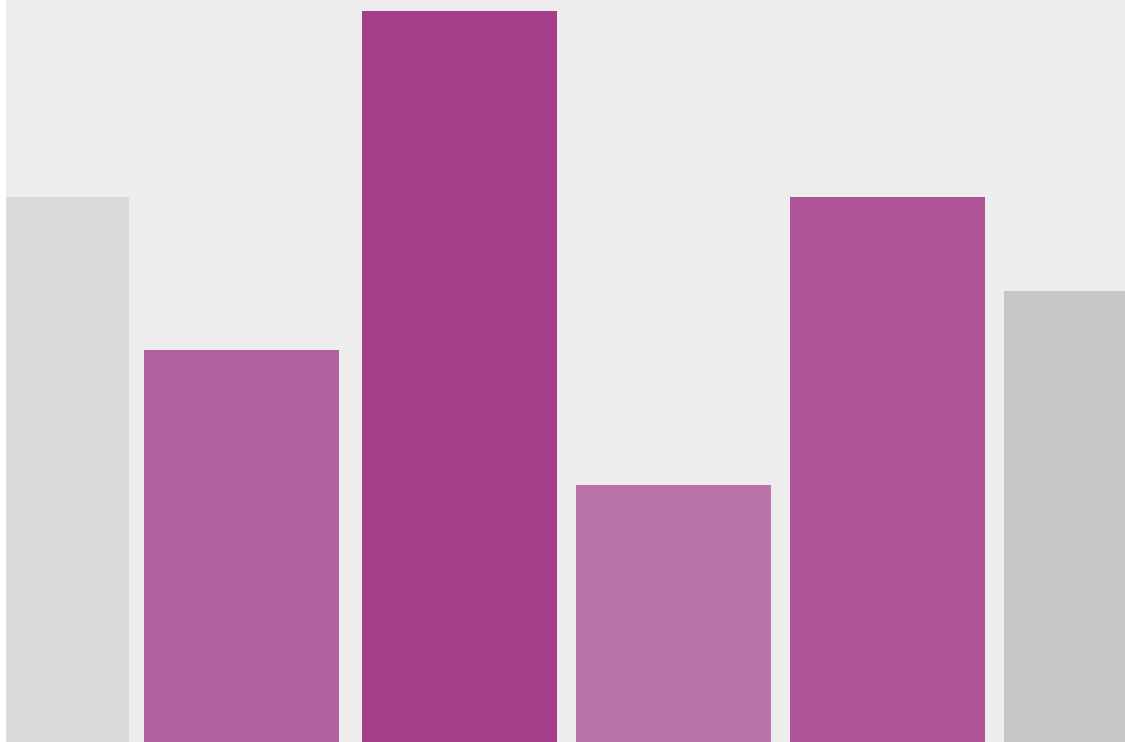


# Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2022



# Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2022

**Directrice de la publication**

Fabienne Rosenwald

**Rédacteurs en chef**

Viviane Demay

Cécile Duquet-Métayer

Maxime Jouvenceau

**Éditeur**

Bernard Javet

**Composition**

Opixido

**Cartographie**

Daphné Beauregard-Côté

Cécile Duquet-Métayer

**Auteurs**

Dominique Abriac

Falilath Adedokun

Stéphanie Amram-Chemouny

Livio Battista

Mathieu Baudry

Anne-Sophie Beaurenault

Paul-Antoine Beretti

Théodore Bérut

Évelyne Blanché

Laurène Bocognano

Louis Bodelin

Lionel Bonnevielle

Pierre Boulet

Anaïs Bret

Laurence Brun

Carine Burricand

Emmanuel Carrincazeaux

Maria-Luisa Castellano

Léa Chabanon

Axelle Charpentier

Christel Collin

Pierre Conceição

Sophie Cristofoli

Yannick Croguennec

Fannie Dauphant

Laurence Dauphin

Marion Defresne

Pauline Delattre

Adeline Dembo

Aurélie Demongeot

Pascal Dieusaert

Élise Dion

Mélanie Drégoir

Yann Eteve

Franck Evain

Amandine Falloux

Pascaline Feuillet

Adrien Fernandez

Hélène Fréchou

Cyrille Funès

Denis Geleyn

Cécile Goujon

Laure Heidmann

Enzo Iasoni

Marie-Laurence Jaspar

Maxime Jouvenceau

Léa Juzdezewski

Justine Klipfel

Aurélie Lacroix

Marie Lazaridis

Marie Lebaudy

Claire Létroublon

Fabienne Lombard

Solène Malfato

Cédric Mamari

Nathalie Marchal

Diane Marlat

Luc Masson

Séverine Mayo-Simbsler

Boris Ménard

Nicolas Miconnet

Olivier Monso

Guirane Ndao

Lucie Neirac

Thu-Dung Nguyen

Marc O'Flaherty

Hery Papagiorgiou

Cyrielle Perraud-Ussel

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Christelle Raffaëlli

Nicolas Razafindratsima

Grégory Salmon

Julie Solard

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Jean-Éric Thomas

Manise Tite

Boubou Traore

Catherine Valette

Hatice Yildiz

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-162578-5

e-ISBN 978-2-11-162579-2

Fonds de carte © IGN-2022

Dépôt légal : août 2022

**Repères et références statistiques** est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur les enseignements primaire et secondaire mais également sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les différentes thématiques sont abordées à travers **177 fiches** présentées sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques et la page de gauche contient une présentation synthétique de ces données. Cette dernière est accompagnée d'une rubrique « Précisions » et d'une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de les compléter en recourant aux autres publications des ministères chargés de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur. Cette page est complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. Ces données sont téléchargeables sur le site du ministère chargé de l'Éducation nationale et sont mises à jour tout au long de l'année dès que les sources sont disponibles.

Ce **trente-neuvième numéro** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif mais aussi les choix collectifs de prospective.

### **Fabienne Rosenwald**

Directrice de l'évaluation, de la prospective  
et de la performance (DEPP)  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

### **Pierrette Schuhl**

Sous-directrice des systèmes d'information  
et des études statistiques (SIES)  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Pour faciliter la lecture, les chiffres des textes sont arrondis.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100% dans certains tableaux et graphiques.

Lorsque les données portent sur une rentrée ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2021 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2021 (ou année scolaire 2021-2022).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2020/2021 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2020 et 2021.

Les notes d'information sont référencées à la fin de l'ouvrage.

## SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

ε	Résultat très petit mais non nul
0	Résultat non significatif ou Valeur inférieure à 0,05
(blanc)	Absence d'effectif ou Pas d'effectif possible (aucun résultat ne peut être inscrit)
n.d.	Information non disponible
p	Données provisoires

## CHAMPS

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), sauf mention contraire.
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.  
*Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).*
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.  
*Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.*
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».

## PUBLICATION DES DONNÉES

L'ensemble de la publication et les données sont téléchargeables :

[www.education.gouv.fr/RERS2022](http://www.education.gouv.fr/RERS2022)

Des données complémentaires sous forme de séries longues sont disponibles :

[www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif](http://www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif)

## 1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01	Les principales filières de formation à la rentrée 2021	10
1.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : synthèse	12
1.03	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04	Le taux de scolarisation par âge	16
1.05	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	18
1.06	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.07	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	22
1.08	Les structures de formation initiale	24

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01	Les écoles	26
2.02	Les classes du premier degré	28
2.03	Les écoles par académie	30
2.04	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	32
2.05	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	34
2.06	La taille des classes dans le second degré	36
2.07	Les collèges et les lycées par académie	38
2.08	La taille des collèges et des lycées	40
2.09	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public et l'équipement numérique	44
2.11	Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1 et CM2	46
2.12	Les incidents graves déclarés pour les écoles publiques, les collèges et lycées publics et privés	48
2.13	L'absentéisme des élèves du second degré public	50
2.14	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP+ et REP]	52
2.15	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	54
2.16	Les établissements de l'enseignement privé hors contrat	56
2.17	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	58

## 3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01	Le premier degré : évolution	60
3.02	Le premier degré par département et académie	62
3.03	Le premier degré : sexe, âge et parcours	64
3.04	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	66
3.05	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	68
3.06	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	70
3.07	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	72
3.08	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	74
3.09	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré	76

## 4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01	Le second degré : évolution des effectifs	78
4.02	Le second degré par département et académie	80
4.03	L'origine sociale des élèves du second degré	82
4.04	Les formations en collège : sexe, âge, flux	84
4.05	Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	86
4.06	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	88
4.07	Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	90
4.08	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	92
4.09	Les formations générales et technologiques par série	94
4.10	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	96
4.11	Les options facultatives de seconde générale et technologique	98
4.12	Les enseignements de spécialité en première générale : matières	100
4.13	Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	102
4.14	Les enseignements de spécialité en terminale générale : matières	104
4.15	Les enseignements de spécialité en terminale générale : combinaisons	106
4.16	Les options facultatives de première et terminale générale	108
4.17	L'étude des langues vivantes dans le second degré	110
4.18	Les sections linguistiques dans le second degré	112
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	114
4.20	Les élèves de Segpa	116
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	118
4.22	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	120
4.23	Le devenir des élèves en situation de handicap à 15 ans	122
4.24	Le devenir des élèves en situation de handicap à 18 ans	124
4.25	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré	126
4.26	Les élèves des dispositifs relais en collège	128
4.27	L'enseignement agricole dans le second degré	130
4.28	Le devenir des élèves neuf ans après l'entrée en CP	132
4.29	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	134

## 5. LES APPRENTIS

5.01	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	136
5.02	Les apprentis par région et académie	138
5.03	Les apprentis par spécialité de formation	140
5.04	L'apprentissage dans le second degré professionnel	142
5.05	Les origines scolaires des apprentis du second degré	144
5.06	L'apprentissage dans le supérieur	146
5.07	Les apprentis en EPLE	148
5.08	Les apprentis et les CFA en 2021-2022	150

## 6. LES ÉTUDIANTS

6.01	Les effectifs du supérieur : évolution	152
6.02	Les effectifs du supérieur par académie	154
6.03	Les doctorants et les docteurs	156
6.04	Les étudiants dans les formations scientifiques	158
6.05	Les étudiants des universités	160
6.06	Les nouveaux entrants à l'université	162
6.07	La population universitaire par établissement et académie	164
6.08	Les étudiants préparant un BUT ou un DUT	166
6.09	Les étudiants des filières d'ingénieurs	168
6.10	Les écoles de commerce, gestion et vente	170
6.11	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	172
6.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	174
6.13	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	176
6.14	La formation continue dans l'enseignement supérieur	178
6.15	Les femmes dans l'enseignement supérieur	180
6.16	L'origine sociale des étudiants français	182
6.17	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	184
6.18	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	186
6.19	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	188
6.20	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	190
6.21	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	192
6.22	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	194
6.23	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	196
6.24	Le devenir des bacheliers 2014 : parcours sept ans après être entrés dans l'enseignement supérieur	198
6.25	Les stages étudiants	200

## 7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

7.01	Les évaluations nationales Repères en début de CP	202
7.02	Les évaluations nationales Repères en début de CE1	204
7.03	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième	206
7.04	L'évaluation en français et en mathématiques en début de seconde générale et technologique	208
7.05	L'évaluation en français et en mathématiques en début de seconde professionnelle	210
7.06	L'évaluation en littérature et en numératie en début de première année de CAP sous statut scolaire	212
7.07	Les compétences des jeunes en lecture	214
7.08	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	216
7.09	La réussite au baccalauréat selon la série	218
7.10	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	220
7.11	La proportion de bacheliers dans une génération	222
7.12	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	224
7.13	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	226
7.14	La réussite au CAP et à l'AIP : sexe, âge	228
7.15	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel par spécialité	230
7.16	Le BTS : présentation générale	232
7.17	Le BTS : succès par spécialité	234
7.18	Les diplômes universitaires de technologie	236
7.19	La réussite au DUT	238
7.20	Les diplômes universitaires : évolution	240



7.21	Les diplômes universitaires par discipline	242
7.22	La réussite en licence	244
7.23	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	246
7.24	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	248
7.25	L'emploi des sortants de formations professionnelles en lycée	250
7.26	L'emploi des sortants d'apprentissage	252
7.27	L'insertion professionnelle des diplômés 2018 de l'université	254
7.28	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2016	256
7.29	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
7.30	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
7.31	Les diplômés à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	262
7.32	Les diplômés à l'issue de la validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	264
7.33	La France et les objectifs européens de l'éducation	266

## 8. LES PERSONNELS

8.01	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	268
8.02	Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps	270
8.03	L'âge, le sexe et le rythme de travail des personnels de l'Éducation nationale	272
8.04	Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge	274
8.05	Les enseignants du premier degré public par département	276
8.06	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par département	278
8.07	Les enseignants du second degré public par académie	280
8.08	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	282
8.09	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	284
8.10	Les enseignants du second degré par discipline	286
8.11	Le service des enseignants dans le second degré	288
8.12	L'encadrement des élèves dans le second degré	290
8.13	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés sous contrat	292
8.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	294
8.15	La rémunération des enseignants de l'Éducation nationale	296
8.16	Les personnels non enseignants du scolaire	298
8.17	Les enseignants du supérieur par discipline	300
8.18	Les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR	302
8.19	La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	304
8.20	La formation des enseignants dans le premier degré	306
8.21	La formation des enseignants de collège	308
8.22	Les pratiques d'enseignement dans le premier degré	310
8.23	Les pratiques d'enseignement au collège	312
8.24	Les départs à la retraite des personnels	314
8.25	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	316
8.26	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	318
8.27	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	320
8.28	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	322
8.29	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	324
8.30	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	326

## 9. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

9.01	La dépense intérieure d'éducation	328
9.02	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	330
9.03	Le budget : analyse et évolution	332
9.04	Le financement des producteurs d'éducation	334
9.05	Les dépenses par élève et par étudiant	336
9.06	Les aides sociales dans le second degré	338
9.07	L'aide aux étudiants	340
9.08	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	342
9.09	La recherche et développement expérimental : vue d'ensemble	344

## 10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

10.01	La population scolaire en outre-mer	346
10.02	Le premier degré dans les DROM	348
10.03	Le second degré dans les DROM	350
10.04	Les flux et l'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	352
10.05	Les étudiants du supérieur dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	354
10.06	Les étudiants des universités dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	356
10.07	Les diplômés dans les DROM et les COM	358
10.08	La réussite au baccalauréat dans les DROM	360
10.09	Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM	362
	Glossaire	364
	Table des sigles	387
	Notes d'Information de référence	395

---

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la Santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de trois ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

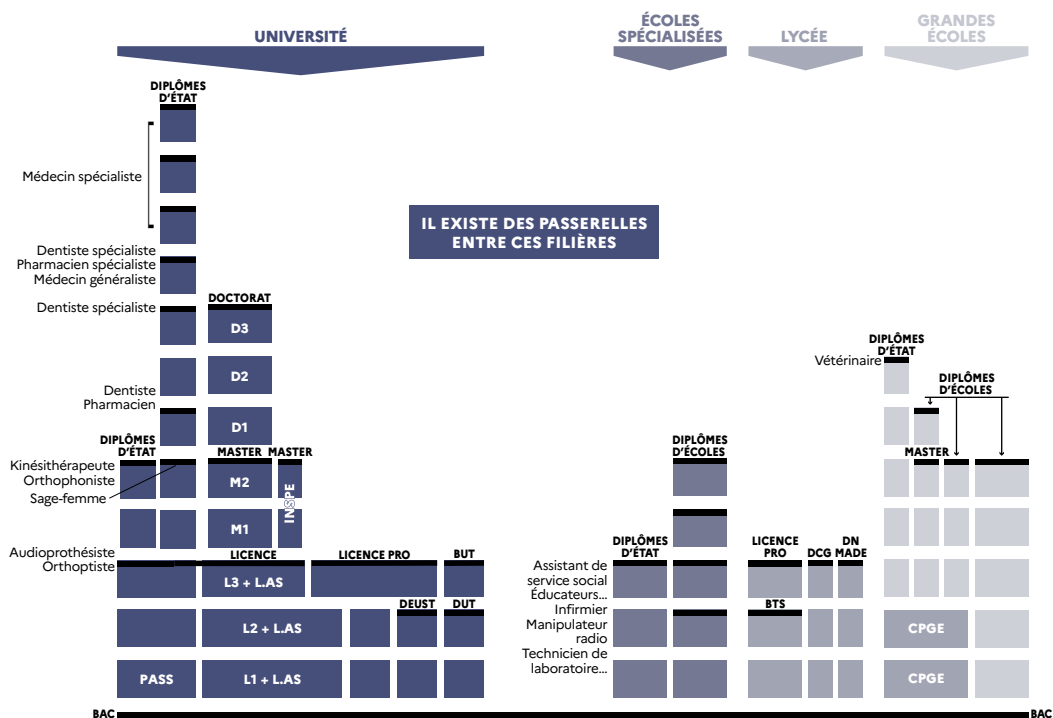
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale pro	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première pro	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde pro	1 <sup>re</sup> année CAP

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle IV (approfondissements)	Troisième		ULIS / UPE2A
	Quatrième		
	Cinquième		
Cycle III (consolidation)	Sixième		Sixième à troisième Segpa
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année		ULIS / UPE2A
	Cours moyen première année		
Cycle II (apprentissages fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année		
	Cours élémentaire première année		
Cycle I (apprentissages premiers)	Cours préparatoire		
	Grande section		
	Moyenne section		
	Petite section (3 ans)		

**BT** Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6<sup>e</sup> en collège

Enseignements adaptés

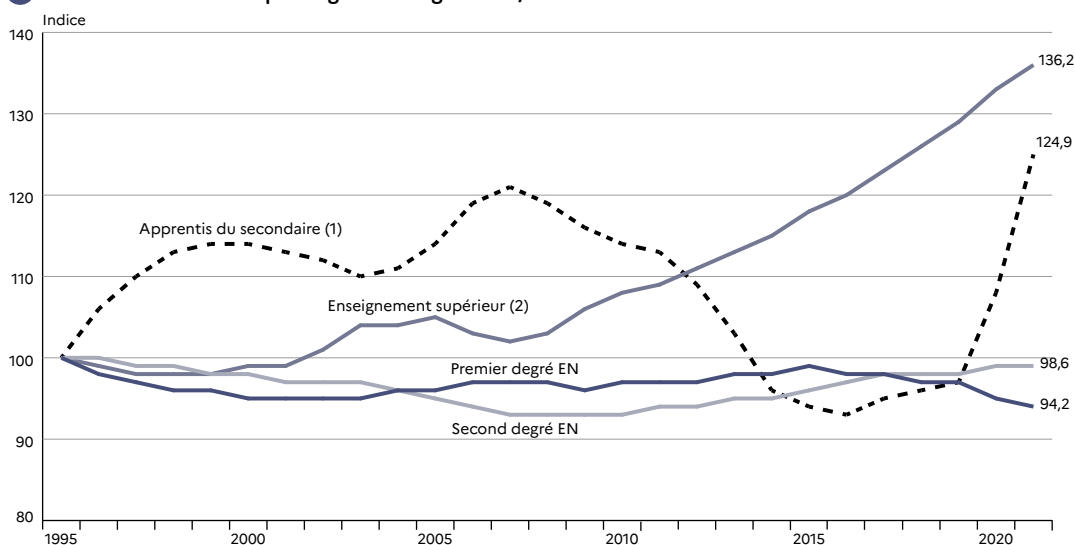
À la rentrée 2021, en France métropolitaine et dans les DROM, l'ensemble du système éducatif public et privé scolarisent 12,8 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés (1). La quasi-stabilité des effectifs sur un an recouvre des évolutions disparates selon le niveau et le statut (2). Entre les rentrées 2020 et 2021, les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent fortement (15,7%).

Les effectifs du second degré sous statut scolaire du ministère chargé de l'Éducation nationale stagnent. Les effectifs des formations professionnelles sont en baisse (-1,8%) tandis que les effectifs des formations générales et technologiques sont en hausse (+1,0%).

Les effectifs du premier degré diminuent pour la cinquième année consécutive, compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010 (-1,3%). En revanche, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont en hausse (+2,3%).

À la rentrée 2021, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 3,0 millions d'étudiants, en hausse de 2,5% sur un an (3). Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+9,0%), suivies des STS (+8,5%). D'un autre côté, les effectifs en DUT baissent (-4,9%) ainsi qu'en classes préparatoires (-1,8%).

### 1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période).

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les préapprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves du premier et du second degré dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale (cf. chapitres 3 et 4) ;
- les élèves du second degré dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture, sous statut scolaire (cf. fiche 4.27) ;
- les élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la Santé (cf. fiche 1.6) ;

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (cf. chapitre 5) ;
- les étudiants dans un établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (cf. chapitre 6).

**Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante** – Voir « Glossaire ».

**Attention** – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

#### Source

DEPP et SIES-MESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

## 2 Évolution des effectifs d'élèves et d'apprentis du premier et du second degré, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2018	2019	2020	2021	Évol. 2020/ 2021 (%)
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 552,0	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	-1,6
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 175,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	-1,2
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	51,0	50,8	52,9	54,1	2,3
<b>Premier degré public et privé sous contrat</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 648,6</b>	<b>6 776,4</b>	<b>6 704,3</b>	<b>6 653,5</b>	<b>6 565,8</b>	<b>6 481,5</b>	<b>-1,3</b>
<b>Premier degré privé hors contrat (1)</b>				<b>15,6</b>	<b>28,8</b>	<b>45,9</b>	<b>50,3</b>	<b>51,0</b>	<b>57,1</b>	<b>12,0</b>
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 308,9	3 361,5	3 398,6	3 414,4	3 407,5	-0,2
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (2)</i>	114,9	114,6	110,2	95,6	88,8	84,9	86,4	87,1	87,0	-0,1
Formations professionnelles en lycée (3)	807,9	750,0	694,5	690,9	656,9	640,9	636,7	638,3	626,7	-1,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 543,2	1 614,0	1 611,7	1 604,4	1 620,6	1,0
<b>Second degré public et privé sous contrat</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 588,4</b>	<b>5 322,1</b>	<b>5 509,0</b>	<b>5 616,4</b>	<b>5 646,9</b>	<b>5 657,0</b>	<b>5 654,8</b>	<b>0,0</b>
<b>Second degré privé hors contrat (1)</b>			<b>26,0</b>	<b>31,1</b>	<b>27,5</b>	<b>28,6</b>	<b>29,5</b>	<b>28,8</b>	<b>31,4</b>	<b>9,0</b>
<b>Second degré Agriculture (4)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>149,9</b>	<b>144,5</b>	<b>137,3</b>	<b>136,7</b>	<b>133,2</b>	<b>135,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Établissements spécialisés de la Santé (4)</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>71,5</b>	<b>71,4</b>	<b>70,2</b>	<b>66,6</b>	<b>67,0</b>	<b>66,6</b>	<b>-0,6</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire (5)	244,1	225,6	324,9	322,1	266,5	272,9	275,0	306,3	354,4	15,7
<b>Total élèves et apprentis des premier et second degrés</b>	<b>13 162,8</b>	<b>13 109,2</b>	<b>12 723,9</b>	<b>12 560,9</b>	<b>12 824,0</b>	<b>12 875,6</b>	<b>12 858,5</b>	<b>12 809,2</b>	<b>12 781,1</b>	<b>-0,2</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

4. Sans doubles comptes avec le ministère chargé de l'Éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la Santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans double compte avec l'Éducation nationale depuis 2008 (voir 1.6).

5. Données provisoires pour l'année 2021-2022. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté; **CFA** : centre de formation d'apprentis.

## 3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2018	2019	2020	2021	Évol. 2020/ 2021 (%)
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 614,9	1 635,4	1 650,0	1 656,9	0,4
<i>dont : préparation DUT</i>	53,7	72,3	116,1	115,7	116,2	119,7	120,6	120,9	115,1	-4,9
<i>ingénieurs (y compris en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	23,9	28,5	31,0	31,8	31,2	31,5	0,9
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	85,1	85,1	84,9	83,4	-1,8
STS et assimilés (1)	67,9	199,3	238,9	292,2	316,3	335,2	341,7	376,8	408,9	8,5
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	118,0	133,2	135,8	140,8	144,5	2,7
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	187,4	199,2	219,3	239,1	9,0
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	138,6	140,8	142,0	141,7	
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	75,8	125,7	224,3	196,2	226,1	260,1	269,1	281,6	294,5	4,6
<b>Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 349,2</b>	<b>2 569,9</b>	<b>2 754,6</b>	<b>2 807,0</b>	<b>2 895,5</b>	<b>2 968,9</b>	<b>2,5</b>
Total apprentis du supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	144,0	179,8	203,8	323,3	479,6	48,3

RERS 2022, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour l'année 2021-2022.

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.).

Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

**DUT** : diplôme universitaire de technologie; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles; **STS** : section de technicien supérieur; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion;

**DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2020-2021, les effectifs de la population scolarisée (15 589 000) ont augmenté de 114 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,2% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,3%. Au total, 23,0% de la population de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer est scolarisée en 2020-2021.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. La hausse la plus importante est dans l'académie de Mayotte (+3,9%), suivie des académies de Paris (+2,8%), de Guyane (+2,3%). Au contraire, les plus

fortes baisses concernent les académies de Martinique (-2,4%) et de Besançon (-0,8%).

En France métropolitaine, le **taux de scolarisation** varie de 15,8% dans l'académie de Corse à 32,3% dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Bordeaux, le taux est de 24,2% en Gironde contre 15,8% en Dordogne. Sur le plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,4% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (28,0%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

### Précisions

**Population scolarisée** – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

**Population totale** – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2019 et 2020). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM.

### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques, DEPP et SIES-MESR.  
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'Agriculture et par le ministère chargé de la Santé.  
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

# 1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2020-2021

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2019/2020 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2019/2020 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	57 785	-0,8	333 567	17,3	Seine-et-Marne	336 190	0,4	1 440 211	23,3
Cantal	22 305	-1,0	144 008	15,5	Seine-Saint-Denis	421 347	0,6	1 683 621	25,0
Haute-Loire	43 120	-0,4	227 811	18,9	Val-de-Marne	332 578	1,4	1 432 572	23,2
Puy-de-Dôme	156 444	1,2	670 679	23,3	Créteil	1 090 115	0,8	4 556 404	23,9
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>279 654</b>	<b>0,4</b>	<b>1 376 065</b>	<b>20,3</b>	Paris	702 276	2,8	2 172 527	32,3
Ardèche	60 408	-1,1	330 401	18,3	Yvelines	350 462	0,1	1 462 120	24,0
Drôme	104 460	0,4	521 405	20,0	Essonne	348 342	1,3	1 315 696	26,5
Isère	321 530	0,3	1 284 991	25,0	Hauts-de-Seine	368 523	1,7	1 644 340	22,4
Savoie	96 338	1,3	440 771	21,9	Val-d'Oise	330 736	1,5	1 276 334	25,9
Haute-Savoie	170 677	1,1	841 762	20,3	Versailles	1 398 063	1,2	5 698 490	24,5
<b>Grenoble</b>	<b>753 413</b>	<b>0,5</b>	<b>3 419 330</b>	<b>22,0</b>	<b>Île-de-France</b>	<b>3 190 454</b>	<b>1,4</b>	<b>12 427 421</b>	<b>25,7</b>
Ain	134 637	0,7	660 682	20,4	Calvados	163 446	0,2	696 308	23,5
Loire	175 768	-0,4	766 638	22,9	Manche	89 877	-1,5	493 353	18,2
Rhône	553 112	2,0	1 911 942	28,9	Orne	51 402	-1,4	276 235	18,6
<b>Lyon</b>	<b>863 517</b>	<b>1,3</b>	<b>3 339 262</b>	<b>25,9</b>	Eure	121 313	-0,9	595 859	20,4
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 896 584</b>	<b>0,8</b>	<b>8 134 657</b>	<b>23,3</b>	Seine-Maritime	312 430	1,4	1 256 502	24,9
Doubs	133 910	-0,2	547 775	24,4	<b>Normandie</b>	<b>738 468</b>	<b>0,2</b>	<b>3 318 257</b>	<b>22,3</b>
Jura	48 655	-1,1	257 788	18,9	<b>Normandie</b>	<b>738 468</b>	<b>0,2</b>	<b>3 318 257</b>	<b>22,3</b>
Haute-Saône	41 945	-2,0	233 992	17,9	Dordogne	65 147	-0,7	412 957	15,8
Territoire de Belfort	30 487	-1,8	138 922	21,9	Gironde	404 041	1,7	1 666 281	24,2
<b>Besançon</b>	<b>254 997</b>	<b>-0,8</b>	<b>1 178 477</b>	<b>21,6</b>	Landes	71 837	-0,1	419 686	17,1
Côte-d'Or	131 601	0,9	534 751	24,6	Lot-et-Garonne	60 282	-0,4	330 015	18,3
Nièvre	33 506	-2,0	201 144	16,7	Pyrénées-Atlantiques	140 141	0,8	689 426	20,3
Saône-et-Loire	97 455	-0,8	548 343	17,8	<b>Bordeaux</b>	<b>741 448</b>	<b>1,0</b>	<b>3 518 365</b>	<b>21,1</b>
Yonne	60 213	-1,4	333 255	18,1	Corrèze	40 859	-1,2	239 458	17,1
<b>Dijon</b>	<b>322 775</b>	<b>-0,3</b>	<b>1 617 493</b>	<b>20,0</b>	Creuse	16 550	-1,2	114 901	14,4
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>577 772</b>	<b>-0,6</b>	<b>2 795 970</b>	<b>20,7</b>	Haute-Vienne	81 470	0,6	370 889	22,0
Côtes-d'Armor	112 381	-0,5	601 817	18,7	<b>Limoges</b>	<b>138 879</b>	<b>-0,1</b>	<b>725 248</b>	<b>19,1</b>
Finistère	197 407	0,8	921 143	21,4	Charente	61 883	-0,6	351 414	17,6
Ille-et-Vilaine	293 019	1,7	1 100 060	26,6	Charente-Maritime	122 012	0,0	657 586	18,6
Morbihan	152 756	-0,2	767 703	19,9	Deux-Sèvres	69 751	-0,2	374 690	18,6
<b>Rennes</b>	<b>755 563</b>	<b>0,7</b>	<b>3 390 723</b>	<b>22,3</b>	Vienne	109 533	0,3	440 420	24,9
<b>Bretagne</b>	<b>755 563</b>	<b>0,7</b>	<b>3 390 723</b>	<b>22,3</b>	<b>Poitiers</b>	<b>363 179</b>	<b>0,0</b>	<b>1 824 110</b>	<b>19,9</b>
Cher	52 633	-0,9	299 070	17,6	<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 243 506</b>	<b>0,5</b>	<b>6 067 723</b>	<b>20,5</b>
Eure-et-Loir	87 783	-0,9	429 500	20,4	Aude	66 307	-0,5	378 504	17,5
Indre	35 459	-1,7	216 189	16,4	Gard	153 234	0,6	752 125	20,4
Indre-et-Loire	145 733	0,9	613 784	23,7	Hérault	296 455	1,9	1 207 764	24,5
Loir-et-Cher	59 946	-1,1	328 316	18,3	Lozère	14 685	-1,7	76 536	19,2
Loiret	162 612	0,9	685 364	23,7	Pyrénées-Orientales	96 478	0,2	484 190	19,9
<b>Orléans-tours</b>	<b>544 166</b>	<b>0,0</b>	<b>2 572 223</b>	<b>21,2</b>	<b>Montpellier</b>	<b>627 159</b>	<b>1,0</b>	<b>2 899 119</b>	<b>21,6</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>544 166</b>	<b>0,0</b>	<b>2 572 223</b>	<b>21,2</b>	Ariège	25 530	-1,6	153 329	16,7
Corse-du-Sud	23 548	-0,6	161 215	14,6	Aveyron	47 185	-1,8	280 026	16,9
Haute-Corse	31 181	0,6	185 603	16,8	Haute-Garonne	374 579	2,4	1 437 449	26,1
<b>Corse</b>	<b>54 729</b>	<b>0,1</b>	<b>346 818</b>	<b>15,8</b>	Gers	31 563	-1,6	192 174	16,4
<b>Corse</b>	<b>54 729</b>	<b>0,1</b>	<b>346 818</b>	<b>15,8</b>	Lot	26 444	-1,3	175 208	15,1
Meurthe-et-Moselle	202 290	1,5	732 265	27,6	Hautes-Pyrénées	40 567	-1,1	231 090	17,6
Meuse	32 408	-2,0	180 286	18,0	Tarn	76 514	-0,7	393 098	19,5
Moselle	195 182	-0,6	1 046 625	18,6	Tarn-et-Garonne	51 290	-0,6	263 362	19,5
Vosges	65 450	-1,7	360 741	18,1	<b>Toulouse</b>	<b>673 672</b>	<b>0,8</b>	<b>3 125 736</b>	<b>21,6</b>
<b>Nancy-Metz</b>	<b>495 330</b>	<b>0,0</b>	<b>2 319 917</b>	<b>21,4</b>	<b>Occitanie</b>	<b>1 300 831</b>	<b>0,9</b>	<b>6 024 855</b>	<b>21,6</b>
Ardennes	49 739	-1,7	267 124	18,6	Loire-Atlantique	352 368	1,2	1 463 125	24,1
Aube	63 307	0,1	310 963	20,4	Maine-et-Loire	215 206	1,4	829 049	26,0
Marne	137 554	0,6	565 411	24,3	Mayenne	62 877	-0,9	306 435	20,5
Haute-Marne	29 767	-2,4	168 694	17,6	Sarthe	123 621	-0,7	566 112	21,8
<b>Reims</b>	<b>280 367</b>	<b>-0,3</b>	<b>1 312 192</b>	<b>21,4</b>	Vendée	136 924	0,2	695 756	19,7
Bas-Rhin	271 941	0,6	1 152 863	23,6	<b>Nantes</b>	<b>890 996</b>	<b>0,7</b>	<b>3 860 477</b>	<b>23,1</b>
Haut-Rhin	154 435	0,2	769 538	20,1	<b>Pays de la Loire</b>	<b>890 996</b>	<b>0,7</b>	<b>3 860 477</b>	<b>23,1</b>
<b>Strasbourg</b>	<b>426 376</b>	<b>0,5</b>	<b>1 922 401</b>	<b>22,2</b>	Alpes-de-Haute-Provence	28 511	0,1	165 488	17,2
<b>Grand Est</b>	<b>1 202 073</b>	<b>0,1</b>	<b>5 554 510</b>	<b>21,6</b>	Hautes-Alpes	24 961	-0,2	141 677	17,6
Aisne	108 138	-0,8	527 166	20,5	Bouches-du-Rhône	496 822	1,8	2 073 347	24,0
Oise	179 603	0,1	833 141	21,6	Vaucluse	125 071	0,0	565 532	22,1
Somme	139 310	-0,8	568 585	24,5	<b>Aix-Marseille</b>	<b>675 365</b>	<b>1,3</b>	<b>2 946 044</b>	<b>22,9</b>
<b>Amiens</b>	<b>427 051</b>	<b>-0,4</b>	<b>1 928 892</b>	<b>22,1</b>	Alpes-Maritimes	238 055	1,6	1 105 518	21,5
Nord	703 703	0,9	2 617 962	26,9	Var	200 536	0,9	1 093 059	18,3
Pas-de-Calais	319 418	-0,6	1 461 502	21,9	<b>Nice</b>	<b>438 591</b>	<b>1,3</b>	<b>2 198 577</b>	<b>19,9</b>
<b>Lille</b>	<b>1 023 121</b>	<b>0,4</b>	<b>4 079 464</b>	<b>25,1</b>	<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 113 956</b>	<b>1,3</b>	<b>5 144 621</b>	<b>21,7</b>
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 450 172</b>	<b>0,2</b>	<b>6 008 356</b>	<b>24,1</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>14 959 270</b>	<b>0,7</b>	<b>65 646 611</b>	<b>22,8</b>
					Guadeloupe	108 020	0,2	422 694	25,6
					Guyane	91 136	2,3	300 989	30,3
					Martinique	72 963	-2,4	357 692	20,4
					Mayotte	108 014	3,9	288 348	37,5
					La Réunion	249 837	1,6	877 051	28,5
					<b>France métro. + DROM</b>	<b>15 589 240</b>	<b>0,2</b>	<b>67 893 385</b>	<b>23,0</b>

RERS 2022, DEPP



Pendant l'année scolaire 2020-2021, plus de 15 589 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ces élèves, apprentis et étudiants, représentent 23% de la population totale (2).

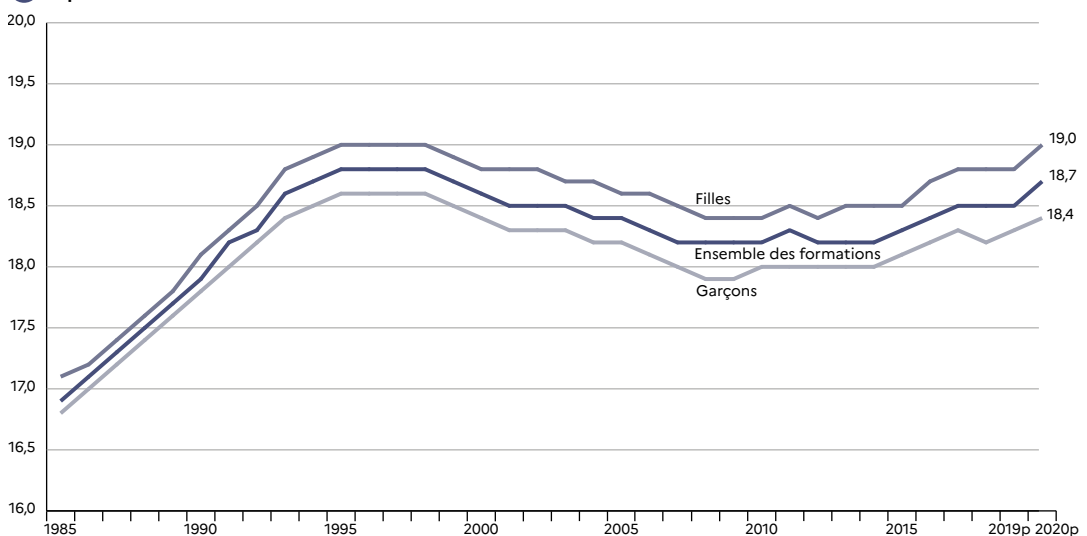
Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2019 dans le second degré et en sortent également plus vite. La part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans alors qu'elle augmente pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse surtout pour les jeunes âgés de 18 ans. Sinon, elle reste globalement stable avec des disparités selon les âges. Le **taux de scolarisation** en apprentissage augmente

pour les jeunes de 18 à 23 ans ; c'est le nombre d'étudiants âgés de 21 à 22 ans qui augmente le plus (près de 3 points d'augmentation par rapport à 2019).

En 2020-2021, l'espérance de scolarisation à 2 ans s'établit à 18,7 ans, en augmentation de 0,2 point par rapport à l'an dernier (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans augmente aussi à la rentrée 2020 par rapport à 2019. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2020-2021 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, encore 6,6 années de formation initiale, dont 3,3 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,6 années contre 2,9 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

### 1 Espérance de scolarisation à 2 ans entre 1985 et 2020



► Champ : Public + Privé ; 1985-1998 : France métropolitaine ; 1999-2012 : France métropolitaine + DROM hors Mayotte ; 2013-2020 : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

**Note :** L'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

#### Précisions

L'âge correspond à l'âge atteint par les élèves en cours d'année.

**Enseignement spécialisé hors MENJ** – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

**Autres formations du second degré** – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

**Population scolarisée, population totale, premier degré, second degré du MENJ, apprentis, enseignement supérieur** – Voir « Glossaire ».

#### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MESR.

Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'Agriculture et par le ministère chargé de la Santé.

Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

## 2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2020-2021

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 <sup>er</sup> degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJ	2 <sup>e</sup> degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 <sup>e</sup> degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2019-2020	0-1 an	1 492 188	s.o.									
2018	2 ans	760 470	71 410	9,4 (-1,4)	9,4 (-1,4)							
2017	3 ans	769 154	742 794	96,6 (-0,8)	96,5 (-0,8)							
2016	4 ans	780 941	776 510	99,4 (-0,4)	99,4 (-0,4)			0,1 (0)				
2015	5 ans	796 483	799 260	100 (0)	100 (0)			0,1 (0)				
2014	6 ans	820 006	825 897	100 (0)	100 (0)			0,1 (0)				
2013	7 ans	822 796	829 614	100 (0)	100 (0)			0,2 (0)				
2012	8 ans	831 342	841 879	100 (0)	100 (0)			0,4 (0)				
2011	9 ans	837 675	846 753	100 (0)	100 (0)			0,4 (0)				
2010	10 ans	858 800	863 275	100 (0)	97,7 (0)			0,5 (0)	2,4 (-0,2)			
2009	11 ans	848 634	854 926	100 (0)	6,4 (-0,1)			0,6 (0)	93,8 (0,2)			
2008	12 ans	855 695	857 723	100 (0,1)	0,2 (0)			0,7 (0)	99,4 (0,4)			
2007	13 ans	849 203	846 594	99,7 (0)	0 (0)			0,8 (0)	98,6 (0)			
2006	14 ans	861 241	855 712	99,4 (0,2)				0,8 (0)	96,9 (0,3)	1,6 (-0,1)		
2005	15 ans	845 793	830 405	98,2 (0)				0,9 (0)	90,4 (0)	4,1 (0)	2,8 (0)	
2004	16 ans	841 367	808 930	96,1 (0,3)				0,8 (0)	85,8 (0,4)	4 (0)	5,5 (-0,1)	
2003	17 ans	833 653	787 346	94,4 (0,6)				0,6 (0)	80,1 (0,6)	3,6 (-0,1)	6,8 (0,2)	3,3 (0)
2002	18 ans	834 491	663 402	79,5 (1,6)				0,5 (0)	17,8 (-3,2)	1,7 (-0,2)	9,9 (1,9)	49,6 (3,1)
2001	19 ans	839 219	568 519	67,7 (2,1)				0,3 (0)	3,9 (-1,1)	0,9 (-0,1)	9,5 (2)	53,1 (1,2)
2000	20 ans	841 925	476 576	56,6 (1,6)				0,1 (0)	1,1 (-0,2)	0,6 (0)	9,5 (2,5)	45,2 (-0,7)
1999	21 ans	786 024	370 693	47,2 (2,6)				0,1 (0)	0,4 (0)	0,4 (0)	8,7 (2,9)	37,6 (-0,2)
1998	22 ans	771 136	305 913	39,7 (2,1)					0,2 (0)	0,3 (0)	8,1 (2,8)	31,1 (-0,7)
1997	23 ans	745 197	219 198	29,4 (2,4)					0,2 (0)	0,2 (0)	6,1 (2,2)	22,9 (0,2)
1996	24 ans	748 885	143 986	19,2 (1,2)					0,1 (0)	0,1 (0)	3,9 (1,4)	15,1 (-0,2)
1995	25 ans	739 517	95 280	12,9 (0,7)							2,5 (0,9)	10,3 (-0,1)
1994	26 ans	720 055	65 169	9,1 (0,6)							1,6 (0,6)	7,3 (0)
1993	27 ans	724 249	47 924	6,6 (0,6)							1,1 (0,5)	5,4 (0,1)
1992	28 ans	759 477	36 360	4,8 (0,4)							0,1 (0)	0,8 (0,4)
1991	29 ans	773 876	27 004	3,5 (0,3)							0,1 (0)	0,6 (0,3)
1990 et avant	30 et plus	43 903 893	130 188	0,3 (0)								0,3 (0)
<b>Total</b>		<b>67 893 385</b>	<b>15 589 240</b>	<b>23 (0,1)</b>	<b>9,7 (-0,2)</b>			<b>0,1 (0)</b>	<b>8,4 (0)</b>	<b>0,2 (0)</b>	<b>0,9 (0,2)</b>	<b>3,6 (0,1)</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

RERS 2022, DEPP

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2019. Exemple : à 20 ans, 56,6% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2020, soit 1,6 point de plus qu'à la rentrée 2019.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

## 3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte				France métropolitaine + DROM	
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2017 2018	2018 2019 (p)	2019 2020 (p)	2020 2021 (p)
<b>Ensemble des formations</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,8	6,8	6,8	7,0
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,3	6,3	6,2	6,4
<b>Dans le secondaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
<b>Dans le supérieur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,3</b>
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,4	3,4	3,4	3,6
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,8	2,8	2,8	2,9

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2018), Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation, observés une année.

En 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,6% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (86,5% contre 82,1%). Au même âge, 10,1% des garçons sont encore en quatrième, contre seulement 7,4% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 69,2% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 55,3% des garçons. Ceux-ci sont en effet plus souvent en collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,0% pour les filles et 54,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,1%) que les filles (26,0%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 5,6% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 6,2% contre 4,9%.

### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DROM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

**Population à 14, 15, 16 et 17 ans** – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2020).

**Pro court scolaire, pro court apprentissage, pro long scolaire, pro long apprentissage, post-bac** – Voir « Glossaire ».

### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MESR.  
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'Agriculture et par le ministère chargé de la Santé.  
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

## 1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2020-2021

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	10 481	17 534	28 015	8 704	14 410	23 114	2 735	4 850	7 585	1 796	3 180	4 976
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	963	1 342	2 305	113	152	265	23	54	77	38	45	83
4 <sup>e</sup>	31 328	44 668	75 996	1 336	2 007	3 343	116	175	291	34	54	88
3 <sup>e</sup>	363 981	361 674	725 655	40 488	57 160	97 648	2 835	4 389	7 224	304	759	1 063
<b>Formations en collège</b>	<b>406 753</b>	<b>425 218</b>	<b>831 971</b>	<b>50 641</b>	<b>73 729</b>	<b>124 370</b>	<b>5 709</b>	<b>9 468</b>	<b>15 177</b>	<b>2 172</b>	<b>4 038</b>	<b>6 210</b>
2 <sup>e</sup> générale et techno	10 521	11 655	22 176	274 318	228 346	502 664	22 452	22 659	45 111	1 834	1 916	3 750
1 <sup>re</sup> générale et techno	277	407	684	10 536	11 140	21 676	249 595	202 061	451 656	25 121	26 628	51 749
Terminale générale et techno	13	10	23	267	370	637	10 518	10 525	21 043	237 899	189 309	427 208
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>10 811</b>	<b>12 072</b>	<b>22 883</b>	<b>285 121</b>	<b>239 856</b>	<b>524 977</b>	<b>282 565</b>	<b>235 245</b>	<b>517 810</b>	<b>264 854</b>	<b>217 853</b>	<b>482 707</b>
Pro court scolaire (1)	37	61	98	9 474	14 315	23 789	19 375	29 138	48 513	13 684	22 313	35 997
Pro court apprentissage (1)	2	4	6	4 875	15 192	20 067	9 244	28 592	37 836	8 660	29 309	37 969
Pro long scolaire (1)	273	458	731	55 044	78 476	133 520	76 626	104 671	181 297	77 752	100 528	178 280
Pro long apprentissage (1)			5	477	3 159	3 636	1 310	6 655	7 965	4 386	14 073	18 459
<b>Formations pro en lycée ou apprentissage</b>	<b>312</b>	<b>528</b>	<b>840</b>	<b>69 870</b>	<b>111 142</b>	<b>181 012</b>	<b>106 555</b>	<b>169 056</b>	<b>275 611</b>	<b>104 482</b>	<b>166 223</b>	<b>270 705</b>
Post-bac	4	14	18	18	28	46	118	214	332	14 100	13 624	27 724
<b>Total scolarisés</b>	<b>417 880</b>	<b>437 832</b>	<b>855 712</b>	<b>405 650</b>	<b>424 755</b>	<b>830 405</b>	<b>394 947</b>	<b>413 983</b>	<b>808 930</b>	<b>385 608</b>	<b>401 738</b>	<b>787 346</b>
Non-scolarisés (2)	2 989	2 540	5 529	6 787	8 944	15 388	14 526	17 911	32 437	19 929	26 378	46 307
Population (p)	420 869	440 372	861 241	412 094	433 699	845 793	409 473	431 894	841 367	405 537	428 116	833 653

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,5	4,0	3,3	2,1	3,3	2,7	0,7	1,1	0,9	0,4	0,7	0,6
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	0,2	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup>	7,4	10,1	8,8	0,3	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup>	86,5	82,1	84,3	9,8	13,2	11,5	0,7	1,0	0,9	0,1	0,2	0,1
<b>Formations en collège</b>	<b>96,6</b>	<b>96,6</b>	<b>96,6</b>	<b>12,3</b>	<b>17,0</b>	<b>14,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>
2 <sup>e</sup> générale et techno	2,5	2,6	2,6	66,6	52,7	59,4	5,5	5,2	5,4	0,5	0,4	0,4
1 <sup>re</sup> générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,6	2,6	2,6	61,0	46,8	53,7	6,2	6,2	6,2
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,4	2,5	58,7	44,2	51,2
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>69,2</b>	<b>55,3</b>	<b>62,1</b>	<b>69,0</b>	<b>54,5</b>	<b>61,5</b>	<b>65,3</b>	<b>50,9</b>	<b>57,9</b>
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,3	3,3	2,8	4,7	6,7	5,8	3,4	5,2	4,3
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	1,2	3,5	2,4	2,3	6,6	4,5	2,1	6,8	4,6
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	13,4	18,1	15,8	18,7	24,2	21,5	19,2	23,5	21,4
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7	0,4	0,3	1,5	0,9	1,1	3,3	2,2
<b>Formations pro en lycée ou apprentissage</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>17,0</b>	<b>25,6</b>	<b>21,4</b>	<b>26,0</b>	<b>39,1</b>	<b>32,8</b>	<b>25,8</b>	<b>38,8</b>	<b>32,5</b>
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,2	3,3
<b>Total scolarisés</b>	<b>99,3</b>	<b>99,4</b>	<b>99,4</b>	<b>98,4</b>	<b>97,9</b>	<b>98,2</b>	<b>96,5</b>	<b>95,9</b>	<b>96,1</b>	<b>95,1</b>	<b>93,8</b>	<b>94,4</b>
Non scolarisés (2)	0,7	0,6	0,6	1,6	2,1	1,8	3,5	4,1	3,9	4,9	6,2	5,6
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

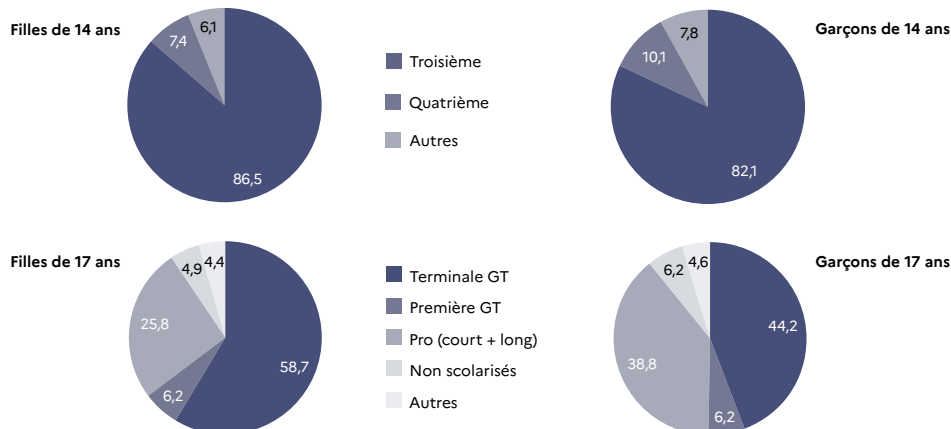
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

RERS 2022, DEPP

## 2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2020-2021, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

RERS 2022, DEPP

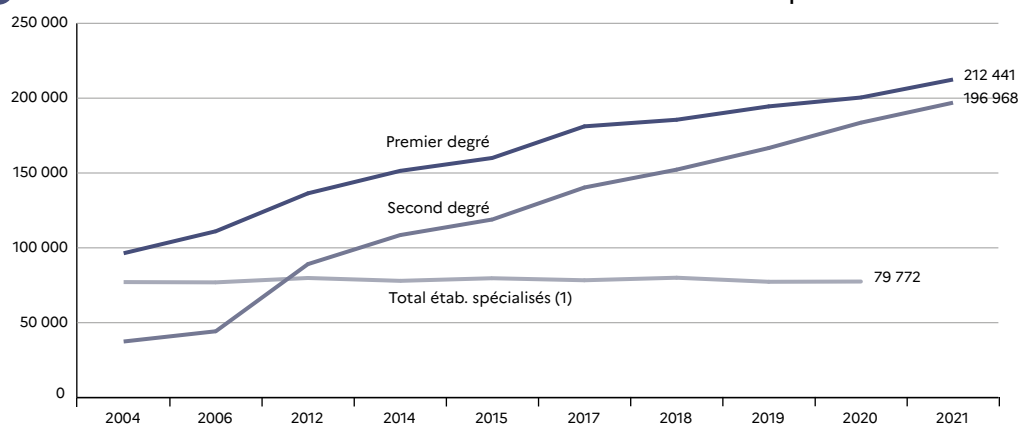
À la rentrée 2021, près de 476 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : 83% exclusivement en milieu ordinaire, 14% exclusivement en établissement hospitalier ou médico-social, et 3% en en scolarité partagée. Par rapport à 2020, les effectifs augmentent de 6,6% en milieu ordinaire (25 400 élèves supplémentaires) et de 2,9% dans le secteur spécialisé (2 300 élèves supplémentaires). La scolarisation en classe ordinaire progresse de 6,0% dans le premier degré et de 7,3% dans le second degré (1). La scolarisation avec l'appui d'une ULIS croît légèrement dans le premier degré (+0,7%) et plus nettement dans le second degré (+4,4%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est observée en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé. Elle est particulièrement forte dans les unités

d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), dont 87% des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée dans les ULIS du premier degré, où les filles représentent près d'un élève sur trois.

Tous milieux de scolarisation confondus, 38% des élèves en situation de handicap présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Les ULIS accueillent 39,3% de l'ensemble des élèves présentant ce type de troubles et les établissements hospitaliers ou médico-sociaux la moitié (18%). La scolarisation dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux est très peu présente pour les élèves atteints de trouble du langage ou de la parole (2%) et plus répandue, entre 22,5% et 26,9%, chez les élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme, de troubles auditifs, de troubles du psychisme ou de plusieurs troubles associés.

### 1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous contrat et hors contrat).

1. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Note : les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

**Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

#### Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. DEPP, enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

## 2 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 y.c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	Évol. 2020/2021 %
<b>Premier degré</b>	96 396	111 083	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	200 421	212 441	6,0
dont PPS (1)		89 045	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	200 421	212 441	6,0
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 900	103 908	111 682	130 506	134 438	142 026	147 365	158 505	7,6
ULIS	37 584	39 684	45 521	47 504	48 361	50 652	51 125	52 468	53 056	53 425	0,7
UEEA										511	
Part du public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	90,5	90,4	90,4	0,1
<b>Second degré</b>	37 442	44 278	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	183 619	196 968	7,3
dont PPS (1)		28 789	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	183 619	196 968	7,3
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 261	75 941	82 875	98 445	107 341	118 310	130 689	141 683	8,4
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 030	15 491	15 558	15 340	15 056	16 485	17 293	18 616	7,7
ULIS	5 988	9 350	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370	52 930	55 285	4,4
Part du public	88,5	87,0	84,1	83,5	83,2	83,3	83,3	83,4	83,6	83,5	0,0
<b>Total en milieu ordinaire (2)</b>	<b>133 838</b>	<b>155 361</b>	<b>225 563</b>	<b>259 941</b>	<b>278 978</b>	<b>321 476</b>	<b>337 795</b>	<b>361 174</b>	<b>384 040</b>	<b>409 409</b>	<b>6,6</b>
Établissements sanitaires	6 922	6 097	8 273	7 769	8 140	8 086	8 249	7 659	7 826	8 530	9,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	70 193	71 574	70 272	71 802	69 679	69 677	71 242	2,2
<b>Total étab. spécialisés (3)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 951</b>	<b>79 873</b>	<b>77 962</b>	<b>79 714</b>	<b>78 358</b>	<b>80 051</b>	<b>77 338</b>	<b>77 503</b>	<b>79 772</b>	<b>2,9</b>
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 656	8 359	9 063	9 826	10 690	10 533	13 203	25,3
<b>Ensemble (4)</b>	<b>210 979</b>	<b>232 312</b>	<b>298 361</b>	<b>330 247</b>	<b>350 333</b>	<b>390 771</b>	<b>408 020</b>	<b>427 822</b>	<b>451 010</b>	<b>475 978</b>	<b>5,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Projet personnalisé de scolarisation - Voir « Glossaire ».
2. Y compris élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2012 pour éviter les doubles comptes.

## 3 Répartition selon le sexe des élèves en situation de handicap en 2021-2022

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements spécialisés (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré			Sanitaires	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS	Ensemble				
Filles	43 447	18 288	66	38 115	19 880	119 796	2 637	22 523	25 160	144 956
Garçons	115 058	35 137	445	103 568	35 405	289 613	5 893	48 719	54 612	344 225
<b>Total</b>	<b>158 505</b>	<b>53 425</b>	<b>511</b>	<b>141 683</b>	<b>55 285</b>	<b>409 409</b>	<b>8 530</b>	<b>71 242</b>	<b>79 772</b>	<b>489 181</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

## 4 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2021-2022

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements spécialisés (1)			Total (3)
	Premier degré			Second degré			Sanitaires	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS	Ensemble				
Troubles intellectuels ou cognitifs	46 199	35 160	187	31 454	36 861	149 861	631	32 990	33 621	183 482
Troubles du psychisme	30 575	5 255	216	24 290	4 750	65 086	3 960	15 045	19 005	84 091
Troubles du langage ou de la parole	29 009	4 089	8	41 680	5 476	80 262	228	1 511	1 739	82 001
Troubles auditifs	3 378	557	1	3 369	578	7 883	6	2 673	2 679	10 562
Troubles visuels	2 094	241	0	2 531	313	5 179	4	521	525	5 704
Troubles viscéraux	2 003	178	0	1 451	142	3 774	486	40	526	4 300
Troubles moteurs	7 585	942	1	10 590	1 240	20 358	342	2 177	2 519	22 877
Plusieurs troubles associés	22 467	4 888	47	15 795	4 223	47 420	1 849	11 944	13 793	61 213
Autres troubles	15 195	2 115	51	10 523	1 702	29 586	944	2 314	3 258	32 844
Polyhandicap (2)							0	80	2 027	2 107
<b>Total</b>	<b>158 505</b>	<b>53 425</b>	<b>511</b>	<b>141 683</b>	<b>55 285</b>	<b>409 409</b>	<b>8 530</b>	<b>71 242</b>	<b>79 772</b>	<b>489 181</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	21 888	7 071	511	10 916	4 701	45 087	2 742	13 823	16 565	61 652

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
2. N'existe que dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux.
3. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

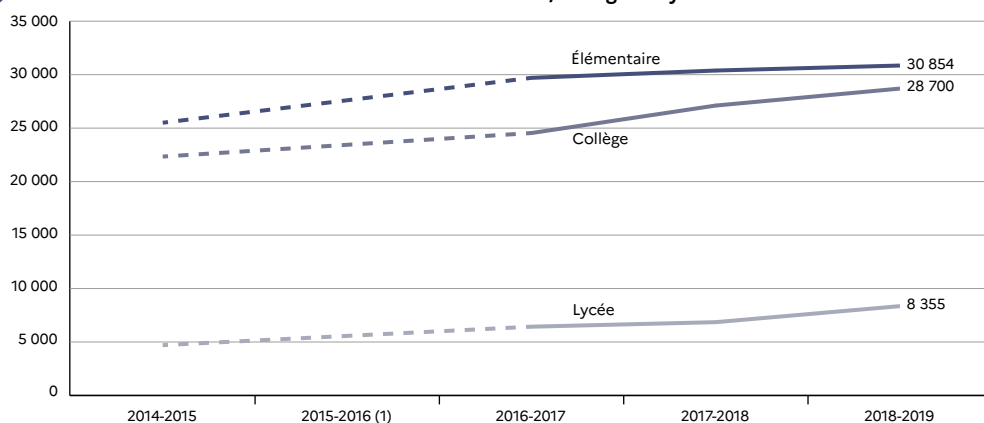
Durant l'année scolaire 2018-2019, les élèves scolarisés avec des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont 67 900 (hors préélémentaire), soit 5,5% de plus qu'en 2017-2018. Les effectifs sont en légère augmentation en école élémentaire (+1,5%) et au collège (+5,9%) qui scolarisent près de 30 000 élèves. Ils sont plus faibles au lycée (8 400), mais en nette augmentation (+21,9%) (1). Au total, ces élèves représentent 0,69% des effectifs scolaires des premier et second degrés : 0,73% dans l'élémentaire, 0,85% dans les collèges et 0,37% dans les lycées (2).

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. Mayotte, le Vaucluse, la Guyane, l'Essonne, l'Aisne, la Charente et le Val-d'Oise comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, 70% des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Dans le second degré, 55,2% des collégiens et 54,9% des lycéens positionnés entre septembre 2018 et avril 2019 attendent plus de quinze jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (3).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide. Pour l'année 2018-2019, 90% des élèves allophones bénéficient d'un dispositif de soutien linguistique : 87% dans les écoles, 95% dans les collèges et 89% dans les lycées (2).

### 1 Évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

RERS 2022, DEPP

1. Pas de données pour l'année 2015-2016.

#### Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe.

La population concernée par **l'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés** est l'ensemble des élèves

allophones de France métropolitaine et des DROM scolarisés en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête. Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.39; 19.52; 18.15.

## 2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	427	92	497	99	162	99	1 086	96
Grenoble	1 590	94	1 540	98	440	97	3 570	96
Lyon	2 585	95	1 981	98	441	87	5 007	95
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>4 602</b>	<b>94</b>	<b>4 018</b>	<b>98</b>	<b>1 043</b>	<b>93</b>	<b>9 663</b>	<b>96</b>
Besançon	431	59	508	97	305	96	1 244	84
Dijon	833	96	706	91	348	94	1 887	94
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1 264</b>	<b>83</b>	<b>1 214</b>	<b>93</b>	<b>653</b>	<b>95</b>	<b>3 131</b>	<b>90</b>
Bretagne (Rennes)	877	67	706	97	296	90	1 879	82
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	796	81	1 007	83	242	68	2 045	81
Corse	73	88	124	98	41	98	238	95
Nancy-Metz	1 249	73	694	99	120	84	2 063	83
Reims	448	98	345	99	212	98	1 005	99
Strasbourg	1 043	87	1 163	96	183	95	2 389	92
<b>Grand Est</b>	<b>2 740</b>	<b>83</b>	<b>2 202</b>	<b>98</b>	<b>515</b>	<b>94</b>	<b>5 457</b>	<b>90</b>
Amiens	949	86	1 006	93	486	94	2 441	91
Lille	962	84	895	95	742	80	2 599	86
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 911</b>	<b>85</b>	<b>1 901</b>	<b>94</b>	<b>1 228</b>	<b>85</b>	<b>5 040</b>	<b>88</b>
Créteil	3 009	96	2 563	95	490	93	6 062	95
Paris	701	98	981	100	506	100	2 188	99
Versailles	3 500	95	3 709	98	638	98	7 847	97
<b>Île-de-France</b>	<b>7 210</b>	<b>96</b>	<b>7 253</b>	<b>98</b>	<b>1 634</b>	<b>97</b>	<b>16 097</b>	<b>97</b>
Caen	285	43	358	84	283	78	926	69
Rouen	559	72	983	87	242	74	1 784	81
<b>Normandie</b>	<b>844</b>	<b>62</b>	<b>1 341</b>	<b>87</b>	<b>525</b>	<b>76</b>	<b>2 710</b>	<b>77</b>
Bordeaux	1 079	83	1 017	96	259	87	2 355	89
Limoges	322	49	344	79	127	55	793	63
Poitiers	606	68	755	89	193	70	1 554	78
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2 007</b>	<b>73</b>	<b>2 116</b>	<b>91</b>	<b>579</b>	<b>74</b>	<b>4 702</b>	<b>81</b>
Montpellier	1 338	88	1 224	97	356	94	2 918	92
Toulouse	1 124	73	1 478	87	266	80	2 868	81
<b>Occitanie</b>	<b>2 462</b>	<b>81</b>	<b>2 702</b>	<b>92</b>	<b>622</b>	<b>88</b>	<b>5 786</b>	<b>87</b>
Pays de la Loire (Nantes)	1 124	77	1 037	93	367	95	2 528	86
Aix-Marseille	1 593	95	976	98	367	88	2 936	95
Nice	1 098	89	921	99	113	55	2 132	91
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 691</b>	<b>92</b>	<b>1 897</b>	<b>99</b>	<b>480</b>	<b>80</b>	<b>5 068</b>	<b>94</b>
<b>France métropolitaine (1)</b>	<b>28 480</b>	<b>87</b>	<b>27 397</b>	<b>95</b>	<b>8 209</b>	<b>89</b>	<b>64 086</b>	<b>90</b>
Guadeloupe	154	95	225	96	60	95	439	96
Guyane	665	89	100	95			765	90
Martinique	89	65	94	86	24	83	207	77
Mayotte	1 064	92	602	96	1	100	1 667	94
La Réunion	405	86	282	75	61	72	748	81
<b>DROM (1)</b>	<b>2 374</b>	<b>89</b>	<b>1 303</b>	<b>91</b>	<b>146</b>	<b>83</b>	<b>3 823</b>	<b>90</b>
<b>France métropolitaine + DROM (1)</b>	<b>30 854</b>	<b>87</b>	<b>28 700</b>	<b>95</b>	<b>8 355</b>	<b>89</b>	<b>67 909</b>	<b>90</b>
<b>Part des élèves allophones (%)</b>	<b>0,73</b>		<b>0,85</b>		<b>0,37</b>		<b>0,69</b>	

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies.

En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DROM).

## 3 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2018-19 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	1 <sup>er</sup> degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	70,2	20,9	27,7
Entre 1 et 14 jours	18,7	23,9	17,5
Entre 15 et 30 jours	4,1	17,8	11,8
Entre 1 et 3 mois	3,5	24,3	21,6
Entre 3 et 6 mois	1,3	7,4	11,4
Entre 6 mois et 1 an	1,4	3,7	6,8
1 an et plus	0,8	2,0	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

RERS 2022, DEPP

1. Délai entre le positionnement et l'entrée dans le premier dispositif.



La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale. À la rentrée 2021, la France métropolitaine et les DROM comptent 44 000 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,8%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles. Le nombre

d'écoles du secteur privé sous contrat est stable (-0,3%). Le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 5,4%, une partie de la hausse s'expliquant par un meilleur repérage.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. En 2021, les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 200 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DROM croît légèrement, croissance portée essentiellement par les **collèges privés** (+1,7%). Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer : en effet, ils se regroupent avec des lycées généraux pour former des **lycées polyvalents (LPO)** dont le nombre augmente. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée en 2019 et 2020 se poursuit en 2021 (+20,2%).

### Précisions

**Structures concernées** – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

**Enseignement supérieur** – Voir 2.17.

**MFREO** – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'Agriculture.

**Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP, RERS 2.01 et 2.04.  
DEPP et SIES-MESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).  
SIES-MESR, RERS 2.17.  
DGER-MASA, RERS 4.27.

## 1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2017	2018	2019	2020	2021p	Évolution 2020/2021 (%)
<b>Premier degré (1)</b>	<b>53 798</b>	<b>50 877</b>	<b>50 492</b>	<b>50 128</b>	<b>49 965</b>	<b>49 648</b>	<b>-0,6</b>
<b>Public</b>	<b>48 522</b>	<b>45 401</b>	<b>44 902</b>	<b>44 455</b>	<b>44 262</b>	<b>43 904</b>	<b>-0,8</b>
Écoles maternelles	16 056	14 179	13 881	13 583	13 399	13 139	-1,9
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 222	31 021	30 872	30 863	30 765	-0,3
<b>Privé</b>	<b>5 276</b>	<b>5 476</b>	<b>5 590</b>	<b>5 673</b>	<b>5 703</b>	<b>5 744</b>	<b>0,7</b>
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 322	5 413	5 487	5 514	5 550	0,7
Privé sous contrat		4 757	4 719	4 697	4 687	4 673	-0,3
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 701	4 665	4 647	4 642	4 628	-0,3
Privé hors contrat		719	871	976	1 016	1 071	5,4
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		671	748	840	872	922	5,7
<b>Second degré</b>	<b>12 203</b>	<b>12 151</b>	<b>12 174</b>	<b>12 186</b>	<b>12 179</b>	<b>12 211</b>	<b>0,3</b>
<b>Public</b>	<b>8 108</b>	<b>8 041</b>	<b>8 025</b>	<b>8 017</b>	<b>8 023</b>	<b>8 027</b>	<b>0,0</b>
dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (2)	1 464	1 608	1 622	1 637	1 667	1 685	1,1
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	7 882	7 815	7 799	7 791	7 795	7 799	0,1
Collèges	5 253	5 294	5 290	5 289	5 294	5 303	0,2
Lycées professionnels	973	834	819	806	800	794	-0,8
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 608	1 612	1 618	1 624	1 626	0,1
dont lycées polyvalents (3)	582	698	702	722	730	738	1,1
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	78	78	77	76	-1,3
Établissements sous tutelle de l'Agriculture	226	226	226	226	227	228	0,4
<b>Privé</b>	<b>4 095</b>	<b>4 110</b>	<b>4 149</b>	<b>4 169</b>	<b>4 156</b>	<b>4 184</b>	<b>0,7</b>
dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (2)	698	715	717	701	697	698	0,7
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	3 493	(9) 3 527	(9) 3 570	(9) 3 589	(9) 3 576	(9) 3 608	0,9
Collèges	1 765	1 859	1 910	1 945	1 951	1 985	1,7
Lycées professionnels	664	622	601	573	562	555	-1,2
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 045	1 058	1 070	1 062	1 068	0,6
dont lycées polyvalents (3)	204	202	204	217	218	222	1,8
Établissements sous tutelle de l'Agriculture (y compris MFREO)	602	583	579	580	580	576	-0,7
<b>Privé sous contrat (établissements relevant de l'Éducation nationale)</b>	<b>2 953</b>	<b>(9) 2 907</b>	<b>(9) 2 896</b>	<b>(9) 2 885</b>	<b>(9) 2 883</b>	<b>(9) 2 878</b>	<b>-0,2</b>
dont établissements avec STS ou CPGE	432	446	450	451	461	460	-0,2
Collèges	1 672	1 661	1 662	1 658	1 660	1 659	-0,1
Lycées professionnels	403	377	359	351	347	345	-0,6
Lycées d'enseignement général et technologique	878	868	874	875	875	874	-0,1
dont lycées polyvalents (3)	190	192	191	208	210	211	0,5
<b>Privé hors contrat (établissements relevant de l'Éducation nationale)</b>	<b>540</b>	<b>620</b>	<b>674</b>	<b>704</b>	<b>693</b>	<b>730</b>	<b>5,3</b>
dont établissements avec STS ou CPGE	157	154	151	132	117	115	-1,7
Collèges	93	198	248	287	291	326	12,0
Lycées professionnels	261	245	242	222	215	210	-2,3
Lycées d'enseignement général et technologique	186	177	184	195	187	194	3,7
dont lycées polyvalents	14	10	13	9	8	11	37,5
<b>Enseignement supérieur (4)</b>							
Universités (5)	79	68	68	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	112	108	108	107	-0,9
Inspé (ex-Espé)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 449	2 476	2 485	2 489	2 491	0,1
dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (2)	2 001	2 165	2 177	2 175	2 203	2 221	0,8
Public	1 358	1 503	1 534	1 550	1 586	1 610	1,5
Privé	900	946	942	935	903	881	-2,4
Établissements avec CPGE	442	450	453	458	457	458	0,2
dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (2)	434	446	439	440	441	450	2,0
Public	345	355	360	362	363	364	0,3
Privé	97	95	93	96	94	94	0,0
Écoles d'ingénieurs	250	265	271	275	279	287	2,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	308	333	334	352	369	4,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	304	296	298	307	305	-0,7
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (6)	623	592	552	580	632	632	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	379	406	366	349	342	-2,0
<b>Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)</b>	<b>973</b>	<b>911</b>	<b>910</b>	<b>1 059</b>	<b>1 467</b>	<b>1 764</b>	<b>20,2</b>
Public	257	227	226	220	173	168	-2,9
Privé	716	684	684	839	1 294	1 596	23,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

1. Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.

2. Ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

3. Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).

4. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

5. Y compris CUPFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).

6. Données 2020-2021 reconduites en 2021-2022.

7. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

8. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

9. Dont un EREA.

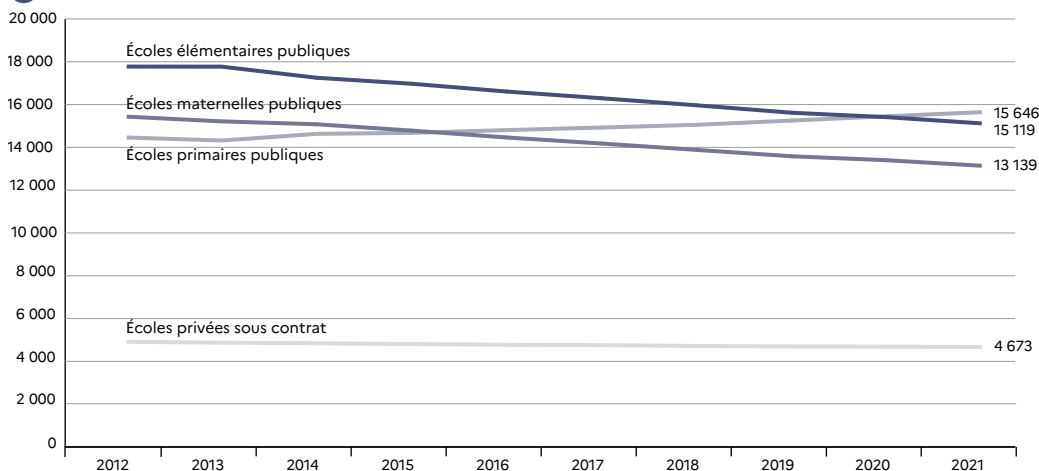
RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 48 600 écoles en France, soit environ 370 écoles de moins qu'à la rentrée 2020 (1) (2). La baisse s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,8% contre -0,3% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -260 et -290), le nombre d'écoles primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+190).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 188 élèves contre 126 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (153) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (101).

Dans le secteur public, environ 3 500 écoles sont à classe unique (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Dans le secteur privé sous contrat, très peu d'écoles sont à classe unique : seulement 1,3% du total (5). Par ailleurs, 22,5% des écoles privées sous contrat comptent 11 classes ou plus.

### 1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DOM.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.45.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 2 Évolution du nombre d'écoles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Public</b>										
Écoles maternelles	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583	13 399	13 139
Écoles élémentaires	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608	16 295	15 966	15 618	15 411	15 119
Écoles primaires	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807	14 927	15 055	15 254	15 452	15 646
<b>Total Public</b>	<b>47 672</b>	<b>47 306</b>	<b>46 962</b>	<b>46 435</b>	<b>45 877</b>	<b>45 401</b>	<b>44 902</b>	<b>44 455</b>	<b>44 262</b>	<b>43 904</b>
<b>Privé sous contrat</b>										
Écoles maternelles	70	70	69	63	59	56	54	50	45	45
Écoles élémentaires	170	161	158	156	153	150	155	146	142	138
Écoles primaires	4 674	4 644	4 619	4 589	4 563	4 551	4 510	4 501	4 500	4 490
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>4 914</b>	<b>4 875</b>	<b>4 846</b>	<b>4 808</b>	<b>4 775</b>	<b>4 757</b>	<b>4 719</b>	<b>4 697</b>	<b>4 687</b>	<b>4 673</b>
<b>Ensemble</b>	<b>52 586</b>	<b>52 181</b>	<b>51 808</b>	<b>51 243</b>	<b>50 652</b>	<b>50 158</b>	<b>49 621</b>	<b>49 152</b>	<b>48 949</b>	<b>48 577</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2021

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	101	153	126	128
Privé sous contrat	95	148	188	186

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

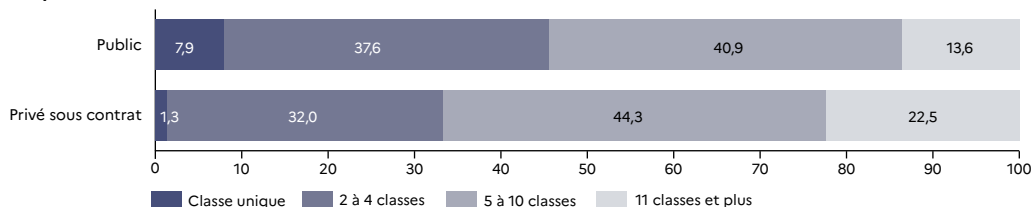
## 4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2021

Nombre de classes	France métropolitaine + DROM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
<b>Public</b>				
1	900	1 917	637	3 454
2	1 385	1 529	2 198	5 112
3	2 633	656	2 447	5 736
4	2 723	733	2 211	5 667
5 à 10	5 247	6 594	6 130	17 971
11 et plus	251	3 690	2 023	5 964
<b>Total Public</b>	<b>13 139</b>	<b>15 119</b>	<b>15 646</b>	<b>43 904</b>
<b>Privé sous contrat</b>				
1	7	19	33	59
2	12	29	332	373
3	8	11	464	483
4	7	10	621	638
5 à 10	10	42	2 018	2 070
11 et plus	1	27	1 022	1 050
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>45</b>	<b>138</b>	<b>4 490</b>	<b>4 673</b>
<b>Ensemble</b>	<b>13 184</b>	<b>15 257</b>	<b>20 136</b>	<b>48 577</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

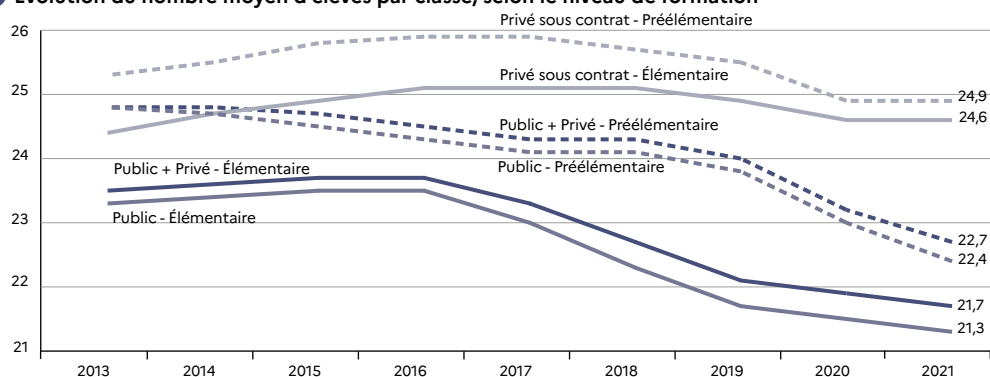
À la rentrée 2021, le nombre de classes augmente dans le premier degré public : 257 000, soit +0,2% par rapport à l'année précédente (2). À l'inverse, le nombre de classes est en diminution dans le secteur privé sous contrat (34 900, soit -0,9%). Dans les écoles primaires, qui accueillent environ 2,8 millions d'élèves, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou encore être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 400 classes concernées dans les écoles publiques et moins de 1 700 dans les écoles privées sous contrat.

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe**, en légère diminution depuis 2018, se stabilise à la rentrée 2021. Plus élevé que dans le public, il est de 24,9 en préélémentaire et de 24,6 en élémentaire (1). Dans le public, la baisse de la taille des classes s'explique principalement par les mesures successives de dédoublements de classes, mises en œuvre depuis

2017. En effet, les classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) ont été dédoublées à la rentrée 2017. Ce dispositif a été élargi aux classes de CP en éducation prioritaire (REP), de CE1 en REP+ à partir de septembre 2018, et aux classes de CE1 en REP en 2019. En 2015, la taille moyenne des classes de CP en REP+ était de 21,7 élèves. En 2021, elle est de 12,5 élèves (4). Le constat est similaire en REP et pour les classes de CE1. Les classes de grande section de maternelle ont commencé, à la rentrée 2020, à être dédoublées en éducation prioritaire. La mise en œuvre de cette mesure devrait être étalée jusqu'à 2023. Si elles sont toujours plus remplies que celles de CP et de CE1, elles n'accueillent toutefois déjà plus que 15,1 élèves en moyenne en REP+ à la rentrée 2021 contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 14,7% des classes préélémentaires et 10,5% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (5).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

La **source Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2021, Diapre couvre 100% des élèves scolarisés dans les écoles publiques et 99,5% des élèves scolarisés dans les écoles privées sous contrat.

**Nombre d'élèves par classe (E/C)** – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du nombre d'élèves par classe selon le niveau nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux

respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

**Classe, école maternelle, élémentaire, primaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.02.

## 2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039
Privé sous contrat	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865
<b>Public + Privé</b>	<b>280 422</b>	<b>281 855</b>	<b>283 446</b>	<b>283 905</b>	<b>286 616</b>	<b>286 027</b>	<b>289 380</b>	<b>291 677</b>	<b>291 904</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2021

Type d'école	Type de classe	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat	
		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
<b>Écoles maternelles</b>	Classes préélémentaires	58 787	1 322 991	174	4 315	58 961	1 327 306
	Classes élémentaires	107 532	2 317 671	838	20 739	108 370	2 338 410
<b>Écoles primaires</b>	Classes préélémentaires	28 950	650 331	10 536	264 022	39 486	914 353
	Classes élémentaires	54 355	1 172 248	21 657	537 201	76 012	1 709 449
	Classes mixtes	7 415	149 780	1 660	36 910	9 075	186 690
<b>Ensemble des écoles</b>		<b>257 039</b>	<b>5 613 021</b>	<b>34 865</b>	<b>863 187</b>	<b>291 904</b>	<b>6 476 208</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire); les dispositifs ULIS ne sont, par contre, pas comptabilisés parmi les classes.

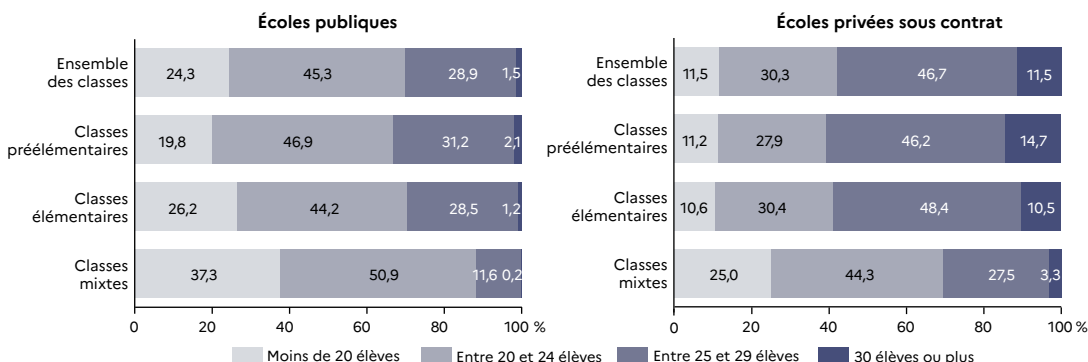
## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2018	2021	2015	2018	2021	2015	2018	2021
Petite section	23,3	22,9	22,2	23,4	23,0	22,2	24,8	24,4	23,4
Moyenne section	23,6	23,2	22,3	23,7	23,3	22,2	25,1	24,7	23,5
Grande section	23,6	23,2	15,1	23,7	23,2	18,6	25,0	24,5	22,9
CP	21,7	12,7	12,5	21,8	12,8	12,5	22,5	22,3	21,4
CE1	22,6	14,2	12,6	22,7	21,0	12,8	23,3	23,2	22,4
CE2	22,9	21,7	21,2	23,1	22,2	20,9	24,0	23,9	23,1
CM1	23,0	22,0	21,6	23,3	22,4	21,4	24,3	24,1	23,5
CM2	23,1	22,3	21,8	23,4	22,7	21,7	24,4	24,3	23,7
<b>Total</b>	<b>22,9</b>	<b>19,2</b>	<b>17,5</b>	<b>23,0</b>	<b>20,5</b>	<b>18,0</b>	<b>24,1</b>	<b>23,9</b>	<b>22,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

## 5 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

À la rentrée 2021, l'enseignement du premier degré en France regroupe 43 900 écoles publiques et 4 700 écoles privées sous contrat. Leur nombre est très variable selon l'académie. Celles qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 300), Lille (3 100), Grenoble (2 700) et Nantes (2 700) (1). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie. À Rennes et Nantes, elles représentent respectivement 77 % et 65 % des écoles, tandis que cette part n'est que de 15 % à Créteil et 19 % à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de

Rennes (37 %) et Nantes (31 %) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (96 %) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Mais sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (67 %) et Nantes (51 %) qu'à Paris (11 %), Créteil (13 %) ou Versailles (16 %).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en métropole (4,3 % contre 9,8 %). Il n'y a notamment aucune à Mayotte.

### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires les écoles qui accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

---

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

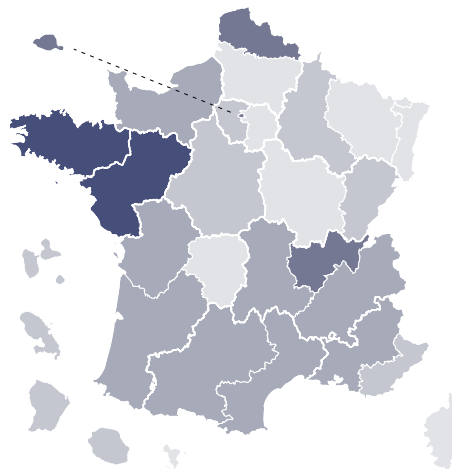
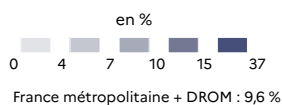
## 1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2021

Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	256	353	543	1 152				112	112	1 264	8,9
Grenoble	614	728	1 092	2 434	4	6	242	252	2 686	9,4	
Lyon	461	480	844	1 785	2	2	281	285	2 070	13,8	
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 331</b>	<b>1 561</b>	<b>2 479</b>	<b>5 371</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>635</b>	<b>649</b>	<b>6 020</b>	<b>10,8</b>	
Besançon	251	305	443	999		2	52	54	1 053	5,1	
Dijon	452	617	523	1 592			55	55	1 647	3,3	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>703</b>	<b>922</b>	<b>966</b>	<b>2 591</b>		<b>2</b>	<b>107</b>	<b>109</b>	<b>2 700</b>	<b>4,0</b>	
Bretagne (Rennes)	231	249	965	1 445	15	28	802	845	2 290	36,9	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	566	753	656	1 975	2	3	120	125	2 100	6,0	
Corse	65	73	111	249		1	4	5	254	2,0	
Nancy-Metz	613	676	684	1 973	2	4	51	57	2 030	2,8	
Reims	260	301	444	1 005		1	52	53	1 058	5,0	
Strasbourg	435	404	450	1 289	3	14	20	37	1 326	2,8	
<b>Grand Est</b>	<b>1 308</b>	<b>1 381</b>	<b>1 578</b>	<b>4 267</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>123</b>	<b>147</b>	<b>4 414</b>	<b>3,3</b>	
Amiens	443	611	750	1 804		3	67	70	1 874	3,7	
Lille	868	927	996	2 791	4	3	348	355	3 146	11,3	
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 311</b>	<b>1 538</b>	<b>1 746</b>	<b>4 595</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>415</b>	<b>425</b>	<b>5 020</b>	<b>8,5</b>	
Créteil	1 084	1 135	318	2 537	1	7	90	98	2 635	3,7	
Paris	290	285	70	645	1	7	100	108	753	14,3	
Versailles	1 367	1 265	497	3 129	1	9	139	149	3 278	4,5	
<b>Île-de-France</b>	<b>2 741</b>	<b>2 685</b>	<b>885</b>	<b>6 311</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>329</b>	<b>355</b>	<b>6 666</b>	<b>5,3</b>	
Normandie	571	751	1 054	2 376		2	192	194	2 570	7,5	
Bordeaux	617	873	930	2 420	1	1	216	218	2 638	8,3	
Limoges	142	214	261	617			17	17	634	2,7	
Poitiers	361	533	513	1 407		2	123	125	1 532	8,2	
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 120</b>	<b>1 620</b>	<b>1 704</b>	<b>4 444</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>356</b>	<b>360</b>	<b>4 804</b>	<b>7,5</b>	
Montpellier	597	691	580	1 868		4	147	151	2 019	7,5	
Toulouse	582	768	957	2 307	1	4	207	212	2 519	8,4	
<b>Occitanie</b>	<b>1 179</b>	<b>1 459</b>	<b>1 537</b>	<b>4 175</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>354</b>	<b>363</b>	<b>4 538</b>	<b>8,0</b>	
Pays de la Loire (Nantes)	437	490	962	1 889	6	21	822	849	2 738	31,0	
Aix-Marseille	715	731	346	1 792	1	6	127	134	1 926	7,0	
Nice	419	427	232	1 078		3	49	52	1 130	4,6	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 134</b>	<b>1 158</b>	<b>578</b>	<b>2 870</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>176</b>	<b>186</b>	<b>3 056</b>	<b>6,1</b>	
<b>France métropolitaine</b>	<b>12 697</b>	<b>14 640</b>	<b>15 221</b>	<b>42 558</b>	<b>44</b>	<b>133</b>	<b>4 435</b>	<b>4 612</b>	<b>47 170</b>	<b>9,8</b>	
Guadeloupe	109	113	52	274	1	1	13	15	289	5,2	
Guyane	50	62	62	174			9	9	183	4,9	
La Réunion	152	136	204	492		2	24	26	518	5,0	
Martinique	64	76	78	218		2	9	11	229	4,8	
Mayotte	67	92	29	188					188	0,0	
<b>DROM</b>	<b>442</b>	<b>479</b>	<b>425</b>	<b>1 346</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>61</b>	<b>1 407</b>	<b>4,3</b>	
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>13 139</b>	<b>15 119</b>	<b>15 646</b>	<b>43 904</b>	<b>45</b>	<b>138</b>	<b>4 490</b>	<b>4 673</b>	<b>48 577</b>	<b>9,6</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 2 Part des écoles privées sous contrat à la rentrée 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP



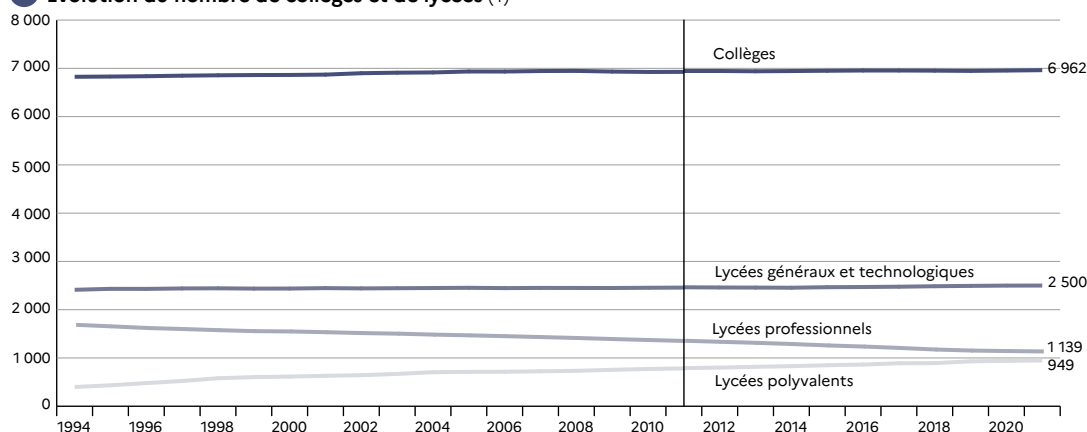
Entre 1960 et 1980, le nombre de collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (année de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Depuis les années 2000, le nombre de lycées professionnels (LP) diminue, tandis que celui des lycées polyvalents (LPO) augmente (1). À la rentrée 2021, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 678. Il est relativement stable depuis 2019 (2).

Le nombre global de classes (236 000) augmente à la rentrée 2021 (3). Cette hausse concerne principalement les LPO des secteurs public et privé sous contrat. Le nombre moyen d'élèves par classe au collège a augmenté entre 2010 et 2019 puis s'est stabilisé. Ainsi, en 2021, on compte plus d'un élève supplémentaire par

rapport à 2010. L'entrée au collège de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré sont les principales explications. Entre les rentrées 2020 et 2021, le nombre de classes diminue au collège mais le nombre d'élèves par classe reste stable : 25,3 (4). Dans les lycées généraux et technologiques à la rentrée 2021, l'effectif moyen par classe atteint 27,4 élèves, en légère baisse par rapport à 2020 (27,7 élèves). Dans les LP, après une période de stabilité depuis 2018, le nombre moyen d'élèves par classe baisse à 17,9 en 2021 (contre 18,3 en 2020).

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Dans tous les types de lycées, les effectifs comptent un à deux élèves de moins en moyenne. Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,5 élèves de plus que celles des collèges publics.

### 1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Établissements du second degré** – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

**Nombre moyen d'élèves par classe** – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
  - Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
  - Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
  - Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

**2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)**

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Public</b>										
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 294	5 290	5 289	5 294	5 303
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	834	819	806	800	794
LEGT	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 608	1 612	1 618	1 624	1 626
dont LPO	389	477	525	582	659	698	702	722	730	738
EREA	82	80	80	80	79	79	78	78	77	76
<b>Total Public</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 882</b>	<b>7 843</b>	<b>7 815</b>	<b>7 799</b>	<b>7 791</b>	<b>7 795</b>	<b>7 799</b>
<b>Privé sous contrat</b>										
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 661	1 662	1 658	1 660	1 659
LP	482	446	423	403	389	377	359	351	347	345
LEGT	958	925	902	878	866	868	874	875	875	874
dont LPO	45	137	187	190	190	192	191	208	210	211
EREA					1	1	1	1	1	1
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>3 188</b>	<b>3 106</b>	<b>3 040</b>	<b>2 953</b>	<b>2 916</b>	<b>2 907</b>	<b>2 896</b>	<b>2 885</b>	<b>2 883</b>	<b>2 879</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 003</b>	<b>10 935</b>	<b>10 941</b>	<b>10 835</b>	<b>10 759</b>	<b>10 722</b>	<b>10 695</b>	<b>10 676</b>	<b>10 678</b>	<b>10 678</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Voir [1] supra.

**3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)**

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Public</b>										
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 694	106 919	107 272	107 539	107 313
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 634	18 459	17 989	17 942	17 931
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	62 005	62 334	61 920	61 435	62 112
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	29 192	29 455	30 257	30 457	31 028
EREA	1 324	1 149	980	944	904	886	892	880	872	866
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>185 259</b>	<b>185 392</b>	<b>188 219</b>	<b>188 604</b>	<b>188 061</b>	<b>187 788</b>	<b>188 222</b>
<b>Privé sous contrat</b>										
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	25 974	26 000	26 077	26 168	26 148
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 789	4 603	4 491	4 467	4 449
LEGT	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 146	17 419	17 220	17 068	17 222
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 051	6 044	6 351	6 405	6 488
EREA					12	14	14	14	14	14
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>46 931</b>	<b>47 278</b>	<b>47 316</b>	<b>47 321</b>	<b>47 474</b>	<b>47 923</b>	<b>48 036</b>	<b>47 802</b>	<b>47 717</b>	<b>47 833</b>
<b>Total Ensemble</b>	<b>241 975</b>	<b>243 041</b>	<b>237 345</b>	<b>232 580</b>	<b>232 866</b>	<b>236 142</b>	<b>236 640</b>	<b>235 863</b>	<b>235 505</b>	<b>236 055</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2021, on dénombre 236 055 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

**4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)**

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Public</b>										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,4	24,5	24,7	24,8	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,6	18,4	18,4	18,4	18,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,8	27,6	27,8	27,9	27,6
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,2	25,0	25,1	25,2	24,8
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,7	10,6	10,7	10,5
<b>Privé sous contrat</b>										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	26,9	27,1	27,3	27,3	27,4
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,9	17,7	17,8	17,6	17,3
LEGT	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	25,9	25,7	26,3	26,8	26,7
dont LPO			22,3	22,0	22,5	22,5	22,5	22,7	23,0	22,8
EREA					14,3	13,9	14,6	14,1	15,0	15,3
<b>Public + Privé sous contrat</b>										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	24,9	25,0	25,2	25,3	25,3
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,5	18,3	18,3	18,3	17,9
LEGT	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,4	27,2	27,4	27,7	27,4
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,7	24,6	24,7	24,8	24,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,8	10,7	10,7	10,8	10,5

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2021, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,4 élèves ou étudiants.

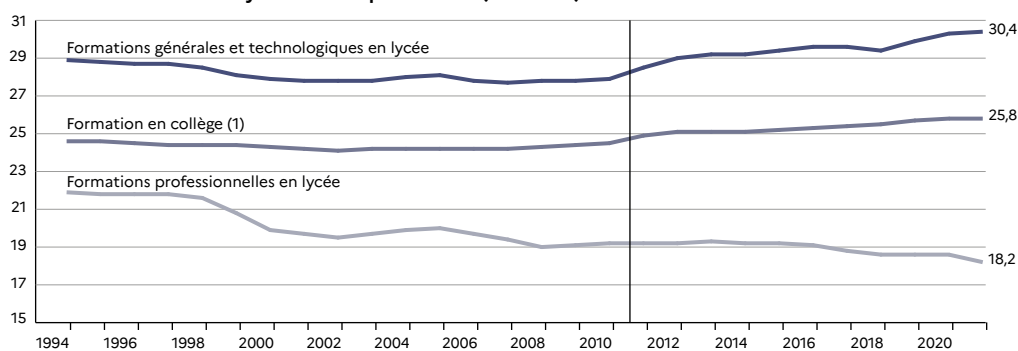
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des formations générales et technologiques dans les LEGT et celles des formations professionnelles dans les LP (2). Des exceptions sont recensées : 4,0% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers »). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent près d'un élève sur sept dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2021, le nombre de classes (ou divisions) diminue dans les formations en collège et augmente

dans les formations générales et technologiques en lycée (3). En 2021, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,7) que dans le secteur privé sous contrat (29,6) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,5) que dans le secteur public (25,3).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,2 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus notable : à la rentrée 1994, trois élèves de plus étaient comptabilisés par classe. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.  
1. Hors Segpa.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte

des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières (ou divisions) comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 8.12.

**EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Série chronologique : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

## 2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2021, y compris post-bac, en %

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 <sup>d</sup> degré
<b>Public</b>								
Collèges	97,0	3,0	ε	ε		100,0	2 657 312	2 657 312
LP	4,0		92,9	0,6	2,5	100,0	322 390	314 197
LEGT	0,5		11,8	74,1	13,6	100,0	1 716 214	1 482 920
dont LPO	1,0		26,3	61,7	11,1	100,0	770 430	685 179
EREA	7,3	30,5	60,1	1,6	0,6	100,0	9 053	9 003
<b>Privé sous contrat</b>								
Collèges	99,4	0,6				100,0	717 097	717 097
LP	7,1	0,1	89,4	0,5	2,9	100,0	77 190	74 969
LEGT	0,7	ε	10,7	75,2	13,3	100,0	460 508	399 137
dont LPO	2,2	ε	32,5	48,1	17,2	100,0	148 073	122 556
EREA		53,3	46,7			100,0	214	214

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : 74,1% des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution du nombre de divisions (ou classes) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
<b>Public</b>									
Formations en collège (1)	103 308	101 399	101 762	101 936	102 155	102 566	102 860	102 634	-226
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 150	6 147	6 110	6 088	6 054	-34
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 648	27 662	27 508	27 565	27 749	184
Formations GT en lycée	41 850	39 127	40 740	42 928	42 864	42 085	41 245	41 548	304
<b>Total Public</b>	<b>181 372</b>	<b>176 275</b>	<b>176 158</b>	<b>178 662</b>	<b>178 829</b>	<b>178 268</b>	<b>177 758</b>	<b>177 986</b>	<b>228</b>
<b>Privé sous contrat</b>									
Formations en collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 091	26 118	26 178	26 275	26 251	-25
Segpa	292	329	375	365	362	367	362	361	-1
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 871	6 828	6 750	6 710	6 697	-14
Formations GT en lycée	11 712	11 638	11 665	11 988	12 044	11 831	11 626	11 719	93
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>45 147</b>	<b>44 953</b>	<b>44 923</b>	<b>45 316</b>	<b>45 352</b>	<b>45 126</b>	<b>44 973</b>	<b>45 027</b>	<b>54</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>226 519</b>	<b>221 228</b>	<b>221 081</b>	<b>223 978</b>	<b>224 181</b>	<b>223 394</b>	<b>222 731</b>	<b>223 013</b>	<b>282</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris 3<sup>e</sup> « prépa-métiers ».

RERS 2022, DEPP

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Public</b>								
Formations en collège (1)	24,0	24,2	24,9	24,9	25,1	25,3	25,4	25,3
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,0	13,1	13,4	13,6	13,6
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,9	18,7	18,7	18,8	18,3
Formations GT en lycée	28,8	28,5	30,0	30,1	29,9	30,3	30,7	30,7
<b>Privé sous contrat</b>								
Formations en collège (1)	25,0	25,6	26,5	27,0	27,2	27,4	27,3	27,5
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,5	11,5	11,7	12,0	12,2
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,2	18,0	18,1	18,0	17,7
Formations GT en lycée	25,7	25,9	27,4	27,7	27,6	28,4	29,2	29,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris 3<sup>e</sup> « prépa-métiers ».

RERS 2022, DEPP

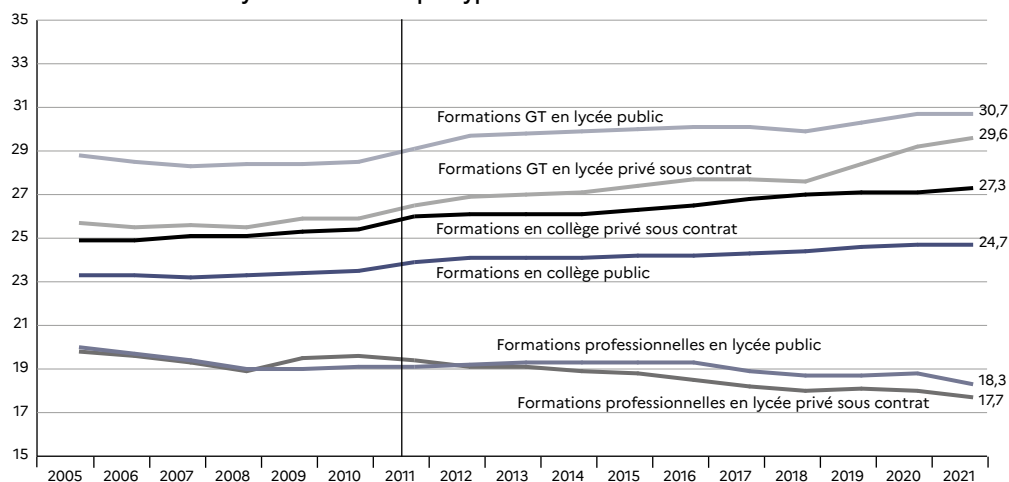
Les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (30,4 élèves) (2). Au contraire, la taille moyenne des classes est la plus faible dans les formations professionnelles en lycée (18,2 élèves par classe), avec des disparités selon le domaine et selon le diplôme préparé (20,0 en baccalauréat professionnel contre 13,3 en CAP). Dans les formations en collège, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,2 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,3 et 24,7 élèves) (1). Dans les formations générales et technologiques en lycée, les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne un élève de plus que celles

des établissements privés sous contrat. Enfin, dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,3 et 17,7 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des « services » est plus importante dans le secteur public (21,2 contre 19,4), ce qui explique en partie cet écart. De manière générale, les classes du domaine de la « production » ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des services.

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+1,4 élève dans le secteur public et +2,4 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+2,2 dans le secteur public et +4,1 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-1,4 élève dans le secteur public et -1,9 dans le secteur privé sous contrat).

### 1 Évolution de la taille moyenne des classes par type d'établissement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04,

qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la fiche 2.05 est possible. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières (ou divisions) comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 8.12.

## 2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2021, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	1,0	3,6	29,0	53,4	12,8	0,2	ε	100,0	32 524	25,7
Cinquième	0,8	2,5	26,9	55,4	14,2	0,2	ε	100,0	31 757	26,0
Quatrième	0,9	2,6	26,3	57,0	13,1	0,2	ε	100,0	31 989	26,0
Troisième	1,9	4,1	30,0	52,0	11,6	0,2	ε	100,0	32 594	25,4
<b>Total de la sixième à la troisième</b>	<b>1,2</b>	<b>3,2</b>	<b>28,0</b>	<b>54,4</b>	<b>12,9</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>128 885</b>	<b>25,8</b>
Segpa	50,0	48,8	1,0	0,3	ε	ε	ε	100,0	6 416	13,6
<b>Total formations en collège (1)</b>	<b>3,5</b>	<b>5,4</b>	<b>26,8</b>	<b>51,9</b>	<b>12,3</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>135 301</b>	<b>25,2</b>
Public	3,7	5,6	29,9	54,2	6,6	ε	ε	100,0	108 689	24,7
Privé sous contrat	2,4	4,6	13,9	42,4	35,5	1,0	0,1	100,0	26 612	27,3
CAP production seul	72,8	15,2	9,4	2,1	0,5	ε	ε	100,0	4 920	12,3
CAP services seul	55,4	22,8	14,5	5,1	2,0	0,1	ε	100,0	3 216	14,8
<b>Total CAP</b>	<b>65,9</b>	<b>18,2</b>	<b>11,4</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>8 135</b>	<b>13,3</b>
Bac pro, BMA production seul	35,7	21,5	28,9	10,4	3,3	0,1	0,1	100,0	11 878	17,5
Bac pro, BMA services seul	15,7	19,9	27,1	19,9	15,9	1,4	0,1	100,0	13 760	22,1
<b>Total Bac pro/BMA</b>	<b>25,0</b>	<b>20,6</b>	<b>28,0</b>	<b>15,5</b>	<b>10,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>25 639</b>	<b>20,0</b>
<b>Total formations professionnelles en lycée (2)</b>	<b>35,8</b>	<b>19,8</b>	<b>23,6</b>	<b>12,4</b>	<b>7,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>34 445</b>	<b>18,2</b>
Public	35,3	19,1	25,0	12,4	7,8	0,4	ε	100,0	27 749	18,3
Privé sous contrat	37,6	23,0	17,5	12,4	7,8	1,4	0,4	100,0	6 697	17,7
Seconde GT	1,1	1,0	5,6	12,7	51,0	27,9	0,6	100,0	17 966	31,8
Première GT	2,1	3,4	10,1	19,3	45,9	19,0	0,3	100,0	17 839	30,0
Terminale GT	2,7	3,7	10,7	21,6	47,6	13,6	0,2	100,0	17 461	29,4
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>	<b>8,8</b>	<b>17,8</b>	<b>48,2</b>	<b>20,2</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>53 267</b>	<b>30,4</b>
Public	1,3	2,1	8,6	16,8	50,8	20,3	ε	100,0	41 548	30,7
Privé sous contrat	4,1	4,5	9,4	21,6	38,9	19,9	1,6	100,0	11 719	29,6

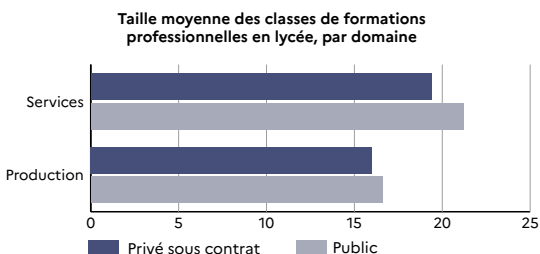
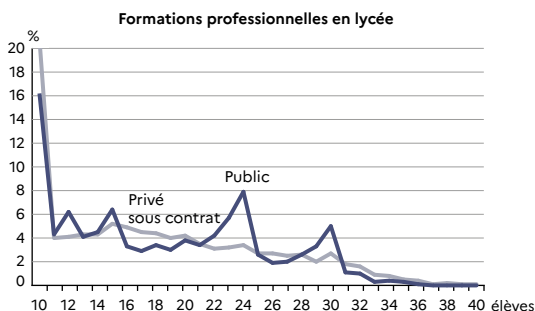
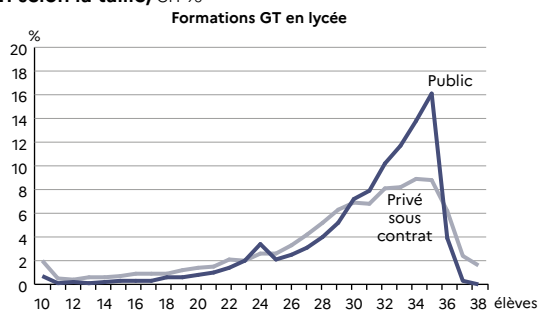
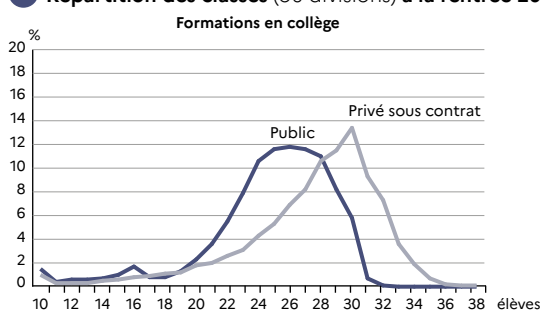
RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

## 3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2021 selon la taille, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 11,8% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves, contre 6,9% dans l'enseignement privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

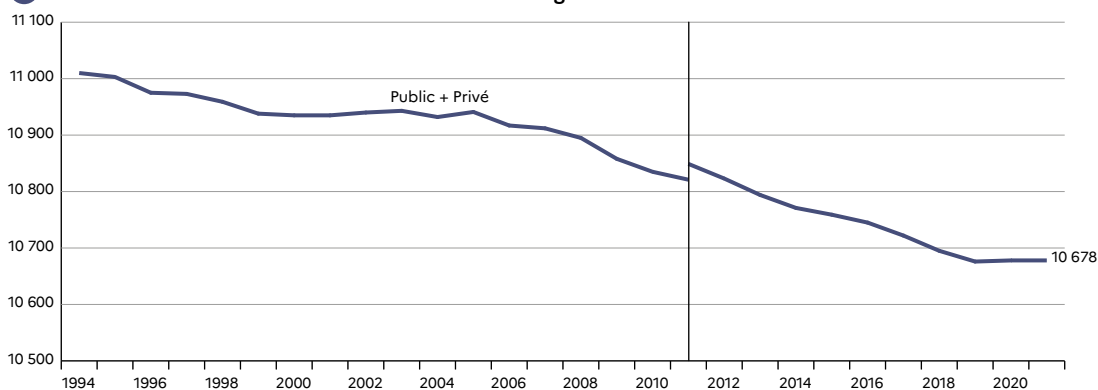
Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a à nouveau diminué entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, cela représente près de 300 établissements en moins, presque essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond en fait à des regroupements administratifs de LP et LEGT pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2021, le nombre d'établissements est de 10 678, dont 388 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules plus de 25% des établissements : Versailles, Créteil, Lille et Nantes.

Deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, plus d'un

tiers sont des lycées polyvalents (LPO). Au total, 57,4% des lycées proposent des formations professionnelles (lycée professionnel et LPO), avec toutefois des disparités géographiques : un lycée sur trois à Paris contre plus de sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon, Martinique, Montpellier et de La Réunion (3).

Au niveau national, près de 2 879 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part du secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. À l'exception de l'académie de Nice et de celles des DROM, 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble du territoire (2). Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

### 1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

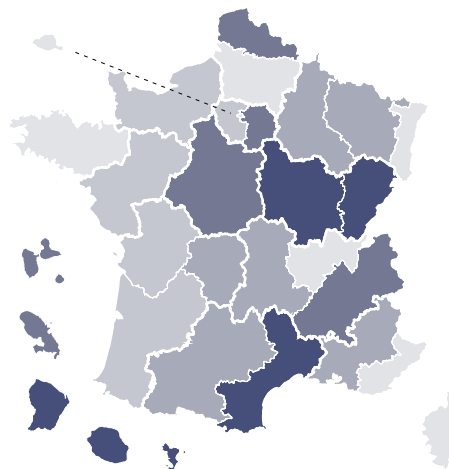
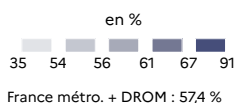
## 2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2021

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	138	17	31	14	3	189	49	9	23	5	81	270	30,0
Grenoble	247	27	80	51	4	358	80	29	40	7	149	507	29,4
Lyon	216	44	68	20	3	331	96	38	54	4	188	519	36,2
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>601</b>	<b>88</b>	<b>179</b>	<b>85</b>	<b>10</b>	<b>878</b>	<b>225</b>	<b>76</b>	<b>117</b>	<b>16</b>	<b>418</b>	<b>1296</b>	<b>32,3</b>
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	13	44	26	3	218	24	2	16	13	42	260	16,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>265</b>	<b>31</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>373</b>	<b>60</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>97</b>	<b>470</b>	<b>20,6</b>
Bretagne (Rennes)	213	36	62	18	4	315	172	16	62	21	250	565	44,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	50	18	3	320	56	10	23	10	89	409	21,8
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	25	29		93	404	23,0
Reims	130	17	39	16	2	188	30	7	14	4	51	239	21,3
Strasbourg	147	15	53	28	1	216	24	7	21		52	268	19,4
<b>Grand Est</b>	<b>493</b>	<b>65</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>715</b>	<b>93</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>196</b>	<b>911</b>	<b>21,5</b>
Amiens	173	36	46	13	2	257	44	18	25		87	344	25,3
Lille	327	72	87	30	6	492	112	13	56	25	181	673	26,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>500</b>	<b>108</b>	<b>133</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>749</b>	<b>156</b>	<b>31</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>268</b>	<b>1017</b>	<b>26,4</b>
Créteil	364	33	133	86	3	533	68	12	48	8	128	661	19,4
Paris	114	29	70	19	3	216	64		66	10	130	346	37,6
Versailles	425	41	152	79	7	625	104	11	68	16	183	808	22,6
<b>Île-de-France</b>	<b>903</b>	<b>103</b>	<b>355</b>	<b>184</b>	<b>13</b>	<b>1374</b>	<b>236</b>	<b>23</b>	<b>182</b>	<b>34</b>	<b>441</b>	<b>1815</b>	<b>24,3</b>
Normandie	305	35	89	40	5	434	84	21	43	9	148	582	25,4
Bordeaux	260	58	73	22	5	396	90	25	36	1	151	547	27,6
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	2	7	3	19	138	13,8
Poitiers	159	30	44	11	4	237	42	2	14	6	58	295	19,7
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>496</b>	<b>106</b>	<b>140</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>752</b>	<b>142</b>	<b>29</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>228</b>	<b>980</b>	<b>23,3</b>
Montpellier	201	20	57	34	2	280	59	6	25	16	90	370	24,3
Toulouse	241	40	76	33	3	360	79	29	36	5	144	504	28,6
Occitanie	442	60	133	67	5	640	138	35	61	21	234	874	26,8
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>252</b>	<b>32</b>	<b>70</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>357</b>	<b>164</b>	<b>18</b>	<b>67</b>	<b>23</b>	<b>249</b>	<b>606</b>	<b>41,1</b>
Aix-Marseille	210	37	62	29	3	312	70	17	54	15	141	453	31,1
Nice	144	20	39	15		203	33	8	21	4	62	265	23,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>354</b>	<b>57</b>	<b>101</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>515</b>	<b>103</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>19</b>	<b>203</b>	<b>718</b>	<b>28,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 083</b>	<b>762</b>	<b>1 544</b>	<b>688</b>	<b>76</b>	<b>7 465</b>	<b>1 631</b>	<b>336</b>	<b>858</b>	<b>206</b>	<b>2 825</b>	<b>10 290</b>	<b>27,5</b>
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	5	5	1	16	86	18,6
Guyane	31	2	11	8		44	6		3	1	9	53	17,0
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1(1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
<b>DROM</b>	<b>220</b>	<b>32</b>	<b>82</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>334</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>388</b>	<b>13,9</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 303</b>	<b>794</b>	<b>1 626</b>	<b>738</b>	<b>76</b>	<b>7 799</b>	<b>1 659</b>	<b>345</b>	<b>874</b>	<b>211</b>	<b>2 879</b>	<b>10 678</b>	<b>27,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.  
1. Il s'agit d'un EREA.

RERS 2022, DEPP

## 3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP



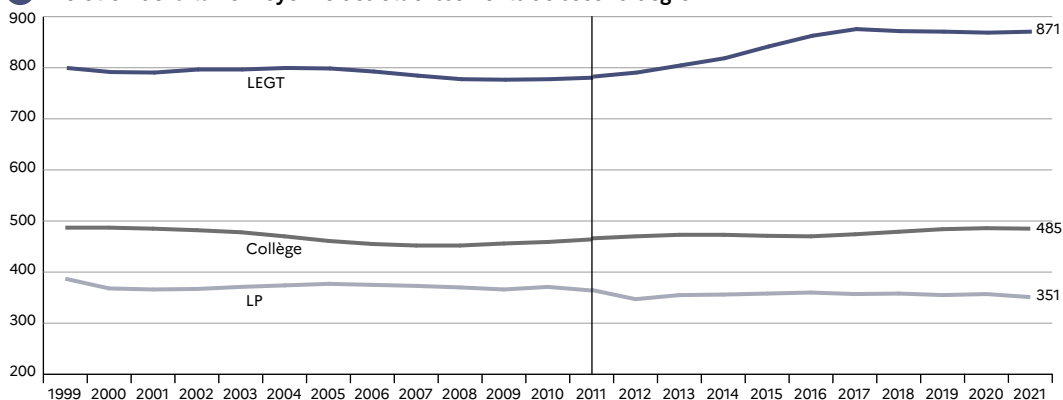
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 485 élèves en moyenne pour les collèges, 871 pour les LEGT et 351 pour les LP (1). L'effectif moyen des collèges atteint 501 élèves dans le secteur public et 432 élèves dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP par secteur varie encore plus que celle des collèges : 406 élèves pour les LP publics et 224 élèves pour ceux du privé sous contrat. Plus de trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves (3). En LEGT, l'effectif moyen est de 1 055 élèves pour le secteur public et 527 élèves pour le secteur privé sous contrat.

Un peu plus de deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur quatre dans le secteur privé sous contrat sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces

établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 044 contre 1 055) mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (702 contre 527).

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a ainsi baissé entre 1999 et 2007 (de 487 à 452), avant de remonter : 485 à la rentrée 2021. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis cette date. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT augmente très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser. Il est de 871 à la rentrée 2021.

### 1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
  - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

## 2 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2021

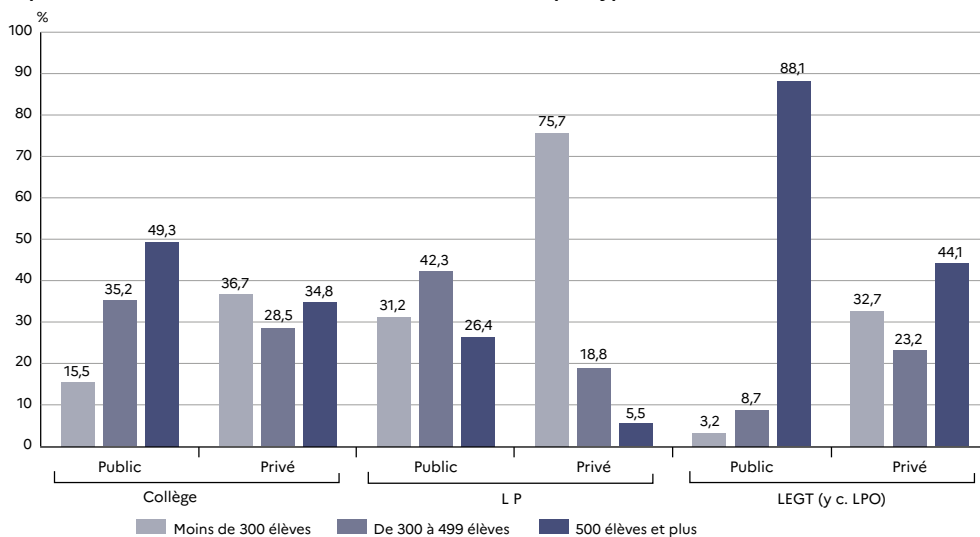
		Public				Privé sous contrat			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
<b>Collège</b>	Moins de 100 élèves	46	0,9	3 510	0,1	130	7,8	9 269	1,3
	De 100 à 299 élèves	777	14,7	171 521	6,5	479	28,9	96 348	13,4
	De 300 à 499 élèves	1 866	35,2	762 562	28,7	472	28,5	188 421	26,3
	De 500 à 699 élèves	1 840	34,7	1 087 880	40,9	313	18,9	185 171	25,8
	De 700 à 899 élèves	661	12,5	511 621	19,3	163	9,8	127 466	17,8
	900 élèves et plus	113	2,1	120 218	4,5	102	6,1	110 422	15,4
	<b>Total</b>	<b>5 303</b>	<b>100,0</b>	<b>2 657 312</b>	<b>100,0</b>	<b>1 659</b>	<b>100,0</b>	<b>717 097</b>	<b>100,0</b>
	Taille moyenne	501 élèves				432 élèves			
<b>LP</b>	Moins de 100 élèves	8	1,0	675	0,2	65	18,8	3 819	4,9
	De 100 à 299 élèves	240	30,2	52 822	16,4	196	56,8	37 076	48,0
	De 300 à 499 élèves	336	42,3	131 829	40,9	65	18,8	24 943	32,3
	De 500 à 699 élèves	157	19,8	91 238	28,3	16	4,6	8 755	11,3
	De 700 à 899 élèves	38	4,8	29 961	9,3	2	0,6	1 633	2,1
	900 élèves et plus	15	1,9	15 865	4,9	1	0,3	964	1,2
	<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>100,0</b>	<b>322 390</b>	<b>100,0</b>	<b>345</b>	<b>100,0</b>	<b>77 190</b>	<b>100,0</b>
	Taille moyenne	406 élèves				224 élèves			
<b>LEGT</b>	Moins de 100 élèves	8	0,5	407	0,0	68	7,8	4 269	0,9
	De 100 à 299 élèves	44	2,7	9 961	0,6	218	24,9	44 615	9,7
	De 300 à 499 élèves	142	8,7	58 589	3,4	203	23,2	80 502	17,5
	De 500 à 699 élèves	192	11,8	115 171	6,7	169	19,3	101 417	22,0
	De 700 à 899 élèves	249	15,3	199 257	11,6	89	10,2	70 541	15,3
	De 900 à 1 199 élèves	427	26,3	449 432	26,2	63	7,2	64 803	14,1
	De 1 200 à 1 499 élèves	300	18,5	399 440	23,3	44	5,0	58 095	12,6
	1 500 élèves et plus	264	16,2	483 957	28,2	20	2,3	36 266	7,9
	<b>Total</b>	<b>1 626</b>	<b>100,0</b>	<b>1 716 214</b>	<b>100,0</b>	<b>874</b>	<b>100,0</b>	<b>460 508</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne	1 055 élèves				527 élèves		
dont LPO	Moins de 100 élèves					7	3,3	587	0,4
	De 100 à 299 élèves	20	2,7	4 656	0,6	28	13,3	5 714	3,9
	De 300 à 499 élèves	75	10,2	30 979	4,0	44	20,9	17 173	11,6
	De 500 à 699 élèves	106	14,4	63 387	8,2	52	24,6	31 324	21,2
	De 700 à 899 élèves	117	15,9	93 511	12,1	21	10,0	16 687	11,3
	De 900 à 1 199 élèves	173	23,4	182 842	23,7	21	10,0	21 673	14,6
	De 1 200 à 1 499 élèves	124	16,8	163 914	21,3	27	12,8	35 471	24,0
	1 500 élèves et plus	123	16,7	231 141	30,0	11	5,2	19 444	13,1
	<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>100,0</b>	<b>770 430</b>	<b>100,0</b>	<b>211</b>	<b>100,0</b>	<b>148 073</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne	1 045 élèves				702 élèves		

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2022, DEPP

Lecture : 14,7% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves, 6,5% des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

## 3 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2022, DEPP

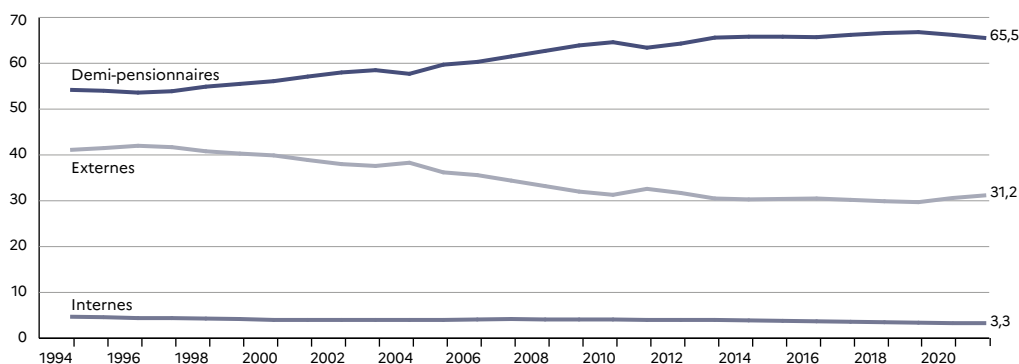
À la rentrée 2021, les deux tiers des élèves du second degré, des établissements publics ou privés sous contrat, sont **demi-pensionnaires** (3 702 200 élèves) et 3,3% sont **internes** (185 800). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 11,3 points aux dépens des **externes** (-9,9) et des internes (-1,4) (1). Dans les établissements du second degré, 3,89 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi à la cantine à la rentrée 2021 (2).

En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3% contre 66,3%). Dans les établissements du secteur public, la part des demi-pensionnaires est passée de 67,0% en 2019, à 66,2% en 2020 et 65,3% en 2021. Au cours de la même période cette part est restée stable, passant de 66,1% à 66,3% dans les établissements du secteur privé sous contrat.

Le régime de l'internat est très légèrement plus fréquent dans le secteur privé (3,5% des élèves) que dans le secteur public (3,2%). Tous secteurs confondus, il est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (3). Les élèves des formations générales et technologiques en lycée sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 5,4% des élèves contre 3,3% en moyenne dans le second degré. Le régime de l'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,4% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2021.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA (35,9%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (4). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS et CPGE), 218 700 élèves sont internes.

### 1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques : les établissements et les structures.
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

**2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré**

		2000		2010		2015		2019		2020		2021	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 905 284	66,5	2 994 647	67,0	2 962 013	66,2	2 912 611	65,3
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 299 272	29,8	1 323 784	29,6	1 367 424	30,6	1 406 220	31,5
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	161 944	3,7	150 052	3,4	144 185	3,2	144 601	3,2
	<b>Total</b>	<b>4 491 074</b>	<b>100,0</b>	<b>4 213 928</b>	<b>100,0</b>	<b>4 366 500</b>	<b>100,0</b>	<b>4 468 483</b>	<b>100,0</b>	<b>4 473 622</b>	<b>100,0</b>	<b>4 463 432</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	560 753	51,1	665 798	60,1	719 166	63,0	779 158	66,1	780 945	66,0	789 547	66,3
	Externes	472 310	43,0	386 415	34,9	373 546	32,7	355 860	30,2	361 785	30,6	360 666	30,3
	Internes	64 244	5,9	55 940	5,0	49 704	4,4	43 435	3,7	40 691	3,4	41 204	3,5
	<b>Total</b>	<b>1 097 307</b>	<b>100,0</b>	<b>1 108 153</b>	<b>100,0</b>	<b>1 142 416</b>	<b>100,0</b>	<b>1 178 453</b>	<b>100,0</b>	<b>1 183 421</b>	<b>100,0</b>	<b>1 191 417</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	3 134 249	56,1	3 440 597	64,6	3 624 450	65,8	3 773 805	66,8	3 742 958	66,2	3 702 158	65,5
	Externes	2 231 748	39,9	1 663 843	31,3	1 672 818	30,4	1 679 644	29,7	1 729 209	30,6	1 766 886	31,2
	Internes	222 384	4,0	217 641	4,1	211 648	3,8	193 487	3,4	184 876	3,3	185 805	3,3
	<b>Total</b>	<b>5 588 381</b>	<b>100,0</b>	<b>5 322 081</b>	<b>100,0</b>	<b>5 508 916</b>	<b>100,0</b>	<b>5 646 936</b>	<b>100,0</b>	<b>5 657 043</b>	<b>100,0</b>	<b>5 654 849</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2022, DEPP

**3 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le type de formation, en %**

		1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
<b>Formations en collège</b>	Demi-pensionnaires	55,2	58,0	62,1	68,8	70,5	71,2	71,7	71,0	70,7
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	28,8	28,2	27,7	28,5	28,7
	Internes	1,4	1,1	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	Demi-pensionnaires	56,0	56,9	60,3	63,2	63,7	64,2	63,9	63,2	62,0
	Externes	36,5	36,6	33,1	29,9	29,9	30,0	30,4	31,3	32,5
	Internes	7,5	6,6	6,6	6,9	6,3	5,8	5,7	5,4	5,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	Demi-pensionnaires	44,6	44,8	47,9	48,8	47,9	48,7	48,9	48,2	46,3
	Externes	41,8	43,1	40,1	38,3	38,8	38,5	38,5	39,5	41,3
	Internes	13,6	12,1	12,0	12,9	13,3	12,8	12,6	12,3	12,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Second degré adapté</b>	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,1	65,0	66,1	66,8	67,2	67,0
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	32,0	31,1	30,6	30,5	30,8
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,0	2,8	2,6	2,3	2,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	54,0	56,1	59,7	64,6	65,8	66,6	66,8	66,2	65,5
	Externes	41,5	39,9	36,2	31,3	30,4	29,9	29,7	30,6	31,2
	Internes	4,6	4,0	4,0	4,1	3,8	3,5	3,4	3,3	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2022, DEPP

**4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2021, en %**

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	70,8	53,1	45,5	56,8	64,0	35,9
	Externes	28,8	11,0	41,8	36,3	32,4	53,3
	Internes	0,5	35,9	12,7	6,8	3,7	10,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	3 374 409	9 267	399 580	2 176 722	5 959 978	305 129
<b>dont Public</b>	Demi-pensionnaires	69,0	53,8	46,7	59,8	64,1	42,4
	Externes	30,7	9,6	39,9	33,3	32,2	45,8
	Internes	0,3	36,6	13,4	6,9	3,7	11,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	2 657 312	9 053	322 390	1 716 214	4 704 969	241 537

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DROM, 7 708 établissements ont été recensés en 2021, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (2). Parmi ces établissements, 781 sont regroupés dans 389 cités scolaires.

Ces ensembles immobiliers du second degré occupent une surface cadastrale de 165 millions de m<sup>2</sup>, dont 44 millions de m<sup>2</sup> bâtis (3). La surface plancher totale s'élève à 81 millions de m<sup>2</sup>. La surface développée est de 17 m<sup>2</sup> en moyenne par élève (4). Cette moyenne varie selon le type d'établissement, de 15 m<sup>2</sup> dans les collèges à 33 m<sup>2</sup> dans les lycées professionnels (LP), hors cités scolaires.

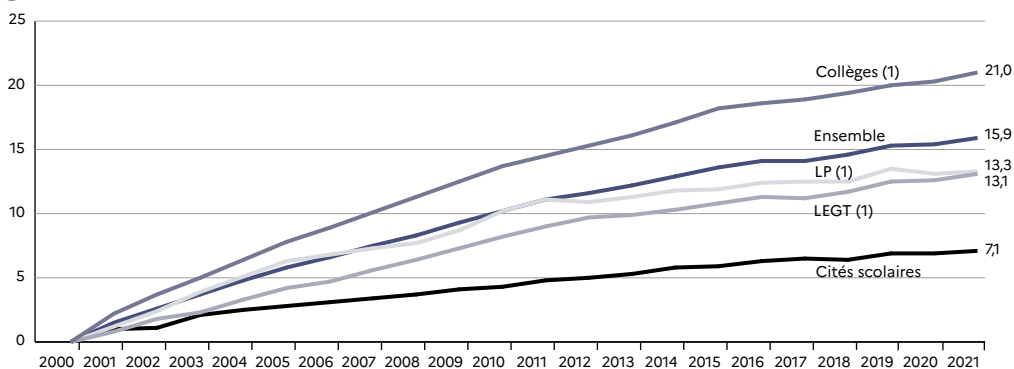
Les deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et près de la moitié de celle des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont les plus récents : 21% d'entre eux ont été construits ou reconstruits depuis 2000. Dans les LP, les LEGT ou les cités scolaires, les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux (1).

Les capacités d'accueil sont globalement occupées à 80%. Le taux d'occupation dépasse 90% dans un tiers des établissements. En moyenne, on comptabilise une place de centre de documentation et d'information pour 13 élèves.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98%). L'équipement en terminaux (fixes + mobiles) est quatre fois plus élevé dans le second degré (53 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (13 terminaux pour 100 élèves) (5).

La part des ensembles immobiliers pourvus d'un internat (22%) diffère suivant le type d'établissement : 5% des collèges, plus de la moitié des lycées et près des trois quarts des cités scolaires. Le taux d'occupation des internats est aussi plus faible dans les collèges (63%) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où quatre lits sur cinq sont occupés.

### 1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

LECTURE : en 2021, 21,0% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Cités scolaires, ensemble immobilier du second degré, surface bâtie, surface non bâtie, surface plancher, surface développée, capacités d'accueil, terminaux (fixes et mobiles), internat – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré, enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

## 2 Répartition du nombre d'établissements répondants en 2021-2022

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 040	1 242	645	6 927	
Nombre d'établissements en cité scolaire	263	371	147	781	389
<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>5 303</b>	<b>1 613</b>	<b>792</b>	<b>7 708</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2022, DEPP

LECTURE : en septembre 2021, on a recensé 7 708 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 927 établissements hors cité scolaire et 781 en cité scolaire.

## 3 Surfaces en 2021-2022

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface cadastrale (2)</b>	<b>82 600</b>	<b>46 000</b>	<b>17 600</b>	<b>18 700</b>	<b>164 900</b>
dont surfaces non bâties :	60 500	33 800	12 400	14 200	120 900
- cours de récréation	13 900	6 200	1 900	2 700	24 800
- parkings découverts	8 100	4 400	1 800	2 000	16 200
- aires sportives découvertes	6 200	3 300	900	1 700	12 100
- espaces verts	31 300	18 900	7 200	7 400	64 800
dont surfaces bâties	21 900	12 400	5 200	4 500	44 000
Taux d'encombrement (%) (3)	26	27	30	24	27
<b>Surface plancher (2)</b>	<b>37 300</b>	<b>25 400</b>	<b>8 800</b>	<b>9 900</b>	<b>81 400</b>
dont surface plancher des bâtiments principaux	35 400	24 600	8 500	9 600	78 200

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2022, DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.
2. Surfaces en milliers de m<sup>2</sup>.
3. Surface bâtie/surface cadastrale.

Note : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

## 4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2021-2022

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (%)</b>					
Construits avant 1970	24	46	37	65	37
Construits de 1970 à 1979	29	12	22	15	21
Construits de 1980 à 1989	11	9	13	4	10
Construits de 1990 à 1999	15	20	14	9	16
Construits de 2000 à 2009	13	7	8	3	9
Construits depuis 2010	8	6	5	4	7
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)</b>					
Taux moyen d'occupation	80	83	69		80
Part des établissements occupés à plus de 90%	33	42	13		33
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)</b>					
Une salle informatique	97	99	100	98	98
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	98	79	93	94	94
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	13	15	10	10	13
<b>Internats et service de restauration (%)</b>					
Part des ensembles dotés d'internat	5	56	56	72	22
Taux d'occupation des lits	63	80	77	77	78
Part des lits destinés aux filles	47	47	37	49	45
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	95	97	92	99	96

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2022, DEPP

1. Établissements hors cité scolaire (sauf exception : cf. note 2 ci-après).
2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
3. CDI : centre de documentation et d'information.

## 5 Indicateurs sur l'équipement numérique du secteur public en 2021-2022

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	3	1
Écoles élémentaires	5	9	4
Écoles primaires	5	10	4
<b>Ensemble 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Collèges	23	17	6
LEGT	43	23	7
LP	71	26	11
<b>Ensemble 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2022, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92,4% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93,1% dans leur classe (1). Plus de neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (95,8%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Près des deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 71,9% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58,5% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Plus d'un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Près d'un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (41,9% des élèves), les mises à l'écart (41,1%) et les vols (40,2%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France métropolitaine et les DROM, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.
- Pour l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré : voir *RERS*, édition 2021.
- Pour l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens : voir *RERS*, édition 2020.
- Pour l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens : voir *RERS*, édition 2018.

#### Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

### 1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Se sentir bien à l'école et dans la classe</b>						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92,4	91,8	93,0	90,6	92,5	92,5
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93,1	92,8	93,3	90,9	94,0	93,0
<b>Les relations avec les élèves et les adultes de l'école</b>						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	91,6	90,7	92,5	90,9	91,2	91,8
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87,4	87,6	87,2	88,0	86,5	87,6
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94,3	96,5	92,2	94,4	95,2	94,1
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	92,7	94,9	90,6	92,0	93,6	92,5
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	95,8	96,2	95,3	95,2	96,4	95,6
Les évaluations données sont justes ou très justes	95,6	96,2	95,0	91,8	96,9	95,5
<b>Les punitions</b>						
N'a pas été puni dans l'année	46,4	63,0	30,4	42,3	46,8	46,7
Les punitions sont justes ou très justes	76,4	80,0	73,0	69,9	80,8	75,9
<b>Les bâtiments et services de l'école</b>						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	74,7	77,4	72,0	72,3	79,8	73,6
Bien aimer ou adorer aller en récréation	95,6	94,2	97,0	94,2	95,8	95,7
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75,0	74,4	75,6	75,7	77,6	74,3
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	84,5	84,9	84,1	87,8	85,7	84,0
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	33,6	36,4	30,8	31,5	43,7	31,2
<b>L'insécurité à l'école</b>						
Sentiment de peur à l'école	36,1	42,9	29,5	38,9	36,8	35,6
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23,1	27,5	18,8	26,4	24,8	22,4
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	23,9	31,9	16,1	27,3	22,8	23,9

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Pour les élèves concernés.

### 2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021, en %

	Ensemble	Filles	Garçons
<b>Passer du temps à faire le travail (leçon, exercices) après la classe (à la maison, à l'étude, etc.)</b>			
Non, pas du tout	10,4	9,9	10,8
Oui, un peu	47,2	45,9	48,5
Oui, beaucoup ou énormément	42,4	44,2	40,7
<b>Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison</b>			
Non, pas du tout	41,5	41,5	41,6
Oui, un peu	51,0	51,4	50,6
Oui, beaucoup ou énormément	7,5	7,1	7,8
<b>Encouragements de l'enseignant face à une difficulté</b>			
Oui	63,3	65,3	61,4
Non	10,7	8,7	12,5
Ne sait pas	14,1	14,8	13,5
N'a pas de difficulté	11,9	11,2	12,6
<b>Félicitations de l'enseignant</b>			
Oui	71,9	74,2	69,6
Non	12,6	10,3	14,9
Ne sait pas	15,5	15,4	15,5
<b>Aide de l'enseignant comme pour les autres élèves</b>			
Oui, d'accord ou tout à fait d'accord	93,7	95,0	92,3

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP

### 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Insulte ou moquerie	41,9	38,9	44,8	46,3	42,7	41,4
Mise à l'écart	41,1	44,5	37,8	34,2	43,9	40,9
Surnom méchant	35,7	33,8	37,6	36,8	36,4	35,5
Menace	18,4	16,4	20,3	23,0	17,9	18,1
Voyeurisme dans les toilettes	14,8	13,7	15,8	18,4	15,0	14,5
<b>Atteintes physiques</b>						
Bagarre	36,5	22,3	50,4	43,6	38,4	35,5
Bousculade	32,0	28,0	35,9	35,3	32,5	31,6
Coup	28,2	20,6	35,6	34,0	28,8	27,6
Cible de lancers d'objets	12,3	10,7	13,9	16,4	11,9	12,1
Embrassade forcée	8,4	8,6	8,3	11,0	7,4	8,5
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol	40,2	42,4	38,1	51,4	36,2	40,3
Racket	8,1	7,4	8,8	10,6	5,9	8,4
<b>Jeux dangereux</b>						
A participé à un ou plusieurs jeux qui semblent dangereux	22,4	15,1	29,4	24,5	23,3	22,0
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5,2	4,1	6,2	5,5	5,4	5,1

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2022, DEPP



Dans les écoles publiques, la violence scolaire est plus faible que dans l'ensemble du second degré. Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) ont déclaré en moyenne 2,8 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2020-2021. Sur l'ensemble du second degré, les chefs d'établissement public et privé sous contrat ont, pour leur part, déclaré en moyenne 10,2 incidents graves pour 1 000 élèves (1). Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 16,7 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) avec 2,6 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 11,9.

Les IEN ne déclarent aucun incident grave pour 83% des écoles publiques (2). De même, 35% des chefs d'établissement des collèges et des lycées déclarent une absence d'incidents graves. Cette situation est

plus fréquente pour les proviseurs de LEGT (44%). Elle concerne 32% des principaux de collège et 29% des proviseurs de LP.

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les atteintes aux personnes représentent 82,1% des incidents graves dans les écoles publiques et 76,3% dans le second degré (3) (voir « Précisions »). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 43,4% du total des incidents graves dans les écoles publiques et 39,8% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 34,5% des incidents graves dans les écoles publiques et 27,2% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves relèvent d'atteintes aux biens (3,7% dans les écoles publiques et 5,6% dans le second degré) ou d'autres types de violence (respectivement 14,2% et 18,1%).

### Précisions

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS et assorti du caractère obligatoire, permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence scolaire. Les données diffusées portent sur le second degré public et privé sous contrat et pour la première fois sur les écoles publiques. Depuis la rentrée 2017, l'échantillon d'établissements a été renouvelé avec une taille réduite afin d'alléger la charge de travail des chefs d'établissements. L'enquête est menée auprès de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

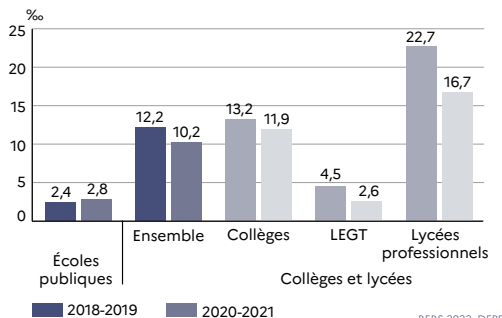
Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Cependant, une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

Les résultats de l'enquête Sivis pour l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas repris ici car ils ne portent que sur les six premiers mois de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.39 ; 21.09.

## 1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)

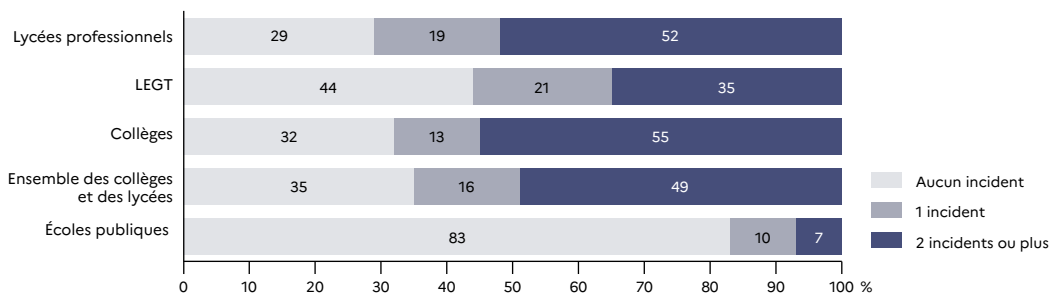


► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

Note : les résultats de l'enquête Sivis pour l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas repris ici car ils ne portent que sur les six premiers mois de l'année scolaire.

## 2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2020-2021, 29% des chefs d'établissement de lycées professionnels n'ont déclaré aucun incident grave.

## 3 Les incidents graves selon leur nature, en %

Types d'incident grave	Écoles publiques	Établissements du second degré							
		Ensemble		Collèges		LEGT		Lycées professionnels	
		2020 2021	2018 2019	2020 2021	2018 2019	2020 2021	2018 2019	2020 2021	2018 2019
<b>Atteintes aux personnes</b>	82,1	79,4	76,3	83,2	78,0	68,3	71,1	74,5	71,1
Violence verbale (orale ou écrite)	43,4	41,8	39,8	43,0	39,6	36,4	37,6	42,6	44,0
Violence physique	34,5	29,8	27,2	32,1	28,3	24,7	26,1	24,9	21,2
Autres atteintes aux personnes	4,2	7,8	9,3	7,8	10,0	7,1	7,4	7,1	5,8
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	1,6	2,8	4,6	2,9	4,9	2,5	3,6	2,7	3,7
Violence sexuelle (1)	2,5	2,8	3,3	3,4	3,7	1,1	2,5	1,6	1,0
Racket	0,1	1,2	0,6	0,7	0,6	2,8	0,9	1,2	0,3
Bizutage et « Happy slapping » (2)		1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,4	1,6	0,8
<b>Atteintes aux biens</b>	3,7	7,1	5,6	5,8	4,9	11,8	8,8	7,6	6,2
Vol	0,8	3,0	2,1	2,7	2,1	3,5	2,4	4,1	2,4
Dompage aux locaux ou au matériel	2,5	3,6	2,9	2,7	2,3	7,6	6,1	3,2	3,3
Dompage aux biens personnels	0,4	0,5	0,6	0,4	0,6	0,8	0,3	0,4	0,5
<b>Autres types d'atteinte</b>	14,2	13,5	18,1	11,0	17,0	19,9	20,1	17,8	22,7
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	0,3	4,8	3,9	2,6	2,2	8,9	9,0	9,9	9,2
Consommation de stupéfiants	n.s.	2,6	1,5	1,0	0,6	5,7	5,2	6,4	3,7
Port et/ou consommation d'alcool	n.s.	1,6	1,6	1,0	0,9	2,7	2,5	3,0	5,0
Trafic de stupéfiants	n.s.	0,6	0,8	0,6	0,7	0,5	1,3	0,5	0,5
Autres atteintes	13,9	8,9	14,1	8,5	14,9	11,0	11,2	7,9	13,6
Port d'arme blanche ou objet dangereux	1,5	4,5	5,6	4,8	6,5	3,4	2,4	4,3	3,7
Intrusion sans violence	2,2	1,4	1,8	1,1	1,4	2,3	4,2	1,8	2,5
Suicide ou tentative de suicide	0,4	0,5	1,3	0,3	1,5	1,7	1,6	0,1	0,3
Port d'arme à feu (sans violence)	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3		0,5	0,5
Atteinte à la laïcité	2,5	0,9	1,5	0,6	1,4	2,5	1,2	0,1	2,3
Autre fait de violence	6,8	1,3	3,6	1,5	3,8	0,8	1,8	1,1	4,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Le terme « violence à caractère sexuel » est utilisé dans les écoles publiques.

2. Le Happy slapping est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

Note : les résultats de l'enquête Sivis pour l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas repris ici car ils ne portent que sur les six premiers mois de l'année scolaire.

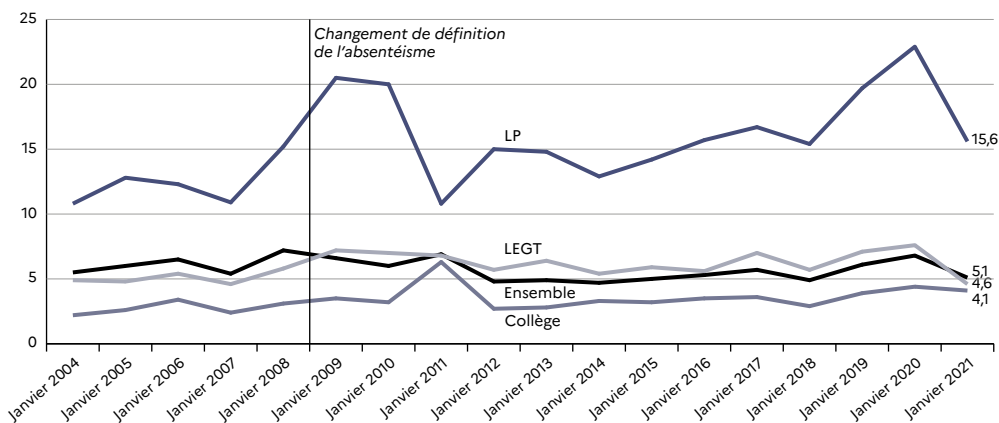
En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2020 à mai 2021, les élèves du second degré perdent en moyenne 6,3% du temps d'enseignement. Les collégiens perdent en moyenne 5,8% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) en perdent 5,9% et ceux des lycées professionnels (LP) 9,9% (2). Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,4% en moyenne (3).

Sur l'ensemble des établissements, en moyenne, 4,8% des élèves du second degré public ont été absents chaque mois, de septembre 2020 à mai 2021 (4). La proportion d'élèves absents varie sensiblement

d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation au cours de l'année, le maximum étant atteint en mai 2021. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absents s'élève à 4,7% pour les LEGT, à 15,6% pour les LP et à 3,5% pour les collèges. Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Six mois sur neuf, la moitié des établissements présente moins de 2,6% d'élèves absents alors que dans les 10% d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10% (5).

Une comparaison des mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité du taux d'absentéisme moyen qui oscille entre 5% et 7% pour l'ensemble des établissements (1).

### 1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absents au mois de janvier selon le type d'établissement, en % (1)



► Champ : France métropolitaine y compris les DROM à partir de 2013. Secteur public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours, quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme absent dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le temps d'enseignement perdu est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.09 ; 21.14 ; 20.18.

## 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %

	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Moyenne 2020-2021
Collège	4,8	5,0	5,5	7,7	6,3	7,2	6,6	2,3	7,2	5,8
LEGT	4,9	6,5	5,8	6,3	6,1	6,9	6,8	3,1	7,0	5,9
LP	9,5	10,8	10,2	10,7	9,7	10,5	10,4	5,3	11,7	9,9
<b>Ensemble</b>	<b>5,3</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>7,7</b>	<b>6,6</b>	<b>7,5</b>	<b>7,1</b>	<b>2,8</b>	<b>7,6</b>	<b>6,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus, varie de 5,3% en septembre 2020 à 7,6% en mai 2021.

## 3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement, en %

	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Moyenne 2020-2021
Collège	0,6	0,7	0,8	1,5	1,1	1,3	1,3	0,5	1,6	1,0
LEGT	0,6	0,9	1,0	1,4	1,2	1,5	1,5	1,1	2,3	1,3
LP	2,7	3,4	3,5	3,9	3,5	4,0	4,0	2,8	5,8	3,7
<b>Ensemble</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, varie de 0,8% en septembre 2020 à 2,2% en mai 2021.

## 4 Proportion moyenne d'élèves absents en 2020-2021, en %

	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Moyenne 2020-2021
Collège	1,9	1,7	3,2	5,3	4,1	3,1	5,1	2,0	5,4	3,5
LEGT	2,6	2,4	3,9	4,6	4,6	3,7	6,2	4,3	9,6	4,7
LP	13,8	11,5	16,4	15,9	15,6	12,8	17,9	12,2	24,1	15,6
<b>Ensemble</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>4,4</b>	<b>5,8</b>	<b>5,1</b>	<b>4,0</b>	<b>6,4</b>	<b>3,5</b>	<b>8,2</b>	<b>4,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,9% en septembre 2020 à 8,2% en mai 2021.

## 5 Distribution de la proportion d'élèves absents en 2020-2021, en %

	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021
Médiane	1,0	1,0	2,0	2,9	2,6	2,3	3,6	0,9	4,2
Dernier quartile	3,0	2,8	5,0	8,0	6,7	5,3	8,2	2,7	9,7
Dernier décile	7,5	6,4	11,7	15,5	14,1	10,7	15,6	7,5	20,2

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en janvier 2021, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,6% d'élèves absents, et les 10% des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 14,1% d'élèves absents.

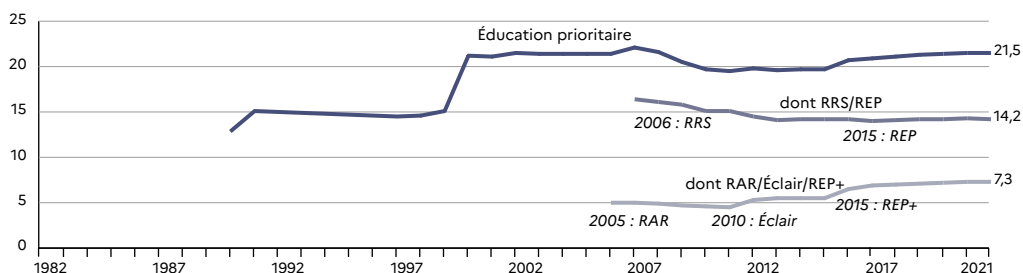
Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP) et, depuis la rentrée 2016, environ 7% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 14% en réseau d'éducation prioritaire (REP) (1). En France métropolitaine et dans les DROM, 362 collèges publics sont en REP+ et 729 sont en REP à la rentrée 2021 (2). Les collégiens du secteur public sont 7,3% (193 000) à être scolarisés en REP+ et 14,2% (377 800) en REP. La répartition géographique est hétérogène : par exemple, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4% pour l'académie de Dijon et 95,5% pour celle de Guyane.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8,1% des écoliers du secteur public (452 800 élèves) et les 4 175 écoles publiques en REP en accueillent 12,3%

(691 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles des collèges.

Les collèges en éducation prioritaire se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Neuf collèges sur dix en REP+ et 45% des collèges en REP accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4% des collèges publics hors éducation prioritaire et à peine 1% dans les collèges privés sous contrat (3). Près des trois quarts des collégiens des REP+ et 59,2% de ceux en REP ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,6% dans les collèges publics hors EP (4). Par ailleurs, 8,8% des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP+ sont en retard en sixième contre 6,3% en REP et 4,1% dans les collèges publics hors EP.

### 1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.

- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP.

- Pour les données sur les écoliers en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2021 en éducation prioritaire, voir le fichier en ligne sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

#### Source

DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

## 2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire dans le secteur public à la rentrée 2021

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	1 944	4,1	6	2 880	6,1	34	4 395	4,6	35	3 659	3,8
Grenoble	4	1 711	1,3	25	15 319	11,4	29	3 985	1,4	135	23 541	8,1
Lyon	22	12 013	9,8	26	13 415	10,9	152	31 383	11,0	153	30 523	10,7
Auvergne-Rhône-Alpes	31	15 668	5,1	57	31 614	10,4	215	39 763	5,9	323	57 723	8,6
Besançon	4	2 037	4,3	12	6 474	13,6	26	3 995	4,1	39	4 784	4,9
Dijon	1	276	0,4	21	8 909	14,3	8	1 036	0,8	101	10 659	8,5
Bourgogne-Franche-Comté	5	2 313	2,1	33	15 383	14,0	34	5 031	2,3	140	15 443	6,9
Bretagne (Rennes)	1	672	0,7	15	5 788	6,2	5	738	0,4	76	12 367	6,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4 281	4,0	20	8 676	8,1	65	9 894	4,6	90	15 253	7,1
Corse	1	245	1,9	10	5 715	45,2	4	663	2,8	69	8 369	35,2
Nancy-Metz	9	3 101	3,4	25	11 048	12,1	46	6 927	3,6	132	17 524	9,2
Reims	10	4 285	8,3	20	8 493	16,5	57	8 262	7,7	81	11 978	11,2
Strasbourg	12	7 126	9,2	9	5 634	7,3	86	17 579	10,7	37	9 492	5,8
Grand Est	31	14 512	6,6	54	25 175	11,5	189	32 768	7,1	250	38 994	8,4
Amiens	13	6 769	8,2	30	14 785	17,9	108	15 451	8,9	194	22 740	13,2
Lille	41	17 721	11,4	77	35 572	22,8	285	45 829	13,3	451	63 888	18,6
Hauts-de-France	54	24 490	10,3	107	50 357	21,1	393	61 280	11,9	645	86 628	16,8
Créteil	36	20 703	9,9	98	55 409	26,6	255	50 577	10,6	553	114 592	24,0
Paris	4	1 522	2,8	26	10 617	19,4	26	3 749	3,3	185	30 215	26,9
Versailles	23	12 591	5,0	73	43 047	17,0	175	31 370	5,4	475	99 077	17,1
Île-de-France	63	34 816	6,7	197	109 073	21,1	456	85 696	7,3	1 213	243 884	20,9
Normandie	15	5 266	4,0	41	16 137	12,2	81	12 921	4,8	183	27 297	10,1
Bordeaux	3	1 410	1,1	31	15 106	11,5	21	3 674	1,4	260	29 351	11,1
Limoges	2	673	2,4	5	2 307	8,4	14	1 693	3,3	28	2 803	5,4
Poitiers	4	1 627	2,4	10	4 296	6,2	29	3 879	2,9	36	5 522	4,2
Nouvelle-Aquitaine	9	3 710	1,6	46	21 709	9,5	64	9 246	2,1	324	37 676	8,4
Montpellier	16	9 499	8,4	16	9 171	8,1	116	19 829	8,6	83	13 683	5,9
Toulouse	4	1 573	1,3	15	7 655	6,5	40	6 399	2,7	86	10 126	4,3
Occitanie	20	11 072	4,8	31	16 826	7,3	156	26 228	5,6	169	23 809	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	11	3 768	3,3	19	7 672	6,7	69	11 749	4,8	90	12 771	5,3
Aix-Marseille	33	16 705	14,0	29	16 176	13,6	222	39 735	15,3	172	25 215	9,7
Nice	6	3 397	3,9	8	5 428	6,3	52	10 574	5,9	45	7 723	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	20 102	9,8	37	21 604	10,5	274	50 309	11,5	217	32 938	7,5
France métropolitaine	290	140 915	5,6	667	335 729	13,4	2 005	346 286	6,5	3 789	613 152	11,5
Guadeloupe	3	959	4,5	12	5 041	23,7	17	2 009	5,5	70	8 480	23,2
Guyane	30	21 710	95,5	0	0	0,0	168	42 500	96,3	0	0	0,0
Martinique	9	2 522	16,4	13	4 526	29,4	48	5 073	17,9	65	9 235	32,6
Mayotte	9	12 440	41,7	13	17 379	58,3	73	25 624	44,1	115	32 515	55,9
La Réunion	21	14 462	26,7	24	15 082	27,8	147	31 307	30,1	136	27 830	26,7
DROM	72	52 093	36,3	62	42 028	29,3	453	106 513	39,3	386	78 060	28,8
France métropolitaine + DROM	362	193 008	7,3	729	377 757	14,2	2 458	452 799	8,1	4 175	691 212	12,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

**Lecture** : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 705 collégiens, soit 14,0% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. Il y a 29 collèges en REP, accueillant 16 176 collégiens, soit 13,6% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 222 écoles sont en REP+, accueillant 39 735 élèves, soit 15,3% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 215 élèves, soit 9,7% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

RERS 2022, DEPP

## 3 Les collèges publics et privés sous contrat selon la part d'élèves d'origine sociale défavorisée à la rentrée 2021, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves défavorisés	41	4	0	0	3
Plus de 60% d'élèves défavorisés	90	45	4	1	12

► Champ : France métropolitaine + DROM.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

**Lecture** : 90% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves défavorisés contre 45% des collèges en REP, 4% des collèges publics hors éducation prioritaire et 1% des collèges privés sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 4 Origine sociale et retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> à la rentrée 2021, en %

	Scolarisation dans un collège public			Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
	en REP+	en REP	hors EP		
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,1	59,2	37,6	18,5	38,0
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,9	17,2	35,3	55,1	36,0
Proportion d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6 <sup>e</sup>	8,8	6,3	4,1	2,8	4,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

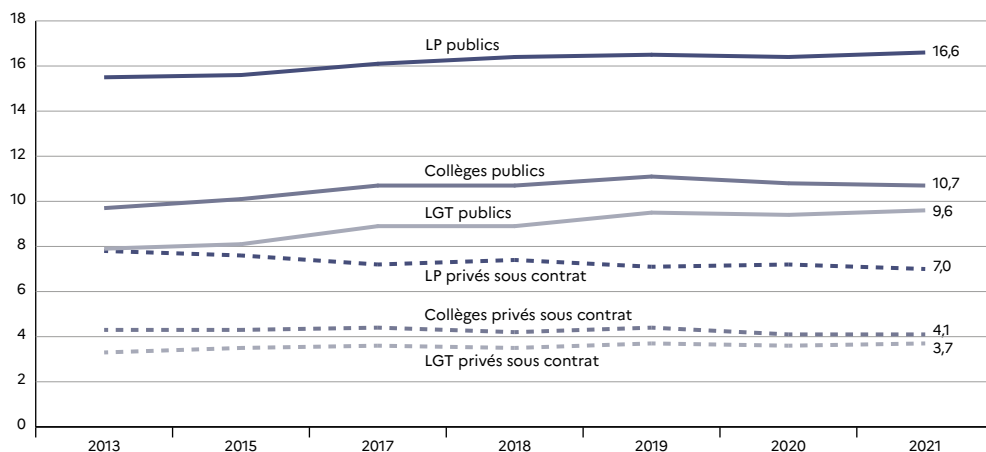
Près de 10% des élèves résident dans un quartier prioritaire (QP), à la rentrée 2021 (2). Les académies de Créteil et de La Réunion scolarisent environ 20% d'élèves habitant dans un QP et la Guyane plus de 50%. À l'inverse, huit académies, situées majoritairement dans le Centre et dans l'Ouest, scolarisent moins de 5% d'élèves habitant dans un QP.

Dans le secteur public, 11,3% des collégiens résident dans un QP contre 4,3% dans le secteur privé sous contrat. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée. Parmi ceux qui sont scolarisés dans le secteur public, 59,6% ont des parents ouvriers ou inactifs (35,1% dans le privé sous

contrat). Cette part est de 33,3% pour les collégiens du secteur public résidant hors QP (15,1% dans le privé sous contrat) (3). De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : dans les collèges publics, 10,8% des élèves habitant dans un QP sont en retard en sixième contre 5,7% hors QP.

Plus de six collégiens sur dix résidant en QP sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire (4). À l'inverse, un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

### 1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire, en %



► Champ : France métropolitaine.

Note : les quartiers prioritaires (QP) ont remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les zones urbaines sensibles (ZUS).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Quartier prioritaire (QP)** – Ce sont des territoires infr urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Source

DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2021

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat
Clermont-Ferrand	16	3,7	4,1	1,7	3,6	1,7	7,6	3,5
Grenoble	53	4,8	5,5	2,2	5,1	1,7	9,6	2,9
Lyon	71	9,3	11,6	3,6	9,7	2,9	19,5	7,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>140</b>	<b>6,5</b>	<b>7,7</b>	<b>2,8</b>	<b>6,7</b>	<b>2,3</b>	<b>14,3</b>	<b>5,0</b>
Besançon	27	7,5	8,9	2,7	6,4	3,0	13,1	5,8
Dijon	31	5,7	6,4	2,4	5,6	3,2	10,8	4,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>58</b>	<b>6,5</b>	<b>7,5</b>	<b>2,6</b>	<b>5,9</b>	<b>3,1</b>	<b>12,2</b>	<b>5,7</b>
Bretagne (Rennes)	32	2,9	4,2	1,4	3,1	1,0	7,6	1,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	7,7	8,5	4,2	6,6	4,1	13,1	9,6
Corse	5	4,1	4,0	2,6	3,6	3,8	6,7	
Nancy-Metz	51	7,1	8,1	3,2	6,4	3,0	12,6	5,2
Reims	34	9,6	10,7	4,7	9,3	3,3	17,1	7,7
Strasbourg	31	10,9	12,2	4,9	10,9	3,7	17,1	10,0
<b>Grand Est</b>	<b>116</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>	<b>4,2</b>	<b>8,7</b>	<b>3,3</b>	<b>15,0</b>	<b>6,7</b>
Amiens	44	9,3	10,2	4,8	8,5	3,6	15,9	7,0
Lille	155	13,9	16,0	9,5	13,1	8,1	21,6	13,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>199</b>	<b>12,5</b>	<b>14,0</b>	<b>8,4</b>	<b>11,6</b>	<b>7,2</b>	<b>19,9</b>	<b>11,0</b>
Créteil	129	21,7	23,0	11,2	22,8	7,7	35,2	13,0
Paris	20	8,5	9,6	4,1	10,0	5,3	17,9	
Versailles	123	12,8	14,4	3,9	14,3	2,8	23,6	8,9
<b>Île-de-France</b>	<b>272</b>	<b>15,4</b>	<b>17,4</b>	<b>5,9</b>	<b>16,8</b>	<b>4,9</b>	<b>26,8</b>	<b>11,1</b>
Normandie	62	6,7	7,7	3,2	6,5	3,3	12,5	5,2
Bordeaux	44	3,9	4,4	2,1	3,5	1,4	7,0	3,4
Limoges	13	6,2	6,7	3,0	5,3	3,2	11,2	6,3
Poitiers	24	4,6	5,3	1,8	3,9	2,2	8,7	6,8
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>81</b>	<b>4,4</b>	<b>4,9</b>	<b>2,1</b>	<b>3,8</b>	<b>1,8</b>	<b>8,0</b>	<b>3,6</b>
Montpellier	60	10,4	11,6	5,6	9,9	4,8	21,5	10,4
Toulouse	45	4,9	5,5	2,4	4,7	1,7	9,0	4,5
<b>Occitanie</b>	<b>105</b>	<b>7,6</b>	<b>8,5</b>	<b>3,9</b>	<b>7,2</b>	<b>3,4</b>	<b>14,1</b>	<b>6,1</b>
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,8	6,9	2,0	5,6	1,8	12,2	3,5
Aix-Marseille	91	16,9	18,5	9,8	15,9	8,5	31,9	23,4
Nice	37	7,2	8,3	1,8	6,2	2,0	13,8	6,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>128</b>	<b>13,0</b>	<b>14,2</b>	<b>7,0</b>	<b>11,8</b>	<b>6,7</b>	<b>24,1</b>	<b>17,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 296</b>	<b>9,3</b>	<b>10,7</b>	<b>4,1</b>	<b>9,6</b>	<b>3,7</b>	<b>16,6</b>	<b>7,0</b>
Guadeloupe	16	13,4	13,8	11,6	12,9	11,4	14,7	15,6
Guyane	32	54,2	54,2	44,1	55,4	53,3	57,6	
Martinique	7	6,7	6,8	4,9	5,4	5,2	11,5	11,3
Mayotte	36							
La Réunion	49	19,8	20,6	8,2	17,7	8,4	29,4	29,8
<b>DROM</b>	<b>140</b>	<b>22,8</b>	<b>24,4</b>	<b>13,7</b>	<b>22</b>	<b>16,0</b>	<b>25,6</b>	<b>20,2</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>1 436</b>	<b>9,8</b>	<b>11,3</b>	<b>4,3</b>	<b>10,1</b>	<b>3,9</b>	<b>17,1</b>	<b>7,3</b>

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture :** l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires (QP), 3,7% des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 4,1% des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat, 3,6% des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 7,6% des lycéens du public et de 3,5% des lycéens du privé sous contrat.

## 3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2021, en %

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	59,6	35,1	33,3	15,1	36,3	16,0
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	27,6	32,8	56,1	30,0	54,8
Proportion d'élèves en retard en 6 <sup>e</sup>	10,8	8,1	5,7	4,3	6,2	4,5

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**QP :** quartier prioritaire.

**Lecture :** 59,6% de collégiens habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

## 4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QP ou non, à la rentrée 2021, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	33,4	30,5	63,9	26,7	9,4	36,1	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,4	8,6	11,0	66,3	22,8	89,0	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>5,4</b>	<b>10,8</b>	<b>16,2</b>	<b>62,4</b>	<b>21,5</b>	<b>83,8</b>	<b>100,0</b>

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**QP :** quartier prioritaire. **EP :** éducation prioritaire. **REP+ :** réseau d'éducation prioritaire renforcé. **REP :** réseau d'éducation prioritaire.

**Lecture :** 33,4% des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 30,5% se trouvent dans un collège REP soit 63,9% en EP. Ils sont 26,7% dans un collège public hors éducation prioritaire et 9,4% dans un collège privé, soit 36,1% hors éducation prioritaire.



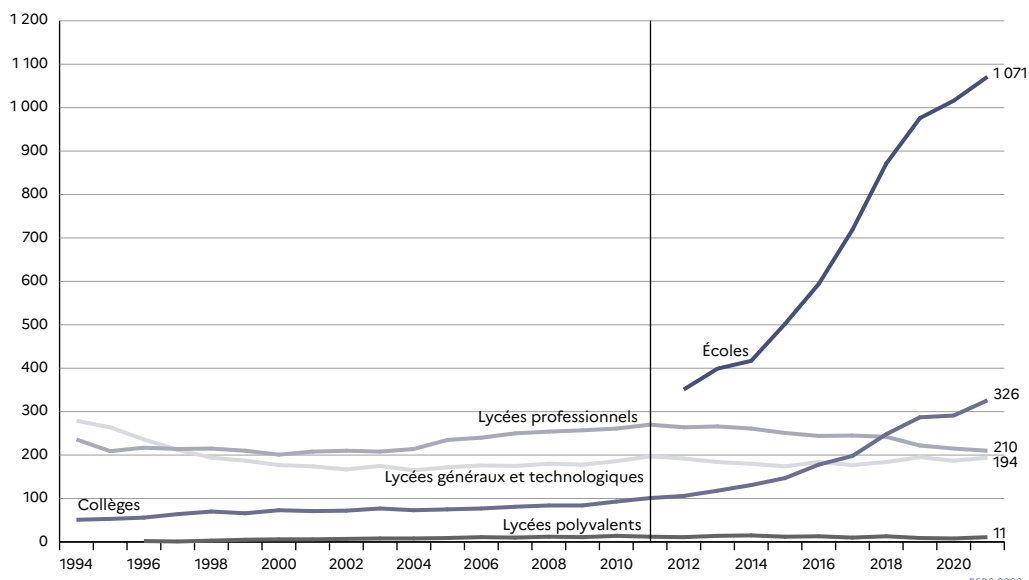
À la rentrée 2021, plus de 1 800 écoles et établissements privés hors contrat scolarisent des élèves. Dans le premier degré, le nombre d'écoles privées hors contrat a doublé entre 2015 et 2021. Elles représentent désormais 2,2% de l'ensemble des écoles publiques et privées (1)(2). Dans le second degré, la part du privé hors contrat augmente également de manière continue depuis les années 2000, pour atteindre 6,4% de l'ensemble des établissements en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de collèges privés hors contrat.

La mesure de la part du hors contrat en termes de classes donne des résultats de moindre ampleur : 1,2% des classes du premier degré et 1,3% des classes du second degré sont hors contrat (3). Les établissements hors contrat sont en effet de taille plus restreinte que

ceux du public ou du privé sous contrat, et disposent de moins de classes.

Au sein de ces classes hors contrat, le nombre d'élèves scolarisés est également plus réduit que dans les classes des écoles et établissements publics ou privés sous contrat. Les classes hors contrat du premier degré accueillent 15,6 élèves en moyenne en 2021 (4). Le nombre d'élèves par classe des classes publiques et privées sous contrat est nettement supérieur : 22,7 dans les classes préélémentaires et 21,7 dans les classes élémentaires (voir fiche 2.02). Dans le second degré, l'écart est encore plus élevé, avec par exemple 11,9 élèves en moyenne dans les classes de niveau collège hors contrat, contre 24,7 élèves dans le public et 27,3 dans le privé sous contrat (voir fiche 2.06).

### 1 Évolution du nombre d'écoles, collèges et lycées hors contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
  - Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
  - Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
  - Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

## 2 Évolution de la part des écoles, collèges et lycées hors contrat

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Premier degré</b>										
Écoles privées hors contrat					502	719	871	976	1 016	1 071
Écoles publiques + privées					51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648
<b>Part du privé hors contrat (%)</b>					<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>
<b>Second degré</b>										
Collèges	53	73	75	93	147	198	248	287	291	326
LP	209	201	235	261	251	245	242	222	215	210
LEGT	264	177	172	186	174	177	184	195	187	194
dont LPO		6	9	14	12	10	13	9	8	11
Collèges et lycées publics + privés	11 529	11 386	11 423	11 375	11 331	11 342	11 369	11 380	11 372	11 408
<b>Part du privé hors contrat (%)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>4,7</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>	<b>6,1</b>	<b>6,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution de la part des classes hors contrat dans les écoles, collèges et lycées

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Premier degré</b>										
Classes des écoles privées hors contrat					1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662
Classes des écoles publiques + privées					285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566
<b>Part du privé hors contrat (%)</b>					<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
<b>Second degré</b>										
Collèges	196	286	298	376	613	700	896	987	1 019	1 070
LP	866	983	1 117	1 467	1 366	1 214	1 252	1 105	1 036	1 069
LEGT	1 837	1 392	1 277	1 415	1 222	1 217	1 194	1 099	963	964
dont LPO	n.d.	n.d.	80	108	77	95	96	44	58	72
Classes des collèges et lycées publics + privés	244 874	245 701	240 036	235 838	236 067	239 273	239 982	239 054	238 523	239 158
<b>Part du privé hors contrat (%)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Premier degré</b>										
Écoles hors contrat					14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6
<b>Second degré</b>										
Collèges	13,4	12,2	12,1	11,6	11,2	11,7	11,0	11,5	11,5	11,9
LP	10,7	12,1	14,9	12,6	9,7	9,6	9,0	8,8	8,6	8,3
LEGT	11,3	11,9	13,3	12,8	12,1	11,8	11,5	12,1	12,9	13,3
dont LPO			10,1	8,2	12,4	8,5	7,5	10,5	11,1	9,8
<b>Ensemble hors contrat</b>	<b>11,2</b>	<b>12</b>	<b>13,8</b>	<b>12,5</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>10,4</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>	<b>11,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

Lecture : en 2021, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 13,3 élèves ou étudiants.

RERS 2022, DEPP

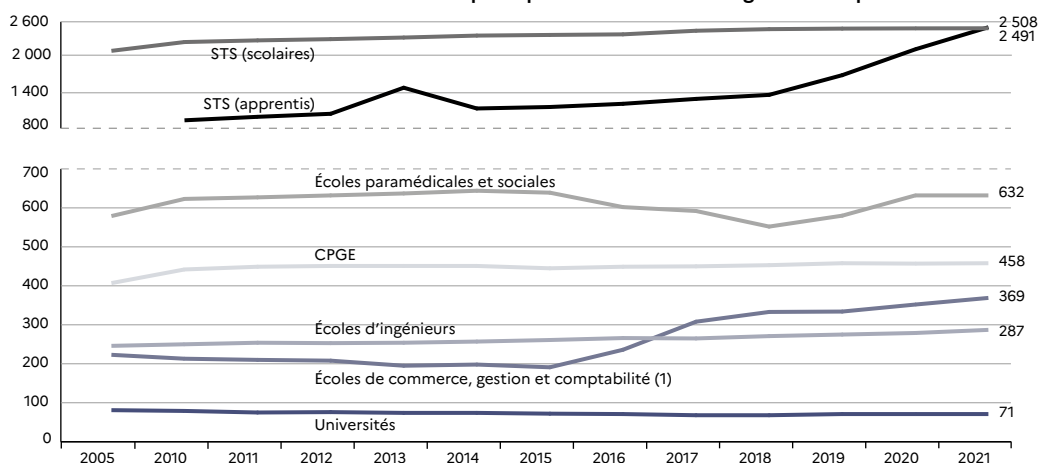
En 2021-2022, la France métropolitaine et les DROM comptent 71 universités, chiffre identique aux deux années précédentes, les fusions d'universités se stabilisant (1). Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 107 établissements universitaires sont recensés en 2021-2022, soit neuf de plus que l'année précédente (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement

supérieur. Ainsi, 169 établissements sont actuellement membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3). Cette année, on compte la création de quatre nouveaux EPE (Lille, Montpellier, Nantes et Paris-Assas) et trois nouvelles conventions de coordination territoriale (Sorbonne Paris-Cité, A2U Artois-ULCO-UPJV et Sorbonne Alliance).

Ces regroupements composés de 1 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composé de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une ENS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 90 % sont inscrits dans une université.

### 1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Avertissement** – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

**Périmètre universitaire strict** – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

**Périmètre EPE** – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1 131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein de ces nouvelles

universités, sont désormais intégrés 36 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

**Inspé, CPGE, STS, IUT, école d'ingénieurs, écoles de commerce, regroupement d'établissements, Comue, EPE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I<sup>er</sup>, chapitre I<sup>er</sup> et chapitre VIII bis.

## 2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (1)

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2021 périmètre EE (7)
Universités (2)	81	79	72	68	68	71	71	71	107
IUT	114	114	111	111	112	108	108	107	107
ESPE			30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (3)	2 109	2 258	2 378	2 449	2 476	2 485	2 489	2 491	2 490
STS (apprentissage) (3)		935	1 160	1 297	1 365	1 698	2 135	2 508	2 508
CPGE (3)	407	442	445	450	453	458	457	458	458
Écoles d'ingénieurs (4) (5)	246	250	261	265	271	275	279	287	272
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (6)	223	213	191	308	333	334	352	369	369
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	46	45	45	46	39
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	2
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	19
Écoles supérieures artistiques et culturelles (7)	236	235	241	304	296	298	307	305	298
Écoles paramédicales hors université (8)	418	406	421	407	370	402	417	417	417
Écoles préparant aux fonctions sociales (8)	161	217	218	185	182	178	215	215	215
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	307	347	293	276	268	263

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Pour des catégories plus détaillées, consulter le fichier disponible en ligne. 2. Y compris CUF de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 3. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 4. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (85 implantations en 2021). 5. Y compris les implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 6. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 7. Implantations à partir de 2017. 8. Les chiffres prennent en compte le nouveau périmètre des universités, comprenant les établissements expérimentaux créés ou modifiés à partir de 2020 dont le contour évolue chaque année. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés 36 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires).

## 3 Les regroupements d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2022, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)						
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)	
<b>Association</b>	Aix-Marseille université	5	87 234	98,6	1,4				
	Université de Strasbourg	6	65 512	94,5	3,7		1,8		
	Site champenois (6)	13	35 216	70,4	10,5	16,4	1,4		1,3
	Université de Lorraine	2	64 193	95,2		4,8			
	Picardie Universités	6	36 674	87,5	11,9		0,6		
	Sorbonne Université	6	55 248	88,5	7,9	2,3	0,5		0,8
<b>Comue et Comue expérimentale*</b>	Angers-Le Mans	2	35 468	100,0					
	Hesam Université	10	18 911		70,8	4,1	24,0		1,1
	Normandie Université	6	73 190	95,0	5,0		0,9		
	Paris-Est Sup	4	51 478	96,5	1,9				1,6
	Université Bourgogne Franche-Comté	7	60 792	87,4	7,6	5,0			
	Université de Lyon	10	124 782	89,6	7,8			1,9	0,7
<b>Coordination territoriale</b>	Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	17	104 504	79,4	12,5	6,1	1,0		1,0
	Université Paris Lumières	2	54 519	100,0					
	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	81 726	99,5	0,5				
	Alliance Sorbonne Paris Cité	5	97 118	81,0			2,0		17,0
	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 857	97,6	2,4				
	A2U (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	51 634	100,0					
<b>Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)</b>	Coordination Nouvelle Aquitaine	6	88 995	96,4	3,6				
	Sorbonne Alliances	3	66 225	87,2		12,8			
	CY Cergy Paris Université	3	24 869	97,2					2,8
	Institut polytechnique de Paris	4	5 599		100,0				
	Nantes Université	4	43 089	90,7	5,3		4,0		
	Université Clermont-Auvergne	2	34 381	91,6	8,4				
	Université Côte d'Azur	3	30 832	99,2			0,8		
	Université de Lille	5	77 221	95,6			1,5		2,9
	Université de Montpellier	2	46 045	99,1	0,9				
	Université Paris-Cité	1	56 099	100,0					
	Université Grenoble Alpes	3	55 034	84,1	14,2		1,7		
	Université Gustave Eiffel	5	15 888	77,9	18,1		4,0		
Université Paris-Panthéon-Assas	4	22 380	84,0	12,7	2,9			0,4	
Université Paris Saclay	5	46 032	83,9	13,2				2,9	
Université Paris Sciences et Lettres	9	17 646	64,0	13,8		0,4		13,9	
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	13 011	82,0	16,7		1,3			
<b>Total hors double-compte (7)</b>	<b>169</b>	<b>1 628 857</b>	<b>90,0</b>	<b>5,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,4</b>	

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des Chartes. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Six établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne (4 359 étudiants) est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université, l'université Gustave Eiffel (12 384 étudiants) membre de la Comue Paris-Est-Sup et de l'EPHE Gustave Eiffel, l'université de Montpellier (45 613 étudiants) et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (432 étudiants) membres de l'Alliance Languedoc-Roussillon Universités et de l'EPHE Université de Montpellier, l'université de Picardie Jules Verne (28 658 étudiants) membre de l'Association de Picardie et de l'Alliance A2U (pour Artois, ULCO, UPJV) et l'université Paris-Cité (56 099 étudiants) membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité et l'EPHE Université Paris-Cité.

**Lecture :** l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée se compose de 5 établissements comprenant 87 234 étudiants, dont 98,6% sont inscrits en université et 1,4% en école d'ingénieurs.

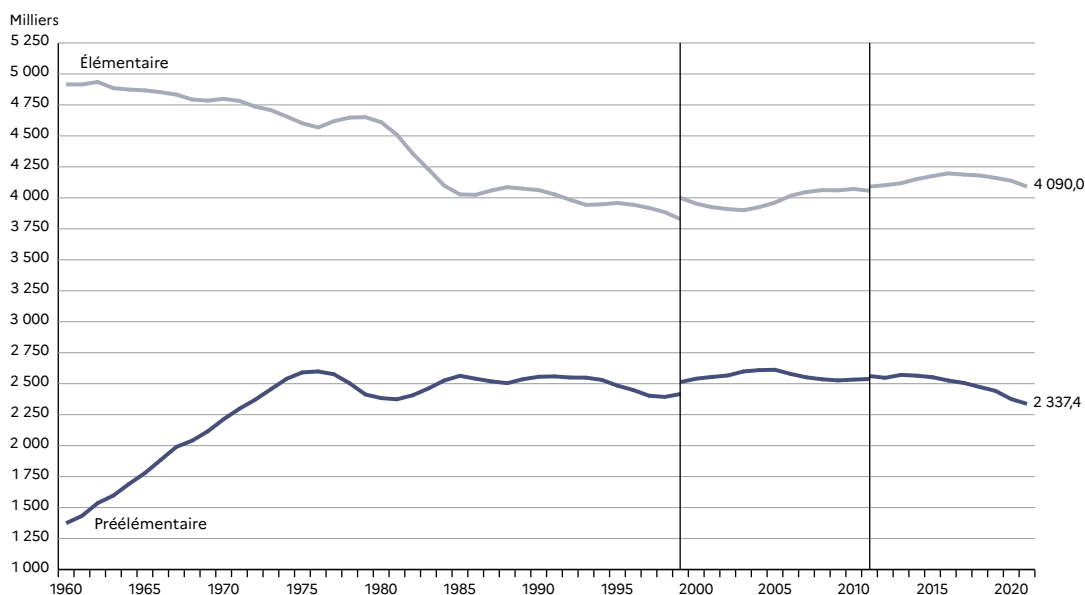
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire (1). Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2021, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 481 500 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-1,3%), touchant plus fortement le niveau préélémentaire (-1,6%). Si le nombre d'enfants scolarisés en très petite section connaît une légère hausse (+2 300

élèves à la rentrée 2021), la génération 2018 qui entre à l'école à 3 ans est moins nombreuse que la génération 2015 entrant au CP (3). Le niveau élémentaire diminue également mais de façon moins marquée (-1,2%), la génération des entrants au CP ayant une taille plus faible que la génération 2010 qui a quitté le premier degré à la rentrée 2021.

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule de 1,4% tandis que le secteur privé sous contrat connaît une baisse moins prononcée (-0,7%). La répartition entre ces deux secteurs reste stable à la rentrée 2021, la part du privé sous contrat représentant 13,4% des effectifs du premier degré contre 13,3% à la rentrée 2020. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap et comptent 1 200 élèves de plus qu'à la rentrée 2020 (+2,3%).

### 1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), Public et Privé sous contrat de 2009 à 2011; France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), Public et Privé sous et hors contrat de 1999 à 2008; France métropolitaine, Public + Privé sous et hors contrat avant 1999.

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.45; 20.36.

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

## 2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2011	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ensemble premier degré</b>							
Public	5 810,7	5 885,3	5 842,7	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8
Privé sous contrat	879,8	891,1	901,3	896,6	888,6	874,1	867,7
<b>Total</b>	<b>6 690,4</b>	<b>6 776,4</b>	<b>6 744,0</b>	<b>6 704,3</b>	<b>6 653,5</b>	<b>6 565,8</b>	<b>6 481,5</b>
Part du public (%)	86,9	86,8	86,6	86,6	86,6	86,7	86,6
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,4	13,4	13,4	13,3	13,4
<b>Préélémentaire</b>							
<b>Effectif total</b>	<b>2 553,6</b>	<b>2 552,0</b>	<b>2 505,7</b>	<b>2 473,1</b>	<b>2 441,8</b>	<b>2 375,0</b>	<b>2 337,4</b>
Part du public (%)	88,0	88,0	87,7	87,7	87,7	87,7	87,6
Très petite section (1)	93,7	92,2	90,8	86,7	80,4	68,8	71,2
Petite section (1)	809,8	796,5	783,1	764,2	754,6	736,1	727,2
Moyenne section (1)	816,3	819,8	804,2	804,5	787,1	769,2	754,7
Grande section (1)	833,8	843,6	827,6	817,6	819,6	800,9	784,4
<b>Élémentaire</b>							
<b>Effectif total</b>	<b>4 090,2</b>	<b>4 175,7</b>	<b>4 187,7</b>	<b>4 180,2</b>	<b>4 160,8</b>	<b>4 138,0</b>	<b>4 090,0</b>
Part du public (%)	86,1	86,1	85,9	85,9	85,9	86,0	85,9
CP	833,0	844,9	833,3	836,0	827,0	823,9	804,5
CE1	830,2	849,0	842,5	830,2	833,2	820,7	819,1
CE2	804,6	832,9	838,2	840,7	831,2	831,2	817,5
CM1	805,5	833,2	841,5	830,8	835,4	824,2	822,8
CM2	817,0	815,8	832,2	842,5	834,0	838,0	826,0
<b>ULIS (2)</b>	<b>46,6</b>	<b>48,7</b>	<b>50,6</b>	<b>51,0</b>	<b>50,8</b>	<b>52,9</b>	<b>54,1</b>
Part du public (%)	93,1	93,4	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

## 3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 <sup>er</sup> degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte avant 2014, (Mayotte à partir de 2014).

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** 753 400 enfants sont nés en 2019 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte).

Ils ont eu 2 ans en 2021, rentreront théoriquement au CP en 2025 et sortiront théoriquement du premier degré en 2030.

En France métropolitaine et dans les DROM, 6 481 500 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré à la rentrée 2021 (1). Les départements d'outre-mer scolarisent 292 400 élèves, dont 114 300 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles accueillant le plus grand nombre d'élèves (respectivement 9,7%, 7,8% et 6,6% des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat). La Corse, Limoges et les DROM hormis La Réunion en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 13,7% des effectifs du premier degré en France métropolitaine scolarisés dans le public et le privé sous contrat et 7,1% dans les DROM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé sous contrat représente moins de 5%

des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Moselle et dans le Val-d'Oise alors qu'en Vendée plus de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DROM, la part du privé sous contrat varie de 0,0% à Mayotte à 11,4% en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse (-1,3%) par rapport à la rentrée précédente. Vingt-sept académies connaissent une baisse de leurs effectifs dans les secteurs public et privé sous contrat. Parmi celles-ci, les académies de Paris, de la Guadeloupe et de la Martinique sont celles enregistrant les plus fortes baisses (entre -4,2% et -2,3%). Trois académies connaissent une hausse de leurs effectifs : La Réunion où la hausse est portée par le secteur privé sous contrat, la Guyane où la hausse concerne les secteurs public et privé sous contrat et Mayotte où la hausse repose sur le secteur public.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.45 ; 20.36.

---

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

# 1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2021

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Évolution 2020-2021 (%)	Part du Public (%)
Allier	23 921	2 339	-2,1	91,1
Cantal	8 837	1 190	-1,6	88,1
Haute-Loire	13 405	6 519	-1,2	67,3
Puy-de-Dôme	49 158	6 887	-1,5	87,7
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>95 321</b>	<b>16 935</b>	<b>-1,6</b>	<b>84,9</b>
Ardèche	21 702	7 022	-1,1	75,6
Drôme	43 230	6 559	-1,4	86,8
Isère	115 558	11 908	-1,8	90,7
Savoie	35 536	3 653	-1,5	90,7
Haute-Savoie	74 490	10 872	-0,1	87,3
<b>Grenoble</b>	<b>290 516</b>	<b>40 014</b>	<b>-1,2</b>	<b>87,9</b>
Ain	62 396	6 746	-0,2	90,2
Loire	58 718	16 097	-1,4	78,5
Rhône	165 045	33 807	-1,7	83,0
<b>Lyon</b>	<b>286 159</b>	<b>56 650</b>	<b>-1,3</b>	<b>83,5</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>671 996</b>	<b>113 599</b>	<b>-1,3</b>	<b>85,5</b>
Doubs	47 286	4 742	-2,4	90,9
Jura	19 791	2 431	-1,6	89,1
Haute-Saône	19 049	1 254	-2,0	93,8
Territoire de Belfort	11 545	1 304	-2,4	89,9
<b>Besançon</b>	<b>97 671</b>	<b>9 731</b>	<b>-2,2</b>	<b>90,9</b>
Côte-d'Or	40 934	4 632	-1,5	89,8
Nièvre	14 017	1 018	-1,6	93,2
Saône-et-Loire	42 961	3 668	-1,5	92,1
Yonne	26 844	2 419	-1,6	91,7
<b>Dijon</b>	<b>124 756</b>	<b>11 737</b>	<b>-1,5</b>	<b>91,4</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>222 427</b>	<b>21 468</b>	<b>-1,8</b>	<b>91,2</b>
Côtes-d'Armor	35 508	15 884	-1,8	69,1
Finistère	49 405	29 383	-1,1	62,7
Ille-et-Vilaine	68 911	39 937	-1,3	63,3
Morbihan	34 921	33 889	-1,1	50,7
<b>Rennes</b>	<b>188 745</b>	<b>119 093</b>	<b>-1,3</b>	<b>61,3</b>
<b>Bretagne</b>	<b>188 745</b>	<b>119 093</b>	<b>-1,3</b>	<b>61,3</b>
Cher	22 717	1 897	-2,0	92,3
Eure-et-Loir	39 049	4 296	-1,8	90,1
Indre	15 218	1 132	-2,1	93,1
Indre-et-Loire	49 533	5 662	-1,8	89,7
Loir-et-Cher	25 762	2 862	-1,9	90,0
Loiret	63 083	5 874	-1,0	91,5
<b>Orléans-Tours</b>	<b>215 362</b>	<b>21 723</b>	<b>-1,6</b>	<b>90,8</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>215 362</b>	<b>21 723</b>	<b>-1,6</b>	<b>90,8</b>
Corse-du-Sud	11 066	709	-0,3	94,0
Haute-Corse	12 695	409	-1,3	96,9
<b>Corse</b>	<b>23 761</b>	<b>1 118</b>	<b>-0,9</b>	<b>95,5</b>
Meurthe-et-Moselle	59 784	4 337	-1,9	93,2
Meuse	14 397	1 106	-2,1	92,9
Moselle	89 054	4 490	-1,2	95,2
Vosges	27 756	2 155	-1,2	92,8
<b>Nancy-Metz</b>	<b>190 991</b>	<b>12 088</b>	<b>-1,5</b>	<b>94,0</b>
Ardennes	21 809	1 961	-1,7	91,8
Aube	25 530	2 666	-2,1	90,5
Marne	46 414	5 933	-2,0	88,7
Haute-Marne	13 300	803	-1,7	94,3
<b>Reims</b>	<b>107 053</b>	<b>11 363</b>	<b>-1,9</b>	<b>90,4</b>
Bas-Rhin	97 543	5 382	-1,5	94,8
Haut-Rhin	65 962	4 695	-1,9	93,4
<b>Strasbourg</b>	<b>163 505</b>	<b>10 077</b>	<b>-1,6</b>	<b>94,2</b>
<b>Grand Est</b>	<b>461 549</b>	<b>33 528</b>	<b>-1,6</b>	<b>93,2</b>
Aisne	47 000	4 184	-2,1	91,8
Oise	81 290	5 258	-1,4	93,9
Somme	44 181	7 558	-2,0	85,4
<b>Amiens</b>	<b>172 471</b>	<b>17 000</b>	<b>-1,7</b>	<b>91,0</b>
Nord	217 373	59 968	-1,6	78,4
Pas-de-Calais	128 932	19 192	-2,1	87,0
Lille	346 305	79 160	-1,8	81,4
<b>Hauts-de-France</b>	<b>518 776</b>	<b>96 160</b>	<b>-1,8</b>	<b>84,4</b>
Seine-et-Marne	155 665	7 208	-0,4	95,6
Seine-Saint-Denis	187 497	9 465	-2,0	95,2
Val-de-Marne	134 797	10 942	-2,2	92,5
<b>Créteil</b>	<b>477 959</b>	<b>27 615</b>	<b>-1,5</b>	<b>94,5</b>
<b>Paris</b>	<b>112 631</b>	<b>35 915</b>	<b>-4,2</b>	<b>75,8</b>
Yvelines	146 882	14 436	-0,9	91,1
Essonne	145 114	7 848	-0,6	94,9
Hauts-de-Seine	139 267	18 744	-2,8	88,1
Val-d'Oise	149 737	7 447	0,0	95,3
<b>Versailles</b>	<b>581 000</b>	<b>48 475</b>	<b>-1,1</b>	<b>92,3</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>1 171 590</b>	<b>112 005</b>	<b>-1,6</b>	<b>91,3</b>

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Évolution 2020-2021 (%)	Part du Public (%)
Calvados	52 672	8 753	-1,7	85,8
Manche	33 735	8 617	-1,0	79,7
Orne	17 904	4 896	-2,5	78,5
Eure	56 349	4 477	-1,5	92,6
Seine-Maritime	109 995	11 579	-1,3	90,5
<b>Normandie</b>	<b>270 655</b>	<b>38 322</b>	<b>-1,5</b>	<b>87,6</b>
Dordogne	28 229	1 961	-0,8	93,5
Gironde	136 200	13 535	-0,9	91,0
Landes	31 918	2 590	-1,1	92,5
Lot-et-Garonne	25 204	2 911	-0,6	89,6
Pyrénées-Atlantiques	42 759	13 897	-1,0	75,5
<b>Bordeaux</b>	<b>264 310</b>	<b>34 894</b>	<b>-0,9</b>	<b>88,3</b>
Corrèze	16 431	1 549	-1,4	91,4
Creuse	7 432	251	-0,5	96,7
Haute-Vienne	27 851	1 796	-1,7	93,9
<b>Limoges</b>	<b>51 714</b>	<b>3 596</b>	<b>-1,4</b>	<b>93,5</b>
Charente	25 694	2 761	-1,3	90,3
Charente-Maritime	47 661	3 322	-1,6	93,5
Deux-Sèvres	26 206	6 208	-1,9	80,8
Vienne	32 436	4 518	-2,1	87,8
<b>Poitiers</b>	<b>131 997</b>	<b>16 809</b>	<b>-1,7</b>	<b>88,7</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>448 021</b>	<b>55 299</b>	<b>-1,2</b>	<b>89,0</b>
Aude	28 686	2 234	-1,1	92,8
Gard	62 501	7 969	-1,3	88,7
Hérault	97 139	11 963	-0,3	89,0
Lozère	4 138	1 891	-1,3	68,6
Pyrénées-Orientales	38 525	4 063	-0,6	90,5
<b>Montpellier</b>	<b>230 989</b>	<b>28 120</b>	<b>-0,7</b>	<b>89,1</b>
Ariège	10 722	942	-2,9	91,9
Aveyron	16 207	5 560	-1,6	74,5
Haute-Garonne	121 101	11 684	-0,7	91,2
Gers	12 654	1 896	-1,4	87,0
Lot	11 040	1 146	-0,6	90,6
Hautes-Pyrénées	15 290	2 360	-0,9	86,6
Tarn	27 971	5 088	-1,7	84,6
Tarn-et-Garonne	22 272	2 706	-1,5	89,2
<b>Toulouse</b>	<b>237 257</b>	<b>31 382</b>	<b>-1,1</b>	<b>88,3</b>
<b>Occitanie</b>	<b>468 246</b>	<b>59 502</b>	<b>-0,9</b>	<b>88,7</b>
Loire-Atlantique	97 117	48 160	-1,1	66,8
Maine-et-Loire	50 018	31 564	-1,3	61,3
Mayenne	19 110	9 844	-2,3	66,0
Sarthe	44 959	8 381	-1,7	84,3
Vendée	31 059	31 654	-1,2	49,5
<b>Nantes</b>	<b>242 263</b>	<b>129 603</b>	<b>-1,3</b>	<b>65,1</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>242 263</b>	<b>129 603</b>	<b>-1,3</b>	<b>65,1</b>
Alpes-de-Haute-Provence	13 121	773	-0,5	94,4
Hautes-Alpes	10 738	1 000	-1,3	91,5
Bouches-du-Rhône	184 583	22 087	-0,8	89,3
Vaucluse	50 894	5 999	-0,7	89,5
<b>Aix-Marseille</b>	<b>259 336</b>	<b>29 859</b>	<b>-0,8</b>	<b>89,7</b>
Alpes-Maritimes	91 236	9 432	-0,6	90,6
Var	88 286	6 171	-0,2	93,5
<b>Nice</b>	<b>179 522</b>	<b>15 603</b>	<b>-0,4</b>	<b>92,0</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>438 858</b>	<b>45 462</b>	<b>-0,6</b>	<b>90,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 342 249</b>	<b>846 882</b>	<b>-1,4</b>	<b>86,3</b>
Guadeloupe	36 733	4 733	-3,2	88,6
Guyane	44 111	3 024	3,3	93,6
Martinique	28 354	3 160	-2,3	90,0
Mayotte	57 970	0	6,9	100,0
La Réunion	104 396	9 905	0,2	91,3
<b>DROM</b>	<b>271 564</b>	<b>20 822</b>	<b>1,2</b>	<b>92,9</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>5 613 813</b>	<b>867 704</b>	<b>-1,3</b>	<b>86,6</b>

► Champ : Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP



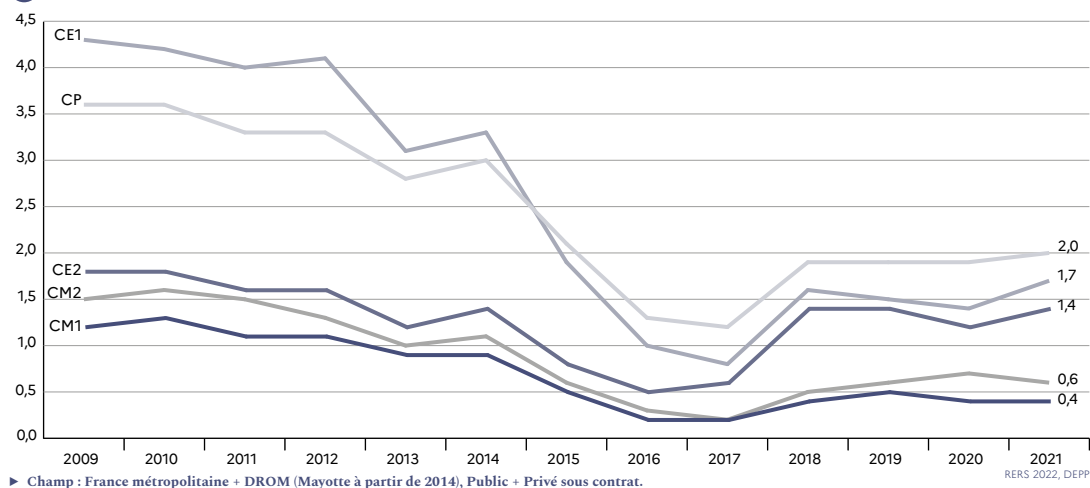
Les écoles du premier degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent 6 481 500 élèves à la rentrée 2021 en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé sous contrat. En effet, en France, 105 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50,6% des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (34,5% dans le secteur public).

Les **taux de retard** diffèrent selon le secteur : quel que soit le niveau, les élèves du secteur privé sous contrat sont moins en retard que ceux du secteur public (3) : 1,2% des élèves de CP et 5,2% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard contre 0,9% des élèves de CP et 4,2% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat. Les filles sont moins en retard que les garçons : tous niveaux et tous secteurs

confondus, 3,1% des filles scolarisées en élémentaire sont en retard contre 4,2% des garçons. Ce constat reste valable quels que soit le niveau et le secteur considéré.

Après des **taux de redoublement** sur le champ des secteurs public et privé sous contrat historiquement bas à la rentrée 2017 (1), ils ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) avant de se stabiliser en 2019 et 2020. À la rentrée 2021, ils augmentent légèrement en CP, CE1 et CE2 (+0,1 point pour le CP, +0,3 point pour le CE1 et +0,2 point pour le CE2). Le taux de redoublement en CM1 reste stable tandis que celui de CM2 diminue légèrement (-0,1 point). Les taux de redoublement en CP, CE1 et CE2 sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (respectivement +0,1, +0,2 et +0,1 point) (4). Le taux de redoublement en CM1 est plus élevé dans le privé sous contrat (+0,3 point par rapport au public) et celui en CM2 reste le même dans les deux secteurs. Quels que soient le niveau et le secteur considérés, les filles redoublent moins souvent que les garçons : en particulier en CP dans le secteur public (-0,5 point) comme le secteur privé sous contrat (-0,4 point).

### 1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire



#### Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2021, 100,0% des écoles publiques et 99,4% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 100,0% des classes et 99,9% des élèves des secteurs public et privé sous contrat.

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.45 ; 20.36.

## 2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2021

	Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (2)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
<b>Public</b>	2 ans	55 367	50,6					55 367	50,6	
	3 ans	639 306	48,9			69		639 375	48,9	
	4 ans	664 044	48,9	2		70	31,4	664 116	48,9	
	5 ans	677 268	48,9	3 603	56,3	95	37,9	680 966	48,9	
	6 ans	11 628	32,0	675 716	49,2	1 069	28,2	688 413	48,9	
	7 ans	381	31,2	700 579	49,2	5 568	31,2	706 528	49,0	
	8 ans	123	82,9	698 487	49,1	8 381	33,8	706 991	48,9	
	9 ans			704 829	49,1	10 860	33,8	715 689	48,9	
	10 ans			690 263	49,3	13 083	35,0	703 346	49,1	
	11 ans et plus			41 687	43,5	11 335	37,3	53 022	42,2	
	<b>Total</b>		<b>2 048 117</b>	<b>48,9</b>	<b>3 515 166</b>	<b>49,1</b>	<b>50 530</b>	<b>34,5</b>	<b>5 613 813</b>	<b>48,9</b>
	<i>France métropolitaine</i>		<i>1 969 943</i>	<i>48,9</i>	<i>3 381 927</i>	<i>49,1</i>	<i>48 349</i>	<i>34,5</i>	<i>5 400 219</i>	<i>48,6</i>
<b>Privé sous contrat</b>	2 ans	15 785	50,9					15 785	50,9	
	3 ans	87 887	49,0					87 887	49,0	
	4 ans	90 617	49,0			1		90 618	49,0	
	5 ans	93 233	48,9	548	60,9			93 781	48,9	
	6 ans	1 604	31,4	110 503	49,2	58	34,5	112 165	49,0	
	7 ans	28	25,0	114 567	49,2	393	32,3	114 988	49,1	
	8 ans	100	100,0	114 234	49,1	593	33,7	114 927	49,1	
	9 ans			115 263	49,1	769	32,9	116 032	49,0	
	10 ans			112 887	49,3	932	34,3	113 819	49,2	
	11 ans et plus			6 854	44,0	848	41,2	7 702	43,7	
	<b>Total</b>		<b>289 254</b>	<b>49,0</b>	<b>574 856</b>	<b>49,1</b>	<b>3 594</b>	<b>35,3</b>	<b>867 704</b>	<b>49,0</b>
	<i>France métropolitaine</i>		<i>282 280</i>	<i>49,0</i>	<i>561 048</i>	<i>49,1</i>	<i>3 554</i>	<i>35,4</i>	<i>846 882</i>	<i>48,9</i>

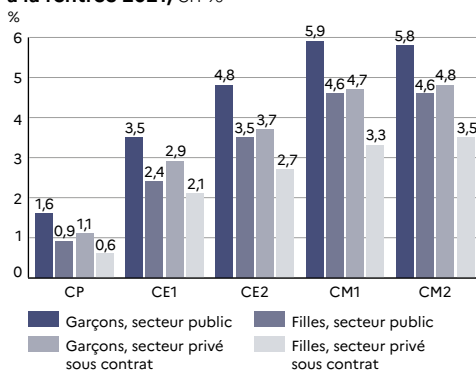
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Âge révolu.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

RERS 2022, DEPP

## 3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2021, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Public</b>					
Garçons	2,3	1,8	1,4	0,4	0,6
Filles	1,7	1,6	1,4	0,4	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>
<b>Privé sous contrat</b>					
Garçons	2,1	1,7	1,4	0,8	0,8
Filles	1,7	1,3	1,2	0,7	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
<b>Public et privé sous contrat</b>					
Garçons	2,2	1,8	1,4	0,5	0,7
Filles	1,7	1,6	1,3	0,4	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

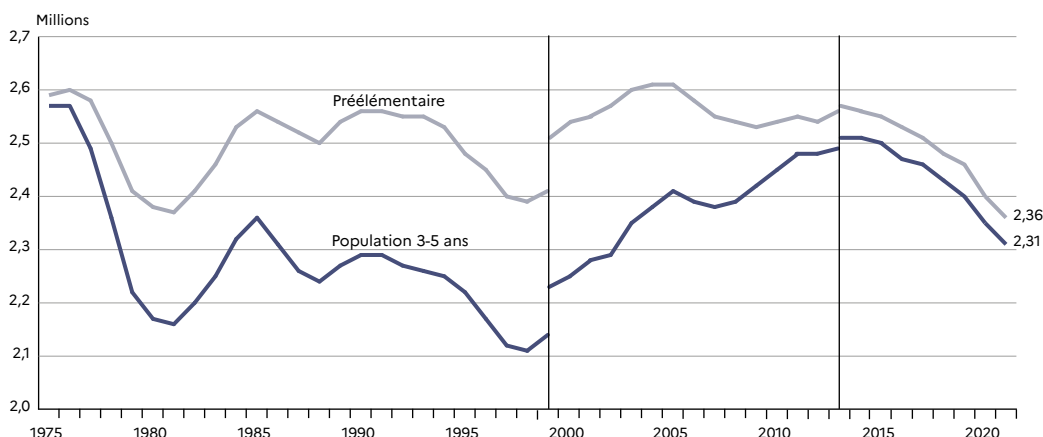
À la rentrée 2021, plus de 2 353 000 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DROM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-1,5 %) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le niveau **préélémentaire** : 0,6 % des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans est en hausse (+2 600 élèves à la rentrée 2021) en lien avec la hausse du taux de scolarisation : 9,8 % des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2021, soit une hausse de 0,4 point (3). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % (hors Mayotte), a été divisé par trois. Il s'est stabilisé entre 2012 et 2019 en oscillant autour de 11,5 % avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

À la rentrée 2021, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 17,1 % (16,1 % dans les REP et 18,6 % dans les REP+), contre 8,1 % hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés (99,1 % à la rentrée 2021). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances (1). L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis 2012, les effectifs diminuent chaque année.

### 1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

#### Précisions

**Population scolarisable** – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2020, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

**Âge révolu** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 22.11 ; 21.45.

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitement DEPP.

## 2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2021			Rappel 2020		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	55 370	18 605	73 975	53 959	17 444	71 403
3 ans	639 427	95 307	734 734	648 382	94 094	742 476
4 ans	664 137	97 797	761 934	677 131	98 788	775 919
<i>dont élémentaire</i>	20	3	23	39	10	49
5 ans	680 971	101 433	782 404	696 210	102 341	798 551
<i>dont élémentaire</i>	3 567	858	4 425	3 513	853	4 366
<b>Total</b>	<b>2 039 905</b>	<b>313 142</b>	<b>2 353 047</b>	<b>2 075 682</b>	<b>312 667</b>	<b>2 388 349</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Âge révolu.

## 3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2012	2015	2016	2017	2018	2019p	2020p	2021p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	93 625	96 558	92 929	89 141	82 929	71 403	73 975
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,4	11,8	11,6	11,4	10,8	9,4	9,8
<i>dont en éducation prioritaire (1)</i>	32,8	17,4	18,9	20,5	20,4	20,1	18,9	16,6	17,1
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	799 872	788 322	788 127	769 808	761 126	742 476	734 734
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100	97,3	96,5	96,3	96,6	96,6	97,3	96,5	96,8
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	823 400	820 036	809 365	810 705	793 725	775 919	761 934
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100	99,4	100,0	99,4	99,1	99,2	99,8	99,3	99,2
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	842 543	829 638	826 374	816 443	818 453	798 551	782 404
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100	99,0	99,5	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 465 815	2 437 996	2 423 866	2 396 956	2 373 304	2 316 946	2 279 072
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,7	98,9	98,6	98,6	99,1	99,1	99,1

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2021, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école

élémentaire est désormais atteint, même au CP alors que cet enseignement concernait 98,1% des élèves de CP dans le public et 95,3% dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 95,8% des élèves dans le secteur public et 97,9% dans le secteur privé sous contrat (2). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 3,8% des élèves dans le secteur public et 2,0% dans le secteur privé sous contrat.

### Précisions

**Avertissement** – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a rénové l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Elles permettaient de calculer la proportion globale d'élèves bénéficiant d'un enseignement en langue (quelle qu'elle soit), ainsi que la

proportion de groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. Depuis 2017, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'école), directement renseignées par les directeurs d'école et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année 2018-2019. Elles permettent de calculer, à l'échelle individuelle, la proportion d'élèves qui bénéficient d'un apprentissage dans une langue donnée.

#### Source

DGESCO, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.  
DEPP, extraction des données de l'application ONDE (Diapre).

## 1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018).

RERS 2022, DEPP, DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

## 2 Évolution de la proportion des d'élèves (ou groupes d'élèves avant 2017) selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
<b>Public</b>						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3		1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0		1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8		1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4		1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
<b>Privé sous contrat</b>						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1		1,3	0,3	
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	
2011-2012	4,4	96,1		1,7	0,2	
2012-2013	6,7	92,2		1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0		1,7	0,2	
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

RERS 2022, DEPP, DGESCO

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, via les inspections académiques, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

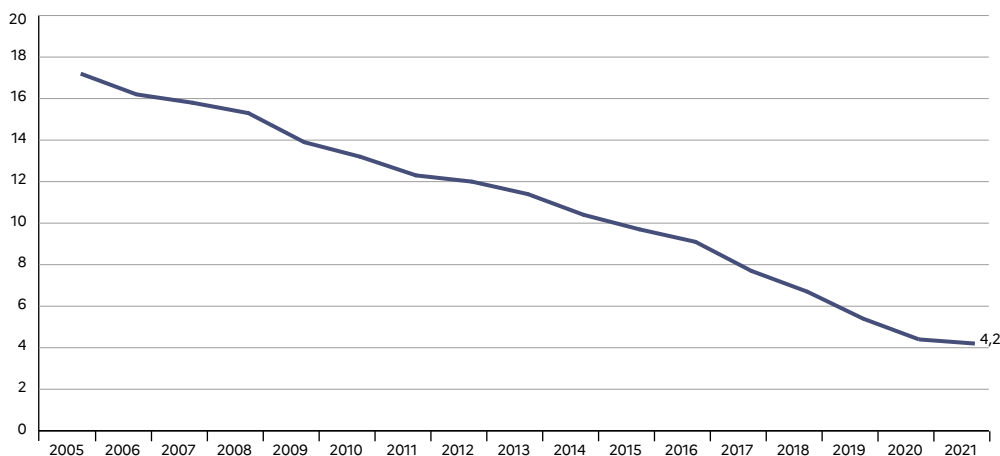
**Note :** la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À la rentrée 2021, en France métropolitaine et dans les DROM, 810 400 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 34 000 avec au moins un an de retard (4,2%) (1). Les élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus sont peu nombreux (0,1% des effectifs). À la rentrée 2005, le retard scolaire concernait 17,2% des effectifs.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (3,6%, contre 4,7%) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants d'enseignants (9,4%, contre 0,9%). Pour autant, le recul du retard scolaire concerne particulièrement les enfants d'inactifs ou de retraités (baisse de 0,7 point de pourcentage en un an).

Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2020 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 6,7% sont en retard un an plus tard en sixième, contre 3,7% des élèves issus d'une école publique en dehors de ces réseaux (3). L'origine sociale des élèves contribue fortement à ces écarts : 58,0% des sixièmes dont l'école relevait du réseau de l'éducation prioritaire sont d'un milieu social défavorisé, contre 31,0% de ceux issus d'une école publique en dehors de ce réseau. Enfin, le retard à l'entrée en sixième des élèves est moindre dans l'académie de Grenoble (2,9%), mais plus élevé dans les académies d'Aix-Marseille (5,1%), d'Orléans-Tours (5,8%) et de Corse (6,1%). Dans les DROM, les taux de retard sont les plus élevés en Guadeloupe (6,7%) à Mayotte (7,2%) et en Guyane (9,2%) (4).

### 1 Évolution du retard à l'entrée en sixième, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

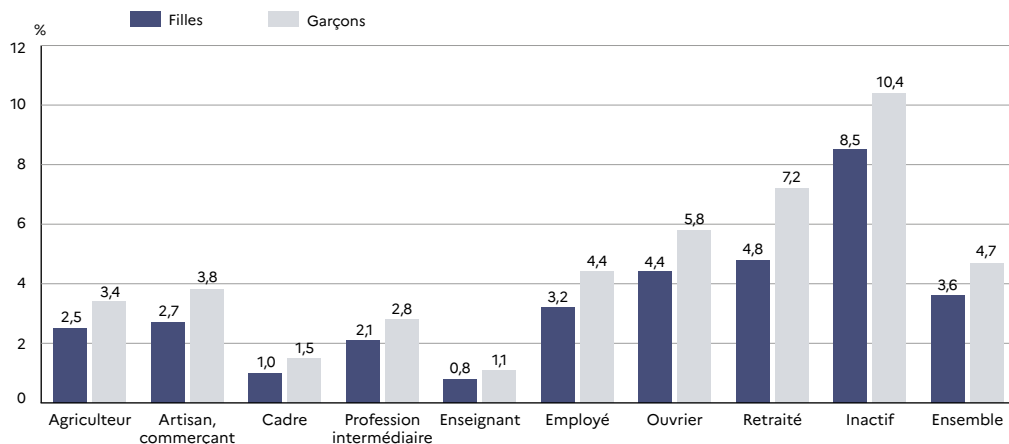
**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat.

**Les entrants en sixième** – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

#### Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.
- *Géographie de l'École*, édition 2021, « Les inégalités sociales de compétences », indicateur 28.

## 2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2021 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

## 3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2021 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2020		Public hors REP ou REP+ en 2020		Rappel 2010 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	118 303	93,3	542 282	96,3	75,3	86,8
1 an de retard	8 381	6,6	20 669	3,7	23,6	12,9
Au moins 2 ans de retard	168	0,1	313	0,1	1,1	0,4
Total en retard	8 549	6,7	20 982	3,7	24,7	13,3
<b>Total entrants en sixième</b>	<b>126 852</b>	<b>100,0</b>	<b>563 264</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

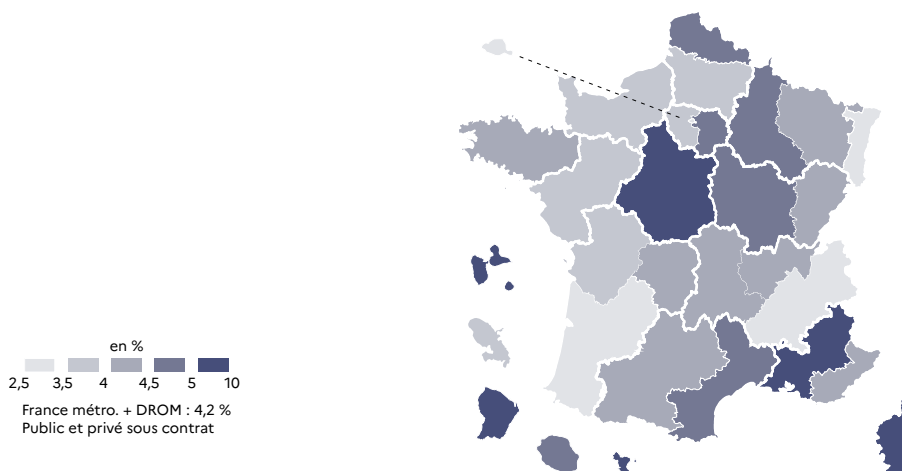
► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans une école publique en 2021 quel que soit leur secteur de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

**Lecture :** en 2021, 6,7% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard, 6,6% en ont un seul, et 0,1% en ont au moins deux.

## 4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2021 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2022, DEPP



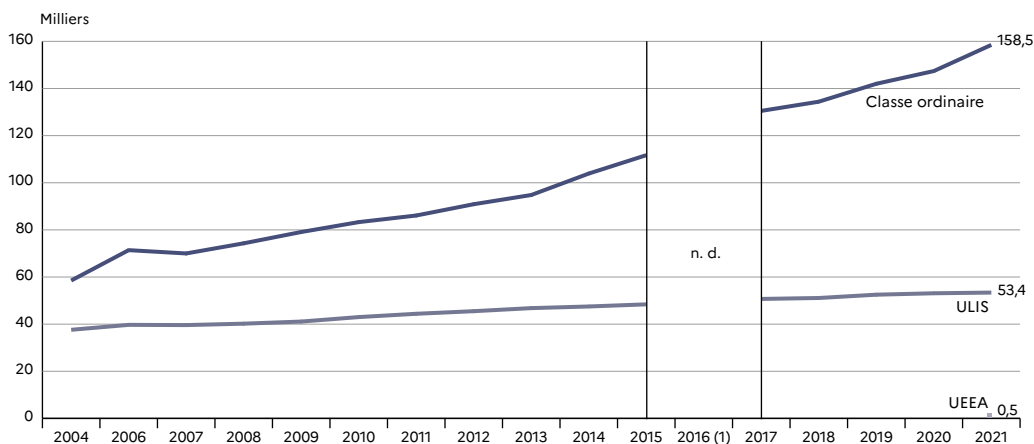
## 3.07 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, plus de 212 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2021, on compte trois élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en **scolarisation collective**, c'est-à-dire en **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)** ou en **unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**, contre 1,6 en 2004 (1). Les élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sont 500 à être scolarisés dans une UEEA, type de structures comptabilisées dans l'enquête n° 3 depuis la rentrée 2021.

La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge : 5,1% des enfants âgés de 6 ans, près d'un tiers des élèves de 9 ans et plus d'un élève sur deux au-delà de 10 ans (2). Seuls trois élèves en situation de handicap sur dix scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Près de deux élèves en situation de handicap sur trois bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (3)**. Parmi ces 141 600 élèves, 90 500, soit 64%, bénéficient d'une aide mutualisée, 34 100, soit 24%, d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire et 17 100, soit 12%, d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire. Près des trois quarts des élèves bénéficient de ces types d'accompagnement parmi ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 4,3% des élèves en situation de handicap (4). Le matériel pédagogique adapté bénéficie proportionnellement plus aux élèves présentant des troubles visuels, des troubles auditifs et des troubles moteurs.

### 1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, en milliers (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

**Classification des principaux troubles présentés par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 16.36; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

## 2 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2021-2022

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 761	99,2	33,3	29	0,8	37,9	3 790	2,0	33,4
4 ans	9 713	99,6	27,2	43	0,4	23,3	9 756	4,3	27,2
5 ans	14 752	99,5	27,1	79	0,5	32,9	14 831	6,5	27,2
6 ans	21 898	94,9	28,0	1 188	5,1	26,0	23 086	10,4	27,9
7 ans	21 292	77,9	26,8	6 041	22,1	31,2	27 333	12,3	27,8
8 ans	23 099	72,1	26,6	8 932	27,9	33,1	32 031	14,7	28,4
9 ans	25 603	68,9	26,6	11 536	31,1	33,6	37 139	17,3	28,8
10 ans	27 492	66,5	26,7	13 825	33,5	34,4	41 317	19,6	29,3
11 ans	10 295	47,0	31,3	11 590	53,0	36,9	21 885	12,1	34,3
12 ans et plus	600	47,1	31,3	673	52,9	37,3	1 273	0,7	34,5
<b>Total</b>	<b>158 505</b>	<b>74,6</b>	<b>27,4</b>	<b>53 936</b>	<b>25,4</b>	<b>34,0</b>	<b>212 441</b>	<b>100,0</b>	<b>29,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

Lecture : 77,9% des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,8% de ces élèves de 7 ans sont des filles.

## 3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2021-2022

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 474	10 155	28 149	42 778	52,5	38 768	81 546
Troubles du psychisme	5 062	8 674	14 254	27 990	77,7	8 056	36 046
Troubles du langage et de la parole	722	3 903	21 220	25 845	78,1	7 261	33 106
Troubles auditifs	204	497	1 088	1 789	45,5	2 147	3 936
Troubles visuels	290	457	690	1 437	61,5	898	2 335
Troubles viscéraux	383	410	856	1 649	75,6	532	2 181
Troubles moteurs	1 505	1 653	3 192	6 350	74,5	2 178	8 528
Plusieurs troubles associés	3 166	5 460	12 237	20 863	76,1	6 539	27 402
Autres troubles	1 273	2 876	8 775	12 924	74,4	4 437	17 361
<b>Total</b>	<b>17 079</b>	<b>34 085</b>	<b>90 461</b>	<b>141 625</b>	<b>66,7</b>	<b>70 816</b>	<b>212 441</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	5 944	8 839	6 880	21 663	73,5	7 807	29 470

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

## 4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2021-2022

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,4	2,2	17,0
Troubles du psychisme	2,3	2,3	7,0
Troubles du langage et de la parole	0,8	5,6	5,5
Troubles auditifs	8,3	19,6	12,6
Troubles visuels	6,9	25,4	9,6
Troubles viscéraux	1,4	4,9	4,1
Troubles moteurs	1,6	16,5	11,3
Plusieurs troubles associés	1,4	5,1	8,6
Autres troubles	0,8	2,0	4,0
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>4,3</b>	<b>10,9</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	2,6	3,6	12,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

## 3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2021, près de 90% des 211 900 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré (hors unité d'enseignement élémentaire autisme - UEEA) fréquentent une école à temps plein (1). Plus des trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire (16 000 sur 20 600). La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (23,8% d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, plus de deux élèves sur cinq scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps (8 800 sur 20 600). Près de 53 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS, dont 93,6% dans l'enseignement public (2). En cinq ans, les effectifs d'élèves bénéficiant d'une ULIS ont progressé de 5%.

Les élèves d'ULIS représentent 1,3% de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7% à 1,8% selon les académies. Les taux les plus forts se trouvent dans les académies de Clermont-Ferrand, d'Amiens, de Strasbourg, et de La Réunion. Les taux les plus faibles se situent dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France, de Rennes et de Nantes (moins de 1,1%). Dans le premier degré, 5 178 ULIS sont réparties dans les écoles. Elles sont moins nombreuses dans les DROM, à l'exception de La Réunion, ainsi que dans les académies de Corse, de Limoges, et de Paris et c'est dans les académies de Créteil, Versailles et Lille que leur nombre est le plus important.

### Précisions

**Population concernée** – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

**Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

## 1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2021-2022 (hors élèves scolarisés en UEEA)

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classes ordinaires	Prélémentaire	31 891	1 222	5 628	3 138	9 988	23,8	41 879
	Élémentaire	110 635	764	1 974	3 253	5 991	5,1	116 626
	<b>Total</b>	<b>142 526</b>	<b>1 986</b>	<b>7 602</b>	<b>6 391</b>	<b>15 979</b>	<b>10,1</b>	<b>158 505</b>
<b>ULIS</b>	<b>Total</b>	<b>48 809</b>	<b>400</b>	<b>1 830</b>	<b>2 386</b>	<b>4 616</b>	<b>8,6</b>	<b>53 425</b>
<b>Total</b>		<b>191 335</b>	<b>2 386</b>	<b>9 432</b>	<b>8 777</b>	<b>20 595</b>	<b>9,7</b>	<b>211 930</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat, hors élèves en UEEA.

RERS 2022, DEPP

Lecture : dans le premier degré, 9,7% des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 20 595 élèves).

## 2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2010 2011	2012 2013	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	42 737	47 453	47 800	49 197	49 660	50 015
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 784	3 199	3 325	3 271	3 396	3 410
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>39 830</b>	<b>42 985</b>	<b>45 521</b>	<b>50 652</b>	<b>51 125</b>	<b>52 468</b>	<b>53 056</b>	<b>53 425</b>
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,7	93,5	93,8	93,6	93,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2021-2022

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	122	1 277	1,8
Grenoble	257	2 717	1,3
Lyon	253	2 430	1,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>632</b>	<b>6 424</b>	<b>1,3</b>
Besançon	98	1 001	1,4
Dijon	150	1 523	1,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>248</b>	<b>2 524</b>	<b>1,6</b>
Bretagne (Rennes)	184	1 984	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	211	2 304	1,5
Corse	29	272	1,7
Nancy-Metz	221	2 155	1,6
Reims	123	1 267	1,6
Strasbourg	177	2 040	1,8
<b>Grand Est</b>	<b>521</b>	<b>5 462</b>	<b>1,7</b>
Amiens	205	2 188	1,8
Lille	380	4 096	1,5
<b>Hauts-de-France</b>	<b>585</b>	<b>6 284</b>	<b>1,6</b>
Créteil	304	3 344	1,1
Paris	89	817	0,8
Versailles	329	3 196	0,8
<b>Île-de-France</b>	<b>722</b>	<b>7 357</b>	<b>0,9</b>
<b>Normandie</b>	<b>250</b>	<b>2 634</b>	<b>1,3</b>
Bordeaux	234	2 369	1,2
Limoges	52	540	1,5
Poitiers	131	1 410	1,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>417</b>	<b>4 319</b>	<b>1,3</b>
Montpellier	221	2 374	1,4
Toulouse	220	2 436	1,4
<b>Occitanie</b>	<b>441</b>	<b>4 810</b>	<b>1,4</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>230</b>	<b>2 458</b>	<b>1,0</b>
Aix-Marseille	236	2 543	1,4
Nice	158	1 444	1,1
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>394</b>	<b>3 987</b>	<b>1,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 864</b>	<b>50 819</b>	<b>1,3</b>
Guadeloupe	53	392	1,4
Guyane	58	420	1,4
Martinique	37	229	1,1
Mayotte	31	245	0,6
La Réunion	135	1 320	1,8
<b>DROM</b>	<b>314</b>	<b>2 606</b>	<b>1,4</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 178</b>	<b>53 425</b>	<b>1,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

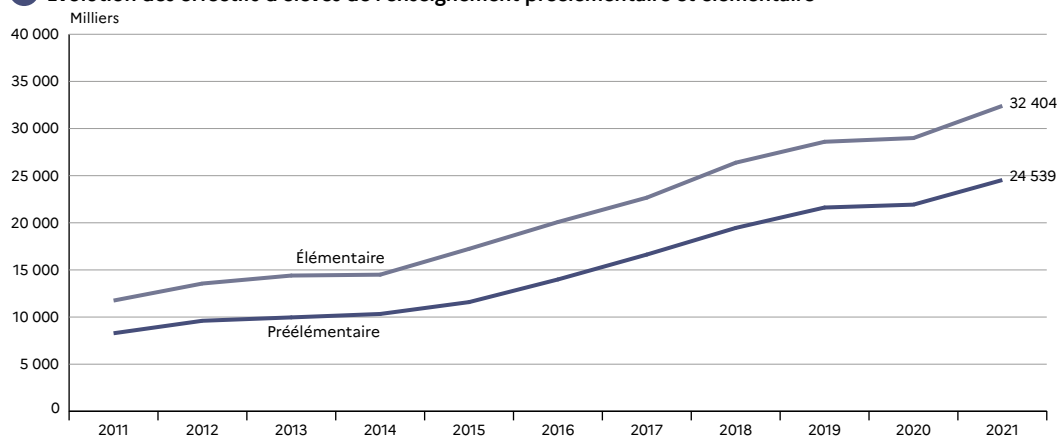
RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, près de 57 000 élèves du premier degré sont scolarisés dans un établissement du secteur privé hors contrat (1)(2). Plus précisément, 24 500 sont scolarisés au niveau préélémentaire, 32 400 au niveau élémentaire et 100 en ULIS. En 2021, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 0,9% de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré en France métropolitaine ou DROM. Entre 2011 et 2021, le nombre total d'élèves du premier degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté d'environ 37 000 élèves, une partie de la hausse s'expliquant par un meilleur repérage des écoles du secteur privé hors contrat. En 2011, plus de 20 100 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat dans le premier

degré. L'évolution suit la même tendance au niveau préélémentaire et au niveau élémentaire. Les effectifs sont restés relativement stables de 2012 à 2014 et entre 2019 et 2020 mais la croissance est très forte sur le reste de la période, en particulier entre 2020 et 2021 : une hausse de 11,8%, soit 6 000 élèves en plus.

À une échelle académique, les progressions sont particulièrement importantes (plus de 20%) dans les académies de Guyane, Orléans-Tours, Limoges, Lille, Normandie et Poitiers (3). À l'inverse, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors contrat décroît entre 2020 et 2021 dans les académies de Reims, Corse et Besançon.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), Privé hors contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.45.

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

**2 Évolution des effectifs du premier degré (1)**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Part du hors contrat en 2021 (%)
<b>Ensemble premier degré</b>												
<b>Préélémentaire</b>	8 281	9 606	9 963	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	1,0
<b>Élémentaire</b>	11 749	13 557	14 403	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	0,8
<b>ULIS (2)</b>	114	60	58	39	23	24	27	98	87	99	116	0,2
<b>Total</b>	<b>20 144</b>	<b>23 223</b>	<b>24 424</b>	<b>24 863</b>	<b>28 845</b>	<b>34 095</b>	<b>39 324</b>	<b>45 929</b>	<b>50 303</b>	<b>51 015</b>	<b>57 059</b>	<b>0,9</b>
<b>Préélémentaire</b>												
Très petite section (3)	1 092	1 234	1 279	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	3,8
Petite section (3)	2 332	2 788	2 889	2 803	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	1,0
Moyenne section (3)	2 384	2 848	2 915	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	0,9
Grande section (3)	2 473	2 736	2 880	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 434	6 397	7 129	0,9
<b>Élémentaire</b>												
CP	2 570	3 034	3 163	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	0,9
CE1	2 428	2 793	3 078	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	0,8
CE2	2 380	2 706	2 855	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	0,8
CM1	2 201	2 604	2 741	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	0,7
CM2	2 170	2 420	2 566	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	0,7

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Privé hors contrat.

1. En outre en 2021, 5 958 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat : 3 513 en préélémentaire, 2 455 en élémentaire et 14 en ULIS.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

**3 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2021**

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2020-2021 (%)
Clermont-Ferrand	464	10,0
Grenoble	2 481	13,5
Besançon	194	-11,4
Dijon	481	11,3
Rennes	1 057	15,1
Orléans-Tours	940	41,1
Nancy-Metz	743	15,4
Reims	456	-0,2
Strasbourg	1 498	16,9
Amiens	802	17,1
Lille	878	28,6
Lyon	3 594	13,1
Créteil	5 239	5,8
Paris	4 996	13,8
Versailles	9 132	12,6
Normandie	536	22,1
Bordeaux	2 128	17,9
Limoges	157	28,7
Poitiers	625	20,9
Montpellier	2 794	10,0
Toulouse	2 510	8,9
Nantes	1 868	2,0
Aix-Marseille	3 406	16,9
Nice	3 045	7,3
Corse	38	-2,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>50 062</b>	<b>12,3</b>
Guadeloupe	2 347	14,4
Guyane	23	64,3
Martinique	992	12,1
Mayotte	2 970	1,3
La Réunion	665	18,5
<b>DROM</b>	<b>6 997</b>	<b>8,6</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>57 059</b>	<b>11,8</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : Privé hors contrat.

À la rentrée 2021, les établissements publics et privés sous contrat du second degré accueillent 5 654 800 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (1). Plus précisément, 3 407 500 élèves étudient au collège, 1 620 600 dans une **formation générale ou technologique** et 626 700 dans une **formation professionnelle** (2)(3).

Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public est de 78,9% en 2021. Après avoir dépassé 80,0% au début des années 2000, cette part se maintient depuis 2010 autour de 79,0%.

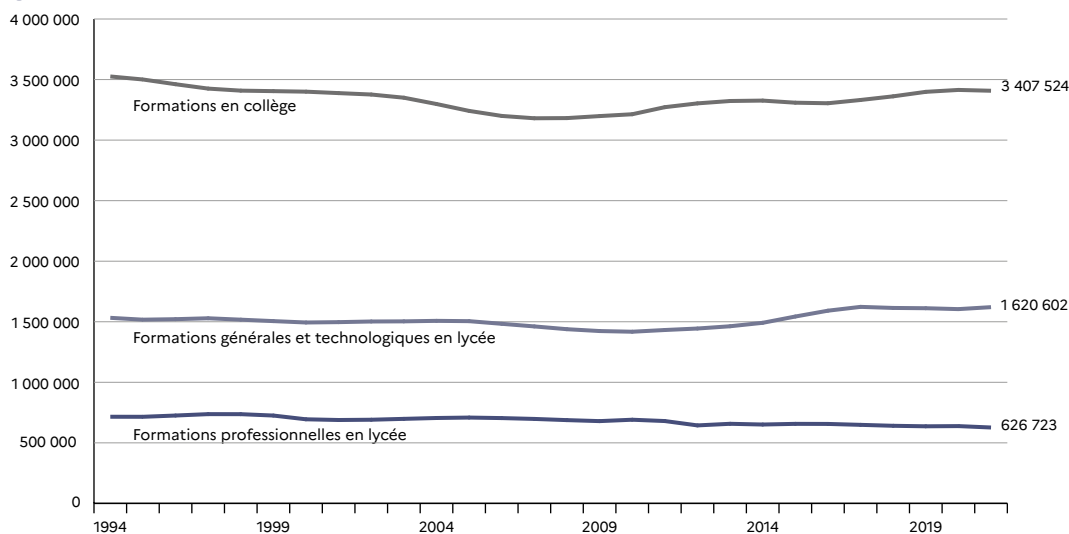
En 2021, les effectifs sont presque stables (-2 200 élèves au total). Pour autant, les évolutions diffèrent selon le cycle considéré.

Les effectifs des **formations en collège** baissent ainsi légèrement par rapport à l'année 2020, d'environ 6 800 élèves, soit 0,2% : cette diminution est sensible dans le secteur public (-10 000 élèves) et n'est pas compensée par la hausse des effectifs scolarisés dans

le secteur privé sous contrat (+3 300 élèves). Ceux des **formations professionnelles** ont fortement baissé depuis la rentrée 2000 (-74 100 élèves à champ constant, soit une baisse de 10,7%). Après une légère hausse en 2020, le nombre total d'élèves du secondaire de la voie professionnelle diminue de nouveau sensiblement en 2021 (-11 600 élèves, soit une baisse de 1,8% par rapport à l'année précédente). Ce recul concerne à la fois le secteur public et le secteur privé sous contrat (respectivement -9 100 et -2 500 élèves).

À l'inverse du second cycle professionnel, les effectifs des **formations générales et technologiques** ont augmenté au cours de la décennie 2010, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. Après une baisse continue entre 2017 et 2020, ils augmentent de nouveau en 2021 (+16 300 élèves, soit une progression de 1,0%). Cette hausse est commune au secteur public (+9 000 élèves) et au secteur privé sous contrat (+7 300 élèves).

## 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46; 20.37.

## 2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

	1995	2000	2005	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Formations en collège</b>	<b>3 500,6</b>	<b>3 400,0</b>	<b>3 241,2</b>	<b>3 213,5</b>	<b>3 304,4</b>	<b>3 331,3</b>	<b>3 361,5</b>	<b>3 398,6</b>	<b>3 414,4</b>	<b>3 407,5</b>
Public	2 826,6	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 605,2	2 622,7	2 646,8	2 678,3	2 691,5	2 681,4
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	699,1	708,6	714,7	720,3	722,9	726,2
Part du Public (%)	80,7	80,4	79,8	79,2	78,8	78,7	78,7	78,8	78,8	78,7
<b>Formations professionnelles en lycée (1)</b>	<b>715,2</b>	<b>694,5</b>	<b>708,8</b>	<b>690,9</b>	<b>656,2</b>	<b>648,6</b>	<b>640,9</b>	<b>636,7</b>	<b>638,3</b>	<b>626,7</b>
Public	572,8	556,7	569,1	552,4	529,1	523,5	518,1	514,5	517,3	508,2
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	127,1	125,1	122,8	122,2	121,1	118,6
Part du Public (%)	80,1	80,2	80,3	80,0	80,6	80,7	80,8	80,8	81,0	81,1
<b>Formations générales et techno en lycée</b>	<b>1 517,1</b>	<b>1 493,9</b>	<b>1 504,9</b>	<b>1 417,6</b>	<b>1 591,4</b>	<b>1 622,9</b>	<b>1 614,0</b>	<b>1 611,7</b>	<b>1 604,4</b>	<b>1 620,6</b>
Public	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 264,5	1 290,7	1 281,6	1 275,7	1 264,9	1 273,9
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	326,9	332,2	332,4	336,0	339,4	346,7
Part du Public (%)	79,5	80,3	80,0	78,7	79,5	79,5	79,4	79,2	78,8	78,6
<b>Ensemble</b>	<b>5 732,9</b>	<b>5 588,4</b>	<b>5 454,9</b>	<b>5 322,1</b>	<b>5 551,9</b>	<b>5 602,9</b>	<b>5 616,4</b>	<b>5 646,9</b>	<b>5 657,0</b>	<b>5 654,8</b>
Public	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 398,8	4 437,0	4 446,5	4 468,5	4 473,6	4 463,4
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 153,1	1 165,9	1 169,9	1 178,5	1 183,4	1 191,4
Part du Public (%)	80,3	80,4	79,9	79,2	79,2	79,2	79,2	79,1	79,1	78,9

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

## 3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2021

	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Sixième	642 458	182 986	825 444
Cinquième	634 417	179 456	813 873
Quatrième	641 989	176 889	818 878
Troisième	638 838	177 761	816 599
<b>Ensemble sixième-troisième (1)</b>	<b>2 557 702</b>	<b>717 092</b>	<b>3 274 794</b>
Dispositifs relais	49	42	91
ULIS en collège (2)	41 057	4 625	45 682
<b>Formations en collège</b>	<b>2 598 808</b>	<b>721 759</b>	<b>3 320 567</b>
Segpa (3)	82 551	4 406	86 957
<b>Formations en collège y compris Segpa</b>	<b>2 681 359</b>	<b>726 165</b>	<b>3 407 524</b>
Première année de CAP	45 628	8 194	53 822
Deuxième année de CAP	38 911	7 294	46 205
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>84 539</b>	<b>15 488</b>	<b>100 027</b>
<b>Total BMA</b>	<b>2 017</b>	<b>362</b>	<b>2 379</b>
Seconde professionnelle	139 004	33 788	172 792
Première professionnelle	139 310	33 815	173 125
Terminale professionnelle	130 245	32 070	162 315
<b>Ensemble baccalauréat professionnel</b>	<b>408 559</b>	<b>99 673</b>	<b>508 232</b>
Autres pro (4)	7 580	1 638	9 218
ULIS pro (2)	5 469	1 398	6 867
<b>Ensemble formations professionnelles en lycée</b>	<b>508 164</b>	<b>118 559</b>	<b>626 723</b>
Seconde GT	447 887	123 717	571 604
Première GT	420 803	114 519	535 322
Terminale GT	405 054	108 380	513 434
ULIS GT (3)	165	77	242
<b>Ensemble formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 273 909</b>	<b>346 693</b>	<b>1 620 602</b>
<b>Formations en lycée y compris ULIS</b>	<b>1 782 073</b>	<b>465 252</b>	<b>2 247 325</b>
<b>Ensemble second degré</b>	<b>4 463 432</b>	<b>1 191 417</b>	<b>5 654 849</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris troisième prépa-professionnelles en lycée.

2. Voir « Glossaire ».

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

4. Dont formations diverses de niveaux 3 et 4, CAP en un an et brevet professionnel.



En France métropolitaine et dans les DROM, 5 655 800 élèves suivent un enseignement dans le **second degré** dans un établissement public ou privé sous contrat à la rentrée 2021 (1). La part de chaque académie est extrêmement variable : de 0,4% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Corse jusqu'à 9,3% dans celle de Versailles.

En métropole, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans dix académies, notamment dans celles de Nice (+0,8%), de Corse, Versailles et Créteil (+0,6% chacune). Quinze académies enregistrent des effectifs en diminution avec une baisse plus marquée à Dijon et Paris (-1,0%), mais également à Lille et Reims (-0,7% chacune). Dans

les DROM, les effectifs de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion diminuent (respectivement -2,6%, -2,3% et -0,7%) contrairement à ceux des académies de Guyane et de Mayotte qui augmentent respectivement de 1,5% et de 2,7%.

En métropole, 78,3% des élèves du second degré sont scolarisés dans le secteur public. Cette part varie fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, seuls six élèves sur dix fréquentent un établissement public, contre neuf élèves sur dix en Corse ou dans l'académie de Limoges. Dans les DROM, la part du secteur public atteint en moyenne 92,4%.

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21,46 ; 20,37.

# 1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2021

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Allier	21 162	2 783	88,4
Cantal	7 902	1 265	86,2
Haute-Loire	10 135	7 535	57,4
Puy-de-Dôme	40 359	9 928	80,3
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>79 558</b>	<b>21 511</b>	<b>78,7</b>
Ardèche	17 411	9 535	64,6
Drôme	32 905	10 336	76,1
Isère	90 931	20 228	81,8
Savoie	30 214	5 239	85,2
Haute-Savoie	51 562	17 870	74,3
<b>Grenoble</b>	<b>223 023</b>	<b>63 208</b>	<b>77,9</b>
Ain	47 020	9 227	83,6
Loire	45 871	18 232	71,6
Rhône	112 271	53 985	67,5
Lyon	205 162	81 444	71,6
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>507 743</b>	<b>166 163</b>	<b>75,3</b>
Doubs	37 517	7 186	83,9
Jura	16 660	3 581	82,3
Haute-Saône	15 576	2 029	88,5
Territoire de Belfort	10 017	2 293	81,4
<b>Besançon</b>	<b>79 770</b>	<b>15 089</b>	<b>84,1</b>
Côte-d'Or	32 253	8 057	80,0
Nièvre	12 249	1 894	86,6
Saône-et-Loire	35 518	5 516	86,6
Yonne	22 274	3 044	88,0
Dijon	102 294	18 511	84,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>182 064</b>	<b>33 600</b>	<b>84,4</b>
Côtes-d'Armor	30 923	16 102	65,8
Finistère	40 384	31 503	56,2
Ille-et-Vilaine	57 765	38 768	59,8
Morbihan	29 740	31 228	48,8
Rennes	158 812	117 601	57,5
<b>Bretagne</b>	<b>158 812</b>	<b>117 601</b>	<b>57,5</b>
Cher	18 974	2 208	89,6
Eure-et-Loir	31 057	5 915	84,0
Indre	13 705	1 186	92,0
Indre-et-Loire	40 308	8 569	82,5
Loir-et-Cher	20 974	4 173	83,4
Loiret	52 698	8 488	86,1
Orléans-Tours	177 716	30 539	85,3
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>177 716</b>	<b>30 539</b>	<b>85,3</b>
Corse-du-Sud	9 875	559	94,6
Haute-Corse	10 911	723	93,8
<b>Corse</b>	<b>20 786</b>	<b>1 282</b>	<b>94,2</b>
Meurthe-et-Moselle	49 184	9 046	84,5
Meuse	11 586	1 852	86,2
Moselle	69 486	13 782	83,4
Vosges	24 261	3 796	86,5
<b>Nancy-Metz</b>	<b>154 517</b>	<b>28 476</b>	<b>84,4</b>
Ardennes	17 799	2 869	86,1
Aube	20 621	4 710	81,4
Marne	36 828	10 438	77,9
Haute-Marne	10 922	1 679	86,7
Reims	86 170	19 696	81,4
Bas-Rhin	78 502	11 301	87,4
Haut-Rhin	50 828	10 985	82,2
<b>Strasbourg</b>	<b>129 330</b>	<b>22 286</b>	<b>85,3</b>
<b>Grand Est</b>	<b>370 017</b>	<b>70 458</b>	<b>84,0</b>
Aisne	39 267	6 169	86,4
Oise	61 872	11 433	84,4
Somme	36 050	10 487	77,5
Amiens	137 189	28 089	83,0
Nord	159 344	76 366	67,6
Pas-de-Calais	106 169	21 337	83,3
Lille	265 513	97 703	73,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>402 702</b>	<b>125 792</b>	<b>76,2</b>
Seine-et-Marne	123 565	17 004	87,9
Seine-Saint-Denis	132 307	19 184	87,3
Val-de-Marne	96 736	17 181	84,9
<b>Créteil</b>	<b>352 608</b>	<b>53 369</b>	<b>86,9</b>
Paris	102 674	55 894	64,8
Yvelines	113 453	25 959	81,4
Essonne	109 970	16 879	86,7
Hauts-de-Seine	98 060	32 020	75,4
Val-d'Oise	109 248	18 022	85,8
Versailles	430 731	92 880	82,3
<b>Île-de-France</b>	<b>886 013</b>	<b>202 143</b>	<b>81,4</b>

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Calvados	43 398	13 237	76,6
Eure	44 906	6 042	88,1
Manche	28 001	8 716	76,3
Orne	15 642	4 887	76,2
Seine-Maritime	87 619	20 305	81,2
<b>Normandie</b>	<b>219 566</b>	<b>53 187</b>	<b>80,5</b>
Dordogne	23 748	3 608	86,8
Gironde	109 074	23 771	82,1
Landes	27 903	3 386	89,2
Lot-et-Garonne	20 624	3 888	84,1
Pyrénées-Atlantiques	37 150	17 146	68,4
<b>Bordeaux</b>	<b>218 499</b>	<b>51 799</b>	<b>80,8</b>
Corrèze	14 581	2 570	85,0
Creuse	6 986		100,0
Haute-Vienne	24 122	2 851	89,4
Limoges	45 689	5 421	89,4
Charente	21 209	4 056	83,9
Charente-Maritime	42 821	4 604	90,3
Deux-Sèvres	22 150	6 739	76,7
Vienne	27 153	6 624	80,4
Poitiers	113 333	22 023	83,7
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>377 521</b>	<b>79 243</b>	<b>82,7</b>
Aude	24 253	2 981	89,1
Gard	48 428	13 411	78,3
Hérault	80 020	14 081	85,0
Lozère	3 972	2 415	62,2
Pyrénées-Orientales	32 464	6 186	84,0
<b>Montpellier</b>	<b>189 137</b>	<b>39 074</b>	<b>82,9</b>
Ariège	10 105	1 314	88,5
Aveyron	12 463	6 981	64,1
Haute-Garonne	95 035	16 572	85,2
Gers	11 184	2 208	83,5
Lot	9 899	1 690	85,4
Hauts-Pyrénées	13 690	3 354	80,3
Tarn	24 480	6 364	79,4
Tarn-et-Garonne	18 448	3 810	82,9
<b>Toulouse</b>	<b>195 304</b>	<b>42 293</b>	<b>82,2</b>
<b>Occitanie</b>	<b>384 441</b>	<b>81 367</b>	<b>82,5</b>
Loire-Atlantique	74 639	49 362	60,2
Maine-et-Loire	36 729	32 544	53,0
Mayenne	15 418	10 125	60,4
Sarthe	36 214	11 258	76,3
Vendée	27 383	29 284	48,3
<b>Nantes</b>	<b>190 383</b>	<b>132 573</b>	<b>59,0</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>190 383</b>	<b>132 573</b>	<b>59,0</b>
Alpes-de-Haute-Provence	11 717	822	93,4
Hautes-Alpes	9 871	1 026	90,6
Bouches-du-Rhône	135 861	39 857	77,3
Vaucluse	40 238	10 314	79,6
<b>Aix-Marseille</b>	<b>197 687</b>	<b>52 019</b>	<b>79,2</b>
Alpes-Maritimes	73 370	14 724	83,3
Var	70 083	10 531	86,9
Nice	143 453	25 255	85,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>341 140</b>	<b>77 274</b>	<b>81,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 218 904</b>	<b>1 171 222</b>	<b>78,3</b>
Guadeloupe	38 937	4 415	89,8
Guyane	36 129	3 187	91,9
Martinique	27 870	4 324	86,6
Mayotte	48 618	214	99,6
La Réunion	92 974	8 055	92,0
<b>DROM</b>	<b>244 528</b>	<b>20 195</b>	<b>92,4</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>4 463 432</b>	<b>1 191 417</b>	<b>78,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (34,8%) (1). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (52,6%) et à sept sur dix en **Segpa** (69,5%).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Au contraire, les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les enfants de parents cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale sont surreprésentés en voie générale (36,3%) relativement à la voie technologique (17,2%) et surtout à la voie professionnelle (7,8%).

D'une façon générale, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées (41,4% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professeurs des écoles, contre 21,3% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (16,3% contre 39,0% dans le secteur public) (2).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

## 1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2021, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,5	10,5	20,1	3,2	12,9
ULIS en collège, dispositifs relais	1,1	7,2	6,9	0,9	8,0
Segpa	0,9	6,3	2,1	0,2	5,5
<b>Total formations en collège</b>	<b>1,5</b>	<b>10,4</b>	<b>19,5</b>	<b>3,1</b>	<b>12,7</b>
Seconde générale et technologique	1,3	10,7	26,0	4,4	13,9
Première et terminale générales	1,4	10,6	30,7	5,5	13,9
Première et terminale technologiques	1,2	11,1	15,2	2,1	14,1
ULIS en lycée général et technologique	0,4	9,8	17,1	3,4	15,4
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1,3</b>	<b>10,7</b>	<b>26,4</b>	<b>4,5</b>	<b>14,0</b>
CAP	0,7	6,7	3,9	0,6	8,0
Bac pro, BMA	1,0	9,2	7,4	1,0	11,3
ULIS en lycée professionnel	1,1	6,2	7,3	1,3	9,1
Autres niveaux 3 et 4	0,9	7,5	7,4	1,5	9,9
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>1,0</b>	<b>8,8</b>	<b>6,9</b>	<b>0,9</b>	<b>10,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,4</b>	<b>10,3</b>	<b>20,1</b>	<b>3,3</b>	<b>12,8</b>

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
Sixième à troisième	17,3	23,0	0,9	10,5	100,0	3 274 794
ULIS en collège, dispositifs relais	16,7	30,9	1,5	26,8	100,0	45 773
Segpa	15,5	36,0	1,3	32,1	100,0	86 957
<b>Total formations en collège</b>	<b>17,3</b>	<b>23,4</b>	<b>1,0</b>	<b>11,3</b>	<b>100,0</b>	<b>3 407 524</b>
Seconde générale et technologique	16,6	18,7	1,4	7,0	100,0	571 604
Première et terminale générales	15,5	15,3	1,7	5,3	100,0	764 579
Première et terminale technologiques	19,0	25,7	1,9	9,7	100,0	284 177
ULIS en lycée général et technologique	15,8	19,2	2,6	16,2	100,0	242
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>16,5</b>	<b>18,3</b>	<b>1,6</b>	<b>6,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 620 602</b>
CAP	16,8	32,4	1,9	29,0	100,0	102 370
Bac pro, BMA	19,5	32,5	1,9	16,1	100,0	510 611
ULIS en lycée professionnel	17,2	32,0	2,6	23,3	100,0	6 867
Autres niveaux 3 et 4	18,7	24,6	2,4	27,2	100,0	6 875
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>19,1</b>	<b>32,4</b>	<b>1,9</b>	<b>18,3</b>	<b>100,0</b>	<b>626 723</b>
<b>Ensemble</b>	<b>17,2</b>	<b>22,9</b>	<b>1,3</b>	<b>10,7</b>	<b>100,0</b>	<b>5 654 849</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée ou inconnue (4,1% des effectifs).

RERS 2022, DEPP

## 2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2021, en % (1)

	Public					Privé sous contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Sixième à troisième	21,0	12,4	27,7	38,9	100,0	40,9	15,5	27,1	16,4	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,4	24,1	61,7	100,0	24,5	14,5	29,9	31,0	100,0
Segpa	2,4	5,2	22,3	70,2	100,0	9,5	13,6	31,7	45,2	100,0
<b>Total formations en collège</b>	<b>20,2</b>	<b>12,1</b>	<b>27,5</b>	<b>40,2</b>	<b>100,0</b>	<b>40,6</b>	<b>15,5</b>	<b>27,2</b>	<b>16,7</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	28,3	14,0	26,9	30,8	100,0	50,5	15,2	23,9	10,5	100,0
Première et terminale générales	34,6	14,5	25,8	25,1	100,0	54,5	14,3	22,2	9,0	100,0
Première et terminale technologiques	16,4	13,8	29,6	40,2	100,0	35,2	18,2	29,8	16,8	100,0
ULIS en lycée général et technologique	22,6	13,8	20,8	42,8	100,0	25,3	20,0	29,3	25,3	100,0
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>29,0</b>	<b>14,2</b>	<b>26,9</b>	<b>29,9</b>	<b>100,0</b>	<b>50,6</b>	<b>15,1</b>	<b>23,8</b>	<b>10,5</b>	<b>100,0</b>
CAP	3,9	6,8	22,5	66,7	100,0	11,4	15,2	32,5	40,5	100,0
Bac pro, BMA	7,5	10,0	27,8	54,8	100,0	18,7	17,8	34,0	29,5	100,0
ULIS en lycée professionnel	6,8	7,9	23,3	62,0	100,0	19,8	16,0	27,2	37,0	100,0
Autres niveaux 3 et 4	9,4	9,9	27,0	53,6	100,0	12,2	11,5	25,9	50,5	100,0
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>6,9</b>	<b>9,4</b>	<b>26,9</b>	<b>56,7</b>	<b>100,0</b>	<b>17,7</b>	<b>17,4</b>	<b>33,7</b>	<b>31,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>21,3</b>	<b>12,4</b>	<b>27,2</b>	<b>39,0</b>	<b>100,0</b>	<b>41,4</b>	<b>15,6</b>	<b>26,8</b>	<b>16,3</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

**Lecture :** 40,2% des élèves suivant une formation en collège scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

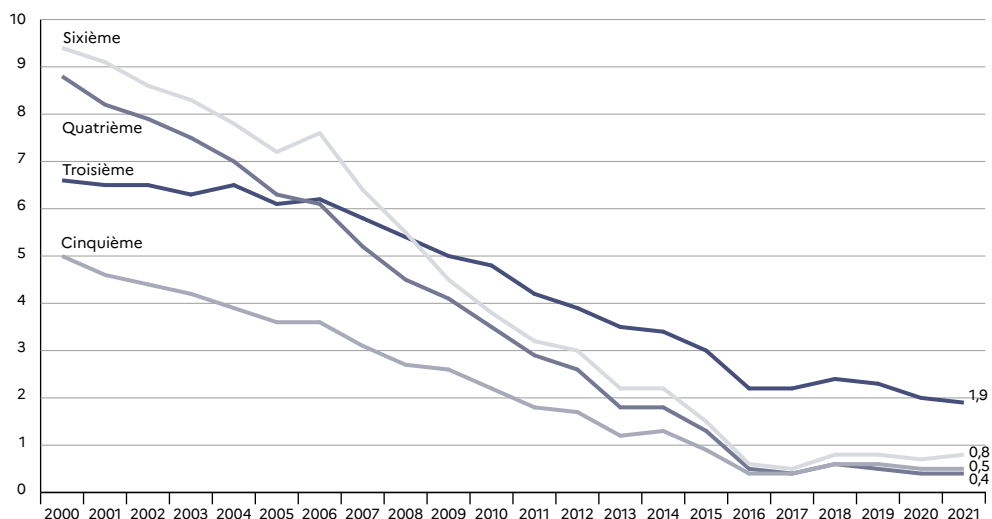
RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, la très grande majorité (92,7%) des élèves de sixième générale sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2,3% sont en avance, 4,9% en retard d'un an et 0,1% en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue tout au long de la scolarité au collège : elle n'est plus que de 87,3% en troisième générale. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves « à l'heure » sont nettement moins nombreux : 53,8% en sixième Segpa et 44,8% en troisième Segpa.

En 2021, le **taux de redoublement** s'établit à 0,8% en sixième, 0,5% en cinquième, 0,4% en quatrième et 1,9% en troisième. Le redoublement a très fortement baissé depuis le début des années 2000, mais se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits à la rentrée 2020 en troisième (y compris Segpa et ULIS), 64,4% ont poursuivi vers la voie générale et technologique et 23,7% vers la voie professionnelle (sous statut scolaire dans un établissement de l'Éducation nationale) à la rentrée 2021 (3).

### 1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'Éducation nationale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère chargé de l'Éducation nationale (EREA compris).

**Taux de passage, taux de sortie** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.46.

## 2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2021

		Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
<b>Sixième générale</b>	10 ans ou moins	12 284	5 393	6 904	3 081	19 188	2,3
	<i>11 ans</i>	596 312	296 982	168 657	83 572	764 969	92,7
	12 ans	32 959	14 050	7 153	2 889	40 112	4,9
	13 ans ou plus	903	370	272	122	1 175	0,1
	<b>Total</b>	<b>642 458</b>	<b>316 795</b>	<b>182 986</b>	<b>89 664</b>	<b>825 444</b>	<b>100,0</b>
<b>Cinquième générale</b>	11 ans ou moins	12 806	5 663	7 039	3 122	19 845	2,4
	<i>12 ans</i>	585 378	291 784	163 874	81 708	749 252	92,1
	13 ans	35 046	14 885	8 190	3 268	43 236	5,3
	14 ans ou plus	1 187	510	353	144	1 540	0,2
	<b>Total</b>	<b>634 417</b>	<b>312 842</b>	<b>179 456</b>	<b>88 242</b>	<b>813 873</b>	<b>100,0</b>
<b>Quatrième générale</b>	12 ans ou moins	13 890	6 274	7 655	3 350	21 545	2,6
	<i>13 ans</i>	582 994	291 007	160 133	80 396	743 127	90,7
	14 ans	43 250	18 596	8 737	3 513	51 987	6,3
	15 ans ou plus	1 855	820	364	122	2 219	0,3
	<b>Total</b>	<b>641 989</b>	<b>316 697</b>	<b>176 889</b>	<b>87 381</b>	<b>818 878</b>	<b>100,0</b>
<b>Troisième générale</b>	13 ans ou moins	14 499	6 554	8 140	3 556	22 639	2,8
	<i>14 ans</i>	556 832	279 528	156 450	79 067	713 282	87,3
	15 ans	62 632	27 114	12 366	4 998	74 998	9,2
	16 ans ou plus	4 875	1 843	805	313	5 680	0,7
	<b>Total</b>	<b>638 838</b>	<b>315 039</b>	<b>177 761</b>	<b>87 934</b>	<b>816 599</b>	<b>100,0</b>
<b>ULIS en sixième générale</b>	<b>Total</b>	<b>9 562</b>	<b>3 416</b>	<b>1 148</b>	<b>425</b>	<b>10 710</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 11 ans</i>	2 627	882	320	116	2 947	27,5
<b>ULIS en cinquième générale</b>	<b>Total</b>	<b>11 115</b>	<b>4 093</b>	<b>1 302</b>	<b>514</b>	<b>12 417</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 12 ans</i>	3 320	1 171	460	190	3 780	30,4
<b>ULIS en quatrième générale</b>	<b>Total</b>	<b>10 573</b>	<b>3 846</b>	<b>1 099</b>	<b>409</b>	<b>11 672</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 13 ans</i>	3 175	1 085	330	123	3 505	30,0
<b>ULIS en troisième générale</b>	<b>Total</b>	<b>9 801</b>	<b>3 568</b>	<b>1 075</b>	<b>392</b>	<b>10 876</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 14 ans</i>	2 305	763	239	86	2 544	23,4
<b>Dispositifs relais</b>	14 ans ou moins	27	6	13	3	40	40,8
	15 ans	20	3	15	11	35	35,7
	16 ans ou plus	8	1	15	7	23	23,5
	<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>98</b>	<b>100,0</b>
	<b>Sixième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>16 572</b>	<b>6 861</b>	<b>941</b>	<b>366</b>	<b>17 513</b>
<i>dont 11 ans</i>	9 010	3 813	418	164	9 428	53,8	
<b>Cinquième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 434</b>	<b>8 746</b>	<b>1 127</b>	<b>473</b>	<b>22 561</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 12 ans</i>	12 247	5 073	556	234	12 803	56,7
<b>Quatrième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>22 599</b>	<b>9 068</b>	<b>1 224</b>	<b>501</b>	<b>23 823</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 13 ans</i>	12 102	4 965	574	229	12 676	53,2
<b>Troisième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 946</b>	<b>8 651</b>	<b>1 114</b>	<b>459</b>	<b>23 060</b>	<b>100,0</b>
	<i>dont 14 ans</i>	9 870	3 986	458	185	10 328	44,8
<b>Total formations en collège</b>		<b>2 681 359</b>	<b>1 309 632</b>	<b>726 165</b>	<b>356 781</b>	<b>3 407 524</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution des taux de passage dans les établissements de l'Éducation nationale

Passages dans l'Éducation nationale	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sixième - cinquième	99,0	99,0	98,8	98,8	99,0	99,0
Cinquième - quatrième	98,4	98,5	98,2	98,2	98,4	98,3
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0	98,1	97,3
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,5	65,4	66,6	66,1
Troisième Segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,8	63,6	64,8	64,4
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,2	23,4	22,7	22,5
Troisième segpa - formations professionnelles en lycée	66,0	66,8	66,7	66,0	69,1	67,9
Total Troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,4	24,5	23,9	23,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Lecture : 23,7% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) en 2020 ont poursuivi leurs études sous statut scolaire en formations professionnelles à la rentrée 2021 dans un établissement de l'Éducation nationale.

Entre la rentrée 1995 et la rentrée 2021, les effectifs des **formations scolaires professionnelles** des lycées publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 101 600 élèves (-14,2%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). À la rentrée 2021, ils diminuent ainsi de 1,8% par rapport à l'année précédente (2).

Le nombre de préparations au **CAP** en deux ans diminue de 3 700 élèves (-3,4%), malgré la hausse enregistrée parmi les ULIS (+500 élèves). En dehors des ULIS, les effectifs des élèves en première année CAP continuent de se réduire (-700 élèves, -1,2%) mais c'est en seconde année que la baisse est la plus importante (-3 500 élèves, -7,1%). Cette diminution fait suite, notamment, aux taux de sortie en cours de cursus en nette hausse par rapport à 2020, se rapprochant des niveaux de 2019.

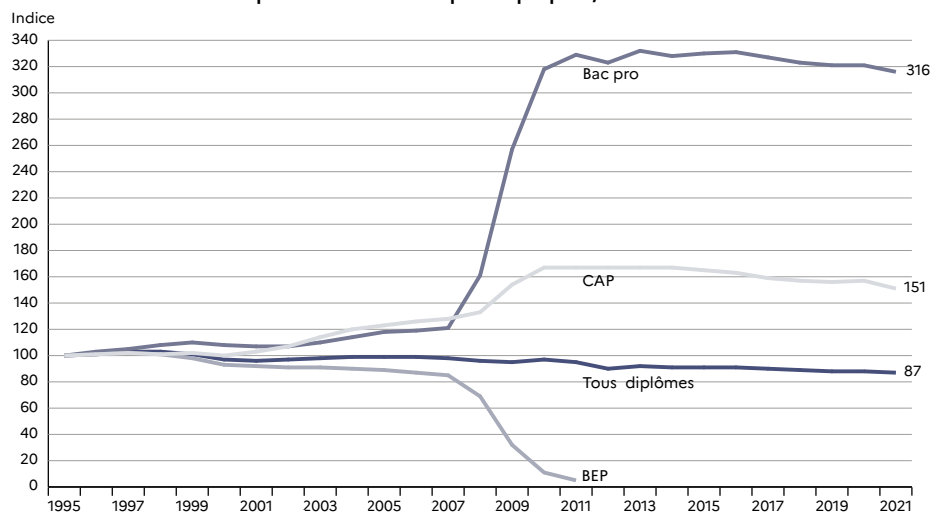
Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a connu un essor très important. Le report des effectifs du BEP, achevé à la rentrée 2012, a augmenté les effectifs du baccalauréat professionnel de moins de 200 000 élèves en 2005 à 533 300 en 2015 (hors ULIS). Depuis,

ces effectifs ont baissé de manière quasiment continue. Or, après une relative stabilité en 2020, ils diminuent de nouveau sensiblement en 2021 (-7 200 élèves, soit une baisse de 1,4%). Dans le détail, les effectifs de première (-5 400 élèves, -3,0%) et de terminale professionnelle (-1 900, -1,1%) baissent en raison d'une hausse du taux de réussite au baccalauréat professionnel et des taux de sortie en cours de cursus qui retrouvent leurs niveaux de 2019 après la forte baisse de 2020. Les effectifs de seconde professionnelle sont, quant à eux, quasiment stables (-100 élèves).

En 2021, le secteur de production représente 43,4% des effectifs des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 56,6% pour le secteur des services), soit un taux comparable à 2020. Sur le plus long terme, la part de la production tend à diminuer de manière continue depuis 2015 où elle représentait 44,8% (3).

Les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont très majoritairement scolarisés dans un établissement public : plus de 84% en CAP et plus de 80% en **baccalauréat professionnel et BMA** (4).

### 1 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat Hors ULIS.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46 ; 20.37.

**2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée**

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CAP 1 an</b>	1 810	2 269	2 599	2 834	2 611	2 489	2 526	2 567	2 497	2 362
<i>dont ULIS (3)</i>					34	11	10	15	13	19
<b>CAP 2 ans</b>										
CAP 1 <sup>re</sup> année	20 901	31 923	44 618	60 403	58 961	56 732	56 083	55 898	54 482	53 822
CAP 2 <sup>e</sup> année	17 721	25 934	36 339	50 340	50 858	49 208	48 304	47 559	49 715	46 205
<i>ULIS (3)</i>					2 975	3 748	4 191	4 581	5 145	5 606
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>38 622</b>	<b>57 857</b>	<b>80 957</b>	<b>110 743</b>	<b>112 794</b>	<b>109 688</b>	<b>108 578</b>	<b>108 038</b>	<b>109 342</b>	<b>105 633</b>
<b>CAP 3 ans</b>	<b>27 582</b>	<b>8 164</b>	<b>358</b>	<b>97</b>						
<b>BEP</b>										
Seconde BEP	244 536	224 142	217 957	27 079						
Terminale BEP (1)	234 080	219 580	208 481	27 825						
<b>Total BEP</b>	<b>478 616</b>	<b>443 722</b>	<b>426 438</b>	<b>54 904</b>						
<b>Bac professionnel/BMA</b>										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	165 262	183 968	177 688	177 523	176 970	173 220	173 125
Première professionnelle	84 706	91 862	99 283	206 230	180 567	179 433	177 360	176 916	179 416	174 010
Terminale professionnelle (2)	76 193	82 855	88 548	141 148	168 066	170 908	166 744	164 254	165 330	163 476
<i>ULIS (3)</i>					653	661	756	880	1 103	1 230
<b>Total bac professionnel/BMA</b>	<b>161 374</b>	<b>174 727</b>	<b>190 462</b>	<b>512 640</b>	<b>533 254</b>	<b>528 690</b>	<b>522 383</b>	<b>519 020</b>	<b>519 069</b>	<b>511 841</b>
<b>MC niveaux 3 et 4</b>	<b>4 656</b>	<b>6 640</b>	<b>6 352</b>	<b>6 601</b>	<b>5 123</b>	<b>4 755</b>	<b>4 728</b>	<b>4 754</b>	<b>5 048</b>	<b>4 580</b>
<i>dont ULIS (3)</i>					4	8	5	5	7	4
<b>Autres formations de niveaux 3 et 4</b>	<b>2 502</b>	<b>1 110</b>	<b>1 647</b>	<b>3 101</b>	<b>3 082</b>	<b>3 015</b>	<b>2 660</b>	<b>2 313</b>	<b>2 370</b>	<b>2 307</b>
<i>dont ULIS (3)</i>							3	5		8
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>715 162</b>	<b>694 489</b>	<b>708 813</b>	<b>690 920</b>	<b>656 864</b>	<b>648 637</b>	<b>640 875</b>	<b>636 692</b>	<b>638 326</b>	<b>626 723</b>
<i>dont ULIS en cycle professionnel</i>					<b>3 666</b>	<b>4 428</b>	<b>4 962</b>	<b>5 481</b>	<b>6 268</b>	<b>6 859</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

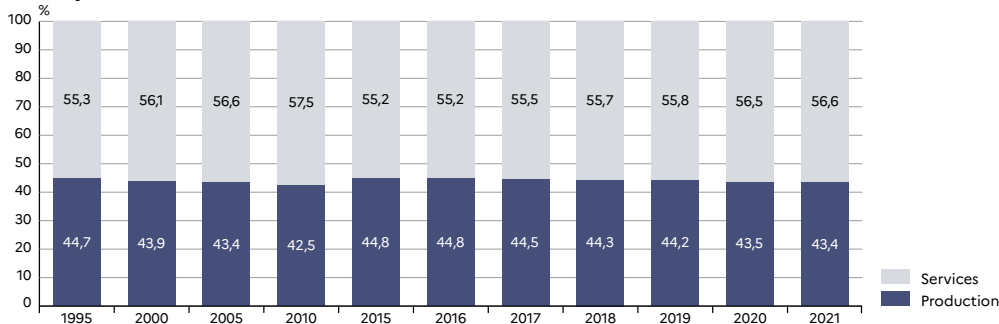
1. Y compris BEP 1 an.

2. Y compris les bac pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

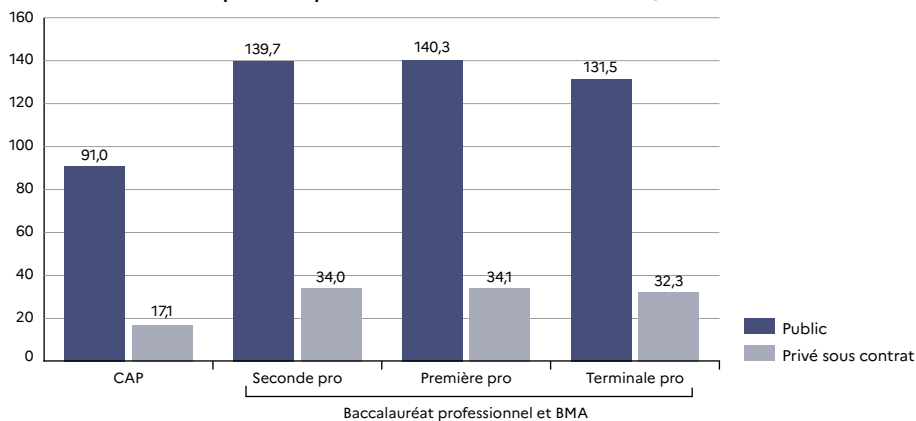
**3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %**



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

**4 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2021, en milliers**



RERS 2022, DEPP

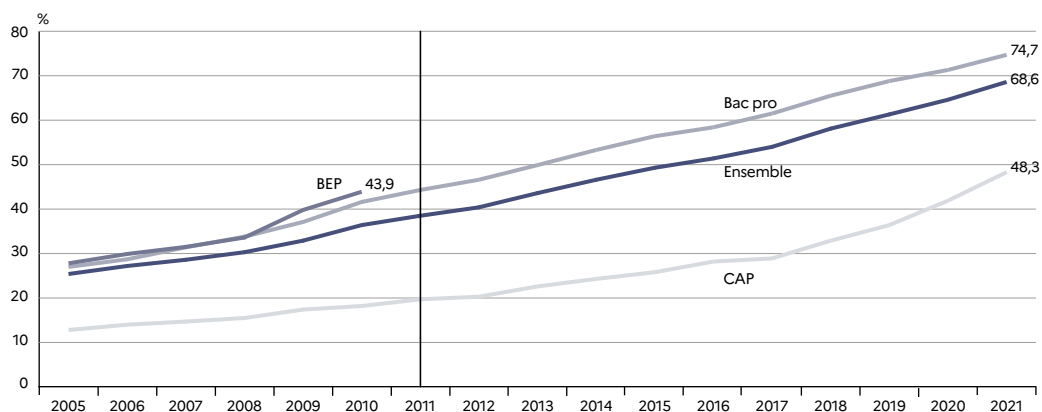
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.



En France métropolitaine et dans les DROM, 627 700 élèves sont inscrits à la rentrée 2021 dans une **formation scolaire professionnelle** au sein d'un lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (hors **apprentissage**) (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons (372 600) sont plus nombreux que les filles (254 100). Ils sont majoritaires (59,5%) dans l'ensemble des formations : les préparations au **CAP** (63,8%) comme celles au **baccalauréat professionnel** (58,8%). Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.27 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'**âge théorique**, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En seconde professionnelle, 29,3% des élèves sont en retard d'un an ou plus et près du double en première année de CAP en deux ans (56,8%). Les élèves en CAP sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils entrent dans un établissement public tandis que les lycéens préparant un baccalauréat professionnel y sont globalement plus jeunes. Cependant, le retard scolaire diminue dans l'enseignement scolaire professionnel. Ainsi, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'environ un quart en 2005 à 68,6% en 2021 (1).

### 1 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46 ; 20.37.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2021

	Public			Privé sous contrat			Ensemble	
	Total	dont Filles	%	Total	dont Filles	%	Total	%
<b>CAP en 1 an</b>								
<i>17 ans et moins</i>	306	125	17,5	131	69	18,9	437	18,7
18 ans	566	212	29,6	167	111	30,4	733	31,3
19 ans et plus	899	379	52,9	274	185	50,7	1 173	50,1
<b>Total</b>	<b>1 771</b>	<b>716</b>		<b>572</b>	<b>365</b>		<b>2 343</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 1<sup>re</sup> année</b>								
<i>15 ans et moins</i>	19 155	6 694	43,4	4 121	2 021	52,0	23 276	43,2
16 ans	19 536	6 807	44,2	2 626	1 254	32,2	22 162	41,2
17 ans et plus	6 953	1 907	12,4	1 449	614	15,8	8 402	15,6
<b>Total</b>	<b>45 644</b>	<b>15 408</b>		<b>8 196</b>	<b>3 889</b>		<b>53 840</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 2<sup>e</sup> année</b>								
<i>16 ans et moins</i>	13 545	4 856	36,5	3 099	1 477	43,8	16 644	36,0
17 ans	17 407	6 226	46,8	2 587	1 188	35,3	19 994	43,3
18 ans et plus	7 975	2 218	16,7	1 608	704	20,9	9 583	20,7
<b>Total</b>	<b>38 927</b>	<b>13 300</b>		<b>7 294</b>	<b>3 369</b>		<b>46 221</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro : seconde pro</b>								
<i>15 ans et moins</i>	100 006	38 942	71,8	22 423	10 807	66,0	122 429	70,7
16 ans	33 116	12 932	23,8	8 607	4 082	24,9	41 723	24,1
17 ans et plus	6 188	2 357	4,3	2 785	1 477	9,0	8 973	5,2
<b>Total</b>	<b>139 310</b>	<b>54 231</b>		<b>33 815</b>	<b>16 366</b>		<b>173 125</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : première pro</b>								
<i>16 ans et moins</i>	89 233	35 497	64,2	19 698	9 476	57,5	108 931	62,6
17 ans	38 288	15 107	27,3	10 116	4 928	29,9	48 404	27,8
18 ans et plus	12 506	4 658	8,4	4 169	2 080	12,6	16 675	9,6
<b>Total</b>	<b>140 027</b>	<b>55 262</b>		<b>33 983</b>	<b>16 484</b>		<b>174 010</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : terminale pro</b>								
<i>17 ans et moins</i>	80 126	32 270	61,7	18 175	8 848	56,4	98 301	60,1
18 ans	37 647	14 968	28,6	9 915	4 787	30,5	47 562	29,1
19 ans et plus	13 466	5 082	9,7	4 147	2 056	13,1	17 613	10,8
<b>Total</b>	<b>131 239</b>	<b>52 320</b>		<b>32 237</b>	<b>15 691</b>		<b>163 476</b>	<b>100,0</b>
<b>Mentions complémentaires</b>	<b>Total</b>	<b>3 841</b>	<b>1 449</b>	<b>735</b>	<b>403</b>		<b>4 576</b>	
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	<b>Total</b>	<b>1 936</b>	<b>1 796</b>	<b>329</b>	<b>296</b>		<b>2 265</b>	
<b>ULIS en formations professionnelles</b>	<b>Total</b>	<b>5 469</b>	<b>2 094</b>	<b>1 398</b>	<b>647</b>		<b>6 867</b>	
<b>Total</b>	<b>508 164</b>	<b>196 576</b>		<b>118 559</b>	<b>57 510</b>		<b>626 723</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2022, DEPP

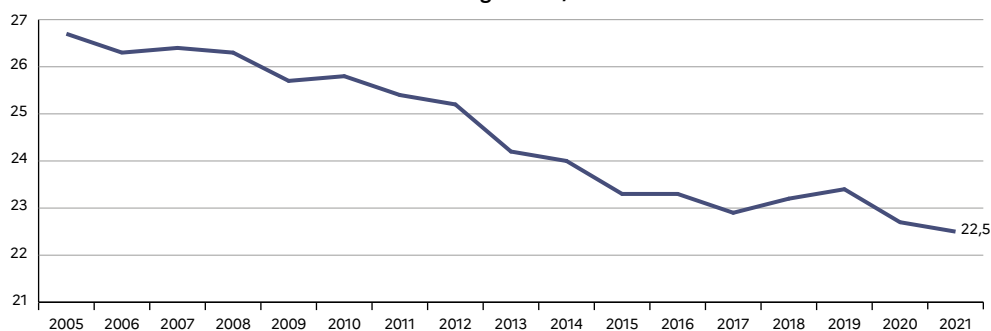
À la rentrée 2021, un peu moins d'un quart (22,5%) des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement de l'Éducation nationale (1). Pour la seconde année consécutive, cette part diminue légèrement (-0,2 point par rapport à 2020). La poursuite d'étude dans la voie professionnelle dans un établissement de l'Éducation nationale après la troisième générale s'effectue nettement plus souvent en seconde professionnelle (18,5%) qu'en première année de CAP (3,9%) (2). Au contraire, la poursuite d'études dans la voie professionnelle dans un établissement de l'Éducation nationale des élèves issus de troisième de Segpa s'effectue très majoritairement en CAP. Cependant, depuis 2016, de plus en plus d'élèves de Segpa intègrent une seconde professionnelle (6,7% en 2021 contre 2,9% en 2016).

L'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire dans un établissement de l'Éducation nationale est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle sous statut scolaire. Les élèves issus de troisième générale

constituent la moitié (50,6%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans alors qu'ils sont très largement majoritaires (89,6%) en seconde professionnelle (3). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (24,3%) et 9,4% proviennent d'une troisième ULIS.

Après les fortes baisses observées à la rentrée 2020, les **sorties** des établissements de l'Éducation nationale en première année de voie professionnelle ont augmenté sensiblement à la rentrée 2021. Les taux de sortie sont similaires à ceux observés avant la crise sanitaire : 16,9% des élèves en fin de première année de CAP (hausse de 4,1 points par rapport à 2020), 9,2% des élèves en seconde professionnelle (hausse de 1,8 point) et 10,3% des élèves en première professionnelle (hausse de 2,2 points) (4). Ces sorties des formations dispensées par le ministère chargé de l'Éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

### 1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'Éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris ULIS à partir de 2016, et EREA).

**Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie** – Voir « Glossaire ».

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Vers 1<sup>re</sup> année de CAP 2 ans</b>						
3 <sup>e</sup> générale - 1 <sup>re</sup> année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1	4,0	3,9
3 <sup>e</sup> Segpa - 1 <sup>re</sup> année CAP	63,1	62,8	61,8	60,5	62,4	61,1
Total 3 <sup>e</sup> - 1 <sup>re</sup> année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6	5,5	5,5
<b>Vers 2<sup>de</sup> pro (bac pro 3 ans)</b>						
3 <sup>e</sup> générale - 2 <sup>de</sup> pro	19,3	19,0	19,2	19,3	18,7	18,5
3 <sup>e</sup> Segpa - 2 <sup>de</sup> pro	2,9	4,0	4,9	5,5	6,7	6,7
Total 3 <sup>e</sup> - 2 <sup>de</sup> pro	18,8	18,6	18,8	18,9	18,4	18,2
2 <sup>de</sup> GT - 2 <sup>de</sup> Pro	1,4	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. RERS 2022, DEPP

Lecture : 3,9% des élèves inscrits en troisième générale en 2020 sont passés en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2021 dans un établissement du MENJ.

## 3 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2021 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 <sup>re</sup> année de CAP 2 ans	2 <sup>de</sup> pro
3 <sup>e</sup> (hors Segpa, hors ULIS)	50,6	89,6
3 <sup>e</sup> Segpa	24,3	0,9
ULIS en classe de 3 <sup>e</sup>	9,4	0,6
2 <sup>de</sup> GT	1,6	3,3
Redoublants	4,5	2,6
Autres	9,6	3,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	56 893	173 675

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. RERS 2022, DEPP

Lecture : 50,6% des élèves inscrits (dans un établissement du MENJ) en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2021 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

## 4 Évolution des redoublements, passages et sorties de l'Éducation nationale des établissements de l'Éducation nationale (1), en %

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CAP 2 ans</b> <b>1<sup>re</sup> année</b>	Redoublement	4,3	4,3	4,4	4,3	3,9	4,2
	Passage en 2 <sup>e</sup> année	75,9	75,9	76,1	75,4	81,3	76,8
	Autres orientations	2,1	2,3	2,6	1,8	2,0	2,1
	Sorties de l'Éducation nationale	17,7	17,5	16,9	18,5	12,8	16,9
<b>CAP 2 ans</b> <b>2<sup>e</sup> année</b>	Redoublement	5,4	5,1	5,6	5,6	5,0	5,2
	Passage en bac pro	21,3	21,7	21,2	21,0	22,3	20,7
	Autres orientations	6,6	7,3	6,9	7,5	6,6	6,4
	Sorties de l'Éducation nationale	66,7	65,9	66,3	65,9	66,1	67,7
<b>BMA 2 ans</b> <b>1<sup>re</sup> année</b>	Redoublement	1,7	0,7	0,7	1,2	3,0	2,6
	Passage en 2 <sup>e</sup> année	84,5	84,7	85,7	86,0	87,2	84,7
	Autres orientations	10,5	1,0	1,3	1,0	0,6	1,3
	Sorties de l'Éducation nationale	3,3	13,6	12,3	11,8	9,2	11,4
<b>BMA 2 ans</b> <b>2<sup>e</sup> année</b>	Redoublement	3,0	4,2	4,9	3,2	3,0	3,0
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	97,0	95,8	95,1	96,8	97,0	97,0
<b>Bac pro 3 ans</b> <b>Seconde pro</b>	Redoublement	3,3	3,3	3,2	3,0	2,5	2,4
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	84,1	84,4	84,3	84,5	87,7	85,8
	Autres orientations	2,6	2,7	2,8	2,7	2,4	2,6
	Sorties de l'Éducation nationale	10,0	9,6	9,7	9,8	7,4	9,2
<b>Bac pro 3 ans</b> <b>Première pro</b>	Redoublement	1,5	1,5	1,9	1,6	1,0	1,3
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	88,3	87,9	86,9	86,8	90,4	87,8
	Autres orientations	0,7	0,6	0,8	0,7	0,5	0,6
	Sorties de l'Éducation nationale	9,5	10,0	10,4	10,9	8,1	10,3
<b>Bac pro en 3 ans</b> <b>Terminale pro</b>	Redoublement	5,9	6,2	5,5	5,4	2,8	3,2
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	94,1	93,8	94,5	94,6	97,2	96,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat. RERS 2022, DEPP

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

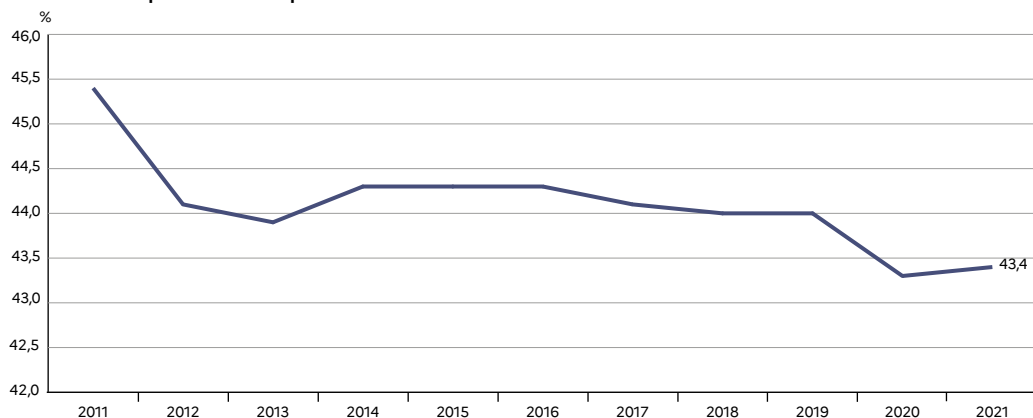
À la rentrée 2021, les lycées professionnels relevant de l'Éducation nationale de France métropolitaine et des DROM scolarisent 108 000 élèves en CAP, dont 56,0% dans les spécialités de la production et 44,0% dans celles des services (2). Au total, une majorité (54,8%) d'élèves en CAP se concentre dans les **spécialités de formation** « Commerce, vente » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » pour les services, mais également « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », les spécialités du bâtiment et « Électricité, électronique » pour la production.

Les élèves inscrits en **baccalauréat professionnel** ou **BMA** sont 511 800, dont 133 700 dans une seconde professionnelle relevant d'une **famille de métiers**, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation mis en place progressivement depuis la rentrée 2019 (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des **CAP**, en faveur

cette fois des services avec 59,3% des élèves. Quatre spécialités regroupent 56,0% des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » pour les services et « Électricité, électronique » pour la production. La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 22,9% des élèves.

Au total, 43,4% des élèves inscrits en lycée en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (18,8% en CAP et 12,7% en baccalauréat professionnel ou BMA) alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles. La part du secteur privé est nettement plus faible dans le secteur de la production que dans le secteur des services.

### 1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits en lycée dans une spécialité de la production



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA en lycée selon la spécialité de formation à la rentrée 2021

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	317	0,3	9,5	22,1	32 259	6,3	14,3	3,2
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 021	0,9	13,3	10,1	13 134	2,6	10,0	4,2
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	14	ε	0,0	0,0				
211 Productions végétales, cultures spécialisées	478	0,4	5,6	35,8	144	ε	0,0	45,8
212 Productions animales, élevages spécialisés					163	ε	0,0	8,0
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	43	0,0	9,3	16,3	71	ε	0,0	14,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	615	0,6	0,0	6,5	2 811	0,1	0,0	13,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	246	0,2	18,7	45,1	1 910	0,4	8,2	36,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 238	13,2	15,0	40,0	13 941	2,7	17,4	37,7
222 Transformations chimiques et apparentées	13	ε	0,0	0,0				
223 Métallurgie	605	0,6	7,3	61,3	474	0,1	5,7	46,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	351	0,3	4,3	60,1	768	0,2	19,7	50,0
225 Plasturgie, matériaux composites	191	0,2	1,0	8,4	1 033	0,2	3,4	9,5
227 Énergie, génie climatique	1 940	1,8	9,7	0,6	5 186	1,0	9,5	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 555	1,4	27,6	4,2	9 110	1,8	13,6	34,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	876	0,8	5,0	2,6	2 004	0,4	2,2	6,0
232 Bâtiment : construction et couverture	2 649	2,5	2,1	2,3	2 093	0,4	2,1	4,0
233 Bâtiment : finitions	6 125	5,7	3,7	7,3	3 043	0,6	9,0	25,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 271	5,8	8,3	10,8	12 118	2,4	12,6	14,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	479	0,4	0,0	77,0	93	ε	0	87,1
241 Textile	62	0,1	0,0	91,9				
242 Habillement	2 476	2,3	10,9	86,6	9 817	1,9	10,8	90,1
243 Cuir et peaux	366	0,3	0,0	60,1	812	0,2	0,0	82,8
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					14 325	2,8	11,3	2,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	448	0,4	8,0	13,8	5 259	1,0	10,1	3,9
252 Moteurs et mécanique auto	5 386	5,0	11,8	2,2	23 691	4,6	10,5	3,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	103	0,1	0,0	1,0	2 200	0,4	14,5	7,2
254 Structures métalliques	6 585	6,1	6,3	3,2	9 658	1,9	5,7	3,4
255 Électricité, électronique	7 030	6,5	10,5	1,5	44 802	8,8	16,4	1,8
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>60 483</b>	<b>56,0</b>	<b>9,9</b>	<b>18,8</b>	<b>208 389</b>	<b>40,7</b>	<b>12,6</b>	<b>12,7</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	102	0,1	4,9	42,2	60 557	11,8	18,8	62,4
311 Transport, manutention, magasinage	3 904	3,6	18,7	9,5	12 567	2,5	13,1	15,5
312 Commerce, vente	18 583	17,2	20,0	51,6	117 326	22,9	23,9	51,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 143	1,1	25,7	46,8	3 145	0,6	15,6	34,0
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	55	0,1	0,0	49,1	6 039	1,2	49,4	53,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	29	ε	3,4	86,2	64 218	12,5	30,8	89,1
331 Santé	75	0,1	0,0	46,7	2 810	0,5	27,5	59,4
332 Travail social	4 868	4,5	38,0	95,3				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	10 542	9,8	15,9	72,0	15 762	3,1	13,9	41,5
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs								
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	4 252	3,9	38,9	86,0	9 972	1,9	38,2	97,9
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	93	0,1	25,8	35,5				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 134	1,0	3,6	55,3	2 451	0,5	2,5	61,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 774	2,6	39,2	27,8	8 605	1,7	34,5	32,3
<b>Total spécialités des services</b>	<b>47 554</b>	<b>44,0</b>	<b>23,3</b>	<b>58,8</b>	<b>303 452</b>	<b>59,3</b>	<b>24,4</b>	<b>60,7</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>108 037</b>	<b>100,0</b>	<b>15,8</b>	<b>36,4</b>	<b>511 841</b>	<b>100,0</b>	<b>19,6</b>	<b>41,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 44,0% des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 23,3% des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 58,8% des élèves en CAP des services sont des filles.

RERS 2022, DÉPP

## 3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle en lycée par familles de métiers à la rentrée 2021

Famille de métiers	Effectifs
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	3 787
Gestion administrative, du transport et de la logistique	20 901
Relation Client	39 126
Mer	11
Industries graphiques et communication	1 071
Alimentation	1 607
Beauté et bien-être	3 930
Études et modélisation numérique du bâtiment	3 034
Aéronautique	769
Hôtellerie-restauration	8 769
Maintenance des matériels et des véhicules	8 526
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	5 829
Agencement, menuiserie et ameublement	3 203
Transitions numérique et énergétique	26 345
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	6 752
<b>Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers</b>	<b>133 660</b>
<b>Sans objet</b>	<b>40 015</b>
<b>Total des élèves en seconde professionnelle</b>	<b>173 675</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : parmi les 173 675 élèves de seconde professionnelle (sous statut scolaire), 133 660 sont inscrits dans une spécialité regroupée dans une famille de métiers et 40 015 le sont dans une spécialité hors famille de métiers.

RERS 2022, DÉPP

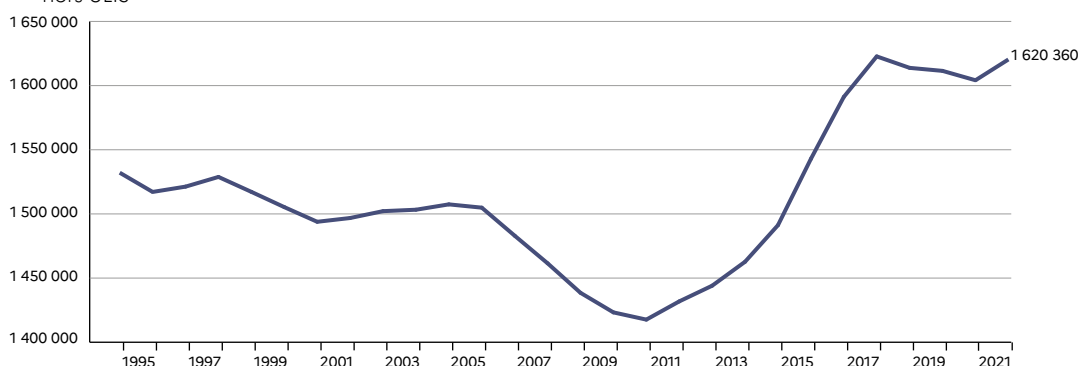
À la rentrée 2021, les formations générales et technologiques en lycées publics ou privés sous contrat comptent 1 620 400 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). Après une hausse continue entre 2010 et 2017, les effectifs diminuent légèrement entre 2017 et 2020 (-18 500 élèves en trois ans), puis augmentent de nouveau entre 2020 et 2021 (+16 200 élèves) (1).

Dans ces formations, la série générale accueille plus de sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques moins de trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points de pourcentage), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S.

Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale (3). À la rentrée 2021, la série générale regroupe 72,7% des élèves de terminale. Par ailleurs, 6,8% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 20,5% dans les autres séries.

Les filles sont majoritaires dans les formations générales et technologiques en lycée (54,2%), avec des disparités selon les séries. Elles sont majoritaires dans les séries générales (56,2% en terminale) et tertiaires (52,5% en terminale STMG, 84,8% en ST2S). Cependant, elles sont sous-représentées dans la série technologique à caractère scientifique STI2D (8,4% en terminale) (2).

### 1 Évolution des effectifs des séries générale et technologiques dans les établissements de l'Éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019, elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46, 20.37.

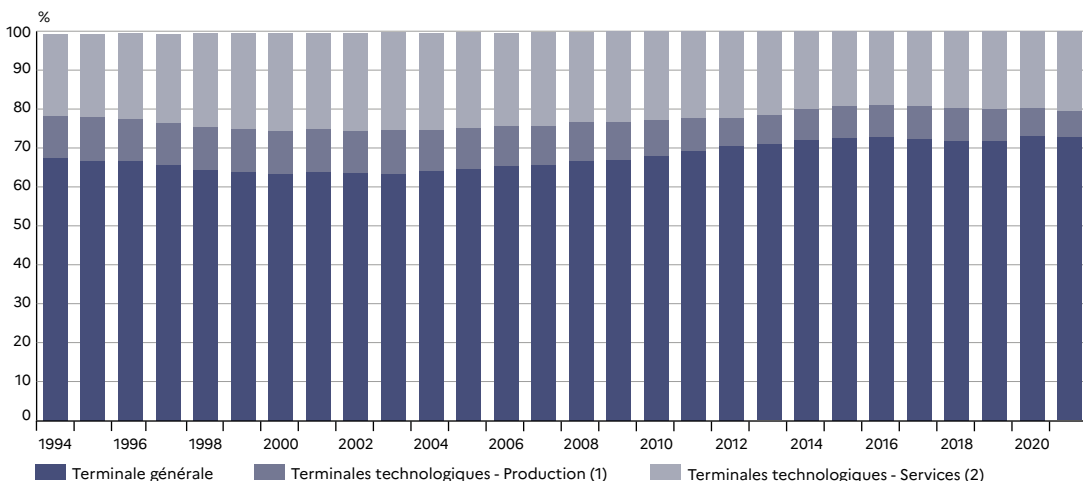
## 2 Répartition des élèves des formations générale et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2021, hors ULIS

Séries	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
<b>Secondes</b>						
Seconde générale et technologique	446 243	54,2	123 424	53,0	569 667	53,9
Techno. STHR et BT	1 644	51,6	293	52,2	1 937	51,7
<b>Total Secondes</b>	<b>447 887</b>	<b>54,2</b>	<b>123 717</b>	<b>53,0</b>	<b>571 604</b>	<b>53,9</b>
<b>Premières</b>						
Première générale	299 931	56,2	91 390	53,7	391 321	55,6
STI2D	24 963	8,9	3 695	7,1	28 658	8,6
STL	5 987	57,2	903	49,1	6 890	56,1
STT/STMG	68 217	54,2	11 373	50,8	79 590	53,7
SMS/ST2S	16 327	84,6	5 699	83,3	22 026	84,3
STD2A	2 852	81,0	1 116	78,8	3 968	80,3
TMD/S2TMD	357	59,9	21	71,4	378	60,6
STHR	1 986	53,8	284	52,1	2 270	53,6
Brevet de technicien	183	71,6	38	55,3	221	68,8
<b>Total Premières</b>	<b>420 803</b>	<b>54,5</b>	<b>114 519</b>	<b>53,5</b>	<b>535 322</b>	<b>54,3</b>
<b>Terminales</b>						
Terminale générale	286 962	56,7	86 296	54,3	373 258	56,2
STI2D	24 558	8,5	3 420	7,2	27 978	8,4
STL	5 961	57,3	907	51,8	6 868	56,6
STT/STMG	66 082	53,1	10 860	49,3	76 942	52,5
SMS/ST2S	16 401	84,9	5 517	84,6	21 918	84,8
STD2A	2 608	77,9	1 044	77,6	3 652	77,8
TMD/S2TMD	318	57,9	22	63,6	340	58,2
STHR	1 983	52,6	278	51,1	2 261	52,5
Brevet de technicien	181	74,6	36	58,3	217	71,9
<b>Total Terminales</b>	<b>405 054</b>	<b>54,2</b>	<b>108 380</b>	<b>54,3</b>	<b>513 434</b>	<b>54,2</b>
<b>Total</b>	<b>1 273 744</b>	<b>54,3</b>	<b>346 616</b>	<b>53,6</b>	<b>1 620 360</b>	<b>54,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution du poids de la terminale générale et des séries de terminale technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Séries STI/STI2D, STL, STAV.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD/S2TMD, STHR.

RERS 2022, DEPP



Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques en lycée relevant de l'Éducation nationale arrivent très souvent « à l'heure » : à 15 ans en seconde (88,6%), à 16 ans en première (85,9%) et à 17 ans en terminale (83,9%), **âges théoriques** d'entrée dans ces classes (2). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

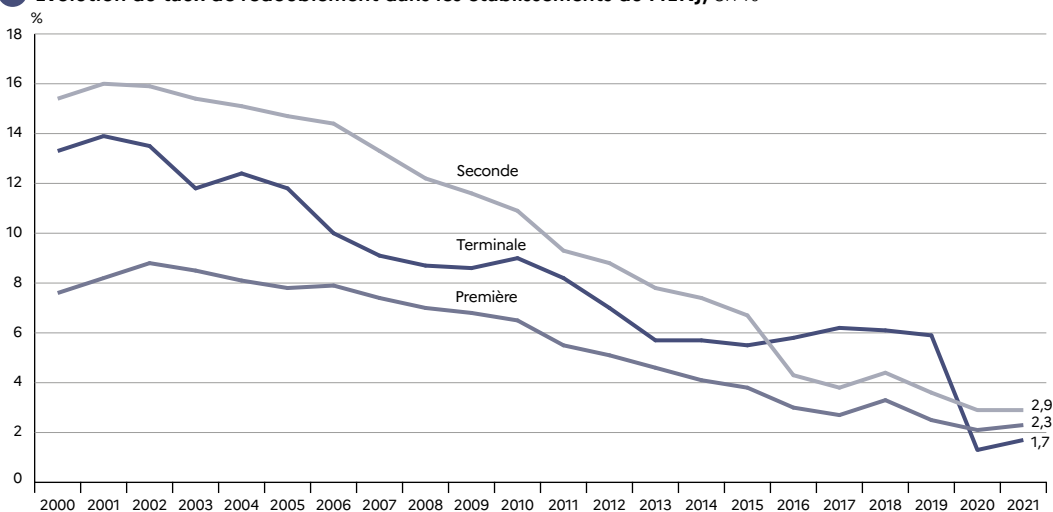
Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cette tendance à la baisse du redoublement s'est très légèrement inversée à la rentrée 2021 en première (hausse peu significative de 0,2 point). En revanche, le redoublement est resté stable en seconde (2,9%). Le niveau du redoublement

en terminale, essentiellement lié au taux de réussite au baccalauréat demeure pour la seconde année consécutive plus bas qu'en seconde ou en première.

À l'issue de la seconde, les passages en première ont très légèrement diminué, en particulier dans la voie technologique (-0,4 point) (4). Les élèves de seconde sont par ailleurs 2,8% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée, taux de réorientation pratiquement stable depuis 2016.

En formations générales et technologiques, les élèves sont un plus souvent en avance dans le secteur privé que dans le secteur public. En revanche, ceux en retard sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur public que dans le secteur privé. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons.

### 1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements du MENJ, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Lecture : 2,9% des élèves inscrits en seconde générale en 2020 redoublent cette classe à la rentrée 2021 dans un établissement du MENJ.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Taux de passage, taux de sorties** – Voir « Glossaire ».

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2021

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%
<b>Seconde</b>						
14 ans ou moins	14 842	7 062	6 927	3 182	21 769	3,8
15 ans	396 522	217 035	109 835	59 124	506 357	88,6
16 ans	33 101	16 746	6 487	3 030	39 588	6,9
17 ans ou plus	3 422	1 719	468	229	3 890	0,7
<b>Total seconde</b>	<b>447 887</b>	<b>242 562</b>	<b>123 717</b>	<b>65 565</b>	<b>571 604</b>	<b>100,0</b>
<b>Première</b>						
15 ans ou moins	15 013	7 230	6 632	3 082	21 645	4,0
16 ans	361 715	199 539	98 213	53 895	459 928	85,9
17 ans	39 416	19 686	8 893	4 003	48 309	9,0
18 ans ou plus	4 659	2 389	781	369	5 440	1,0
<b>Total première</b>	<b>420 803</b>	<b>228 844</b>	<b>114 519</b>	<b>61 349</b>	<b>535 322</b>	<b>100,0</b>
<b>Terminale</b>						
16 ans ou moins	14 698	7 134	6 410	3 119	21 108	4,1
17 ans	339 317	188 920	91 558	50 705	430 875	83,9
18 ans	44 039	21 265	9 517	4 391	53 556	10,4
19 ans ou plus	7 000	3 419	895	402	7 895	1,5
<b>Total terminale</b>	<b>405 054</b>	<b>220 738</b>	<b>108 380</b>	<b>58 617</b>	<b>513 434</b>	<b>100,0</b>
<b>ULIS en formations GT en lycée (1)</b>	<b>165</b>	<b>63</b>	<b>77</b>	<b>21</b>	<b>242</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 273 909</b>	<b>692 207</b>	<b>346 693</b>	<b>185 552</b>	<b>1 620 602</b>	

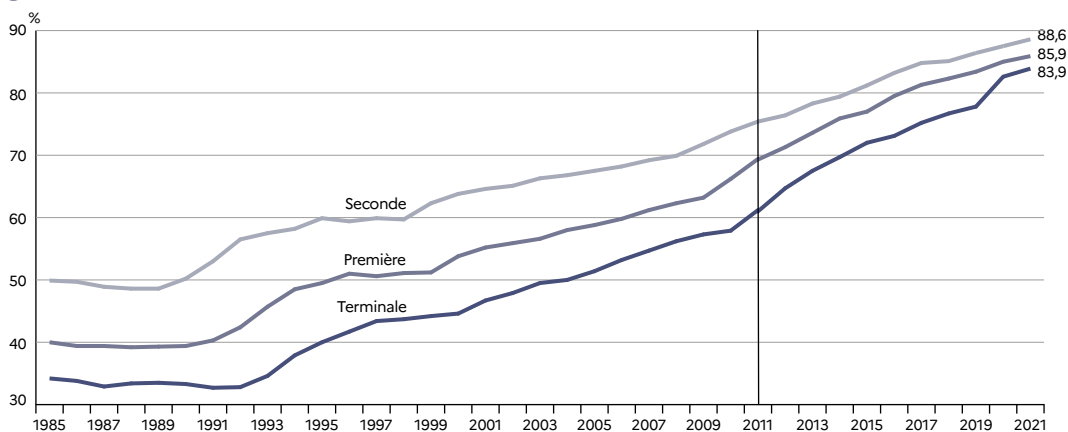
RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

## 3 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 4 Évolution des passages, sorties des établissements de l'Éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Passages dans l'Éducation nationale</b>						
Seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	3,0	2,7	2,8
Seconde vers première générale	65,5	65,6	65,5	67,3	67,7	67,5
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	24,0	23,1	24,1	23,7
Total seconde vers première générale et technologique	89,7	90,0	89,5	90,4	91,6	91,2
Première vers terminale	95,0	95,3	94,5	95,4	96,1	95,6
<b>Sorties de l'Éducation nationale</b>						
Seconde	2,9	2,9	2,9	3,0	2,6	3,1
Première	1,8	1,8	1,9	1,8	1,5	1,8

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 2,8% des élèves inscrits en seconde générale en 2020 suivent une formation professionnelle (sous statut scolaire) à la rentrée 2021 dans un établissement du MENJ.

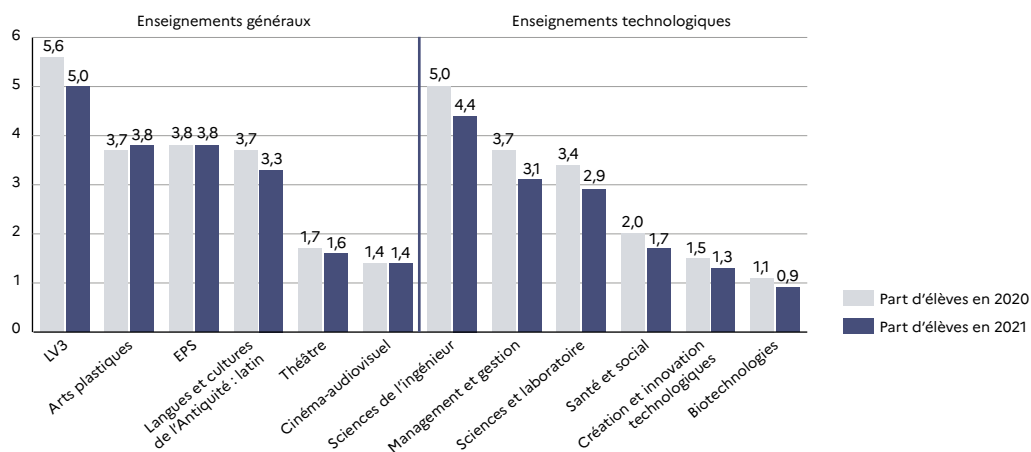
À la rentrée 2021, les **classes de seconde des établissements publics et privés sous contrat du MENJ** accueillent 571 600 élèves (France métropolitaine et DROM). La plupart (569 700 élèves, soit 99,7%) sont inscrits en seconde générale et technologique (GT) (2). Plus de la moitié sont des filles (53,9%). L'enseignement privé sous contrat scolarise 21,6% des élèves de seconde. Depuis 2019, la réforme de la classe de seconde GT permet aux élèves de choisir s'ils le souhaitent un ou deux enseignements optionnels (EO) facultatifs. On distingue les EO généraux des EO technologiques. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

En 2021, plus d'un élève sur cinq (21,3%) de seconde GT a choisi un EO général (3). L'enseignement le plus suivi

est la LV3 (5,0% des secondes GT) puis l'art plastique et l'EPS pour près de 4% des élèves de seconde GT. Les enseignements artistiques regroupent 8,2% des élèves. Les six EO les plus fréquemment suivis concernent 18,9% des élèves, soit une baisse d'un point par rapport à 2020 (1).

Plus d'un élève sur sept (15,3%) a choisi de suivre un EO de type technologique (4). Les enseignements les plus suivis sont sciences de l'ingénieur (4,4%), management et gestion (3,1%) et sciences et laboratoire (2,9%). Les options culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique plus spécifiques à une première sciences et technique du théâtre, de la musique et de la danse sont relativement peu choisies. Les six EO les plus suivis regroupent 14,4% des élèves, contre 16,6% un an plus tôt.

### 1 Évolution entre 2020 et 2021, de la proportion d'élèves de seconde GT dans les enseignements optionnels les plus choisis



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA mais hors ULIS).

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

## 2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2021

	Seconde GT	Seconde spécifique		Total
		STHR	BT	
Public	446 243	1 598	46	447 887
Privé	123 424	274	19	123 717
<b>Ensemble (1)</b>	<b>569 667</b>	<b>1 872</b>	<b>65</b>	<b>571 604</b>
Répartition (%)	99,7	0,3	ε	100,0
Part des filles (%)	53,9	51,9	47,7	53,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEFP

## 3 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2021

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	19 603	9 014	28 617	5,0	18 979	9 638	66,3
Arts plastiques	14 479	7 197	21 676	3,8	16 663	5 013	76,9
EPS	15 624	5 756	21 380	3,8	6 972	14 408	32,6
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	11 354	7 369	18 723	3,3	10 858	7 865	58,0
Théâtre	6 904	2 397	9 301	1,6	6 780	2 521	72,9
Cinéma-audiovisuel	6 373	1 411	7 784	1,4	4 354	3 430	55,9
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 038	1 622	4 660	0,8	2 721	1 939	58,4
Musique	3 502	918	4 420	0,8	2 762	1 658	62,5
Histoire des arts	2 241	394	2 635	0,5	1 997	638	75,8
Langue des signes française	591	512	1 103	0,2	879	224	79,7
Danse	1 017	46	1 063	0,2	970	93	91,3
Arts du cirque	105		105	ε	82	23	78,1
Écologie-agronomie-territoires-développement durable	56		56	ε	30	26	53,6
<b>Ensemble</b>	<b>84 887</b>	<b>36 636</b>	<b>121 523</b>	<b>21,3</b>	<b>74 047</b>	<b>47 476</b>	<b>60,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEFP

**Lecture :** 21,3% des élèves de 2<sup>e</sup> GT suivent un enseignement optionnel général. 5,0% des 2<sup>e</sup> GT suivent une LV3; 66,3% de ces élèves sont des filles.

## 4 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2021

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	19 886	5 111	24 997	4,4	3 867	21 130	15,5
Management et gestion	10 587	7 260	17 847	3,1	9 928	7 919	55,6
Sciences et laboratoire	12 156	4 314	16 470	2,9	8 828	7 642	53,6
Santé et social	6 384	3 492	9 876	1,7	8 399	1 477	85,0
Création et innovation technologiques	5 966	1 417	7 383	1,3	1 164	6 219	15,8
Biotechnologies	3 090	2 186	5 276	0,9	2 962	2 314	56,1
Création et culture - design	2 668	1 031	3 699	0,6	2 993	706	80,9
Atelier artistique	810	159	969	0,2	686	283	70,8
Culture et pratique de la musique	226		226	ε	130	96	57,5
Culture et pratique de la danse	117		117	ε	101	16	86,3
Pratiques sociales et culturelles	40	52	92	ε	55	37	59,8
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	88	14	102	ε	56	46	54,9
Culture et pratique du théâtre	89	2	91	ε	75	16	82,4
Pratiques professionnelles	21		21	ε	15	6	71,4
<b>Ensemble</b>	<b>62 128</b>	<b>25 038</b>	<b>87 166</b>	<b>15,3</b>	<b>39 259</b>	<b>47 907</b>	<b>45,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEFP

**Lecture :** 15,3% des élèves de 2<sup>e</sup> GT suivent un enseignement optionnel technologique à la rentrée 2021. 4,4% des 2<sup>e</sup> GT suivent « Sciences de l'ingénieur »; 15,5% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2021, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est toujours « mathématiques » qui regroupe 64,1% des élèves (1) (2). La proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement augmente très légèrement par rapport à 2020 (+0,3 point, rompant ainsi avec la baisse constatée en 2020). Le deuxième enseignement le plus choisi en 2021 est « sciences économiques et sociales » même s'il n'est suivi que par moins d'un élève sur deux (44,8%). La part d'élèves suivant cet enseignement continue de progresser (+0,8 point par rapport à 2020), même si le rythme de la hausse est nettement plus faible en 2021 qu'en 2020. Choisie par 42,3% des élèves, la « physique-chimie » occupe la troisième place, devant les « sciences de la vie et de la Terre » (38,1%), l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (37,7%) et les « langues, littérature et cultures étrangères et

régionales » (LLCER, 30,5%). L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » concerne un élève sur cinq (19,7%) alors que les 13 autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur dix.

Les « mathématiques » restent la spécialité la plus choisie, en particulier par les garçons (75,0% contre 55,5% des filles). Ces derniers choisissent également majoritairement la « physique-chimie » (52,1%), alors que ce n'est que le sixième enseignement de spécialité le plus choisi par les filles (34,6%). Au contraire, les « sciences économiques et sociales » sont le second enseignement le plus suivi par les filles (48,3%). Par ailleurs, les langues et les humanités sont bien plus souvent suivies par les filles et les « sciences de l'ingénieur » et le « numérique » par les garçons.

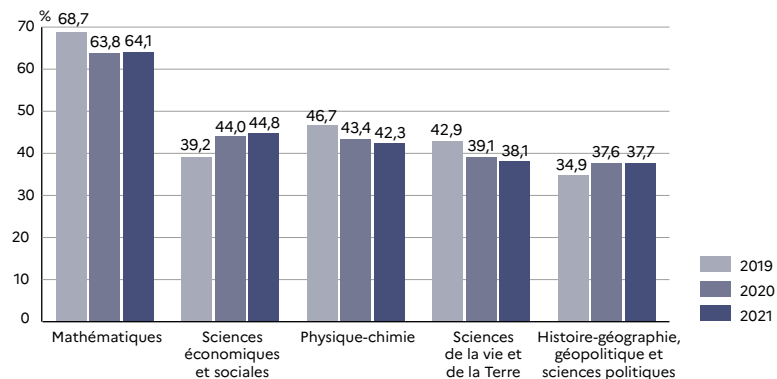
### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

## 1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 2 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2021

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%) (2)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (3)
Mathématiques	251 050	64,1	55,5	75,0	48,1
Sciences économiques et sociales	175 345	44,8	48,3	40,5	60,0
Physique-chimie	165 731	42,3	34,6	52,1	45,4
Sciences de la vie et de la Terre	149 269	38,1	40,1	35,7	58,5
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	147 521	37,7	42,3	31,9	62,5
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER)	119 326	30,5	37,2	22,1	67,8
Humanités, littérature et philosophie	77 183	19,7	27,8	9,6	78,5
Numérique et sciences informatiques (NSI)	37 778	9,7	3,2	17,7	18,5
Sciences de l'ingénieur (SI)	20 547	5,3	1,5	10,0	15,4
Arts plastiques	13 145	3,4	4,8	1,5	79,9
Cinéma-audiovisuel	4 700	1,2	1,3	1,1	58,5
Éducation physique, pratiques et culture sportives	2 996	0,8	0,4	1,2	31,6
Théâtre	2 803	0,7	1,0	0,4	74,0
Histoire des arts	2 757	0,7	1,0	0,3	79,8
Musique	1 705	0,4	0,5	0,4	61,2
Littérature et LCA latin	663	0,2	0,2	0,1	73,0
Danse	458	0,1	0,2	0,0	89,1
Littérature et LCA grec	177	0,0	0,1	0,0	72,9
Arts du cirque	119	0,0	0,0	0,0	69,7
Biologie-écologie (1)	12	0,0	0,0	0,0	66,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

2. et 3. 55,5% des filles suivent l'enseignement de spécialité « Mathématiques » (2), mais les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 48,1% des élèves (3).

À la rentrée 2021, les élèves de première générale suivent 448 triplettes d'enseignements de spécialité différentes. La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) », la plus largement choisie, concerne 23,4 % des élèves, mais sa part continue de baisser (-0,5 point par rapport à 2020) (1). Les quinze triplettes les plus courantes concernent quatre élèves sur cinq. La deuxième triplette la plus choisie – « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales » – concerne toutefois seulement 8,4 % des élèves. Les triplettes « histoire-géographie-géopolitique, mathématiques, sciences économiques et sociales » et « HGGSP, humanités, sciences économiques et sociales » rassemblent respectivement 7,7 % et 6,0 % des élèves. Les autres triplettes concernent moins de 5 % des élèves.

Filles et garçons suivent des enseignements relativement différents, même s'ils privilégient la triplette « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » dans des proportions similaires (respectivement 24,0 % et 22,7 %) (2) (3). Parmi les cinq triplettes les plus choisies par les garçons, figurent les combinaisons des deux matières « mathématiques, physique-chimie » associées soit à « numérique, sciences informatiques » (9,0 %), soit à « sciences de l'ingénieur » (7,0 %) alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. La triplette « HGGSP, langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales » figure tant pour les filles que pour les garçons dans les cinq triplettes les plus courantes, mais est davantage suivie par les filles que les garçons (10,1 % contre 6,4 %).

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

### 1 Effectifs d'élèves de première générale par triplette d'enseignements de spécialité à la rentrée 2021

Triplette d'enseignements de spécialité	2021			2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%) (1)	Proportion de filles (%) (2)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	91 607	23,4	57,1	23,9	28,3
HGGSP, LLCER, SES	32 982	8,4	66,4	8,1	7,2
HGGSP, mathématiques, SES	30 297	7,7	51,5	7,7	8,1
HGGSP, humanités littérature et philosophie, SES	23 573	6,0	73,0	5,9	4,5
Mathématiques, numérique-sciences informatiques, physique-chimie	18 071	4,6	14,0	4,3	4,2
HGGSP, humanités littérature et philosophie, langues-littérature	15 616	4,0	80,1	4,1	4,4
Mathématiques, physique-chimie, SES	15 270	3,9	37,3	3,8	3,2
Mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur	14 329	3,7	15,4	3,8	4,3
LLCER, mathématiques, SES	14 116	3,6	63,0	3,3	3,4
Mathématiques, SVT, SES	11 111	2,8	57,7	3,0	3,3
HGGSP, SVT, SES	9 953	2,5	52,9	2,5	2,1
Humanités littérature et philo, LLCER, SES	8 822	2,3	85,9	2,3	1,8
Langues et littérature, mathématiques, physique-chimie	8 778	2,2	44,2	2,3	2,1
HGGSP, mathématiques, physique-chimie	6 074	1,6	36,5	1,7	1,5
LLCER, SES, SVT	4 313	1,1	69,7	1,1	0,8
Autres	86 440	22,2	58,5	21,3	19,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. et 2. En 2021, 23,4% des élèves suivent la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT » (1). Parmi ces élèves, 57,1% sont des filles (2).

### 2 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2021

Triplette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	52 320	24,0
HGGSP, LLCER, SES	21 911	10,1
HGGSP, humanités, littérature et philosophie, SES	17 203	7,9
HGGSP, mathématiques, SES	15 603	7,2
HGGSP, humanités littérature et philosophie, langues-littérature	12 515	5,7
Autres	98 214	45,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

### 3 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2021

Triplette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	39 287	22,7
Mathématiques, numérique et sciences informatiques, physique-chimie	15 538	9,0
HGGSP, mathématiques, SES	14 694	8,5
Mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur	12 127	7,0
HGGSP, langues-littérature, SES	11 071	6,4
Autres	80 869	46,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

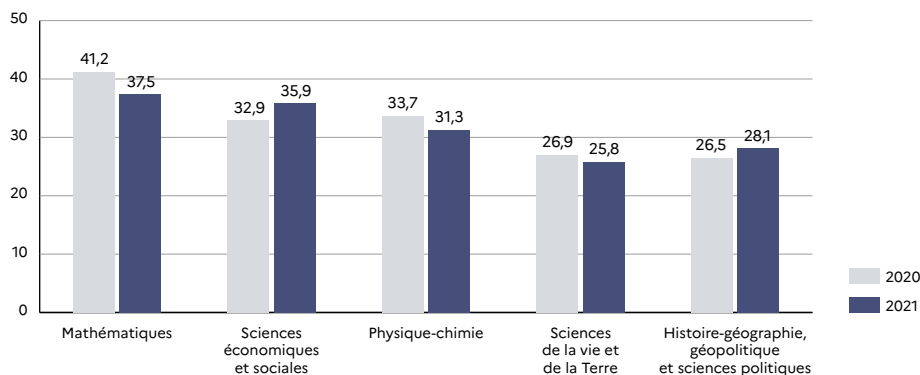


À la rentrée 2021, l'enseignement de spécialité le plus choisi en terminale générale est « mathématiques », 37,5% des élèves ayant effectué ce choix (1) (2). Cependant, la proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement diminue sensiblement par rapport à 2020 (-3,7 points). Contrairement à 2020 où le deuxième enseignement le plus choisi était la « physique-chimie », ce sont les « sciences économiques et sociales », suivies par 35,9% des élèves qui arrivent en seconde position en 2021. La « physique-chimie », suivie par 31,3% des élèves (troisième enseignement le plus choisi), est en recul de 2,4 points depuis 2020. De même, les « sciences de la vie et de la Terre », moins suivies en 2021 qu'en 2020 (25,8% contre 26,9%), sont en recul d'une place pour se placer en cinquième position. En revanche, l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » en hausse de 1,6 point, passe de la cinquième à la quatrième position, elle est désormais suivie par 28,1% des élèves. Environ un élève sur cinq suit l'enseignement « langues, littérature et cultures étrangères et

régionales » et un sur dix l'enseignement « humanités, littérature et philosophie ». Les douze autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur vingt.

Filles et garçons optent pour des enseignements de spécialité bien différents. Si les « mathématiques » sont l'enseignement le plus choisi globalement, c'est avant tout le fait des garçons (51,5% contre 26,6% pour les filles). Chez les filles, c'est l'enseignement des « sciences économiques et sociales » qui est le plus fréquemment choisi (38,8%, contre 32,1% pour les garçons). La « physique-chimie », suivie par 37,5% des garçons, ne concerne que 26,4% des filles. En revanche, les « sciences de la vie et de la Terre » sont le seul enseignement « scientifique » choisi plus fréquemment par les filles que par les garçons (29,1% contre 21,6%). Les langues et les humanités sont bien plus souvent suivies par les filles et les « sciences de l'ingénieur » et le « numérique et sciences informatiques » par les garçons.

### 1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

## 2 Effectifs d'élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2021

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%) (2)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (3)
Mathématiques	139 956	37,5	26,6	51,5	39,8
Sciences économiques et sociales	133 881	35,9	38,8	32,1	60,8
Physique-chimie	116 732	31,3	26,4	37,5	47,8
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	104 883	28,1	31,1	24,3	62,1
Sciences de la vie et de la Terre	96 426	25,8	29,1	21,6	63,3
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	71 443	19,1	24,4	12,3	71,8
Humanités, littérature et philosophie	38 800	10,4	14,9	4,6	80,6
Numérique et sciences informatiques (NSI)	16 158	4,3	1,1	8,5	13,7
Arts plastiques	10 037	2,7	3,7	1,4	77,7
Sciences de l'ingénieur (SI)	7 617	2,0	0,5	4,0	13,3
Cinéma-audiovisuel	3 625	1,0	1,0	0,9	57,5
Théâtre	2 142	0,6	0,8	0,3	74,7
Histoire des arts	2 066	0,6	0,8	0,2	80,3
Musique	1 358	0,4	0,4	0,3	58,8
Danse	408	0,1	0,2	0,0	88,7
Littérature et langues et cultures anciennes : latin	406	0,1	0,1	0,1	75,9
Littérature et langues et cultures anciennes : grec	124	0,0	0,0	0,0	79,0
Arts du cirque	108	0,0	0,0	0,0	63,0
Biologie-écologie (1)	24	0,0	0,0	0,0	79,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

RERS 2022, DEPP

1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

2 et 3. 26,6% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques » (2), les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 39,8% des élèves (3).

À la rentrée 2021, les élèves de terminale générale suivent 132 doublettes d'enseignements de spécialité différentes. Les quinze doublettes les plus courantes concernent neuf élèves sur dix (1). Quatre doublettes regroupent un peu plus d'un élève sur deux. Comme en 2020, la combinaison « mathématiques, physique-chimie » est la plus choisie, bien qu'elle soit moins suivie cette année (17,2% contre 19,6% en 2020). La deuxième combinaison « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), sciences économiques et sociales » et la troisième « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » rassemblent respectivement 15,5% et 12,6% des élèves. Les autres doublettes concernent moins de 7% des élèves.

Garçons et filles suivent des enseignements bien différents (2)(3). Parmi les cinq doublettes les plus choisies par les garçons, trois intègrent les mathématiques contre une pour les filles. La combinaison « mathématiques, physique-chimie » est de loin la plus choisie par les garçons (25,7%). La deuxième doublette chez les garçons, « HGGSP, sciences économiques et sociales », ne concerne déjà plus que 14,5% des élèves. Chez les filles, aucune doublette ne se détache, la plus choisie « HGGSP, sciences économiques et sociales » rassemble à peine plus d'élèves que la deuxième combinaison « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » (respectivement 16,3% et 14,8%).

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

**1 Effectifs d'élèves de terminale générale par doublette d'enseignements de spécialité à la rentrée 2021**

Doublette d'enseignements de spécialité	2021			2020
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%) (1)	Proportion de filles (%) (2)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	64 242	17,2	34,6	19,6
HGGSP, SES	57 876	15,5	58,9	14,6
Physique-chimie, SVT	47 116	12,6	65,9	12,9
Mathématiques, SES	25 153	6,7	47,5	6,6
LLCER, SES	24 164	6,5	71,9	5,9
Mathématiques, SVT	21 298	5,7	57,5	7,2
HGGSP, LLCER	18 331	4,9	71,3	4,7
HGGSP, humanités, littérature et philosophie	12 853	3,4	74,8	3,1
SVT, SES	12 782	3,4	62,0	3,0
Mathématiques, numérique et sciences informatiques	10 267	2,8	10,8	2,5
Humanités, littérature et philosophie, LLCER	9 871	2,6	84,6	2,6
Humanités, littérature et philosophie, SES	8 388	2,2	84,9	1,7
HGGSP, mathématiques	5 961	1,6	50,6	1,6
Mathématiques, sciences de l'ingénieur	5 752	1,5	12,6	1,6
HGGSP, SVT	5 407	1,4	53,3	1,4
Autres	43 828	11,7	61,6	11,1

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

**1.et 2.** À la rentrée 2021, 17,2% des élèves suivent la doublette «mathématiques, physique-chimie» (1). Parmi ces élèves, 34,6% sont des filles (2).

**2 Les cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2021**

Doublette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part de filles (%)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	34 106	16,3
Physique-chimie, SVT	31 028	14,8
Mathématiques, physique-chimie	22 205	10,6
LLCER, SES	17 377	8,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, LLCER	13 072	6,2
Autres	91 951	43,8

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

**3 Les cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2021**

Doublette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie	42 037	25,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	23 770	14,5
Physique-chimie, SVT	16 088	9,8
Mathématiques, SES	13 204	8,1
Mathématiques, numérique et sciences informatiques	9 162	5,6
Autres	55 309	36,3

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, en première générale, 18,1% des élèves ont choisi un enseignement optionnel facultatif. L'option facultative la plus choisie est la LV3 : 4,7% des élèves ont opté pour cet enseignement (1). La deuxième option la plus choisie est le latin (3,6% des élèves de première générale), puis vient l'EPS avec 3,1% des élèves. Plus de six élèves sur dix ayant choisi une option facultative en première générale sont des filles (61,1%). Les disciplines artistiques regroupent 5,6% des élèves de première générale.

En 2021, les élèves de terminale générale ont choisi un premier enseignement facultatif parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes »

(possible uniquement pour les élèves ayant choisi « mathématiques » en enseignement de spécialité) et « droits et grands enjeux du monde contemporain » (2). Ces trois options sont suivies respectivement par 17,2%, 13,0% et 8,4% des élèves de terminale pour un total de 38,6%. Plus de la moitié (54,1%) sont des filles. Ce sont 18,3% des élèves de terminale générale qui ont choisi une option facultative parmi celles déjà proposées en première générale (61,6% sont des filles). Comme en classe de première, les trois seconds enseignements facultatifs les plus choisis sont LV3 (4,8% des élèves), latin (3,9%) et EPS (3,0%). Les disciplines artistiques regroupent 5,5% des élèves de terminale générale.

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

## 1 Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2021

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des premières générales	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	12 014	6 550	18 564	4,7	12 523	6 041	67,5
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	8 307	5 912	14 219	3,6	8 484	5 735	59,7
EPS	8 574	3 488	12 062	3,1	4 087	7 975	33,9
Arts plastiques	5 069	3 529	8 598	2,2	6 750	1 848	78,5
Théâtre	3 543	1 363	4 906	1,3	3 426	1 480	69,8
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 223	1 337	3 560	0,9	2 155	1 405	60,5
Cinéma-audiovisuel	2 788	587	3 375	0,9	1 891	1 484	56,0
Musique	2 283	855	3 138	0,8	2 004	1 134	63,9
Histoire des arts	991	237	1 228	0,3	944	284	76,9
Danse	617	65	682	0,2	635	47	93,1
Langue des signes française	330	186	516	0,1	404	112	78,3
Hippologie et équitation	26	10	36	0,0	27	9	75,0
Agronomie-économie-territoires	1	7	8	0,0	5	3	62,5
Pratiques sociales et culturelles	6	3	9	0,0	6	3	66,7
<b>Total choix d'un enseignement facultatif</b>	<b>46 772</b>	<b>24 129</b>	<b>70 901</b>	<b>18,1</b>	<b>43 341</b>	<b>27 560</b>	<b>61,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Effectif hors ULIS.

**Lecture :** 18,1% des élèves de première générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 4,7% suivent une LV3, 67,5% de ces élèves sont des filles.

## 2 Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2021

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des terminales générales	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Mathématiques complémentaires	46 158	18 178	64 336	17,2	40 248	24 088	62,6
Mathématiques expertes	32 860	15 631	48 491	13,0	15 213	33 278	31,4
Droit et grands enjeux du monde contemporain	20 202	10 998	31 200	8,4	22 500	8 700	72,1
<b>Total choix du premier enseignement facultatif</b>	<b>99 220</b>	<b>44 807</b>	<b>144 027</b>	<b>38,6</b>	<b>77 961</b>	<b>66 066</b>	<b>54,1</b>
LV3	11 977	5 860	17 837	4,8	12 411	5 426	69,6
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	8 791	5 773	14 564	3,9	8 951	5 613	61,5
EPS	8 408	2 893	11 301	3,0	3 808	7 493	33,7
Arts plastiques	4 921	3 165	8 086	2,2	6 272	1 814	77,6
Théâtre	3 034	1 304	4 338	1,2	2 956	1 382	68,1
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 311	1 316	3 627	1,0	2 171	1 456	59,9
Musique	2 478	863	3 341	0,9	2 021	1 320	60,5
Cinéma-audiovisuel	2 574	511	3 085	0,8	1 695	1 390	54,9
Histoire des arts	929	178	1 107	0,3	872	235	78,8
Danse	525	29	554	0,1	502	52	90,6
Langue des signes française	295	198	493	0,1	401	92	81,3
Hippologie et équitation	12	6	18	ε	15	3	83,3
Agronomie-économie-territoires		3	3	ε		3	0,0
<b>Total choix du deuxième enseignement facultatif</b>	<b>46 255</b>	<b>22 099</b>	<b>68 354</b>	<b>18,3</b>	<b>42 075</b>	<b>26 279</b>	<b>61,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

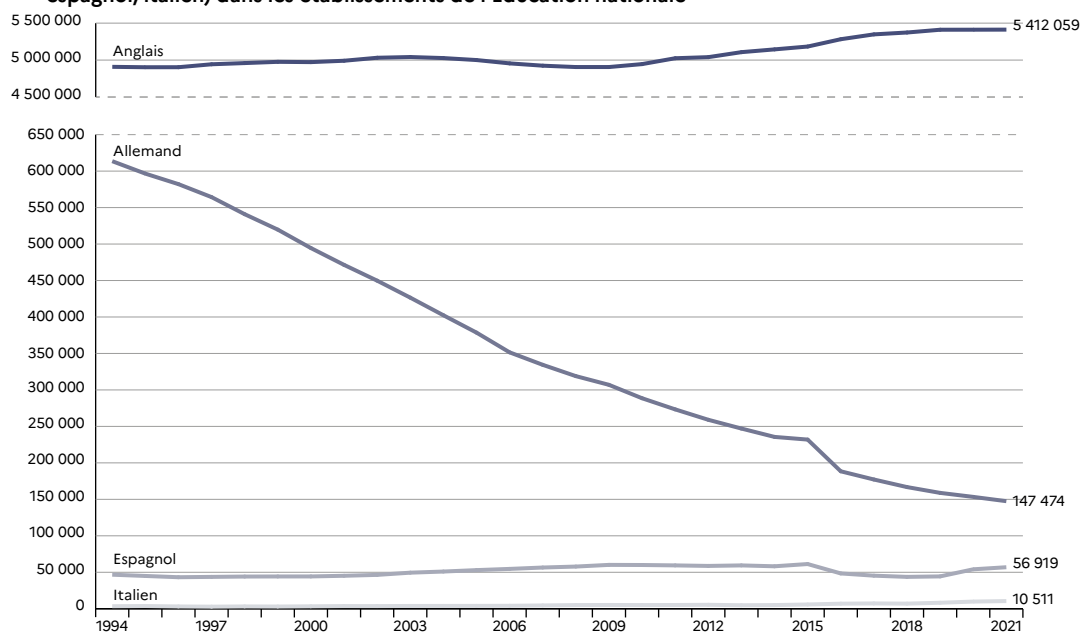
**Lecture :** 56,9% des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 17,2% suivent « mathématiques complémentaires », 62,6% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2021, la presque totalité des élèves du second degré (99,7%) scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat suit au moins un enseignement de première langue vivante (LV1) (2). L'anglais est la première étudiée (96,4% des LV1) loin devant l'allemand (2,7%) et l'espagnol (1,0%). L'étude de deux langues (« bilanguisme ») en classe de sixième concerne 15,3% des élèves. Depuis 1994, le nombre d'élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante baisse de manière quasiment ininterrompue (1). Sur la même période, celui des élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue reste relativement stable. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en première langue.

La part d'élèves qui suit un enseignement de deuxième langue vivante est de 79,7%. Hors sixième, elle passe à 90,9% (3). C'est le cas des trois quarts des élèves dans les formations de collège et de la quasi-totalité au lycée général et technologique (GT), mais d'un peu plus d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles. L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 72,8% des élèves du second degré et l'allemand par 15,4% d'entre eux.

Seuls 4,0% des élèves en formations GT étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2021 (4). Cette part est en constante diminution depuis 2018. Parmi les 65 600 élèves étudiant une troisième langue, 32,2% apprennent l'italien, 19,2% le chinois et 15,1% l'espagnol. Les autres langues étudiées englobent chacune moins de 5 000 élèves : 6,8% des élèves ayant une troisième langue étudient le japonais, 6,7% le russe, 4,8% une langue régionale, 4,3% l'arabe, 2,6% le portugais et 2,1% l'allemand.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante (anglais, allemand, espagnol, italien) dans les établissements de l'Éducation nationale



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Langues vivantes – Voir « Glossaire ».

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2021

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	825 444	824 972	99,9	31 396	784 550	5 676	1 595	1 755
Cinquième	813 873	813 503	100,0	26 186	779 162	5 135	1 374	1 646
Quatrième	818 878	818 556	100,0	26 553	783 904	5 069	1 354	1 676
Troisième	816 599	816 136	99,9	25 465	783 046	4 666	1 258	1 701
Dispo-relais	91	59	64,8	2	57			
ULIS en collège	45 682	40 048	87,7	957	38 867	159	57	8
Segpa	86 957	86 866	99,9	2 413	84 183	268	1	1
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>3 407 524</b>	<b>3 400 140</b>	<b>99,8</b>	<b>112 972</b>	<b>3 253 769</b>	<b>20 973</b>	<b>5 639</b>	<b>6 787</b>
Seconde	571 604	571 362	100,0	11 241	553 262	4 498	1 236	1 125
Première	535 322	535 297	100,0	8 215	516 524	8 029	1 342	1 187
Terminale	513 434	513 391	100,0	8 246	485 345	16 241	2 021	1 538
ULIS en lycée GT	242	228	94,2	3	224	1		
<b>Total formations GT</b>	<b>1 620 602</b>	<b>1 620 278</b>	<b>100,0</b>	<b>27 705</b>	<b>1 555 355</b>	<b>28 769</b>	<b>4 599</b>	<b>3 850</b>
<b>Total formations professionnelles</b>	<b>626 723</b>	<b>617 240</b>	<b>98,5</b>	<b>6 797</b>	<b>602 935</b>	<b>7 177</b>	<b>273</b>	<b>58</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 654 849</b>	<b>5 637 658</b>	<b>99,7</b>	<b>147 474</b>	<b>5 412 059</b>	<b>56 919</b>	<b>10 511</b>	<b>10 695</b>
%				2,7	96,4	1,0	0,2	0,2
Public	4 463 432	4 448 494	99,7	123 644	4 259 696	45 641	10 230	9 283
Privé	1 191 417	1 189 164	99,8	23 830	1 152 363	11 278	281	1 412

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 125 901 élèves (15,3% des effectifs) dont 123 172 élèves sont en classes de sixième bilangue.

**Lecture :** en 2021, 99,7% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 2,7% apprennent l'allemand.

**Note :** les variations observées en première et terminale par rapport à la classe de seconde s'expliquent par le fait que la liste des langues vivantes (LV), suivies au cycle terminal des lycées, doit être la même que celle évaluées au baccalauréat. En conséquence, depuis la rentrée 2019, certains élèves inversent LV1 et LV2 à l'entrée en classe de première.

## 3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2021

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	825 444	125 877	15,2	49 653	36 175	28 674	6 092	5 283	303
Cinquième (2)	813 873	813 029	99,9	100 441	34 005	616 410	49 465	12 708	153
Quatrième	818 878	817 928	99,9	102 796	34 271	623 124	45 450	12 287	126
Troisième	816 599	814 506	99,7	112 783	32 744	610 911	45 384	12 684	109
ULIS en collège	45 682	21 479	47,0	1 113	465	18 085	1 557	259	24
<b>Total formations en collège (3)</b>	<b>3 320 476</b>	<b>2 592 819</b>	<b>78,1</b>	<b>366 786</b>	<b>137 660</b>	<b>1 897 204</b>	<b>147 948</b>	<b>43 221</b>	<b>715</b>
Seconde	571 604	571 078	99,9	98 728	17 945	414 169	29 407	10 829	563
Première	535 322	534 875	99,9	97 832	18 568	380 805	26 625	11 045	1 029
Terminale	513 434	512 950	99,9	100 273	27 678	349 604	24 621	10 774	1 230
ULIS en lycée GT	242	202	83,5	28	4	154	11	5	
<b>Total formations GT</b>	<b>1 620 602</b>	<b>1 619 105</b>	<b>99,9</b>	<b>296 861</b>	<b>64 195</b>	<b>1 144 732</b>	<b>80 664</b>	<b>32 653</b>	<b>2 822</b>
<b>Total formations professionnelles</b>	<b>626 723</b>	<b>223 419</b>	<b>35,6</b>	<b>18 885</b>	<b>4 767</b>	<b>187 219</b>	<b>10 382</b>	<b>2 166</b>	<b>412</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 567 801</b>	<b>4 435 343</b>	<b>79,7</b>	<b>682 532</b>	<b>206 622</b>	<b>3 229 155</b>	<b>238 994</b>	<b>78 040</b>	<b>3 949</b>
%				15,4	4,7	72,8	5,4	1,8	0,1
Public	4 380 811	3 474 026	79,3	526 009	172 925	2 513 090	203 599	58 403	2 883
Privé	1 186 968	961 317	81,0	156 523	33 697	716 065	35 395	19 637	1 066

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

3. Hors Segpa et dispositifs relais.

**Lecture :** en 2021, 79,7% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 15,4% apprennent l'allemand.

## 4 Effectifs d'élèves du second cycle GT selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2021

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Japonais	Russe	Langues régio.	Arabe	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	571 604	28 706	5,0	9 316	5 264	4 096	2 295	1 980	1 487	1 441	793	440	223	50	1 321
Première	535 322	18 819	3,5	5 983	3 679	2 938	1 171	1 273	854	769	448	430	208	92	974
Terminale	513 434	18 037	3,5	5 810	3 626	2 888	980	1 128	788	636	476	527	108	178	892
ULIS en lycée GT	242	5	2,1	1	1	2									1
<b>Total formations GT</b>	<b>1 620 602</b>	<b>65 567</b>	<b>4,0</b>	<b>21 110</b>	<b>12 570</b>	<b>9 924</b>	<b>4 446</b>	<b>4 381</b>	<b>3 129</b>	<b>2 846</b>	<b>1 717</b>	<b>1 397</b>	<b>539</b>	<b>320</b>	<b>3 188</b>
%				32,2	19,2	15,1	6,8	6,7	4,8	4,3	2,6	2,1	0,8	0,5	4,9
Public	1 273 909	43 996	3,5	14 992	6 636	6 128	2 745	3 611	2 602	2 688	1 646	889	233	169	1 657
Privé	346 693	21 571	6,2	6 118	5 934	3 796	1 701	770	527	158	71	508	306	151	1 531

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

**Lecture :** en 2021, 4,0% des élèves du second cycle GT apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 32,2% apprennent l'italien.

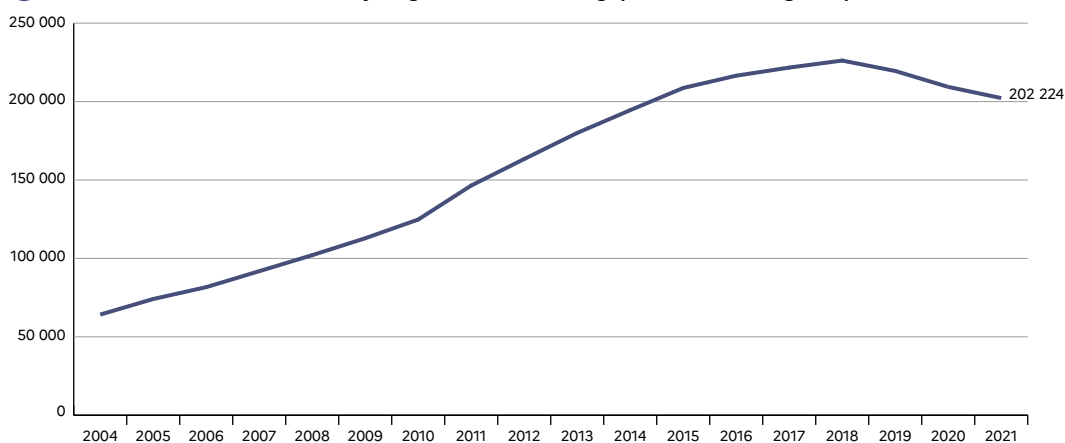


Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 330 400 élèves à la rentrée 2021, soit 6,0% des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DROM (2)(3). Plus de neuf élèves de sections linguistiques sur dix (91,1%) sont en section européenne et langues orientales. Depuis 2018, en lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques diminuent de manière continue (-10,6% en trois ans, -3,4% depuis 2020) (1). Sur l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,4%), en particulier en langue espagnole (67,4%).

Moins de 3% des élèves sont accueillis dans ces structures en Corse, en Guyane et à Mayotte, contre plus de 7% en Bretagne, en Normandie et à La Réunion. Dans la région Grand Est, 26,5% des élèves en sections linguistiques sont dans des sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées dans les régions de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie ainsi que dans les DROM, tandis que celles d'italien le sont en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale** (4). Ainsi, en lycée GT, 7,7% des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 18,6% pour ceux d'origine très favorisée.

### 1 Évolution des élèves de second cycle général et technologique en section linguistique



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Sections linguistiques – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46 ; 21.36.

## 2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2021

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	76 879	6 180	16 518	3 650	735	2 559	425	106 946
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	154 006	15 382	24 299	5 606	621	2 019	291	202 224
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	17 877	1 074	1 949	329	25			21 254
<b>Ensemble (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)</b>	<b>248 762</b>	<b>22 636</b>	<b>42 766</b>	<b>9 585</b>	<b>1 381</b>	<b>4 578</b>	<b>716</b>	<b>330 424</b>
%	75,3	6,9	12,9	2,9	0,4	1,4	0,2	100,0
Public	176 229	19 307	36 744	9 204	1 381	4 388	688	247 941
Privé	72 533	3 329	6 022	381	0	190	28	82 483
Sections européennes ou de langues orientales (1)	230 156	20 801	40 226	8 075	333	1 262	29	300 882
Sections internationales	18 606	1 835	2 540	1 510	1 048	3 316	687	29 542
Part des filles (%)	59,7	55,7	67,4	61,9	58,8	55,0	56,0	60,4

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

**Lecture :** les sections d'espagnol accueillent 12,9% des élèves scolarisés en section linguistique. 67,4% des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

RERS 2022, DEPP

## 3 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2021

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	657 628	39 692	6,0	76,4	5,0	8,3	8,3	1,2	0,8	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	209 446	11 407	5,4	81,3	8,1	9,3	1,4	0,0	0,0	100,0
Bretagne	270 066	22 334	8,3	87,1	2,4	9,3	0,3	0,9	0,0	100,0
Centre-Val de Loire	202 241	10 751	5,3	84,0	2,9	12,5	0,5	0,0	0,0	100,0
Corse	21 565	325	1,5	71,1	2,8	0,0	26,2	0,0	0,0	100,0
Grand Est	427 767	24 216	5,7	63,9	26,5	6,9	2,0	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	513 992	33 047	6,4	82,4	5,0	11,3	0,9	0,2	0,1	100,0
Île-de-France	1 069 611	58 088	5,4	69,7	9,3	12,5	2,0	4,1	2,5	100,0
Normandie	265 466	23 159	8,7	86,7	3,8	8,6	0,6	0,2	0,0	100,0
Nouvelle-Aquitaine	444 674	25 862	5,8	74,9	3,6	20,3	0,5	0,6	0,1	100,0
Occitanie	453 060	25 373	5,6	66,3	3,7	27,3	1,0	1,5	0,2	100,0
Pays de la Loire	314 985	19 407	6,2	86,8	3,5	8,9	0,5	0,3	0,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	409 527	24 563	6,0	65,6	5,4	13,0	13,6	2,2	0,1	100,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 260 028</b>	<b>318 224</b>	<b>6,0</b>	<b>75,7</b>	<b>6,9</b>	<b>12,4</b>	<b>3,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>
Guadeloupe	41 890	2 161	5,2	70,1	0,0	29,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	37 379	805	2,2	66,3	0,0	22,1	0,0	0,0	11,6	100,0
Martinique	30 679	1 725	5,6	80,3	0,0	19,7	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	47 612	376	0,8	67,8	0,0	32,2	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	97 422	7 133	7,3	60,5	8,6	27,4	0,0	3,6	0,0	100,0
<b>DROM</b>	<b>254 982</b>	<b>12 200</b>	<b>4,8</b>	<b>65,6</b>	<b>5,0</b>	<b>26,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 515 010</b>	<b>330 424</b>	<b>6,0</b>	<b>75,3</b>	<b>6,9</b>	<b>12,9</b>	<b>2,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS). Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

3. Y compris portugais.

**Lecture :** 6,0% des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 6,9% d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

RERS 2022, DEPP

## 4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2021 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Part des élèves en sections linguistiques (%)				
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (2)	5,7	3,4	2,8	2,0
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	18,6	12,1	10,0	7,7
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,3	3,9	3,8	3,0
<b>Ensemble (hors Segpa, ULIS et dispo. relais)</b>	<b>10,7</b>	<b>6,2</b>	<b>5,0</b>	<b>3,5</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

**Lecture :** 10,7% des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique, contre 3,5% des élèves d'origine sociale défavorisée.

RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, en France métropolitaine et dans les DROM, 16,7% des élèves de cinquième ont choisi l'option latin, mais ils ne sont plus que 13,5% en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a décru régulièrement entre 2008 et 2014. Elle fluctue depuis entre 15% et 20%. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés sous contrat (18,2%) que dans ceux du secteur public (13,6%) (2).

L'option de grec ancien reste toujours très faiblement suivie : 0,7% en collège. L'option initiation latin et grec ancien est suivie par 0,9% des collégiens.

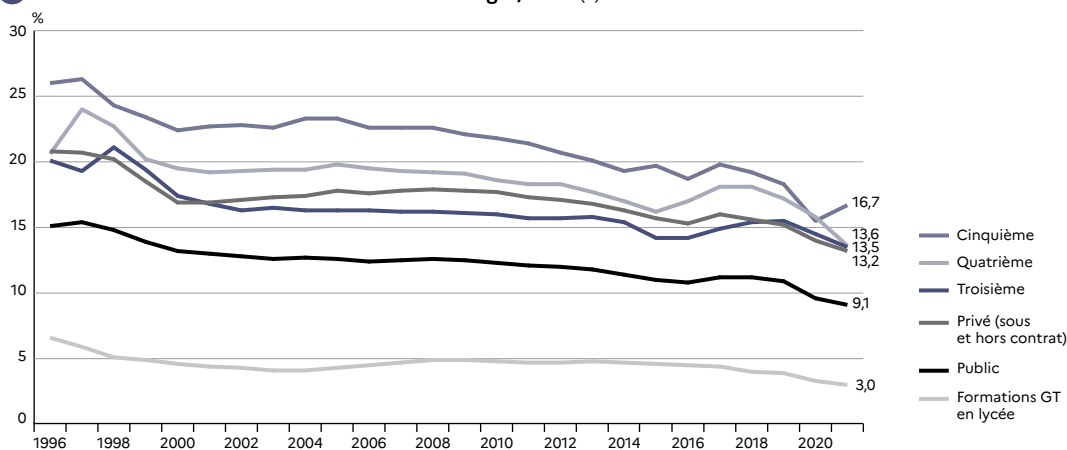
Au lycée, 3,0% des élèves sont latinistes : 2,8% en première générale et technologique et 2,9% en

terminale générale et technologique. Parmi les seuls élèves de première et terminale générale, respectivement 0,2% et 0,1% suivent l'enseignement de spécialité Littérature, langues et culture de l'Antiquité latin (3).

Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : ils représentent 0,8% des élèves des formations générales et technologiques de lycée.

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, au collège, seulement 9,2% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 24,0% des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même au lycée : 1,7% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 4,5% des élèves de milieux très favorisés (4).

### 1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement sous contrat à partir de 2011) (2).

1. Y compris Littérature, langue et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte et avec ou sans le privé hors contrat sont quasiment identiques.

**Lecture :** en 2021, 3,0% des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Étude du latin et du grec ancien, origine sociale** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.41; 20.37.

## 2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec y compris Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec dans le second degré à la rentrée 2021, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Cinquième	634 417	97 908	15,4	162	0,0	6 018	0,9
	Quatrième	641 989	80 853	12,6	865	0,1	5 310	0,8
	Troisième	638 838	81 290	12,7	12 408	1,9	7 513	1,2
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>1 915 244</b>	<b>260 051</b>	<b>13,6</b>	<b>13 435</b>	<b>0,7</b>	<b>18 841</b>	<b>1,0</b>
	Seconde générale et technologique	447 887	11 354	2,5	3 038	0,7		
	Première générale et technologique	420 803	8 929	2,1	2 402	0,6		
	Terminale générale et technologique	405 054	9 181	2,3	2 439	0,6		
	<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 273 744</b>	<b>29 464</b>	<b>2,3</b>	<b>7 879</b>	<b>0,6</b>		
	<b>Total Public</b>	<b>3 188 988</b>	<b>289 515</b>	<b>9,1</b>	<b>21 314</b>	<b>0,7</b>	<b>18 841</b>	<b>(2) 1,0</b>
	<b>Privé sous contrat</b>	Cinquième	179 456	37 957	21,2	132	0,1	1 557
Quatrième		176 889	30 346	17,2	624	0,4	833	0,5
Troisième		177 761	28 804	16,2	2 511	1,4	1 016	0,6
<b>Total cinquième à troisième</b>		<b>534 106</b>	<b>97 107</b>	<b>18,2</b>	<b>3 267</b>	<b>0,6</b>	<b>3 406</b>	<b>0,6</b>
Seconde générale et technologique		123 717	7 369	6,0	1 622	1,3		
Première générale et technologique		114 519	5 965	5,2	1 341	1,2		
Terminale générale et technologique		108 380	5 800	5,4	1 319	1,2		
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>		<b>346 616</b>	<b>19 134</b>	<b>5,5</b>	<b>4 282</b>	<b>1,2</b>		
<b>Total Privé sous contrat</b>		<b>880 722</b>	<b>116 241</b>	<b>13,2</b>	<b>7 549</b>	<b>0,9</b>	<b>3 406</b>	<b>(2) 0,6</b>
<b>Public + Privé sous contrat</b>		Cinquième	813 873	135 865	16,7	294	0,0	7 575
	Quatrième	818 878	111 199	13,6	1 489	0,2	6 143	0,8
	Troisième	816 599	110 094	13,5	14 919	1,8	8 529	1,0
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>2 449 350</b>	<b>357 158</b>	<b>14,6</b>	<b>16 702</b>	<b>0,7</b>	<b>22 247</b>	<b>0,9</b>
	Seconde générale et technologique	571 604	18 723	3,3	4 660	0,8		
	Première générale et technologique	535 322	14 894	2,8	3 743	0,7		
	Terminale générale et technologique	513 434	14 981	2,9	3 758	0,7		
	<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 620 360</b>	<b>48 598</b>	<b>3,0</b>	<b>12 161</b>	<b>0,8</b>		
	<b>Total Public + Privé</b>	<b>4 069 710</b>	<b>405 756</b>	<b>10,0</b>	<b>28 863</b>	<b>0,7</b>	<b>22 247</b>	<b>(2) 0,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de cinquième, quatrième et troisième.

RERS 2022, DEPP

## 3 Répartition des élèves qui suivent en première et terminale générales les enseignements de spécialité Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec à la rentrée 2021, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Littérature Latin		Littérature Grec		Total littérature Latin et Grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Première générale	299 931	609	0,2	173	0,1	782	0,3
<b>Privé sous contrat</b>	Première générale	91 390	53	0,1	4	0,0	57	0,1
<b>Public + Privé sous contrat</b>	<b>Première générale</b>	<b>391 321</b>	<b>662</b>	<b>0,2</b>	<b>177</b>	<b>0,0</b>	<b>839</b>	<b>0,2</b>
<b>Public</b>	Terminale générale	286 962	380	0,1	121	0,0	501	0,2
<b>Privé sous contrat</b>	Terminale générale	86 296	26	0,0	3	0,0	29	0,0
<b>Public + Privé sous contrat</b>	<b>Terminale générale</b>	<b>373 258</b>	<b>406</b>	<b>0,1</b>	<b>124</b>	<b>0,0</b>	<b>530</b>	<b>0,1</b>
<b>Total Public + Privé</b>		<b>764 579</b>	<b>1 068</b>	<b>0,1</b>	<b>301</b>	<b>0,0</b>	<b>1 369</b>	<b>0,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2021 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	27,1	17,8	14,8	10,8	17,0
Quatrième	23,0	14,9	11,8	8,2	13,8
Troisième	21,9	15,0	12,0	8,6	13,7
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>24,0</b>	<b>15,9</b>	<b>12,8</b>	<b>9,2</b>	<b>14,8</b>
Seconde générale et technologique	4,9	3,0	2,7	2,0	3,3
Première générale et technologique	4,2	2,5	2,1	1,4	2,9
Terminale générale et technologique	4,3	2,5	2,4	1,7	2,7
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>4,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>	<b>3,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors Littérature, langues et cultures latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

**Lecture :** à la rentrée 2021, 27,1% des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin, c'est le cas de 10,8% des élèves de cinquième de milieux défavorisés.

RERS 2022, DEPP

En 2021, les établissements du second degré du secteur public ou privé sous contrat accueillent 87 000 élèves dans des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa) (1). Jusqu'à la rentrée 2010, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième) suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Sur ce champ des scolarités en collège, depuis la rentrée 1997 et la création des Segpa, les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 20 000 élèves. En parallèle de cette baisse des effectifs, la part des Segpa sur l'ensemble des élèves en formation en collège est passée de 3,3% en 2005 à 2,5% en 2017. Depuis 2017, les effectifs d'élèves de Segpa augmentent chaque année – excepté en 2021 où ils restent stables – et la part des élèves de Segpa sur l'ensemble des élèves en formation se situe à environ 2,6%.

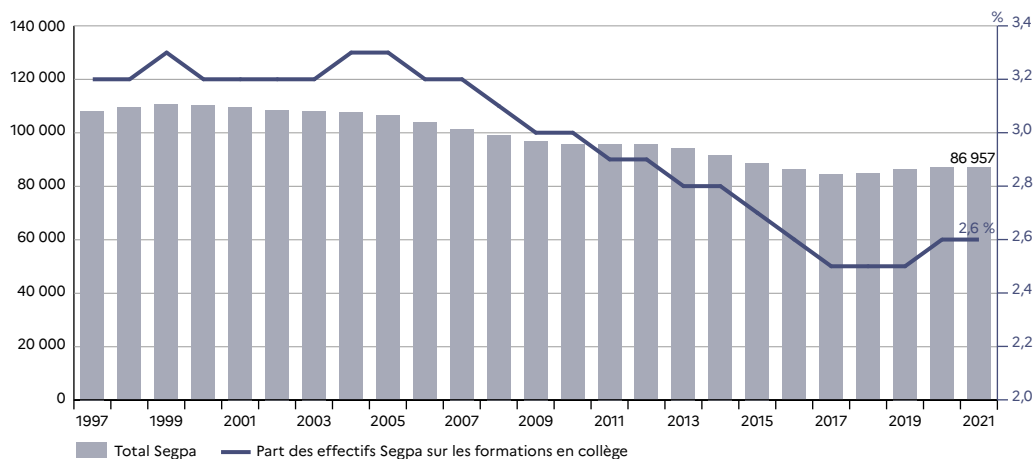
Près d'un élève sur quatre préparant une première année de CAP sous statut scolaire en 2021 est issu de

Segpa, que ce soit dans une spécialité de production ou de services (2). Trois spécialités de CAP scolarisent en première année plus de 1 000 élèves issus de Segpa : « Équipier polyvalent du commerce » (33,8% des effectifs), « Assistant(e) technique en milieu familial et collectif » (35,6%) et « Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria » (32,4%).

L'orientation des élèves après la Segpa est majoritairement tournée vers la voie professionnelle, principalement le CAP sous formation scolaire. Ainsi, 61,1% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2020 se sont inscrits en première année de CAP sous formation scolaire à la rentrée 2021 (3). Les orientations en seconde professionnelle sont plus minoritaires, 6,8% de ces élèves, un taux ayant toutefois doublé en quatre ans.

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont moins implantées en Île-de-France (0,9% à Paris) que dans le nord-est de la France (3,5% à Dijon) et dans les DROM (5,4% en Martinique) (4).

### 1 Évolution des effectifs de Segpa et de la part qu'ils représentent



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, 86 957 élèves sont inscrits en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> Segpa. Ils représentent 2,6% de l'ensemble des élèves en formation en collège.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.46.  
- DEPP, 2021, *Géographie de l'École 2021*, fiche 7, « La scolarisation au collège ».

## 2 Proportion d'élèves issus de Segpa parmi les effectifs de première année de CAP en 2021, selon la spécialité de formation

	Effectifs des premières années de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>30 412</b>	<b>7 559</b>	<b>24,9</b>
Électricien	3 682	877	23,8
Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria	3 420	1 109	32,4
Cuisine	2 528	748	29,6
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 576	564	35,8
Menuisier fabricant	1 512	332	22,0
Peintre applicateur de revêtements	1 363	450	33,0
Métallier	1 168	267	22,9
Maçon	1 085	293	27,0
Monteur en installations sanitaires	1 038	233	22,4
Métiers de la mode - vêtement flou	997	229	23,0
Réparation des carrosseries	929	298	32,1
Autres	11 114	2 159	19,4
<b>Total spécialités des services</b>	<b>23 410</b>	<b>6 038</b>	<b>25,8</b>
Équipier polyvalent du commerce	8 890	3 003	33,8
Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	3 251	1 156	35,6
Accompagnant éducatif petite enfance	2 216	386	17,4
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	1 998	389	19,5
Métiers de la coiffure	1 443	171	11,9
Agent de sécurité	1 432	127	8,9
Opérateur/opératrice logistique	1 294	381	29,4
Autres	2 886	425	14,7
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>53 822</b>	<b>13 597</b>	<b>25,3</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

**Lecture :** 7 559 élèves de première année de CAP relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2021, soit 24,9% des effectifs.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENJ

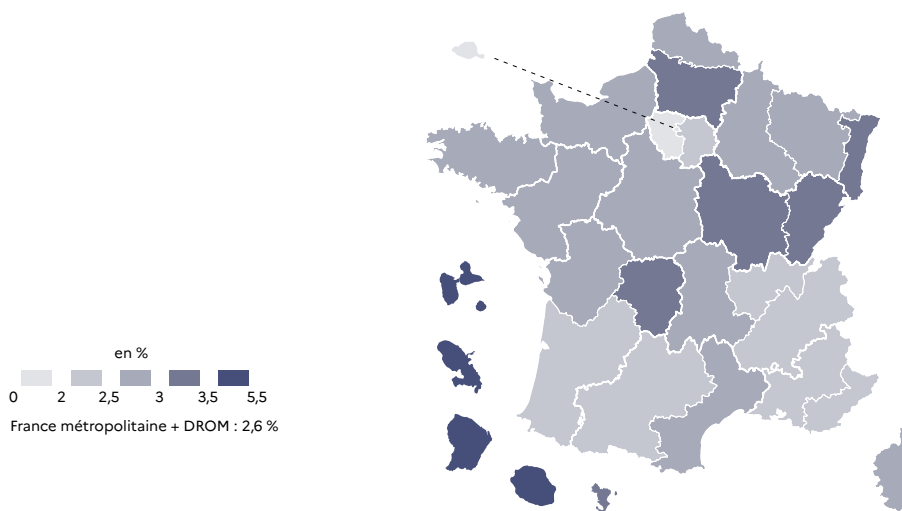
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sixième - cinquième	98,3	96,3	96,9	97,6	98,1	97,5
Cinquième - quatrième	96,3	96,4	96,5	97,1	98,1	97,4
Quatrième - troisième	95,1	95,3	95,3	95,6	96,7	95,8
Troisième - seconde professionnelle	3,0	3,8	4,9	5,5	6,7	6,8
Troisième - CAP	63,1	62,7	61,9	60,5	62,4	61,1

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

**Lecture :** 61,1% des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2020 ont poursuivi leurs études en première année de CAP à la rentrée 2021.

RERS 2022, DEPP

## 4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, rentrée 2021, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

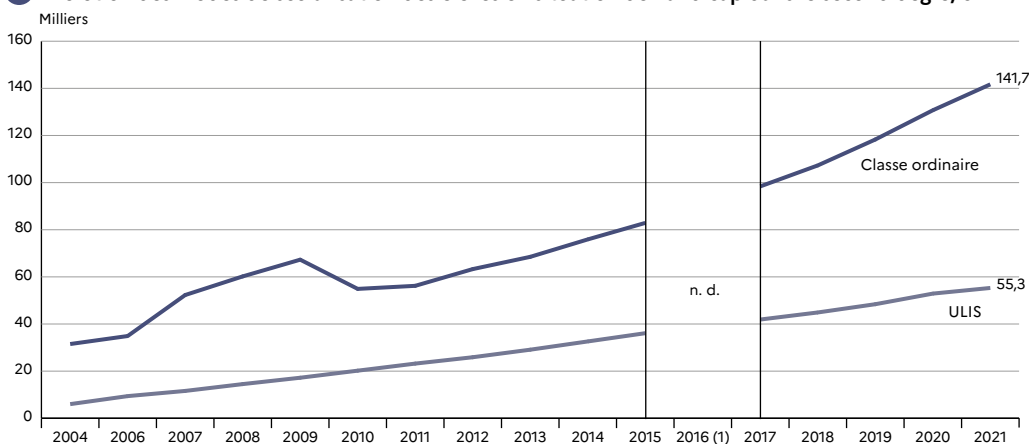
## 4.21 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, près de 197 000 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale : 71,9% en classe ordinaire et 28,1% en **ULIS (1)**. Les élèves en situation de handicap âgés de 11 ans constituent 11,2% des effectifs et sont pour la plupart (86,9%) scolarisés dans une classe ordinaire (2). La proportion d'élèves scolarisés en ULIS augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît : elle concerne environ un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, contre environ un quart des 16-17 ans. Seulement 29,4% des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (36,0%).

Plus de deux élèves sur cinq (44,8%), soit 88 200, bénéficient d'une **aide humaine, individuelle ou mutualisée (3)**. Pour la plupart des troubles, la part des élèves accompagnés varie généralement autour de 55%. Cependant, les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles auditifs, le sont moins (respectivement 27,5% et 33,4%), tandis que les élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme le sont davantage (65,3% d'entre eux).

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 19,1% de l'ensemble des élèves (4). Certains élèves en situation de handicap en bénéficient plus fréquemment lorsqu'ils présentent des troubles visuels (50,9%), moteurs (50,0%), auditifs (31,8%) ou du langage ou de la parole (32,1%).

### 1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré, en milliers (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).  
1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## 2 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2020-2021

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	19 117	86,9	25,2	2 894	13,1	33,5	22 011	11,2	26,3
12 ans	29 147	72,4	27,5	11 096	27,6	35,5	40 243	20,4	29,7
13 ans	25 687	68,0	26,7	12 111	32,0	36,0	37 798	19,2	29,7
14 ans	21 918	67,0	26,2	10 777	33,0	35,3	32 695	16,6	29,2
15 ans	16 544	64,9	26,8	8 933	35,1	36,6	25 477	12,9	30,2
16 ans	12 845	75,1	27,4	4 269	24,9	36,5	17 114	8,7	29,7
17 ans	10 051	75,1	27,7	3 339	24,9	38,1	13 390	6,8	30,3
18 ans	4 402	77,1	28,8	1 308	22,9	37,4	5 710	2,9	30,8
19 ans	1 334	77,5	31,3	388	22,5	36,6	1 722	0,9	32,5
20 ans et plus	638	79,0	37,9	170	21,0	37,6	808	0,4	37,9
<b>Total</b>	<b>141 683</b>	<b>71,9</b>	<b>26,9</b>	<b>55 285</b>	<b>28,1</b>	<b>36,0</b>	<b>196 968</b>	<b>100,0</b>	<b>29,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 72,4% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,5% de ces élèves de 12 ans sont des filles.

RERS 2022, DEPP

## 3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2021-2022

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	690	2 752	15 323	18 765	27,5	49 550	68 315
Troubles du psychisme	1 395	4 066	10 640	16 101	55,4	12 939	29 040
Troubles du langage et de la parole	256	2 766	22 874	25 896	54,9	21 260	47 156
Troubles auditifs	102	334	881	1 317	33,4	2 630	3 947
Troubles visuels	265	454	708	1 427	50,2	1 417	2 844
Troubles viscéraux	122	194	532	848	53,2	745	1 593
Troubles moteurs	979	1 183	3 849	6 011	50,8	5 819	11 830
Plusieurs troubles associés	565	1 812	8 845	11 222	56,1	8 796	20 018
Autres troubles	261	1 013	5 335	6 609	54,1	5 616	12 225
<b>Total</b>	<b>4 635</b>	<b>14 574</b>	<b>68 987</b>	<b>88 196</b>	<b>44,8</b>	<b>108 772</b>	<b>196 968</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	1 531	3 641	5 023	10 195	65,3	5 422	15 617

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

## 4 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon le trouble en 2021-2022

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	3,6	5,5	20,2
Troubles du psychisme	2,2	10,4	9,2
Troubles du langage et de la parole	0,7	32,1	5,2
Troubles auditifs	7,6	31,8	13,8
Troubles visuels	5,1	50,9	15,7
Troubles viscéraux	2,5	23,0	12,1
Troubles moteurs	0,8	50,0	17,6
Plusieurs troubles associés	1,3	25,0	11,7
Autres troubles	0,9	14,5	5,3
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>19,1</b>	<b>12,8</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	1,8	17,6	17,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.



## 4.22 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, près de 141 700 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (1). Ces élèves suivent différentes formations : 61 % en collège, 13 % en Segpa, 16 % en enseignement professionnel et 10 % en enseignement général et technologique au lycée. Seuls 4 % des élèves porteurs de troubles intellectuels ou cognitifs **scolarisés individuellement** suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 78 % d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion s'élève à respectivement 27 % et 59 % pour les élèves présentant des troubles visuels.

À la dernière rentrée scolaire, 55 300 élèves en situation de handicap étaient scolarisés avec l'appui d'une ULIS, dont neuf sur dix dans le secteur public (2). En 2021, le nombre d'élèves bénéficiant d'une ULIS a continué à progresser : 2 355 élèves supplémentaires ont été accueillis, soit 4,4 % de plus qu'en 2020. Les élèves d'ULIS collège sont répartis dans 3 848 structures et représentent 1,3 % de l'ensemble des élèves de collège, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de collège varie de 1,0 % à 2,8 % selon les académies. Ce sont dans les académies de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les taux les plus bas concernent trois académies : Mayotte, Bretagne, et Corse (moins de 1,1 %).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

#### Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## 1 Les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2021-2022

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	15 943	8 436	5 894	1 181	31 454
Troubles du psychisme	15 364	3 292	3 483	2 151	24 290
Troubles du langage ou de la parole	27 774	3 411	6 172	4 323	41 680
Troubles auditifs	1 930	134	633	672	3 369
Troubles visuels	1 419	62	363	687	2 531
Troubles viscéraux	833	68	258	292	1 451
Troubles moteurs	6 313	272	1 687	2 318	10 590
Plusieurs troubles associés	10 199	1 911	2 198	1 487	15 795
Autres troubles	6 814	1 030	1 451	1 228	10 523
<b>Total</b>	<b>86 589</b>	<b>18 616</b>	<b>22 139</b>	<b>14 339</b>	<b>141 683</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	6 823	311	1 616	2 166	10 916

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

## 2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 y c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Collège	2 111	5 538	17 703	22 284	27 548	30 006	34 762	37 291	40 299	43 626	45 807
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	4 832	5 826	6 786	7 214	7 676	8 796	9 040
ERA			107	123	208	228	325	386	395	508	438
<b>Total</b>	<b>2 111</b>	<b>5 988</b>	<b>20 229</b>	<b>25 881</b>	<b>32 588</b>	<b>36 060</b>	<b>41 873</b>	<b>44 891</b>	<b>48 370</b>	<b>52 930</b>	<b>55 285</b>
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0	90,0	89,9	90,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2021-2022

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	100	1 139	1,9
Grenoble	177	2 236	1,3
Lyon	204	2 196	1,2
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>481</b>	<b>5 571</b>	<b>1,4</b>
Besançon	69	718	1,2
Dijon	87	949	1,3
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>156</b>	<b>1 667</b>	<b>1,3</b>
Bretagne (Rennes)	148	1 676	1,0
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>176</b>	<b>2 052</b>	<b>1,6</b>
Corse	14	137	1,0
Nancy-Metz	155	1 798	1,7
Reims	83	889	1,4
Strasbourg	132	1 553	1,7
<b>Grand Est</b>	<b>370</b>	<b>4 240</b>	<b>1,6</b>
Amiens	150	1 922	1,9
Lille	193	2 338	1,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>343</b>	<b>4 260</b>	<b>1,3</b>
Créteil	216	2 714	1,1
Paris	100	1 050	1,2
Versailles	292	3 369	1,1
<b>Île-de-France</b>	<b>608</b>	<b>7 133</b>	<b>1,1</b>
<b>Normandie</b>	<b>187</b>	<b>2 290</b>	<b>1,4</b>
Bordeaux	192	2 384	1,4
Limoges	30	339	1,1
Poitiers	99	1 165	1,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>321</b>	<b>3 888</b>	<b>1,4</b>
Montpellier	161	2 077	1,5
Toulouse	197	2 729	1,9
<b>Occitanie</b>	<b>358</b>	<b>4 806</b>	<b>1,7</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>187</b>	<b>2 200</b>	<b>1,1</b>
Aix-Marseille	135	1 688	1,1
Nice	111	1 211	1,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>246</b>	<b>2 899</b>	<b>1,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>3 595</b>	<b>42 819</b>	<b>1,3</b>
Guadeloupe	54	552	2,3
Guyane	61	685	2,8
Martinique	29	438	2,4
Mayotte	24	289	1,0
La Réunion	85	1 024	1,7
<b>DROM</b>	<b>253</b>	<b>2 988</b>	<b>1,9</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>3 848</b>	<b>45 807</b>	<b>1,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2022, DEPP

Environ un enfant sur huit en situation de handicap né en 2005 atteint « à l'heure » la classe de seconde générale, technologique ou professionnelle (y compris ULIS) (1). Parmi eux, plus de neuf sur dix, soit 12% du total, ont effectué un parcours en classe ordinaire sans redoublement (2). Néanmoins, les écarts de scolarisation à ce niveau sont importants selon la nature du trouble : plus de la moitié des enfants ayant un trouble visuel sont en seconde à 15 ans, contre le tiers de ceux ayant un trouble auditif et 4% de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plus de la moitié des élèves en situation de handicap nés en 2005 sont scolarisés en troisième : 34% en troisième hors ULIS, et 21% en troisième ULIS. Parmi ces derniers, trois élèves sur quatre (16% du total) étaient déjà scolarisés en ULIS à 9 ans. Par ailleurs, 3% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en quatrième ou à un niveau inférieur.

À 15 ans, 20% des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans un établissement médico-social (ESMS) dont 90% (soit 18% du total) étaient scolarisés en ULIS ou en ESMS à l'âge de 9 ans. La scolarisation en ESMS concerne notamment les enfants qui présentent des troubles du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés (respectivement 34% et 29%) et, dans une moindre mesure, des troubles intellectuels ou cognitifs (23%) ou des troubles auditifs ou du psychisme (17%).

La part d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dépend du milieu social (3). À 15 ans, 58% des élèves issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 50% des élèves issus d'un milieu social moyen et 46% des élèves issus d'un milieu défavorisé. De même, à l'âge de 10 ans, 61% des élèves en situation de handicap issus d'un milieu social très favorisé étaient alors scolarisés en classe ordinaire contre, respectivement, 49% et 36% des élèves issus d'un milieu social moyen ou défavorisé.

### Précisions

**Le Panel d'élèves en situation de handicap** – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble

des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

**Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

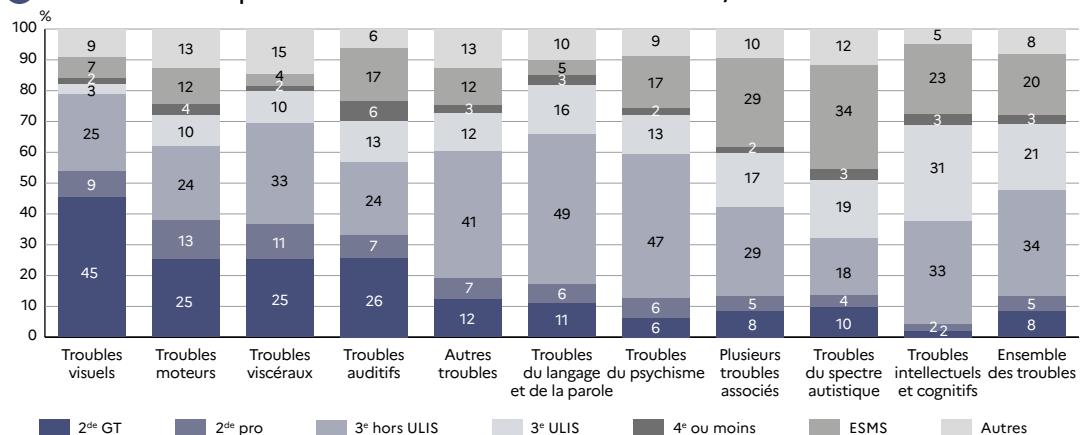
### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26.
- Dauphin L. Prouchandy P., « Élèves en situation de handicap », *Document de travail de la DEPP*, S02, août 2021.
- DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

### Source

DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

### 1 Situation scolaire à quinze ans selon la nature du trouble en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

LECTURE : 25% des élèves atteints de « troubles moteurs » sont scolarisés en seconde GT à 15 ans, et 4% dans un ESMS.

RERS 2022, DEPP

### 2 Parcours scolaires de 9 à 15 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
De ULIS-école ou ESMS à seconde	6	1	3	3	1	0	0	0	1	1	1
De classe ordinaire à seconde sans redoublement	48	37	34	30	18	17	12	13	12	4	12
En seconde GT ou pro	54	38	37	33	19	17	13	13	14	4	13
De ULIS-école ou ESMS à troisième hors ULIS	7	4	6	9	8	11	11	7	6	20	13
De classe ordinaire à troisième hors ULIS	18	19	23	15	32	38	35	22	12	13	21
En troisième hors ULIS	25	24	33	24	41	49	47	29	18	33	34
De ULIS-école à troisième ULIS	2	5	4	5	5	9	9	13	12	27	16
Autres parcours	1	6	6	8	8	7	4	5	7	4	5
En troisième ULIS	3	10	10	13	12	16	13	17	19	31	21
En quatrième ou moins	2	4	2	6	3	3	2	2	3	3	3
De ULIS-école ou ESMS à ESMS	5	10	2	15	11	4	14	26	31	22	18
Autres parcours	1	1	2	2	1	1	3	2	2	1	2
ESMS	7	12	4	17	12	5	17	29	34	23	20
Autres situations	9	13	15	6	13	10	9	10	12	5	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Sont rassemblés dans « Autres situations » les élèves scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

LECTURE : 54% des élèves ayant des troubles visuels entrent à l'heure en seconde générale ou technologique ou professionnelle, contre 13% de l'ensemble des élèves en situation de handicap.

25% sont en troisième hors ULIS (18% étaient en classe ordinaire à 9 ans et 7% étaient en ULIS-école ou en ESMS à 9 ans); 3% sont en troisième, 2% en quatrième ou moins, 7% sont scolarisés en ESMS, et 9% sont dans d'autres situations.

RERS 2022, DEPP

### 3 Niveau atteint à 10 ans et à 15 ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2020-2021, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 15 ans	58	56	50	46	49
dont seconde GT ou pro à 15 ans	28	20	14	8	13
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 15 ans	16	18	23	27	24
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 15 ans	17	17	19	21	20
Autres situations à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres situations à 15 ans	9	9	8	6	7

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

LECTURE : 58% des élèves issus d'un milieu social « très favorisé » sont scolarisés dans une classe ordinaire à 15 ans, et 17% dans un ESMS.

RERS 2022, DEPP

À 18 ans, 78% des jeunes en situation de handicap nés en 2001 sont toujours scolarisés, dont 40% en voie professionnelle hors ULIS, 6% en voie générale ou technologique hors ULIS, 4% en ULIS, 7% dans l'enseignement supérieur et 21% en milieu spécialisé (ESMS) (1)(2).

Les élèves scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS) sont le plus souvent en terminale professionnelle (10%), en apprentissage (10%) ou en CAP (9%). Les jeunes avec des troubles du langage et de la parole, des troubles du psychisme ou d'autres troubles sont le plus souvent scolarisés en voie professionnelle. En revanche, 30% des élèves avec des troubles visuels sont étudiants dans l'enseignement supérieur à 18 ans : 40% de ces élèves sont inscrits en licence, et 20% en CPGE.

L'accès à l'enseignement supérieur à l'âge de 18 ans pour les jeunes en situation de handicap nés en 2001 varie

nettement selon les troubles, mais aussi selon l'origine sociale. La part de jeunes étudiants issus de milieux très favorisés à cet âge est cinq fois plus élevée que celle des jeunes de milieux défavorisés (3).

À 18 ans, seulement 4% des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont en ULIS. Cette part a baissé de 22 points de pourcentage en quatre ans et concerne tous les milieux sociaux. La quasi-totalité de ces élèves suit un enseignement de la voie professionnelle.

La part des élèves en situation de handicap nés en 2001 qui ne sont pas scolarisés à 18 ans est de 20%. Cette part est supérieure pour les élèves de milieux défavorisés, les élèves avec des troubles du psychisme ou des troubles du spectre de l'autisme. Une part de ces derniers (14%) est accueillie en milieu spécialisé, mais sans scolarisation.

### Précisions

**Le Panel** – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 000 élèves nés en 2001, recrutés en 2013, dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilité inégale afin de garantir la représentativité de tous

les troubles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

**Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire »

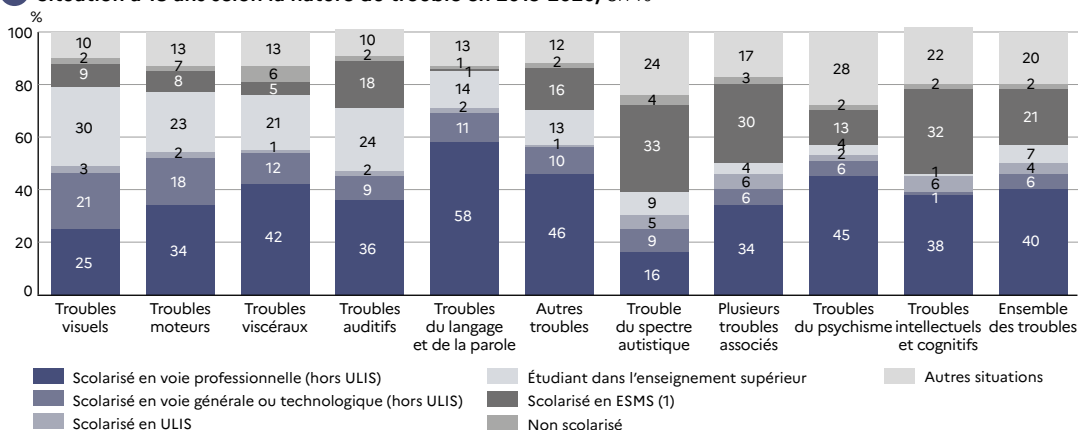
### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.
- DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

### Source

DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

### 1 Situation à 18 ans selon la nature du trouble en 2019-2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

RERS 2022, DEPP

### 2 Parcours scolaires de 12 ans à 18 ans des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En terminale GT avec redoublement	17	16	12	7	10	9	6	5	4	0	5
Dans un autre niveau ou niveau n.d.	4	2	1	3	1	2	3	1	2	0	1
<b>Scolarisé en voie générale ou technologique (hors ULIS)</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
En seconde professionnelle	1	1	1	1	2	1	1	0	2	3	2
En première professionnelle	6	6	12	6	8	5	5	6	8	7	7
En terminale professionnelle avec redoublement	10	16	15	15	24	14	5	10	12	4	10
<b>Sous-total bac-professionnel (hors ULIS)</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
En CAP (hors ULIS)	2	3	8	7	6	8	3	7	9	13	9
En apprentissage	6	7	5	7	17	16	3	11	13	9	10
<b>Autres formation professionnelle (hors ULIS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Scolarisé en voie professionnelle (hors ULIS)</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>58</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>Scolarisé en ULIS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
En STS	7	9	7	7	7	8	4	1	3	0	3
En CPGE	6	2	3	4	2	2	1	0	0	0	1
En licence	12	9	7	6	3	2	3	2	1	0	2
Autres formations de l'enseignement supérieur	5	3	4	6	2	0	1	1	0	0	1
<b>Étudiants dans l'enseignement supérieur</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
En ESMS depuis plus de 7 ans	1	4	0	4	0	10	18	14	6	12	9
Passage en ULIS puis scolarisé en ESMS (1)	1	2	3	6	1	3	11	11	4	14	8
En ESMS (1) - Autres parcours	7	2	2	7	1	3	4	5	4	5	4
<b>Scolarisés en ESMS (1)</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>21</b>
<b>Non scolarisés</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<i>dont non scolarisés accueillis en ESMS (1)</i>	0	2	0	1	0	1	14	4	3	3	3
<b>Autres situations</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

RERS 2022, DEPP

### 3 Mode de scolarisation à 14 ans et à 18 ans selon l'origine sociale, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
<i>dont 3<sup>e</sup> à 14 ans</i>	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 18 ans	37	39	36	35	36
<i>dont terminale GT ou pro à 18 ans</i>	22	19	16	12	15
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 18 ans	4	4	4	4	4
Scolarisé en ESMS (1) à 14 ans	14	16	22	24	22
Scolarisé en ESMS (1) à 18 ans	14	17	21	24	21
Autres situations à 14 ans	2	3	4	4	4
Autres situations à 18 ans	44	40	39	37	39
<i>dont : apprentissage à 18 ans</i>	9	11	11	10	10
<i>étudiants dans l'ens. supérieur à 18 ans</i>	19	12	6	4	7
<i>non scolarisé à 18 ans</i>	14	15	20	22	20

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

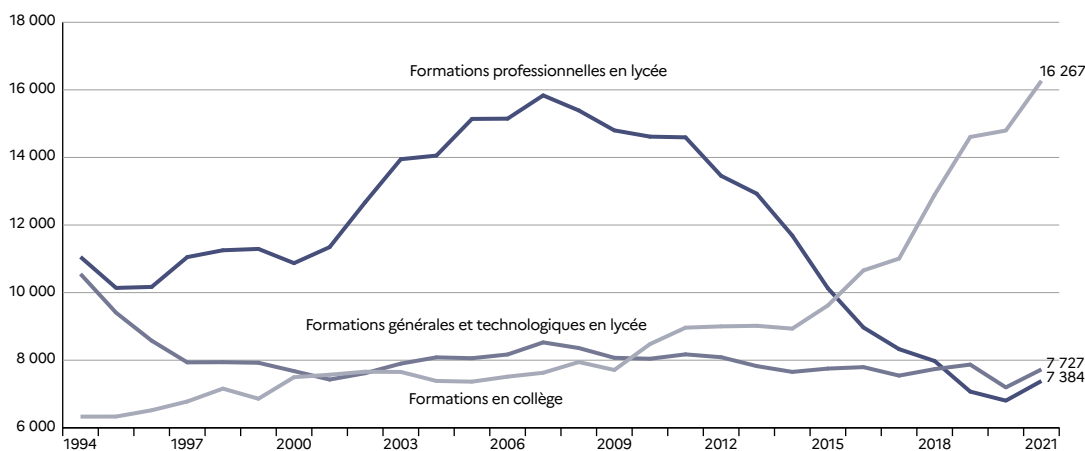
RERS 2022, DEPP

À la rentrée 2021, près de 31 400 élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement du secteur privé hors contrat (1)(2). Plus précisément, 16 300 préparent une formation en collège, 7 700 une formation en lycée général et technologique et 7 400 en lycée professionnel. En 2021, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 0,6 % de l'ensemble des élèves scolarisés en France métropolitaine et DROM. Entre 1994 et 2021, le nombre total d'élèves recensés dans le second degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté d'environ 3 400 élèves : une partie de cette hausse s'explique par un meilleur recensement des établissements. Les évolutions sont toutefois distinctes selon le cycle d'enseignement. Ainsi, après une période de relative stabilité entre 1994 et 2002, les effectifs des **formations en collège** ont ensuite augmenté de manière continue, particulièrement à partir de 2014. Le nombre d'élèves en **formations générales ou technologiques**,

après une baisse sensible au milieu des années 1990 est relativement constant depuis 1997. Enfin, après une relative stabilité entre 1994 et 2000, les effectifs des **formations professionnelles** ont fortement progressé entre 2000 et 2007 avant de reculer de manière encore plus importante à partir de 2008.

Quel que soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élèves du second degré dans le secteur privé hors contrat a progressé en 2021 par rapport à l'année précédente : de près de 1 500 élèves dans le premier cycle (soit +9,9%), de plus de 500 élèves dans le second cycle général et technologique (+7,4%) et de près de 600 élèves dans le second cycle professionnel (+8,5%). Les progressions sont particulièrement importantes dans les académies de Dijon, Toulouse, Amiens, Reims, Nantes ou encore dans celles de La Réunion ou de Martinique (3).

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré scolarisés dans un établissement hors contrat



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du secteur privé hors contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.46.

**2 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)**

	1994	1995	2000	2005	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sixième	1 223	1 300	1 767	1 601	2 042	2 817	2 966	3 475	3 855	3 979	4 598
Cinquième	1 386	1 388	1 769	1 759	2 092	2 754	2 713	3 179	3 734	3 640	3 997
Quatrième	1 730	1 639	1 845	1 884	2 139	2 537	2 489	3 002	3 517	3 521	3 825
Troisième	1 905	1 940	2 057	2 030	2 139	2 451	2 664	3 126	3 432	3 507	3 716
Dispositifs relais et autres dispositifs (2)	86	65	49	87	54	96	145	111	35	25	29
Segpa							2	31	5	33	124
ULIS			10	4	10						
<b>Total formations en collège</b>	<b>6 330</b>	<b>6 332</b>	<b>7 497</b>	<b>7 365</b>	<b>8 476</b>	<b>10 657</b>	<b>11 008</b>	<b>12 898</b>	<b>14 606</b>	<b>14 796</b>	<b>16 267</b>
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>10 552</b>	<b>9 405</b>	<b>7 677</b>	<b>8 059</b>	<b>8 043</b>	<b>7 795</b>	<b>7 544</b>	<b>7 737</b>	<b>7 870</b>	<b>7 195</b>	<b>7 727</b>
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>11 056</b>	<b>10 139</b>	<b>10 872</b>	<b>15 140</b>	<b>14 616</b>	<b>8 968</b>	<b>8 327</b>	<b>7 976</b>	<b>7 071</b>	<b>6 803</b>	<b>7 384</b>
<b>Ensemble</b>	<b>27 938</b>	<b>25 876</b>	<b>26 046</b>	<b>30 564</b>	<b>31 135</b>	<b>27 420</b>	<b>26 879</b>	<b>28 611</b>	<b>29 547</b>	<b>28 794</b>	<b>31 378</b>

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.**

RERS 2022, DEPP

1. En outre, en 2021, 1 200 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissement privé sous contrat : 522 dans les formations en collège, 230 dans les formations générales et technologiques en lycée, 448 dans les formations professionnelles en lycée.

2. Notamment avant 2016 : les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) ou encore les classes préparatoires en alternance (CPA).

**3 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré par académie à la rentrée 2021**

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2020-2021 (%)
Clermont-Ferrand	376	4,4
Grenoble	1 147	2,9
Besançon	304	-1,0
Dijon	414	80,8
Rennes	939	16,4
Orléans-Tours	394	5,9
Nancy-Metz	546	0,6
Reims	227	25,4
Strasbourg	1 354	2,7
Amiens	624	21,9
Lille	1 220	9,0
Lyon	2 120	6,3
Créteil	1 861	4,4
Paris	4 153	6,0
Versailles	3 983	7,1
Normandie	537	14,5
Bordeaux	798	5,6
Limoges	656	0,6
Poitiers	387	-2,3
Montpellier	2 127	7,2
Toulouse	1 059	35,8
Nantes	2 154	21,6
Aix-Marseille	1 811	2,6
Nice	1 385	12,1
Corse	0	-100,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>30 576</b>	<b>8,8</b>
Guadeloupe	465	6,2
Guyane	0	0,0
Martinique	84	33,3
Mayotte	129	17,3
La Réunion	124	42,5
<b>DROM</b>	<b>802</b>	<b>14,9</b>
<b>France métró. + DROM</b>	<b>31 378</b>	<b>9,0</b>

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Privé hors contrat.**

RERS 2022, DEPP



En 2020-2021, des élèves ont été accueillis dans 404 **dispositifs relais** en France métropolitaine et dans les DROM. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 8 370 dont 4 850 en classe relais, 3 415 en atelier relais et 105 en internat relais.

Environ 7 820 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 551 dans l'une des 265 classes relais, 3 173 dans l'un des 131 ateliers relais et 96 dans les 8 internats relais. L'ensemble des dispositifs ont assuré en moyenne 21 séjours. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente (1).

La part des élèves de sixième accueillis en dispositif relais est en légère hausse mais reste la plus faible (5%) parmi les collégiens (2). Les élèves de quatrième demeurent les plus nombreux et représentent 41% des effectifs dans les dispositifs relais. Cette part est en augmentation.

En 2020-2021, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 29,3% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an (un chiffre

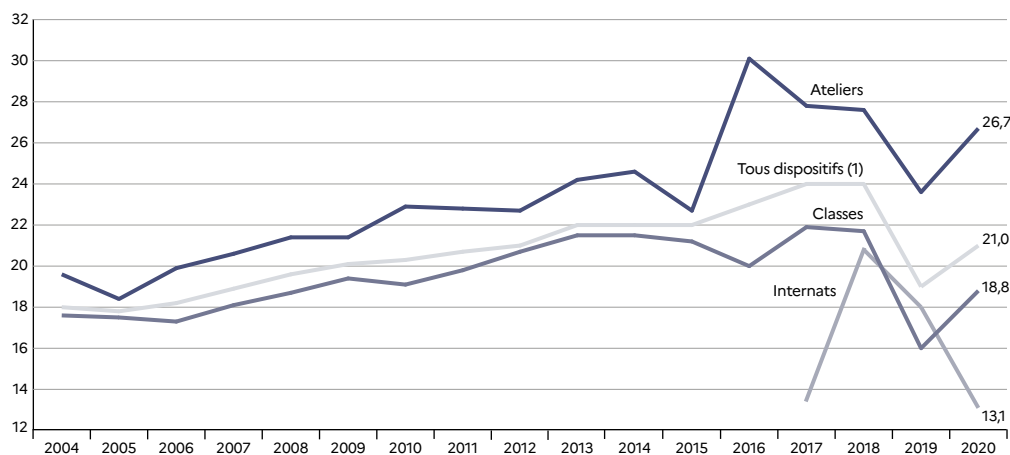
en baisse); 38,1% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois; 22,8% au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 22,3% (3).

La moyenne d'âge des élèves orientés en classe relais, en atelier relais ou en internat est élevée malgré une part moins importante cette année : 42,0% des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus, 34,6% en atelier et 53,1% en internat relais.

Une part importante des élèves ont connu une scolarité intermittente et sont parfois absents depuis plus de deux mois : 44,4% des élèves en classe relais, 29,0% en atelier et 54,1% en internat. Ces deux dernières parts sont en augmentation.

De nombreux élèves sont concernés par une mesure éducative : 41,7% des élèves en internat relais, contre 28,3% en classe et 14,8% en atelier. Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais et y sont orientées plus tard que les garçons en moyenne (4).

### 1 Évolution du nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À compter de 2017, la courbe tous dispositifs inclut les internats.

RERS 2022, DEPP, DGESCO

#### Précisions

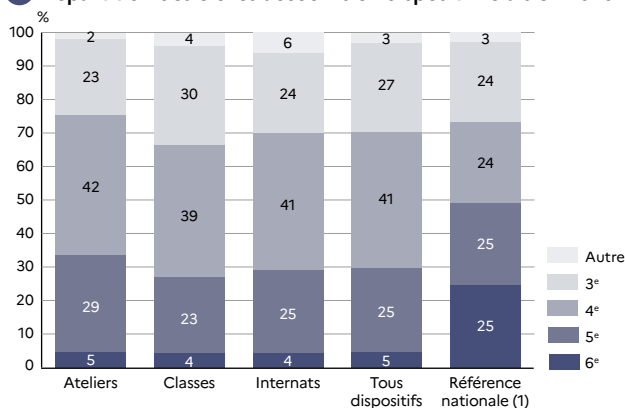
L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 408 dispositifs existants en 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM. 358 dispositifs (88,6% de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispo-

sitif et par académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

## 2 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2020-2021 selon leur niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DROM.

LECTURE : en 2020-2021, 5% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6<sup>e</sup>. Les élèves de 6<sup>e</sup> représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

RERS 2022, DEPP, DGESCO

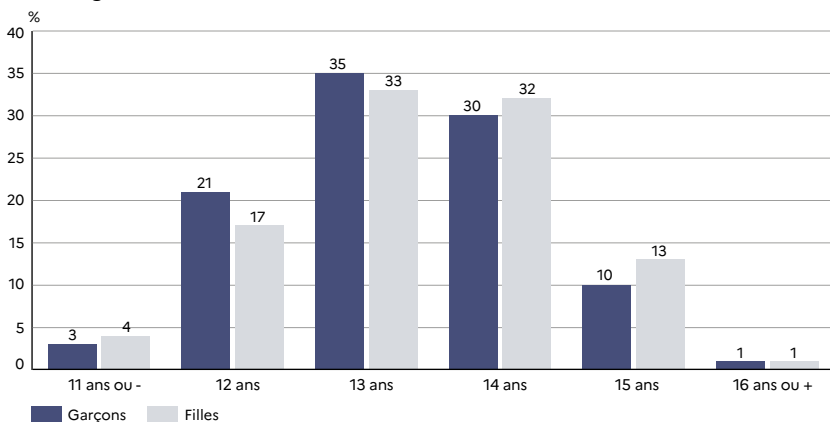
## 3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2020-2021, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	71,2	75,3	84,4	73,7
Fille	27,3	23,3	15,6	24,9
Ne sait pas ou non-réponse	1,6	1,4	0,0	1,4
11 ans ou moins	4,0	3,0	4,2	3,4
12 ans	23,3	17,3	15,6	19,8
13 ans	38,0	32,4	26,0	34,7
14 ans	26,7	33,0	42,7	30,5
15 ans	7,4	13,3	10,4	10,8
16 ans ou plus	0,5	0,9	0,0	0,7
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,1	1,0	0,1
« À l'heure » (ou en avance)	73,6	62,7	58,3	67,3
Retard d'un an	22,9	29,7	26,0	26,7
Retard de deux ans ou plus	1,4	3,5	8,3	2,6
Ne sait pas ou non-réponse	2,2	4,1	7,3	3,3
Scolarité régulière	66,4	51,7	41,7	57,7
Scolarité intermittente	23,9	31,6	33,3	28,4
Élève absent depuis plus de deux mois	5,1	12,8	20,8	9,7
Ne sait pas ou non-réponse	4,6	3,9	4,2	4,2
Pas de mesure	58,9	52,1	47,9	54,9
Sous mesure(s) éducative(s)	14,8	28,3	41,7	22,8
Ne sait pas ou non-réponse	26,3	19,6	10,4	22,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, DGESCO

## 4 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2020-2021 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

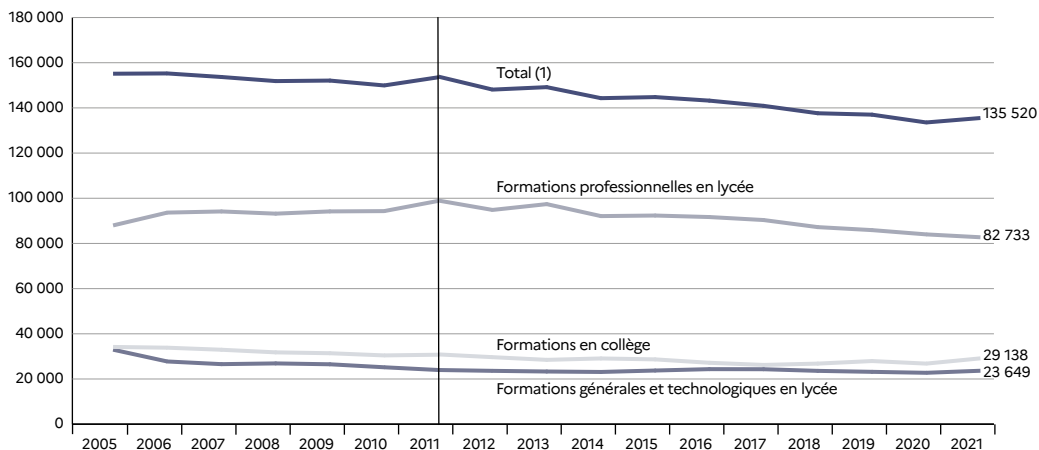
RERS 2022, DEPP, DGESCO

Dans les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture, 135 500 élèves du second degré sont scolarisés en 2021 (1). Près des deux tiers suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2020, l'effectif global est globalement en hausse (+1,5%). Il s'agit de la première augmentation mesurée depuis la rentrée 2015. Dans le détail, elle concerne particulièrement les élèves en formations au collège (29 100 élèves, +8,7%) ainsi que ceux en formations générales et technologiques en lycée (23 600 élèves, +4,0%). À l'inverse, les effectifs d'élèves en formations professionnelles au lycée continuent de baisser (82 700 élèves, -1,5%). Pour autant, une majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (61,0 %) suivent une formation professionnelle en lycée (2). Les formations générales et technologiques (GT) englobent 17,5% des

effectifs et les formations en collège 21,5%. Les établissements privés accueillent une part plus importante d'élèves en formation au collège et plus faible en formation générale et technologique au lycée. L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements, qui relèvent majoritairement du secteur privé (71,6%), répartis sur le territoire national (3).

Les taux de réussite au baccalauréat technologique ou professionnel baissent légèrement à la session 2021 par rapport à celle de 2020 (4). Ils diminuent également s'agissant du CAPA. En revanche, la réussite au baccalauréat général (avec enseignement de spécialité « Biologie-écologie ») progresse légèrement par rapport à l'ancienne série « S » (spécialité « Écologie-agronomie ») pour concerner, au final, la presque totalité des élèves.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'Éducation nationale et ministère chargé de l'Agriculture).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**L'enseignement agricole** – Il est sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Fregata).

**Le baccalauréat technologique** – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

**Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Site Internet : [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

## 2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2021

	Public			Privé (sous et hors contrat)			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	740	27,6	1,5	9 549	32,2	11,0	10 289	32,5	7,6
Troisième	2 055	31,9	4,2	16 794	35,8	19,3	18 849	35,5	13,9
<b>Formations en collège</b>	<b>2 795</b>	<b>30,8</b>	<b>5,8</b>	<b>26 343</b>	<b>34,6</b>	<b>30,3</b>	<b>29 138</b>	<b>34,4</b>	<b>21,5</b>
Première année de CAPA	1 436	54,7	3,0	6 058	56,5	7,0	7 494	58,4	5,5
Deuxième année de CAPA	1 079	56,3	2,2	4 355	59,5	5,0	5 434	57,9	4,0
<b>Total CAPA</b>	<b>2 515</b>	<b>55,3</b>	<b>5,2</b>	<b>10 413</b>	<b>57,9</b>	<b>12,0</b>	<b>12 928</b>	<b>58,2</b>	<b>9,5</b>
Seconde professionnelle	9 665	41,5	19,9	16 376	57,4	18,8	26 041	51,8	19,2
Première professionnelle	8 547	44,0	17,6	14 518	60,8	16,7	23 065	54,8	17,0
Terminale professionnelle	7 833	43,2	16,2	12 866	61,4	14,8	20 699	54,5	15,3
<b>Total bac professionnel</b>	<b>26 045</b>	<b>42,8</b>	<b>53,7</b>	<b>43 760</b>	<b>59,8</b>	<b>50,3</b>	<b>69 805</b>	<b>53,6</b>	<b>51,5</b>
<b>Formations pro en lycée</b>	<b>28 560</b>	<b>43,9</b>	<b>58,9</b>	<b>54 173</b>	<b>59,4</b>	<b>62,2</b>	<b>82 733</b>	<b>54,3</b>	<b>61,0</b>
<b>Seconde GT</b>	<b>6 168</b>	<b>52,1</b>	<b>12,7</b>	<b>2 664</b>	<b>49,4</b>	<b>3,1</b>	<b>8 832</b>	<b>51,3</b>	<b>6,5</b>
Première générale	1 731	59,6	3,6	662	52,5	0,8	2 393	57,3	1,8
Première STL	159	56,0	0,3			0,0	159	56,0	0,1
Première STAV	3 843	48,3	7,9	1 436	47,8	1,6	5 279	48,6	3,9
<b>Total première GT</b>	<b>5 733</b>	<b>51,9</b>	<b>11,8</b>	<b>2 098</b>	<b>49,1</b>	<b>2,4</b>	<b>7 831</b>	<b>51,4</b>	<b>5,8</b>
Terminale générale	1 509	64,1	3,1	480	55,6	0,6	1 989	60,9	1,5
Terminale STL	149	59,7	0,3			0,0	149	59,7	0,1
Terminale STAV	3 549	49,8	7,3	1 299	44,8	1,5	4 848	49,2	3,6
<b>Total terminale GT</b>	<b>5 207</b>	<b>54,2</b>	<b>10,7</b>	<b>1 779</b>	<b>47,7</b>	<b>2,0</b>	<b>6 986</b>	<b>52,7</b>	<b>5,2</b>
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>17 108</b>	<b>52,7</b>	<b>35,3</b>	<b>6 541</b>	<b>48,8</b>	<b>7,5</b>	<b>23 649</b>	<b>51,8</b>	<b>17,5</b>
<b>Total second degré (1)</b>	<b>48 463</b>	<b>46,3</b>	<b>100,0</b>	<b>87 057</b>	<b>51,6</b>	<b>100,0</b>	<b>135 520</b>	<b>49,6</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Dont 314 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'Éducation nationale et ministère chargé de l'Agriculture).

## 3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Public	266	258	212	214	226	226	226	226	226	226	227	228
Privé	769	738	628	614	602	591	583	583	579	580	580	576
<b>Total</b>	<b>1 035</b>	<b>996</b>	<b>840</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>817</b>	<b>809</b>	<b>809</b>	<b>805</b>	<b>806</b>	<b>807</b>	<b>804</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

## 4 Résultats aux examens, session 2021

	CAPA	Bac techno/ STAV	Bac pro	Bac général (1)
Présentés	5 781	4 818	20 255	1 628
Admis	5 553	4 746	18 781	1 622
<b>Taux de réussite (%)</b>	<b>96,1</b>	<b>98,5</b>	<b>92,7</b>	<b>99,6</b>
Rappel 2020 (%)	97,1	98,8	93,8	99,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « Biologie-écologie ».

À la rentrée 2020, la majorité des élèves du panel 2011 sont parvenus à l'heure dans un second cycle de l'enseignement secondaire : 88,4% (1). Cette proportion confirme la poursuite d'une diminution importante du retard scolaire au cours des neuf premières années d'enseignement, car, quatorze ans auparavant, seuls 64,9% des écoliers atteignaient ce cycle dans les mêmes conditions. Cette évolution positive est portée pour moitié par l'enseignement professionnel du fait de la réforme du baccalauréat professionnel de 2009 (2).

Par rapport aux élèves du panel 1997, la part des enfants d'inactifs ou des ouvriers non qualifiés qui parviennent dans un second cycle de l'enseignement secondaire a augmenté dans le panel 2011 respectivement de 38 et de 34 points de pourcentage, contre seulement 11 points pour les enfants de cadres ou de chefs d'entreprise (3). Dans le panel 2011, les enfants d'ouvriers non qualifiés accèdent à l'heure à la voie générale et technologique ou à la voie professionnelle plus souvent que dans le panel 1997. Néanmoins, les disparités sociales

restent assez prononcées puisque 97% des enfants de cadres ou de chefs d'entreprise parviennent sans redoubler dans un second cycle de l'enseignement secondaire contre à peine plus de 72% des enfants d'inactifs. Ces derniers parviennent à l'heure moins souvent dans la voie générale et technologique que les enfants de cadres ou de chefs d'entreprise, avec 49 points d'écart alors qu'ils parviennent à l'heure plus souvent dans la voie professionnelle, avec 25 points d'écart.

Par ailleurs, les disparités d'accès sans redoublement au second cycle de l'enseignement secondaire entre filles et garçons se sont nettement réduites, mais cette amélioration est essentiellement portée par un meilleur accès des garçons au second cycle professionnel. Enfin, quel que soit le milieu social, aucune différence significative en termes de proportion d'élèves de CP parvenus en seconde générale et technologique ou dans la voie professionnelle sans avoir redoublé n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4).

### Précisions

#### Les panels utilisés

– Le panel 2011, représentatif au 1/50<sup>e</sup> de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis huit ans après leur entrée en CP et ne prennent pas en compte l'attrition.

– Le panel 1997, représentatif au 1/81<sup>e</sup> de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

– *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.

– Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

## 1 Répartition des élèves selon la classe atteinte neuf ans après leur entrée au CP, en %

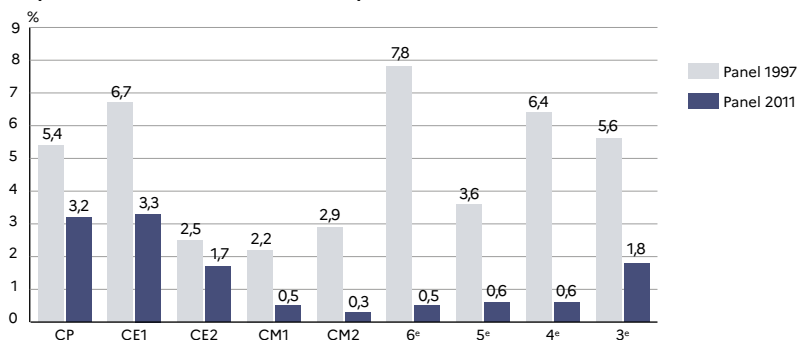
	Panel 1997	Panel 2011
<b>Premier cycle</b>	<b>35,2</b>	<b>11,6</b>
Quatrième	2,7	0,2
Troisième	31,8	11,3
Autre classe	0,7	0,1
<b>Second cycle GT</b>	<b>52,7</b>	<b>64,7</b>
Seconde GT	51,5	63,6
Première GT	1,1	1,1
Autre classe	0,0	0,0
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>12,2</b>	<b>23,7</b>
Seconde professionnelle		17,7
CAP	2,1	5,9
BEP	10,0	
Autre classe	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** 63,6% des écoliers du panel 2011 ont atteint la seconde générale et technologique à la rentrée 2020 ; 51,5% des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2006.

## 2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2, sixième, cinquième, quatrième et troisième neuf ans après l'entrée en CP, en %



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.

**Lecture :** 3,2% des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

## 3 Proportion d'élèves de CP parvenus à l'heure en seconde GT ou dans la voie professionnelle selon le sexe et l'origine sociale, en %

	Panel 1997		Panel 2011	
	en second cycle GT	en second cycle pro	en second cycle GT	en second cycle pro
<b>Selon le sexe de l'élève</b>				
Garçons	47,4	13,3	57,8	29,3
Filles	58,3	11,0	71,8	18,0
<b>Selon la PCS de la personne de référence du ménage</b>				
Agriculteurs	59,0	18,4	58,2	32,8
Artisans, commerçants (1)	53,4	11,5	67,4	23,7
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	82,0	3,6	90,0	6,5
Enseignants (3)	78,1	4,9	89,1	8,3
Professions intermédiaires (4)	65,0	7,8	76,4	16,3
Employés	47,4	13,3	61,0	27,7
Ouvriers qualifiés	38,5	16,4	52,1	31,9
Ouvriers non qualifiés	27,8	20,8	46,0	36,5
Inactifs	21,2	13,0	41,0	31,4
<b>Ensemble</b>	<b>52,7</b>	<b>12,2</b>	<b>64,7</b>	<b>23,7</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

**Lecture :** 58,3% des filles entrées en CP en 1997 ont atteint la seconde générale et technologique à l'heure en 2006. 32,8% des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la seconde professionnelle ou le CAP à l'heure en 2020.

## 4 Proportion d'élèves de CP parvenus en seconde GT ou dans la voie professionnelle à l'heure selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	97,3	84,1	88,6
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	96,9	84,9	90,2
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	93,8	75,5	82,1
<b>Ensemble</b>	<b>96,8</b>	<b>83,5</b>	<b>88,4</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

**Lecture :** 97,3% des enfants de cadres ou d'enseignants entrés en CP en 2011 et à l'école maternelle à deux ans ont atteint le second cycle général et technologique ou professionnel sans avoir redoublé depuis leur rentrée CP.

## 4.29 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

La fin des classes de troisième et celle de seconde générale et technologique (GT) représentent des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

À la rentrée 2020, sur les 860 300 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 64,8% ont continué en seconde GT et 32,1% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces proportions ont évolué ces dix dernières années : le taux de passage en seconde GT a augmenté de plus de 8 points tandis que l'orientation dans la voie professionnelle a diminué de près de 5 points (1) (2).

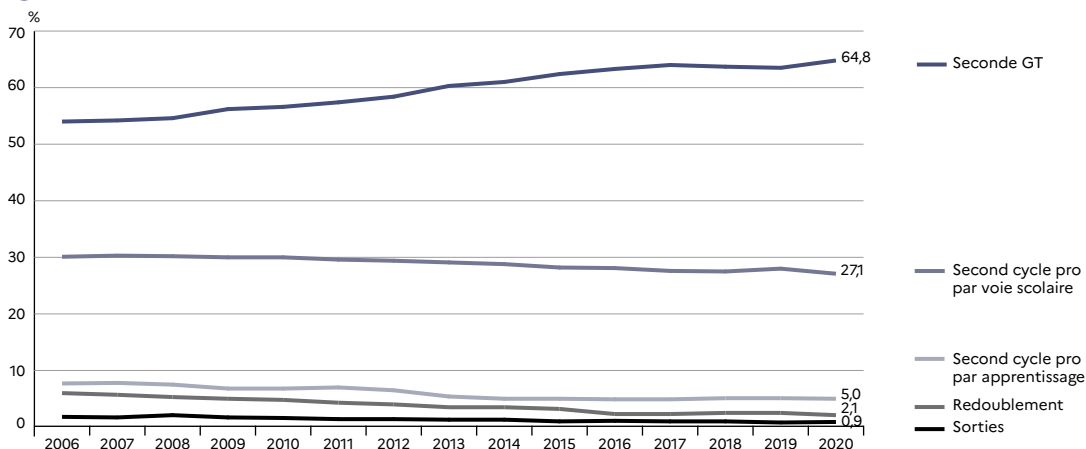
Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (72,1% contre 57,8%) et nettement moins souvent en apprentissage (2,3% contre 7,5%) (3). Par

ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard.

À la rentrée 2020, sur les 562 700 élèves scolarisés en seconde GT l'année précédente, 92,2% d'entre eux ont intégré une première générale (67,7%) ou technologique (24,5%) et 3,9% se sont réorientés vers la voie professionnelle (4). Entre 2010 et 2020, les passages vers la voie générale ont augmenté de 8 points.

Les garçons poursuivent quatre fois plus souvent que les filles dans une des séries scientifiques technologiques (STI2D, STL et STAV). Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle davantage que les élèves plus jeunes (5).

### 1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, EREA et ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

### Précisions

**Population concernée** – Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Armées, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

**Sorties** – Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation

sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

**Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques** – Voir « Glossaire ».

**Avertissement** – La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les autres fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

### Source

DEPP  
- Système d'information Scolarité du ministère chargé de l'Éducation nationale.  
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.  
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture.

**2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %**

	2008	2009	2010	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2010
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	804,4	791,9	800,4	858,7	848,2	843,4	849,7	860,3	
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>54,6</b>	<b>56,2</b>	<b>56,6</b>	<b>63,3</b>	<b>64,0</b>	<b>63,7</b>	<b>63,5</b>	<b>64,8</b>	<b>8,2</b>
<b>Cycle professionnel</b>	<b>37,7</b>	<b>36,8</b>	<b>36,8</b>	<b>33,0</b>	<b>32,5</b>	<b>32,6</b>	<b>33,1</b>	<b>32,1</b>	<b>-4,7</b>
dont apprentissage	7,5	6,8	6,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,0	-1,8
CAP et assimilés	12,2	13,4	13,1	11,0	10,8	10,8	11,1	10,7	-2,4
BEP (1)	18,8	4,5	4,2						(1)
Baccalauréat professionnel (1)	6,7	18,9	19,5	22,0	21,7	21,8	22,0	21,4	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	-0,1
Troisième (redoublement)	5,3	5,0	4,8	2,3	2,3	2,5	2,5	2,1	-2,7
Sorties (2)	2,1	1,7	1,6	1,1	1,0	1,0	0,8	0,9	-0,7
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2022, DEPP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

**Lecture :** en 2019, on recensait 860 300 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM. En 2020, 32,1% d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 36,8% dans ce cas en 2010, soit une baisse de 4,7 points sur la période.

**3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %**

	2010		2020		2010		2020	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	395,1	405,3	418,1	442,2	541,3	259,1	725,9	134,4
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>62,4</b>	<b>51,0</b>	<b>72,1</b>	<b>57,8</b>	<b>73,6</b>	<b>21,1</b>	<b>72,3</b>	<b>24,1</b>
<b>Cycle professionnel</b>	<b>31,0</b>	<b>42,4</b>	<b>25,0</b>	<b>38,8</b>	<b>19,9</b>	<b>72,1</b>	<b>24,6</b>	<b>72,9</b>
dont apprentissage	3,3	10,3	2,3	7,5	2,6	15,7	3,1	15,3
CAP et assimilés	9,3	16,9	7,1	14,0	4,2	31,9	5,8	36,7
BEP (1)	7,5	1,0			2,7	7,2		
Baccalauréat professionnel (1)	14,3	24,6	17,9	24,8	13,0	33,0	18,8	36,2
Enseignement préprofessionnel	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1	0,5	0,0	0,4
Troisième (redoublement)	4,7	4,9	1,8	2,5	5,7	2,9	2,1	2,5
Sorties (2)	1,7	1,4	1,0	0,7	0,7	3,4	1,0	0,1
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : voir tableau 2. RERS 2022, DEPP  
1. et 2. Voir [1] supra.

**4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %**

	2008	2009	2010	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2010
Effectifs en 2 <sup>de</sup> GT à la rentrée n -1 (en milliers)	522,3	505,8	506,7	576,2	572,7	568,8	566,6	562,7	
<b>Première générale</b>	<b>57,5</b>	<b>58,4</b>	<b>59,7</b>	<b>65,2</b>	<b>65,3</b>	<b>65,2</b>	<b>67,1</b>	<b>67,7</b>	<b>8,0</b>
<b>Première technologique</b>	<b>23,8</b>	<b>23,6</b>	<b>23,2</b>	<b>24,9</b>	<b>25,1</b>	<b>24,6</b>	<b>23,7</b>	<b>24,5</b>	<b>1,3</b>
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	7,1	6,8	8,3	8,2	7,8	6,9	6,7	-0,1
dont première STT/STG/STMG	12,1	12,1	12,1	11,5	11,9	11,9	12,1	12,9	0,8
Réorientation vers la voie professionnelle	5,5	5,4	5,6	4,7	4,6	4,6	4,3	3,9	-1,7
2 <sup>de</sup> GT (redoublement)	12,2	11,5	10,8	4,4	3,9	4,5	3,7	2,9	-7,9
Sorties (2)	1,0	1,1	0,7	0,8	1,1	1,1	1,2	1,0	0,3
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

► Champ : voir tableau 2. RERS 2022, DEPP  
1. La réforme du lycée de 2010 a subdivisé la série STI en deux séries (STI2D et STI2D-Arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-Arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.  
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».  
**Lecture :** en 2019, on recensait 562 700 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM. En 2020, 67,7% d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 59,7% dans ce cas en 2010, soit une augmentation de 8 points sur la période.

**5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %**

	2010		2020		2010		2019 (3)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	272,6	234,1	303,3	259,4	272,6	234,1	504,7	61,9
<b>Première générale</b>	<b>62,2</b>	<b>57,0</b>	<b>70,4</b>	<b>64,4</b>	<b>62,2</b>	<b>57,0</b>	<b>70,3</b>	<b>40,5</b>
<b>Première technologique</b>	<b>21,8</b>	<b>24,8</b>	<b>22,8</b>	<b>26,6</b>	<b>21,8</b>	<b>24,8</b>	<b>21,5</b>	<b>41,8</b>
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	2,5	11,8	2,6	11,4	2,5	11,8	6,4	10,4
dont première STT/STG/STMG	12,7	11,4	12,7	13,1	12,7	11,4	10,7	23,8
Réorientation vers la voie professionnelle	4,9	6,4	3,0	4,9	4,9	6,4	3,2	13,3
Seconde GT (redoublement)	10,1	11,6	2,5	3,4	10,1	11,6	3,7	3,3
Sorties (2)	1,0	0,2	1,3	0,7	1,0	0,2	1,3	1,1
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : voir tableau 2. RERS 2022, DEPP  
1. et 2. Voir [2] supra.  
3. Cet indicateur ne peut pas être décliné par âge en 2020 en raison d'un manque de fiabilité d'une partie des données.



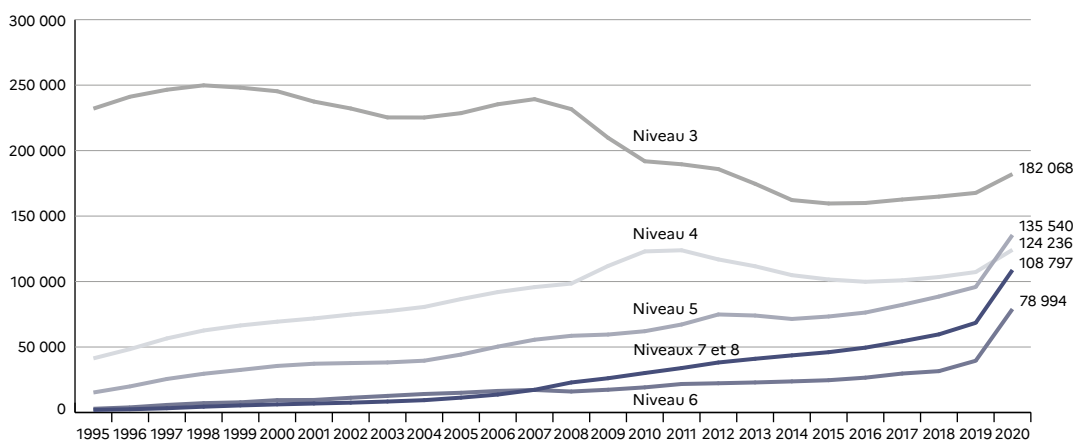
En 2020-2021, le nombre d'apprentis progresse (+31,5%) pour la cinquième année consécutive et s'établit à 629 600 (1)(2). Le niveau 3 accueille plus du quart des jeunes en apprentissage (essentiellement en CAP) et, pour la première fois, l'enseignement supérieur accueille plus de la moitié des apprentis (pour un tiers en STS). Au niveau 4, les apprentis se répartissent pour près de la moitié en baccalauréat professionnel et pour un tiers en brevet professionnel. En 2020-2021, les évolutions d'effectifs sont positives mais très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Le nombre d'apprentis en niveau 3 et niveau 4 croît fortement (respectivement +15,8 et +8,6%), mais la croissance est encore plus marquée dans l'enseignement supérieur (+58,6%) par rapport à 2019-2020 : +41,4% pour le niveau 5 et +73,9% pour les formations de niveaux 6, 7 et 8. Les formations du supérieur, autres que les STS, se développent beaucoup depuis vingt ans et de façon plus marquée ces deux dernières années. Elles accueillent 34% de l'ensemble des apprentis en 2020-2021.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage (37,1%) (3). Cependant la part de filles augmente de 4,1 points par rapport à 2019 en raison du développement plus marqué de l'apprentissage dans le supérieur. En effet, la part des filles s'accroît avec le niveau de formation : de 27,1% au niveau 3 à près de la moitié aux niveaux 6, 7 et 8. Cet effet s'explique notamment par la part des spécialités des services, où les filles sont plus nombreuses, dans les niveaux de formation 6, 7 et 8.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 29 ans, 5,5% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis se répartissent dans 2 140 établissements, principalement en **centre de formation d'apprentis** (5). Parmi les apprentis, 53% relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 19% par une chambre, 20% par des établissements d'enseignement.

### 1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Taux de scolarisation en apprentissage** – Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

## 2 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
CAP	183 997	175 002	176 956	148 184	148 436	150 168	152 268	154 093	161 458
BEP	52 974	46 554	4 320						
Autres formations de niveau 3	8 362	7 057	10 581	11 426	11 562	12 482	12 606	13 609	20 610
<b>Total niveau 3</b>	<b>245 333</b>	<b>228 613</b>	<b>191 857</b>	<b>159 610</b>	<b>159 998</b>	<b>162 650</b>	<b>164 874</b>	<b>167 702</b>	<b>182 068</b>
BP	31 195	40 544	47 778	41 148	39 429	39 120	39 107	39 595	43 855
Bac professionnel	33 404	39 820	67 020	51 112	50 073	50 843	51 859	53 594	57 452
Autres formations de niveau 4	4 756	6 245	8 220	9 322	10 312	10 989	12 487	14 066	22 929
<b>Total niveau 4</b>	<b>69 355</b>	<b>86 609</b>	<b>123 018</b>	<b>101 582</b>	<b>99 814</b>	<b>100 952</b>	<b>103 453</b>	<b>107 255</b>	<b>124 236</b>
STS	27 800	35 345	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226	109 480
Autres formations de niveau 5	7 753	8 888	12 109	13 222	13 496	14 799	15 943	16 634	26 060
<b>Total niveau 5</b>	<b>35 553</b>	<b>44 233</b>	<b>62 074</b>	<b>73 317</b>	<b>76 326</b>	<b>82 200</b>	<b>88 551</b>	<b>95 860</b>	<b>135 540</b>
Licence	692	5 392	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851	34 602
Master		2 999	9 522	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463	28 185
Diplôme d'ingénieur	4 644	7 153	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602	27 185
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	10 297	10 860	15 160	19 557	20 940	23 735	26 552	38 070	97 819
<b>Total niveaux 6, 7 et 8</b>	<b>15 633</b>	<b>26 404</b>	<b>49 331</b>	<b>70 696</b>	<b>76 128</b>	<b>84 104</b>	<b>91 249</b>	<b>107 986</b>	<b>187 791</b>
<b>Total apprentis</b>	<b>365 874</b>	<b>385 859</b>	<b>426 280</b>	<b>405 205</b>	<b>412 266</b>	<b>429 906</b>	<b>448 127</b>	<b>478 803</b>	<b>629 635</b>
Préapprentissage	10 184	9 718	7 243	5 304	5 097	4 810	4 525		
<b>Total apprentis + préapprentissage</b>	<b>376 058</b>	<b>395 577</b>	<b>433 523</b>	<b>410 509</b>	<b>417 363</b>	<b>434 716</b>	<b>452 652</b>	<b>478 803</b>	<b>629 635</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

## 3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2020-2021

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau 3	80 974	84 857	84		16 153	182 068	27,1
Niveau 4	38 646	49 296	23 510		12 784	124 236	33,5
Niveau 5	74 704	54 281	293		6 262	135 540	39,9
Niveau 6	4 986	6 480	8 528	126	58 874	78 994	50,4
Niveaux 7 et 8	39 029	46 904	14 670	1 631	6 563	108 797	44,9
<b>Total</b>	<b>238 339</b>	<b>241 818</b>	<b>47 085</b>	<b>1 757</b>	<b>100 636</b>	<b>629 635</b>	<b>37,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 4 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %

Âge	Effectifs d'apprentis	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2020	2020
15 ans ou moins	23 761	2,8	2,8
16 ans	45 869	5,6	5,5
17 ans	56 944	6,7	6,9
18 ans	83 009	8,2	10,1
19 ans	80 109	7,7	9,7
20 ans	80 241	7,1	9,7
21 ans	68 664	5,9	8,9
22 ans	62 216	5,3	8,2
23 ans	45 502	3,9	6,2
24 ans	29 394	2,5	4,0
25 ans	18 209	1,6	2,5
26 ans	11 608	1,0	1,6
27 ans	8 087	0,6	1,1
28 ans	5 990	0,4	0,8
29 ans	4 375	0,3	0,6
30 ans et plus	5 657	0,0	0,0
<b>16-29 ans</b>	<b>600 217</b>	<b>4,2</b>	<b>5,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

*Lecture* : en 2020, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 10,1% suivent une formation en apprentissage.

## 5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2020-2021

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
<b>Organisme privé</b>	<b>142 898</b>	<b>189 435</b>	<b>332 333</b>	<b>1 302</b>
Association	133 607	157 952	291 559	912
Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprise	9 291	31 483	40 774	390
<b>Chambres</b>	<b>87 172</b>	<b>33 200</b>	<b>120 372</b>	<b>164</b>
Chambre d'agriculture	258	24	282	2
Chambre de commerce et d'industrie	22 019	29 386	51 405	91
Chambre des métiers	64 895	3 790	68 685	71
<b>Établissements d'enseignement</b>	<b>44 648</b>	<b>84 329</b>	<b>128 977</b>	<b>597</b>
EPLEFPA (1)	19 614	8 872	28 486	98
Établissement de formation ou recherche	8 471	53 774	62 245	360
Établissement public local d'enseignement	7 976	9 989	17 965	53
Établissement scolaire privé sous contrat	8 587	11 694	20 281	86
<b>Autres</b>	<b>31 586</b>	<b>16 367</b>	<b>47 953</b>	<b>78</b>
Association mixte consulaire	8 727	2 341	11 068	14
CFA résultant d'une convention nationale	361	36	397	3
Collectivités locales et territoriales	5 178	446	5 624	15
Groupement d'intérêt public	17 320	13 544	30 864	46
<b>Total</b>	<b>306 304</b>	<b>323 331</b>	<b>629 635</b>	<b>2 141</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

La répartition géographique de l'apprentissage fait apparaître de grandes disparités régionales. Ceci s'explique en partie par l'environnement économique local, notamment l'existence d'entreprises prêtes à accueillir les apprentis. Cependant, la concentration des effectifs d'apprentis dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.04).

De 2009 à 2020, les effectifs ont crû inégalement dans les cinq académies accueillant le plus d'apprentis (1). L'académie de Paris est désormais celle qui accueille le plus d'apprentis, avec une augmentation de plus de 70% par rapport à l'an dernier. Les académies de Paris et Lyon connaissent un fort développement de l'apprentissage porté par l'offre conséquente dans l'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2020, neuf régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis et concentrent plus

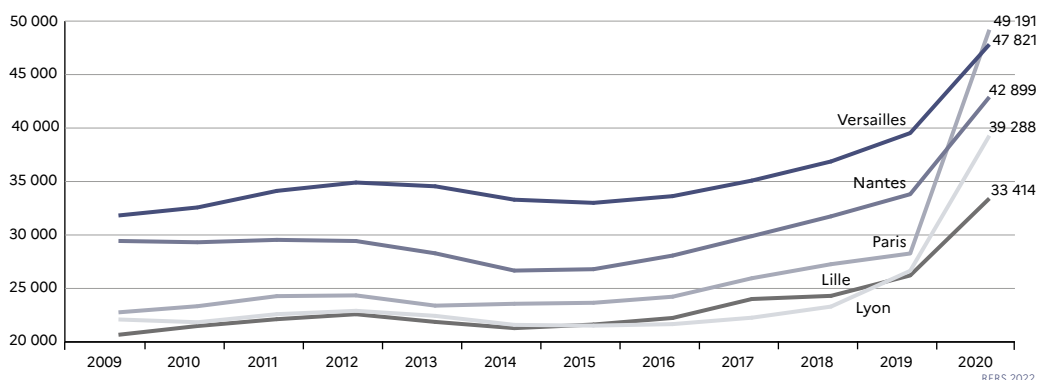
de quatre apprentis sur cinq (2). L'Île-de-France en accueille notamment 127 000, soit 20,2% de l'ensemble des apprentis de France et surtout 28,2% des apprentis du supérieur.

Entre 2019 et 2020, l'effectif global d'apprentis est en hausse (+31,5%) avec de fortes disparités au niveau des régions académiques (de +11,6% à +100,4%).

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-29 ans est en moyenne de 5,5% au niveau national (3). Elle varie de 0,8% à Mayotte à 6,7% dans les Pays de la Loire.

Entre 2019 et 2020, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+40,3%), mais les évolutions sont différentes selon les régions académiques (4). Toutes les régions académiques enregistrent une croissance positive allant de 0,9% pour la Corse jusqu'à 105,4% en Guadeloupe et 164,6% à La Réunion. L'augmentation des entrants provient aussi de la hausse très importante des entrées dans les formations du supérieur.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) au regard de leurs effectifs.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Entrées en apprentissage** – Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

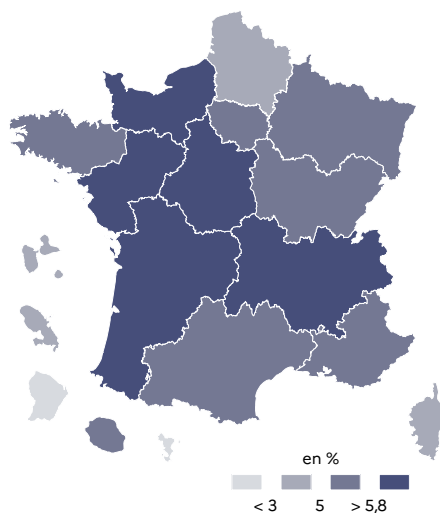
## 2 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2020-2021

Académies et régions académiques	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveaux 7 et 8	Total	Rappel 2019-2020
Clermont-Ferrand	4 487	2 716	2 257	1 166	1 156	11 782	9 537
Grenoble	9 403	6 972	6 772	3 510	3 414	30 071	22 905
Lyon	9 103	6 896	8 536	6 357	8 396	39 288	26 646
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>22 993</b>	<b>16 584</b>	<b>17 565</b>	<b>11 033</b>	<b>12 966</b>	<b>81 141</b>	<b>59 088</b>
Besançon	3 821	2 869	2 820	501	635	10 646	10 317
Dijon	5 292	3 460	2 121	1 064	1 107	13 044	10 898
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>9 113</b>	<b>6 329</b>	<b>4 941</b>	<b>1 565</b>	<b>1 742</b>	<b>23 690</b>	<b>21 215</b>
Bretagne (Rennes)	9 562	6 661	6 124	3 685	3 674	29 706	21 269
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>8 565</b>	<b>5 285</b>	<b>5 140</b>	<b>2 511</b>	<b>2 256</b>	<b>23 757</b>	<b>20 483</b>
Corse	989	362	421	190	180	2 142	1 920
Nancy-Metz	6 601	4 079	4 458	2 476	2 279	19 893	16 526
Reims	3 983	2 207	2 017	1 104	1 024	10 335	8 256
Strasbourg	6 029	4 313	4 355	2 448	2 701	19 846	17 029
<b>Grand Est</b>	<b>16 613</b>	<b>10 599</b>	<b>10 830</b>	<b>6 028</b>	<b>6 004</b>	<b>50 074</b>	<b>41 811</b>
Amiens	5 251	3 011	3 672	1 543	1 911	15 388	12 606
Lille	10 521	6 936	7 782	3 139	5 036	33 414	26 215
<b>Hauts-de-France</b>	<b>15 772</b>	<b>9 947</b>	<b>11 454</b>	<b>4 682</b>	<b>6 947</b>	<b>48 802</b>	<b>38 821</b>
Créteil	7 006	4 661	6 889	4 849	6 569	29 974	24 271
Paris	4 603	5 238	9 431	8 867	21 052	49 191	28 269
Versailles	6 776	7 563	11 504	8 163	13 815	47 821	39 529
<b>Île-de-France</b>	<b>18 385</b>	<b>17 462</b>	<b>27 824</b>	<b>21 879</b>	<b>41 436</b>	<b>126 986</b>	<b>92 069</b>
<b>Normandie</b>	<b>12 456</b>	<b>7 321</b>	<b>6 403</b>	<b>2 957</b>	<b>4 230</b>	<b>33 367</b>	<b>26 458</b>
Bordeaux	10 093	6 424	6 854	4 360	5 308	33 039	23 105
Limoges	2 203	1 253	808	495	336	5 095	4 422
Poitiers	6 920	4 035	3 932	1 632	2 294	18 813	15 294
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>19 216</b>	<b>11 712</b>	<b>11 594</b>	<b>6 487</b>	<b>7 938</b>	<b>56 947</b>	<b>42 821</b>
Montpellier	8 069	4 644	4 664	2 932	4 807	25 116	19 517
Toulouse	8 729	4 934	5 246	3 154	5 090	27 153	20 133
<b>Occitanie</b>	<b>16 798</b>	<b>9 578</b>	<b>9 910</b>	<b>6 086</b>	<b>9 897</b>	<b>52 269</b>	<b>39 650</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>13 333</b>	<b>11 112</b>	<b>9 264</b>	<b>4 803</b>	<b>4 387</b>	<b>42 899</b>	<b>33 813</b>
Aix-Marseille	8 151	5 561	6 582	3 502	4 036	27 832	19 697
Nice	5 757	2 978	3 408	1 939	2 567	16 649	11 723
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>13 908</b>	<b>8 539</b>	<b>9 990</b>	<b>5 441</b>	<b>6 603</b>	<b>44 481</b>	<b>31 420</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>177 703</b>	<b>121 491</b>	<b>131 460</b>	<b>77 347</b>	<b>108 260</b>	<b>616 261</b>	<b>470 838</b>
Guadeloupe	606	289	832	177	58	1 962	1 340
Guyane	305	125	423	95	49	997	733
Martinique	324	459	575	358	75	1 791	1 497
Mayotte	292	103	71	6		472	328
La Réunion	2 838	1 769	2 179	1 011	355	8 152	4 067
<b>DROM</b>	<b>4 365</b>	<b>2 745</b>	<b>4 080</b>	<b>1 647</b>	<b>537</b>	<b>13 374</b>	<b>7 965</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>182 068</b>	<b>124 236</b>	<b>135 540</b>	<b>78 994</b>	<b>108 797</b>	<b>629 635</b>	<b>478 803</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

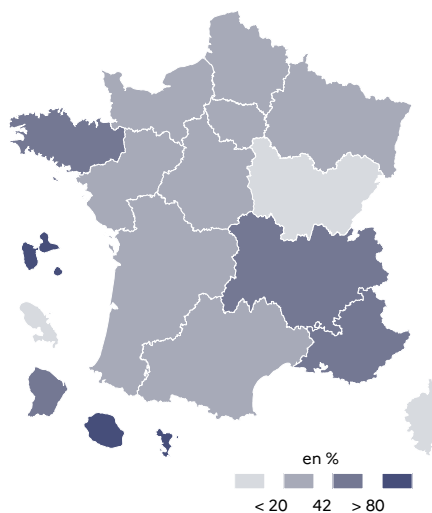
RERS 2022, DEPP

## 3 Proportion d'apprentis parmi les 16-29 ans en 2020-2021, en %



RERS 2022, DEPP

## 4 Évolution des entrées en apprentissage entre 2019 et 2020, en %



RERS 2022, DEPP

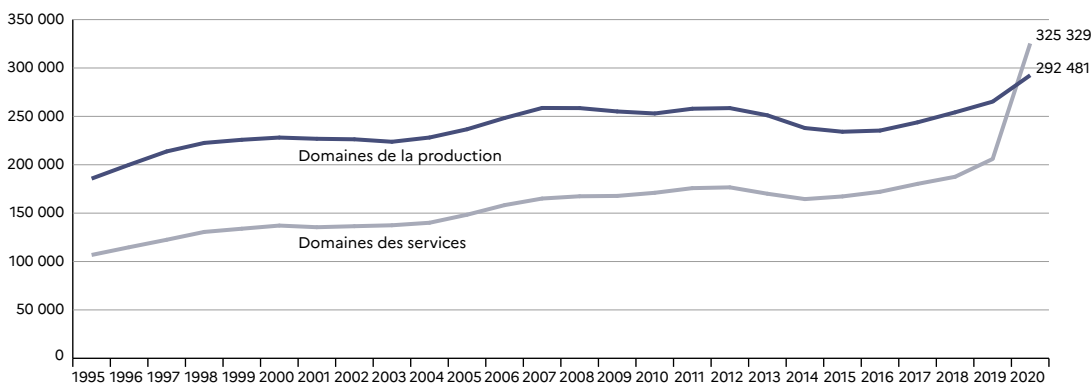
En 2020-2021, en lien avec le poids devenu majoritaire de l'enseignement supérieur, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DROM, tous niveaux de formation confondus, est pour la première fois légèrement plus orienté vers les domaines des services (51,7%) (1). Il y a en effet un contraste entre les formations secondaires (niveaux 3 et 4), relevant majoritairement des domaines de la production (66,7%), et supérieures (niveaux 5 à 8), relevant majoritairement de ceux des services (69,1%) (2). Cependant quels que soient les niveaux, le poids des services a augmenté.

Au niveau 3, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction. Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau 4 (58,6%).

Les apprentis de l'enseignement supérieur suivent majoritairement des formations dans les domaines des services, en particulier celui des échanges et gestion qui concerne le plus d'apprentis pour tous les niveaux du supérieur.

Les filles restent globalement minoritaires dans l'apprentissage (37,1%), mais leur part augmente de plus de 4 points par rapport à 2019. Elle augmente quel que soit le niveau de formation ou la spécialité. La part des filles est la plus élevée au niveau 6 (50,4%) et la plus faible au niveau 3 (27,1%). Cette part varie aussi en fonction de l'offre de formation des spécialités de services à chaque niveau. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (86,4% de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (57,4%) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (72,6%).

### 1 Évolution des effectifs par domaine de spécialité



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Spécialités de formations** – La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

## 2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2020-2021

Domaines de spécialités	Niveau 3			Niveau 4			Niveau 5		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							627	39,4	0,5
12 - Sciences humaines et droit									
13 - Lettres et arts				126	63,5	0,1	6	83,3	0,0
<b>Domaines disciplinaires</b>				<b>126</b>	<b>63,5</b>	<b>0,1</b>	<b>633</b>	<b>39,8</b>	<b>0,5</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	100	23,0	0,1	335	14,0	0,3	4 246	13,3	3,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 852	13,1	6,0	14 963	23,7	12,0	10 209	25,4	7,5
22 - Transformations	54 899	20,9	30,2	16 865	18,2	13,6	6 147	15,9	4,5
23 - Génie civil, constructions, bois	39 532	3,3	21,7	11 377	6,1	9,2	6 241	13,0	4,6
24 - Matériaux souples	594	63,1	0,3	256	73,4	0,2	238	88,7	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	25 538	2,8	14,0	28 980	3,1	23,3	20 237	4,7	14,9
<b>Domaines de la production</b>	<b>131 515</b>	<b>11,7</b>	<b>72,2</b>	<b>72 776</b>	<b>11,6</b>	<b>58,6</b>	<b>47 318</b>	<b>12,9</b>	<b>34,9</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services	27	37,0	0,01	1 013	82,6	0,8	64	79,7	0,1
31 - Échanges et gestion	18 604	55,0	10,2	15 371	51,9	12,4	61 790	53,3	45,6
32 - Communication et information	404	40,6	0,2	2 371	66,0	1,9	12 182	49,8	9,0
33 - Services aux personnes	30 380	76,2	16,7	31 335	71,2	25,2	11 855	67,3	8,8
34 - Services à la collectivité	1 138	32,8	0,6	1 244	31,2	1,0	1 698	45,2	1,3
<b>Domaines des services</b>	<b>50 553</b>	<b>67,2</b>	<b>27,8</b>	<b>51 334</b>	<b>64,4</b>	<b>41,3</b>	<b>87 589</b>	<b>54,5</b>	<b>64,6</b>
<b>Total</b>	<b>182 068</b>	<b>27,1</b>	<b>100,0</b>	<b>124 236</b>	<b>33,5</b>	<b>100,0</b>	<b>135 540</b>	<b>39,9</b>	<b>100,0</b>

(suite) Domaines de spécialités	Niveau 6			Niveau 7 et 8			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	657	54,2	0,8	1 852	50,9	1,7	3 136	49,3	0,5
12 - Sciences humaines et droit	2 852	63,0	3,6	4 310	65,5	4,0	7 162	64,5	1,1
13 - Lettres et arts	534	55,8	0,7	861	68,2	0,8	1 527	63,5	0,2
<b>Domaines disciplinaires</b>	<b>4 043</b>	<b>60,6</b>	<b>5,1</b>	<b>7 023</b>	<b>62,0</b>	<b>6,5</b>	<b>11 825</b>	<b>60,3</b>	<b>1,9</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	5 099	23,1	6,5	9 112	20,6	8,4	18 892	19,6	3,0
21 - Agriculture, pêche, forêt	1 039	37,2	1,3	1 358	52,9	1,3	38 421	22,6	6,1
22 - Transformations	3 332	37,3	4,2	4 137	37,3	3,8	85 380	21,5	13,6
23 - Génie civil, constructions, bois	2 226	21,8	2,8	3 319	24,9	3,1	62 695	6,6	10,0
24 - Matériaux souples	141	87,2	0,2	316	76,3	0,3	1 545	73,7	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 662	7,0	2,1	9 131	13,0	8,4	85 548	4,5	13,6
<b>Domaines de la production</b>	<b>13 499</b>	<b>26,2</b>	<b>17,1</b>	<b>27 373</b>	<b>23,4</b>	<b>25,2</b>	<b>292 481</b>	<b>13,6</b>	<b>46,5</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services				15	26,7	0,0	1 119	80,6	0,2
31 - Échanges et gestion	40 911	57,2	51,8	51 125	55,7	47,0	187 801	54,8	29,8
32 - Communication et information	14 222	41,6	18,0	19 150	38,4	17,6	48 329	43,6	7,7
33 - Services aux personnes	5 351	76,5	6,8	2 072	61,9	1,9	80 993	72,6	12,9
34 - Services à la collectivité	968	41,4	1,2	2 039	50,2	1,9	7 087	41,7	1,1
<b>Domaines des services</b>	<b>61 452</b>	<b>55,0</b>	<b>77,8</b>	<b>74 401</b>	<b>51,2</b>	<b>68,4</b>	<b>325 329</b>	<b>57,4</b>	<b>51,7</b>
<b>Total</b>	<b>78 994</b>	<b>50,4</b>	<b>100,0</b>	<b>108 797</b>	<b>44,9</b>	<b>100,0</b>	<b>629 635</b>	<b>37,1</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 61 452 apprentis de niveau 6 préparent un diplôme dans le domaine des services. 55,0% sont des filles. 77,8% des apprentis de niveau 6 se forment dans les spécialités des services.

RERS 2022, DEPP

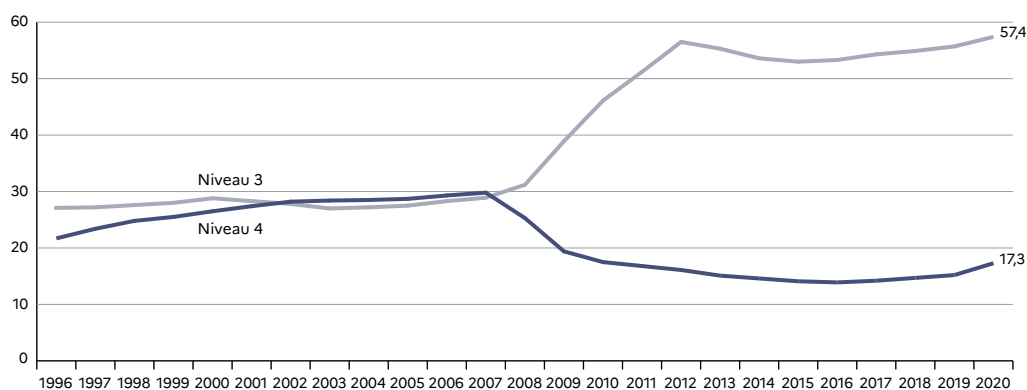
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par voie scolaire (formation en lycée). En 2020, l'apprentissage représente 29,6% des formations du **second degré professionnel** avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 57,4% des effectifs de niveau 3 contre 17,3% des effectifs de niveau 4 (2). En 2020-2021, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

La part de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente (+2,2 points) entre 2019 et 2020, avec +1,7 point pour le niveau 3 et +2,1 points pour le niveau 4. La réforme de la voie

professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau 3) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau 4) et renforcé le poids du CAP parmi les diplômés de niveau 3. Elle explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

La part de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage, lié en partie au tissu économique.

### 1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Statut scolaire** – Pour le niveau 3 : élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau 4 : élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

**Apprentis du second degré** – Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau 3 (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau 3) ou de niveau 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau 4) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en

entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

#### Source

DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

- Système d'information Scolarité.

DGER-MASA

- Système d'information de l'enseignement agricole.

## 2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Niveau 3	28,8	27,6	46,4	53,0	53,4	54,3	54,9	55,7	57,4
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	52,8	53,7	54,3	54,8	55,8
Niveau 4	26,6	28,8	17,6	14,1	13,9	14,2	14,7	15,2	17,3
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,5	7,7	8,0	8,3	8,9
<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>27,9</b>	<b>28,3</b>	<b>25,6</b>	<b>25,5</b>	<b>26,0</b>	<b>26,7</b>	<b>27,4</b>	<b>29,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en 2020-2021, 57,4% des jeunes suivant une formation de niveau 3 le font sous statut apprenti. C'est le cas de 55,8% des jeunes préparant un CAP.

## 3 Poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, par région et académie en 2020-2021

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau 3	Niveau 4	Ensemble
	Niveau 3 (2)	Niveau 4 (3)	Niveau 3	Niveau 4 (4)			
Clermont-Ferrand	2 831	11 814	4 487	2 716	61,3	18,7	33,0
Grenoble	7 440	28 648	9 403	6 972	55,8	19,6	31,2
Lyon	6 669	27 263	9 103	6 896	57,7	20,2	32,0
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>16 940</b>	<b>67 725</b>	<b>22 993</b>	<b>16 584</b>	<b>57,6</b>	<b>19,7</b>	<b>31,9</b>
Besançon	2 382	11 483	3 821	2 869	61,6	20,0	32,5
Dijon	2 716	13 819	5 292	3 460	66,1	20,0	34,6
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5 098</b>	<b>25 302</b>	<b>9 113</b>	<b>6 329</b>	<b>64,1</b>	<b>20,0</b>	<b>33,7</b>
Bretagne (Rennes)	6 418	32 491	9 562	6 661	59,8	17,0	29,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	3 998	23 025	8 565	5 285	68,2	18,7	33,9
Corse	412	2 008	989	362	70,6	15,3	35,8
Nancy-Metz	4 034	21 844	6 601	4 079	62,1	15,7	29,2
Reims	2 774	12 743	3 983	2 207	58,9	14,8	28,5
Strasbourg	3 507	14 394	6 029	4 313	63,2	23,1	36,6
<b>Grand Est</b>	<b>10 315</b>	<b>48 981</b>	<b>16 613</b>	<b>10 599</b>	<b>61,7</b>	<b>17,8</b>	<b>31,5</b>
Amiens	4 893	19 479	5 251	3 011	51,8	13,4	25,3
Lille	10 699	44 340	10 521	6 936	49,6	13,5	24,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>15 592</b>	<b>63 819</b>	<b>15 772</b>	<b>9 947</b>	<b>50,3</b>	<b>13,5</b>	<b>24,5</b>
Créteil	7 054	39 536	7 006	4 661	49,8	10,5	20,0
Paris	2 964	11 866	4 603	5 238	60,8	30,6	39,9
Versailles	7 607	41 876	6 776	7 563	47,1	15,3	22,5
<b>Île-de-France</b>	<b>17 625</b>	<b>93 278</b>	<b>18 385</b>	<b>17 462</b>	<b>51,1</b>	<b>15,8</b>	<b>24,4</b>
Normandie	6 426	30 667	12 456	7 321	66,6	19,3	34,8
Bordeaux	6 080	28 864	10 093	6 424	62,4	18,2	32,1
Limoges	1 531	6 159	2 203	1 253	59,0	16,9	31,0
Poitiers	3 254	14 932	6 920	4 035	68,0	21,3	37,6
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>10 865</b>	<b>49 955</b>	<b>19 216</b>	<b>11 712</b>	<b>63,9</b>	<b>19,0</b>	<b>33,7</b>
Montpellier	5 711	25 154	8 069	4 644	58,6	15,6	29,2
Toulouse	4 593	25 731	8 729	4 934	65,5	16,1	31,1
<b>Occitanie</b>	<b>10 304</b>	<b>50 885</b>	<b>16 798</b>	<b>9 578</b>	<b>62,0</b>	<b>15,8</b>	<b>30,1</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>8 107</b>	<b>35 110</b>	<b>13 333</b>	<b>11 112</b>	<b>62,2</b>	<b>24,0</b>	<b>36,1</b>
Aix-Marseille	7 191	24 822	8 151	5 561	53,1	18,3	30,0
Nice	3 006	15 401	5 757	2 978	65,7	16,2	32,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>10 197</b>	<b>40 223</b>	<b>13 908</b>	<b>8 539</b>	<b>57,7</b>	<b>17,5</b>	<b>30,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>122 297</b>	<b>563 469</b>	<b>177 703</b>	<b>121 491</b>	<b>59,3</b>	<b>17,7</b>	<b>30,4</b>
Guadeloupe	1 692	6 193	606	289	26,4	4,5	10,2
Guyane	2 834	4 897	305	125	9,7	2,5	5,3
Martinique	1 153	4 548	324	459	21,9	9,2	12,1
Mayotte	2 058	4 175	292	103	12,4	2,4	6,0
La Réunion	4 835	12 054	2 838	1 769	37,0	12,8	21,4
<b>DROM</b>	<b>12 572</b>	<b>31 867</b>	<b>4 365</b>	<b>2 745</b>	<b>25,8</b>	<b>7,9</b>	<b>13,8</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>134 869</b>	<b>595 336</b>	<b>182 068</b>	<b>124 236</b>	<b>57,4</b>	<b>17,3</b>	<b>29,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.
2. Niveau 3 statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.
3. Niveau 4 statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.
4. Niveau 4 statut apprenti : y compris 16 apprentis préparant un brevet de technicien et 9 apprentis préparant un bac technologique.



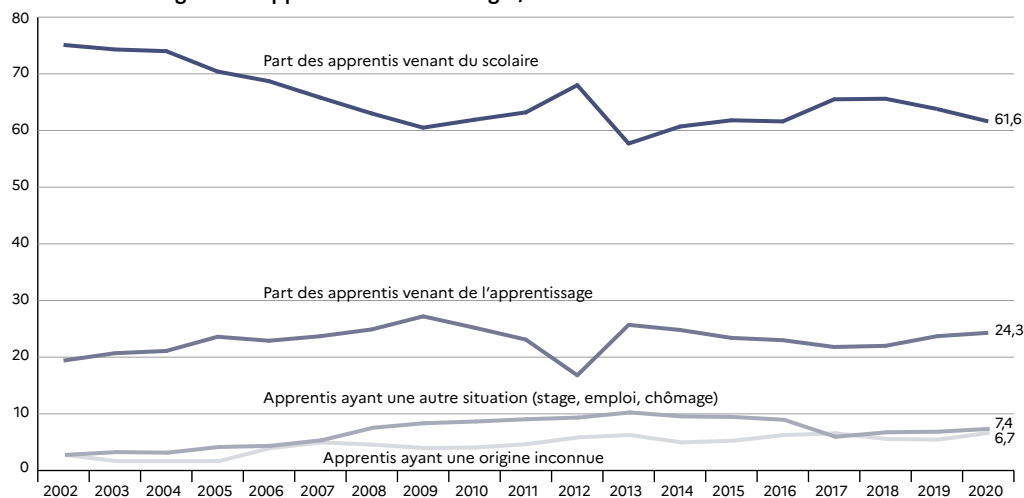
En 2020-2021, les apprentis de niveau 3 ou 4, inscrits en première année d'apprentissage, sont 61,6% à arriver de la voie scolaire (formation en collège ou lycée et principalement la troisième), 24,3% étaient déjà apprentis l'année précédente et 7,4% étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1) (2).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau 3 (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (44,0%). Parmi les apprentis de formation de niveau 4 inscrits en première année, 42,7% d'entre eux viennent de la voie scolaire et 44,9% suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente (généralement d'une formation

de niveau 3). La poursuite des études tout au long de la filière professionnelle sous statut d'apprenti est possible, comme pour les lycéens professionnels sous statut scolaire.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (3) (4). Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (51,6%, soit 10 points de plus qu'en 2019) ou d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (15,1%), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau 3 sous statut apprenti (56,4%).

### 1 Évolution de l'origine des apprentis du second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

## 2 Origine des apprentis de première année en 2020-2021, cursus 2 et 3 ans

Origine (année 2019-2020)	Année 2020-2021					
	Niveau 3		Niveau 4		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Scolaires</b>						
5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , enseignement spécial	1 161	1,4	62	0,2	1 223	1,0
3 <sup>e</sup>	35 645	44,0	4 886	12,7	40 531	33,9
Préapprentissage	304	0,4	25	0,1	329	0,3
Second degré professionnel (scolaire)	11 468	14,2	6 167	16,0	17 635	14,8
Second degré GT (scolaire)	7 192	8,9	3 595	9,3	10 787	9,0
Autres scolaires	176	0,2	7	0,0	183	0,2
Supérieur	1 230	1,5	1 740	4,5	2 970	2,5
<b>Total scolaires</b>	<b>57 176</b>	<b>70,7</b>	<b>16 482</b>	<b>42,7</b>	<b>73 658</b>	<b>61,6</b>
<b>Apprentis</b>						
Niveau 3	10 018	12,4	15 770	40,9	25 788	21,6
Niveau 4	1 298	1,6	1 379	3,6	2 677	2,2
Niveau 5	189	0,2	116	0,3	305	0,3
Niveaux 6, 7 et 8	137	0,2	82	0,2	219	0,2
<b>Total apprentis</b>	<b>11 642</b>	<b>14,4</b>	<b>17 347</b>	<b>44,9</b>	<b>28 989</b>	<b>24,3</b>
Ni scolaire, ni apprenti (1)	6 087	7,5	2 750	7,1	8 837	7,4
<b>Origine inconnue</b>	<b>6 019</b>	<b>7,4</b>	<b>2 021</b>	<b>5,2</b>	<b>8 040</b>	<b>6,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>80 924</b>	<b>100,0</b>	<b>38 600</b>	<b>100,0</b>	<b>119 524</b>	<b>100,0</b>

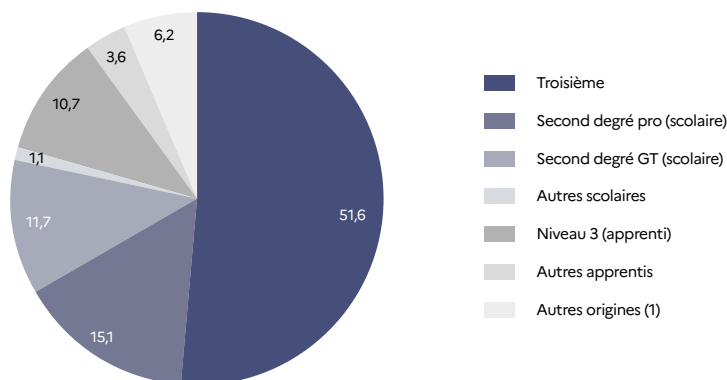
RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 44,9% des apprentis de première année de niveau 4 étaient en apprentissage l'année précédente.

## 3 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2020-2021, en %



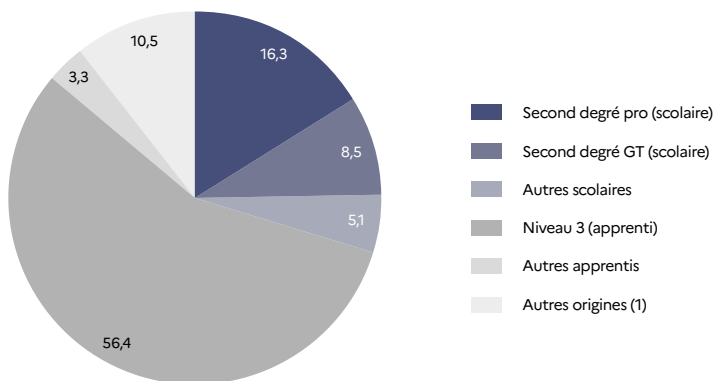
RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 51,6% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

## 4 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2020-2021, en %



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 56,4% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau 3 sous statut apprenti l'année précédente.

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe (1)(2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD. En 2020, plus de 323 300 jeunes suivent une formation de l'enseignement supérieur en apprentissage. La hausse est plus accentuée en 2020 (+58,6% par rapport à 2019). Le niveau 5 représente plus de 40% des apprentis du supérieur, le niveau 6, près d'un quart et les niveaux 7 et 8, un tiers. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2020 : 41% pour le niveau 5, 100% pour le niveau 6 et 59% pour les niveaux 7 et 8.

Le BTS occupe une place prépondérante puisqu'il regroupe un tiers des apprentis du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont notamment le diplôme d'ingénieur, la licence et le master qui

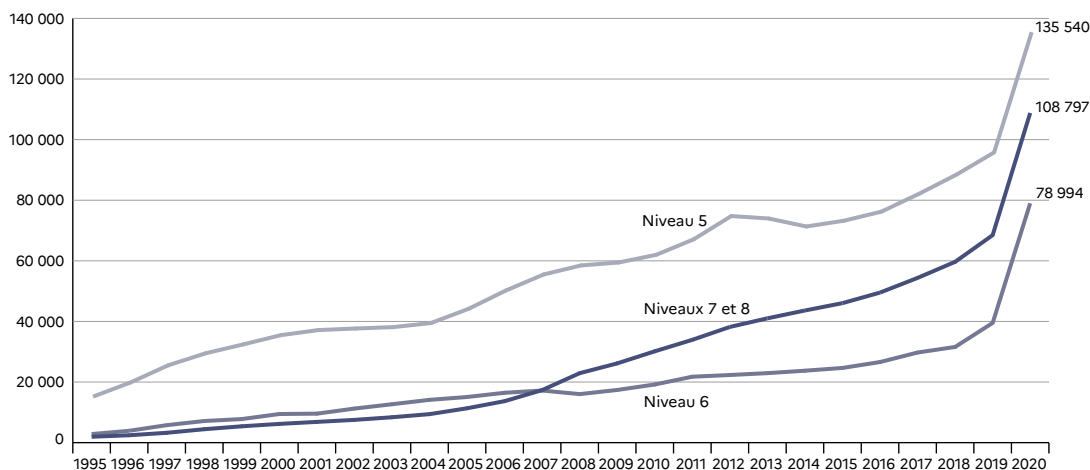
regroupent chacun entre 27 200 et 34 600 apprentis, soit 14,3%.

Parmi les apprentis de niveau 5 en première année, 52,3% sont issus d'une terminale de lycée et 14,0% étaient déjà apprentis l'année précédente (3).

Les jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage étaient 29,0% à suivre des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente et 23,5% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

Parmi les apprentis en première année de niveau 6, 7 ou 8 (hors ingénieurs), 23,9% étaient déjà sous ce statut l'année précédente, 25,3% avaient obtenu un BTS ou un DUT sous statut étudiant et 20,3% viennent d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

### 1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis de France métropolitaine et des DROM.

**Licence** – Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

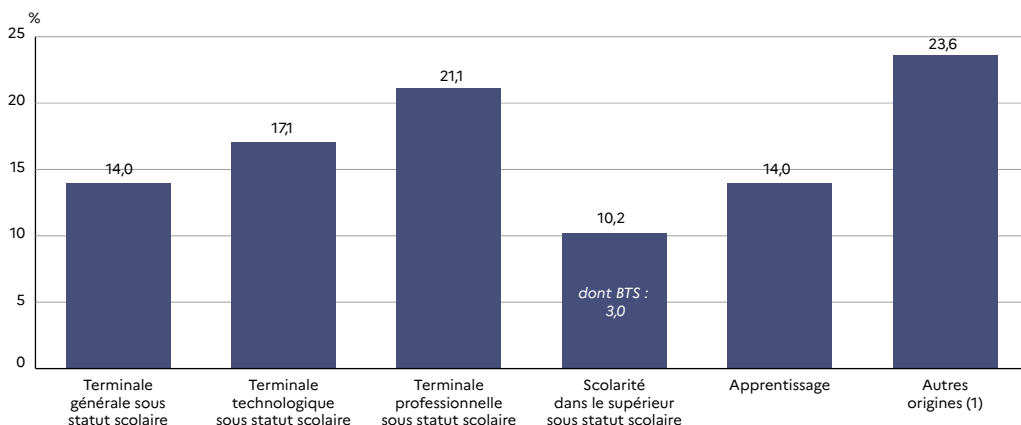
## 2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Part des filles 2020-2021 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226	109 480	39,5
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 918	6 378	6 900	7 669	8 144	9 393	38,7
Autres niveau 5	667	3 468	4 171	6 561	7 304	7 118	7 899	8 274	8 490	16 667	43,8
<b>Total niveau 5</b>	<b>15 273</b>	<b>35 553</b>	<b>44 233</b>	<b>62 074</b>	<b>73 317</b>	<b>76 326</b>	<b>82 200</b>	<b>88 551</b>	<b>95 860</b>	<b>135 540</b>	<b>39,9</b>
Licence	56	692	5 392	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851	34 602	44,7
Maîtrise	577	1 837	1 489								
Autres niveau 6	2 196	6 919	8 182	7 246	8 043	8 483	9 731	10 675	16 655	44 392	54,8
<b>Total niveau 6</b>	<b>2 829</b>	<b>9 448</b>	<b>15 063</b>	<b>19 189</b>	<b>24 655</b>	<b>26 605</b>	<b>29 740</b>	<b>31 582</b>	<b>39 506</b>	<b>78 994</b>	<b>50,4</b>
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602	27 185	19,4
DESS	193	1 162	411								
Master			2 999	9 522	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463	28 185	55,0
Autres niveaux 7 et 8	21	379	778	7 914	11 514	12 457	14 004	15 877	21 415	53 427	52,6
<b>Total niveaux 7 et 8</b>	<b>1 948</b>	<b>6 185</b>	<b>11 341</b>	<b>30 142</b>	<b>46 041</b>	<b>49 523</b>	<b>54 364</b>	<b>59 667</b>	<b>68 480</b>	<b>108 797</b>	<b>44,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20 050</b>	<b>51 186</b>	<b>70 637</b>	<b>111 405</b>	<b>144 013</b>	<b>152 454</b>	<b>166 304</b>	<b>179 800</b>	<b>203 846</b>	<b>323 331</b>	<b>44,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

## 3 Origine des apprentis de première année de niveau 5 en 2020-2021, en %

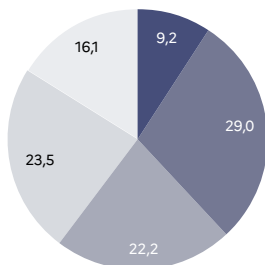


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (9,0%).

RERS 2022, DEPP

## 4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2020-2021, en %

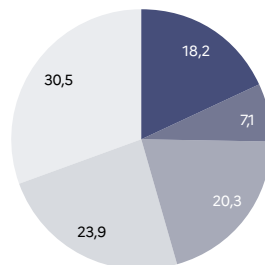


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (11,6%).

RERS 2022, DEPP

## 5 Origine des apprentis de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs) en première année en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (15,3%).

RERS 2022, DEPP

Au 31 décembre 2020, plus de 48 100 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement** (EPL), effectif en progression par rapport à 2019 (+9,8%).

Les effectifs d'apprentis en EPLE augmentent dans trois types de structures : les unités de formation par apprentissage (UFA : +19,6% de croissance) et deux autres types aux effectifs beaucoup plus faibles : les conventions de prestations de services et les sections d'apprentissage qui accueillent cette année entre 1 000 et 1 800 apprentis (1). À l'inverse, ils diminuent de 26,5% dans les **centres de formation d'apprentis** (CFA) en EPLE. La part des apprentis en UFA ne cesse de croître, passant de 21% en 2005 à 75% en 2020, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62% à 19%. Les conventions de services concernent 4% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

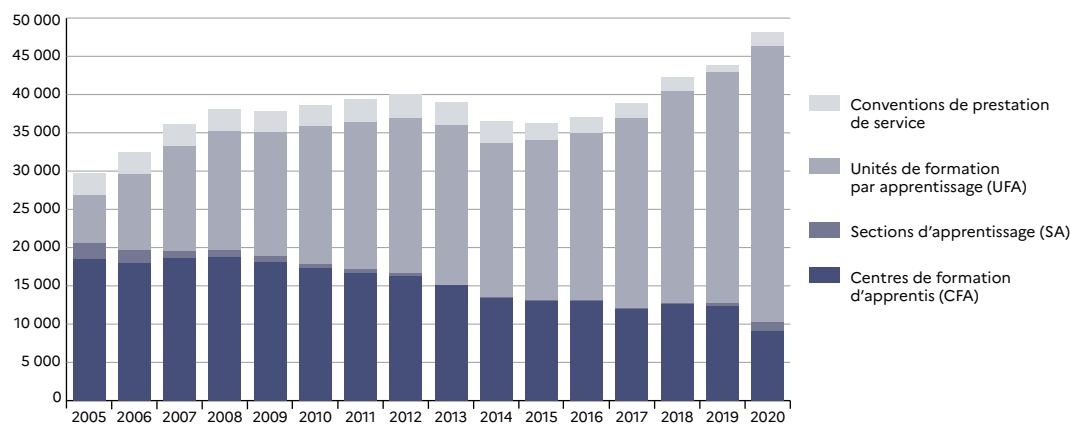
L'apprentissage en EPLE est principalement développé au niveau 5 (42% des apprentis). Les niveaux 3 et 4 en

accueillent respectivement 26% et 29% alors qu'ils sont seulement 3% dans les niveaux 6, 7 et 8 (2). Par rapport à l'ensemble des apprentis, ceux en EPLE sont surreprésentés aux niveaux 4 et 5. Les apprentis en EPLE représentent 7,6% des apprentis : 7,2% des apprentis en CAP, 8,9% de ceux en brevet professionnel, 16,1% des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 18,2% de ceux en STS. En 2020, si les effectifs des niveaux 6, 7 et 8 sont stables autour de 1 300, ceux des autres niveaux sont en progression : +3,7% pour le niveau 3, +7,5% pour le niveau 4 et +14,9% pour le niveau 5.

La part des apprentis en EPLE est très variable selon les régions académiques. Celle-ci est supérieure à 10% dans cinq régions académiques et atteint près de 19% des apprentis en région académique Grand Est, qui a une longue tradition d'apprentissage public.

Parmi l'ensemble des apprentis en EPLE au niveau national, la région académique Grand Est en accueille un sur quatre.

### 1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Nomenclature nationale des niveaux** – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.30.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

## 2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2020-2021

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2019/2020 (%)
Niveau 3	12 593	182 068	6,9	3,7
dont CAP	11 674	161 458	7,2	2,4
Niveau 4	13 940	124 236	11,2	7,5
dont brevet professionnel	3 882	43 855	8,9	8,3
dont bac professionnel	9 246	57 452	16,1	6,8
Niveau 5	20 198	135 540	14,9	16,4
dont STS	19 938	109 480	18,2	17,1
Niveau 6, 7 et 8	1 387	187 791	0,7	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>48 118</b>	<b>629 635</b>	<b>7,6</b>	<b>9,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 3 Part des apprentis en EPLE en 2020-2021, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	896	11 782	7,6
Grenoble	1 558	30 071	5,2
Lyon	2 587	39 288	6,6
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>5 041</b>	<b>81 141</b>	<b>6,2</b>
Besançon	1 140	10 646	10,7
Dijon	484	13 044	3,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1 624</b>	<b>23 690</b>	<b>6,9</b>
Bretagne (Rennes)	697	29 706	2,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	994	23 757	4,2
Corse	203	2 142	9,5
Nancy-Metz	3 269	19 893	16,4
Reims	720	10 335	7,0
Strasbourg	5 417	19 846	27,3
<b>Grand Est</b>	<b>9 406</b>	<b>50 074</b>	<b>18,8</b>
Amiens	972	15 388	6,3
Lille	5 212	33 414	15,6
<b>Hauts-de-France</b>	<b>6 184</b>	<b>48 802</b>	<b>12,7</b>
Créteil	1 721	29 974	5,7
Paris	2 078	49 191	4,2
Versailles	2 503	47 821	5,2
<b>Île-de-France</b>	<b>6 302</b>	<b>126 986</b>	<b>5,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Normandie	1 873	33 367	5,6
Bordeaux	2 649	33 039	8,0
Limoges	966	5 095	19,0
Poitiers	1 272	18 813	6,8
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 887</b>	<b>56 947</b>	<b>8,6</b>
Montpellier	1 650	25 116	6,6
Toulouse	1 972	27 153	7,3
<b>Occitanie</b>	<b>3 622</b>	<b>52 269</b>	<b>6,9</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>2 800</b>	<b>42 899</b>	<b>6,5</b>
Aix-Marseille	2 480	27 832	8,9
Nice	1 099	16 649	6,6
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 579</b>	<b>44 481</b>	<b>8,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>47 212</b>	<b>616 261</b>	<b>7,7</b>
Guadeloupe	207	1 962	10,6
Guyane	190	997	19,1
Martinique	11	1 791	0,6
Mayotte	361	472	76,5
La Réunion	137	8 152	1,7
<b>DROM</b>	<b>906</b>	<b>13 374</b>	<b>6,8</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>48 118</b>	<b>629 635</b>	<b>7,6</b>

RERS 2022, DEPP

En 2021-2022, sur le champ des CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2022, près de 834 100 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** de France métropolitaine et des DROM (1). En 2021, le nombre d'apprentis a continué d'augmenter globalement (+32,5%) et dans toutes les régions académiques. Dans les régions métropolitaines, les hausses varient entre 17,0% (pour la Corse) et 44,5% (pour Provence-Alpes-Côte d'azur). Dans les DROM, les variations sont plus marquées, entre +3,3% et +54,8%, mais elles concernent des effectifs plus faibles.

Tous ministères confondus, les formations de niveau 3 accueillent 204 600 apprentis, soit 25% de l'effectif total d'apprentis (2). Près de 85% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau 4 accueillent 149 900 apprentis (18%), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau 5, plus de 191 600 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage

(23%), la formation la plus fréquente étant le BTS (156 800). Ils sont 288 100 aux niveaux 6, 7 et 8 (35%), parmi lesquels 43 100 préparent une licence, 39 600 un master, 30 000 un diplôme d'ingénieur et surtout 175 500 un autre diplôme, dont les certifications relevant du ministère chargé du Travail, des chambres des métiers ou des diplômes de grandes écoles. Les évolutions d'effectifs par rapport à 2020-2021 sont toutes positives mais sont plus fortes pour les préparations aux diplômes de niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 2 791 CFA, dont 1 131 sous la tutelle des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 437 sous celle du ministère chargé de l'Agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 30% cette année, en lien notamment avec la mise en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

### Précisions

La mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création de nombreux CFA à partir de 2019. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2022.

**Apprentis** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

## 1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis par région et académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Apprentis	
	Effectifs	Évolution 2020/2021 (%)
Clermont-Ferrand	14 116	19,8
Grenoble	35 922	19,5
Lyon	52 259	33,0
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>102 297</b>	<b>26,1</b>
Besançon	13 511	26,9
Dijon	16 819	28,9
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>30 330</b>	<b>28,0</b>
Bretagne (Rennes)	39 541	33,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	28 212	18,8
Corse	2 506	17,0
Nancy-Metz	24 371	22,5
Reims	13 269	28,4
Strasbourg	24 017	21,0
<b>Grand Est</b>	<b>61 657</b>	<b>23,1</b>
Amiens	19 211	24,8
Lille	45 635	36,6
<b>Hauts-de-France</b>	<b>64 846</b>	<b>32,9</b>
Créteil	36 759	22,6
Paris	86 219	75,3
Versailles	60 024	25,5
<b>Île-de-France</b>	<b>183 002</b>	<b>44,1</b>
Normandie	40 989	22,8
Bordeaux	42 195	27,7
Limoges	6 434	26,3
Poitiers	22 370	18,9
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>70 999</b>	<b>24,7</b>
Montpellier	35 510	41,4
Toulouse	35 196	29,6
<b>Occitanie</b>	<b>70 706</b>	<b>35,3</b>
Pays de la Loire (Nantes)	55 842	30,2
Aix-Marseille	36 741	32,0
Nice	27 532	65,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>64 273</b>	<b>44,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>815 200</b>	<b>32,3</b>
Guadeloupe	3 037	54,8
Guyane	1 030	3,3
Martinique	12 159	49,2
Mayotte	1 943	8,5
La Réunion	694	47,0
<b>DROM</b>	<b>18 863</b>	<b>41,0</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>834 063</b>	<b>32,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 2 Effectifs d'apprentis en CFA par niveau et diplôme

	2020-2021	2021-2022	Évolution (%)
CAP	161 458	173 683	7,6
Autres formations de niveau 3	20 610	30 892	49,9
<b>Total niveau 3</b>	<b>182 068</b>	<b>204 575</b>	<b>12,4</b>
BP	43 855	47 584	8,5
Bac professionnel	57 452	64 720	12,7
Autres formations de niveau 4	22 929	37 555	63,8
<b>Total niveau 4</b>	<b>124 236</b>	<b>149 859</b>	<b>20,6</b>
BTS	109 480	156 824	43,2
Autres formations de niveau 5	26 060	34 741	33,3
<b>Total niveau 5</b>	<b>135 540</b>	<b>191 565</b>	<b>41,3</b>
Licence	34 602	43 062	24,4
Master	28 185	39 593	40,5
Diplôme d'ingénieur	27 185	29 950	10,2
Autres diplômes de niveaux 6, 7 et 8	97 819	175 459	79,4
<b>Total niveaux 6, 7 et 8</b>	<b>187 791</b>	<b>288 064</b>	<b>53,4</b>
<b>Total</b>	<b>629 635</b>	<b>834 063</b>	<b>32,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

Note : la nomenclature des diplômes par niveau utilisée dans cette étude est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

## 3 Répartition des CFA selon le ministère de tutelle en 2021-2022

Chargé de	Nombre de CFA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	1131
Agriculture	437
Santé	27
Autres	1196
<b>Total</b>	<b>2 791</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP



À la rentrée 2021, près de 2 969 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DROM, soit une hausse de 2,5% par rapport à l'an dernier (1).

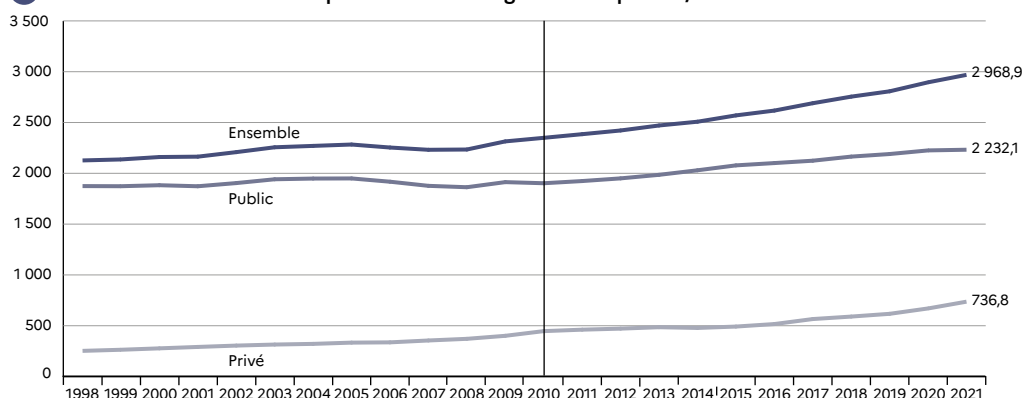
L'enseignement privé regroupe 736 800 étudiants en 2021, soit 24,8% des effectifs du supérieur (2). Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent plus rapidement que dans l'enseignement public en proportion (3). Depuis 2011, les inscriptions dans le privé ont augmenté de 60% contre 16% dans le public (1). Entre 2020 et 2021, elles augmentent de 10% contre 0,3% dans les établissements publics.

À la rentrée 2021, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 0,4% (+6 900 étudiants), ceci à périmètre constant. En effet, depuis 2020, de grands ensembles

universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs.

Entre 2020 et 2021, les effectifs baissent de 1,3% dans la filière CPGE et préparations intégrées et de 5,7% en STS et assimilés (parcours scolaires), tandis que les effectifs en STS et assimilés en apprentissage augmentent très fortement (+43,2%). Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent en croissance (+2,3%), dans le prolongement des années précédentes. La hausse est également forte (+9%) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS, DCG et DSCG).

### 1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE et avec les STS en apprentissage à partir de 2010.

En 2021-2022, les inscriptions simultanées université-CPGE sont au nombre de 56 881 et les inscriptions en STS en apprentissage sont au nombre de 156 824.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 56 881 étudiants à la rentrée 2021).

**Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.14.

Source SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

## 2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2021-2022, hors inscriptions simultanées en CPGE en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentissage)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2020/2021 (%)
Lycées					235,8	34,6	81,5	12,0	364,0	-1,1
<i>dont privé</i>					58,9	15,4	11,4	2,8	88,5	0,9
Universités (2)	1 133,1	177,9	31,5	115,1			5,0	194,4	1 656,9	0,4
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	44,6	1,1						33,3	79,1	5,3
<i>dont privé</i>	32,9	1,1						12,7	46,7	9,8
Écoles normales supérieures								7,7	7,7	5,4
Écoles d'ingénieurs	13,1		144,5		0,1	0,2	15,1	8,6	181,5	2,3
<i>dont privé</i>	0,1		59,6				10,3	1,8	72,0	4,4
Écoles de commerce, gestion et vente					5,2	17,8		239,2	262,3	11,6
<i>dont privé</i>					5,2	17,8		238,0	261,0	11,7
Écoles juridiques et administratives					0,1			9,9	10,0	2,4
<i>dont privé</i>					0,1			3,4	3,5	7,5
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,1	0,1		19,3	19,4	5,1
<i>dont privé</i>					0,1	0,1		19,3	19,4	-5,1
Écoles paramédicales hors université (4)		110,4							110,4	1,5
<i>dont privé</i>		27,7							27,7	-2,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2			31,3	31,5	-1,7
<i>dont privé</i>					0,2			29,6	29,7	-4,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,5	0,1		70,5	71,2	4,5
<i>dont privé</i>					0,5	0,1		53,3	53,9	6,0
Écoles d'architecture	0,5							20,3	20,8	2,3
<i>dont privé</i>								0,8	0,8	-12,4
Écoles vétérinaires								3,4	3,4	9,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				10,1	104,1	1,8	34,3	150,7	25,1
<i>dont privé</i>	0,5				10,1	88,0	1,8	33,1	133,4	26,0
<b>Total</b>	<b>1 192,0</b>	<b>289,4</b>	<b>176,0</b>	<b>115,1</b>	<b>252,0</b>	<b>156,8</b>	<b>103,4</b>	<b>684,1</b>	<b>2 968,8</b>	<b>2,5</b>
<i>dont privé</i>	33,5	28,8	59,6		75,1	121,5	23,5	394,7	736,8	10,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP, SIES

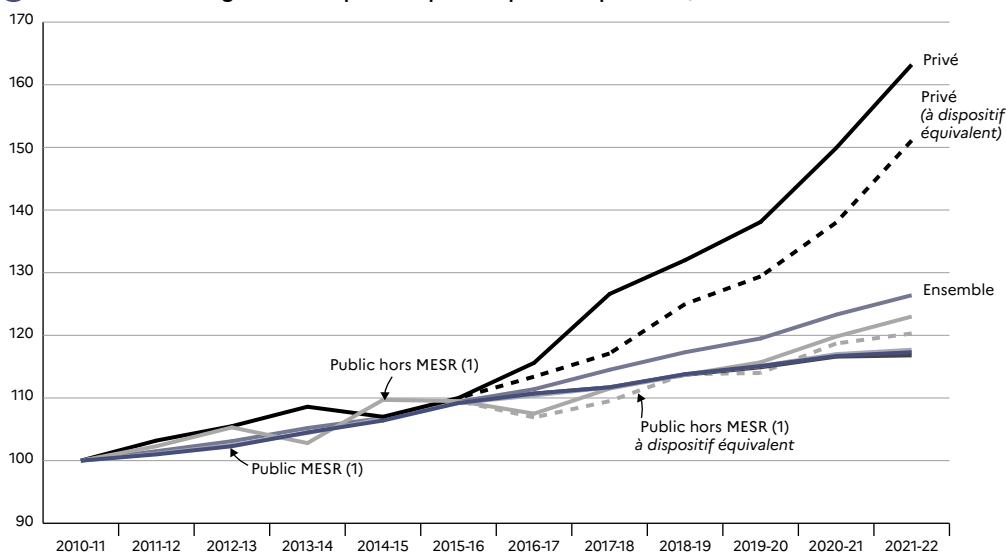
1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 399 étudiants en 2021.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020 et 2021, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements » qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESP, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2021-2022 (reconduction des données 2020-2021).

## 3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

RERS 2022, DEPP, SIES

1. MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Note :** à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés. Les courbes Public et Public MESR sont quasiment confondues.

En 2021, plus du quart des effectifs étudiants (26,5%) se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province réunies (Lyon, Lille, Nantes, Rennes et Toulouse) accueillent 29,2% des effectifs totaux. Les plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges et Besançon regroupent 2,3% des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2020 dans toutes les académies à l'exception de celles de Nancy-Metz, Besançon, Limoges, Toulouse et Reims.

Dans l'académie de Paris, 44% des étudiants sont inscrits à l'**université** contre 56% au niveau national. Au contraire, l'enseignement privé, les **écoles de commerce** ainsi que les **CPGE** sont plus fortement présents. Dans les académies de Corse et de Strasbourg, plus de sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université. Lille, Toulouse et Rennes sont les académies proposant l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil et Versailles. Dans les académies de Paris, Versailles et Bordeaux, la part des écoles de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes.

La création ou modification en 2020 et 2021 par décret de grands ensembles universitaires conduit à une proportion plus élevée d'étudiants que sur l'ancien périmètre universitaire, en particulier dans la région Île-de-France et l'académie de Grenoble.

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 56 881 étudiants à la rentrée 2021).

**Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, double inscription à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT, DMA, DNMADE** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.14.

# 1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2021-2022 (1), hors doubles inscriptions en CPGE

Académies et régions académiques	Universités (2) (3)		STS et assimilés (scolaire et apprentis) (8)	CPGE	Formations d'ingénieurs (4)	Écoles de commerce, gestion et vente (5)	Autres écoles et formations (6)	Ensemble (7)	Évolution 2020/2021 (%)
	Total	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	31 510	2 693	7 852	1 382	2 541	1 993	7 717	52 995	1,2
Grenoble	60 300	6 959	17 923	2 749	6 279	7 708	10 618	104 738	2,1
Lyon	111 893	7 138	21 716	6 245	16 782	24 994	39 104	219 542	4,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>203 703</b>	<b>16 790</b>	<b>47 491</b>	<b>10 376</b>	<b>25 602</b>	<b>34 695</b>	<b>57 439</b>	<b>377 275</b>	<b>3,1</b>
Besançon	22 796	2 287	6 859	854	2 864	714	3 661	37 588	-0,6
Dijon	30 272	2 691	8 477	1 735	2 250	2 539	5 205	49 440	0,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>53 068</b>	<b>4 978</b>	<b>15 336</b>	<b>2 589</b>	<b>5 114</b>	<b>3 253</b>	<b>8 866</b>	<b>87 028</b>	<b>0,2</b>
Bretagne (Rennes)	85 288	6 540	21 955	3 935	10 183	11 074	16 288	147 003	3,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	45 790	4 007	13 986	2 241	3 084	1 621	7 644	72 419	2,2
Corse	4 475	491	855	92	51	27	570	6 019	1,6
Nancy-Metz	61 099	5 729	13 197	2 134	7 049	2 948	8 831	89 560	-1,4
Reims	24 780	3 019	7 912	1 154	2 894	6 148	5 018	47 546	-0,2
Strasbourg	61 881	3 791	10 824	2 482	4 747	993	8 978	87 927	2,1
<b>Grand Est</b>	<b>147 760</b>	<b>12 539</b>	<b>31 933</b>	<b>5 770</b>	<b>14 690</b>	<b>10 089</b>	<b>22 827</b>	<b>225 033</b>	<b>0,2</b>
Amiens	28 658	3 535	10 564	1 072	6 003	464	7 430	54 191	1,8
Lille	109 084	7 466	27 606	5 348	12 056	16 805	32 641	201 835	4,3
<b>Hauts-de-France</b>	<b>137 742</b>	<b>11 001</b>	<b>38 170</b>	<b>6 420</b>	<b>18 059</b>	<b>17 269</b>	<b>40 071</b>	<b>256 026</b>	<b>3,8</b>
Créteil	102 828	9 375	22 097	3 431	16 372	1 493	21 477	166 310	2,3
Paris	170 302	2 112	30 087	14 668	10 856	53 936	112 112	390 862	5,4
Versailles	114 361	6 855	27 946	8 109	20 784	32 510	28 374	230 003	2,9
<b>Île-de-France</b>	<b>387 491</b>	<b>18 342</b>	<b>80 130</b>	<b>26 208</b>	<b>48 012</b>	<b>87 939</b>	<b>161 963</b>	<b>787 175</b>	<b>4,0</b>
<b>Normandie</b>	<b>69 554</b>	<b>6 562</b>	<b>18 819</b>	<b>2 675</b>	<b>7 229</b>	<b>8 561</b>	<b>10 746</b>	<b>116 283</b>	<b>1,5</b>
Bordeaux	77 283	4 782	19 788	3 326	5 705	18 270	18 052	141 586	2,0
Limoges	17 701	1 700	4 261	557	1 156	87	2 684	25 279	-0,6
Poitiers	36 354	2 933	9 725	1 116	2 914	3 990	4 934	58 379	2,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>131 338</b>	<b>9 415</b>	<b>33 774</b>	<b>4 999</b>	<b>9 775</b>	<b>22 347</b>	<b>25 670</b>	<b>225 694</b>	<b>1,7</b>
Montpellier	81 294	3 736	17 737	2 742	3 916	6 644	12 884	124 177	2,8
Toulouse	83 809	6 346	18 862	3 826	12 052	9 934	18 199	146 229	-0,5
<b>Occitanie</b>	<b>165 103</b>	<b>10 082</b>	<b>36 599</b>	<b>6 568</b>	<b>15 968</b>	<b>16 578</b>	<b>31 083</b>	<b>270 406</b>	<b>1,0</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>74 559</b>	<b>5 542</b>	<b>26 243</b>	<b>4 042</b>	<b>11 156</b>	<b>11 135</b>	<b>28 497</b>	<b>153 443</b>	<b>1,5</b>
Aix-Marseille	75 403	4 107	18 473	3 240	4 334	6 635	13 572	120 465	1,3
Nice	41 238	3 373	10 822	2 524	2 502	7 496	6 292	69 259	3,7
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>116 641</b>	<b>7 480</b>	<b>29 295</b>	<b>5 764</b>	<b>6 836</b>	<b>14 131</b>	<b>19 864</b>	<b>189 724</b>	<b>2,2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 622 512</b>	<b>113 769</b>	<b>394 586</b>	<b>81 679</b>	<b>175 759</b>	<b>238 719</b>	<b>431 528</b>	<b>2 913 528</b>	<b>2,6</b>
Guadeloupe	6 863	270	3 394	441	54	0	688	11 386	2,1
Guyane	3 890	165	1 180	71	0	59	458	5 658	0,5
Martinique	5 272	168	3 029	346	0	173	899	9 719	0,8
Mayotte	1 335	0	1 155	53	0	0	168	2 711	15,0
La Réunion	17 042	684	5 521	781	142	195	2 395	25 934	0,3
<b>DROM</b>	<b>34 402</b>	<b>1 287</b>	<b>14 279</b>	<b>1 692</b>	<b>196</b>	<b>427</b>	<b>4 608</b>	<b>55 408</b>	<b>1,4</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>1 656 914</b>	<b>115 056</b>	<b>408 865</b>	<b>83 371</b>	<b>175 955</b>	<b>239 146</b>	<b>436 136</b>	<b>2 968 936</b>	<b>2,5</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 6.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en la fiche 6.07.
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décret en 2020 et 2021, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.
3. Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.
4. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».
5. Hors BTS, DCG, DSCG.
6. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2020-2021.
7. L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 31 451 étudiants en 2021-2022).
8. Les STS en apprentissage sont désormais présentées dans RERS, soit un total de 156 824 apprentis ajoutés en 2022. Le détail par académie pour cette catégorie est disponible sur la version en ligne.

Les 275 écoles doctorales accréditées accueillent 71 500 doctorants à la rentrée 2021, soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2020 et de 1,6% par rapport à 2019. Le nombre d'inscrits en première année est de 16 400, en progression de 2,0% par rapport à 2020 (1). Par rapport à la rentrée 2019, cet effectif est stable toutes disciplines confondues. Néanmoins, l'évolution est hétérogène entre les disciplines : le nombre de premières inscriptions recule de 9,9% en deux ans en sciences humaines et sociales, et augmente de 8,8% en sciences du vivant et de 5,6% en sciences et leurs interactions (2).

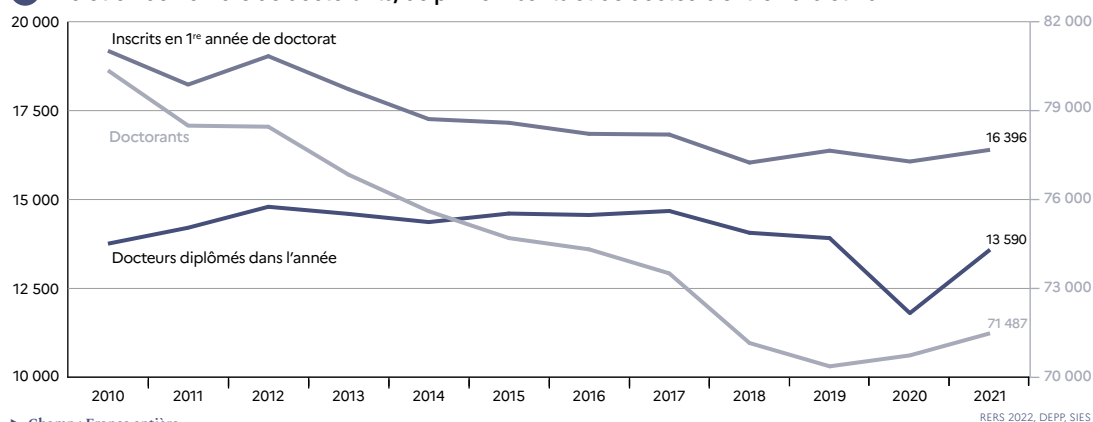
En 2021, le nombre de docteurs diplômés augmente de 15,1%, après une baisse de 15,2% en 2020. La fermeture des universités et des centres de recherche dès mars 2020, en raison de la crise sanitaire, avait obligé une grande partie des doctorants à arrêter ou reporter leurs travaux en laboratoire ou sur leur terrain d'enquête. S'établissant à 13 600, le nombre de docteurs diplômés en 2021 reste en deçà de celui observé avant 2020.

En effet, en 2019, 13 900 docteurs ont été diplômés, soit une baisse de 2,3% sur la période 2019-2021.

Concernant la durée des thèses, les effets de la crise sanitaire sont nets en 2021. En effet, les doctorants qui le souhaitent ont pu prolonger leur contrat. La proportion de thèses soutenues en moins de 40 mois après le début des travaux de recherche, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois), a donc significativement diminué, passant de 41% en 2020 à 34% en 2021. En contrepartie, le nombre de celles soutenues au-delà de 52 mois est passé de 25% en 2020 à 28% en 2021 (3).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue (soit 98% des doctorants), 77% bénéficient d'un financement pour leur doctorat (4). L'accès aux financements est plus fréquent en sciences et leurs interactions (97%) et en sciences du vivant (86%). En sciences humaines et sociales, seuls 49% des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat.

### 1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs entre 2010 et 2021



► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

#### Précisions

**Écoles doctorales** – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale. Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'information du SIES : 21.09, 2013.
- SIES-MESR, 2022, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- SIES-MESRI, 2020, *L'état de l'emploi scientifique en France*.
- [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/statistiques-et-analyses-50213](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/statistiques-et-analyses-50213)

Source

SIES-MESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales.

## 2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

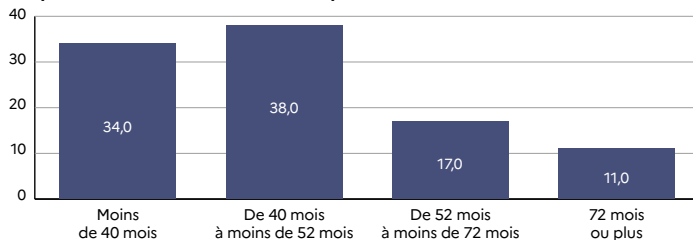
	Doctorants		Inscrits en 1 <sup>re</sup> année de doctorat			Docteurs diplômés			
	Effectifs 2021-2022	Évolution 2020/2021 (%)	Effectifs 2021-2022	Évolution 2019/2021 (%)	Évolution 2020/2021 (%)	Diplômés en 2019	Diplômés en 2021	Évolution 2019/2021 (%)	Évolution 2020/2021 (%)
Sciences et leurs interactions	26 449	2,4	7 097	5,6	4,5	6 371	6 282	-1,4	12,7
Mathématiques et leurs interactions	2 670	5,1	713	10,7	1,0	515	647	25,6	29,1
Physique	3 902	9,4	1 104	12,3	8,4	936	908	-3,0	15,8
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 155	10,2	620	6,7	23,5	519	483	-6,9	6,4
Chimie	4 291	-1,2	1 214	7,8	3,0	1 106	1 086	-1,8	20,8
Sciences pour l'ingénieur	7 092	1,2	1 828	6,3	3,3	1 762	1 692	-4,0	6,2
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 339	-1,1	1 618	-2,8	0,1	1 533	1 466	-4,4	9,0
Sciences du vivant	12 871	4,0	3 492	8,8	8,2	3 058	3 007	-1,7	18,6
Biologie, médecine et santé	10 851	3,4	2 949	10,2	7,0	2 553	2 529	-0,9	20,5
Sciences agronomiques et écologiques	2 020	7,3	543	1,7	14,8	505	478	-5,3	9,4
Sciences humaines et sociales	32 167	-1,2	5 809	-9,9	-4,0	4 486	4 301	-4,1	16,4
Sciences humaines et humanités	19 580	0,4	3 584	-12,1	-2,6	2 673	2 627	-1,7	18,0
Sciences de la société	12 587	-3,5	2 225	-6,0	-6,1	1 813	1 674	-7,7	14,0
<b>Ensemble</b>	<b>71 487</b>	<b>1,1</b>	<b>16 398</b>	<b>0,1</b>	<b>2,0</b>	<b>13 915</b>	<b>13 590</b>	<b>-2,3</b>	<b>15,1</b>

► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

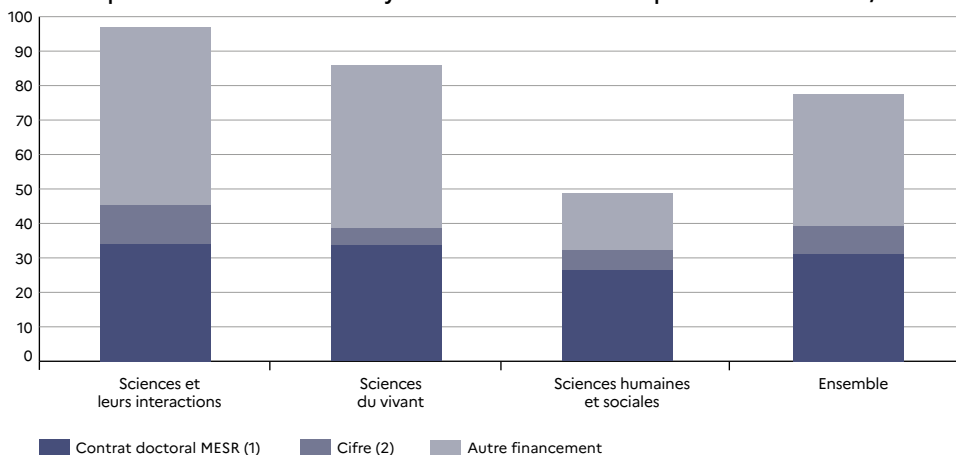
## 3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2021, en %



► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 4 Inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2021, en %



► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Contrat doctoral sur dotation du MESR (EPSCP, EPST, programme handicap).

2. Convention industrielle de formation par la recherche.

Note : les données portent sur les étudiants inscrits en première année de doctorat dont la situation financière est connue (98,1% des nouveaux inscrits).

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 33,0% en 2021 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a progressé de manière importante (+19,6%), à un niveau proche de celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+24,5%). Cette hausse des formations scientifiques est principalement visible à l'université, en écoles d'ingénieurs et dans l'apprentissage (1).

Les effectifs dans les formations de santé à l'université, représentant 22,2% des étudiants scientifiques en 2021, ont progressé de 4,6% en dix ans, mais diminuent progressivement depuis 2020, sous l'effet de la réforme d'accès aux parcours santé. Ceux dans les autres formations scientifiques universitaires (33% des effectifs) ont augmenté de 27,3%, et ceux en DUT scientifique de 5,9%.

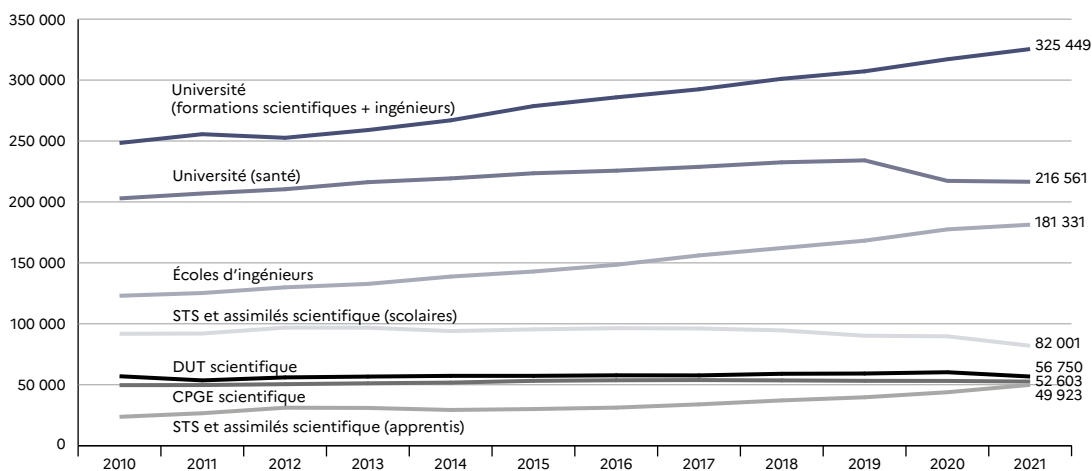
En dix ans, le nombre d'étudiants dans les spécialités scientifiques a progressé en CPGE (+5,7%). Il diminue

en STS et assimilés scolaires (-10,9%), du fait de la forte hausse de l'apprentissage dans ces formations (+87,5%) qui s'est accentuée en 2021. Les effectifs dans les écoles d'ingénieurs hors université se sont considérablement accrus (+44,8%).

En 2021, plus de deux étudiants en formations scientifiques sur cinq sont des femmes (+1,4 point en dix ans). Très présentes dans les formations de santé à l'université (66,0%), elles ne sont que 30,9% des effectifs en CPGE scientifiques, 29,7% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 22,2%, 20,0% et 12,9% dans les spécialités scientifiques des DUT, STS scolaires et STS en apprentissage.

En 2021, la majorité des étudiants en formations scientifiques (84,4%) sont inscrits dans un établissement public. Cette part a diminué progressivement, perdant 5,6 points en dix ans.

### 1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, **formations d'ingénieurs**, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 6.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Population étudiante, Paces, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 21.14 ; 21.12.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2011	2016	2019	2020	2021	Poids en 2021 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2011/2021 (%)	Part des femmes (%)
<b>Universités</b>	<b>516 113</b>	<b>569 229</b>	<b>600 499</b>	<b>594 640</b>	<b>598 760</b>	<b>61,5</b>	<b>16,0</b>	<b>49,4</b>
<b>Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1)</b>	<b>255 594</b>	<b>285 817</b>	<b>307 170</b>	<b>317 085</b>	<b>325 449</b>	<b>33,4</b>	<b>27,3</b>	<b>43,1</b>
Sciences fondamentales et applications	161 393	180 353	200 169	204 160	207 102	21,3	28,3	31,3
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	73 090	87 179	90 464	96 664	101 300	10,4	38,6	64,7
Plurisciences	21 111	18 285	16 537	16 261	17 047	1,8	-19,3	58,7
<b>Université (santé)</b>	<b>206 947</b>	<b>225 662</b>	<b>234 109</b>	<b>217 284</b>	<b>216 561</b>	<b>22,2</b>	<b>4,6</b>	<b>66,0</b>
Médecine odontologie	128 826	144 388	153 883	151 215	164 065	16,8	27,4	65,2
Pharmacie	23 277	23 207	23 738	23 693	25 145	2,6	8,0	67,4
Plurisanté (PACES + PASS) (2)	54 844	58 067	56 488	42 376	27 351	2,8	-50,1	69,8
<b>DUT scientifique (3)</b>	<b>53 572</b>	<b>57 750</b>	<b>59 220</b>	<b>60 271</b>	<b>56 750</b>	<b>5,8</b>	<b>5,9</b>	<b>22,2</b>
<b>Autres établissements d'enseignement universitaire</b>	<b>4 680</b>	<b>5 400</b>	<b>6 788</b>	<b>8 913</b>	<b>9 212</b>	<b>0,9</b>	<b>96,8</b>	<b>60,8</b>
<b>Écoles d'ingénieurs (4)</b>	<b>125 268</b>	<b>148 460</b>	<b>168 226</b>	<b>177 362</b>	<b>181 331</b>	<b>18,6</b>	<b>44,8</b>	<b>29,7</b>
Publique MESR	60 439	70 326	70 435	76 793	76 259	7,8	26,2	30,0
Publique hors MESR	21 429	25 429	30 262	31 724	33 222	3,4	55,0	34,3
Privée	43 400	52 705	67 529	68 845	71 850	7,4	65,6	27,3
<b>CPGE scientifique</b>	<b>49 747</b>	<b>53 681</b>	<b>53 218</b>	<b>53 136</b>	<b>52 603</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>	<b>30,9</b>
Publique MENJ	41 635	44 289	43 912	44 042	43 793	4,5	5,2	31,2
Publique hors MENJ	1 391	1 487	1 386	1 441	1 437	0,1	3,3	44,4
Privée	6 721	7 905	7 920	7 653	7 373	0,8	9,7	26,4
<b>STS et assimilés scientifiques (scolaires) (3)</b>	<b>92 039</b>	<b>96 410</b>	<b>90 209</b>	<b>89 748</b>	<b>82 001</b>	<b>8,4</b>	<b>-10,9</b>	<b>20,0</b>
Publique MENJ	58 606	61 318	58 910	58 943	53 582	5,5	-8,6	14,2
Publique hors MENJ	11 287	11 010	10 803	11 071	10 572	1,1	-6,3	44,0
Privée	22 146	24 082	20 496	19 734	17 847	1,8	-19,4	23,1
<b>STS et assimilés scientifiques (apprentis) (3)</b>	<b>26 626</b>	<b>31 241</b>	<b>39 715</b>	<b>43 862</b>	<b>49 923</b>	<b>5,1</b>	<b>87,5</b>	<b>12,9</b>
Publique MENJ	6 483	8 064	11 146	12 080	13 543	1,4	108,9	8,2
Publique hors MENJ	4 601	5 697	6 353	7 007	7 734	0,8	68,1	28,1
Privée	15 542	17 480	22 216	24 775	28 646	2,9	84,3	10,9
<b>Total formations scientifiques (5)</b>	<b>814 473</b>	<b>904 421</b>	<b>958 655</b>	<b>967 661</b>	<b>973 830</b>	<b>100,0</b>	<b>19,6</b>	<b>40,5</b>
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>607 526</i>	<i>678 759</i>	<i>724 546</i>	<i>750 377</i>	<i>757 269</i>	<i>77,8</i>	<i>24,6</i>	<i>33,2</i>
<b>Total enseignement supérieur (6)</b>	<b>2 385 051</b>	<b>2 617 316</b>	<b>2 807 002</b>	<b>2 895 494</b>	<b>2 968 936</b>			
Poids des formations scientifiques	34,1	34,6	33,7	33,4	32,8			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé</i>	<i>25,5</i>	<i>25,9</i>	<i>25,1</i>	<i>25,9</i>	<i>25,5</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques	90,0	88,4	87,2	85,1	84,4			
<i>Poids du public MENJ-MESR dans le total des formations scientifiques</i>	<i>86,6</i>	<i>83,5</i>	<i>82,1</i>	<i>80,5</i>	<i>79,7</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques	39,1	39,3	39,6	40,0	40,5			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé	31,0	31,3	31,4	32,6	33,2			

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités.

Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012 les étudiants s'inscrivaient en master à l'université.

Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un Inspé et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.

2. L'évolution des effectifs en première année de santé est impactée par la réforme et la création du PASS (Parcours accès santé spécifique) en remplacement de la Paces à la rentrée 2020.

3. Spécialités de la production et de l'informatique.

4. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors STS en apprentissage, hors université.

5. Le total 2020 des formations scientifiques a été révisé depuis la publication RERS 2021.

6. Le total enseignement supérieur prend en compte les STS en apprentissage depuis 2010.

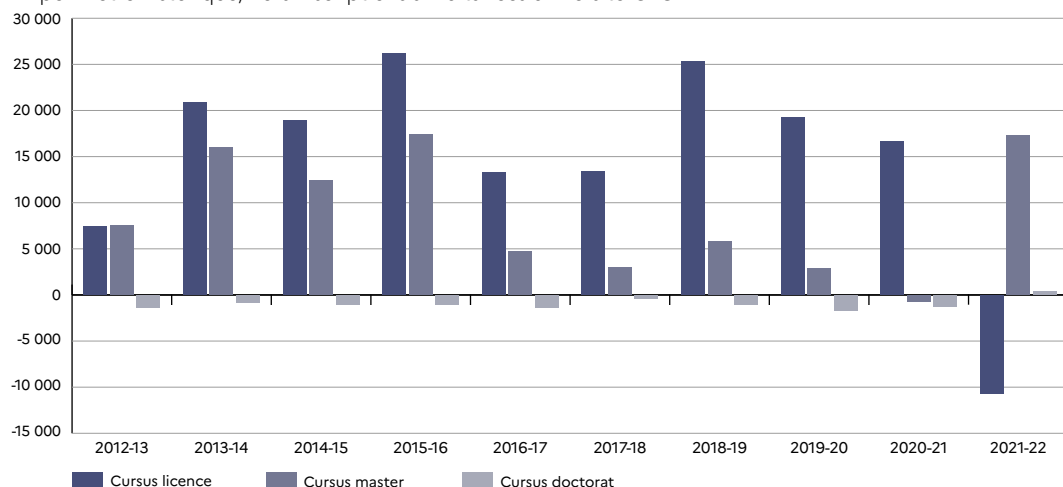


En 2021-2022, hors inscriptions simultanées en CPGE, 1 656 900 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DROM (1). Depuis 2020, treize grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 712 900. L'intégration de ces nouveaux ensembles conduit à une augmentation de 3,4% des effectifs universitaires, avec une hausse en doctorat et master de 7,6% et 7,3% respectivement. Sur le périmètre universitaire strict, les effectifs se stabilisent : +0,4%. Les inscriptions en sciences restent plus dynamiques (+1,3%), notamment de par l'essor des licences accès santé (L.AS).

En **cursus licence**, les inscriptions sont moins nombreuses (-1,1%), en particulier dans les nouveaux Bachelor universitaires de technologie (BUT) par rapport aux diplômes universitaires de technologie (DUT) (-4,9%) et en Parcours accès santé (PASS) (-3,5%) (3). Les inscriptions en « L.AS » (créées à la rentrée précédente) augmentent (+47,3%) pour partie du fait des étudiants de deuxième année. Le nombre d'inscriptions augmente nettement en **cursus master** (+3,0%) et légèrement en **cursus doctorat** (+0,6%). Le nombre d'inscrits se stabilise en master MEEF : +0,4%.

Les femmes sont majoritaires à l'université (58,9%) (2). Le taux de féminisation reste le plus faible en « Sciences fondamentales et application » et en Staps (respectivement 28,4% et 32,1% des inscriptions).

### 1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits à l'université (voir la définition « Université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Formation d'ingénieurs, CPGE** – Voir « Glossaire ».

En 2020-2021, avec la création ou l'extension des EPE, certaines écoles anciennement internes ou rattachées aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieur); elles sont prises en compte dans les tableaux avec EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement les effectifs. C'est le cas de trois composantes de

l'UPHF qui sont maintenant rattachées à l'INSA Hauts-de-France et de Sigma Clermont, Polytech Clermont et l'institut d'informatique d'Auvergne, qui sont rattachés à l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, soit environ 4 200 étudiants au total. Outre les formations d'ingénieur qui ne sont plus comptabilisées dans le contour universitaire en 2020-2021, trois composantes sont rattachées à l'Institut national polytechnique de Grenoble, anciennement à l'Université Grenoble Alpes (les sorties du champ des formations universitaires concernent 6 911 étudiants au total).

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.12  
- Notes flash du SIES : 22.14; 22.13; 22.12.

## 2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2021-2022, périmètre historique (1)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle hors CPGE (en %)	Variation annuelle (en %)	Part des femmes (en %)
<b>Droit sciences politiques</b>	136 534	77 307	6 041	219 882	0,5	0,5	69,9
Sciences économiques, gestion	136 710	63 026	2 849	202 585	0,1	-0,3	53,1
AES	30 826	2 154	9	32 989	-5,6	-5,4	60,0
Pluridroit, sciences économiques, AES	2 596	893		3 489	7,4	7,5	56,9
<b>Total économie, AES</b>	<b>170 132</b>	<b>66 073</b>	<b>2 858</b>	<b>239 063</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>54,1</b>
Arts, lettres, sciences du langage	67 058	20 577	4 405	92 040	-0,6	-1,0	70,5
Langues	93 497	14 577	1 922	109 996	-4,4	-4,6	73,2
Sciences humaines et sociales	187 483	123 158	10 820	321 461	1,6	2,0	68,7
Plurilittres, langues, sciences humaines	6 711	6 849	31	13 591	43,4	32,4	73,2
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>354 749</b>	<b>165 161</b>	<b>17 178</b>	<b>537 088</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>70,0</b>
Sciences fondamentales et application	160 003	80 967	15 402	256 372	-0,5	-0,1	28,4
Sciences de la nature et de la vie	71 520	26 404	10 856	108 780	5,2	5,2	64,5
Plurisciences	15 114	1 825	108	17 047	4,8	6,7	58,6
<b>Total sciences</b>	<b>246 637</b>	<b>109 196</b>	<b>26 366</b>	<b>382 199</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>40,0</b>
Staps	55 137	6 284	569	61 990	-0,1	-0,1	32,1
<b>Interdisciplinaire (2)</b>	<b>131</b>			<b>131</b>	<b>-79,8</b>	<b>-79,8</b>	<b>55,7</b>
<b>Total disciplines générales</b>	<b>963 320</b>	<b>424 021</b>	<b>53 012</b>	<b>1 440 353</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>57,8</b>
Médecine-odontologie	11 565	151 387	1 113	164 065	8,5	8,5	65,2
Pharmacie	1 232	23 770	143	25 145	6,1	6,1	67,4
Plurisanté	27 311	38	2	27 351	-35,5	-35,4	69,7
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>40 108</b>	<b>175 195</b>	<b>1 258</b>	<b>216 561</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>66,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 003 428</b>	<b>599 216</b>	<b>54 270</b>	<b>1 656 914 (3)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>58,9</b>
Répartition en %	60,6	36,2	3,3	100,0			
Part des femmes en %	58,1	61,0	48,6	58,9			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Périmètre 2019 soit avant la création ou modification à partir de 2020 de grands ensembles universitaires (EPE). Les statistiques selon ces nouveaux contours sont disponibles dans la publication web. Au sein de ces nouvelles universités, sont intégrés désormais des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2021 : deux nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne et l'université Paris-Est, regroupant, avec leurs établissements membres et composantes, 32 039 étudiants (inclus dans les tableaux « avec EPE »). Les effectifs sont donnés hors inscriptions simultanées université-CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 56 403 en 2021-2022.

2. Les diplômes interdisciplinaires sont les DU Pareo (passerelle vers la réussite et l'orientation).

3. Ce total inclut les inscriptions dans des diplômes paramédicaux hors diplôme d'Etat d'infirmiers de grade licence; 21 809 inscriptions sont concernées, en hausse de 6,4% sur un an (l'universitarisation de ces formations se poursuit et prend de l'ampleur avec l'apparition de certaines d'entre elles sur la plateforme Parcoursup); en incluant le DE Infirmier grade licence, 103 271 inscriptions sont couvertes par ces diplômes (en hausse de 9,6% sur un an).

## 3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2011 2012 (1)	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021 (6)	2021 2022	Évolution 2021/2020 (%) (2)	
<b>Cursus licence</b>												
DUT/BUT	115 014	115 778	116 395	116 183	116 551	116 751	119 661	120 551	120 930	115 056	-4,9	
Licence professionnelle	50 602	52 055	52 705	52 441	52 731	52 497	51 973	52 103	51 862	52 014	0,3	
Licence générale dont L.A.S	572 175	595 971	612 707	636 720	648 672	666 548	689 140	708 586	747 950	731 167	-0,4	
Paces + PASS	53 403	57 606	58 001	57 730	57 130	57 799	57 150	55 252	14 112	13 496	19 877	47,3
PASS									28 191	27 207	-3,5	
Paces + PASS									42 303	27 207	-35,7	
Santé (3)	7 934	6 804	7 607	8 896	10 650	6 754	7 101	7 215	7 036	7 565	7,5	
Autres formations	53 794	53 022	52 692	54 349	53 814	52 554	53 229	53 758	44 013	50 542	14,8	
<b>Total cursus licence</b>	<b>852 922</b>	<b>881 236</b>	<b>900 107</b>	<b>926 319</b>	<b>939 548</b>	<b>952 903</b>	<b>978 254</b>	<b>997 465</b>	<b>1 014 094</b>	<b>1 003 428</b>	<b>-1,1</b>	
<b>Cursus master</b>												
Master LMD	305 720	316 425	322 925	329 311	333 359	327 682	327 135	325 756	328 282	328 805	0,2	
dont MEEF (4)		26 815	52 015	55 009	57 606	57 923	56 288	54 326	53 145	53 344	0,4	
Formations d'ingénieur (5)	24 659	25 746	26 603	28 470	29 698	29 857	30 993	31 774	31 157	31 451	0,9	
Santé	104 149	112 214	114 429	117 315	119 645	127 079	131 678	135 155	137 411	143 169	4,2	
Autres formations	78 414	82 009	84 894	91 161	88 307	89 405	89 887	90 016	85 104	95 791	12,6	
<b>Total cursus master</b>	<b>512 942</b>	<b>536 394</b>	<b>548 851</b>	<b>566 257</b>	<b>571 009</b>	<b>574 023</b>	<b>579 793</b>	<b>582 701</b>	<b>581 954</b>	<b>599 216</b>	<b>3,0</b>	
<b>Cursus Doctorat</b>												
Doctorat LMD	62 465	60 335	59 347	58 435	57 047	56 713	55 648	53 977	52 789	53 290	0,9	
Autres formations	1 409	1 372	1 314	1 234	1 250	1 182	1 188	1 207	1 141	980	-14,1	
<b>Total cursus doctorat</b>	<b>63 874</b>	<b>61 707</b>	<b>60 661</b>	<b>59 669</b>	<b>58 297</b>	<b>57 895</b>	<b>56 836</b>	<b>55 184</b>	<b>53 930</b>	<b>54 270</b>	<b>0,6</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>1 429 738</b>	<b>1 479 337</b>	<b>1 509 619</b>	<b>1 552 245</b>	<b>1 568 854</b>	<b>1 584 821</b>	<b>1 614 883</b>	<b>1 635 350</b>	<b>1 649 978</b>	<b>1 656 914</b>	<b>0,4</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).

2. Les évolutions sont calculées hors doubles inscriptions université-CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, doubles inscriptions comprises, sont respectivement de 2,3% et 0,5%. Au total, toutes inscriptions confondues, l'évolution est de 1,1%.

3. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine-odontologie-pharmacie-maëutique dont les formations paramédicales hors formations d'infirmier de grade licence (cf. tableau 1)

4. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Espé (devenues Inspé), rattachés aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus Master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

6. Voir « Précisions ».

En 2021-2022, plus de 323 100 nouveaux entrants, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM, des effectifs en diminution par rapport à la rentrée 2020 (-2,8%) (1). Dans les universités incluant les grands ensembles universitaires créés depuis 2020, les néo-entrants sont 326 700, dont 3 600 étudiants inscrits en première année dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles.

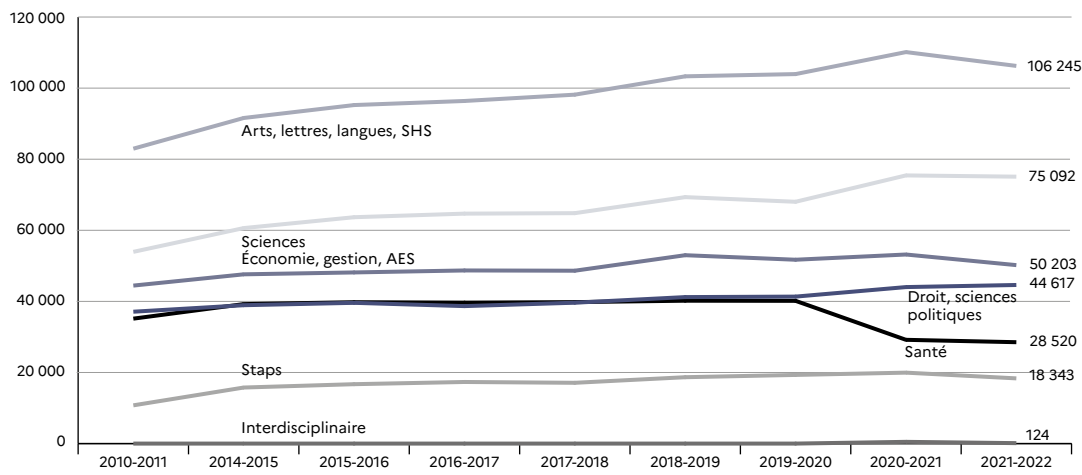
À périmètre constant (les établissements du champ universitaire historique), des hausses marquées dans la plupart des disciplines ont été constatées à la rentrée 2020, notamment avec la création des licences « accès santé » (L.A.S ; licences avec mineure santé permettant aux étudiants de toute discipline de présenter les concours des filières **MMOPK**). À la rentrée 2021, les

effectifs en première année dédiée à la préparation des concours de santé continuent à diminuer : -4,5% cette année et les L.A.S accueillent davantage d'étudiants, contribuant notamment au dynamisme de la discipline « sciences de la vie » : +14,3%. Sept inscriptions sur dix correspondent à des entrées en licence générale, 18% en BUT, 8% en PASS (Parcours accès santé spécifique).

Les femmes sont majoritaires à près de 70% en droit, en lettres et dans les formations de santé (2). Elles restent minoritaires en **Staps** (29,3%) et en sciences, qui continuent à se féminiser (49,5% : +1,9 point)

Les néo-bacheliers représentent 85,8% des néo-entrants (-1,1 point) et sont moins nombreux de 4,0%. Parmi ces bacheliers, 82% sont issus de la voie générale, 15% de la technologique et 3% de la professionnelle.

### 1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**MMOPK** – Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

**Population concernée** – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'il soit nouveau bachelier ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Cursus licence, CPGE, nouveau bachelier, Paces, DUT, BUT, Staps, AES, SHS** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.12.  
- Notes flash du SIES : 22.12 ; 22.13 ; 22.14.

## 2 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Disciplines	2014 2015 (1)	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020 (r)	2020 2021	2021 2022	Variation 2021/2020 hors CPGE (%)	Variation 2021/2020 y.c. CPGE (%)
<b>Droit, sciences politiques</b>	<b>38 927</b>	<b>38 675</b>	<b>39 631</b>	<b>41 211</b>	<b>41 347</b>	<b>44 028</b>	<b>44 617</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>
Sciences économiques, gestion	36 783	38 382	38 635	41 109	40 450	40 329	39 456	-2,2	-3,5
AES	10 822	9 728	9 366	9 968	9 673	11 122	9 056	-18,6	-17,9
Pluridroit, sciences économiques, AES	10	595	631	1 919	1 597	1 740	1 691	-2,8	-2,4
<b>Total économie, gestion, AES</b>	<b>47 615</b>	<b>48 705</b>	<b>48 632</b>	<b>52 996</b>	<b>51 720</b>	<b>53 191</b>	<b>50 203</b>	<b>-5,6</b>	<b>-6,3</b>
Lettres, sciences du langage	17 347	17 990	18 133	19 128	19 699	20 125	19 915	-1,0	-3,0
Langues	29 257	30 172	30 970	31 546	30 910	32 763	29 380	-10,3	-10,8
Sciences humaines et sociales	43 646	46 569	47 217	50 510	51 137	55 053	54 741	-0,6	1,4
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 348	1 651	1 840	2 135	2 203	2 197	2 209	0,5	-0,1
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>91 598</b>	<b>96 382</b>	<b>98 160</b>	<b>103 319</b>	<b>103 949</b>	<b>110 138</b>	<b>106 245</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,0</b>
Sciences fondamentales et applications	39 016	42 411	43 586	46 564	47 426	50 152	47 448	-5,4	-3,4
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	13 798	15 895	14 608	14 392	14 322	17 946	20 511	14,3	13,5
Plurisciences	7 812	6 383	6 630	8 379	6 278	7 344	7 133	-2,9	1,1
<b>Total sciences</b>	<b>60 626</b>	<b>64 689</b>	<b>64 824</b>	<b>69 335</b>	<b>68 026</b>	<b>75 442</b>	<b>75 092</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,7</b>
<b>Staps</b>	<b>15 767</b>	<b>17 330</b>	<b>17 098</b>	<b>18 672</b>	<b>19 313</b>	<b>19 956</b>	<b>18 343</b>	<b>-8,1</b>	<b>-8,1</b>
Plurisanité	37 110	37 349	37 990	38 259	38 049	27 165	25 940	-4,5	-4,5
Médecine-odontologie	2 096	2 261	1 776	1 886	2 059	2 007	2 016	0,4	0,4
Pharmacie	31	36	31	48	47	18	564	0,0	0,0
<b>Total santé</b>	<b>39 237</b>	<b>39 646</b>	<b>39 797</b>	<b>40 193</b>	<b>40 155</b>	<b>29 190</b>	<b>28 520</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,3</b>
<b>Interdisciplinaire</b>						<b>489</b>	<b>124</b>	<b>-74,6</b>	<b>-74,7</b>
<b>Total</b>	<b>293 770</b>	<b>305 427</b>	<b>308 142</b>	<b>325 726</b>	<b>324 510</b>	<b>332 434</b>	<b>323 144</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (2).

RERS 2022, DEPP, SIES

1. En 2014, la mise en place du Cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômés, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline. Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. Pour en savoir plus sur les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir fiche 10.06.

**Lecture :** le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers augmente de 14,3% en 2021-2022 par rapport à 2020-2021. Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de +13,5%.

## 3 Répartition des nouveaux entrants à l'université en 2021-2022 selon le type de diplôme et la série de baccalauréat, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
<b>Licence LMD</b>	<b>180 603</b>	<b>168 428</b>	<b>24 788</b>	<b>19 758</b>	<b>11 816</b>	<b>7 940</b>	<b>12 099</b>	<b>229 306</b>	<b>60,8</b>
Droit, sciences politiques	34 795	33 418	3 663	3 133	1 150	790	1 380	40 988	72,4
Sciences économiques, gestion	14 126	13 102	1 558	1 243	604	406	1 503	17 791	43,5
AES	6 031	5 718	1 792	1 493	837	610	382	9 042	59,6
Pluridroit, sciences économiques, AES	1 296	1 219	194	163	71	48	75	1 636	52,4
<b>Total économie, AES</b>	<b>21 453</b>	<b>20 039</b>	<b>3 544</b>	<b>2 899</b>	<b>1 512</b>	<b>1 064</b>	<b>1 960</b>	<b>28 469</b>	<b>49,1</b>
Lettres, sciences du langage	13 351	11 857	2 006	1 483	1 508	1 003	855	17 720	70,9
Langues	20 897	19 209	3 639	2 786	2 411	1 587	1 359	28 306	72,8
Sciences humaines sociales	36 833	33 689	6 480	4 961	3 449	2 266	2 277	49 039	68,5
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 292	1 143	172	124	97	54	36	1 597	73,5
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>72 373</b>	<b>65 898</b>	<b>12 297</b>	<b>9 354</b>	<b>7 465</b>	<b>4 910</b>	<b>4 527</b>	<b>96 662</b>	<b>70,3</b>
Sciences fondamentales et application	17 576	16 206	1 340	1 018	357	202	2 897	22 170	33,7
Sciences de la nature et de la vie	14 664	14 058	1 167	977	262	174	680	16 773	68,1
Plurisciences	5 370	5 056	816	652	195	118	388	6 769	55,5
<b>Total sciences</b>	<b>37 610</b>	<b>35 320</b>	<b>3 323</b>	<b>2 647</b>	<b>814</b>	<b>494</b>	<b>3 965</b>	<b>45 712</b>	<b>49,5</b>
<b>Staps</b>	<b>14 372</b>	<b>13 753</b>	<b>1 961</b>	<b>1 725</b>	<b>875</b>	<b>682</b>	<b>267</b>	<b>17 475</b>	<b>29,3</b>
<b>PASS</b>	<b>24 822</b>	<b>24 057</b>	<b>382</b>	<b>322</b>	<b>111</b>	<b>88</b>	<b>605</b>	<b>25 920</b>	<b>69,8</b>
<b>Profession de santé (hors PASS-Paces)</b>	<b>1 392</b>	<b>1 055</b>	<b>271</b>	<b>200</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>1 717</b>	<b>87,9</b>
<b>BUT</b>	<b>29 257</b>	<b>27 975</b>	<b>20 783</b>	<b>19 879</b>	<b>710</b>	<b>612</b>	<b>902</b>	<b>51 652</b>	<b>38,6</b>
<b>Ingénieurs (3)</b>	<b>286</b>	<b>283</b>	<b>7</b>	<b>6</b>			<b>7</b>	<b>300</b>	<b>27,7</b>
<b>Autres formations</b>	<b>6 304</b>	<b>5 388</b>	<b>1 302</b>	<b>826</b>	<b>841</b>	<b>462</b>	<b>5 802</b>	<b>14 249</b>	<b>57,9</b>
<b>Total</b>	<b>242 664</b>	<b>227 186</b>	<b>47 533</b>	<b>40 991</b>	<b>13 508</b>	<b>9 113</b>	<b>19 439</b>	<b>323 144</b>	<b>57,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 2, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline, quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 2. Les L.AS (licences accès santé) sont des licences de toute discipline avec une mineure santé; 19 900 nouveaux entrants sont inscrits dans ces formations.

2. La réforme d'accès aux études de santé, entrée en vigueur à cette rentrée, remplace la Paces par le PASS (Parcours accès santé spécifique : formation avec une très forte majeure en santé) et les LAS (voir ci-dessus).

3. Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

**Note :** la différence entre les colonnes « nouveau baccalauréat général » et « nouveaux bacheliers » généraux est due aux étudiants ayant obtenu le baccalauréat européen.

En 2021-2022, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 53 **universités**, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche [CUFR] de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des **communautés d'universités et établissements** (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières » et de treize **établissements expérimentaux (EPE)**. Ces derniers, créés depuis 2020, sont de grands ensembles regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueillent 1 712 900 étudiants **hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE**.

À périmètre historique, soit celui des seules formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées inclus), le nombre d'étudiants en France métropolitaine et DROM se stabilise : +0,4% (+0,9% en 2020-2021) et s'élève à 1 656 900.

Les inscriptions augmentent de plus de 3% par rapport à 2021 dans seulement deux académies : Lille et Paris. Elles sont moins nombreuses dans onze académies.

### Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**CPGE** – Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Dix établissements expérimentaux créés ou modifiés depuis janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire avant création des EPE pour comparabilité (périmètre strict). Les lignes spécifiques « nouveaux établissements expérimentaux », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les

Inspé (périmètre EPE). Ne sont pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice; l'université de Paris remplace les universités Paris V et Paris VII; l'université Grenoble Alpes remplace l'université et la Comue du même nom; l'université Paris Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI; l'université polytechnique des Hauts-de-France remplace l'université de Valenciennes; l'université Paris Sciences et Lettres, la Comue du même nom; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne la Vallée. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2022 : un nouvel établissement expérimental s'est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne remplace l'université du même nom. Quatre nouveaux EPE se sont créés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : l'université de Lille, Nantes université, l'université de Montpellier et l'université Paris Panthéon-Assas.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.12.
- Notes flash du SIES : 22.14; 22.13; 22.12.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2021-2022

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2021/2022	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2019/2020	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	65 760	68 296	-1	12 718	Paris I	42 350	45 821	1,9	6 454
Avignon	6 787	6 864	-4,2	1 864	Université Paris Panthéon Assas (3)	18 807	18 914	-0,4	2 895
<b>Aix-Marseille (y c. Inspé [1])</b>	<b>75 403</b>	<b>78 016</b>	<b>-1</b>	<b>14 582</b>	Paris III	15 404	15 674	-1,5	2 944
Amiens	26 849	27 490	0,3	6 699	Sorbonne université	46 256	53 869	2,5	7 426
<b>Amiens (y c. Inspé)</b>	<b>28 658</b>	<b>29 299</b>	<b>0,8</b>	<b>6 699</b>	Université Paris Cité (3)	56 099	57 014	8,7	8 042
Besançon	20 901	21 550	-0,7	4 569	Comue Université Paris Lumières	78	78	n.s.	
Comue Université Bourgogne Franche-Comté	2 077	2 077	1,7		Université Paris Sciences et Lettres (3)	549	549	-17,8	174
<b>Besançon (y c. Inspé)</b>	<b>23 956</b>	<b>24 605</b>	<b>-0,7</b>	<b>4 569</b>	<b>Paris (y c. Inspé)</b>	<b>182 258</b>	<b>194 634</b>	<b>3,4</b>	<b>27 935</b>
Bordeaux	46 666	48 540	-0,1	8 385	La Rochelle	8 193	8 330	0,5	1 976
Bordeaux III	15 659	16 055	0,4	3 684	Poitiers	26 680	27 329	0,4	5 445
Pau	12 836	13 400	-2,3	2 801	<b>Poitiers (y c. Inspé)</b>	<b>36 354</b>	<b>37 140</b>	<b>0,5</b>	<b>7 421</b>
<b>Bordeaux (y c. Inspé)</b>	<b>77 603</b>	<b>80 437</b>	<b>-0,2</b>	<b>14 870</b>	Reims	23 552	24 397	-1,5	5 358
Université Clermont Auvergne (3)	30 681	31 745	1,2	6 404	<b>Reims (y c. Inspé)</b>	<b>24 780</b>	<b>25 625</b>	<b>-1</b>	<b>5 358</b>
<b>Clermont-Ferrand (y c. Inspé)</b>	<b>31 510</b>	<b>32 574</b>	<b>0,9</b>	<b>6 404</b>	Brest	21 766	22 303	1,8	5 300
Corse	4 124	4 183	1,7	1 084	Bretagne Sud	9 923	10 104	0	2 344
<b>Corse (y c. Inspé)</b>	<b>4 475</b>	<b>4 534</b>	<b>1,9</b>	<b>1 084</b>	Rennes I	26 888	28 187	1,8	4 646
Université Gustave Eiffel (3)	12 384	12 712	0,8	2 304	Rennes II	23 057	23 365	6	5 797
Paris VIII	22 348	22 438	-3,8	3 925	Institut d'études politiques Rennes	1 309	1 309	7,3	173
Paris XII	32 452	32 779	4,5	7 547	<b>Rennes (y c. Inspé)</b>	<b>85 288</b>	<b>87 613</b>	<b>2,5</b>	<b>18 260</b>
Paris XIII	22 524	22 710	-0,2	4 886	Mulhouse	10 029	10 197	-2,8	2 311
Université Paris-Est	223	223	n.s.		Strasbourg	50 156	51 724	0,8	8 174
<b>Créteil (y c. Inspé)</b>	<b>94 540</b>	<b>95 471</b>	<b>0,5</b>	<b>18 662</b>	<b>Strasbourg (y c. Inspé)</b>	<b>61 881</b>	<b>63 617</b>	<b>0,2</b>	<b>10 485</b>
Dijon	27 800	29 266	-1,6	6 014	Institut national universitaire d'Albi (2)	3 742	3 966	-4	1 017
<b>Dijon (y c. Inspé)</b>	<b>29 112</b>	<b>30 578</b>	<b>-1,6</b>	<b>6 014</b>	Toulouse I	19 458	20 139	-8,2	3 743
Chambéry	14 037	14 735	-0,8	3 399	Toulouse II	28 135	28 642	-0,3	5 502
Université Grenoble Alpes (3)	44 246	45 813	1,3	9 892	Toulouse III	28 764	30 321	-2	5 898
<b>Grenoble (y c. Inspé)</b>	<b>60 300</b>	<b>62 565</b>	<b>0,8</b>	<b>13 291</b>	<b>Toulouse (y c. Inspé)</b>	<b>82 994</b>	<b>85 963</b>	<b>-3</b>	<b>16 160</b>
Artois	12 710	12 878	0,1	3 231	CY Cergy Paris Université (3)	18 028	18 436	0,3	4 200
Université Lille (3)	68 556	70 965	4,7	13 550	Évry-Val-d'Essonne	6 958	7 089	-2,2	1 901
Littoral	10 247	10 381	-0,1	2 644	Paris X	32 093	32 616	1,8	5 927
Université Polytechnique des Hauts de France (3)	10 665	10 994	6,5	2 910	Université Paris-Saclay (3)	36 357	38 217	2,4	4 927
Institut d'études politiques Lille	1 677	1 677	6,9	196	Versailles-Saint-Quentin	12 803	13 303	-4,4	3 077
<b>Lille (y c. Inspé)</b>	<b>109 084</b>	<b>112 124</b>	<b>3,7</b>	<b>22 531</b>	<b>Versailles (y c. Inspé)</b>	<b>111 188</b>	<b>114 610</b>	<b>0,5</b>	<b>20 032</b>
Limoges	17 213	17 658	-1,1	3 448	<b>Total France métropolitaine (y c. Inspé) - périmètre strict</b>	<b>1 622 512</b>	<b>1 678 179</b>	<b>0,5</b>	<b>313 713</b>
<b>Limoges (y c. Inspé)</b>	<b>17 701</b>	<b>18 146</b>	<b>-1,3</b>	<b>3 448</b>	Antilles	11 268	11 563	0,9	2 825
Lyon I	36 217	38 007	-0,2	5 785	Guyane	3 418	3 474	4,5	1 091
Lyon II	26 900	27 712	-0,7	5 295	Mayotte	1 335	1 335	6,3	551
Lyon III	25 559	26 754	1,3	5 153	La Réunion	15 585	15 970	-3,2	4 964
Saint-Étienne	17 084	17 553	0,5	4 102	<b>Total DROM (y c. Inspé)</b>	<b>34 402</b>	<b>35 138</b>	<b>-1,1</b>	<b>9 431</b>
Institut d'études politiques Lyon	1 780	1 780	5,1	158	<b>Total France métro. + DROM (y c. Inspé) - périmètre strict</b>	<b>1 656 914</b>	<b>1 713 317</b>	<b>0,4</b>	<b>323 144</b>
<b>Lyon (y c. Inspé)</b>	<b>111 893</b>	<b>116 159</b>	<b>0,3</b>	<b>20 493</b>	<b>Total France métro. + DROM (y c. Inspé) - périmètre EPE</b>	<b>1 712 944</b>	<b>1 769 784</b>		<b>326 734</b>
Université Montpellier (3)	43 006	44 115	0	6 743	<i>dont établissements expérimentaux</i>				
Montpellier III	21 653	21 997	0,6	4 644	CY Cergy Paris Université	24 869	25 277	n.d.	4 715
Nîmes	5 459	5 735	1,5	1 713	Nantes Université	43 089	44 745		7 432
Perpignan	8 569	8 730	-1,4	1 974	Université Clermont Auvergne	34 381	35 445	n.d.	6 638
<b>Montpellier (y c. Inspé)</b>	<b>81 294</b>	<b>83 184</b>	<b>0,3</b>	<b>15 074</b>	Université Côte d'Azur	30 832	31 261	n.d.	5 885
Lorraine	58 924	60 404	-3,3	11 507	Université de Lille	77 221	79 630		14 027
<b>Nancy-Metz (y c. Inspé)</b>	<b>61 099</b>	<b>62 579</b>	<b>-3,1</b>	<b>11 507</b>	Université de Montpellier	46 045	47 154		6 743
Angers	25 206	25 687	-0,2	5 814	Université Grenoble Alpes	55 034	56 601	n.d.	10 359
Le Mans	10 262	10 948	-2,5	2 593	Université Gustave Eiffel	15 888	16 216	n.d.	2 659
Nantes Université (3)	35 596	37 252	-2,8	7 224	Université Paris Cité	56 099	57 014	n.d.	8 042
<b>Nantes (y c. Inspé)</b>	<b>74 559</b>	<b>77 382</b>	<b>-1,7</b>	<b>15 631</b>	Université Paris Panthéon-Assas	22 246	22 353		3 301
Université Côte d'Azur (3)	29 247	29 676	1,1	5 875	Université Paris-Saclay	46 032	47 892	n.d.	4 927
Toulon	10 652	11 014	-0,9	2 419	Université Paris Sciences et Lettres	17 646	18 083	n.d.	1 080
<b>Nice (y c. Inspé)</b>	<b>41 238</b>	<b>42 029</b>	<b>0,4</b>	<b>8 294</b>	Université polytechnique des Hauts de France	13 011	13 340	n.d.	3 118
Caen	28 743	29 666	-0,1	6 098					
Le Havre	7 355	7 591	-1,6	1 847					
Rouen	30 598	31 500	1,3	6 823					
<b>Normandie (y c. Inspé)</b>	<b>69 554</b>	<b>71 615</b>	<b>0,3</b>	<b>14 768</b>					
Orléans	17 246	18 161	-1,5	4 251					
Tours	26 413	27 388	0,8	5 890					
<b>Orléans-Tours (y c. Inspé)</b>	<b>45 790</b>	<b>47 680</b>	<b>-0,2</b>	<b>10 141</b>					

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les Inspé sont les nouveaux noms des Espé depuis 2019-2020. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusées qu'au niveau académique.

2. Le CUFRI Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

3. Voir « Précisions ».

**Lecture :** l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE - université, en France métropolitaine et DROM, entre 2020-2021 et 2021-2022 est de 0,4%.

**Note :** avec la création des EPE, certaines écoles anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (écoles d'ingénieurs et établissements assimilés); elles sont prises en compte dans le périmètre EPE, ainsi que les établissements membres et composantes non universitaires.

Quatre EPE se sont créés cette année : Nantes Université, l'université de Lille, l'université de Montpellier et l'université Panthéon-Assas

En 2021-2022, près de 115 100 étudiants préparent, en métropole et dans les DROM, un *bachelor* universitaire de technologie (BUT), diplôme en trois ans nouvellement créé à la rentrée 2021 qui va remplacer progressivement le **diplôme universitaire de technologie** (DUT) qui devient un diplôme intermédiaire à la fin de la deuxième année (1) (3). Le nombre d'inscriptions diminue fortement : -4,9% après la stabilité de 2021. Les nouveaux entrants en première année de préparation de ce nouveau diplôme sont moins nombreux que les entrants en DUT en 2020-2021 : -5,9% après une légère hausse l'année précédente (+1,0%) (2).

Les bacheliers technologiques, dont l'orientation a été privilégiée dans ces filières, représentent 40,2% des nouveaux entrants (+6,6 points en un an), bien que le

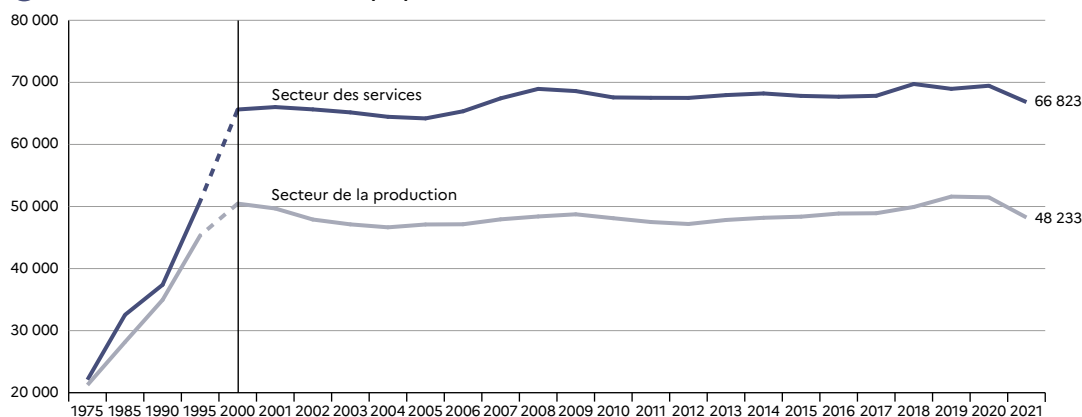
nombre de lauréats du baccalauréat technologique ait été en nette baisse à la dernière session (-9%).

La part des bacheliers généraux diminue d'autant (56,6%) et les bacheliers professionnels sont peu inscrits en IUT (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Près de six étudiants sur dix préparent un BUT dans le domaine des services (58,1%, +0,7 point) et 41,9% sont dans le domaine de la production (-0,7 point). Dans le domaine des services, près de 60% des effectifs se concentrent en « Gestion des entreprises et des administrations » et en « Techniques de commercialisation ».

Les femmes restent toujours minoritaires en BUT (40,1% des effectifs) et leur part diminue de 0,8 point en 2021.

### 1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un BUT ou un DUT



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2020 : les inscriptions sont comptabilisées hors inscriptions simultanées université-CPGE. À partir de 2019, le diplôme « Statistique et informatique décisionnelle » est comptabilisé dans le secteur de la production.»

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits en IUT en préparation du BUT-DUT. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013, ainsi que les effectifs en formations post-DUT et en licences professionnelles. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

**DUT (et ses spécialités), IUT, université, cursus licence, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 21.12.
- Notes flash du SIES : 22.14; 22.13; 22.12.

## 2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de BUT en 2021-2022, en %

	Domaines de spécialité		Total
	Production	Services	
Bac général	61,4	53,2	56,6
Bac technologique	34,6	44,2	40,2
STI2D (2)	25,8	7,9	15,4
STMG/STG (3)	0,9	33,9	20,2
Autres	8,0	2,4	4,7
Bac professionnel	1,2	1,5	1,4
Autres origines (4)	2,7	1,0	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs d'entrants 2021-2022	21 493	30 159	51 652
Progression annuelle des entrants (%)	-8,3	-4,2	-5,9

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Nouveaux entrants à l'université : voir « Population concernée » de la fiche 6.06.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, STG : sciences et techniques de gestion.

4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

## 3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT ou un BUT en 2021-2022

Spécialités	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs Rappel 2020-2021
Chimie	1 914	1 297	3 211	59,6	3 399
Génie biologique	4 304	2 263	6 567	65,5	6 763
Génie chimique - Génie des procédés	480	666	1 146	41,9	1 279
Génie civil - Construction durable (ex-génie civil)	957	4 235	5 192	18,4	5 284
Génie électrique et informatique industrielle	567	6 895	7 462	7,6	8 073
Génie industriel et maintenance	156	1 827	1 983	7,9	2 177
Génie mécanique et productique	508	6 595	7 103	7,2	7 645
Génie thermique et énergie	210	1 747	1 957	10,7	2 128
Hygiène, sécurité et environnement	527	1 210	1 737	30,3	1 855
Mesures physiques	823	3 348	4 171	19,7	4 692
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	173	157	330	52,4	361
Qualité, logistique industrielle et organisation	506	1 430	1 936	26,1	2 104
Réseaux et télécommunications	221	2 806	3 027	7,3	3 129
Science et génie des matériaux	172	869	1 041	16,5	1 142
Statistiques et informatique décisionnelle	347	1 023	1 370	25,3	1 445
<b>Total du secteur de la Production</b>	<b>11 865</b>	<b>36 368</b>	<b>48 233</b>	<b>24,6</b>	<b>51 476</b>
Carrières juridiques	2 171	470	2 641	82,2	2 747
Carrières sociales	2 632	706	3 338	78,8	3 620
Gestion des entreprises et des administrations	10 740	8 735	19 475	55,1	20 406
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	1 520	753	2 273	66,9	2 342
Gestion, logistique et transport	712	1 873	2 585	27,5	2 906
Information - Communication	2 836	764	3 600	78,8	3 660
Informatique	737	7 780	8 517	8,7	8 795
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	1 327	2 900	4 227	31,4	4 220
Techniques de commercialisation	11 540	8 627	20 167	57,2	20 758
<b>Total du secteur des services</b>	<b>34 215</b>	<b>32 608</b>	<b>66 823</b>	<b>51,2</b>	<b>69 454</b>
<b>Ensemble</b>	<b>46 080</b>	<b>68 976</b>	<b>115 056</b>	<b>40,1</b>	<b>120 930</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).



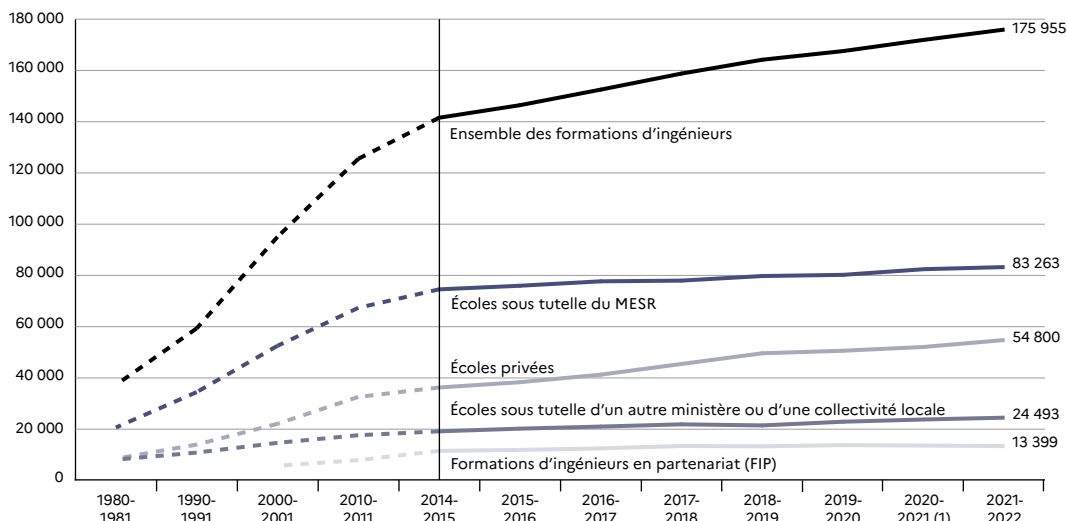
En 2021-2022, près de 176 000 étudiants suivent une formation d'ingénieur, soit 2,3% de plus qu'en 2020-2021 (1). Les effectifs des établissements sous tutelle du MESR augmentent (+1%), mais moins que ceux des autres ministères (+3%) et surtout que ceux des écoles privées (+5,2%). Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** sont légèrement moins nombreuses : -1,5% (2).

Les établissements sous tutelle du MESR regroupent près de la moitié de l'ensemble des étudiants ingénieurs : 17,6% dans une école interne ou rattachée à une université et 29,8% dans une autre école du MESR (3). Les évolutions annuelles selon le type d'école s'expliquent en grande partie par la mise en place des

établissements expérimentaux en 2020 et l'évolution de leurs contours. La structure par type d'écoles évolue peu en 2022.

En 2021-2022, dans les **écoles d'ingénieurs**, le nombre d'étudiantes augmente (+3,5%) : davantage dans les écoles privées (+5,8%) que dans les établissements du MESR (+2,5%). À la rentrée 2021, le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieur atteint 48 200 inscrits, soit 2,4% de plus qu'à la rentrée 2020 (4). Les principales voies d'intégration des entrants en écoles d'ingénieurs sont les classes préparatoires aux grandes écoles (35,2%) et les cycles préparatoires intégrés (28,6%). La part d'admis diplômés de **DUT** ou **BTS** est de 18,5%, comme un an auparavant.

### 1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 6.04.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 21.12; 16.04.
- Note Flash du SIES : 22.15.

## 2 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2010 2011	2014 2015	2017 2018	2019 2020	2020 2021 (2)	2021 2022 (7)	Évolution 2020/2021 (%)
Écoles sous tutelle du MESR	20 650	34 475	52 537	67 353	74 566	77 977	80 230	82 435	83 263	1,0
Écoles internes ou rattachées aux universités (3)	n.d.	12 234	19 887	24 657	29 477	29 063	30 724	30 534	30 904	1,2
Autres écoles du MESR	n.d.	22 241	32 650	42 696	45 089	48 914	49 506	51 901	52 359	0,9
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	19 165	21 894	22 913	23 791	24 493	3,0
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 738	4 918	5 275	5 410	5 400	-0,2
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 254	4 815	4 656	4 908	5 129	4,5
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 153	997	1 026	1 300	1 063	-18,2
Mer					505	557	591	650	703	8,2
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	2 153	28	27	43	44	2,3
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 895	2 250	2 459	2 382	2 432	2,1
Santé	25	18	8	23	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Économie et Finances (5)				211	835	7 572	8 169	8 350	9 059	8,5
Ville de Paris	254	320	379	539	632	757	710	748	663	-11,4
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	36 272	45 451	50 615	52 091	54 800	5,2
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	11 543	13 452	13 789	13 608	13 399	-1,5
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	141 546	158 774	167 547	171 925	175 955	2,3

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (6).

- Hors cycles préparatoires ingénieurs (19 934).
- Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'Économie et des Finances.
- Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.
- En 2021-2022, 158 236 étudiants sont inscrits en cycle ingénieur (bac + 3 à bac + 5). Les étudiants peuvent aussi être inscrits, en bac + 1 et bac + 2, dans les deux premières années des formations en cinq ans (17 244) et en spécialité (bac + 6) (475).

## 3 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2021-2022 (1)

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2021	Répartition en 2021 (%)	Évolution des effectifs 2020 (6)/2021	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2020/2021	
Écoles sous tutelle du MESR	141	83 263	47,3	1,0	25 223	30,3	2,5	
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	79	30 904	17,6	1,2	10 043	32,5	2,3	
Autres écoles du MESR	62	52 359	29,8	0,9	15 180	29,0	2,7	
Universités de technologie	5	6 281	3,6	1,5	1 797	28,6	5,0	
INSA (3)	8	14 040	8,0	0,3	5 200	37,0	2,3	
Ensam	8	4 251	2,4	7,5	710	16,7	9,9	
Écoles centrales	7	7 924	4,5	-0,2	1 831	23,1	1,8	
Autres écoles (4)	34	19 863	11,3	0,2	5 642	28,4	1,7	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	47	24 493	13,9	3,0	8 389	34,3	1,3	
Agriculture, pêche	14	5 400	3,1	-0,2	3 643	67,5	0,8	
Défense	7	5 129	2,9	4,5	982	19,1	4,2	
Industrie	4	1 063	0,6	-18,2	262	24,6	-13,2	
Mer	3	703	0,4	8,2	113	16,1	15,3	
Télécommunications	1	44	0,0	2,3	16	36,4	33,3	
Équipement, transport, logement	5	2 432	1,4	2,1	808	33,2	1,9	
Économie et finances (5)	11	9 059	5,1	8,5	2 304	25,4	3,4	
Ville de Paris	2	663	0,4	-11,4	261	39,4	-9,7	
Écoles privées	99	54 800	31,1	5,2	15 568	28,4	5,8	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	85	13 399	7,6	-1,5	2 207	16,5	6,5	
Ensemble des formations d'ingénieurs	372	175 955	100,0	2,3	51 387	29,2	3,5	
dont étudiants en cycle ingénieur		291	158 236	89,9	2,4	46 061	29,1	4,0

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Hors cycles préparatoires ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'École nationale supérieure de la nature et du paysage.
- Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'Économie et des Finances.
- Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

## 4 Provenance des nouveaux inscrits en première année du cycle d'ingénieurs en 2021-2022, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2021
Écoles sous tutelle du MESR	24,5	33,3	11,0	21,0	10,2	53,9	25 972
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	7,7	67,3	6,0	13,9	5,2	13,7	6 594
Écoles privées	44,2	24,7	3,3	16,4	11,4	32,5	15 657
Ensemble	28,6	35,2	7,8	18,5	9,9	100,0	48 223
Rappel 2020	28,8	34,6	7,5	18,7	10,4	100,0	47 106

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Cycle préparatoire intégré.
- Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.
- Tous les autres diplômés, essentiellement diplômés étrangers.

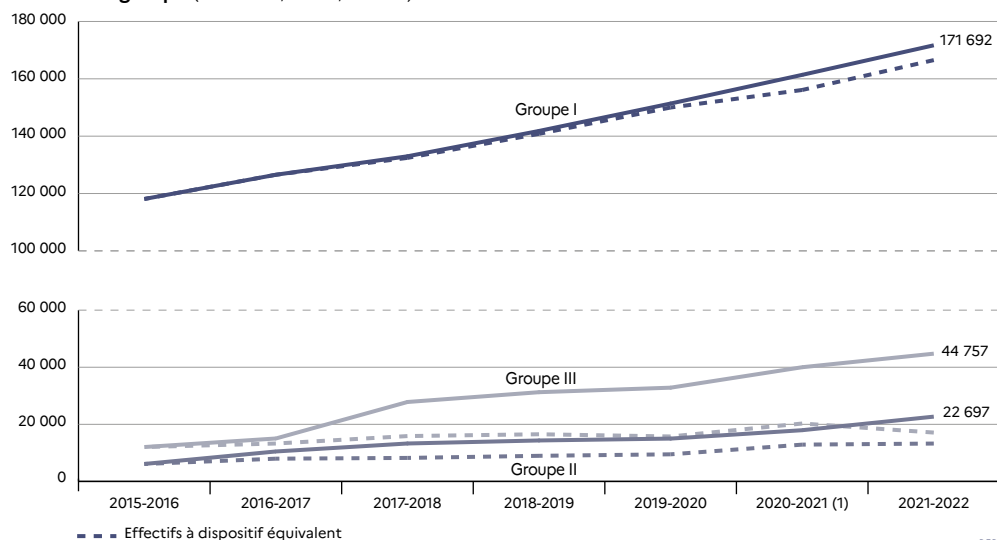
À la rentrée 2021, plus de 239 100 étudiants sont formés aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente dans 369 écoles (1) (2). Environ 3 % d'entre eux sont inscrits dans les antennes étrangères de ces établissements. Les effectifs de ces établissements ont augmenté de 9,0% en un an (3). La progression concerne tous les groupes : 6,4% dans le groupe I, 26,5% dans le groupe II et 11,9% dans le groupe III.

Avec 171 700 étudiants (71,8%), les 119 établissements du groupe I comptent le plus d'inscrits (4). Au sein de ces écoles, 144 900 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Parmi eux, près de sept sur dix suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade de master et 26% sont inscrits dans un diplôme visé de

niveau bac +3 ou +4 (+2 points par rapport à 2020). Les 55 écoles du groupe II comptent 22 700 étudiants (9,5% des inscrits) en 2021. Le groupe III, avec 195 écoles, forme près de 44 800 étudiants (18,7%).

Près de 31 300 étudiants intègrent en 2021 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (5). Cette inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (39,4%) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (21,7%). En 2021-2022, la part de femmes est stable dans ces écoles (51,4%). C'est dans le groupe III qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (58,4%). La part d'étudiants étrangers progresse de 1,9 point, atteignant 22,8%.

### 1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente, en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les données 2020-21 ont été révisées par rapport au RERS 2021 afin de supprimer 123 étudiants inscrits en DCG et DSCG.

Note : Depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits en écoles de commerce en métropole et dans les DROM, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG.

Pour 82 établissements des groupes II et III, représentant 3,7% du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

**Population étudiante, visa du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, DCG, DSCG, BTS, CEFDG, STS, IUT** – Voir « Glossaire ».

**Groupe I, Groupe II, Groupe III** – Voir « Glossaire » à **Écoles de commerce, gestion et vente**.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 10.10 ; 08.30.

#### Source

SIES-MESR, Système d'information SISE, enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

## 2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 à dispositif équivalent (1)	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
<b>Effectifs</b>	134 177	134 329	136 244	141 356	152 080	174 092	187 428	199 225	219 337	239 146
dont formation initiale sous statut scolaire	121 489	120 398	120 915	123 559	129 986	144 758	154 237	158 575	167 076	176 467
Évolution annuelle en %	2,4	0,1	1,4		11,6 / 7,6 (2)	14,5	7,7	6,3	10,1	9,0
Nombre d'écoles	195	198	191	219	236	308	333	334	352	369

RERS 2022, DEPP, SIES

### ► Champ : France métropolitaine (3) + DROM.

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016 : depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

2. Évolution par rapport aux effectifs 2015 / 2015 à dispositif équivalent.

3. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France métropolitaine. En 2021-2022, ce sont ainsi près de 7 100 étudiants, soit 3% de l'ensemble qui y sont inscrits.

4. Les données 2020-21 ont été révisées par rapport au RERS 2021 afin de supprimer 123 étudiants inscrits en DCG et DSCG.

## 3 Evolution des effectifs et du nombre d'écoles selon le type d'école depuis 2019-2020 (1)

Type d'école	2019-2020			2020-2021 (2)			2021-2022		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles (1)
Groupe I	151 377	6,7	108	161 383	6,6	113	171 692	6,4	119
Groupe II	15 006	4,6	51	17 945	19,6	44	22 697	26,5	55
Groupe III	32 842	5,1	175	40 009	21,8	195	44 757	11,9	195
<b>Total</b>	<b>199 225</b>	<b>6,3</b>	<b>334</b>	<b>219 337</b>	<b>10,1</b>	<b>352</b>	<b>239 146</b>	<b>9,0</b>	<b>369</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

### ► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'augmentation du nombre d'écoles dans le groupe III résulte de l'amélioration de la couverture de la collecte.

2. Les données 2020-21 ont été révisées par rapport au RERS 2021 afin de supprimer 123 étudiants inscrits en DCG et DSCG.

**Lecture :** 239 146 étudiants sont inscrits dans une des 369 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et domienne en 2021, soit 9,0% de plus qu'en 2020.

## 4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2021-2022

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Part des étrangers hors antennes à l'étranger (%) (1)	Total 2020-2021 (2)	Évolution 2020/2021 (%)
<b>Groupe I</b>	<b>119</b>	<b>84 133</b>	<b>87 559</b>	<b>171 692</b>	<b>49,0</b>	<b>24,0</b>	<b>23,1</b>	<b>161 383</b>	<b>6,4</b>
dont diplômes visés :		69 912	75 022	144 934	48,2	21,2	20,4	135 852	6,7
de niveau bac +3		10 122	11 624	21 746	46,5	23,8	22,2	19 200	13,3
de niveau bac +4		8 340	7 917	16 257	51,3	25,3	20,6	13 602	19,5
de niveau bac +5		3 119	3 855	6 974	44,7	30,5	30,1	5 842	19,4
de niveau bac +5 grade master		48 331	51 626	99 957	48,4	19,4	19,3	97 208	2,8
<b>Groupe II</b>	<b>55</b>	<b>12 579</b>	<b>10 118</b>	<b>22 697</b>	<b>55,4</b>	<b>29,4</b>	<b>18,4</b>	<b>17 945</b>	<b>26,5</b>
<b>Groupe III</b>	<b>195</b>	<b>26 154</b>	<b>18 603</b>	<b>44 757</b>	<b>58,4</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>	<b>40 009</b>	<b>11,9</b>
<b>Total</b>	<b>369</b>	<b>122 866</b>	<b>116 280</b>	<b>239 146</b>	<b>51,4</b>	<b>22,8</b>	<b>21,1</b>	<b>219 337</b>	<b>9,0</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

### ► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La part des étrangers peut varier fortement selon l'existence d'antennes à l'étranger d'établissements français et le volume d'étudiants concernés ; c'est en particulier le cas pour les écoles du groupe II.

2. Les données 2020-2021 ont été révisées par rapport à l'édition 2021 de RERS afin de supprimer 123 étudiants inscrits en DCG et DSCG.

## 5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master en 2021-2022, en % selon le niveau d'inscription dans le diplôme

Niveau d'inscription en 2021	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac +1	83,8	0,8	8,0	0,3	0,3	5,8	0,9	100,0	5 260	16,8
Bac +2	0,0	1,1	8,4	4,0	42,3	42,0	2,2	100,0	274	0,9
Bac +3	0,0	53,9	7,1	12,4	6,5	18,4	1,8	100,0	12 339	39,4
Bac +4	0,0	0,8	22,6	3,7	23,6	45,7	3,8	100,0	10 620	34,0
Bac +5	0,0	0,1	3,0	1,5	23,3	68,9	3,2	100,0	2 785	8,9
<b>Ensemble</b>	<b>14,1</b>	<b>21,7</b>	<b>12,1</b>	<b>6,4</b>	<b>13,0</b>	<b>30,2</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>31 278</b>	<b>100,0</b>
Rappel 2020-2021	13,4	22,3	11,7	8,4	9,9	30,1	4,2	100,0	30 501	100,0

RERS 2022, DEPP, SIES

### ► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Licence LMD et master LMD.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2021, 10,7% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 10,9% arrivent d'un établissement étranger et 5,5% sont issus d'un autre établissement en France.

**Lecture :** en 2021, 31 278 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 21,7% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 53,9% parmi les nouveaux entrants au niveau bac +3.

Entre 2007 et 2020, la répartition des étudiants inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE) selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent est similaire (1). Néanmoins, la part des étudiants dont le parent référent est cadre ou de profession intellectuelle supérieure a diminué de 0,9 point en treize ans (-1,7 point pour les professions intermédiaires), au profit des enfants d'employés (+1 point) et d'ouvriers (+1,7 point).

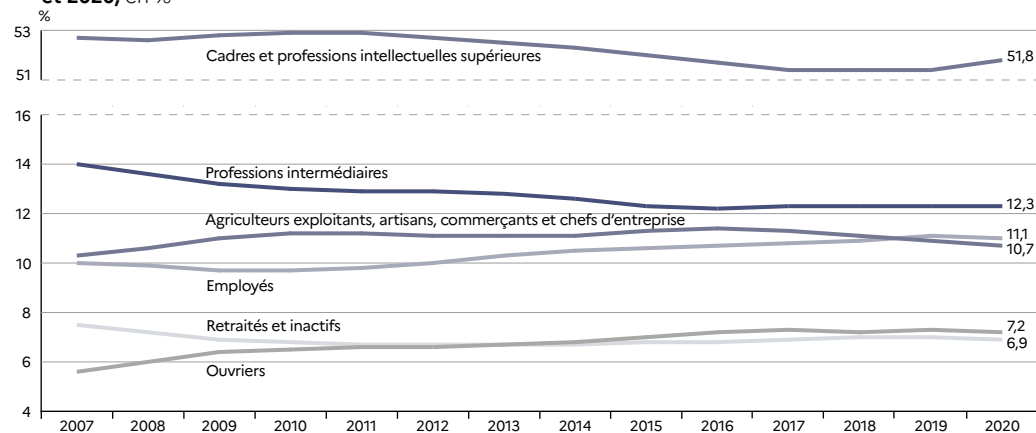
À la rentrée 2021, près de 83 400 étudiants sont inscrits en CPGE avec une baisse des effectifs de 1,8 % par rapport à ceux de la rentrée 2020 (2). Cette baisse est plus prononcée en première année (-2,5%) qu'en deuxième année (-1,1%). La filière littéraire est la seule qui enregistre une légère hausse du nombre d'étudiants (+1,2%). La filière économique connaît une diminution des effectifs (-4,5%) due à la forte baisse du nombre de

femmes inscrites (-8,1%) quand le nombre d'hommes inscrits reste quasiment stable. Les effectifs de la filière scientifique diminuent quant à eux de 1,5% indépendamment du genre (-1,2% d'hommes contre -1,7% de femmes).

Les femmes représentent 41,3% des inscrits en CPGE à la rentrée 2021 (34 400 étudiantes) (3). Si les femmes représentent la moitié des étudiants en filière économique et commerciale (50,6%), elles sont beaucoup moins représentées dans les filières scientifiques (30,9%) et sont surreprésentées dans la filière littéraire (71,5%).

Les bacheliers généraux représentent 91,7% des nouveaux entrants en CPGE. Les bacheliers technologiques sont un peu plus présents dans les filières économiques et commerciales (12,2%) que littéraires (0,2%) (4).

### 1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, entre 2007 et 2020, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

**Note** : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année  $n$ , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années :  $n-1$ ,  $n$  et  $n+1$ .

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 12,3% des étudiants en 2020 ont leur parent référent titulaire d'une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2019, 2020 et 2021 est de 12,3%.

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

**Classes préparatoires aux grandes écoles** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 22.04.

#### Source

DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESR.  
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture, traitement SIES-MESR.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE, selon la filière

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Filière scientifique	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482	53 406	52 603
Évolution annuelle en %	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2	-0,1	-1,5
Filière économique et commerciale	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279	19 265	18 392
Évolution annuelle en %	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6	-0,1	-4,5
Filière littéraire	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309	12 232	12 376
Évolution annuelle en %	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2	-0,6	1,2
<b>Total</b>	<b>80 411</b>	<b>82 165</b>	<b>83 425</b>	<b>84 046</b>	<b>85 938</b>	<b>86 473</b>	<b>86 478</b>	<b>85 121</b>	<b>85 070</b>	<b>84 903</b>	<b>83 371</b>
Évolution annuelle en %	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1	-0,2	-1,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Effectifs d'étudiants en CPGE par année de formation et par sexe en 2021-2022

	Public			Privé			Public + Privé			dont femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
<b>Éducation nationale</b>	<b>28 702</b>	<b>39 567</b>	<b>68 269</b>	<b>4 933</b>	<b>8 346</b>	<b>13 279</b>	<b>33 635</b>	<b>47 913</b>	<b>81 548</b>	<b>41,2</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>13 683</b>	<b>30 110</b>	<b>43 793</b>	<b>1 949</b>	<b>5 424</b>	<b>7 373</b>	<b>15 632</b>	<b>35 534</b>	<b>51 166</b>	<b>30,6</b>
Première année	7 065	14 297	21 362	1 000	2 653	3 653	8 065	16 950	25 015	32,2
Deuxième année	6 618	15 813	22 431	949	2 771	3 720	7 567	18 584	26 151	28,9
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>7 114</b>	<b>6 504</b>	<b>13 618</b>	<b>2 147</b>	<b>2 451</b>	<b>4 598</b>	<b>9 261</b>	<b>8 955</b>	<b>18 216</b>	<b>50,8</b>
Première année	3 466	3 195	6 661	1 016	1 185	2 201	4 482	4 380	8 862	50,6
Deuxième année	3 648	3 309	6 957	1 131	1 266	2 397	4 779	4 575	9 354	51,1
<b>Filière littéraire</b>	<b>7 905</b>	<b>2 953</b>	<b>10 858</b>	<b>837</b>	<b>471</b>	<b>1 308</b>	<b>8 742</b>	<b>3 424</b>	<b>12 166</b>	<b>71,9</b>
Première année	4 194	1 589	5 783	460	242	702	4 654	1 831	6 485	71,8
Deuxième année	3 711	1 364	5 075	377	229	606	4 088	1 593	5 681	72,0
<b>Autres ministères</b>	<b>778</b>	<b>1 045</b>	<b>1 823</b>				<b>778</b>	<b>1 045</b>	<b>1 823</b>	<b>42,7</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>638</b>	<b>799</b>	<b>1 437</b>				<b>638</b>	<b>799</b>	<b>1 437</b>	<b>44,4</b>
Première année	210	361	571				210	361	571	36,8
Deuxième année	428	438	866				428	438	866	49,4
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>38</b>	<b>138</b>	<b>176</b>				<b>38</b>	<b>138</b>	<b>176</b>	<b>21,6</b>
Première année	20	73	93				20	73	93	21,5
Deuxième année	18	65	83				18	65	83	21,7
<b>Filière littéraire</b>	<b>102</b>	<b>108</b>	<b>210</b>				<b>102</b>	<b>108</b>	<b>210</b>	<b>48,6</b>
Première année	53	65	118				53	65	118	44,9
Deuxième année	49	43	92				49	43	92	53,3
<b>Total</b>	<b>29 480</b>	<b>40 612</b>	<b>70 092</b>	<b>4 933</b>	<b>8 346</b>	<b>13 279</b>	<b>34 413</b>	<b>48 958</b>	<b>83 371</b>	<b>41,3</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>14 321</b>	<b>30 909</b>	<b>45 230</b>	<b>1 949</b>	<b>5 424</b>	<b>7 373</b>	<b>16 270</b>	<b>36 333</b>	<b>52 603</b>	<b>30,9</b>
Première année	7 275	14 658	21 933	1 000	2 653	3 653	8 275	17 311	25 586	32,3
Deuxième année	7 046	16 251	23 297	949	2 771	3 720	7 995	19 022	27 017	29,6
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>7 152</b>	<b>6 642</b>	<b>13 794</b>	<b>2 147</b>	<b>2 451</b>	<b>4 598</b>	<b>9 299</b>	<b>9 093</b>	<b>18 392</b>	<b>50,6</b>
Première année	3 486	3 268	6 754	1 016	1 185	2 201	4 502	4 453	8 955	50,3
Deuxième année	3 666	3 374	7 040	1 131	1 266	2 397	4 797	4 640	9 437	50,8
<b>Filière littéraire</b>	<b>8 007</b>	<b>3 061</b>	<b>11 068</b>	<b>837</b>	<b>471</b>	<b>1 308</b>	<b>8 844</b>	<b>3 532</b>	<b>12 376</b>	<b>71,5</b>
Première année	4 247	1 654	5 901	460	242	702	4 707	1 896	6 603	71,3
Deuxième année	3 760	1 407	5 167	377	229	606	4 137	1 636	5 773	71,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP, SIES

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale (qui regroupe ici aussi ceux sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur) ou d'autres ministères tels que celui chargé de l'Agriculture ou encore celui des Armées.

## 4 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en CPGE en 2021-2022, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2020-2021	Progression annuelle d'entrants (%)
Filière scientifique	92,6	5,6	0,2	1,6	100,0	25 077	-1,4
Filière économique et commerciale	85,0	12,2	0,5	2,3	100,0	8 729	-10,4
Filière littéraire	97,5	0,2	0,0	2,3	100,0	6 445	2,2
<b>Total</b>	<b>91,7</b>	<b>6,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,9</b>	<b>100,0</b>	<b>40 251</b>	<b>-3,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

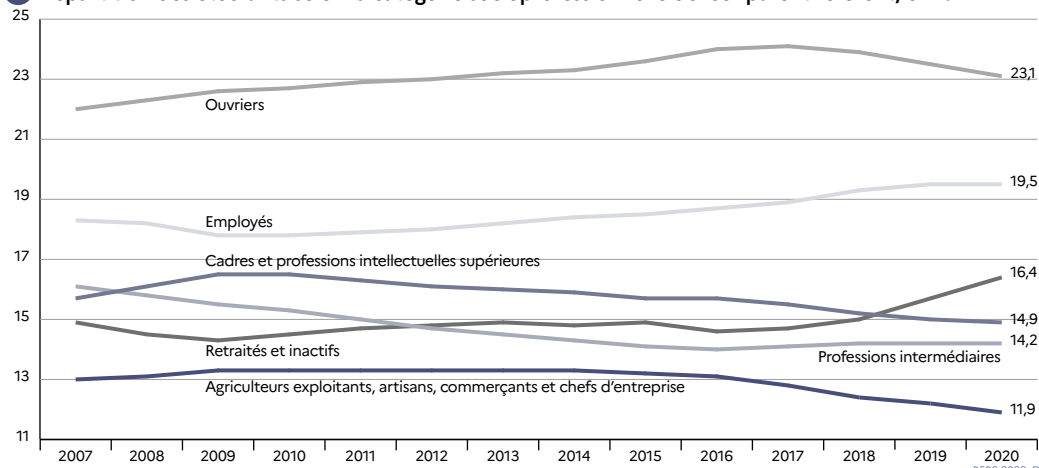
Les enfants d'ouvriers représentent en moyenne 23,1% des inscrits en **section de technicien supérieur (STS)** en 2020 (1). Cette part diminue depuis 2018 après une hausse constante entre 2007 et 2018. La part des étudiants dont le parent référent est employé continue de croître depuis 2010 (+1,7 point). Si la proportion d'enfants de cadres poursuit sa baisse, celle des enfants de personnes occupant une profession intermédiaire est stable depuis six ans.

Plus de 252 000 étudiants sont inscrits en STS **sous statut scolaire** à la rentrée 2021 (2), soit une baisse de 5,7% par rapport à 2020 après une augmentation de 1,1% en 2020. La baisse est particulièrement prononcée en première année (-9,7%) en lien avec la diminution du

nombre de bacheliers à la session 2021 et la progression de la formation en apprentissage (4). Au total, 126 800 étudiants sont entrés pour la première fois en formation de STS contre 140 400 à la rentrée 2020. Le domaine de la production est davantage affecté par cette évolution (-16,9%) que celui des services (-7,0%).

Près de 30% des étudiants inscrits en STS suivent leur formation dans un établissement privé, part qui diminue lentement depuis 2012 (33,5%) (3). Les étudiantes composent près de la moitié des effectifs 2021 en STS (48,5%). Elles sont néanmoins proportionnellement plus présentes dans les établissements privés (52,1% des effectifs du privé) que dans les établissements publics (46,9%).

### 1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année  $n$ , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années :  $n - 1$ ,  $n$  et  $n + 1$ .

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 19,3% des étudiants inscrits en STS et assimilés en 2018 ont leur parent référent employé, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2017, 2018 et 2019 est de 19,3%.

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 20.02.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
<b>Public</b>	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400	184 596	176 953
Évolution annuelle en % (2)	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	2,0	-4,1
% par rapport à l'effectif total	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3	69,0	70,2
<b>Privé</b>	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098	82 754	75 088
Évolution annuelle en % (2)	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7	-0,9	-9,3
% par rapport à l'effectif total	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7	31,0	29,8
<b>Public + Privé</b>	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498	267 350	252 041
Évolution annuelle en % (1) (2)	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0	1,1	-5,7

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. Les évolutions annuelles entre 2018 et 2020 sont calculées à champ constant, hors DN MADE, diplôme de niveau bac +3 créé en 2018 et en fin de montée en charge en 2020.

**Lecture :** à la rentrée 2021, 176 953 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en baisse de 4,1 % par rapport à celui de 2020. Il représente 70 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2021.

## 3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2021-2022

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
<b>Éducation nationale et Enseignement supérieur</b>	77 879	87 217	165 096	35 919	31 532	67 451	113 798	118 749	232 547	48,9
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	76 945	86 323	163 268	35 703	31 356	67 059	112 648	117 679	230 327	48,9
Classes de mise à niveau (2)	489	395	884	187	169	356	676	564	1 240	54,5
Classes passerelles BTS (3)	445	499	944	29	7	36	474	506	980	48,4
<b>Agriculture</b>	5 138	6 505	11 643	2 822	4 035	6 857	7 960	10 540	18 500	43,0
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	5 138	6 505	11 643	2 822	4 035	6 857	7 960	10 540	18 500	43,0
<b>Autres ministères</b>	55	159	214	413	367	780	468	526	994	47,1
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	51	139	190	413	367	780	464	506	970	47,8
Classes de mise à niveau (2)	4	20	24				4	20	24	16,7
<b>Total</b>	83 072	93 881	176 953	39 154	35 934	75 088	122 226	129 815	252 041	48,5

RERS 2022, DEPP, SIES

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Les STS sont comptés avec les troisièmes années de STS. Comprend également les DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés à partir de 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

## 4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2020-2021, en % (1)

Domaines de spécialité	Bac général	Bac technologiques			Bac pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2021-2022	Progression annuelle des entrants (%)
		STI2D, STI2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	38,6	32,2	0,9	2,0	8,8	17,5	100,0	4 192	2,8
Production	10,9	18,4	0,6	9,5	40,4	20,2	100,0	35 184	-16,9
Services	18,2	2,1	23,0	5,2	32,7	18,8	100,0	87 422	-7,0
<b>Total</b>	16,8	7,6	16,0	6,3	34,1	19,2	100,0	126 798	-9,7

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

**Lecture :** en 2021, 32,7 % des étudiants entrant en STS dans le domaine des services ont obtenu un baccalauréat professionnel. Entre les rentrées 2020 et 2021, l'effectif des entrants en STS du domaine des services a diminué de 7,0 %.



À la rentrée 2021, près de 252 000 étudiants sous statut scolaire sont inscrits dans une section de technicien supérieur (STS) ou assimilés (1). Cet effectif est en baisse de 5,7% par rapport à la rentrée précédente (-15 300 inscrits) en lien avec la diminution du nombre de bacheliers à la session 2021 et le développement de la formation en apprentissage (2).

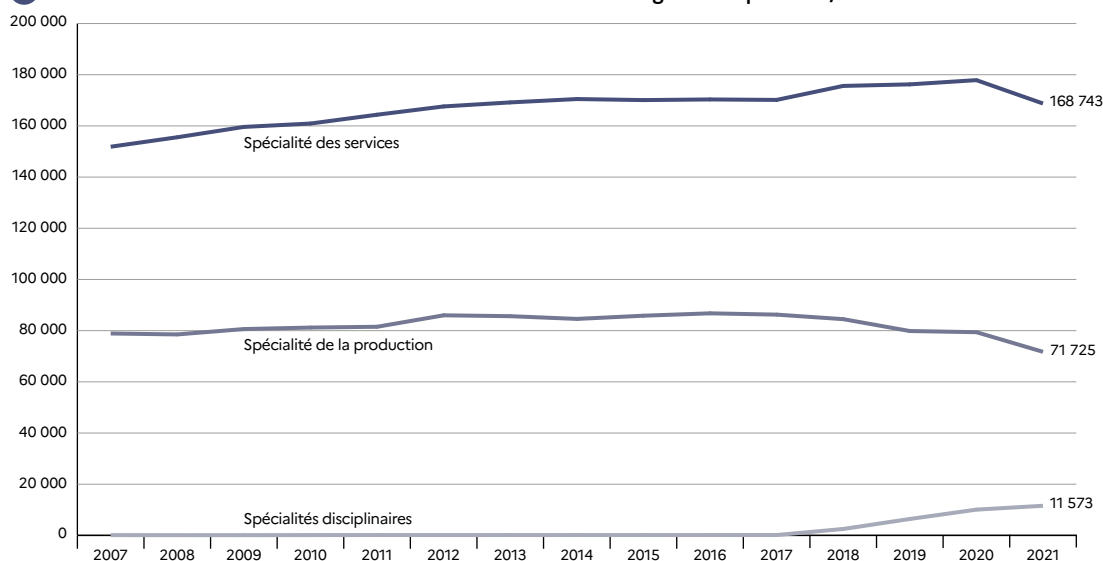
Les formations dans les spécialités de la production accueillent 71 700 étudiants, en baisse de 9,7% par rapport à la rentrée 2020. Toutes les spécialités de production enregistrent une diminution hormis celles concernant la « production animale » et « forêts et espaces verts ». Les spécialités de services enregistrent une baisse du nombre d'étudiants de 5,1%. La spécialité « santé » enregistre la plus forte baisse avec -20,2% tandis que la filière « commerce, vente » est la seule

dont les effectifs restent stables. Enfin, les spécialités disciplinaires (11 500 inscrits) sont les seules à enregistrer une hausse du nombre d'inscrits (+14,9%).

Les formations dans les spécialités des services accueillent 67,0% des 252 000 inscrits à la rentrée 2021, contre 28,5% dans les domaines de la production. Les établissements privés scolarisent 29,8% des étudiants contre 31,0% à la rentrée 2020, la baisse du nombre d'inscrits y étant plus prononcée que dans les établissements publics.

Les femmes restent peu nombreuses dans les spécialités de la production : elles composent un peu moins de 22% des effectifs dans ces formations. En revanche, elles représentent 58,0% des effectifs dans les services et 74,7% dans les formations disciplinaires.

### 1 Effectifs des étudiants inscrits en STS et assimilés selon la catégorie de spécialité, entre 2007 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), DN MADE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.05.

#### Source

DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESR.  
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture, traitement SIES-MESR.

**2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2021-2022**

Groupes de spécialités de formation		Effectifs 2021-2022	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2020-2021	Évolution annuelle (%)
133	Musique, arts du spectacle					15	
134	Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	11 573	4,6	24,7	74,7	10 056	15,1
	<b>Total des spécialités disciplinaires</b>	<b>11 573</b>	<b>4,6</b>	<b>24,7</b>	<b>74,7</b>	<b>10 071</b>	<b>14,9</b>
200	Technologies industrielles fondamentales	4 662	1,8	11,7	15,5	7 860	-40,7
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	10 671	4,2	17,5	5,6	11 185	-4,6
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 316	2,1	43,8	39,6	5 985	-11,2
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 999	0,8	28,2	34,4	2 144	-6,8
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	2 096	0,8	33,8	59,0	2 080	0,8
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 406	1,4	42,3	36,2	3 359	1,4
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 573	0,6	27,7	27,8	1 589	-1,0
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	379	0,2	9,8	26,4	585	-35,2
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 919	1,6	20,5	61,5	4 070	-3,7
222	Transformations chimiques et apparentées	3 606	1,4	30,7	62,5	3 646	-1,1
223	Métallurgie	2 279	0,9	1,9	6,2	2 666	-14,5
224	Matériaux de construction, verre, céramique	11	0,0		54,5	18	-38,9
225	Plasturgie, matériaux composites	339	0,1		9,7	426	-20,4
226	Papier, carton						
227	Énergie, génie climatique	2 893	1,1	18,4	2,5	3 210	-9,9
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 505	1,4	12,8	17,3	3 812	-8,1
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 724	0,7	11,0	10,1	1 835	-6,0
232	Bâtiment : construction et couverture	371	0,1	3,5	14,8	404	-8,2
233	Bâtiment : finitions	931	0,4	19,0	55,9	949	-1,9
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 171	0,5	13,2	9,9	1 213	-3,5
241	Textile	47	0,0		55,3	68	-30,9
242	Habillement	1 310	0,5	11,1	89,5	1 349	-2,9
243	Cuirs et peaux	147	0,1		82,3	162	-9,3
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	5 638	2,2	13,9	4,8	6 078	-7,2
251	Mécanique générale et de précision, usinage						
252	Moteurs et mécanique auto	2 435	1,0	15,4	3,7	2 559	-4,8
253	Mécanique aéronautique et spatiale	442	0,2	15,2	13,6	476	-7,1
254	Structures métalliques	1 512	0,6	7,5	4,5	1 635	-7,5
255	Électricité, électronique	9 343	3,7	11,5	3,6	10 035	-6,9
	<b>Total des spécialités de la production</b>	<b>71 725</b>	<b>28,5</b>	<b>19,5</b>	<b>21,8</b>	<b>79 398</b>	<b>-9,7</b>
300	Spécialités plurivalentes des services	1 776	0,7	29,6	59,6	2 203	-19,4
311	Transport, manutention, magasinage	2 301	0,9	19,3	20,4	2 459	-6,4
312	Commerce, vente	49 352	19,6	33,6	49,7	48 974	0,8
313	Finances, banque, assurances	9 477	3,8	37,2	57,3	10 111	-6,3
314	Comptabilité, gestion	29 807	11,8	27,5	54,7	32 084	-7,1
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 473	2,6	60,8	74,3	7 213	-10,3
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	894	0,4	3,4	48,3	911	-1,9
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 492	1,0	35,4	34,7	2 753	-9,5
324	Secrétariat, bureautique	11 788	4,7	20,6	76,2	12 787	-7,8
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	10 339	4,1	37,9	7,4	10 408	-0,7
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 750	2,3	33,4	92,2	6 005	-4,2
331	Santé	8 138	3,2	48,9	76,6	10 202	-20,2
332	Travail social	8 029	3,2	43,5	92,3	8 274	-3,0
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	14 382	5,7	31,9	66,0	15 629	-8,0
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 493	1,4	69,6	99,0	3 736	-6,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 579	0,6	20,5	27,0	1 660	-4,9
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	511	0,2	22,5	38,6	142	259,9
345	Application des droits et statuts des personnes	2 162	0,9	44,8	81,5	2 330	-7,2
	<b>Total des spécialités des services</b>	<b>168 743</b>	<b>67,0</b>	<b>34,5</b>	<b>58,0</b>	<b>177 881</b>	<b>-5,1</b>
	<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>252 041</b>	<b>100,0</b>	<b>29,8</b>	<b>48,5</b>	<b>267 350</b>	<b>-5,7</b>

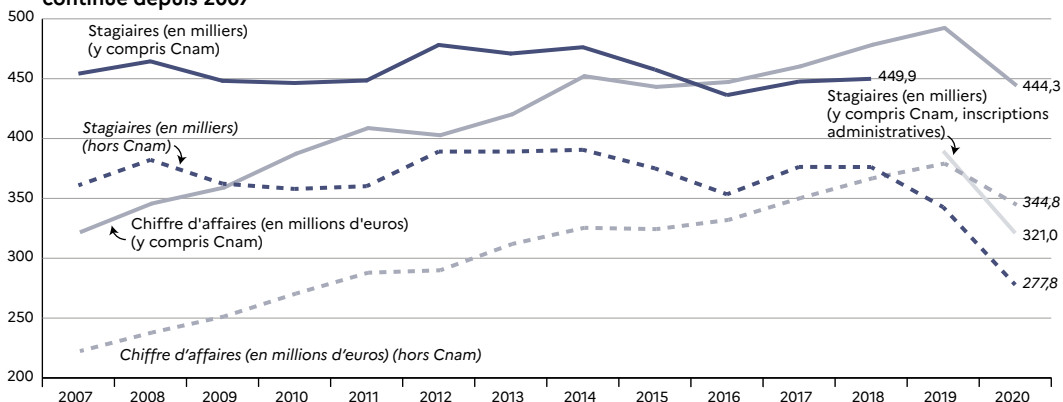
► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.  
 Lecture : 67% des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DMA, classe passerelle ou DN MADE sont inscrits dans le secteur des services.  
 Les établissements privés scolarisent 34,5% d'entre eux. Les femmes représentent 58% des étudiants formés dans ce secteur.

RERS 2022, DEPP, SIES

En 2020, 321 000 stagiaires suivent une formation continue en université et leurs composantes, en écoles d'ingénieurs et autres établissements ou au Cnam, contre 389 600 en 2019 (1)(2). Un effectif en baisse de 18%, dans un contexte de crise sanitaire, qui touche particulièrement les universités. Ces dernières perdent en effet un peu plus de 19% de stagiaires en 2020 pour en former 262 700. Les stagiaires en université représentent 82% de l'ensemble des stagiaires. Parmi eux, 78% sont des salariés (98 500) ou des particuliers (106 400). Ces deux catégories sont également majoritaires dans les écoles d'ingénieurs (81% des 15 100 stagiaires) et au Cnam. : 43 200 stagiaires dont 44% sont des salariés (19 000) et 40% des particuliers finançant eux-mêmes leur formation (17 600).

La durée moyenne totale de formation est en forte hausse : de 147,6 heures en 2019 à 163,3 heures en 2020, sans doute en lien avec la crise sanitaire, les formations courtes ayant pu être davantage touchées. Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé par les universités, écoles d'ingénieurs et le Cnam atteint 449 millions d'euros en 2020, en baisse de 8,8% par rapport à 2019 (493 millions) (3). Les universités représentent 70% du chiffre d'affaires global, avec 316,5 millions d'euros, en baisse de 8%. Les écoles d'ingénieurs connaissent la plus forte baisse (-20,3%) et réalisent 28,1 millions de chiffre d'affaires. Le Cnam représente 23% du total : 104,6 millions d'euros, en baisse de 8,3%.

### 1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue depuis 2007



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2015), Public.

Note : rupture de série sur le nombre de stagiaires total à partir de 2019. Depuis 2019, les données du Cnam concernent seulement les inscriptions administratives dans le centre du lieu de résidence ou principal.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Établissements concernés** – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, classés en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut d'études politiques de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam.

**Les données du Cnam** – Elles ont fait, en 2019 et 2020, l'objet d'un traitement statistique pour corriger des données de centres régionaux manquants.

#### Pour en savoir plus

– Note d'Information du SIES : 2112.

## 2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2020

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
<b>Salariés</b>	<b>98,5</b>	<b>17,8</b>	<b>181,2</b>	<b>7,1</b>	<b>0,9</b>	<b>126,8</b>
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	79,9	12,7	158,9	6,3	0,5	87,2
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	18,6	5,2	276,7	0,8	0,4	427,4
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés						
<b>Personnes en recherche d'emploi aidées</b>	<b>21,6</b>	<b>5,9</b>	<b>275,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>584,2</b>
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	18,6	5,2	277,0	0,3	0,2	612,3
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	2,9	0,8	264,5	0,0	0,0	363,7
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés						
<b>Particuliers</b>	<b>106,4</b>	<b>12,2</b>	<b>115,0</b>	<b>5,2</b>	<b>1,6</b>	<b>313,0</b>
dont interâges	24,6	0,4	15,5	0,2	0,0	19,0
<b>Autres</b>	<b>36,2</b>	<b>6,6</b>	<b>183,7</b>	<b>2,4</b>	<b>0,2</b>	<b>69,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>262,7</b>	<b>42,7</b>	<b>162,4</b>	<b>15,1</b>	<b>2,9</b>	<b>193,2</b>
<b>Ensemble 2019</b>	<b>325,3</b>	<b>46,5</b>	<b>142,9</b>	<b>17,4</b>	<b>3,3</b>	<b>188,8</b>

	Cnam			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
<b>Salariés</b>	<b>19,0</b>	<b>2,6</b>	<b>135,5</b>	<b>124,6</b>	<b>21,3</b>	<b>171,1</b>
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	2,2	0,4	189,8	88,4	13,7	154,6
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,7	0,2	333,5	20,1	5,7	284,7
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés	16,1	1,9	119,8	16,1	1,9	119,8
<b>Personnes en recherche d'emploi aidées</b>	<b>6,6</b>	<b>1,0</b>	<b>148,3</b>	<b>28,6</b>	<b>7,1</b>	<b>249,8</b>
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	0,1	0,0	112,0	19,1	5,4	282,1
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,1	0,0	338,7	3,1	0,8	269,1
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés	6,4	0,9	144,7	6,4	0,9	144,7
<b>Particuliers</b>	<b>17,6</b>	<b>3,3</b>	<b>185,3</b>	<b>129,2</b>	<b>17,1</b>	<b>132,5</b>
dont interâges	0,0	0,0		24,8	0,4	15,5
<b>Autres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b></b>	<b>38,6</b>	<b>6,8</b>	<b>176,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>43,2</b>	<b>6,8</b>	<b>157,7</b>	<b>321,0</b>	<b>52,4</b>	<b>163,3</b>
<b>Ensemble 2019</b>	<b>46,9</b>	<b>7,7</b>	<b>163,8</b>	<b>389,6</b>	<b>57,5</b>	<b>147,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Par ailleurs, depuis 2019, pour les données Cnam, le nombre de stagiaires porte sur les inscriptions administratives (dans un unique centre) et non plus pédagogiques, qui pouvaient concerner plusieurs centres pour un même stagiaire à travers le territoire.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-Stagiaires = (stagiaires) x (durée en heures des prestations).

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2020, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (p)	Total avec Cnam	Part (%)
<b>Entreprises (pour la formation des salariés)</b>	<b>74,0</b>	<b>23,4</b>	<b>7,0</b>	<b>81,0</b>	<b>14,2</b>	<b>95,1</b>	<b>21,2</b>
<b>Organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation</b>	<b>87,2</b>	<b>27,5</b>	<b>4,3</b>	<b>91,5</b>	<b>18,2</b>	<b>109,7</b>	<b>24,4</b>
Formation à titre individuel et à leurs frais	65,8	20,8	10,3	76,1	27,6	103,7	23,1
Partie restant au stagiaire en complément d'un autre financement	1,8	0,6	0,5	2,3		2,3	0,5
<b>Total particuliers</b>	<b>67,6</b>	<b>21,3</b>	<b>10,8</b>	<b>78,4</b>	<b>27,6</b>	<b>106,0</b>	<b>23,6</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>228,7</b>	<b>72,2</b>	<b>22,1</b>	<b>250,8</b>	<b>60,0</b>	<b>310,8</b>	<b>69,2</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	19,5	6,2	0,7	20,2	0,3	20,5	4,6
pour la formation de publics spécifiques	29,2	9,3	2,1	31,2	33,0	64,2	14,3
- des instances européennes	0,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,2	0,3
- de l'État	3,4	1,1	1,1	4,5	14,3	18,8	4,2
- des régions	20,3	6,4	0,8	21,0	16,1	37,1	8,3
- Pôle emploi	5,0	1,6	0,2	5,2	2,0	7,2	1,6
Autres ressources publiques	2,8	0,9	0,4	3,2	2,4	5,6	1,3
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>51,5</b>	<b>16,3</b>	<b>3,2</b>	<b>54,7</b>	<b>35,7</b>	<b>90,4</b>	<b>20,1</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>36,3</b>	<b>11,5</b>	<b>2,9</b>	<b>39,2</b>	<b>8,8</b>	<b>48,0</b>	<b>10,7</b>
<b>Total général</b>	<b>316,5</b>	<b>100,0</b>	<b>28,1</b>	<b>344,7</b>	<b>104,6</b>	<b>449,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Total général 2019</b>	<b>344,1</b>	<b>100,0</b>	<b>35,2</b>	<b>379,3</b>	<b>113,3</b>	<b>492,6</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

RERS 2022, DEPP, SIES

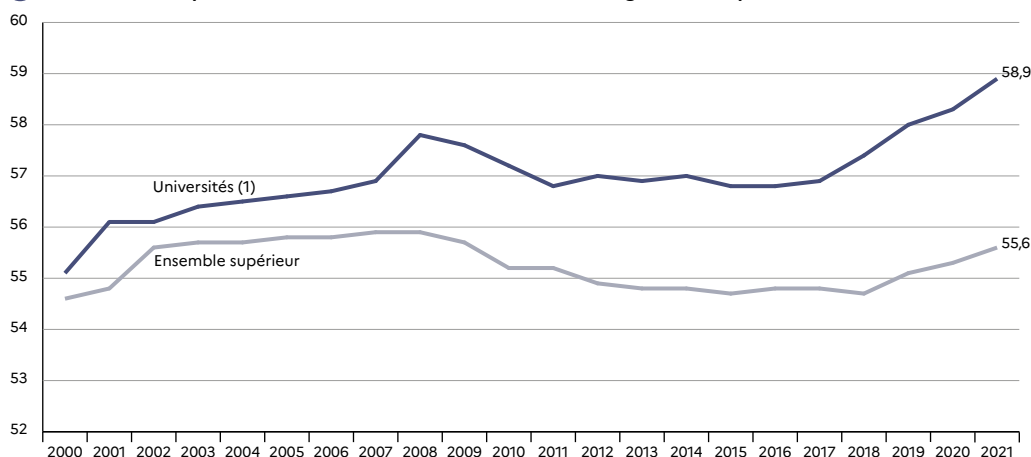
En 2021-2022, plus de la moitié des étudiants (56%) de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble, mais un peu plus fortement à l'université (respectivement +0,4 et +1,7 point depuis 2010).

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2020, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge. C'était déjà le cas en 2000, mais les écarts entre taux de scolarisation se sont creusés pour les 18-25 ans, et réduits pour les 26-29 ans.

La part de femmes peut varier considérablement selon le type d'études (3). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (87%), tandis qu'exception faite de la **PACES** (70%), elles sont minoritaires dans les formations sélectives (41% en **CPGE**, 40% en DUT), et plus encore en sciences (29% des effectifs des **formations d'ingénieurs**, 31% des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces disparités se retrouvent à l'université, où les femmes représentent 60% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues, en lettres et sciences humaines (70%). Si les femmes représentent 66% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie, elles restent minoritaires dans les disciplines scientifiques (42%).

### 1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les IUT.

Note : depuis 2010, les inscriptions en STS en apprentissage sont prises en compte dans les calculs.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

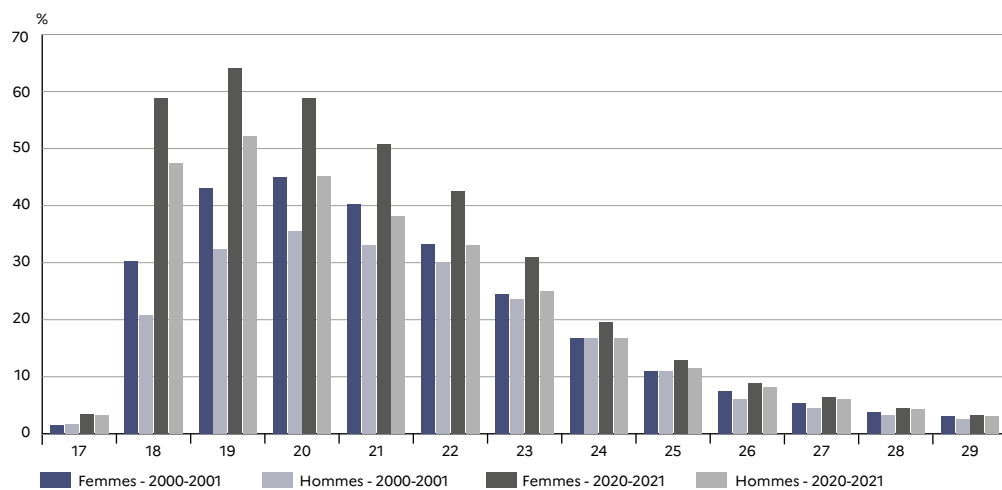
**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 6.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, PACES** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 21.14.

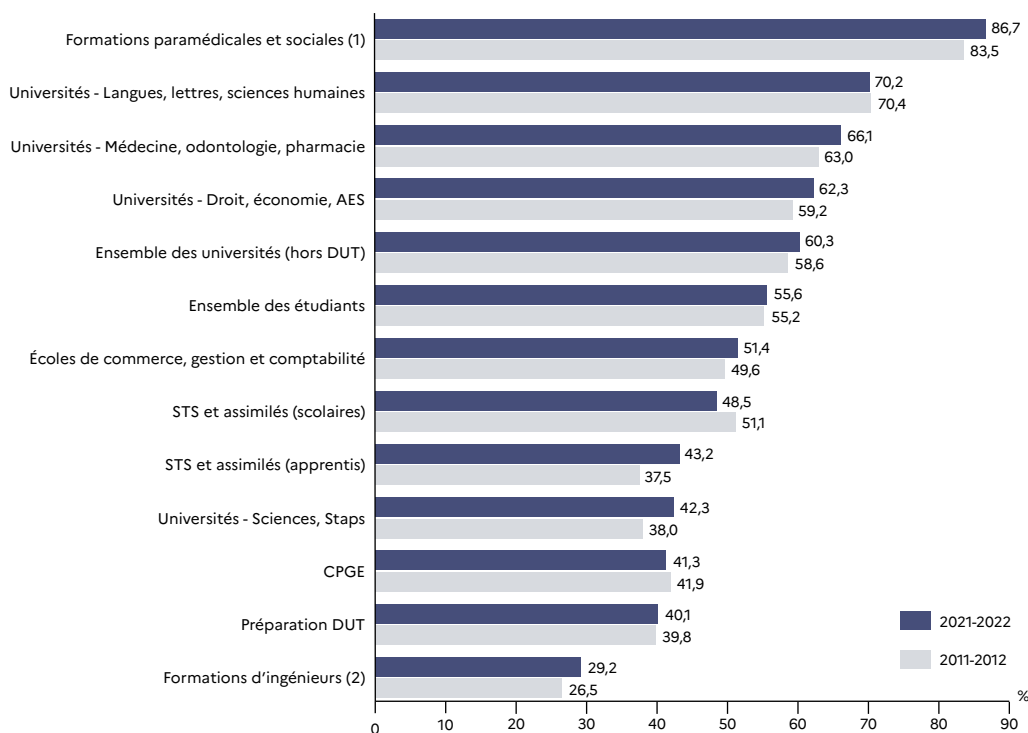
## 2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, par âge en %



► Champ : France métropolitaine pour 2000-2001, y compris DROM pour 2020-2021.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2020-2021.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

RERS 2022, DEPP, SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2021-2022, plus d'un tiers des étudiants (34,7%) ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 10,9% avec des parents ouvriers et 17,2% employés (1).

Les enfants des cadres représentent plus de la moitié des étudiants en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), dans les formations ingénieurs, les écoles normales supérieures (ENS) et près de la moitié des étudiants dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (22,5%), en DUT (12,1%) et dans les écoles paramédicales et sociales (18,7%). La part des enfants

d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (18,6%). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (31,3%).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 33% des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48,8%) ainsi que dans les parcours de droit, sciences politiques (36,1%) et de sciences (34,6%). Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 29,0% en cursus licence à 39,5% en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 11,6% des effectifs en cursus licence et 5,6% en cursus doctorat (3).

### Précisions

**L'origine sociale** – L'information sur la catégorie socio-professionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

**Population étudiante, cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et CPGE** – Voir « Glossaire ».

### Source

SIES-MESR, Système d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.  
SIES-MESR, enquête sur les stages.

### 1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2021-2022, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	8,8	33,1	15,3	17,6	10,3	14,8	100,0	7,9
dont préparation DUT	9,8	30,4	18,4	20,4	12,1	9,0	100,0	3,1
formations d'ingénieurs (2)	8,5	45,1	16,2	13,3	7,9	9,0	100,0	3,6
autres formations	8,7	33,7	15,0	17,5	10,2	15,5	100,0	8,5
Formations d'ingénieurs hors université (2)	11,6	55,2	11,8	9,6	5,0	6,8	100,0	8,2
STS (scolaires)	11,7	15,5	14,6	19,6	22,5	16,0	100,0	9,7
CPGE et préparations intégrées	10,4	53,1	12,6	10,9	6,8	6,2	100,0	2,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	18,6	49,4	8,7	11,6	4,8	6,9	100,0	37,7
Établissements privés d'enseignement universitaire	14,8	45,7	11,9	12,1	6,8	8,8	100,0	15,2
Écoles normales supérieures	6,8	62,6	10,6	7,5	2,1	10,3	100,0	5,3
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	13,3	45,8	15,8	12,7	5,0	7,3	100,0	43,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,1	23,5	9,3	31,3	18,7	2,0	100,0	12,0
Autres écoles et formations (4)	11,1	46,8	11,9	12,1	6,2	11,8	100,0	33,1
<b>Ensemble des étudiants français</b>	<b>10,5</b>	<b>34,7</b>	<b>14,1</b>	<b>17,2</b>	<b>10,9</b>	<b>12,6</b>	<b>100,0</b>	<b>13,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2020-2021.

4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

RERS 2022, DEPP, SIES

### 2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2021-2022, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
<b>Droit, sciences politiques</b>	<b>9,9</b>	<b>36,1</b>	<b>13,6</b>	<b>17,2</b>	<b>9,1</b>	<b>14,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6,2</b>	<b>191 180</b>
Sciences économiques, gestion	11,0	29,7	14,2	19,1	12,4	13,6	100,0	9,5	162 130
AES	8,4	19,5	14,8	21,5	15,1	20,8	100,0	6,3	26 945
Pluridroit, sciences économiques, AES	7,1	22,7	13,5	21,1	15,9	19,7	100,0	4,9	2 822
<b>Total économie, AES</b>	<b>10,6</b>	<b>28,1</b>	<b>14,3</b>	<b>19,5</b>	<b>12,8</b>	<b>14,7</b>	<b>100,0</b>	<b>9,0</b>	<b>191 897</b>
Arts, lettres, sciences du langage	7,3	29,8	16,0	19,6	9,2	18,2	100,0	10,3	74 013
Langues	7,5	21,7	15,8	23,0	13,0	19,0	100,0	5,5	87 438
Sciences humaines et sociales	7,8	27,5	16,2	19,1	11,2	18,3	100,0	8,6	289 597
Plurillettres, langues, sciences humaines	7,1	33,5	14,5	18,1	9,0	17,8	100,0	10,6	8 726
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>7,7</b>	<b>26,8</b>	<b>16,0</b>	<b>19,9</b>	<b>11,2</b>	<b>18,4</b>	<b>100,0</b>	<b>8,4</b>	<b>459 774</b>
Sciences fondamentales et application	8,6	35,4	16,6	16,7	10,6	12,1	100,0	5,9	194 971
Sciences de la nature et de la vie	9,4	33,6	16,9	17,1	10,4	12,6	100,0	5,3	92 735
Plurisciences	8,3	29,6	16,2	20,1	11,7	14,1	100,0	5,6	14 301
<b>Total sciences</b>	<b>8,8</b>	<b>34,6</b>	<b>16,7</b>	<b>17,0</b>	<b>10,6</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>	<b>5,7</b>	<b>302 007</b>
<b>Staps</b>	<b>8,5</b>	<b>30,4</b>	<b>19,3</b>	<b>21,2</b>	<b>11,4</b>	<b>9,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3,9</b>	<b>59 566</b>
<b>Total disciplines générales</b>	<b>8,8</b>	<b>30,7</b>	<b>15,7</b>	<b>18,7</b>	<b>11,0</b>	<b>15,1</b>	<b>100,0</b>	<b>7,2</b>	<b>1 204 424</b>
Médecine-odontologie	8,5	50,4	12,4	9,6	5,1	14,0	100,0	14,7	147 901
Pharmacie	9,9	46,2	13,1	10,8	8,1	12,0	100,0	7,8	23 480
Plurisanté	9,3	42,9	15,7	16,1	7,6	8,4	100,0	2,4	24 805
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>8,8</b>	<b>48,8</b>	<b>13,0</b>	<b>10,7</b>	<b>5,8</b>	<b>13,0</b>	<b>100,0</b>	<b>12,3</b>	<b>196 186</b>
<b>Total</b>	<b>8,8</b>	<b>33,1</b>	<b>15,3</b>	<b>17,6</b>	<b>10,3</b>	<b>14,8</b>	<b>100,0</b>	<b>7,9</b>	<b>1 400 610</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

RERS 2022, DEPP, SIES

### 3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2021-2022, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	H+F
Agriculteurs	1,4	1,1	1,2	1,7	1,2	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,1	1,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,7	7,6	7,7	7,2	7,0	7,2	6,5	6,2	6,3	7,5	7,4	7,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27,3	31,4	29,0	39,2	42,1	40,3	39,6	39,5	39,5	31,8	35,0	33,1
Professions intermédiaires	16,2	16,7	16,4	13,5	13,7	13,6	10,7	11,7	11,2	15,1	15,6	15,3
Employés	20,9	19,4	20,3	13,7	12,6	13,3	8,9	9,3	9,1	18,1	17,0	17,6
Ouvriers	12,0	11,1	11,6	8,3	7,9	8,2	5,3	5,8	5,6	10,6	9,9	10,3
Retraités, inactifs	14,5	12,8	13,8	16,3	15,4	16,0	27,7	26,2	27,0	15,4	14,0	14,8
<b>Ensemble (1)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Proportion de valeurs manquantes	6,4	5,9	6,2	11,3	9,9	10,8	12,1	12,0	12,1	8,3	7,4	7,9
Effectifs	508 505	364 083	872 588	309 354	185 837	495 191	16 051	16 864	32 915	833 910	566 784	1 400 694

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

RERS 2022, DEPP, SIES



En 2018-2019, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité diplômante** en France est estimé à 246 400, soit plus de 4% du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde (1). Le nombre de ces étudiants augmente de 7,3% en 2018-2019, soit un rythme en progression par rapport aux tendances des années passées. La France occupe la septième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Russie et le Canada.

En 2018-2019, la France devient le cinquième pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, le Vietnam, l'Allemagne, devançant désormais les États-Unis et la Corée du Sud (2). Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 103 200, un effectif en hausse de 3,7% par

rapport à l'année précédente et de 34,6% par rapport à 2012-2013. Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont le Canada (17 500, soit 17%), la Belgique (15 400, soit 15%), le Royaume-Uni (13 800, soit 13%), la Suisse (10 800, soit 10%) et l'Espagne (9 100, soit 9%) qui devance l'Allemagne en 2018-2019 (3). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 66 700 étudiants français à l'étranger, soit près de deux tiers des étudiants français mobiles en 2018-2019.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités entrante et sortante par rapport aux autres pays avec un flux net de +143 000 d'étudiants en mobilité internationale, le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

### Précisions

**Population concernée** – Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde. L'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. L'année académique  $n-n+1$  est indiquée comme l'année  $n+1$  sur le site de l'Unesco. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux à celle d'étudiants en mobilité diplômante, en conformité avec les préconisations de l'Unesco, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

**Mobilité diplômante** – Voir « Glossaire ».

#### Source

Unesco-ISU (données extraites le 27 mai 2022 de UIS.stat).

## 1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
États-Unis	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898	(2) 987 314	976 853
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202	444 514	509 160
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734	452 079	489 019
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873	311 738	333 233
Russie	n.d.	213 347	(2) 226 431	243 752	250 658	262 416	282 922
Canada	(3) 151 244	(3) 164 274	(3) 171 603	(3) 189 478	209 979	224 548	279 168
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380	(1) 229 623	(1) 246 378
Japon	135 803	132 685	131 980	143 457	164 338	182 748	202 907
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108	178 271	201 177
Autres pays	1 971 822	1 894 353	2 032 372	2 148 456	2 231 185	2 298 151	2 789 227
<b>Pays membres et membres associés de l'Unesco</b>	<b>4 231 524</b>	<b>4 495 697</b>	<b>4 786 200</b>	<b>5 091 524</b>	<b>5 332 355</b>	<b>5 571 402</b>	<b>6 063 665</b>

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants internationaux inscrits en 2018-2019. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux par celle d'étudiants en mobilité diplômante, concept attendu dans les statistiques internationales. Selon ce concept, l'effectif 2016-2017 s'établit à 218 081 (voir fiche 6.18).

2. Inclut les données d'une autre catégorie.

3. Estimation nationale.

RERS 2022, DEPP, SIES

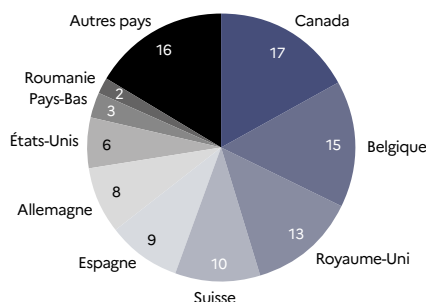
## 2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

Origine	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chine	719 436	770 784	819 855	868 319	928 365	993 367	1 061 511
Inde	190 637	215 954	257 006	305 364	341 442	375 055	461 792
Vietnam	55 976	59 465	68 040	82 668	94 621	108 527	126 059
Allemagne	120 509	118 498	117 098	118 088	122 961	122 538	122 445
France	76 654	82 073	86 684	90 842	89 412	99 488	103 161
États-Unis	75 650	77 963	80 560	83 984	86 596	84 349	102 246
République de Corée	113 858	110 106	107 857	105 470	105 500	101 774	101 493
Népal	32 168	35 747	40 561	49 471	64 288	81 917	93 921
Kazakhstan	54 172	66 998	78 259	90 213	84 852	83 503	89 292
Brésil	39 493	45 155	50 387	51 969	58 280	70 055	81 882
Ukraine	42 528	49 927	68 205	77 419	77 890	78 578	77 586
Autres pays	2 653 579	2 794 447	2 951 487	3 110 163	3 244 147	3 367 140	3 642 277
<b>Pays membres et membres associés de l'Unesco</b>	<b>4 231 524</b>	<b>4 495 697</b>	<b>4 786 200</b>	<b>5 091 524</b>	<b>5 332 355</b>	<b>5 571 402</b>	<b>6 063 665</b>

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Répartition estimée des étudiants français inscrits à l'étranger par pays d'accueil en 2018-2019, en % (1)



1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

RERS 2022, DEPP, SIES

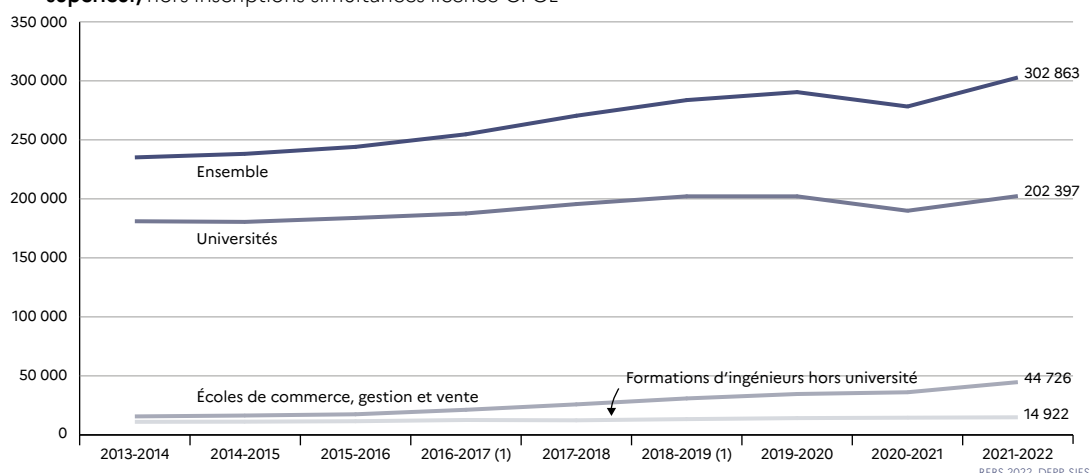
En 2021-2022, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** est estimé à 302 900, soit 10,8% des effectifs de l'enseignement supérieur (1)(2). Cet effectif est en hausse de 8,8% par rapport à une année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, reprenant ainsi sa progression antérieure (+4,3% par rapport à 2019-2020). Les effectifs des formations dont les proportions d'étudiants étrangers en mobilité internationale sont les plus faibles (entre 1 et 2%) augmentent fortement (+37,6% en **CPGE** et +38,7% en **STS et formations assimilées**). Les effectifs des **écoles de commerce**, où la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale est la plus élevée dans l'enseignement supérieur (18,7%), croissent nettement en 2021-2022 (+23,8%).

À la rentrée 2021, les **universités** accueillent 66,8% des étudiants étrangers en mobilité internationale, soit

202 400 étudiants mobiles et 10 000 étudiants supplémentaires avec les établissements expérimentaux, de nouveaux ensembles universitaires. Ces étudiants représentent 12,2% des inscrits en **université**, proportion qui augmente fortement avec le cursus : 9,0% en licence, 15,3% en master et 37,5% en doctorat (4). Plus de neuf sur dix d'entre eux sont en **mobilité diplômante** (91,2%) (3).

À l'université, près d'un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (16,0%), plus d'un sur deux est africain (54,7%) et près d'un sur cinq (18,1%) est asiatique. Les étudiants africains et asiatiques sont surreprésentés en cursus doctorat (respectivement 33,7% et 30,7%), tandis que 58,6% des étudiants internationaux en master sont africains.

### 1 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées licence-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.
2. Cette proportion est calculée sur le total d'étudiants hors STS en apprentissage.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

**Mobilité d'échange, population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, établissements expérimentaux** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 19.04.

#### Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

## 2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation, hors inscriptions simultanées licence-CPGE

	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (5)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Part du nombre total d'étudiants (%)	Évolution 2021/2020 (%)
Universités	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	12,2	6,6
dont préparation DUT	4 380	4 253	4 168	3 976	3 750	3 686	3 194	3 006	2,6	-5,9
formations d'ingénieurs (1)	3 848	4 085	4 250	4 159	4 342	4 480	4 144	4 213	13,4	1,7
Formations d'ingénieurs hors université (1)	11 207	11 592	12 634	12 371	13 379	14 226	14 588	14 922	10,3	2,3
Écoles de commerce, gestion et vente	16 423	17 476	21 276	25 860	30 907	34 653	36 125	44 726	18,7	23,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	6 506	6 549	6 556	8 240	8 308	9 026	8 750	8 499	9,3	-2,9
STS et assimilés	1 680	1 902	2 066	2 277	2 620	2 415	3 212	4 454	1,8	38,7
CPGE	662	681	649	664	691	586	764	1 051	1,3	37,6
Autres écoles et formations (3) (4)	21 195	22 010	23 915	25 451	25 659	27 424	24 905	26 814	7,8	7,7
<b>Ensemble</b>	<b>238 179</b>	<b>244 078</b>	<b>254 738</b>	<b>270 463</b>	<b>283 714</b>	<b>290 470</b>	<b>278 278</b>	<b>302 863</b>	<b>10,8</b>	<b>8,8</b>
En % du nombre total d'étudiants (6)	9,7	9,7	10,0	10,3	10,6	10,7	10,0	10,8		

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

4. Données 2020-2021 reconduites en 2021-2022 pour les écoles paramédicales et sociales.

5. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

6. Cette proportion est calculée sur le total d'étudiants hors STS en apprentissage.

## 3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2020-2021

Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE (1)(2)
278 278	260 622	272 172	255 780

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Champ UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les inscriptions simultanées entre licence-CPGE et entre l'université et les établissements.

2. Cette mesure plus précise sera transmise pour les données 2019-2020 à l'UOE (voir fiche 6.17). Les effectifs du champ UOE des fiches 6.17 et 6.18 ne sont pas comparables.

## 4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2021-2022

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%) (1)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	14 735	68,2	13 723	70,2	3 849	95,0	32 307	72,2
Europe hors UE	2 658	81,6	2 558	83,0	814	95,7	6 030	84,1
Afrique	50 299	99,1	53 606	97,2	6 859	96,4	110 764	98,0
Amérique	6 549	85,4	7 320	86,0	2 558	96,1	16 427	87,3
Asie	16 271	87,1	14 200	90,9	6 257	97,4	36 728	90,3
Océanie	43	83,7	54	96,3	27	96,3	124	91,9
Non renseigné	9	100,0	7	100,0	1	100,0	17	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>90 564</b>	<b>90,4</b>	<b>91 468</b>	<b>90,9</b>	<b>20 365</b>	<b>96,4</b>	<b>202 397</b>	<b>91,2</b>
En % du nombre d'étudiants	9,0		15,3		37,5		12,2	

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Part des étudiants venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, ne faisant pas partie d'un programme d'échange type Erasmus.

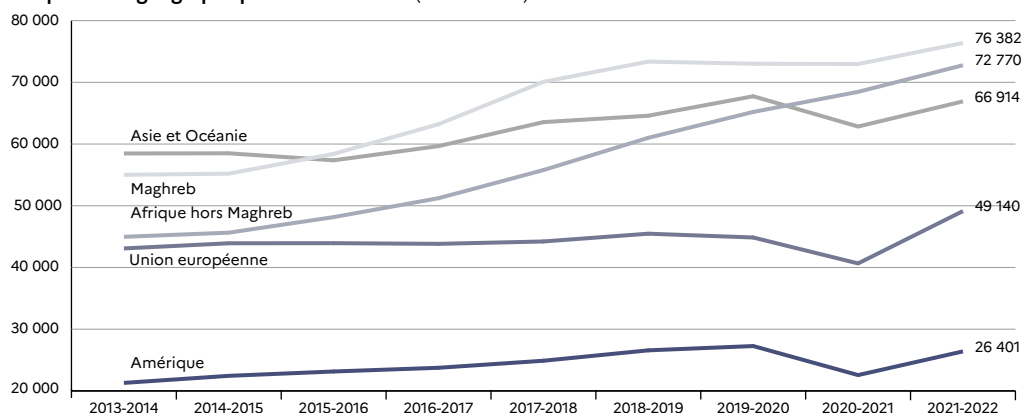
En 2021-2022, après une année de baisse dans un contexte de crise sanitaire, le nombre d'étudiants en mobilité internationale reprend sa croissance, revenant presque au niveau de 2019-2020 pour les étudiants originaires d'Amérique et d'Asie ou d'Océanie (respectivement +17% et +6% par rapport à l'an dernier) et le dépassant pour les étudiants originaires d'Afrique (+5%) et de l'Union européenne (+21%) (1). En 2021-2022, près d'un étudiant étranger en **mobilité internationale** sur deux est issu du continent africain, 19% d'Europe, 22% d'Asie ou d'Océanie et 8% du continent américain (2).

En 2021-22, les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France (38 800), devant les étudiants algériens (25 300) et chinois (24 700) (3). Après des baisses d'effectifs particulièrement importantes l'an dernier, la recrudescence

est notable pour les étudiants originaires d'Amérique du Nord (+51%) et d'Allemagne (+21%). L'**université** (y compris **DUT** et **formations d'ingénieurs**) est le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (67% d'entre eux). Les étudiants chinois étudient proportionnellement moins à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs (40%) et plus en **écoles de commerce, gestion et vente** (38%), à l'inverse des étudiants algériens qui étudient en majorité à l'**université** (88%).

Les étudiants marocains vont également moins souvent à l'**université** (59%) que l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, mais plus fréquemment en **formations d'ingénieurs** (11% contre 5% pour l'ensemble des étudiants en mobilité internationale) et en **écoles de commerce, gestion et vente** (16%).

### 1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité (estimation)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

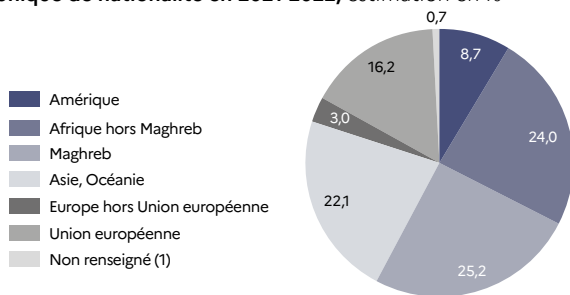
RERS 2022, DEPR SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

**Population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, CPGE, écoles de commerce, STS** – Voir « Glossaire ».

**2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité en 2021-2022, estimation en %**



RERS 2022, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**  
 1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère chargé de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

**3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2021-2022, estimation en %**

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	63	1	€	2	€	€
Italie	62	€	€	2	2	€
Autres Union européenne (UE)	67	€	€	2	2	€
Europe hors UE	65	1	€	2	2	€
Maroc	59	1	4	11	1	1
Algérie	88	€	1	1	1	€
Tunisie	66	1	2	9	1	1
Autres Maghreb	75	1	3	8	1	0
Sénégal	75	4	2	6	2	1
Cameroun	46	1	3	14	2	€
Autres Afrique (1)	74	2	1	4	2	€
Liban	66	€	1	5	0	€
Autres Moyen-Orient	78	1	€	2	2	€
Chine	40	1	1	7	0	€
Vietnam	71	1	€	7	0	€
Autres Asie	49	1	€	2	1	€
Amérique du Sud	64	€	1	10	1	€
Amérique du Nord	45	€	€	1	0	€
Antilles - Amérique centrale	72	1	€	3	2	€
Océanie	26	€	€	2	1	€
Non renseigné (2)	1	€	€	2	15	€
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>€</b>

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs estimés	Évolution (%) 2020/2021
Allemagne	19	3	12	100	6 924	21,2
Italie	21	2	10	100	13 306	18,2
Autres Union européenne (UE)	12	4	11	100	28 910	22,1
Europe hors UE	13	5	10	100	9 012	5,6
Maroc	16	1	6	100	38 829	4,5
Algérie	3	1	4	100	25 253	5,9
Tunisie	9	2	10	100	11 198	3,5
Autres Maghreb	7	1	5	100	1 102	-2,0
Sénégal	7	€	4	100	13 122	4,9
Cameroun	24	1	10	100	6 824	12,3
Autres Afrique (1)	10	1	6	100	50 373	5,8
Liban	14	4	10	100	9 589	31,9
Autres Moyen-Orient	6	3	8	100	11 479	7,6
Chine	38	4	8	100	24 682	-1,0
Vietnam	8	4	9	100	4 771	-4,4
Autres Asie	28	7	11	100	18 358	9,4
Amérique du Sud	10	4	10	100	12 770	4,3
Amérique du Nord	18	7	28	100	6 711	50,7
Antilles - Amérique centrale	10	3	9	100	6 920	17,9
Océanie	53	5	14	100	486	2,6
Non renseigné (2)	3	9	70	100	2 243	-1,3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>302 863</b>	<b>8,8</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

- **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.**
- 1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
- 2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère chargé de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
- 3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

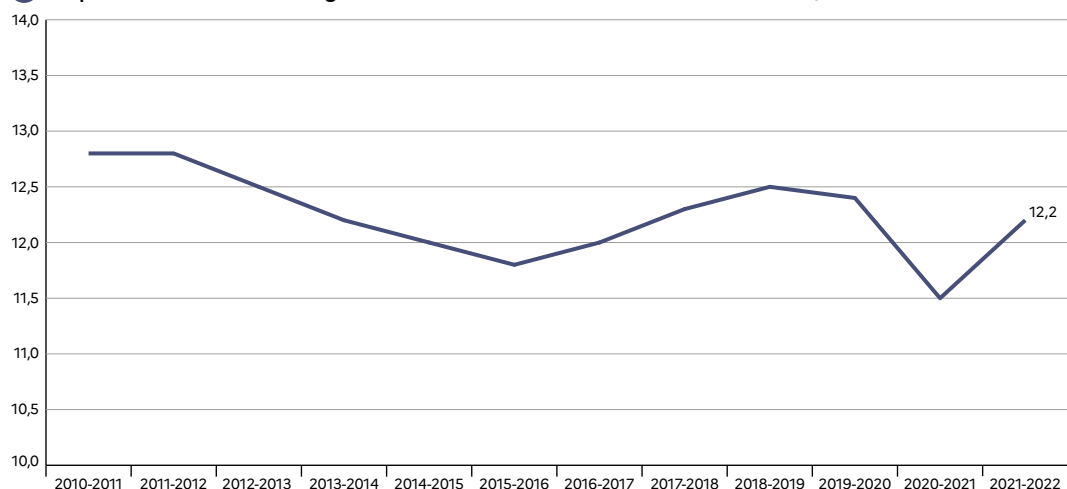
En 2021-2022, près de 202 400 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM (2). Après une baisse en 2020-2021, cet effectif est en hausse de 6,6% pour retrouver son niveau d'avant crise sanitaire. La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités croît également (12,2% contre 11,5% en 2020-2021 et 12,4% en 2019-2020) (1). La **mobilité diplômante** concerne 91% des étudiants internationaux et 98% de ceux provenant d'Afrique (3).

Plus d'un étudiant international sur deux est africain (55%). Les continents les plus représentés sont ensuite l'Europe (19%) qui passe devant l'Asie (18%) en 2021-2022, suivis par l'Amérique (8%). Les étudiants marocains et algériens sont les plus nombreux (25 100 et 22 500 respectivement) devant les étudiants sénégalais et chinois (respectivement 10 600 et 10 500). Parmi

les étudiants européens, plus de quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne (84%). Les plus représentés sont les étudiants italiens (22% des Européens), suivis des espagnols (13%) et des allemands (12%). Parmi les étudiants internationaux, 43 000 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants internationaux, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques hors santé et **DUT** (33%) et les disciplines littéraires (29%), avant celles économiques (18%). Les étudiants africains s'inscrivent davantage en sciences (39%) et les européens et américains en lettres, sciences sociales (respectivement 42% et 48%). Les femmes sont majoritaires (54%) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté de l'Afrique (47% des étudiants en mobilité).

### 1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPR SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

**Mobilité d'échange, inscriptions simultanées licence-CPGE, université, CPGE, DUT** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2010.

**2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)**

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 777	180 016	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	166 930	162 262	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829	178 019	184 604
Variation annuelle (%)		(2) 1,0	-2,0	0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3	0,0	-6,0	6,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

2. L'évolution ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

RERS 2022, DEPP, SIES

**3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2021-2022**

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômants (%)
<b>Europe</b>	5 471	4 909	16 065	7 783	3 763	346	38 337	18,9	67,4	74,1
Union européenne	4 758	3 899	13 577	6 423	3 422	228	32 307	16,0	66,6	72,2
dont : Italie	895	1012	3 958	1 690	716	47	8 318	4,1	67,4	72,5
Espagne	518	583	2 039	1 238	409	48	4 835	2,4	64,5	70,5
Allemagne	940	659	1 928	627	230	57	4 441	2,2	69,0	55,9
Grèce	437	111	757	981	136	5	2 427	1,2	57,2	90,9
Roumanie	408	213	478	235	728	12	2 074	1,0	74,8	89,6
Belgique	226	193	775	294	542	19	2 049	1,0	59,5	83,6
Luxembourg	292	231	299	140	205	2	1 169	0,6	59,2	96,7
Pologne	122	121	460	176	76	3	958	0,5	76,6	65,0
Portugal	111	146	304	206	112	10	889	0,4	65,5	86,5
Ukraine	88	108	301	239	34	1	771	0,4	73,2	89,9
Europe hors UE	713	1 010	2 488	1 360	341	118	6 030	3,0	71,4	84,1
dont : Russie	234	425	1 125	491	59	8	2 342	1,2	76,9	81,8
Royaume-Uni	207	91	944	166	36	1	1 445	0,7	66,1	44,2
<b>Afrique</b>	11 338	21 555	22 907	43 012	9 953	1 999	110 764	54,7	47,0	98,0
dont : Maroc	1 390	6 142	2 795	12 071	2 208	447	25 053	12,4	50,0	96,9
Algérie	521	2 735	5 792	10 797	2 531	91	22 467	11,1	54,8	99,4
Sénégal	1 254	1 603	3 560	3 402	263	536	10 618	5,2	37,5	99,3
Tunisie	563	978	1 379	2 891	1 885	66	7 762	3,8	61,1	96,8
Côte d'Ivoire	1 337	1 498	1 154	1 324	216	52	5 581	2,8	42,3	98,3
Bénin	623	831	754	921	327	47	3 503	1,7	39,5	99,0
Congo	653	598	573	1 181	266	190	3 461	1,7	41,1	99,3
Gabon	585	546	1 070	990	79	130	3 400	1,7	53,3	99,6
Cameroun	351	736	452	1 277	517	59	3 392	1,7	44,9	93,6
Togo	675	645	574	828	158	12	2 892	1,4	38,4	99,2
Madagascar	295	843	494	784	203	105	2 724	1,3	59,2	96,3
Guinée	367	654	364	1 100	187	17	2 689	1,3	23,5	99,1
Tchad	433	443	603	752	53	22	2 306	1,1	13,0	99,2
<b>Asie</b>	2 604	6 847	11 616	13 064	2 041	556	36 728	18,1	57,3	90,3
dont : Chine	187	2 322	4 189	3 498	59	226	10 481	5,2	61,6	91,0
Liban	627	795	880	3 175	929	26	6 432	3,2	54,6	96,9
Viet Nam	60	1 534	612	1 059	125	61	3 451	1,7	64,1	88,7
Turquie	394	239	1 038	487	37	5	2 200	1,1	62,0	88,3
Iran	109	129	749	692	58	9	1 746	0,9	57,9	97,2
Syrie	90	94	561	354	176	8	1 283	0,6	46,3	99,2
Inde	22	140	224	876	19	2	1 283	0,6	43,2	88,5
Arménie	314	550	93	125	14	1	1 097	0,5	74,8	28,4
Corée du Sud	61	96	741	142	14	2	1 056	0,5	73,8	89,9
<b>Amérique</b>	1 987	2 332	7 922	3 595	486	105	16 427	8,1	59,2	87,3
dont : Brésil	503	276	1 247	639	73	9	2 747	1,4	64,1	85,7
Colombie	226	338	1 457	578	30	16	2 645	1,3	58,9	93,6
Haïti	446	561	795	354	84	11	2 251	1,1	44,7	99,1
États-Unis	228	295	1 330	331	36	9	2 229	1,1	68,8	61,3
Mexique	146	327	767	520	41	17	1 818	0,9	59,5	87,1
Canada	139	104	306	162	76	3	790	0,4	63,9	75,1
Océanie	12	18	65	26	3	0	124	0,1	65,3	91,9
Apatrides ou non déclarés	1	0	13	3	0	0	17	0,0	47,1	100,0
<b>Ensemble</b>	21 413	35 661	58 588	67 483	16 246	3 006	202 397	100,0	53,7	91,2
Proportion d'étudiants en mobilité internationale	9,9	18,3	11,1	17,4	7,5	2,6	12,2			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES



Pour la session 2021 de **Parcoursup**, 619 000 candidats de terminale scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale, soit 28 000 candidats de moins qu'en 2020. Ces candidats ont formulé en moyenne 12,8 vœux, contre 10,1 pour 2020 (1). L'enrichissement de l'offre de formation a continué en 2021 (+ 500 par rapport à 2020) et les DUT (bac +2) ont été remplacés par les BUT (Bachelors universitaires de technologie, formation bac +3). Les candidats de terminale générale ont confirmé en moyenne 14,6 vœux et la licence compose 42,6% de leur liste de vœux (2). Ceux de terminales technologiques font en moyenne 12,1 vœux et leur liste de vœux est à 49,4% composée de BTS. Les élèves de terminales professionnelles font moins de vœux (7,7), et les trois quarts sont des vœux en BTS.

Toutes séries confondues, 597 000 candidats ont obtenu le baccalauréat en 2021 et 94,2% d'entre eux ont reçu au moins une proposition. Pour les bacheliers de la série générale, cette part atteint 97,6%, contre 92,5% pour la série technologique et 84,6% pour la série professionnelle (3). La licence reste la formation la plus choisie avec 40,9% des propositions acceptées par les candidats dont 2,9% des L.AS (4), suivie par les BTS (21,8%) et les BUT (9,9%). Par contre, les BTS représentent plus de sept formations sur dix acceptées par les bacheliers professionnels et un peu plus de quatre sur dix par les bacheliers technologiques. Les formations en apprentissage représentent 2,7% des propositions acceptées (+0,5 point par rapport à 2020).

### Précisions

La campagne 2021 s'est déroulée du 22 janvier au 16 septembre. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 2 juin. La phase complémentaire a débuté le 23 juin.

**Champ** – Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale, et inscrits en terminale en France (y compris DROM, COM et le Cned).

**Parcoursup, PASS, L.AS, BTS, BUT** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 21.22 ; 21.06.

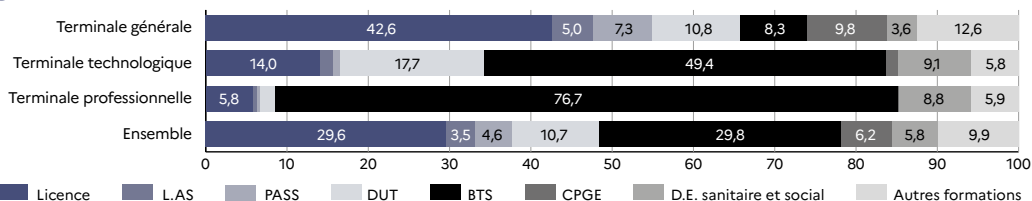
## 1 Nombre de candidats et de vœux, selon la classe de terminale, session 2021

	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	14,6	12,1	7,7	12,8
Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	370 440	135 298	113 426	619 164

► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 2 Choix de filières de formation des candidats, selon la classe de terminale, session 2021, en %

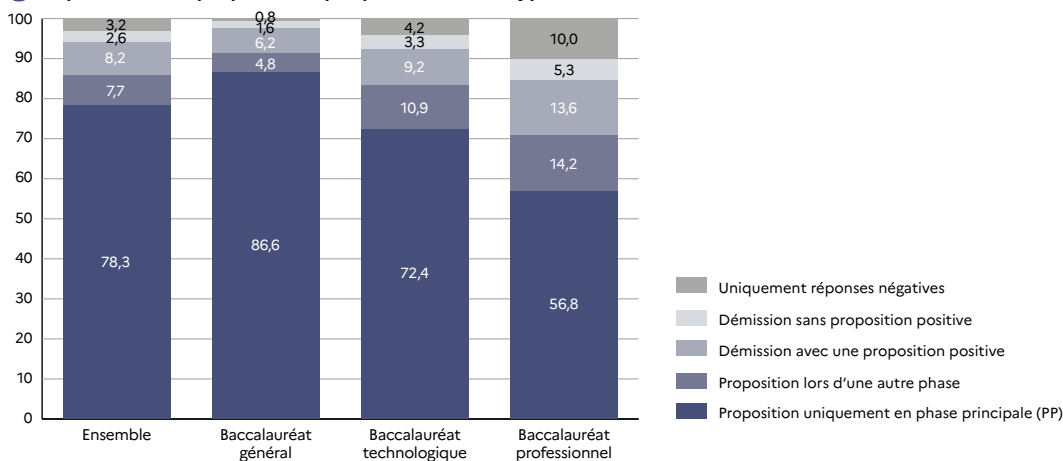


► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** en moyenne, les listes de vœux se composent à 43% de candidatures en licence.

## 3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2021, en %

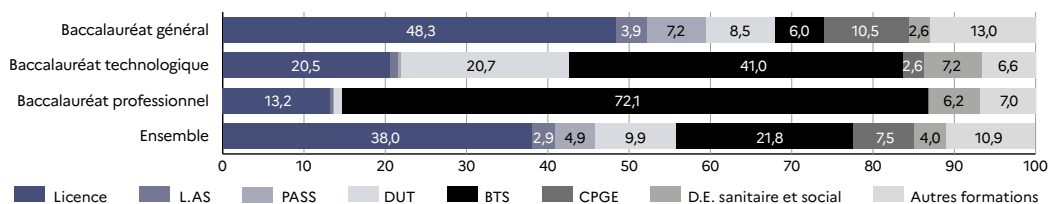


► Champ : candidats effectifs inscrits dans « Parcoursup » et diplômés du baccalauréat à la session 2021.

RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** 78,3% des lycéens diplômés du baccalauréat 2020 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

## 4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, session 2021, en %



► Champ : candidats effectifs inscrits dans « Parcoursup » et diplômés du baccalauréat à la session 2021.

RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** 38% des formations acceptées sont des licences.

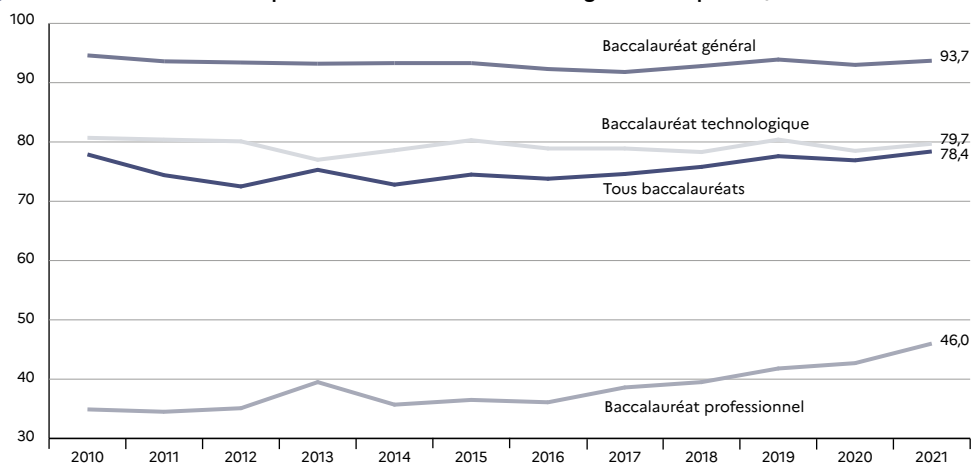
En 2021, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, 540 400 néo-bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (2). Le taux de poursuite est de 78,4%, ce taux étant plus élevé parmi les femmes (80,8%, contre 75,9%), avec des différences très marquées à l'université : 10,4 points de plus pour les femmes; et dans les STS : 6,5 points de plus pour les hommes. Ces taux augmentent en 2021, après le léger recul enregistré l'année précédente dû au grand nombre de reçus à la session 2020 du baccalauréat.

Dans le détail par série, les bacheliers généraux poursuivent plus souvent que les autres bacheliers à l'université (59,6%) et dans les CPGE (9,8%), mais plus faiblement en STS (9,1%). Ils sont également très nombreux dans les autres formations, parmi lesquelles les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce.

Les bacheliers technologiques sont plus présents dans les DUT (14,4%). Plus particulièrement, les bacheliers STI2D poursuivent fortement en DUT (27,1%), majoritairement dans les DUT production (19,0%), tandis que les bacheliers STMG poursuivent plus dans les DUT services (13,9%). Les bacheliers ST2S ont un fort taux de poursuite dans les autres formations (25,5%) qui comprennent notamment les formations paramédicales et sociales.

Les bacheliers professionnels sont très nombreux à poursuivre en BTS (38,3%) avec une part de l'apprentissage en forte progression depuis deux ans (+5,4 points entre 2019 et 2021).

### 1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

**Taux d'inscription ou taux de poursuite** – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

#### Source

Systèmes d'information des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Traitement SIES-MESR.

**2** Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur

		2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Femmes 2021	Hommes 2021	
<b>Ensemble tous bac</b>	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	414 089	467 431	480 155	513 230	518 620	555 995	540 426	286 378	254 048	
	Ensemble supérieur	77,9	73,8	74,6	75,8	77,6	76,9	78,4	80,8	79,9	
	Université	40,6	40,0	39,6	40,4	40,5	39,2	39,4	44,4	34,0	
	dont préparation DUT	8,2	7,4	7,4	7,5	7,5	7,1	7,0	5,2	8,8	
	CPGE	7,0	6,4	6,6	6,1	6,1	5,6	5,7	4,7	6,8	
	STS	22,6	20,2	21,2	21,1	21,6	22,4	22,8	19,6	26,1	
	dont voie scolaire	19,3	17,0	17,6	17,3	17,5	16,5	15,0	13,6	16,4	
	Autres formations	7,8	7,2	7,2	8,1	9,4	9,7	10,6	12,0	9,1	
	Ensemble supérieur	94,6	92,3	91,8	92,8	93,9	93,0	93,7	93,6	93,8	
	Université	60,4	61,0	60,5	61,2	61,4	59,7	59,6	62,8	55,4	
dont : disciplines scientifiques (y compris Staps)	9,2	11,7	11,4	12,1	12,2	13,4	13,7	10,5	17,9		
préparation DUT	10,6	9,6	9,4	9,2	9,1	8,6	7,4	5,2	10,4		
CPGE	12,6	11,7	11,8	10,8	10,7	9,8	9,9	7,6	12,9		
dont CPGE sciences	7,4	7,0	7,1	6,6	6,6	6,1	6,2	3,7	9,6		
STS	9,6	8,2	8,4	8,2	8,3	9,6	9,1	8,6	9,8		
dont voie scolaire	8,7	7,3	7,4	7,1	7,0	7,2	5,8	5,7	6,1		
Autres formations	12,0	11,5	11,2	12,6	13,5	13,8	15,1	14,6	15,7		
dont : écoles d'ingénieurs non universitaires (2)	2,4	2,8	2,9	3,0	3,1	3,2	3,2	1,7	5,3		
écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	2,7	2,9	3,0	3,3	3,7	3,3	3,4	3,0	3,8		
<b>Bac général</b>	Ensemble supérieur	80,7	78,9	78,9	78,3	80,4	78,5	79,7	79,0	80,4	
	Université	28,3	31,4	30,2	30,9	30,5	29,0	29,8	29,9	29,7	
	dont préparation DUT	9,8	11,5	11,4	12,2	12,1	11,6	14,4	11,0	17,8	
	CPGE	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,3	2,4	
	STS	46,0	40,8	41,4	40,0	40,5	39,8	39,5	36,2	42,7	
	dont voie scolaire	42,5	36,7	36,8	35,1	34,8	31,7	27,9	26,2	29,5	
	Autres formations	5,1	4,8	5,3	5,5	7,6	7,9	8,6	11,7	5,6	
	<b>Bac STI2D (ex-STI)</b>	Ensemble supérieur	88,7	82,9	79,8	79,2	78,4	75,8	75,9	84,3	75,1
		Université	25,9	35,3	34,1	34,6	33,5	32,6	35,9	36,1	35,9
		dont : préparation DUT	17,5	21,9	21,5	22,1	21,9	21,7	27,1	20,2	27,7
DUT production		14,4	16,7	16,2	16,4	16,0	15,9	19,0	14,0	19,5	
CPGE		2,8	4,0	3,7	3,9	3,7	3,6	4,0	4,4	3,9	
STS voie scolaire (1)		56,3	38,6	37,2	35,3	35,3	33,7	29,8	26,1	30,1	
dont STS production (1)		50,3	33,7	31,8	29,7	28,8	27,7	23,1	17,8	23,5	
Autres formations		3,7	5,1	4,8	5,3	5,9	5,9	6,2	17,7	5,2	
<b>Bac STMG (ex-STG)</b>		Ensemble supérieur	82,5	80,4	80,2	77,6	75,4	68,9	65,0	68,3	61,3
		Université	32,0	32,6	30,8	31,2	30,3	29,1	29,2	32,1	26,0
	dont : préparation DUT	9,4	11,1	11,2	12,0	11,9	10,9	14,2	15,0	13,2	
	DUT services	9,3	11,0	11,1	11,9	11,7	10,8	13,9	14,9	12,8	
	CPGE	1,3	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	
	STS voie scolaire (1)	44,9	42,5	44,0	40,9	39,2	34,2	29,1	29,4	28,7	
	dont STS services (1)	43,8	40,3	41,0	38,8	38,0	33,1	28,6	29,1	28,1	
	Autres formations	4,3	3,6	3,7	3,8	4,3	4,1	5,2	5,2	5,1	
	<b>Bac ST2S</b>	Ensemble supérieur	45,3	51,7	53,0	55,8	68,4	66,7	67,9	68,7	63,0
		Université	23,8	28,3	28,5	30,0	30,7	27,7	29,2	28,2	35,3
dont préparation DUT		1,1	1,7	1,8	2,0	2,2	2,3	3,1	3,1	3,1	
CPGE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
STS : voie scolaire (1)		11,2	13,7	13,9	14,7	16,6	14,9	13,2	13,7	10,2	
STS services (1)		11,1	13,3	13,5	14,0	15,8	14,2	11,4	12,0	8,0	
Autres formations		10,3	9,7	10,6	11,0	21,2	24,1	25,5	26,7	17,4	
<b>Bac professionnel</b>		Ensemble supérieur	34,9	36,1	38,6	39,5	41,8	42,7	46,0	47,1	45,2
		Université	7,7	7,9	6,8	5,8	5,7	5,7	5,0	6,9	3,6
		dont préparation DUT	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	
	STS	26,6	27,5	30,8	32,6	33,9	34,4	38,3	35,2	40,5	
	dont : voie scolaire	18,3	20,7	23,0	24,2	25,1	23,4	24,0	24,3	23,9	
	apprentissage	8,3	6,8	7,8	8,4	8,8	11,1	14,2	10,9	16,7	
	Autres formations	0,6	0,7	1,0	0,9	2,1	2,6	2,7	5,0	1,0	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

2. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

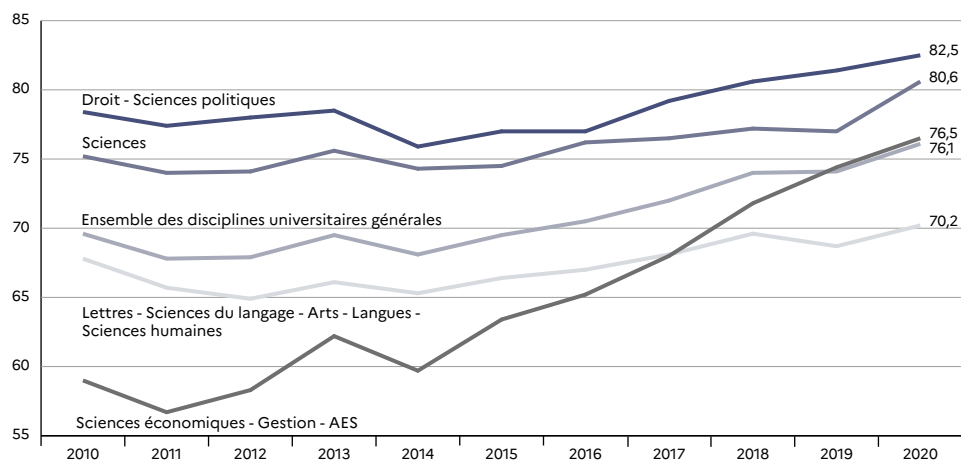
Note : les étudiants dont l'académie du bac n'est pas connue se sont vus attribuer une académie au prorata des effectifs académiques constatés et sont donc inclus dans ce tableau.

À la rentrée 2020, les **bacheliers généraux, technologiques et professionnels** représentent respectivement 64,8%, 18,9% et 10,7% des entrants en première année de l'enseignement supérieur (2). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,6% des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (93,0%), en CPGE (92,2%) et dans les formations d'ingénieurs, universitaires ou non (96,4% et 91,7%). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les filières courtes DUT (33,6%) et STS (37,3%).

En dix ans, la part des bacheliers généraux dans les formations universitaires a globalement augmenté, jusqu'à atteindre 76,1% en 2020. Cette augmentation a été particulièrement forte en sciences économiques (+17,5 points) et en sciences (+5,4 points) (1).

Plus de deux entrants sur trois en 2020-2021 poursuivent dans la même filière l'année suivante (3). Plus d'un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière, tandis que près de deux étudiants sur dix interrompent vraisemblablement leurs études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »). Ces taux varient beaucoup par filière : les étudiants des écoles de commerce et d'ingénieurs poursuivent en majorité (plus de 85% pour ces deux formations) tandis que les étudiants des formations universitaires générales ont des taux de non-réinscriptions plus élevés (entre 18,4% et 30,9%)

### 1 Part des bacheliers généraux dans les grandes filières universitaires entre 2010 et 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 90% des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, STS, CPGE, facultés privées, grands établissements, écoles d'arts et autres écoles. Les écoles du ministère chargé de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

**Inscriptions simultanées en licence et en CPGE, université, école d'ingénieurs, de commerce** – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MESR, Système d'information SISE et DEPP, Système d'information Scolarité, traitement SIES-MESR.

## 2 Répartition des entrants de 2020-2021 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, en %

Filière	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
	S	ES	L	Total	STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - Sciences politiques	18,7	47,3	16,5	82,5	7,8	0,5	1,4	9,7	2,9	95,1	4,9	100,0
Sciences économiques - Gestion - AES	18,7	56,5	1,3	76,5	10,5	0,7	1,1	12,4	4,9	93,8	6,2	100,0
Lettres - Sc. du langage - Arts - Langues - Sc. humaines et sociales	15,5	25,2	29,5	70,2	7,3	1,9	5,1	14,3	8,7	93,2	6,8	100,0
Sciences	76,1	4,0	0,5	80,6	0,8	2,8	5,2	8,7	1,9	91,2	8,8	100,0
Staps	53,8	26,2	1,7	81,7	5,3	2,6	5,7	13,6	3,2	98,5	1,5	100,0
<b>Ensemble des filières universitaires générales</b>	<b>30,9</b>	<b>29,2</b>	<b>16,0</b>	<b>76,1</b>	<b>6,4</b>	<b>1,7</b>	<b>4,0</b>	<b>12,1</b>	<b>5,5</b>	<b>93,7</b>	<b>6,3</b>	<b>100,0</b>
Santé	90,1	2,2	0,6	93,0	0,2	0,1	3,3	3,7	0,9	97,5	2,5	100,0
Ingénieurs universitaires	95,4	0,9	0,1	96,4	0,0	1,5	0,0	1,5	0,1	98,0	2,0	100,0
DUT	38,3	23,4	1,6	63,3	15,6	13,8	4,1	33,6	1,4	98,3	1,7	100,0
<b>Total université y compris IUT</b>	<b>38,0</b>	<b>25,6</b>	<b>12,1</b>	<b>75,6</b>	<b>7,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>14,9</b>	<b>4,3</b>	<b>94,8</b>	<b>5,2</b>	<b>100,0</b>
Facultés privées	30,2	41,9	15,5	87,6	4,2	0,8	3,6	8,6	1,7	97,9	2,1	100,0
CPGE	70,1	14,3	7,8	92,2	2,7	3,0	0,8	6,5	0,3	99,0	1,0	100,0
STS hors agricoles	9,2	9,6	2,4	21,2	19,6	8,9	8,8	37,3	34,3	92,8	7,2	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	90,8	0,6	0,2	91,7	0,0	3,3	0,7	4,0	0,0	95,7	4,3	100,0
Écoles de commerce	25,0	45,1	6,2	76,3	9,0	1,0	1,1	11,1	2,0	89,3	10,7	100,0
Grands établissements	36,0	31,8	13,0	80,8	2,3	0,6	1,4	4,3	3,1	88,2	11,8	100,0
Écoles d'art	22,1	17,3	22,8	62,2	3,9	4,7	7,9	16,5	5,8	84,4	15,6	100,0
Autres écoles	52,3	14,9	5,1	72,3	2,7	9,4	4,3	16,4	5,9	94,6	5,4	100,0
<b>Total</b>	<b>34,4</b>	<b>21,2</b>	<b>9,2</b>	<b>64,8</b>	<b>9,5</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>18,9</b>	<b>10,7</b>	<b>94,4</b>	<b>5,6</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

## 3 Devenir un an après des entrants de 2020-2021 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière dans le même type d'établissement (2)	Non-réinscription dans ce type de filière (3)	Total
Droit - Sciences politiques	67,2	14,4	18,4	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	65,5	14,5	19,9	100,0
AES	57,9	16,2	25,9	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	55,1	14,0	30,9	100,0
Langues	57,4	14,6	28,0	100,0
Sciences humaines et sociales	62,2	12,6	25,2	100,0
Sciences fondamentales et applications	58,2	22,7	19,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	56,4	23,9	19,7	100,0
Staps	67,2	9,5	23,2	100,0
<b>Ensemble des filières universitaires générales</b>	<b>61,6</b>	<b>15,3</b>	<b>23,1</b>	<b>100,0</b>
Santé	33,5	44,3	22,3	100,0
Ingénieurs universitaires	82,9	14,3	2,9	100,0
DUT	81,0	8,6	10,5	100,0
<b>Total université y compris IUT</b>	<b>62,4</b>	<b>16,8</b>	<b>20,8</b>	<b>100,0</b>
Formations universitaires privées	82,0	7,6	10,4	100,0
CPGE	79,6	14,8	5,5	100,0
STS hors agricoles	68,9	1,9	29,2	100,0
Ingénieurs hors universitaires	86,7	7,5	5,8	100,0
Écoles de commerce	88,2	2,0	9,8	100,0
Grands établissements	82,0	6,8	11,1	100,0
Écoles d'art	74,4	3,6	22,1	100,0
Autres écoles	83,5	4,7	11,8	100,0
<b>Total</b>	<b>67,4</b>	<b>12,0</b>	<b>20,5</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2020-2021 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2021-2022. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2020-2021 inscrits l'année suivante, en 2021-2022, dans le même type d'établissement, mais dans une filière différente de celle choisie initialement.

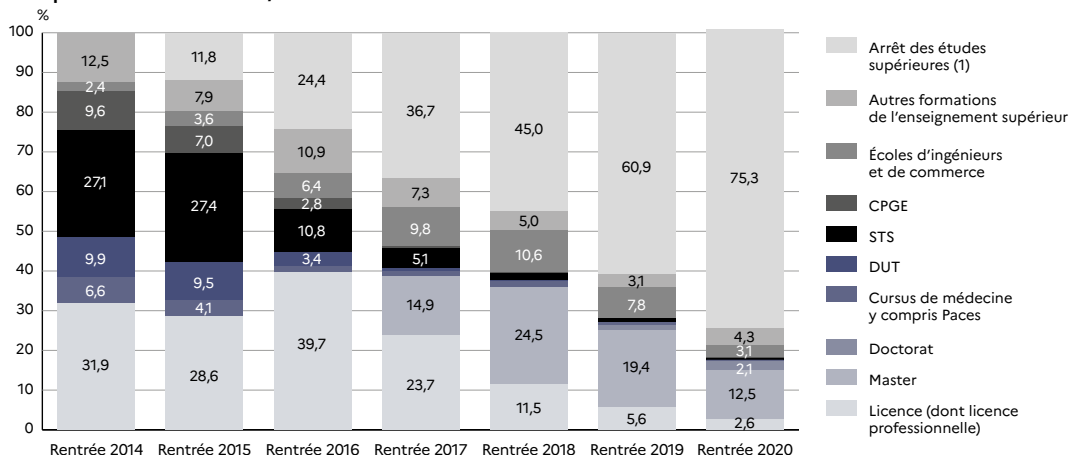
3. Taux de sortie : proportion d'entrants de 2020-2021 non réinscrits l'année suivante dans l'enseignement supérieur (plus exactement le champ étudié).

En mars 2021, près de sept ans après avoir obtenu leur baccalauréat, 25% des bacheliers 2014 qui s'étaient inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014 poursuivent des études (1). Ils sont inscrits le plus souvent dans des filières longues : 2% des bacheliers 2014 sont en doctorat et 16% dans des formations de niveau bac +5. Les formations « courtes » n'accueillent presque plus d'étudiants (0,4%).

À la rentrée 2020, plus de quatre bacheliers 2014 sur cinq (81%) ayant poursuivi des études ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (2). Le plus haut diplôme obtenu est une licence générale pour un peu plus de deux diplômés sur dix, un BTS pour un peu moins de deux diplômés sur dix et plus d'un tiers sont titulaires d'un diplôme de niveau bac +5.

Parmi les bacheliers 2014 qui s'étaient inscrits en licence l'année de leur baccalauréat, 77% ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur (3). Pour un tiers d'entre eux, la licence constitue le plus haut diplôme obtenu et pour un peu plus d'un étudiant sur trois, le plus haut diplôme obtenu est de niveau bac +5. La satisfaction des étudiants vis-à-vis du contenu de leur formation au 1<sup>er</sup> mars 2021 (86%) reste stable par rapport aux trois années précédentes (4). Les étudiants en école d'ingénieurs sont plus satisfaits que ceux en école de commerce, tant sur le contenu des études (respectivement 88% et 80%) que sur le suivi et l'encadrement de la formation (respectivement 80% et 71%).

### 1 Situation à la rentrée 2020 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

1. Sont compris dans cette modalité les arrêts des études, les formations de l'enseignement secondaire et les classes de remise à niveau en vue d'intégrer une formation de l'enseignement supérieur.

Lecture : à la rentrée 2020, 12,5% des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat sont en master.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

Le panel des bacheliers 2014 a pour objectif de suivre le parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2014. L'étude s'appuie sur les sept premières interrogations de ce panel 2014 mis en place par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007 ainsi que 5 000 jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) ont

été sélectionnés, pour être représentatifs de cette cohorte de bacheliers. La septième interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2021 et le taux de réponse global a été de 82%. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 22.02.

## 2 Situation à la rentrée 2020 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur en 2014, en %

	À la rentrée 2020				
	Ensemble		Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2020		Sortants de l'enseignement supérieur
Non-diplômés	19		4		15
Diplômés	81	% diplômés	21	% diplômés	61
dont : BTS	14	17	1	7	12
DUT	2	3	1	3	2
Plus haut diplôme	17	21	9	42	9
licence	8	10	1	6	7
licence professionnelle	28	34	6	29	22
master et niveaux équivalents (1)	12	15	3	13	9
autres diplômes du supérieur	100	100	25	100	75
Ensemble	100		100		100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture** : 81 % des bacheliers 2014 sont diplômés à la rentrée 2020. Parmi les diplômés, 21 % des étudiants ont obtenu une licence générale.

1. Les «niveaux équivalents» regroupent les diplômes d'école de commerce ou d'ingénieurs de niveau bac + 5.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Situation à la rentrée 2020 des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014, en %

	Inscrits en licence à la rentrée 2014				
	Ensemble		Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2020		Sortants de l'enseignement supérieur
Non-diplômés	23		4		19
Diplômés	77	% diplômés	27	% diplômés	50
dont : BTS	7	9	2	6	6
DUT	1	2	1	2	1
Plus haut diplôme	25	33	14	50	12
licence	5	6	1	5	3
licence professionnelle	28	36	7	27	21
master et niveaux équivalents (1)	11	14	3	10	8
autres diplômes du supérieur	100	100	31	100	69
Ensemble	100		100		100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture** : 77 % des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014 sont diplômés en 2020.

1. Les «niveaux équivalents» regroupent les diplômes d'école de commerce ou d'ingénieurs de niveau bac + 5.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 4 Satisfaction des étudiants au 1<sup>er</sup> mars 2021 selon la formation suivie, en %

Très ou assez satisfait	Licence	Licence professionnelle	Master 1 et 2	Doctorat	Cursus de médecine y c. Paces
Sur le contenu des études	89	74	83	94	86
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	63	59	68	81	41
Sur les évaluations	66	67	71	81	44
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	86	80	80	93	80

(suite)	BTS et DUT	École d'ingénieurs	École de commerce	Autres formations de l'enseignement supérieur	Ensemble au 1 <sup>er</sup> mars 2020
Sur le contenu des études	84	88	80	87	86
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	65	80	71	73	70
Sur les évaluations	68	78	80	75	73
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	81	85	83	86	84

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture** : au 1<sup>er</sup> mars 2021, 86 % des étudiants sont assez ou très satisfaits du contenu de leurs études.

RERS 2022, DEPP, SIES



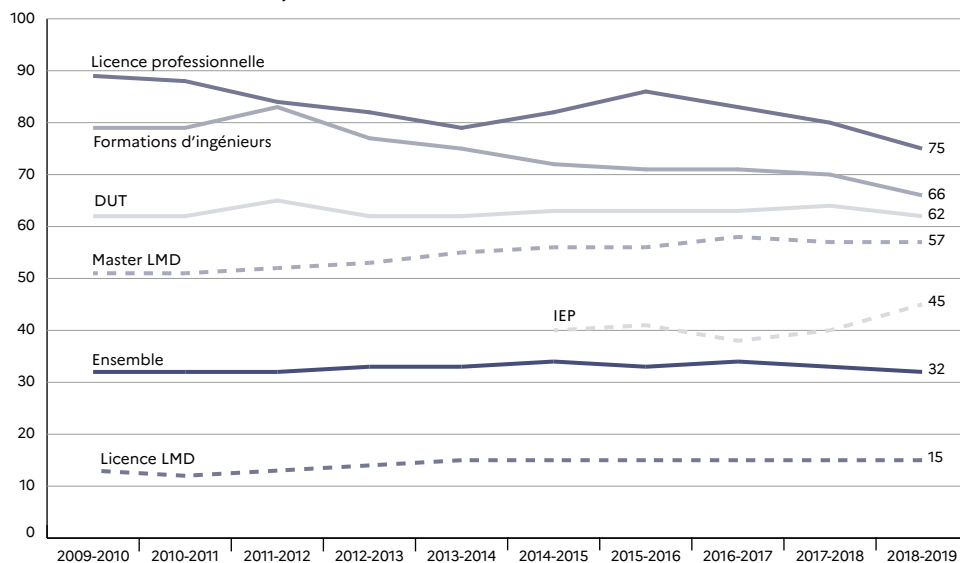
Un étudiant sur trois du champ de l'enquête a effectué un stage en 2018-2019, part quasiment stable depuis 2009-2010 (1). La plus forte croissance concerne les étudiants en master, qui passent de 51% à 57% de stagiaires en dix ans. Les cycles d'ingénieur (66% en 2018-2019) et les licences professionnelles (75%) ont les plus forts taux de stagiaires depuis 2009. Cependant, ces parts sont celles qui ont le plus fortement diminué (entre -13 et -14 points) sur cette période, parmi l'ensemble des cursus.

Le taux de stagiaires est d'autant plus élevé que l'on avance dans la formation. Ainsi, 89% des étudiants de deuxième année à la préparation au **diplôme universitaire de technologie** (DUT) suivent un stage contre 43% des premières années (2). Les deuxième

et troisième années du cycle ingénieur ont des taux de stagiaires assez élevés (84% et 83%) comparé à la première année (45%).

Par ailleurs, la part du nombre d'étudiants ayant effectué un stage supérieur à deux mois augmente avec l'année de formation, tout comme la part des stages gratifiés (3). Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 78% d'entre eux, leur stage a duré plus de deux mois et pour 60% d'entre eux, leur rémunération a dépassé 600 euros. Les étudiants dans ces cursus sont également ceux qui effectuent le plus leur stage hors de la région d'étude : 46% hors de la région et 24% à l'étranger.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants ayant effectué un stage entre les années universitaires 2009-2010 et 2018-2019 selon le cursus, en %



RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants en formation initiale, inscrits au 15 janvier 2019 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie ou à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs ou dans un IEP.

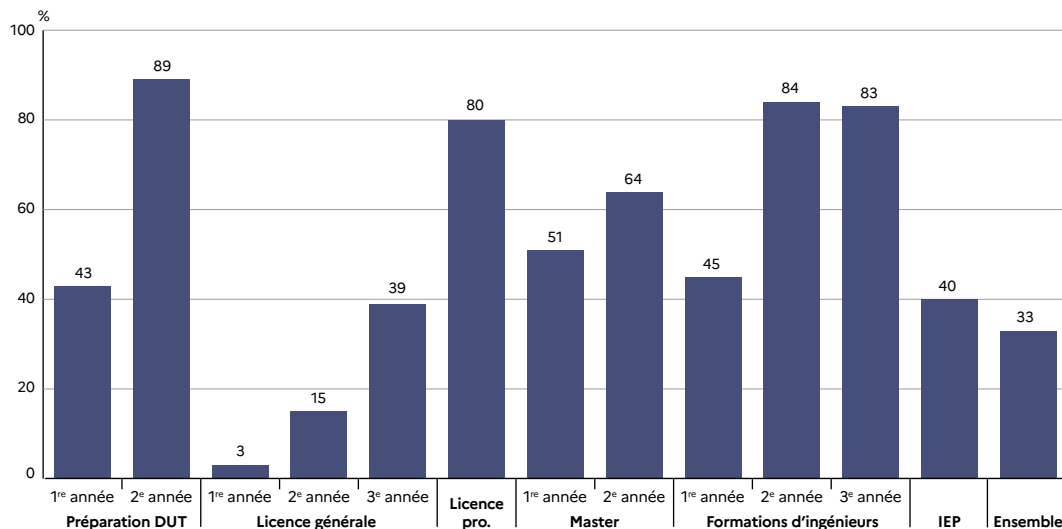
Il exclut ceux inscrits en études de médecine et préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

**Université** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 14.02.
- Note Flash du SIES : 19.18.

## 2 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2018-2019, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 603,75 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 <sup>re</sup> année	43	5	78	18	4	9	14
	2 <sup>e</sup> année	89	74	74	17	9	58	11
	Ensemble	64	48	75	18	7	40	11
Licence générale	1 <sup>re</sup> année	3	14	86	11	3	11	18
	2 <sup>e</sup> année	15	20	84	12	5	10	17
	3 <sup>e</sup> année	39	33	79	13	8	21	20
Ensemble	15	28	81	12	7	17	20	
Licence pro.	Ensemble	80	87	63	27	10	84	15
Master	1 <sup>re</sup> année	51	49	76	16	8	36	32
	2 <sup>e</sup> année	64	81	66	24	11	71	41
	Ensemble	57	66	71	20	10	54	38
Formations d'ingénieurs	1 <sup>re</sup> année	45	25	35	43	22	33	43
	2 <sup>e</sup> année	84	89	28	37	35	69	50
	3 <sup>e</sup> année	83	97	30	56	14	96	71
Ensemble	70	78	30	46	24	73	60	
IEP	Ensemble	40	62	42	28	30	54	41
Tous cursus		33	53	71	19	10	44	32

► Champ : France métropolitaine + DROM.

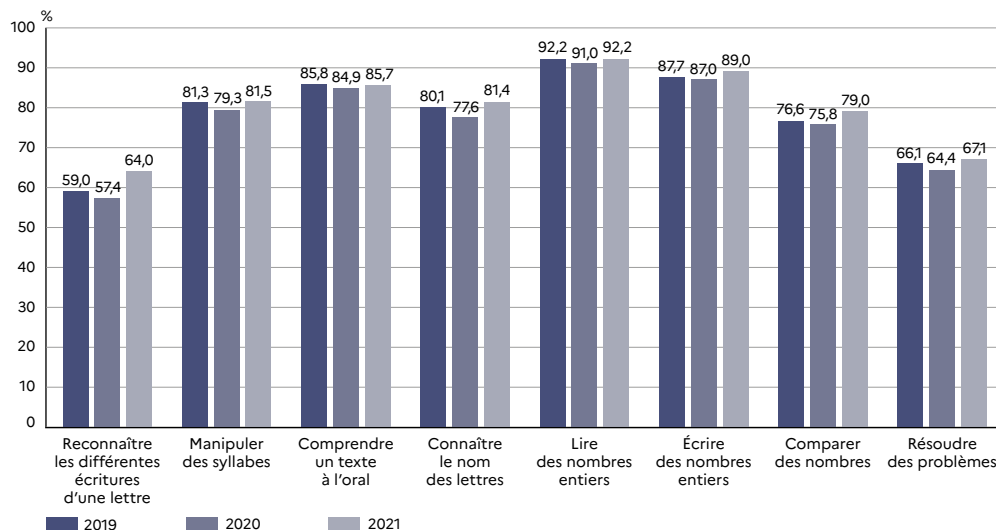
RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** 82% des inscrits en deuxième année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 71% d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 8% l'ont effectué à l'étranger. 62% des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 10% ont touché plus de 603,75 euros.

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, 801 000 élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2021. Les résultats des élèves progressent en 2021. Ils reviennent à un niveau comparable à celui de 2019 après la baisse observée en 2020 à la suite de la fermeture des écoles en raison de la crise sanitaire (1). En français, la hausse est la plus marquée pour la reconnaissance des lettres (+6,6 points) et la connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent (+3,8 points). En mathématiques, entre 2019 et 2021, les résultats augmentent dans tous les domaines, excepté « reproduire un assemblage », « lire des nombres » et « quantifier des collections » dont le niveau de maîtrise est stable.

En 2021, les exercices les moins réussis sont les mêmes que les années précédentes : « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » (64,0%) en français et « placer un nombre sur une ligne numérique » (49,6%) en mathématiques (2)(3). Cependant, ces exercices enregistrent la progression la plus importante depuis 2020 et même 2019. Les filles présentent toujours de meilleures performances que les garçons sauf pour deux domaines en mathématiques : « comparer des nombres » et « placer un nombre sur une ligne numérique ». Les écarts de performances entre les élèves scolarisés hors éducation prioritaire et ceux de l'éducation prioritaire sont toujours importants. Cependant, après une hausse en 2020 à la suite de la crise sanitaire, ils tendent à se réduire en 2021. Ils redeviennent ainsi comparables à ceux de 2019 (4).

### 1 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans des domaines comparables en début de CP en 2019, 2020 et 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2019, 76,6% des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Comparer des nombres ».

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CP. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

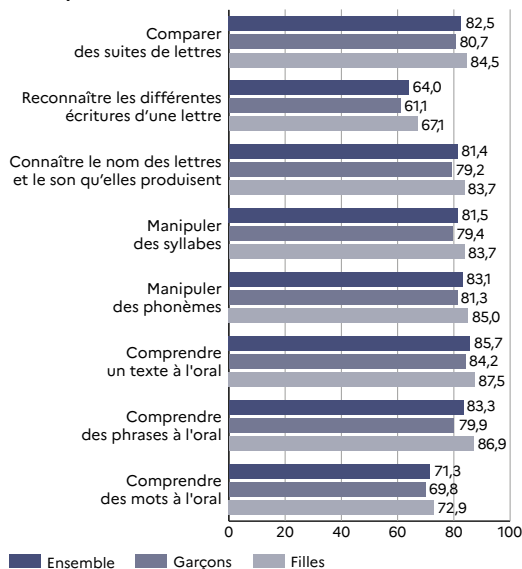
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

#### Pour en savoir plus

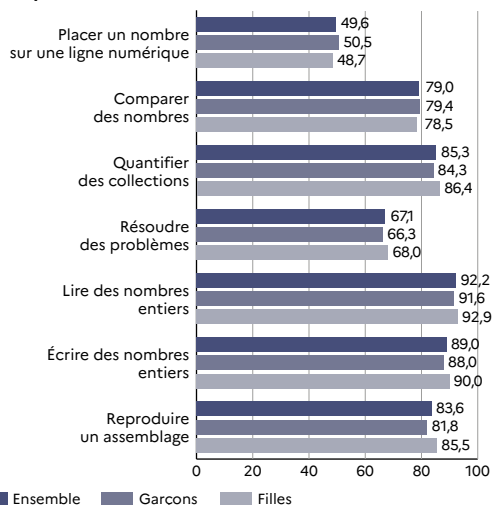
- Notes d'Information : 22.01 ; 21.02 ; 20.05.

## 2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP, septembre 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CP, 84,5% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des suites de lettres ».

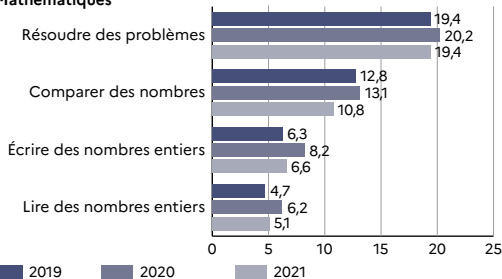
## 3 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP, septembre 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CP, 79,4% des garçons présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des nombres ».

## 4 Écarts de performances dans des domaines comparables entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP en 2019, 2020 et 2021

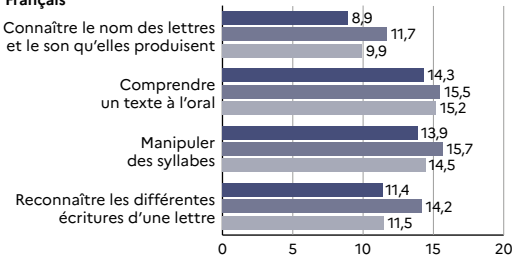
### Mathématiques



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2020, dans le domaine « Lire des nombres entiers », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 6,2 points de pourcentage au bénéfice du public hors EP. En 2021, cet écart est de 5,1 points.

### Français



RERS 2022, DEPP

Le dispositif Repères évalue des compétences, en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, 817 000 élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2021. Les résultats des élèves progressent, en français comme en mathématiques, par rapport à 2020. Suite à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles de mars à mai 2020, une baisse avait été observée. Elle est désormais compensée (1). En français, la hausse des niveaux de maîtrise entre 2020 et 2021 est la plus marquée pour la lecture à voix haute.

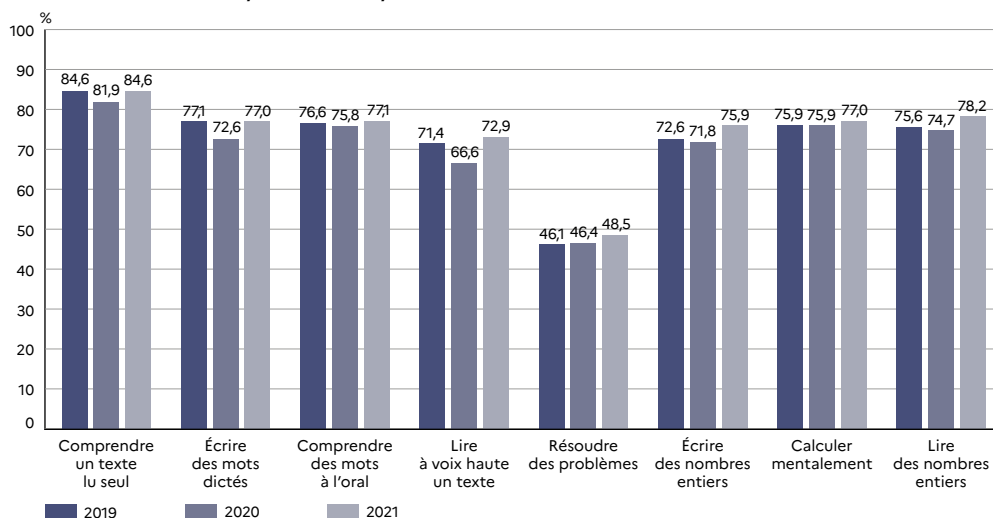
En mathématiques, la réussite des élèves est aussi en hausse par rapport à 2020. Cette hausse est même supérieure à 2 points pour dans la majorité des domaines par rapport à 2019. En 2021, la résolution de problèmes

reste le domaine pour lequel les élèves sont le plus en difficulté.

Les filles ont de meilleures performances que les garçons en français, sauf pour la lecture à voix haute où les performances sont comparables. En mathématiques, ce sont les garçons qui sont plus performants, sauf pour la géométrie et le calcul mental (2)(3).

Les écarts de performances entre les élèves scolarisés hors éducation prioritaire et ceux de l'éducation prioritaire sont toujours importants. Cependant, après une hausse en 2020 suite à la crise sanitaire, ils tendent à se réduire en 2021. Ils redeviennent comparables à ceux de 2019, voire inférieurs pour la compréhension de phrases lues seul et l'exercice de la ligne numérique (-0,5 point) (4).

### 1 Évolution des proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans des domaines comparables en début de CE1 en 2019, 2020 et 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Lecture : en 2019, 77,1 % des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Écrire des mots dictés ».

#### Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CE1. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

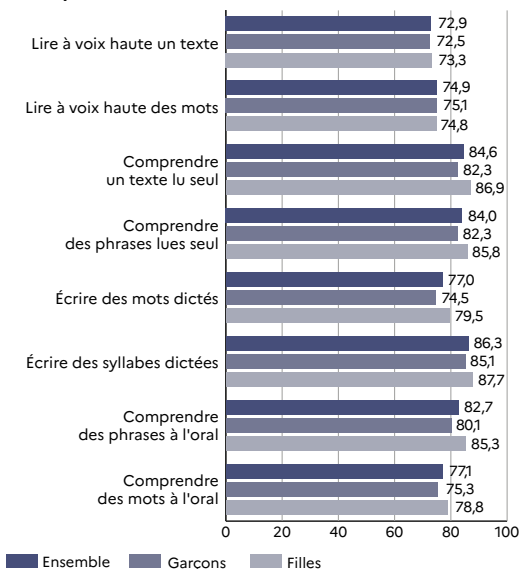
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

#### Pour en savoir plus

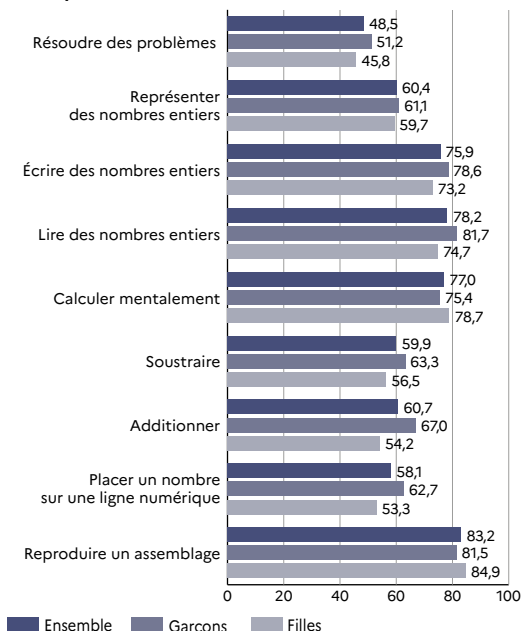
- Notes d'Information : 22.01 ; 21.02 ; 20.06.

## 2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1, septembre 2021, en %



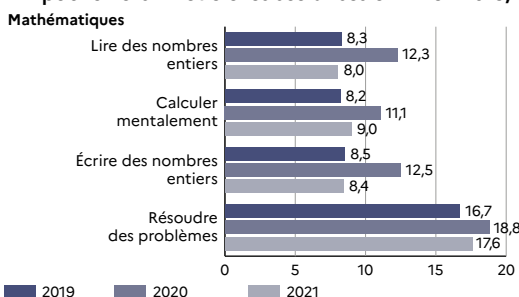
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : en début de CE1, 85,8% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des phrases lues seul ».

## 3 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1, septembre 2021, en %



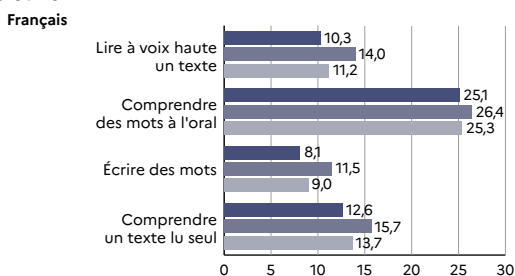
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : en début de CE1, 78,7% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Calculer mentalement ».

## 4 Écarts de performances dans les domaines comparables en CE1 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP en 2019, 2020 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2020, dans le domaine « Lire des nombres entiers », en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 12,3 points de pourcentage au bénéfice du public hors EP. En 2021, cet écart est de 8,0 points.



RERS 2022, DEPP

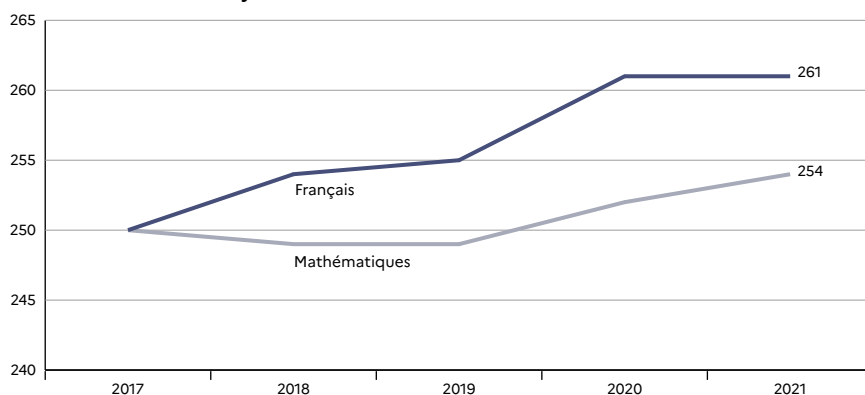
En septembre 2021, plus de 820 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans près de 7 000 établissements. Depuis 2017, on observe une tendance à la hausse, en particulier en français (1). En début de sixième, 89,2% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 71,9% en mathématiques. En français, les filles présentent un niveau de maîtrise plus élevé que les garçons (2). En mathématiques, la tendance est inversée (3).

La proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour les élèves en retard. La différence est particulièrement marquée en mathématiques : près de 47 points de pourcentage. Les élèves accueillis dans

des établissements de l'éducation prioritaire ont des difficultés particulièrement importantes. Ceux entrant dans un collège du secteur privé ont une meilleure maîtrise, mais ces résultats dépendent également de la structure sociale des publics accueillis. Les disparités de maîtrise sont également très marquées selon le profil social du collège.

Deux tests spécifiques ont été proposés aux élèves : 60,4% des élèves obtiennent une maîtrise satisfaisante au test portant sur la « compréhension de l'écrit » (4) et 64,5% au test portant sur la « résolution de problèmes » (5). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation, du retard de l'élève et, dans une moindre mesure, du sexe.

### 1 Évolution des scores moyens



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en 2021, le score moyen des élèves à l'entrée en sixième est de 261 points en français et de 254 points en mathématiques.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

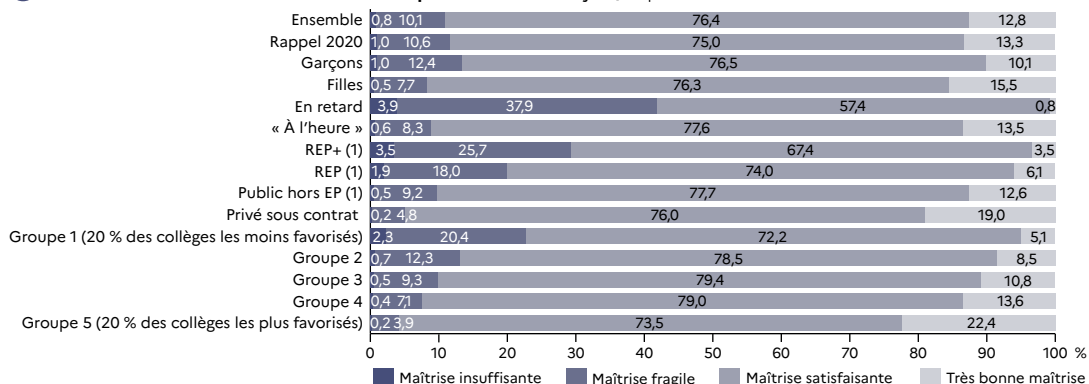
Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations

standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.04 ; 21.03.

## 2 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2021



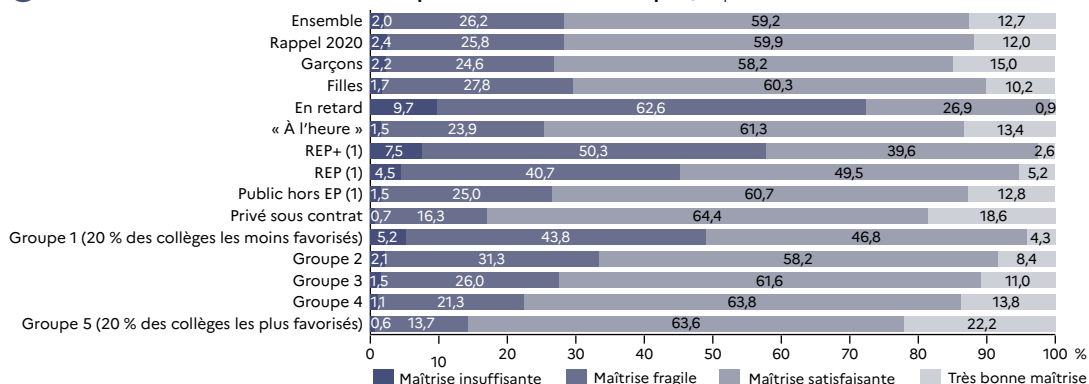
► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 76,4 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

RERS 2022, DEPP

## 3 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2021



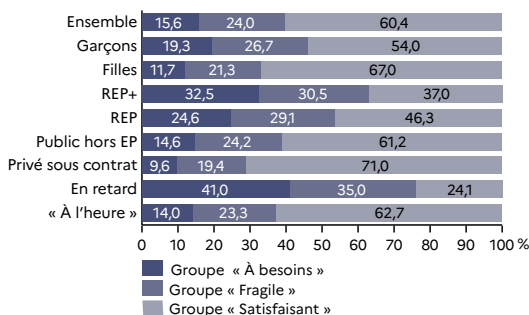
► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 59,2 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

RERS 2022, DEPP

## 4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2021

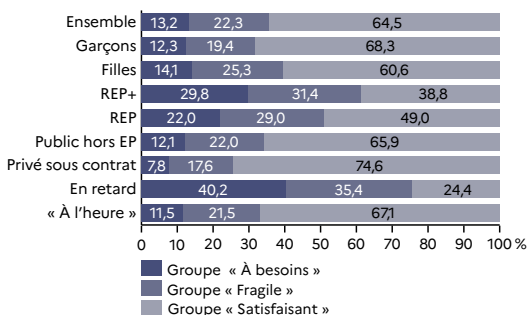


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant en français est de 60,4 %.

RERS 2022, DEPP

## 5 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de résolution de problèmes, septembre 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant en mathématiques est de 64,5 %.

RERS 2022, DEPP



En septembre 2021, plus de 550 000 élèves de seconde générale et technologique ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans près de 2 540 établissements. En début d'année scolaire, 93,8% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 79,5% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 95,0% contre 92,4% (1). En mathématiques, la tendance s'inverse de façon plus marquée en faveur des garçons : 75,6% des filles font preuve d'une maîtrise satisfaisante ou très bonne, contre 83,9% des garçons (2).

En français comme en mathématiques, la part d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour les élèves

en retard. La différence est particulièrement marquée en mathématiques : 26,9 points de pourcentage. Les élèves entrant dans un établissement du secteur privé ont une meilleure maîtrise, mais ces résultats dépendent également de la structure sociale des publics accueillis. Les disparités de maîtrise sont en effet très marquées selon le profil social du lycée.

Deux tests spécifiques ont été proposés aux élèves. Plus d'un quart des élèves (75,3%) obtiennent une maîtrise satisfaisante au test portant sur la « compréhension de l'écrit » et 70,2% au test portant sur les automatismes en mathématiques (3)(4). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation, du retard de l'élève et, dans une moindre mesure, du sexe.

### Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

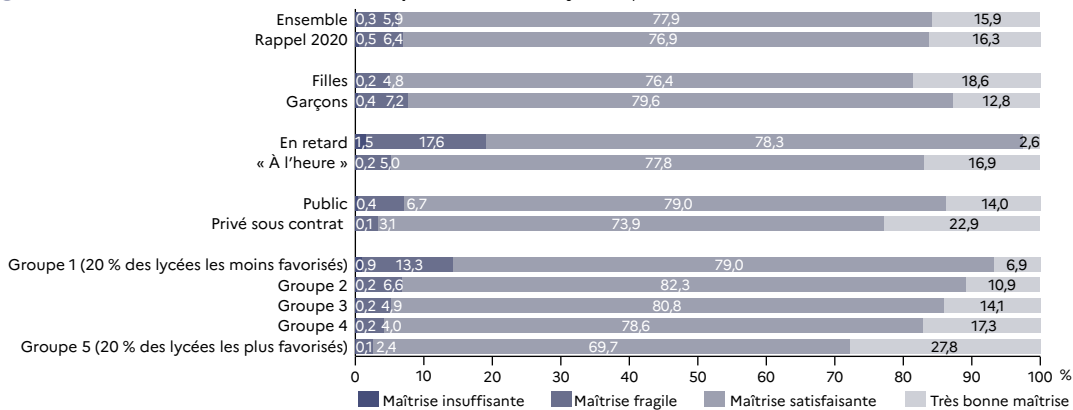
### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.15 ; 21.17 ; 20.24.

#### Source

DEPP, Test de positionnement de début seconde, septembre 2021.

**1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2021**

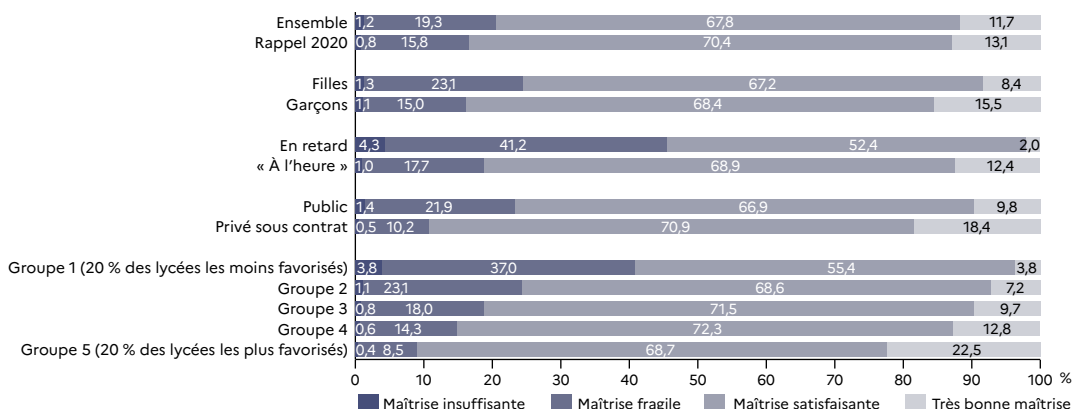


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 77,9% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

RERS 2022, DEPP

**2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2021**

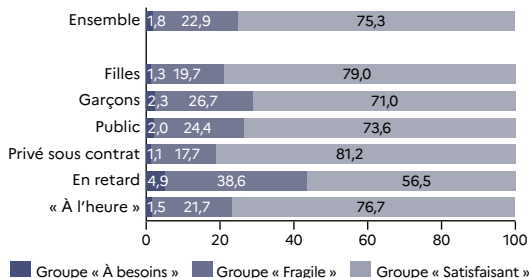


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 67,8% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

RERS 2022, DEPP

**3 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2021**

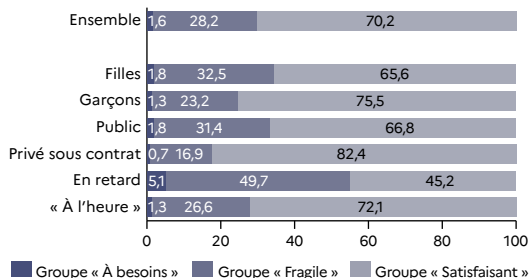


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique de compréhension de l'écrit est de 75,3%.

RERS 2022, DEPP

**4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique d'automatismes, septembre 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique d'automatismes est de 70,2%.

RERS 2022, DEPP

En septembre 2021, plus de 170 000 élèves de seconde professionnelle ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans près de 2 550 établissements. En début d'année scolaire, 60,3% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 31,4% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 63,2% contre 58,2% (1). En mathématiques, la tendance s'inverse en faveur des garçons et l'écart est plus marqué : les filles sont seulement 24,4% à faire preuve d'une maîtrise satisfaisante ou très bonne, contre 36,5% des garçons (2).

En français comme en mathématiques, la part d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences

évaluées est nettement moins élevée pour les élèves en retard. Les élèves entrant dans un lycée du secteur privé ont une meilleure maîtrise, mais ces résultats dépendent également de la structure sociale des publics accueillis. Les disparités de maîtrise sont particulièrement marquées selon le profil social du lycée.

Deux tests spécifiques ont été proposés aux élèves : 56,7% des élèves obtiennent une maîtrise satisfaisante au test portant sur la « compréhension de l'écrit » et 38,5% au test portant sur les automatismes en mathématiques (3) (4). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation et du retard de l'élève. En mathématiques, le taux de maîtrise dépend également du sexe de l'élève.

### Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

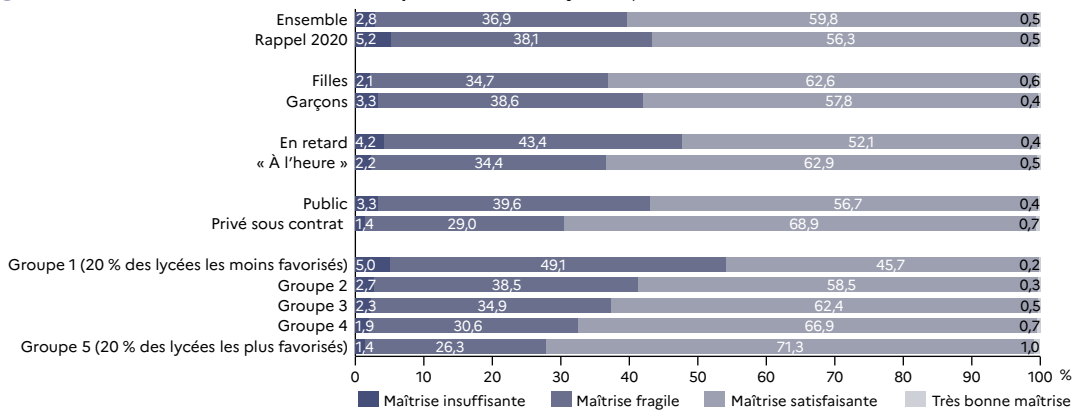
### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.15 ; 21.17 ; 20.24.

#### Source

DEPP, Test de positionnement de début seconde, septembre 2021.

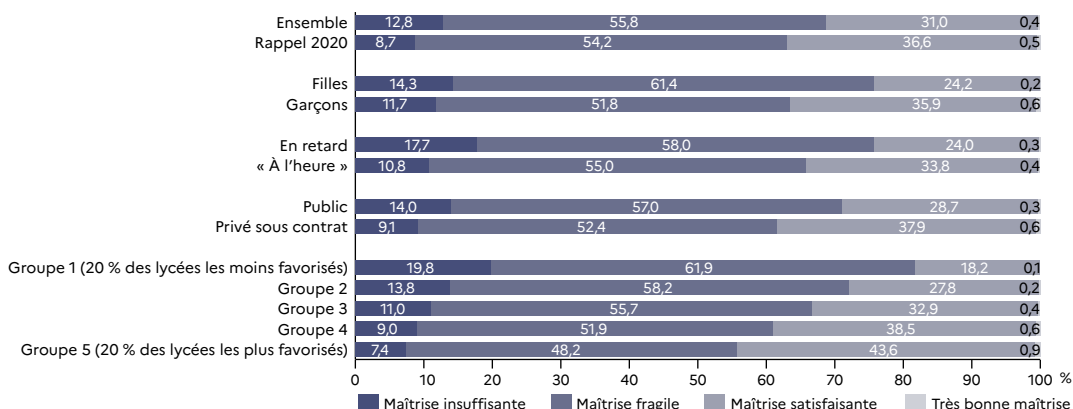
**1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : 59,8% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

RERS 2022, DEPP

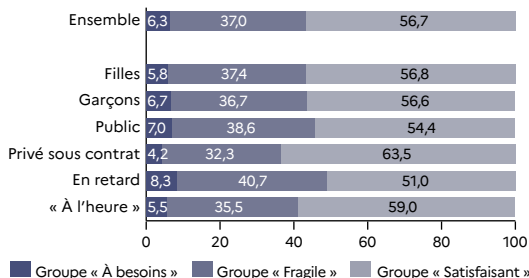
**2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : 31,0% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

RERS 2022, DEPP

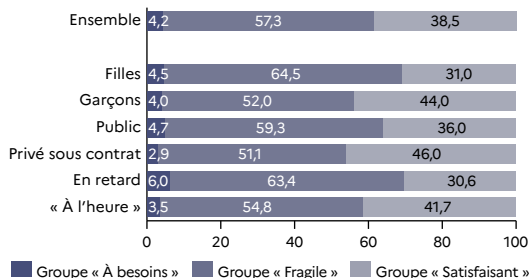
**3 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique de compréhension de l'écrit est de 56,7%.

RERS 2022, DEPP

**4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique d'automatismes, septembre 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
 Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique d'automatismes est de 38,5%.

RERS 2022, DEPP

En septembre 2021, plus de 43 000 élèves en première année de CAP sous statut scolaire ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans près de 1 600 établissements. En début de première année de CAP, 27,9% des élèves sont évalués comme ayant « besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture ». Ils répondent correctement à moins de dix questions sur un test en comprenant dix-huit. Ces difficultés sont plus prononcées chez les garçons (1). En numératie, 5,9% des élèves sont en grande difficulté et réussissent moins de sept items sur un test en comprenant vingt-et-un (2).

En compréhension de l'écrit comme en numératie, les difficultés sont plus prononcées chez les élèves en retard. Les résultats dépendent aussi de la structure

sociale du public accueilli dans les établissements. Les difficultés sont ainsi plus marquées dans les établissements les moins favorisés socialement.

En compréhension de l'écrit, les élèves dont la spécialité de formation relève du secteur de la production présentent des performances plus faibles que ceux dont la spécialité de formation relève du secteur des services : respectivement 31,7% et 23,3% des élèves évalués comme ayant « besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture » (3). En numératie, la proportion d'élèves en grande difficulté est aussi plus importante dans le secteur de la production que dans celui des services, mais la différence est moins marquée qu'en compréhension de l'écrit (4).

### Précisions

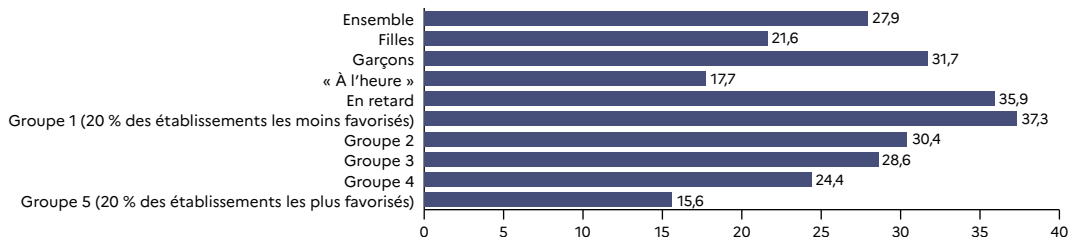
La littératie est l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. La numératie est la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.16.

### 1 Proportion d'élèves ayant besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture, septembre 2021

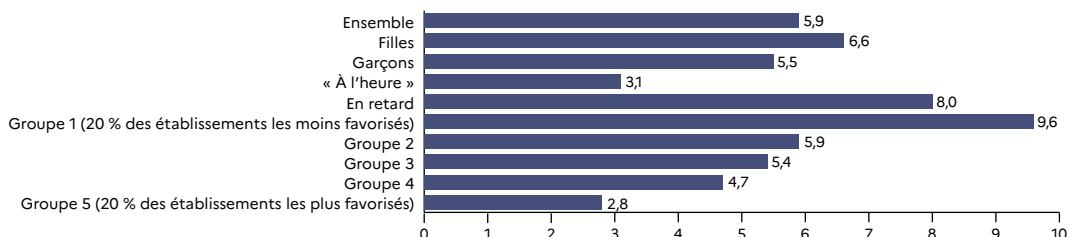


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 27,9% des élèves de première année de CAP ont besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture.

RERS 2022, DEPP

### 2 Proportion d'élèves en grande difficulté en numératie, septembre 2021

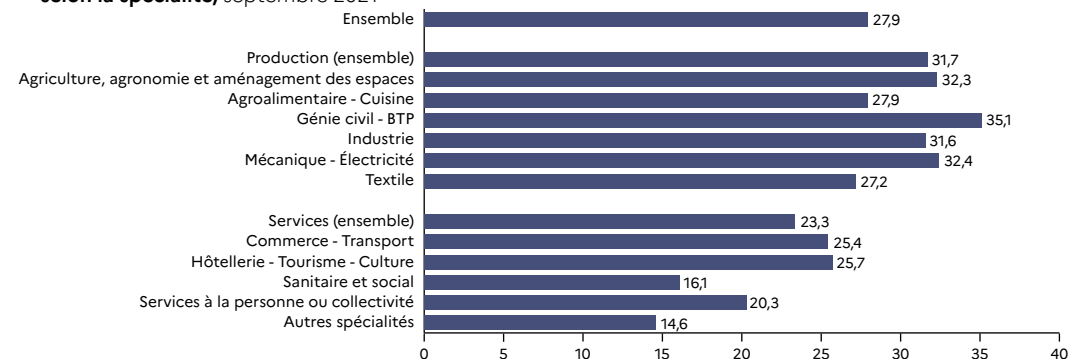


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 5,9% des élèves de première année de CAP sont en grande difficulté en numératie.

RERS 2022, DEPP

### 3 Proportion d'élèves ayant besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture selon la spécialité, septembre 2021

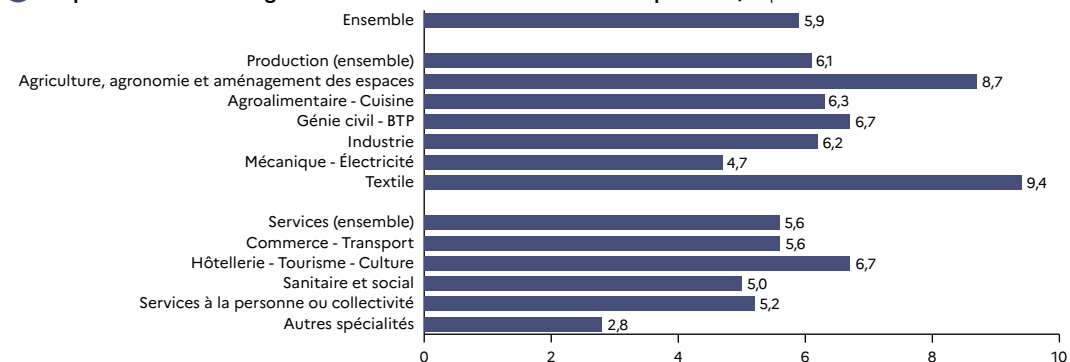


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 31,7% des élèves de première année de CAP dans le secteur de la production ont besoin de consolider des compétences élémentaires en lecture.

RERS 2022, DEPP

### 4 Proportion d'élèves en grande difficulté en numératie selon la spécialité, septembre 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 6,1% des élèves de première année de CAP dans le secteur de la production sont en grande difficulté en numératie.

RERS 2022, DEPP

En 2020, près de 437 000 jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *Journée défense et citoyenneté* au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Ce test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2, qui représentent 4,6% de l'ensemble) ont un déficit important de vocabulaire. Les profils 3 et 4 (4,9%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,9% parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain

niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Le profil 5c (18,6%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussit les traitements complexes de l'écrit. Le profil 5d (60%) englobe les jeunes ayant tout réussi.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (profils 1, 3 et 4) et ont plus souvent un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (profils 1, 3 et 5c) (2).

Les résultats varient selon les académies (3). En France métropolitaine, quatre académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 7% et deux ont un taux supérieur à 10%.

### Précisions

**Population concernée** – Jeunes Français entre 16 et 25 ans ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2020 en France métropolitaine et dans les DROM.

**Comparaisons académiques** – Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

**Avertissement** – Un nouveau test d'évaluation de la lecture a été proposé aux jeunes dans le cadre des JDC en septembre 2019. De nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2020 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années précédentes.

Par ailleurs, la participation des jeunes à la JDC en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Ils sont 437 000 à y avoir participé contre plus 720 000 en moyenne les années précédentes.

La DEPP n'a pas pu exploiter les résultats de la JDC de 2021. En effet, en raison de la crise sanitaire, seulement 356 000 jeunes ont passé le test. En outre, le profil des jeunes évalués en 2021 n'était pas représentatif d'une cohorte habituelle. Il y a donc une rupture de série.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.27 ; 20.20.

## 1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2020

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	58,3	61,6	60,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	19,4	17,8	18,6	<b>78,6</b>
5b	+	+	-	6,5	8,0	7,2	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,7	4,7	4,7	<b>11,9</b>
4	-	+	+	2,3	1,8	2,1	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,4	2,2	2,8	<b>4,9</b>
2	-	+	-	1,4	1,3	1,3	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,6	3,3	<b>4,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

**Lecture** : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

**Note** : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100%.

## 2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2020

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	61,1	52,9	62,2	57,1	51,2	46,0	53,4	49,9
Filles	38,9	47,1	37,8	42,9	48,8	54,0	46,6	50,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC 2020

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	8,0	4,2	3,8	14,8	77,2
Grenoble	6,6	2,8	3,8	9,7	83,7
Lyon	6,8	3,1	3,7	9,5	83,7
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>10,3</b>	<b>82,8</b>
Besançon	8,5	4,8	3,7	19,2	72,2
Dijon	8,6	3,7	4,9	9,6	81,8
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>8,6</b>	<b>4,2</b>	<b>4,4</b>	<b>13,7</b>	<b>77,7</b>
Bretagne (Rennes)	6,4	3,0	3,5	10,8	82,8
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>9,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>14,5</b>	<b>75,8</b>
<b>Corse</b>	<b>8,3</b>	<b>3,4</b>	<b>4,9</b>	<b>10,1</b>	<b>81,6</b>
Nancy-Metz	8,4	3,7	4,7	10,2	81,4
Reims	10,3	5,4	4,9	16,4	73,4
Strasbourg	8,2	4,4	3,8	15,3	76,5
<b>Grand Est</b>	<b>8,8</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>13,6</b>	<b>77,7</b>
Amiens	11,9	5,4	6,5	10,8	77,3
Lille	8,2	3,8	4,4	12,7	79,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>9,3</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>12,1</b>	<b>78,6</b>
Créteil	8,9	4,4	4,6	12,9	78,2
Paris	4,6	2,1	2,5	8,4	87,1
Versailles	7,6	4,2	3,4	14,8	77,6
<b>Île-de-France</b>	<b>7,8</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>	<b>13,3</b>	<b>79,0</b>
<b>Normandie</b>	<b>9,6</b>	<b>4,5</b>	<b>5,1</b>	<b>11,8</b>	<b>78,7</b>
Bordeaux	8,1	3,7	4,4	10,7	81,2
Limoges	8,2	3,2	5,0	7,0	84,8
Poitiers	9,0	4,2	4,7	9,7	81,3
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>8,4</b>	<b>3,8</b>	<b>4,6</b>	<b>9,9</b>	<b>81,7</b>
Montpellier	8,3	3,6	4,7	9,6	82,0
Toulouse	7,7	3,4	4,3	9,0	83,4
<b>Occitanie</b>	<b>8,0</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5</b>	<b>9,3</b>	<b>82,7</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>7,3</b>	<b>3,2</b>	<b>4,2</b>	<b>11,0</b>	<b>81,7</b>
Aix-Marseille	<b>9,5</b>	<b>4,4</b>	<b>5,1</b>	<b>11,8</b>	<b>78,7</b>
Nice	8,0	4,5	3,6	17,4	74,6
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>8,9</b>	<b>4,5</b>	<b>4,4</b>	<b>14,2</b>	<b>77,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>8,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,2</b>	<b>11,9</b>	<b>80,0</b>
Guadeloupe	28,6	14,1	14,5	11,7	59,7
Guyane	46,6	26,0	20,5	10,6	42,8
Martinique	27,9	12,9	15,0	11,1	61,0
Mayotte	71,1	42,7	28,5	9,3	19,6
La Réunion	25,4	12,8	12,6	12,5	62,1
<b>DROM</b>	<b>33,4</b>	<b>17,6</b>	<b>15,8</b>	<b>11,6</b>	<b>55,0</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>9,5</b>	<b>4,6</b>	<b>4,9</b>	<b>11,9</b>	<b>78,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP



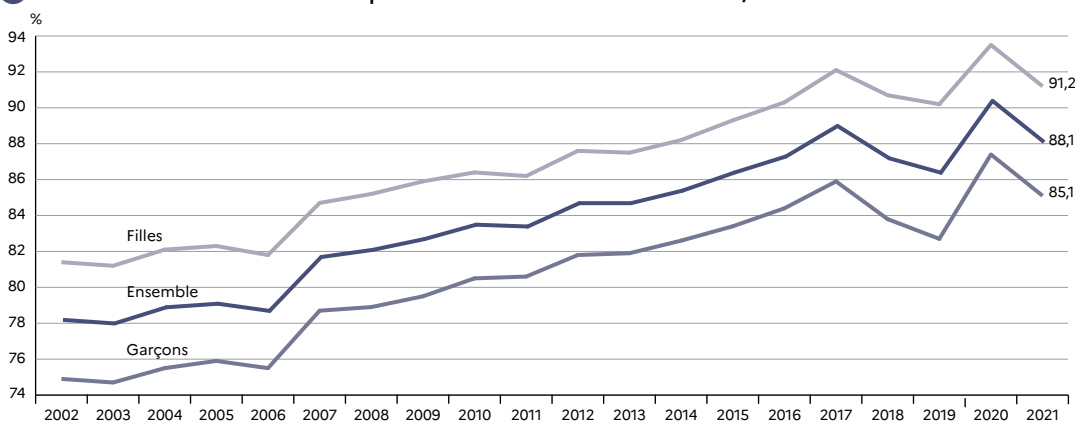
À la session 2021, plus de 742 300 candidats de France métropolitaine et des DROM ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)** portant le **taux de réussite** à 88,1%, soit une baisse de 2,3 points par rapport à la session 2020 (1).

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire, est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 89,0 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 78,9 % dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les élèves de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la grande majorité des candidats et des admis ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours en moyenne plus longs, plus de 40 % des admis ont plus de 15 ans (3).

Les enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats, tandis que les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles (4). Ainsi, le taux de réussite des enfants de professeurs est supérieur de 22,8 points à celui des enfants d'inactifs dans la série générale et de 19,9 points dans la série professionnelle.

### 1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public et Privé sous contrat (1).

RERS 2022, DEPP

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

#### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.

**Âge atteint au cours de l'année** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 19.17 ; 17.07.

**2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2021**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	326 693	86,1	37 761	77,1	364 454	85,1
Filles	355 739	91,8	22 146	82,2	377 885	91,2
<b>Ensemble</b>	<b>682 432</b>	<b>89,0</b>	<b>59 907</b>	<b>78,9</b>	<b>742 339</b>	<b>88,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

**3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2021**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	22 990	98,7	70	85,4	23 060	98,6
15 ans	619 470	90,9	33 906	83,2	653 376	90,4
16 ans	38 134	65,0	23 651	75,8	61 785	68,8
17 ans ou plus	1 838	58,6	2 280	58,7	4 118	58,6
<b>Ensemble</b>	<b>682 432</b>	<b>89,0</b>	<b>59 907</b>	<b>78,9</b>	<b>742 339</b>	<b>88,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

**4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2021**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	9 206	95,3	1 190	91,3	10 396	94,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	55 465	90,9	4 221	84,3	59 686	90,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	164 109	97,5	3 129	89,4	167 238	97,4
<i>dont professeurs et assimilés</i>	24 967	98,6	267	91,4	25 234	98,5
Professions intermédiaires	108 308	93,6	6 681	86,3	114 989	93,1
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	10 394	97,6	276	92,6	10 670	97,5
Employés	154 595	88,9	13 960	82,1	168 555	88,3
Ouvriers	99 783	83,5	13 986	79,2	113 769	83,0
Retraités	5 691	86,9	559	74,5	6 250	85,6
Inactifs	65 840	75,8	11 744	71,6	77 584	75,1
Indéterminé	19 435	77,2	4 437	68,0	23 872	75,3
<b>Ensemble</b>	<b>682 432</b>	<b>89,0</b>	<b>59 907</b>	<b>78,9</b>	<b>742 339</b>	<b>88,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2021 est de 93,7%, avec 735 200 candidats et 689 000 bacheliers : 97,5% au **baccalauréat général**, 93,9% au **baccalauréat technologique**, 86,6% au **baccalauréat professionnel** (1) (4). L'effectif de bacheliers diminue de 34 000 (2).

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart nettement plus important en professionnel (3). Les candidats se présentent essentiellement sous statut scolaire ou via l'apprentissage. Les individuels obtiennent des résultats moins élevés que les autres.

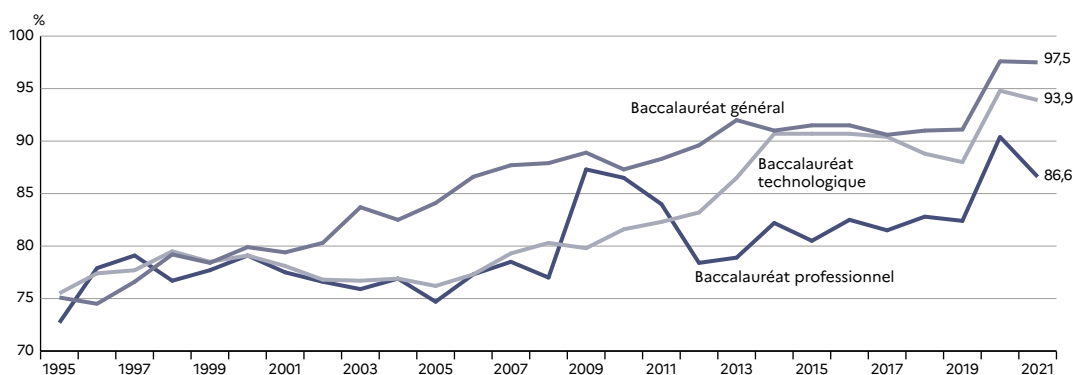
Entre 1995 et 2019, le taux de réussite a progressé de 13,2 points. Il a augmenté régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013. À partir de 2005, il a progressé de manière irrégulière dans les voies technologique et professionnelle, le taux de réussite en voie

technologique s'éloignant de celui de la voie professionnelle pour se rapprocher de celui de la voie générale en 2014.

En 2021, avec une réglementation adaptée au contexte de l'épidémie de Covid-19 comme en 2020, le taux de réussite diminue de 1,3 point tout en restant supérieur à 2019. La baisse est la plus importante dans la voie professionnelle et plus modérée dans la voie technologique. L'évolution est stable dans la voie générale en 2021, première session du nouveau baccalauréat.

À la session 2021, pour 100 bacheliers, on compte 54 généralistes, 20 technologiques et 26 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. La voie professionnelle a progressé principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

### 1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10 ; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	184 026	199 253			
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	120 114	130 389			
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	52 244	54 516			
<b>Baccalauréat général</b>	<b>287 046</b>	<b>271 155</b>	<b>272 512</b>	<b>279 751</b>	<b>317 054</b>	<b>356 384</b>	<b>384 158</b>	<b>210 053</b>	<b>161 652</b>	<b>371 705</b>
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022						
STI2D/STI hors AA	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	32 003	33 252	2 194	25 520	27 714
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	8 264	8 723	4 155	2 913	7 068
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	4 761	5 272	2 263	2 527	4 790
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	65 434	73 621	36 813	33 115	69 928
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	21 910	22 967	17 921	2 852	20 773
STD2A/STI-AA	1 115	1 463	1 794	2 191	2 817	3 347	3 525	2 752	755	3 507
S2TMD (ex-TMD)	299	370	273	311	303	316	335	189	138	327
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 249	2 277	1 219	970	2 189
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>138 267</b>	<b>152 778</b>	<b>140 828</b>	<b>133 431</b>	<b>125 144</b>	<b>138 284</b>	<b>149 972</b>	<b>67 506</b>	<b>68 790</b>	<b>136 296</b>
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	79 010	87 019	13 220	69 784	83 004
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	94 665	101 822	63 629	34 387	98 016
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>67 096</b>	<b>92 617</b>	<b>93 268</b>	<b>118 586</b>	<b>176 646</b>	<b>173 675</b>	<b>188 841</b>	<b>76 849</b>	<b>104 171</b>	<b>181 020</b>
<b>Ensemble</b>	<b>492 409</b>	<b>516 550</b>	<b>506 608</b>	<b>531 768</b>	<b>618 844</b>	<b>668 343</b>	<b>722 971</b>	<b>354 408</b>	<b>334 613</b>	<b>689 021</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

2. Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

## 3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	91,3	97,9			
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	90,6	97,6			
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	91,4	96,3			
<b>Baccalauréat général</b>	<b>75,1</b>	<b>79,9</b>	<b>84,1</b>	<b>87,3</b>	<b>91,5</b>	<b>91,1</b>	<b>97,6</b>	<b>98,1</b>	<b>96,8</b>	<b>97,5</b>
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0						
STI2D/STI hors AA	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	90,4	96,0	95,2	95,0	95,1
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	90,3	95,8	95,0	92,1	93,8
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	88,6	98,7	98,8	98,2	98,5
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	85,1	93,1	94,2	91,2	92,8
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	90,5	96,3	94,8	90,8	94,3
STD2A/STI-AA	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	96,6	99,1	98,8	97,8	98,6
S2TMD (ex-TMD)	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	96,6	99,4	98,4	96,5	97,6
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	94,7	97,9	96,6	97,2	96,9
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>	<b>81,6</b>	<b>90,7</b>	<b>88,0</b>	<b>94,8</b>	<b>94,8</b>	<b>93,0</b>	<b>93,9</b>
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	81,3	90,1	89,9	85,1	85,8
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	83,4	90,7	89,5	83,5	87,3
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>72,7</b>	<b>79,1</b>	<b>74,7</b>	<b>86,5</b>	<b>80,5</b>	<b>82,4</b>	<b>90,4</b>	<b>89,5</b>	<b>84,6</b>	<b>86,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>74,9</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,0</b>	<b>95,0</b>	<b>95,5</b>	<b>91,9</b>	<b>93,7</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

## 4 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la voie et le statut des candidats

Statut	1997	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	
	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite
Scolaire	78,5	80,9	81,4	86,6	88,9	88,8	95,6	699 194	94,2
Enseignement à distance	43,8	38,3	44,0	49,8	52,5	56,3	81,3	2 824	90,5
Apprentissage	80,0	81,4	79,6	86,6	81,9	84,9	91,1	23 197	87,8
Formation continue	72,0	74,0	70,3	82,6	83,6	87,2	91,9	2 527	89,2
Individuel	50,4	51,1	44,2	49,8	49,8	48,7	64,9	7 503	69,4
<b>Ensemble</b>	<b>77,3</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,0</b>	<b>95,0</b>	<b>735 245</b>	<b>93,7</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

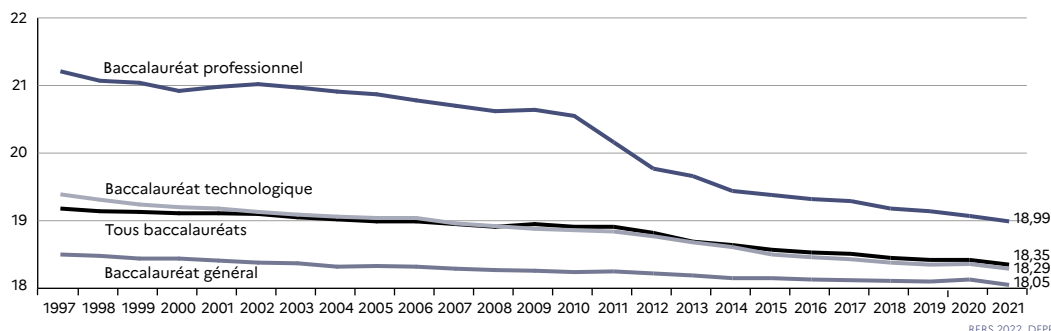
Le **taux de réussite** au baccalauréat 2021 est de 93,7% (689 000 admis pour 735 200 candidats). Il diminue de 1,3 point par rapport à la session 2020 (2). Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart entre filles et garçons est plus important qu'en 2020, surtout du fait de la voie professionnelle où il est le plus important. Il augmente très peu dans la voie générale, où il est le plus petit. À l'inverse, il diminue sensiblement dans la voie technologique.

La baisse des redoublements, constatée à tous les niveaux de formation, a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1). Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les

bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. En 2021, l'âge moyen au baccalauréat baisse de nouveau, la forte réussite à la session 2020 ayant entraîné une baisse des redoublements. Dans les voies générale et technologique à partir de 17 ans, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est important (3). À l'inverse, dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent un peu plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé (4). L'écart de taux de réussite entre ces enfants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel.

### 1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10 ; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021
<b>Baccalauréat général</b>											
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	92,4	98,1	98,1
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	89,4	96,9	96,8
<b>Ensemble</b>	<b>65,9</b>	<b>67,8</b>	<b>75,4</b>	<b>75,1</b>	<b>79,9</b>	<b>84,1</b>	<b>87,3</b>	<b>91,5</b>	<b>91,1</b>	<b>97,6</b>	<b>97,5</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>											
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	89,8	96,0	94,8
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	86,3	93,6	93,0
<b>Ensemble</b>	<b>59,2</b>	<b>65,4</b>	<b>68,4</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>	<b>81,6</b>	<b>90,7</b>	<b>88,0</b>	<b>94,8</b>	<b>93,9</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>											
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	85,5	92,9	89,5
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	80,2	88,6	84,6
<b>Ensemble</b>			<b>74,3</b>	<b>72,7</b>	<b>79,1</b>	<b>74,7</b>	<b>86,5</b>	<b>80,5</b>	<b>82,4</b>	<b>90,4</b>	<b>86,6</b>
<b>Tous baccalauréats</b>											
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	90,3	96,5	95,5
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	85,7	93,5	91,9
<b>Ensemble</b>	<b>63,9</b>	<b>67,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,9</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,0</b>	<b>95,0</b>	<b>93,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

## 3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2021

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	643	98,5	22	95,7	6	85,7	671	98,2
17 ans	19 287	99,0	1 662	97,2	606	93,1	21 555	98,7
18 ans	320 045	98,4	101 859	96,1	97 227	89,7	519 131	96,2
19 ans	27 422	91,4	27 962	89,6	53 213	83,8	108 597	87,1
20 ans	2 973	80,6	3 612	80,2	16 521	80,7	23 106	80,6
21 ans	704	73,3	662	71,0	5 815	81,2	7 181	79,3
22 ans	273	65,3	223	69,7	2 175	82,5	2 671	79,2
23 ans	124	55,9	95	67,9	1 089	86,0	1 308	80,3
24 ans	59	57,3	45	66,2	709	87,3	813	82,7
25-29 ans	92	48,9	76	60,8	1 557	88,9	1 725	83,6
30 ans ou plus	83	37,6	78	61,9	2 102	91,4	2 263	85,5
<b>Ensemble</b>	<b>371 705</b>	<b>97,5</b>	<b>136 296</b>	<b>93,9</b>	<b>181 020</b>	<b>86,6</b>	<b>689 021</b>	<b>93,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

## 4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2021

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	4 859	99,0	1 336	97,6	1 420	93,3	7 615	97,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	31 429	97,9	11 264	95,2	11 571	89,4	54 264	95,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	122 272	98,9	20 713	96,8	12 165	91,7	155 150	98,0
<i>dont professeurs et assimilés</i>	19 934	99,0	2 383	96,5	1 122	91,1	23 439	98,4
Professions intermédiaires	61 137	98,1	20 382	95,5	19 506	89,6	101 025	95,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 831	98,7	1 250	96,2	867	91,8	8 948	97,6
Employés	72 624	97,3	32 564	94,4	37 451	87,5	142 639	93,9
Ouvriers	39 741	96,6	23 723	93,3	32 806	85,5	96 270	91,7
Retraités	4 878	96,7	2 022	92,7	2 536	84,3	9 436	92,2
Autres personnes sans activité professionnelle	22 559	93,0	13 263	87,8	23 250	78,6	59 072	85,7
Indéterminé	12 206	93,6	11 029	92,2	40 315	88,2	63 550	89,8
<b>Ensemble</b>	<b>371 705</b>	<b>97,5</b>	<b>136 296</b>	<b>93,9</b>	<b>181 020</b>	<b>86,6</b>	<b>689 021</b>	<b>93,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

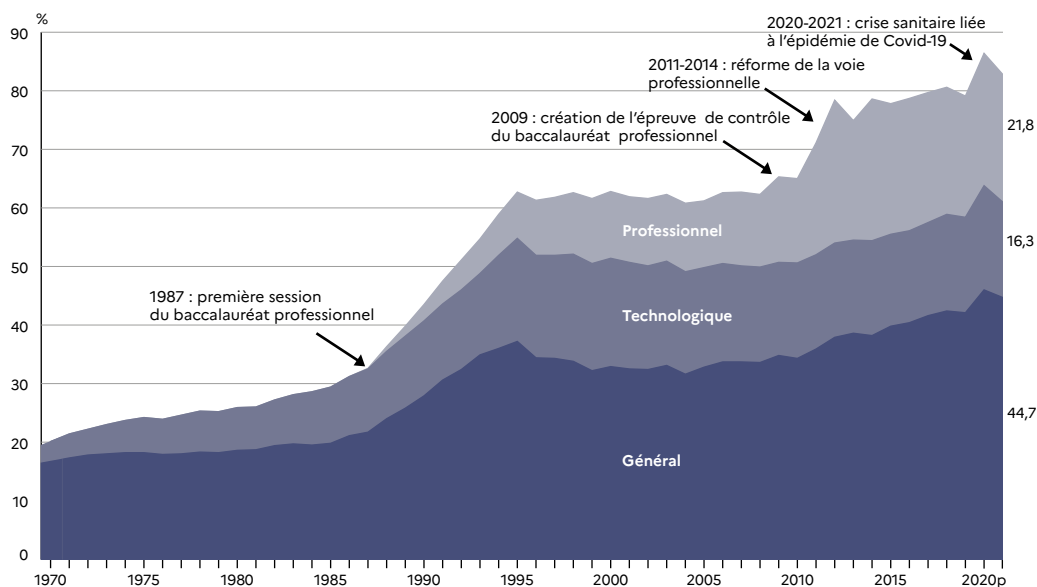
À la session 2021 du baccalauréat, pour la France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte), 82,8% d'une génération est titulaire du diplôme : 44,7% en général, 16,3% en technologique et 21,8% en professionnel (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 16 points entre 2008 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase

de transition, elle est de nouveau en hausse essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (près de 5 points de plus entre 2015 et 2021). La baisse de presque 4 points de la proportion de bacheliers dans une génération en 2021 est liée d'une part à la baisse de l'effectif de candidats et d'autre part au recul de la réussite.

L'écart entre filles et garçons est de plus de 9 points en faveur des filles (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de 14 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de 5 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, les proportions sont proches.

### 1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Données démographiques** – La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte. La population connue en mars 2022 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2020 et 2021, et définitives pour la session 2019.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).  
- Série chronologique : la proportion de bacheliers dans une génération.

**Source**  
DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades.  
Ministère chargé de l'Agriculture.  
Insee, Estimations démographiques. Traitement DEPP.

## 2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2019	2020p	2021p
<b>Baccalauréat général</b>											
Filles	n.d.	n.d.	27,1	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	49,7	53,8	51,9
Garçons	n.d.	n.d.	39,1	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	34,9	38,6	37,9
<b>Ensemble</b>	<b>18,6</b>	<b>27,9</b>	<b>32,9</b>	<b>32,7</b>	<b>32,5</b>	<b>32,8</b>	<b>34,3</b>	<b>39,8</b>	<b>42,1</b>	<b>46,0</b>	<b>44,7</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>											
Filles	n.d.	n.d.	17,2	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	16,3	17,7	16,6
Garçons	n.d.	n.d.	20,0	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	16,3	17,9	16,1
<b>Ensemble</b>	<b>7,3</b>	<b>12,8</b>	<b>18,5</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>17,0</b>	<b>16,3</b>	<b>15,7</b>	<b>16,3</b>	<b>17,8</b>	<b>16,3</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>											
Filles		n.d.	12,9	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	18,6	19,9	19,0
Garçons		n.d.	9,9	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	22,6	25,1	24,4
<b>Ensemble</b>		<b>2,8</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>11,2</b>	<b>11,4</b>	<b>14,4</b>	<b>22,3</b>	<b>20,7</b>	<b>22,6</b>	<b>21,8</b>
<b>Tous baccalauréats</b>											
Filles	n.d.	n.d.	57,2	68,4	68,3	67,0	70,1	83,2	84,6	91,4	87,5
Garçons	n.d.	n.d.	69,0	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	73,8	81,6	78,3
<b>Ensemble</b>	<b>25,9</b>	<b>43,5</b>	<b>62,8</b>	<b>62,1</b>	<b>61,9</b>	<b>61,2</b>	<b>65,0</b>	<b>77,7</b>	<b>79,0</b>	<b>86,4</b>	<b>82,8</b>

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2022, DEPP



L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième varie de 63,8% en Guyane à 88,9% à Versailles à la session 2020 (1). Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Dans les académies de Besançon, Dijon, Nantes et Normandie l'apprentissage pèse davantage.

Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse peu. Cette dernière pèse un peu plus dans l'académie de Créteil. À l'opposé, la forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies

de Guadeloupe et de Martinique repose davantage que dans les autres académies sur la voie professionnelle et moins sur les voies générale et technologique. Les élèves de sixième de Besançon et de Guyane, dont la probabilité d'accès au baccalauréat toutes voies confondues est faible, ont une importante probabilité d'obtenir le baccalauréat professionnel comparée à celle des autres académies.

Entre 2014 et 2020, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième augmente dans toutes les régions académiques (2). Entre 2020 et 2021, sous statut scolaire, elle diminue dans toutes les académies sauf Grenoble, Poitiers, Rennes et Toulouse où la voie générale et technologique est à la hausse. Dans la voie professionnelle, les évolutions sont toutes à la baisse.

### Précisions

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).

#### Source

DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades, Scolarité, SIFA.  
Ministère chargé de l'Agriculture.

## 1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie et région académique, selon le statut et la voie

Académies et régions académiques	2020					2021		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	52,5	21,2	73,6	1,1	74,7	54,7	18,0	72,7
Grenoble	56,1	17,5	73,6	1,4	75,0	58,4	16,4	74,9
Lyon	62,4	17,4	79,8	0,9	80,6	61,6	15,2	76,8
Auvergne-Rhône-Alpes	58,1	18,0	76,1	1,1	77,3	59,2	16,2	75,4
Besançon	51,4	20,2	71,7	1,8	73,5	53,2	17,9	71,1
Dijon	52,6	18,5	71,2	1,9	73,1	52,9	16,8	69,8
Bourgogne-Franche-Comté	52,1	19,3	71,4	1,9	73,3	53,1	17,3	70,3
Bretagne (Rennes)	58,1	19,3	77,4	1,0	78,4	59,4	18,5	77,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,8	19,2	75,0	1,1	76,1	55,0	17,9	72,9
Corse	62,5	15,4	77,9	0,6	78,5	62,9	13,3	76,3
Nancy-Metz	58,2	20,8	78,9	1,1	80,0	56,7	20,2	76,9
Reims	52,7	20,6	73,3	1,2	74,5	53,7	17,2	70,8
Strasbourg	58,6	17,2	75,9	1,4	77,2	58,3	15,8	74,2
Grand Est	57,0	19,5	76,5	1,2	77,7	56,5	17,9	74,4
Amiens	55,8	19,6	75,4	0,8	76,2	55,1	17,2	72,3
Lille	54,7	21,1	75,7	0,5	76,2	54,9	18,2	73,1
Hauts-de-France	55,0	20,6	75,6	0,6	76,2	55,0	17,9	72,9
Créteil	65,8	18,8	84,6	0,7	85,3	65,4	17,4	82,9
Paris	74,6	11,6	86,2	0,3	86,5	73,2	10,5	83,7
Versailles	72,0	16,3	88,3	0,6	88,9	69,3	14,4	83,8
Île-de-France	70,1	16,5	86,6	0,6	87,2	68,4	15,0	83,4
Normandie	55,1	19,3	74,4	1,6	76,0	55,0	17,9	72,9
Bordeaux	57,4	18,4	75,8	0,9	76,8	57,5	17,3	74,8
Limoges	56,3	19,1	75,4	1,1	76,6	56,8	18,2	74,9
Poitiers	57,5	18,7	76,2	1,0	77,2	60,0	17,5	77,5
Nouvelle-Aquitaine	57,3	18,6	75,9	1,0	76,8	58,2	17,4	75,6
Montpellier	56,2	19,2	75,4	0,4	75,8	55,8	15,8	71,6
Toulouse	57,3	18,8	76,1	0,6	76,7	60,0	18,4	78,3
Occitanie	56,8	19,0	75,7	0,5	76,2	57,9	17,1	75,0
Pays de la Loire (Nantes)	55,1	19,2	74,3	1,8	76,1	54,7	17,4	72,1
Aix-Marseille	59,2	16,9	76,1	0,4	76,5	58,7	15,2	73,9
Nice	60,3	16,5	76,8	0,7	77,4	59,3	15,0	74,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,7	16,7	76,4	0,5	76,9	58,9	15,1	74,1
Guadeloupe	57,4	26,4	83,8	0,3	84,1	56,1	22,9	79,0
Guyane	39,6	24,2	63,8	0,0	63,8	39,1	20,0	59,1
Martinique	59,1	24,9	84,0	0,4	84,4	55,9	22,9	78,8
Mayotte	50,9	21,0	72,0	0,0	72,0	50,7	18,2	68,9
La Réunion	53,2	20,7	73,9	0,1	74,0	52,2	18,7	70,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Les données 2021 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS 2022.

RERS 2022, DEPP

## 2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par région académique

Régions académiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Auvergne-Rhône-Alpes	73,0	74,5	75,7	76,0	75,3	74,8	77,3
Bourgogne-Franche-Comté	71,3	72,4	72,6	72,7	71,9	71,6	73,3
Bretagne (Rennes)	78,3	79,1	80,8	78,8	77,9	76,3	78,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	72,0	74,2	74,9	73,4	73,4	73,8	76,1
Corse	73,4	72,8	78,4	76,4	75,3	72,0	78,5
Grand Est	71,4	73,4	74,7	74,2	74,5	74,2	77,7
Hauts-de-France	68,8	70,1	71,7	72,1	71,7	71,5	76,2
Île-de-France	77,9	80,0	81,6	81,0	81,6	81,5	87,2
Normandie	71,6	72,6	73,8	72,5	72,5	72,7	76,0
Nouvelle-Aquitaine	72,7	74,3	74,7	74,9	73,9	73,4	76,8
Occitanie	72,8	73,7	75,0	74,6	74,3	75,3	76,2
Pays de la Loire (Nantes)	72,2	73,8	74,0	72,2	72,3	73,2	76,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70,2	70,9	72,4	72,7	72,9	72,4	76,9
Guadeloupe	71,2	70,7	75,0	73,1	76,0	78,9	84,1
Guyane	47,5	54,8	53,7	58,3	55,6	56,3	63,8
Martinique	72,9	75,2	78,8	74,0	72,5	77,7	84,4
Mayotte	55,6	59,4	63,4	61,3	60,2	54,1	72,0
La Réunion	64,7	65,5	67,0	65,5	68,4	66,9	74,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2022, DEPP

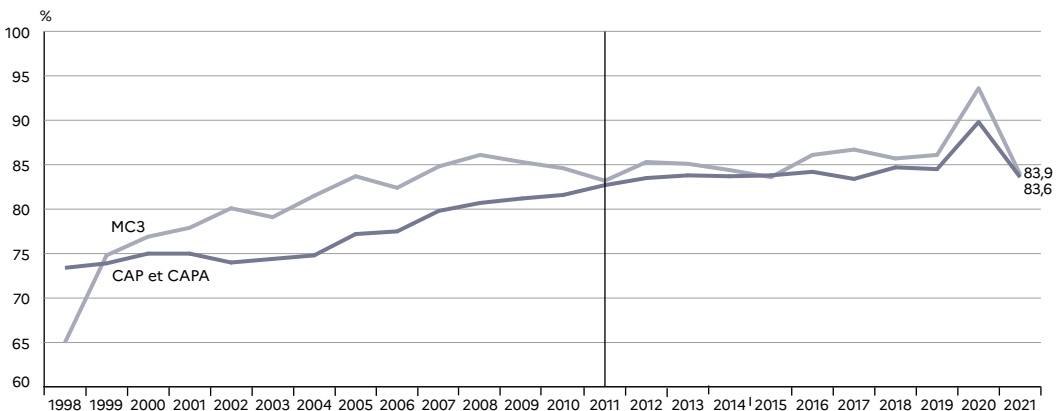
À la session 2021, près de 646 700 diplômes technologiques et professionnels sont délivrés et se répartissent quasiment à parts égales entre le niveau 3 et niveau 4 (2). Pour le niveau 3, plus de la moitié (52%) sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP y compris CAP agricole) et 45% des **attestations intermédiaires professionnelles** (AIP). À compter de la rentrée 2021, les AIP remplacent les BEP sur le champ du scolaire. Il s'agit d'une attestation délivrée en fin de classe de première professionnelle aux élèves inscrits sous statut scolaire, sous condition de moyenne. Au niveau 4, plus de la moitié (54%) de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 41% des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2020 et 2021, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau 3 diminuent (-6,2 points pour le CAP, et -9,7 points pour les mentions complémentaires) (1) (3). Au niveau 4, les évolutions sont

similaires : les taux de réussite diminuent pour le baccalauréat technologique (-0,9 point), les baccalauréat professionnel (-3,8 points), les brevets professionnels (-12,4 points) et pour les mentions complémentaires (-4,9 points).

Les candidats au baccalauréat professionnel ou technologique se présentent quasi exclusivement sous le statut scolaire. À l'examen des mentions complémentaires de niveau 4 (MC4), les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions similaires. Pour le CAP, le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau 3 (MC3), les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP (+0,5 point). Pour les mentions complémentaires, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (écart de 4,3 points aux MC3 et de 6,9 points aux MC4).

### 1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau 3, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1).  
1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats aux diplômes délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale, ainsi que par le ministère chargé de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

**Attestation de réussite Intermédiaire en baccalauréat Professionnel (AIP)** – Voir « Glossaire ».

**Nomenclature nationale des niveaux** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11.

## 2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau 3				Niveau 4						Ensemble
	CAP (1)	BEP/AIP (2)	MC3	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096		236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974
2020	185 165	152 501	9 119	346 785	16 916	1 151	149 972	188 841	2 968	359 848	706 633
2021	161 399	140 836	8 640	310 875	14 599	1 061	136 296	181 020	2 799	335 775	646 650

- Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).  
 1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.  
 2. Les chiffres portent sur les AIP à partir de 2021.

RERS 2022, DEPP

## 3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2021 (1)

	Niveau 3			Niveau 4					
	CAP (2)	AIP	MC3	BP	BT, BMA (n.d.)	Bac techno	Bac pro	MC4	
<b>Formation sous statut scolaire</b>									
Admis	51 440	140 836	2 147	ε	927	134 591	156 974	1 478	
Taux de réussite	85,5	87,8	89,4	100,0	88,7	94,3	86,6	83,3	
<b>Formation sous statut apprenti</b>									
Admis	68 968		5 980	12 464	119		20 357	1 100	
Taux de réussite	85,0		93,7	76,0	91,5		87,8	90,2	
<b>Enseignement à distance</b>									
Admis	2 728		ε	36		573	300		
Taux de réussite	70,0		40,0	76,6		92,0	73,3		
<b>Formation continue</b>									
Admis	16 732		435	1 657	ε		2 254	211	
Taux de réussite	89,9		84,6	79,4	100		89,2	93,4	
<b>Autres (candidats libres, etc.)</b>									
Admis	21 523		76	442	6	1 132	1 135	10	
Taux de réussite	73,6		80,0	52,6	85,7	64,2	69,4	62,5	
<b>Total des candidats</b>									
Présents	193 080	160 330	10 295	19 368	1 184	145 125	208 988	3 235	
Admis	161 391	140 836	8 640	14 600	1 054	136 296	181 020	2 799	
Taux de réussite	83,6	87,8	83,9	75,4	89,0	93,9	86,6	86,5	
<b>Session 2020</b>									
Présents	206 245		9 740	19 264	n.d.	158 230	208 887	3 248	
Admis	185 165		9 119	16 916	n.d.	149 972	188 841	2 968	
Taux de réussite	89,8		93,6	87,8	n.d.	94,8	90,4	91,4	

- Champ : France métropolitaine + DROM.  
 1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.  
 2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

RERS 2022, DEPP

À la session 2021, près de 161 400 candidats au CAP (y compris les CAP en formation agricole) ont obtenu leur diplôme, et 140 800 élèves de première professionnelle ont obtenu une **attestation intermédiaire professionnelle (AIP) (2)(3)**. Le **taux de réussite** au CAP atteint 83,6%, soit -6,3 points par rapport à la session 2020. Il est de 87,8% pour l'AIP, soit 1,3 point en dessous de celui du BEP à la session 2020 (1).

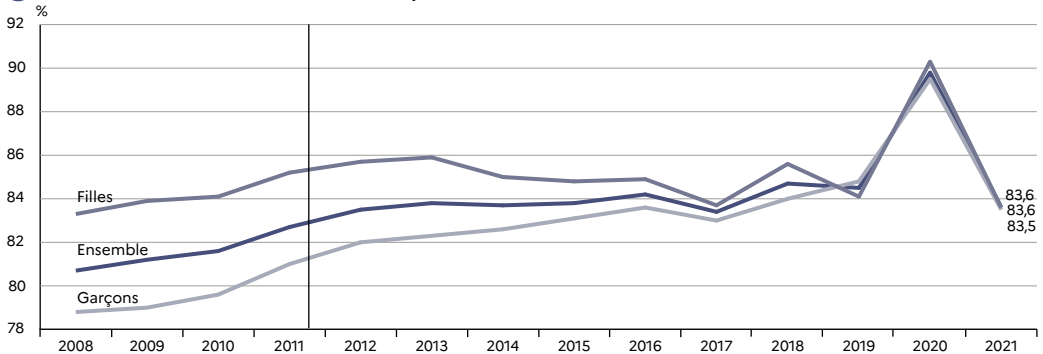
Comme à la session 2020, les filles réussissent mieux au CAP que les garçons avec un écart de +0,1 point contre +0,8 point un an plus tôt. Les filles réussissent également mieux à l'AIP : leur taux de réussite est de 5,2 points supérieur à celui des garçons.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents. Ceux qui

viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 43,0% ont 18 ans, soit un an de retard. Parmi les apprentis, 64,6% des admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans. Dans ces deux catégories, les candidats « à l'heure » obtiennent de meilleurs résultats que les candidats qui ont entre un et trois ans de retard. Pour les apprentis, à partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge.

Les lauréats à l'AIP sont inscrits uniquement sous statut scolaire et ont également des taux de réussite différents selon leur âge. Les élèves « à l'heure » réussissent en moyenne mieux que ceux qui ont un an de retard. Le taux de réussite à l'AIP a tendance à décroître avec l'âge, pour atteindre un minimum de 80,0% pour les élèves âgés de 23 ans.

### 1 Évolution des taux de réussite au CAP par sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats au CAP délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance). L'AIP est délivrée par le ministère chargé de l'Éducation nationale aux élèves de première professionnelle inscrits sous statut scolaire.

**Admis** – Est considéré comme admis au CAP tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure

ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles. Est considéré comme admis à l'AIP tout élève de première professionnelle inscrit sous statut scolaire qui a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Attestation intermédiaire professionnelle (AIP)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.11; 17.08.

#### Source

DEPP et SIES-MESR- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré; Système d'information Cyclades.  
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture.

## 2 Évolution des taux de réussite au CAP et au AIP selon le sexe, en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CAP</b>														
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7	85,6	84,1	90,3	83,6
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0	84,0	84,8	89,5	83,5
<b>Ensemble</b>	<b>80,7</b>	<b>81,2</b>	<b>81,6</b>	<b>82,7</b>	<b>83,5</b>	<b>83,8</b>	<b>83,7</b>	<b>83,8</b>	<b>84,2</b>	<b>83,4</b>	<b>84,7</b>	<b>84,5</b>	<b>89,8</b>	<b>83,6</b>
<b>BEP/AIP (1)</b>														
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2	86,4	87,3	91,4	90,9
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0	81,9	82,6	87,4	85,7
<b>Ensemble</b>	<b>76,7</b>	<b>75,4</b>	<b>76,3</b>	<b>76,9</b>	<b>79,3</b>	<b>83,3</b>	<b>82,2</b>	<b>81,2</b>	<b>83,3</b>	<b>82,9</b>	<b>83,9</b>	<b>84,7</b>	<b>89,2</b>	<b>87,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

1. À partir de 2021, les taux de réussites présentés sont ceux de l'AIP, suite à la suppression progressive du BEP.

## 3 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1) (2), session 2021

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble		
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	
16 ans ou moins		98	88,3	16	88,9	8	88,9	122	88,4
17 ans		15 860	87,5	14 600	87,7	143	84,6	30 603	87,6
18 ans		22 102	83,9	17 173	81,6	1 596	66,4	40 871	82,1
19 ans		7 462	84,4	12 750	80,4	2 297	71,9	22 509	80,7
20 ans		2 903	85,9	7 817	83,8	2 220	74,8	12 940	82,5
21 ans		1 120	87,2	4 786	87,6	1 953	74,0	7 859	83,7
22 ans		467	87,8	3 054	90,5	1 681	75,5	5 202	84,8
23 ans		306	89,0	2 245	91,1	1 517	78,3	4 068	85,7
24 ans		202	92,7	1 640	92,7	1 328	77,8	3 170	85,8
25 ans		920	90,7	1 280	92,5	1 266	77,5	3 466	86,0
26-29 ans				2 609	93,8	4 856	80,6	7 465	84,8
30-39 ans				849	95,2	12 019	83,0	12 868	83,7
40 ans ou plus				149	93,1	10 107	81,8	10 256	82,0
<b>Total</b>		<b>51 440</b>	<b>85,5</b>	<b>68 968</b>	<b>85,0</b>	<b>40 991</b>	<b>79,2</b>	<b>161 399</b>	<b>83,6</b>
<i>dont filles</i>		22 259	88,6	18 600	89,4	28 217	77,0	69 076	83,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

## 4 Répartition des lauréats à l'AIP selon l'âge (1), session 2021

	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	494	91,3
17 ans	88 330	89,7
18 ans	39 075	85,2
19 ans	9 199	82,9
20 ans	2 573	84,6
21 ans	746	86,4
22 ans	210	81,7
23 ans	84	80,0
24 ans	39	83,0
25 ans	86	94,5
26-29 ans		
30-39 ans		
40 ans ou plus		
<b>Total</b>	<b>140 836</b>	<b>87,8</b>
<i>dont filles</i>	60 114	90,9

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. L'attestation intermédiaire de réussite n'est délivrée qu'aux candidats sous statut scolaire.

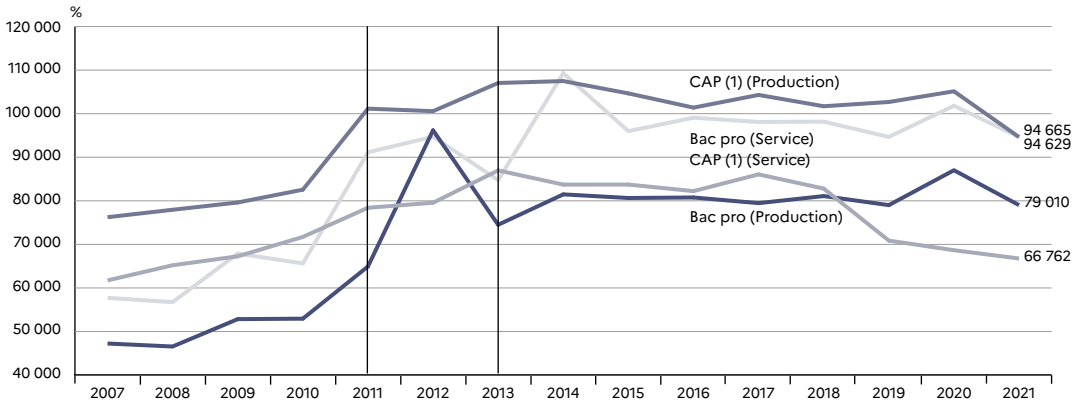
À la session 2021, près de 335 100 candidats ont réussi l'un des deux principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 161 400 lauréats pour le **CAP** et 173 700 pour le **baccalauréat professionnel (1)**. Pour chacun de ces examens, le **taux de réussite** dépasse 82 % (83,6 % au CAP et 82,4 % au baccalauréat professionnel) (2).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du baccalauréat professionnel. Pour le CAP, les métiers de l'« agroalimentaire,

alimentation et cuisine » regroupent presque 20 % des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « petite enfance » (11,6 % des admis), « coiffure, esthétique et autres soins » (10,1 % des admis) et « commerce et vente » (8,8 % des admis).

Quatre groupes de spécialités de baccalauréat professionnel – « commerce, vente », « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « spécialités plurivalentes des services », « électricité, électronique » – représentent à eux seuls 56 % des lauréats.

### 1 Évolution des effectifs d'admis des spécialités de production et de services (CAP et baccalauréat professionnel)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Enseignement agricole à partir de 2013.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats au CAP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale et par le ministère chargé de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11.

#### Source

DEPP et SIES-MESR

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information Cyclades.

- Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture.

**1 Répartition des admis au CAP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2021**

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales			544	78,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	640	88,0	446	82,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	64	94,1	4 991	83,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 719	95,2	1 177	83,5
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	718	96,6	2 702	84,5
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	98	94,2	1 513	90,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 083	95,9	2 901	84,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	119	83,2	1 086	85,8
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	31 469	81,0	7 226	87,7
222 Transformations chimiques et apparentées	ε	100,0		
223 Métallurgie	777	89,4	59	85,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	387	87,6	146	89,6
225 Plasturgie, matériaux composites	105	85,4	376	81,6
226 Papier, carton	ε	100,0		
227 Énergie, génie climatique	3 612	85,1	2 388	74,1
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 024	84,3	2 243	79,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 189	91,3	1 351	84,5
232 Bâtiment : construction et couverture	5 393	81,8	934	79,0
233 Bâtiment : finitions	8 924	83,3	920	75,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	8 964	85,7	3 117	81,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	262	86,2	13	68,4
241 Textile	104	89,7		
242 Habillement	2 327	86,1	2 474	83,3
243 Cuirs et peaux	787	93,8	243	87,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité			6 337	76,6
251 Mécanique générale et de précision, usinage	756	87,1	2 563	78,0
252 Moteurs et mécanique auto	8 588	86,1	8 630	79,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	117	86,7	1 073	94,2
254 Structures métalliques	7 745	86,6	4 048	78,2
255 Électricité, électronique	5 658	82,0	19 509	80,9
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>94 637</b>	<b>84,1</b>	<b>79 010</b>	<b>81,3</b>
300 Spécialités plurivalentes des services			19 523	77,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 662	89,7	4 147	80,6
312 Commerce, vente	14 202	87,7	32 602	82,6
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	719	89,0	930	86,9
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	105	92,9	1 686	85,8
324 Secrétariat, bureautique				
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 049	96,6	26 055	88,5
331 Santé	59	88,1	1 028	85,4
332 Travail social	18 749	76,1		
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 107	86,1	3 205	82,3
336 Coiffure, esthétique et autres soins	16 309	81,0	2 714	90,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	92	74,2		
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	831	86,0	894	81,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 878	89,9	1 881	92,9
<b>Total spécialités des services</b>	<b>66 762</b>	<b>82,8</b>	<b>94 665</b>	<b>83,4</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>161 399</b>	<b>83,6</b>	<b>173 675</b>	<b>82,4</b>
<b>Session 2020, toutes spécialités</b>	<b>173 802</b>	<b>89,8</b>	<b>188 841</b>	<b>90,4</b>
Spécialités de la production	105 139	90,2	87 019	90,1
Spécialités des services	68 663	89,4	101 822	90,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2021, 82,8% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

RERS 2022, DEPP



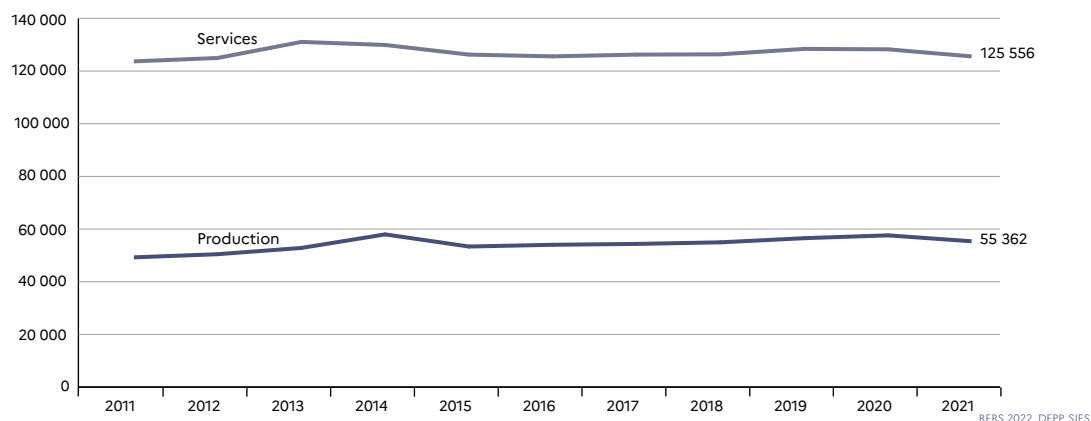
Lors de la session 2021 à l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)**, 180 900 candidats étaient présents, dont 125 600 dans les domaines des services et 55 300 dans ceux de la production (1). Après avoir augmenté de 3,7% dans les domaines des services et de 17,0% dans ceux de la production entre les sessions 2011 et 2020, le nombre de candidats diminue en 2021 : -2,1% dans le domaine des services et -3,9% dans celui de la production.

Près de 157 900 candidats obtiennent leur diplôme de BTS, soit un **taux de succès** de 87,3% (2). Ce taux est de 87,4% dans les domaines des services et de 87,0% dans ceux de la production. Le taux de succès des femmes (88,8%) est plus élevé que celui des hommes (85,9%). Parmi les candidats présents à l'examen, les femmes

sont majoritaires dans les domaines des services (60,0%) et très minoritaires dans les domaines de la production (18,7%).

Les candidats sous statut scolaire (109 300 individus) représentent 60,4% des étudiants présents à l'examen et 62,1% des admis. Leur taux de succès s'élève à 89,7% (3). Lors de la session 2021, près d'un candidat sur quatre présents est issu de l'apprentissage (24,5%). Leur taux de succès atteint 87,5%. Une très large majorité des candidats issus d'un baccalauréat général obtiennent le diplôme du BTS (93,7%) (4). Les bacheliers technologiques ont un taux de succès de 90,1% quand celui des bacheliers professionnels ou des candidats issus d'autres diplômes sont respectivement de 80,4% et 81,2%.

### 1 Évolution des effectifs présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats présents à l'examen du BTS lors de la session 2021, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs (STS), apprentis, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel** – Voir « Glossaire ».

**Taux de succès** – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 22.17.

#### Source

SIES-MESR, Système d'information Ocean.  
Systèmes d'information des ministères chargés de l'Agriculture et de la Mer, traitement SIES-MESR.

## 2 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2021

Domaines de spécialité	Femmes			Hommes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présentes	Admises	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	1 025	955	93,2	8 810	7 944	90,2	9 835	8 899	90,5	10,4
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	3 978	3 441	86,5	7 716	6 226	80,7	11 694	9 667	82,7	34,0
22 Transformations	2 818	2 636	93,5	6 278	5 424	86,4	9 096	8 060	88,6	31,0
23 Génie civil, construction et bois	1 144	1 060	92,7	5 115	4 519	88,3	6 259	5 579	89,1	18,3
24 Matériaux souples	709	677	95,5	87	78	89,7	796	755	94,8	89,1
25 Mécanique, électricité, électronique	697	648	93,0	16 985	14 570	85,8	17 682	15 218	86,1	3,9
<b>Total domaines de la production</b>	<b>10 371</b>	<b>9 417</b>	<b>90,8</b>	<b>44 991</b>	<b>38 761</b>	<b>86,2</b>	<b>55 362</b>	<b>48 178</b>	<b>87,0</b>	<b>18,7</b>
30 Spécialités plurivalentes des services	361	315	87,3	141	118	83,7	502	433	86,3	71,9
31 Echanges et gestion	41 013	36 158	88,2	33 422	28 533	85,4	74 435	64 691	86,9	55,1
dont : 31213 - Management commercial opérationnel	10 882	9 506	87,4	10 288	8 590	83,5	21 170	18 096	85,5	51,4
31212 - Négociation et relation client	6 193	5 707	92,2	7 560	6 733	89,1	13 753	12 440	90,5	45,0
31409 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	8 766	7 618	86,9	2 872	2 393	83,3	11 638	10 011	86,0	75,3
31408 - Comptabilité et gestion	6 084	5 190	85,3	5 319	4 456	83,8	11 403	9 646	84,6	53,4
32 Communication et information	11 307	10 201	90,2	10 439	8 981	86,0	21 746	19 182	88,2	52,0
33 Services aux personnes	20 944	18 507	88,4	5 133	4 420	86,1	26 077	22 927	87,9	80,3
34 Services à la collectivité	1 728	1 537	88,9	1 068	927	86,8	2 796	2 464	88,1	61,8
<b>Total domaines des services</b>	<b>75 353</b>	<b>66 718</b>	<b>88,5</b>	<b>50 203</b>	<b>42 979</b>	<b>85,6</b>	<b>125 556</b>	<b>109 697</b>	<b>87,4</b>	<b>60,0</b>
<b>Total BTS</b>	<b>85 724</b>	<b>76 135</b>	<b>88,8</b>	<b>95 194</b>	<b>81 740</b>	<b>85,9</b>	<b>180 918</b>	<b>157 875</b>	<b>87,3</b>	<b>47,4</b>
dont BTS agricoles	5 305	4 642	87,5	8 876	7 196	81,1	14 181	11 838	83,5	37,4
dont BTS maritimes	8	8	100,0	53	52	98,1	61	60	98,4	13,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Succès au BTS selon le mode de formation, session 2021

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (ST5)	109 249	60,4	97 972	62,1	89,7
Public	73 572	40,7	65 660	41,6	89,2
Privé sous contrat	26 294	14,5	24 651	15,6	93,8
Privé hors contrat	9 383	5,2	7 661	4,9	81,6
Apprentissage (CFA)	44 322	24,5	38 796	24,6	87,5
Formation continue (Greta)	17 544	9,7	15 327	9,7	87,4
Enseignement à distance	5 018	2,8	3 079	2,0	61,4
Individuels (1)	4 785	2,6	2 701	1,6	56,4
<b>Total BTS</b>	<b>180 918</b>	<b>100,0</b>	<b>157 875</b>	<b>100,0</b>	<b>87,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

## 4 Succès au BTS selon le diplôme initial, session 2021

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	45 756	27,4	42 862	29,4	93,7
Série S	16 755	10,0	15 714	10,8	93,8
Série ES	21 581	12,9	20 338	13,9	94,2
Série L	7 420	4,5	6 810	4,7	91,8
Baccalauréat technologique	60 293	36,2	54 317	37,2	90,1
Série STI, STI2D, STD2A	16 069	9,6	14 740	10,1	91,7
Série STL	3 309	2,0	2 934	2,0	88,7
Série STT, STG, STMG	33 852	20,3	30 176	20,7	89,1
Série SMS, ST2S	5 134	3,1	4 619	3,2	90,0
Série hôtellerie	1 510	0,9	1 462	1,0	96,8
Autres séries (TMD, STAV)	419	0,3	386	0,2	92,1
Baccalauréat professionnel	51 870	31,1	41 698	28,6	80,4
Domaines de la production	14 787	8,9	12 094	8,3	81,8
Domaines des services	22 182	13,3	17 490	12,0	78,8
Domaine indéterminé	14 901	8,9	12 114	8,3	81,3
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 818	5,3	7 160	4,8	81,2
<b>Total BTS (hors BTS agricoles)</b>	<b>166 737</b>	<b>100,0</b>	<b>146 037</b>	<b>100,0</b>	<b>87,6</b>
BTS agricoles (1)	14 181		11 838		83,5
<b>Total BTS</b>	<b>180 918</b>		<b>157 875</b>		<b>87,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

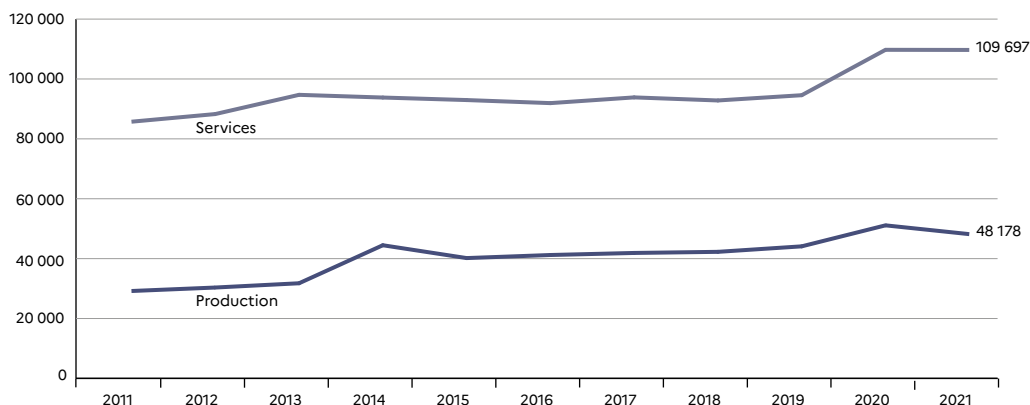
À la session 2021, près de 109 700 étudiants obtiennent leur diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services (1). Un effectif stable par rapport à la session 2020. Dans les domaines de la production, le nombre de diplômés (48 178) diminue de 5,7%. Néanmoins, l'évolution depuis la session 2011 est de +65% dans les domaines de la production et de +28% dans celui des services.

Avec un **taux de succès** de 87,3%, la session 2021 compte 157 900 admis à l'examen national du BTS, tous domaines de spécialités confondus (2). Dans les domaines des services, 87,4% des candidats obtiennent leur diplôme, 87,0% dans les domaines de la production.

Dans les domaines de la production, près d'un diplômé sur trois (33,6%) l'obtient dans une spécialité du groupe « Technologie de commandes des transformations industrielles » (5 100), « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (5 400) ou « Électricité, électronique » (5 700).

Le taux de succès des hommes (85,9%) est de 2,9 points inférieur à celui des femmes (88,8%). Cet écart est le même dans les spécialités des services et atteint 4,7 points dans les spécialités de la production, avec un taux de succès masculin de 86,2% et un taux de succès féminin de 90,8%.

### 1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats présents à l'examen du BTS aux sessions 2020 et 2021, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation** – Voir « Glossaire ».

**Taux de succès** – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 22.17.

#### Source

SIES-MESR, Système d'information OCEAN.  
Systèmes d'information des ministères chargés de l'Agriculture et de la Mer, traitement SIES-MESR.

## 2 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2020 et 2021

Groupes de spécialités de formation	2020				2021			
	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 089	86,7	91,6	84,3	2 389	86,6	90,7	85,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 588	88,0	96,3	87,2	1 639	91,6	94,9	91,3
232 Bâtiment : construction et couverture	203	79,6	89,3	78,4	267	86,7	93,3	85,6
233 Bâtiment : finitions	530	90,4	92,7	88,7	513	92,3	95,9	88,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	766	83,1	91,8	82,5	771	91,1	93,3	91,0
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples								
241 Textile	118	95,2	96,0	91,3	33	86,8	86,7	87,5
242 Habillement	858	94,4	94,6	93,1	620	95,4	95,9	89,7
243 Cuir et peaux	103	99,0	100,0	92,3	102	94,4	95,4	90,5
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 570	86,6	97,3	86,2	5 372	87,1	92,0	86,9
252 Moteurs et mécanique auto	2 414	84,5	92,8	84,2	2 590	86,4	92,9	86,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	415	94,5	98,3	93,9	421	90,1	95,0	89,4
254 Structures métalliques	1 250	85,5	91,4	85,3	1 180	86,9	92,8	86,6
255 Électricité, électronique	5 739	85,8	90,5	85,6	5 655	84,5	93,6	84,2
<b>Total des spécialités de la production</b>	<b>51 115</b>	<b>88,7</b>	<b>94,4</b>	<b>87,3</b>	<b>48 178</b>	<b>87,0</b>	<b>90,8</b>	<b>86,2</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	460	92,6	92,8	92,0	433	86,3	87,3	83,7
311 Transport, manutention, magasinage	1 696	82,1	86,6	80,8	1 556	81,2	87,5	79,4
312 Commerce, vente	34 416	84,7	88,7	80,6	35 531	88,1	89,8	86,5
313 Finances, banque, assurances	7 982	85,8	87,5	83,1	7 947	86,7	87,4	85,6
314 Comptabilité, gestion	19 120	82,7	84,8	78,6	19 657	85,3	86,2	83,6
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 737	89,7	92,4	82,0	3 755	90,8	91,7	88,0
321 Journalisme et communication	169	97,7	98,7	90,0				
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	551	89,2	94,5	84,9	545	90,1	95,4	86,1
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	3 074	94,2	97,1	91,2	1 779	89,1	93,4	86,6
324 Secrétariat, bureautique	6 890	84,0	86,0	74,6	7 325	88,9	89,4	87,0
326 Informatique, traitement de l'information	5 926	84,4	88,0	84,1	5 778	85,3	84,9	85,3
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 097	91,8	92,3	84,8	3 125	91,9	92,4	85,2
331 Santé	5 565	75,3	77,2	86,7	5 447	75,7	76,1	74,2
332 Travail social	3 573	92,8	93,2	86,5	3 405	90,5	90,5	90,2
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 617	93,3	95,1	89,8	8 498	94,2	95,0	92,5
336 Coiffure, esthétique et autres soins	2 461	93,8	93,9	82,4	2 452	91,2	91,4	81,6
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	964	91,1	89,8	91,6	920	86,8	86,5	86,9
345 Application des droits et statuts des personnes	1 440	87,9	88,6	83,3	1 544	88,9	89,4	86,5
<b>Total des spécialités des services</b>	<b>109 738</b>	<b>85,6</b>	<b>88,2</b>	<b>81,6</b>	<b>109 697</b>	<b>87,4</b>	<b>88,5</b>	<b>85,6</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>160 853</b>	<b>86,5</b>	<b>89,0</b>	<b>84,3</b>	<b>157 875</b>	<b>87,3</b>	<b>88,8</b>	<b>85,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

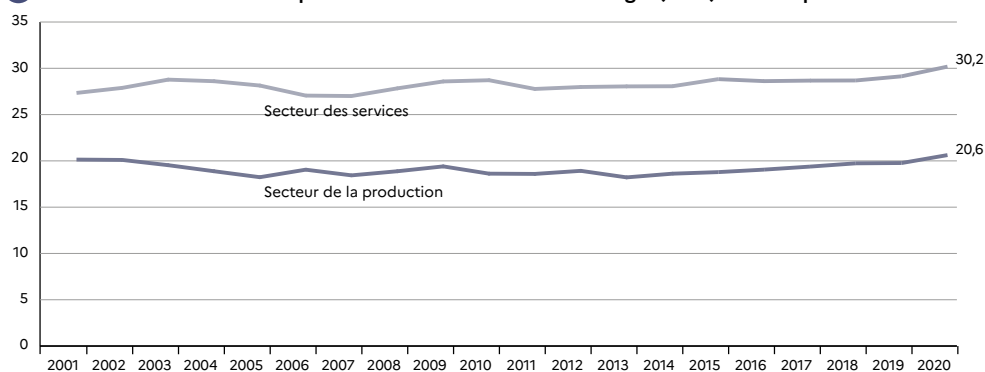
RERS 2022, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2021, 5 447 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « Santé », soit un taux de succès de 75,7% (76,1% pour les femmes, 74,2% pour les hommes).

À la session 2020, en France métropolitaine et dans les DROM, 50 800 **diplômes universitaires de technologie** (DUT) ont été délivrés, en forte hausse par rapport à 2019 : +3,9%, dans un contexte où les modalités de passation des examens ont été modifiées par la crise sanitaire. La répartition entre secteur des services et de la production reste inchangée : près de six DUT sur dix sont délivrés dans le secteur des services (30 200 diplômes, +3,6%) et 20 600 diplômes dans celui de la production (+4,3%) (1). Deux spécialités des services, «Gestion des entreprises et des administrations» et «Techniques de commercialisation» regroupent 35% de l'ensemble des diplômes délivrés (2).

Le nombre de femmes diplômées stagne (-0,5%) par rapport à la session 2019 et s'élève à 21 500, soit 42,3% de l'ensemble des diplômés (3). Cette part diffère selon le secteur : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (52,9%, -0,6 point) et seulement un quart de ceux de la production (26,8%, -0,1 point). Les écarts sont encore plus importants au sein de ces secteurs et stables, révélant des orientations scolaires différenciées selon le genre. Ainsi, dans le domaine des services, les femmes représentent 84% des diplômés des DUT «carrières juridiques» contre 10% dans l'informatique. Dans le secteur de la production, plus de six diplômés sur dix sont des femmes dans les DUT «chimie» et «génie biologique» contre moins de 10% pour les filières en génie électrique, industriel ou mécanique.

### 1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 21.25.

## 2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

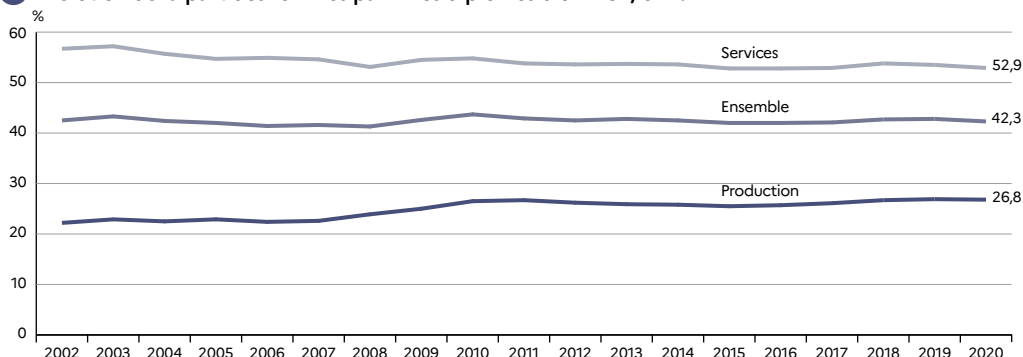
	2015		2016	2017	2018	2019	2020	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Chimie	1 303	55,6	1 269	1 362	1 409	1 349	1 461	61,1
Génie biologique	2 938	65,7	2 920	2 958	2 965	2 883	2 978	69,3
Génie chimique - génie des procédés	412	44,2	440	454	479	441	493	45,6
Génie civil	11	18,2						
Génie civil - construction durable (2)	1 945	18,2	1 972	1 900	1 962	1 963	2 153	21,4
Packaging, emballage et conditionnement (3)	120	59,2	158	160	143	162	157	58,0
Génie électrique et informatique industrielle	2 827	7,6	2 775	2 995	3 066	3 037	3 137	8,4
Génie industriel et maintenance	728	8,4	732	779	772	833	843	9,5
Génie mécanique et productique	2 801	7,7	2 930	3 028	3 084	3 139	3 209	7,4
Génie thermique et énergie	814	9,3	768	775	829	804	813	10,6
Hygiène, sécurité et environnement	764	30,1	781	702	705	707	760	32,9
Mesures physiques	1 793	18,6	1 840	1 796	1 854	1 898	1 971	21,1
Qualité, logistique industrielle et organisation	836	28,1	849	895	845	846	912	31,1
Réseaux et télécommunications	1 090	9,7	1 165	1 144	1 168	1 223	1 249	6,5
Science et génie des matériaux	405	16,0	457	434	454	484	490	21,4
<b>Ensemble secteur de la production</b>	<b>18 787</b>	<b>25,5</b>	<b>19 056</b>	<b>19 382</b>	<b>19 735</b>	<b>19 769</b>	<b>20 626</b>	<b>26,8</b>
Carrières juridiques	1 004	80,9	978	924	968	1 037	1 112	84,0
Carrières sociales	1 455	82,9	1 395	1 436	1 478	1 493	1 496	80,5
Gestion des entreprises et des administrations	8 544	56,5	8 386	8 337	8 376	8 404	8 580	58,5
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)	919	68,1	899	934	922	911	964	65,8
Gestion, logistique et transport	1 121	32,2	1 084	1 079	1 110	1 081	1 217	30,2
Information-communication	1 849	78,4	1 836	1 825	1 785	1 763	1 789	78,8
Informatique	3 492	9,9	3 490	3 592	3 461	3 595	3 820	10,4
Métiers du multimédia et de l'internet (5)	1 513	35,0	1 579	1 614	1 627	1 673	1 731	35,3
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	401	34,9	398	451	465	495	498	34,9
Techniques de commercialisation	8 531	57,5	8 569	8 479	8 493	8 683	8 974	58,1
<b>Ensemble secteur des services</b>	<b>28 829</b>	<b>52,8</b>	<b>28 614</b>	<b>28 671</b>	<b>28 685</b>	<b>29 135</b>	<b>30 181</b>	<b>52,9</b>
<b>Total</b>	<b>47 616</b>	<b>42,0</b>	<b>47 670</b>	<b>48 053</b>	<b>48 420</b>	<b>48 904</b>	<b>50 807</b>	<b>42,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2020, 50 807 DUT ont été délivrés dont 42,3% à des femmes.

## 3 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

Lecture : à la session 2020, 26,8% des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,3% de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

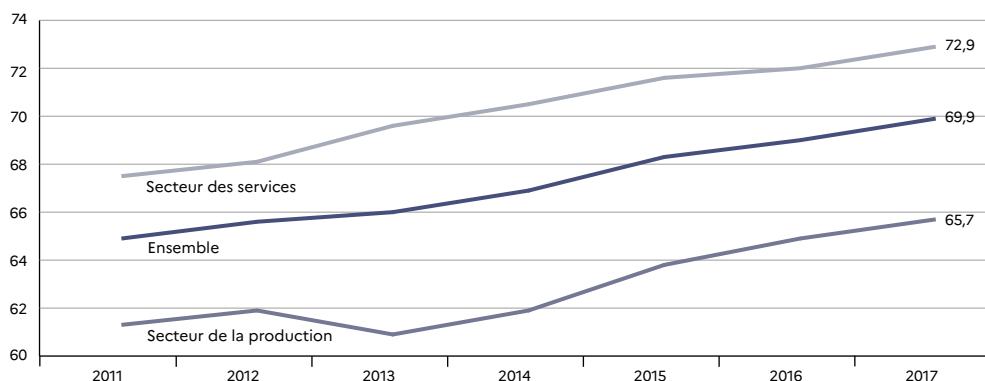
Parmi les étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2017 pour la première fois en première année de DUT, 70% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 9% après une année supplémentaire, à la session 2020 (1)(2). La quasi-totalité des étudiants (98%) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. Cette proportion est toutefois plus élevée pour ceux qui réussissent en deux ans (99%) plutôt qu'en trois ans (86%), la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ayant lieu lors d'un redoublement.

Le taux de réussite en deux ans est plus élevé dans le secteur des services (73%) que dans celui de la production (66%). Cet écart diminue avec la réussite cumulée

en trois ans (80% contre 77%), et est assez stable dans le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, les écarts de réussite peuvent atteindre 13 points entre les étudiants en « Information communication » (88% en deux ou trois ans) et ceux de « Carrières juridiques » (75%). Dans celui de la production, l'écart maximal est de 18 points entre « Packaging, emballage et conditionnement » (89%) et « Génie chimique-génie des procédés » (71%).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 85% pour les bacheliers généraux, contre 65% pour les bacheliers technologiques et 56% pour les bacheliers professionnels (3).

### 1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation, en %



► **Champ** : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015 et les Antilles pour 2015 et 2016).  
**Lecture** : 69,9% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2017 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Champ** – IUT de France métropolitaine et des DROM.

**Taux de réussite** – Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2017.

**Étudiants non bacheliers, IUT, DUT (spécialités de formation)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 21.24 ; 21.25.

## 2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %

Spécialité	Effectif	Effectif (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 649	2,8	66,1	65,7	11,5	10,4	77,6	76,1
Génie biologique	3 256	5,5	73,5	72,6	7,7	6,7	81,2	79,3
Génie chimique - génie des procédés	588	1,0	59,9	59,2	11,7	10,2	71,6	69,4
Génie civil - construction durable	2 539	4,3	64,6	64,3	12,0	10,6	76,6	74,9
Génie électrique et informatique industrielle	4 182	7,1	59,7	58,9	13,8	11,1	73,6	70,0
Génie industriel et maintenance	995	1,7	63,9	63,2	11,0	9,8	74,9	73,1
Génie mécanique et productique	3 919	6,6	66,2	65,9	12,1	10,3	78,3	76,2
Génie thermique et énergie	1 060	1,8	61,5	61,0	11,2	9,6	72,7	70,7
Hygiène sécurité environnement	883	1,5	70,7	70,2	7,8	6,8	78,5	77,0
Mesures physiques	2 331	3,9	65,4	65,0	14,2	12,1	79,7	77,1
Packaging, emballage et conditionnement	178	0,3	85,4	85,4	3,9	3,4	89,3	88,8
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 001	1,7	72,0	71,6	7,9	6,5	79,9	78,1
Réseaux et télécommunications	1 582	2,7	64,5	64,0	10,5	8,7	75,0	72,6
Sciences et génie des matériaux	631	1,1	63,4	62,9	15,1	13,6	78,4	76,5
<b>Total du secteur de la production</b>	<b>24 794</b>	<b>41,9</b>	<b>65,7</b>	<b>65,2</b>	<b>11,5</b>	<b>9,8</b>	<b>77,2</b>	<b>75,0</b>
Carrières juridiques	1 318	2,2	69,3	68,5	5,5	4,9	74,7	73,4
Carrières sociales	1 766	3,0	73,6	73,0	5,1	4,9	78,7	78,0
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 078	1,8	72,2	71,6	8,7	8,3	80,9	79,9
Gestion des entreprises et des administrations	10 225	17,3	70,4	69,7	7,7	6,6	78,2	76,3
Gestion logistique et transport	1 270	2,1	67,5	67,3	7,7	7,1	75,2	74,4
Information communication	1 757	3,0	84,9	84,5	2,7	2,4	87,6	86,9
Informatique	4 450	7,5	66,3	65,9	10,1	7,9	76,4	73,8
Métiers du multimédia et de l'internet	1 898	3,2	79,6	78,8	4,3	3,3	83,8	82,0
Statistique et informatique décisionnelle	606	1,0	68,6	68,2	11,1	9,1	79,7	77,2
Techniques de commercialisation	10 056	17,0	76,3	75,6	5,8	5,3	82,1	80,9
<b>Total du secteur des services</b>	<b>34 424</b>	<b>58,1</b>	<b>72,9</b>	<b>72,2</b>	<b>6,9</b>	<b>5,9</b>	<b>79,8</b>	<b>78,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>59 218</b>	<b>100,0</b>	<b>69,9</b>	<b>69,3</b>	<b>8,8</b>	<b>7,5</b>	<b>78,7</b>	<b>76,8</b>

► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** 59 218 étudiants se sont inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2017. 78,7% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (69,9% en deux ans, 8,8% en trois ans), dont 76,8% sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

## 3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	20	75,0	80,0	1 511	73,5	79,2	73,5	79,2
Économique	444	67,8	77,5	13 279	80,6	86,4	80,2	86,1
Scientifique	16 101	74,7	84,5	8 298	81,8	87,4	77,1	85,5
<b>Baccalauréat général</b>	<b>16 565</b>	<b>74,5</b>	<b>84,3</b>	<b>23 088</b>	<b>80,6</b>	<b>86,3</b>	<b>78,0</b>	<b>85,5</b>
Technologique STG	121	49,6	57,9	7 524	57,4	66,1	57,3	66,0
Technologique STI / STI2D / STD2A	5 264	45,8	61,7	1 789	56,5	68,6	48,5	63,5
Autres technologiques	1 440	46,0	60,5	575	70,6	76,0	53,1	64,9
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>6 825</b>	<b>45,9</b>	<b>61,4</b>	<b>9 888</b>	<b>58,0</b>	<b>67,2</b>	<b>53,1</b>	<b>64,8</b>
Baccalauréat professionnel	353	44,8	57,2	729	45,7	54,9	45,4	55,6
<b>Ensemble bacheliers</b>	<b>23 743</b>	<b>65,8</b>	<b>77,3</b>	<b>33 705</b>	<b>73,2</b>	<b>80,0</b>	<b>70,2</b>	<b>78,9</b>
<b>dont néo-bacheliers</b>	<b>20 027</b>	<b>64,3</b>	<b>76,6</b>	<b>27 890</b>	<b>72,5</b>	<b>79,7</b>	<b>69,1</b>	<b>78,4</b>
<b>Non-bacheliers</b>	<b>1 051</b>	<b>63,2</b>	<b>75,1</b>	<b>719</b>	<b>59,4</b>	<b>70,4</b>	<b>61,6</b>	<b>73,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>24 794</b>	<b>65,7</b>	<b>77,2</b>	<b>34 424</b>	<b>72,9</b>	<b>79,8</b>	<b>69,9</b>	<b>78,7</b>

► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

**Lecture :** 16 565 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2017 afin de préparer un DUT dans le secteur de la production. 84,3% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (74,5% en deux ans, 9,8% en trois ans).



À la session 2020, le nombre de licences **LMD** délivrées par les universités, 211 800, augmente de 9,4% par rapport à la session 2019, dans un contexte de crise sanitaire où les modalités de passation des examens ont été différentes des années passées. Cette dynamique est celle des licences générales (163 700, +12,4%); le nombre de licences professionnelles, pour lesquelles les taux de réussite étaient déjà très élevés, stagne (48 200, +0,4%) (1).

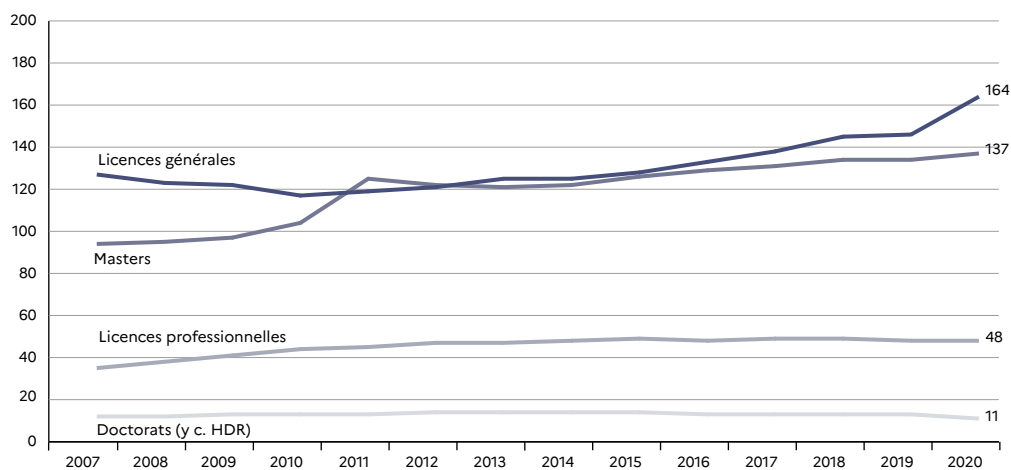
Le nombre total de masters délivrés par les universités est de 137 500, en hausse de 2,7%, s'inscrivant dans la tendance des années précédentes, excepté la stagnation à la session 2019 (-0,3%; après +2,6% en 2018 et cinq années de hausses consécutives). À la session 2020, les masters sont pratiquement tous indifférenciés, sans distinction entre finalités professionnelles

ou recherche (2). Les masters **MEEF** (15% des diplômes de master) augmentent de 5,7%, après une baisse de 3,9% en 2019. La crise sanitaire a eu un effet négatif sur le nombre de doctorats et HDR délivrés, beaucoup de soutenances ayant été reportées : -16,5% en 2020 contre -2,4% en 2019.

Après la stabilité en 2019, le nombre de diplômes universitaires connaît une hausse de 5,8% en 2020 avec des modalités d'études et d'évaluations modifiées par la crise sanitaire. En dix ans, il a progressé de 40% en licence générale et de 32% en master.

Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités s'est stabilisé depuis 2015 après une hausse continue, notamment due à l'essor des filières de sciences économiques (+37%).

### 1 Nombre de diplômes délivrés en licences, master et doctorat délivrés par année, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes nationaux délivrés par les universités (hors diplômes d'État pour la santé).

**Université, cursus licence-master-doctorat (LMD), MEEF, Inspé** – Voir « Glossaire ».

Source  
SIES- MESR, Système d'information SISE.

## 2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
<b>Licences professionnelles</b>	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
	2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753
	2019	1 728	20 971	640	5 361	18 570	591	118	47 979
<b>2020</b>	<b>1 756</b>	<b>20 857</b>	<b>552</b>	<b>5 584</b>	<b>18 743</b>	<b>586</b>	<b>78</b>	<b>48 156</b>	
<b>Licences générales</b>	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
	2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838
	2019	21 851	17 573	5 016	59 965	32 408	8 816		145 629
<b>2020</b>	<b>25 644</b>	<b>19 599</b>	<b>6 014</b>	<b>66 929</b>	<b>35 977</b>	<b>9 524</b>		<b>163 687</b>	
<b>Masters professionnels</b>	2009	11 040	21 427	1 205	15 325	12 161	987	728	62 873
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 915	1 046	689	60 155
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
	2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427
	2019	868	989		1 534	402	54	53	3 900
<b>2020</b>					<b>21</b>			<b>21</b>	
<b>Masters recherche</b>	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 538	154	384	20 839
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
	2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173
	2019	425	36		1 230	442		13	2 146
<b>Masters indifférenciés (2)</b>	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 803	8 378	275	349	24 797
	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
	2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573
	2019	17 947	28 566	422	48 165	30 752	1 817	127	127 796
<b>2020</b>	<b>19 523</b>	<b>29 769</b>	<b>415</b>	<b>53 119</b>	<b>32 536</b>	<b>2 093</b>		<b>137 455</b>	
<b>Doctorats (y c. HDR)</b>	2009	867	663	1	3 037	7 557	98	601	12 824
	2010	921	746	4	3 086	7 614	101	516	12 988
	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
	2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314
	2019	824	624	2	2 846	8 127	117	448	12 988
<b>2020</b>	<b>617</b>	<b>586</b>	<b>3</b>	<b>2 456</b>	<b>6 625</b>	<b>107</b>	<b>446</b>	<b>10 840</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Sont comptabilisés les diplômes terminaux et non les diplômes intermédiaires : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (95 000 en 2020, 75 100 en 2019, 75 200 en 2018, 69 800 en 2017, 69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (115 800 en 2020, 110 800 en 2019, 110 100 en 2018, 109 500 en 2017, 108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

2. À partir de la session 2020, il n'y a plus de masters recherche.

À la session 2020, plus de 211 800 licences **LMD** et 137 500 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DROM (1). Le groupe disciplinaire « lettres, langues et sciences humaines » reste celui où les diplômes sont les plus nombreux : 40,9% des licences générales et 38,6% des masters. En licence professionnelle, l'économie-gestion (43,3%) et les sciences (38,9%) sont prépondérantes.

Dans les cursus licence et master, les femmes représentent six diplômés sur dix avec des différences notables entre disciplines. Si les trois quarts des diplômés sont des femmes en « lettres, langues et sciences humaines », elles représentent moins de quatre lauréats sur dix en sciences et en « sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Parmi les diplômés de licences

professionnelles, l'écart est encore plus marqué : 28,1% en sciences et 81,3% en droit et sciences politiques.

En 2020, plus de 9 300 thèses de doctorat ont été soutenues avec succès dans les universités, dont toujours six sur dix en sciences. La part des femmes est de 45,9% (+0,3 point) : de l'ordre de quatre diplômés sur dix dans toutes les disciplines, sauf disciplines littéraires et médicales (58,1% et 55,6% respectivement). Sur les 1 500 habilitations à diriger des recherches (dont 900 en sciences), 600 sont délivrées à des femmes.

En 2020, plus de 36 200 diplômés ont été délivrés dans les formations de santé (+6,1%) dont 60,4% à une femme (+0,3 point). Celles-ci représentent la quasi-totalité des diplômés de maïeutique (880) (2).

### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes nationaux.

**Cursus licence-master-doctorat (LMD)** – Voir « Glossaire ».

## 1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2020

Licences LMD	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 756	81,3	25 644	69,6	27 400	70,4
Économie, gestion	20 857	60,2	19 599	53,4	40 456	56,9
Administration économique et sociale	552	55,4	6 014	61,9	6 566	61,3
Lettres, langues et sciences humaines	5 584	61,1	66 929	74,1	72 513	73,1
Sciences	18 743	28,1	35 977	45,4	54 720	39,4
Staps	586	46,4	9 524	33,5	10 110	34,3
Médecine, pharmacie, odontologie	78	76,9			78	76,9
<b>Total</b>	<b>48 156</b>	<b>48,4</b>	<b>163 687</b>	<b>61,8</b>	<b>211 843</b>	<b>58,7</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2020	52 105	47,8	187 759	60,0	239 864	57,4

Masters LMD	Masters professionnels		Total masters (1)	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques			19 523	67,2
Économie, gestion			29 769	56,8
Administration économique et sociale			415	67,5
Lettres, langues et sciences humaines			53 119	72,4
Sciences	21	38,1	32 536	42,7
Staps			2 093	37,6
Médecine, pharmacie, odontologie				
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>38,1</b>	<b>137 476</b>	<b>60,7</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2020	52	78,8	165 196	60,0

Doctorats LMD	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	579	47,0	38	47,4
Économie, gestion et administration économique et sociale	517	46,6	72	36,1
Lettres, langues et sciences humaines	2 117	58,1	339	52,5
Sciences	5 758	40,9	867	34,9
Staps	91	38,5	16	18,8
Médecine, pharmacie, odontologie	270	55,6	176	54,0
<b>Total</b>	<b>9 332</b>	<b>45,9</b>	<b>1 508</b>	<b>41,3</b>
Inscriptions au 15 janvier 2020	53 977	48,8	1 207	41,1

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

1. À partir de la session 2020, il n'y a plus de masters recherche.

**Note** : diplômes de la session 2020 non mentionnés dans le tableau : la capacité en droit (356 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (4 907 diplômés), les magistères (324 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) (1 033 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DES ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 7.18 et 7.19, les diplômes d'ingénieurs en 7.23. Sur le contour des établissements expérimentaux, incluant des établissements partenaires ou composantes de ces nouveaux regroupements en plus du contour universitaire historique présenté ici, 363 766 diplômés ont été délivrés en tout, soit 3 600 diplômés supplémentaires ; 8 sur 10 sont des masters.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2020

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur (diplôme d'État)	8 069	59,4	1 476	58,1	2 908	66,0	12 453	60,7
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 686	58,3	1 142	56,9	2 971	63,8	11 799	59,5
Capacité en médecine	1 140	47,4					1 140	47,4
DES, DIS, DESC	8 940	58,8	100	66,0	365	71,0	9 405	59,3
AFS, AFSA	4	50,0					4	50,0
DE sage-femme	880	98,3					880	98,3
Doctorats (y c. HDR)	361	52,9	12	33,3	71	69,0	444	55,0
Licence professionnelle					78	76,9	78	76,9
Deust					14	78,6	14	78,6
Master LMD (2)								
<b>Total</b>	<b>27 080</b>	<b>59,5</b>	<b>2 730</b>	<b>57,8</b>	<b>6 407</b>	<b>65,4</b>	<b>36 217</b>	<b>60,4</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de deuxième cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales à compter de la session 2016.

2. À partir de la session 2020, les universités ne proposent plus de master LMD dans les disciplines médicales.

RERS 2022, DEPP, SIES

Plus de 42 % des étudiants de licence (générale et professionnelle) obtiennent leur diplôme en trois ou quatre ans : 29 % trois ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2016-2017 et 13 % après une année supplémentaire, à la session 2020 (1). Ces taux de réussite qui n'avaient que très peu augmenté depuis la fin des années 2000 ont progressé (+1,5 point) à la session 2020 en lien avec la crise sanitaire, mais leur faiblesse relative va de pair avec un taux d'abandon important au bout d'une ou deux années d'études.

La réussite en licence dépend fortement du type de baccalauréat obtenu : si plus de la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de 17 % seulement des bacheliers technologiques et de 7 % des bacheliers professionnels (2).

L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat ont également une influence. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 51 % pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 34 % pour ceux issus d'un milieu défavorisé, et de 77 % pour les titulaires d'une mention « Très bien » à 18 % pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat au rattrapage. Le taux de réussite des non-bacheliers est supérieur au taux de réussite moyen puisqu'il s'élève à 46 %.

La réussite en trois ans est plus élevée en « arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » (32 %), et plus faible en « sciences-santé » (26 %). En trois ou quatre ans, la réussite est par contre plus élevée en « droit et sciences politiques » (45 %) et est la plus faible en « économie, AES » (40 %).

### Précisions

**Taux de réussite** – Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2016 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2016-2017. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015 et, les Antilles pour les cohortes 2014 à 2016.

**Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 21.24.

## 1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,7	29,0	11,8	40,8
Cohorte 2016	200,3	29,0	13,3	42,3
Cohorte 2017	204,0	31,7	n.d.	n.d.

► **Champ** : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015, et les Antilles pour 2014 à 2016). RERS 2022, DEPP, SIES

**Note** : les résultats aux diplômes de la session 2021 n'étant pas encore connus, les données de réussite en quatre ans pour la cohorte 2017 ne sont pas disponibles.

## 2 Coursus licence : réussite en trois et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2016, en %

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Sexe	Femme	58,4	33,7	13,6	47,4
	Homme	41,6	22,4	12,8	35,1
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	73,2	33,2	14,2	47,4
	En retard d'un an	17,4	15,3	11,1	26,4
	En retard de plus d'un an	4,8	10,1	8,0	18,0
	Non-bachelier	4,6	33,5	12,4	46,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	84,9	29,6	14,0	43,6
	Baccalauréat obtenu un an avant	5,7	22,7	8,8	31,5
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	4,8	22,4	6,4	28,8
	Non-bachelier	4,6	33,5	12,4	46,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>
Série du baccalauréat	Scientifique	27,1	38,1	15,6	53,7
	Économique	27,0	35,9	16,6	52,6
	Littéraire	17,9	32,2	14,4	46,5
	<b>Ensemble des baccalauréats généraux</b>	<b>72,0</b>	<b>35,8</b>	<b>15,7</b>	<b>51,5</b>
	Technologique STMG	8,0	7,4	7,1	14,5
	Autre technologique	6,8	11,5	8,5	20,0
	<b>Ensemble des baccalauréats technologiques</b>	<b>14,8</b>	<b>9,3</b>	<b>7,8</b>	<b>17,1</b>
	<b>Ensemble des baccalauréats professionnels</b>	<b>8,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,0</b>	<b>6,8</b>
	<b>Ensemble des baccalauréats</b>	<b>95,4</b>	<b>28,8</b>	<b>13,3</b>	<b>42,1</b>
	Non-bachelier	4,6	33,5	12,4	46,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>	
Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	5,3	67,7	8,9	76,6
	Bien	12,9	54,6	13,3	67,9
	Assez bien	26,3	35,0	15,7	50,7
	Passable premier groupe	34,9	17,0	13,7	30,7
	Passable deuxième groupe	12,9	8,3	10,1	18,4
	Inconnue	3,2	20,7	9,2	30,0
	Non-bachelier	4,6	33,5	12,4	46,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>
Origine sociale (2)	Très favorisée	27,7	36,3	14,4	50,7
	Favorisée	13,3	32,3	14,0	46,3
	Assez défavorisée	26,2	28,5	13,5	42,0
	Défavorisée	26,0	21,9	12,0	33,9
	Non-réponse	6,8	22,0	10,9	32,9
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>
	Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	17,4	28,3	16,4
Économie, AES		13,6	26,4	13,7	40,0
Arts, lettres, langues, SHS		43,0	31,5	11,2	42,7
Sciences-santé		17,7	25,6	15,1	40,8
Staps		8,2	29,1	12,8	41,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>13,3</b>	<b>42,3</b>	

► **Champ** : France entière (hormis Antilles).

1. Les bacheliers avec une mention « Passable deuxième groupe » ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée : Voir « Glossaire ».

**Lecture** : 58,4 % des inscrits en première année de cursus licence en 2016 sont des femmes. 47,4 % d'entre elles ont réussi leur licence en trois ou quatre ans (33,7 % en trois ans, 13,6 % en quatre ans).

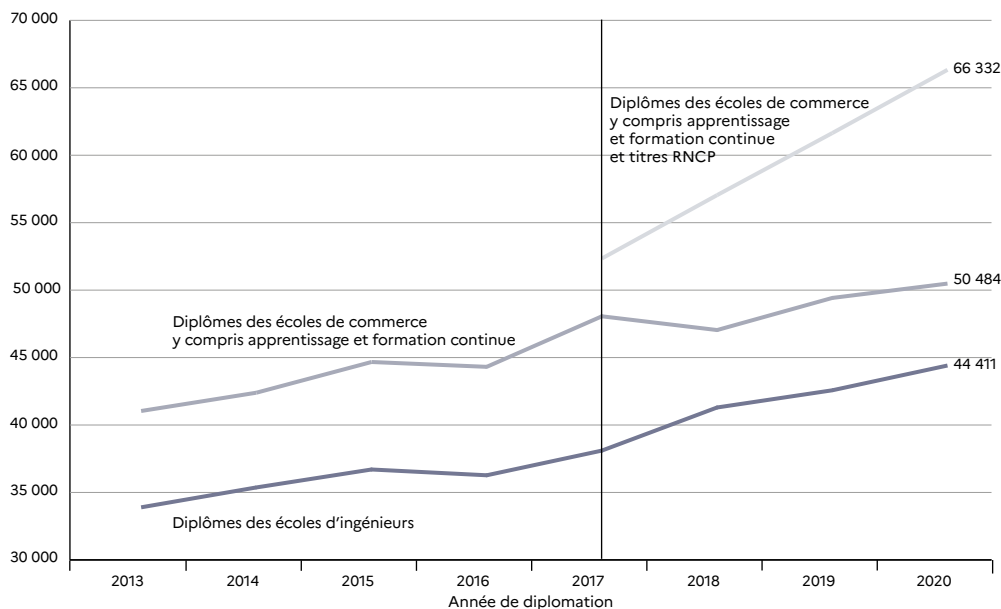
RERS 2022, DEPP, SIES

À la session 2020, près de 44 400 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 36 700 en 2015, soit une hausse de 21,0% en cinq ans (1). Entre 2019 et 2020, l'évolution est de +4,3%. Elle est plus importante dans les écoles privées : +8,1% (2). Les diplômes d'ingénieurs restent majoritairement délivrés par les établissements du MESR (47,9%) tandis que 16,5% le sont par les écoles sous tutelle d'un autre ministère et un peu plus d'un quart par les écoles privées.

La part de femmes représente 28,3% des diplômés d'un titre d'ingénieur, soit une progression d'un point en dix ans. Elle reste supérieure à la moyenne dans les écoles publiques (29,7% dans celles du MESR et 33,1% dans celles sous tutelle d'un autre ministère). Cette part est un peu moins élevée dans les écoles privées (27,4%).

En 2020, près de 50 500 diplômes et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (+2,2% par rapport à la session 2019), 66 300 en incluant les titres RNCP (+7,6%) (3). Les diplômes visés par le MESR poursuivent leur progression (4,6% en 2020) et représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce hors titres RNCP (65,2%). Parallèlement, le nombre de certificats d'écoles diminue (-2,2%). Les titres RNCP délivrés en 2020 sont en forte hausse (+29,6%). En 2020, un diplômé sur deux d'un diplôme visé ou d'un certificat d'école est une femme (50,6%), même si leur part diminue légèrement (-1,6 point).

### 1 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPR SIES

#### Précisions

**Diplômes d'ingénieurs, diplômes des écoles de commerce, diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, visa du ministère chargé de l'Enseignement supérieur** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.09.
- Note Flash du SIES : 20.10.

Source  
SIES-MESR

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

## 2 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)	2018	2019	2020
Écoles universitaires (1)	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881	11 690	11 892	8 018
Part de femmes (%)	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,1	31,0	31,3	33,5
Écoles indépendantes des universités	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500	8 720	8 913	13 246
Part de femmes (%)	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5	25,6	26,0	27,4
<b>Total public MESR</b>	<b>16 238</b>	<b>17 203</b>	<b>17 585</b>	<b>17 583</b>	<b>18 300</b>	<b>18 831</b>	<b>18 590</b>	<b>19 381</b>	<b>20 410</b>	<b>20 805</b>	<b>21 264</b>
Part de femmes (%)	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3	28,7	29,0	29,7
Écoles publiques autres ministères	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284	7 146	7 103	7 308
Part de femmes (%)	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6	32,7	32,6	33,1
Écoles privées	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517	10 327	11 134	12 039
Part de femmes (%)	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5	26,5	27,5	27,4
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922	3 416	3 532	3 800
<b>Total</b>	<b>32 628</b>	<b>32 491</b>	<b>33 410</b>	<b>33 897</b>	<b>35 371</b>	<b>36 702</b>	<b>36 273</b>	<b>38 104</b>	<b>41 299</b>	<b>42 574</b>	<b>44 411</b>
Part de femmes (%)	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1	27,8	28,1	28,3

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (4).

1. Les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires de 2009 à 2019. À partir de 2020, ils sont classés parmi les écoles indépendantes des universités, entraînant ainsi une rupture de série.
2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale en apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
4. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

## 3 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce (1)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 à dispositif équivalent (4)
Diplômes visés	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513	30 255	31 465	32 919	32 831
Part de femmes (%)	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8	50,4	50,1	48,7	48,7
Certificats d'école	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546	16 785	17 956	17 565	15 259
dont : mastères	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595	3 883	4 142	4 056	4 006
MBA	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729	5 830	5 951	6 900	6 573
<b>Total</b>	<b>41 039</b>	<b>42 394</b>	<b>44 671</b>	<b>44 313</b>	<b>48 059</b>	<b>47 040</b>	<b>49 421</b>	<b>50 484</b>	<b>48 090</b>
Part de femmes (%)	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2	52,2	52,2	50,6	50,4
Titres RNCP (2)					4 287	10 004	12 224	15 848	6 948
Part de femmes (%)					58,5	58,8	58,0	58,5	58,1
Total y compris titres RNCP (3)					52 346	57 044	61 645	66 332	55 038
Part de femmes (%)					51,8	53,4	53,3	52,5	51,3

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine (5) + DROM.

1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
2. Données collectées à partir de la session 2017.
3. Ce total inclut les titres inscrits au RNCP.
4. Depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.
5. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France métropolitaine.



La part des 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation (**sortants précoces**) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études, la première en stock (sur l'ensemble des 18-24 ans) et la deuxième en flux (sur les sortants du système éducatif). En 2021, L'Union européenne (UE) s'est fixé des objectifs en matière d'éducation et de formation à atteindre avant 2030 dans la continuité de ceux de la stratégie européenne 2020. Un des objectifs est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 9% en 2030, ce qui a été atteint en France puisque celle-ci s'établit à 7,8% en 2021 (1).

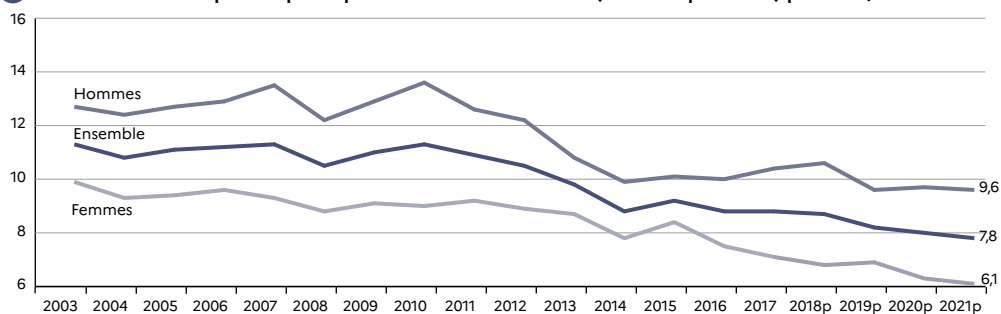
La part des sortants de formation initiale sans diplôme ou détenant au plus le brevet était de 11% en 2019 (2). Par ailleurs, 39% des jeunes sortaient du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en

lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent). Enfin, en moyenne, un jeune sur deux sortait diplômé du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2008 se sont traduites par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire (3). Ainsi, entre 2009 et 2019, la part des sorties au niveau du baccalauréat a augmenté de 14 points environ tandis que celle des sorties au niveau CAP-BEP a baissé en conséquence.

La forte augmentation des sorties au niveau du baccalauréat en 2020 repose sur une meilleure réussite des élèves de terminale à l'examen à la session 2020 (+7,6 points), session marquée par le contexte de la crise sanitaire.

### 1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Lecture : en 2021, le taux de sortants précoces en France est de 7,8%.

Note : suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

#### Précisions

**Diplômes les plus élevés** – Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

**Sorties de l'enseignement secondaire** – Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n - 1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n + 1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

**Le nombre de sortants de formation initiale** repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi,

des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés. De plus, on observe en 2020 une baisse du nombre de sortants de formation initiale. Il est difficile de savoir si cette baisse est liée au contexte sanitaire ou la conséquence d'une rupture liée au nouveau questionnaire de l'enquête emploi. À nouveau, les résultats ne doivent pas être comparés.

– Voir la fiche 7.33 de RERS édition 2020 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n°84.

– Série chronologique : les sorties précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans.

#### Source

DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère chargé de l'Agriculture Safran. Enquêtes Emploi Insee, traitement DEPP.

## 2 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Sortants 2019p			
	Ensemble		Femmes	Hommes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	125	17	21	14
École d'ingénieurs, école de commerce	62	9	10	7
Licence	87	12	13	11
BTS, DUT ou équivalent	87	12	11	13
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>360</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>45</b>
Baccalauréat général	65	9	10	8
Baccalauréat technologique	38	5	5	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	118	16	14	18
CAP, BEP ou équivalent	62	9	8	10
<b>Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2<sup>e</sup> degré)</b>	<b>284</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>42</b>
Diplôme national du brevet	40	6	5	6
Aucun diplôme	36	5	4	6
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>721</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en moyenne sur 2018, 2019 et 2020, 721 000 jeunes sont sortis de formation initiale, 50% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

## 3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire										
	2009	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
									Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	54,0	54,7	53,6	56,0	56,9	58,3	59,9	60,4	62,9	69,3	56,6
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,0	17,8	27,4	26,3	26,0	25,7	24,3	24,4	24,6	21,2	27,8
<b>Total sorties au niveau du baccalauréat</b>	<b>71,0</b>	<b>72,5</b>	<b>81,0</b>	<b>82,3</b>	<b>82,9</b>	<b>84,0</b>	<b>84,2</b>	<b>84,8</b>	<b>87,5</b>	<b>90,5</b>	<b>84,4</b>
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,6	0,2	0,0	0,3
Année terminale de CAP ou BEP	18,9	16,9	10,2	9,8	9,4	9,4	8,6	8,4	7,8	5,4	10,2
<b>Total sorties au niveau du CAP ou BEP</b>	<b>21,1</b>	<b>17,6</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>8,8</b>	<b>9,0</b>	<b>8,0</b>	<b>5,4</b>	<b>10,5</b>
Seconde ou première générales et technologiques	1,8	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2	1,0	1,4	0,6
Première professionnelle		2,3	2,6	2,5	2,4	2,7	2,9	2,7	1,8	1,3	2,3
Seconde professionnelle	0,7	2,4	2,1	2,0	2,0	1,8	1,9	1,6	1,0	0,8	1,3
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,3	3,9	2,8	2,2	2,0	0,8	0,9	0,7	0,7	0,6	0,9
<b>Total sorties avant la fin du second degré</b>	<b>7,9</b>	<b>9,9</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	<b>4,5</b>	<b>4,1</b>	<b>5,1</b>
<b>Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en 2020, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 24,6% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

Parmi les jeunes inscrits en 2019-2020 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, la moitié (51%) sortent du système éducatif en 2020 à la fin de leur année scolaire, l'autre moitié (49%) poursuivent leurs études (2). Six mois après leur sortie, 36% de ces jeunes sortants ont un emploi en janvier 2021. Dans le contexte de crise sanitaire, le taux d'emploi à six mois diminue de 5 points par rapport à la génération sortie en 2019.

En juillet 2021, un an après leur sortie d'études, 49% des lycéens professionnels sortis en 2020 ont un emploi salarié dans le secteur privé en France (1). En lien avec la levée des restrictions liées à l'épidémie de Covid-19, le **taux d'emploi** des sortants 2020 enregistre un bond de 13 points entre six mois et douze mois pour retrouver le niveau d'insertion à douze mois des sortants 2018 (50%, génération non touchée par la crise sanitaire à douze mois).

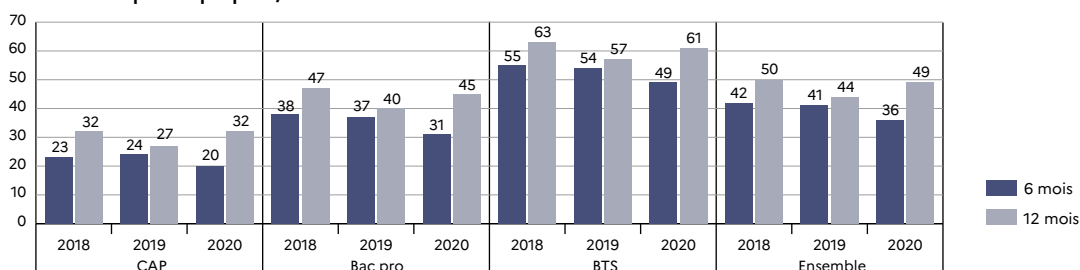
Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes :

six mois après leur sortie, les diplômés ont un taux d'emploi de 38% contre 29% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé, soit un écart de 10 points que l'on retrouve également un an après. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

Pour les jeunes sortants en 2020, le taux d'emploi des hommes est de 37%, celui des femmes est de 36% (3). L'écart en faveur des hommes est plus important pour les jeunes sortant du secteur de la production : 36% chez les hommes contre 29% pour les femmes.

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation (4). Les domaines offrant la meilleure insertion sur le marché du travail sont « Transport, manutention, magasinage » (45%) au sein des services et « Technologies industrielles » (44%) au sein de la production. Pour chaque niveau de diplôme, les spécialités du domaine « Énergie, chimie, métallurgie » offrent également une meilleure insertion que la moyenne.

### 1 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2018, 2019 et 2020, selon le diplôme préparé, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC4, MC5 qui représentent 2% des lycéens sortants).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Inserjeunes** est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » et de bases de données « Emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

**Les sortants des formations professionnelles** – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

**Taux de poursuite d'études** – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

**Taux de sortie** – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

**Taux d'emploi à 6 mois (12 mois)** – Ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois (12 mois) et l'effectif de sortants.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.06 ; 21.42.

**2 Situation des sortants en 2020 de lycée professionnel en janvier 2021, 6 mois après la fin de formation, en %**

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (2) (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (84,5%)	56	44	22	33	16	44	4	2	
	Non (15,5%)	35	65	13	31	21	42	4	2	
	Ensemble (5)	52	48	20	33	16	44	4	3	15,7
Bac pro	Oui (85,5%)	57	43	32	36	19	38	5	2	
	Non (14,5%)	35	65	24	39	23	33	3	2	
	Ensemble (5)	54	46	31	36	20	37	5	2	47,4
BTS	Oui (88,1%)	40	60	50	40	15	38	5	2	
	Non (11,9%)	36	64	45	48	21	27	3	2	
	Ensemble (5)	39	61	49	41	16	37	5	2	36,9
Ensemble	Oui (86,3%)	52	48	38	37	17	39	5	2	
	Non (13,7%)	35	65	29	43	22	31	3	2	
Ensemble	Ensemble (3)	49	51	36	38	17	38	5	2	
Évolution P/R à la génération précédente (sortants en 2019) (en points)		2,7	-2,7	-5,1	0,8	-0,3	6,8	-7,0	-0,3	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP  
 1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.  
 2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.  
 3. Non compris les jeunes sortants de MC3 et MC4. Ils représentent respectivement 2% et 1% de l'ensemble des sortants de lycées.  
**Lecture :** au bout de 6 mois, 22% des lycéens sortant en 2020 d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 13% de ceux ne l'ayant pas obtenu.

**3 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2021, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en % (1)**

Niveau de sortie (2)	Ensemble				Femmes		Hommes		
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
CAP	16	23	22	19	15	16	24	22	
Bac pro	28	33	33	29	27	28	34	31	
BTS	51	48	49	49	47	51	50	47	
Ensemble	36	37	35	37	29	36	36	37	
Évolution P/R à la génération précédente (en points)		-5,1	-5,2	-5,0	-5,3	-4,9	-5,1	-5,0	-5,5

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP  
 1. Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.  
 2. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.  
**Lecture :** parmi les lycéennes sorties d'un CAP d'une spécialité de la production en 2020, 15% sont en emploi en janvier 2021 (taux d'emploi à 6 mois).

**4 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2021, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en % (1)**

Spécialité regroupée (1)	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble sortants 2020 (2)	Répartition des sortants 2020	Ensemble sortants 2019 (2)
Mécanique et structures métalliques	23	36	53	37	27,0	43
Électricité, électronique	18	29	47	32	21,4	38
Génie civil, construction, bois	26	36	57	37	17,1	39
Alimentation et agroalimentaire transformation	19	36	46	28	12,0	35
Technologies industrielles	18	29	46	44	9,1	49
Énergie, chimie, métallurgie	25	37	50	43	7,8	47
Matériaux souples	15	22	42	24	4,8	30
<b>Ensemble production</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>40</b>
Commerce, vente	13	31	53	36	33,4	42
Finances, comptabilité	.	24	53	39	19,1	44
Services aux personnes (santé, social)	23	26	47	32	18,2	34
Secrétariat, communication et information	13	19	42	39	9,8	46
Hôtellerie, restauration, tourisme	14	33	45	33	8,4	40
Transport, manutention, magasinage	40	46	53	45	4,9	48
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	19	34	56	33	3,4	37
Coiffure esthétique	26	42	60	41	2,8	51
<b>Ensemble services</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>	<b>42</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP  
 1. Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.  
 2. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômés des lycéens et des apprentis.  
 3. Ensemble sans mention complémentaire.  
**Lecture :** dans la spécialité « Commerce-vente », 13% des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 31% des sortants d'un bac pro et 53% pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi les sortants d'une spécialité relevant des services est de 33,4%.

Parmi les inscrits en 2019-2020 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, 62% des jeunes sortent du système éducatif en 2020 à la fin de leur année scolaire, les autres poursuivent leurs études. Six mois après leur sortie, 61% de ces jeunes sortants ont un emploi en janvier 2021. Pour la génération précédente, sortie d'études en 2019, le taux d'emploi à six mois s'élevait à 62%.

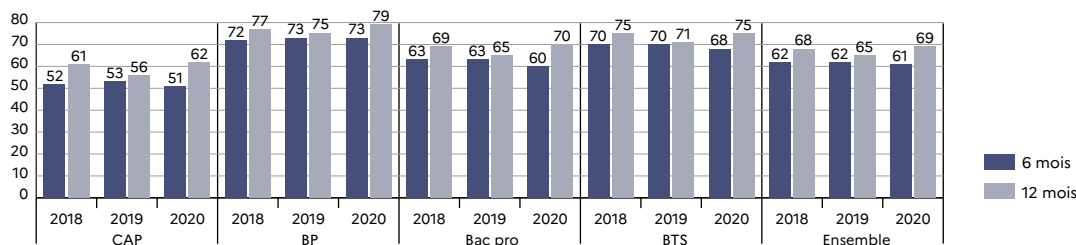
En juillet 2021, un an après leur sortie d'études, 69% des ex-apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. Le **taux d'emploi** des sortants 2020 enregistre un bond de 8 points entre six mois et douze mois (1). La fin des restrictions sanitaires a favorisé ce retour « à la normale » puisque le niveau d'insertion à douze mois des sortants de 2020 se rapproche de celui de la génération  $n-2$ , sortie en 2018 et non touchée dans son insertion à douze mois par la crise sanitaire (68%). Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant

pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 16 points : 64% des sortants diplômés sont en emploi six mois après la sortie d'études contre 48% des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme (2). Six mois après leur sortie du système scolaire, 58% des jeunes apprentis en emploi sont en CDI, 28% en CDD et près d'un sur dix en intérim.

Les hommes travaillent plus souvent en intérim que les femmes. Ils sont plus souvent en emploi que leurs consœurs avec un écart de plus de 10 points au niveau du CAP ou du baccalauréat professionnel (3).

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (4). Les domaines offrant une bonne insertion sur le marché du travail sont « Énergie, chimie, métallurgie » (69%) au sein de la production et « Transport, manutention, magasinage » (63%) au sein des services.

### 1 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortants d'études en 2018, 2019 et 2020, selon le diplôme préparé, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, six mois et douze mois après la fin des études.

1. Y compris autres certifications.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Inserjeunes** est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites « Scolarité » et de bases de données dites « Emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

**Les sortants des formations professionnelles** – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

**Taux de poursuite d'études** – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

**Taux de sortie** – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

**Taux d'emploi à 6 (ou 12) mois** – Ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 (ou 12) mois et l'effectif de sortants.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.06 ; 21.43.

## 2 Situation des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de formation, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (83,9%)	50	50	55	54	10	30	6	1	35,6
	Non (16,1%)	28	72	38	47	15	34	2	1	
	Ensemble (2)	47	53	51	53	10	31	5	1	
Autre niveau 3	Oui (87,9%)	45	55	67	66	4	25	4	1	6,8
	Non (12,1%)	24	76	59	63	5	31	1	0	
	Ensemble (2)	34	66	61	64	6	26	2	1	
Bac pro	Oui (86,6%)	40	60	62	57	11	25	6	1	10,9
	Non (13,4%)	18	82	49	53	16	28	2	1	
	Ensemble (2)	37	63	60	57	12	25	5	1	
BP	Oui (88,5%)	14	86	77	71	4	21	3	1	13,6
	Non (11,5%)	32	68	59	58	9	29	3	1	
	Ensemble (2)	18	82	73	69	5	23	3	1	
Autre niveau 4	Oui (94,2%)	13	87	61	64	14	18	3	1	6,9
	Non (5,8%)	20	80	47	67	15	15	3	0	
	Ensemble (2)	21	79	63	61	7	29	1	2	
BTS	Oui (83,8%)	35	65	70	55	10	29	6	1	21,8
	Non (16,2%)	20	80	59	55	15	27	2	1	
	Ensemble (2)	33	67	68	55	10	29	5	1	
Autre niveau 5	Oui (n.d.%)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4,4
	Non (n.d.%)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble (2)	48	52	63	52	7	36	4	1	
Ensemble	Oui (85,2%)	41	59	64	59	9	27	5	1	100,0
	Non (14,8%)	25	75	48	53	14	30	2	1	
Ensemble		38	62	61	58	9	28	4	1	

Evolution p/r à la génération précédente (sortants en 2018) (en points)

4,0 -4,0 -1,8 2,2 -0,8 3,2 -4,6 0,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

**Lecture :** au bout de 6 mois, 55% des apprentis sortant en 2020 d'un CAP sont en emploi contre 38% de ceux ne l'ayant pas obtenu.

## 3 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2021, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes	
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	41	54	54	44	43	40	55	52
Autre niveau 3	54	64	65	53	59	51	66	57
Bac pro	51	63	63	53	50	52	64	55
BP	72	73	73	72	61	73	74	68
Autre niveau 4	60	64	72	52	72	53	72	51
BTS	64	69	72	63	64	64	73	60
Autre niveau 5	61	64	71	61	72	61	70	62
Ensemble	57	62	63	57	55	58	64	57
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2018) (en points)	-2,8	-1,4	-1,2	-2,8	-2,5	-2,8	-1,1	-2,5

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

**Lecture :** parmi les apprentis sortants, 43% des femmes de niveau CAP issues d'une formation relevant de la production, sont en emploi.

## 4 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2021, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée	CAP	BP	Bac pro	BTS	Ensemble des sortants 2020 (1)	Répartition des sortants 2020	Ensemble des sortants 2019 (1)
Alimentation et agroalimentaire transformation	52	74	52	66	58	26,7	61
Génie civil, construction, bois	58	78	72	77	65	21,2	64
Mécanique et structures métalliques	56	73	67	76	66	20,9	68
Agriculture	39	55	59	69	60	15,5	57
Électricité, électronique	50	75	58	75	65	7,2	67
Énergie, chimie, métallurgie	57	79	66	69	69	6,1	72
Technologies industrielles	63		65	65	65	1,8	70
Matériaux souples	55	58	45	70	58	0,6	67
Ensemble production	54	73	63	72	63	100	64
Commerce, vente	44	75	56	66	57	26,8	59
Services aux personnes (santé, social)	37	80	36	73	61	23,2	60
Coiffure esthétique	37	68	58	67	58	14,5	62
Hôtellerie, restauration, tourisme	41	61	55	54	48	10,8	60
Finances, comptabilité			38	67	64	8,4	64
Transport, manutention, magasinage	68		62	68	63	7,4	65
Secrétariat, communication et information	43	71	34	49	50	6,7	54
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	37	52	56	52	49	2,2	52
Ensemble services	44	72	53	63	57	100	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études. RERS 2022, DEPP

1. Ensemble y compris autres titres.

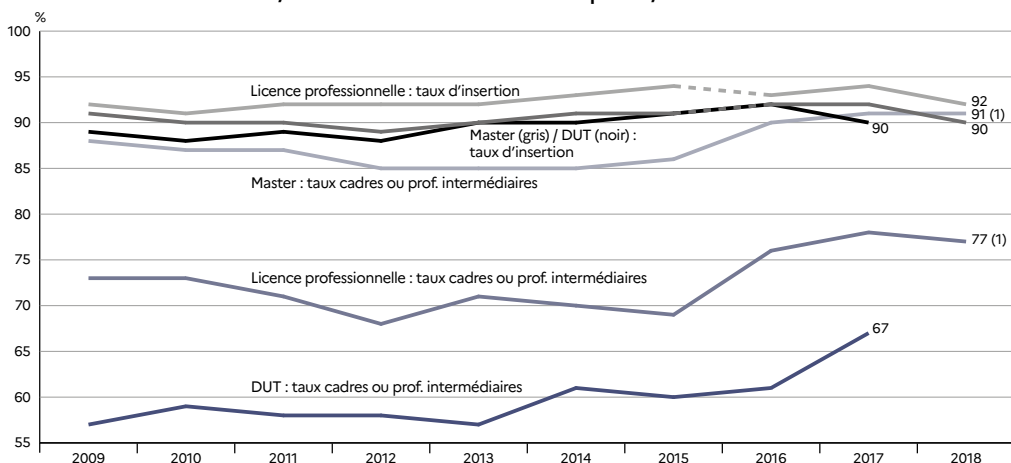
Fin 2020, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 92 % pour les diplômés 2018 de licence professionnelle (LP), 90 % pour les diplômés de master disciplinaire (hors enseignement) et 98 % pour les diplômés de master enseignement (1)(2). Ils sont légèrement plus bas que ceux observés à 30 mois pour les diplômés 2017, du fait d'une conjoncture moins favorable du marché du travail en 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

Une majorité des diplômés occupe un emploi stable 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Néanmoins, le niveau de qualification des emplois occupés augmente avec le niveau du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires varie ainsi en 2020 de 77 % pour les LP à 91 % pour les masters (hors enseignement). De fortes différences sont observées

entre domaines de spécialité : 24 points en licence professionnelle entre les domaines « Droit-économie-gestion » (65 %) et « Sciences-technologies-santé » (89 %) et 18 points en master entre « Lettres-langues-arts » et « Sciences-technologies-santé » (respectivement 77 % contre 95 %) (3).

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu (4). Les titulaires d'un master (hors enseignement) perçoivent en 2020 un salaire mensuel net médian de 2 080 euros contre 1 730 euros pour les diplômés de LP. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 300 euros en licence professionnelle à 450 euros en master LMD selon les domaines de spécialité, en défaveur du domaine « Lettres-langues-arts ».

### 1 Évolution du taux d'insertion des diplômés et du taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires à 30 mois, selon l'année d'obtention du diplôme, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La méthode de redressement des PCS a fait l'objet d'une révision à partir des diplômés de 2016. Cette consolidation conduit à une estimation du taux d'emploi de niveau cadres et professions intermédiaires plus élevée qu'avec la méthode précédente.

2. Données DUT 2018 non disponibles.

Lecture : le taux d'emploi à 30 mois, de niveau cadre ou professions intermédiaires, pour les diplômés de master en 2018 s'élève à 91 %.

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants de nationalité française diplômés en 2018 d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

**Méthodologie** – Cette douzième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESR auprès de plus de 100 000 diplômés en 2018 en France

métropolitaine et dans les DROM, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine) et coordonnée par le ministère.

**Taux d'insertion professionnelle, taux d'emploi stable, salaire net mensuel médian** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 21.29 ; 21.28.

Source

SIES-MESR, enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université.

## 2 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme			
	2015	2016	2017	2018
DUT	91	92	90	n.d
Licence professionnelle	94	93	94	92
Master disciplinaire (hors enseignement)	91	92	92	90
dont Droit-économie-gestion (DEG)	93	94	94	92
dont Lettres-langues-arts (LLA)	87	86	88	84
dont Sciences humaines et sociales (SHS)	87	88	90	87
dont Sciences-technologies-santé (STS)	92	92	93	91
Master enseignement	98	98	98	98

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

## 3 Conditions d'emploi des diplômés 2018 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
Licence professionnelle	Taux d'insertion professionnelle	92	87	86	94	92
	Taux d'emploi stable	85	65	68	87	85
	Taux d'emploi à temps plein	96	88	91	98	97
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	65	65	66	89	77
Master disciplinaire	Taux d'insertion professionnelle	92	84	87	91	90
	Taux d'emploi stable	83	69	62	82	77
	Taux d'emploi à temps plein	98	85	87	97	94
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	91	77	86	95	91
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle					98
	Taux d'emploi stable					88
	Taux d'emploi à temps plein					93
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires					95

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

DEG : droit-économie-gestion.

LLA : lettres-langues-arts.

SHS : sciences humaines et sociales.

STS : sciences-technologies-santé.

## 4 Salaire net mensuel médian des diplômés 2017 à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
Licence professionnelle	Salaire à 18 mois	1 590	1 450	1 500	1 700	1 630
	Salaire à 30 mois	1 700	1 500	1 550	1 800	1 730
Master disciplinaire	Salaire à 18 mois	2 010	1 650	1 700	2 040	1 950
	Salaire à 30 mois	2 200	1 750	1 800	2 160	2 080
Master Enseignement	Salaire à 18 mois					1 710
	Salaire à 30 mois					1 750

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.



Parmi les docteurs ayant obtenu leur thèse en 2016, 87,5% sont en emploi un an après et 92,8% trois ans après (1)(2). Près de la moitié (47,0%) des docteurs exercent leur métier dans le secteur public académique et 19% dans le secteur de la R&D privée. À un an comme à trois ans, près de la totalité des docteurs occupent un emploi de niveau cadre. Néanmoins, le taux d'emploi stable ne s'élève qu'à 52,4% un an après l'obtention de leur diplôme, et à 66,5% trois ans après. Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 200 euros après un an de vie active en emploi et 2 450 euros après trois ans (3).

Les femmes représentent 44% des docteurs diplômés en 2016 et ont généralement de moins bonnes conditions d'emploi que les hommes. Les étrangers représentent

42% des diplômés d'un doctorat en 2016 dont 91% qui occupent un emploi trois ans après l'obtention de leur doctorat. Ce taux est un peu moins élevé que celui des docteurs français (94%).

Alors que 55% des docteurs occupant un poste dans le secteur académique ont signé un contrat à durée déterminée, cette part s'élève à 8% pour les docteurs employés dans les entreprises. Le contraste est également marqué selon les disciplines. Tandis que les conditions d'emploi sont très bonnes pour les docteurs en sciences et leurs interactions et en sciences juridiques et politiques, les docteurs en sciences du vivant peinent à trouver un emploi stable et les docteurs en sciences humaines et humanités ont plus de difficultés à trouver un emploi de niveau cadre.

### Précisions

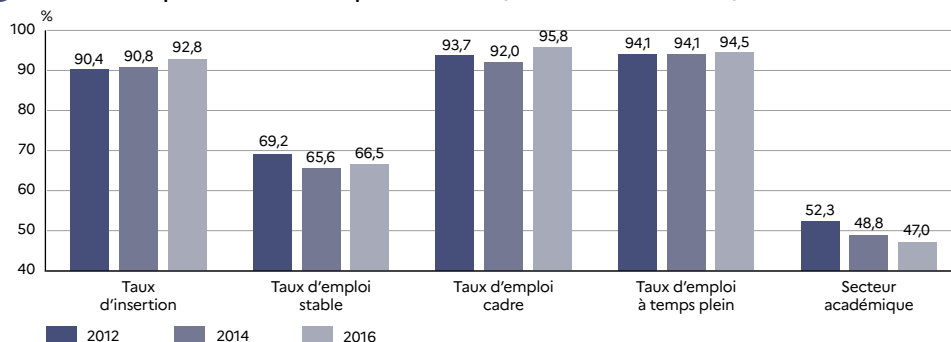
Au premier semestre 2020, les diplômés d'un doctorat en 2016 ont été interrogés sur leur situation professionnelle un an et trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête sur la situation professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements délivrant des doctorats, correspondant à 13 600 docteurs sur les 14 500 diplômés de 2016, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 61% et les résultats de 8 279 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

**Taux d'emploi, salaire mensuel net médian, taux d'emploi stable, secteur académique** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 21.09; 20.13.

### 1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2012, 2014 et 2016 à 36 mois, en %



RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2012, 2014 et 2016.

### 2 Situation d'emploi par discipline à 12 mois (n+1) et 36 mois (n+3)

Discipline	Taux d'emploi n+1	Taux d'emploi n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
<b>Sciences et leurs interactions</b>	<b>88,8</b>	<b>94,2</b>	<b>52,4</b>	<b>69,7</b>	<b>98,1</b>	<b>97,9</b>	<b>97,2</b>	<b>97,4</b>
Mathématiques et leurs interactions	93,7	95,9	49,3	68,7	98,5	98,5	97,1	97,5
Physique	88,1	93,3	46,3	61,9	97,9	98,2	97,3	96,4
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	81,5	91,0	33,4	43,8	97,3	95,7	97,8	97,1
Chimie et sciences des matériaux	83,6	91,1	47,1	67,7	97,9	96,6	97,7	98,5
Sciences pour l'ingénieur	91,0	95,0	59,9	77,0	98,6	98,6	95,8	95,9
Sciences et TIC	91,6	96,6	59,2	77,9	98,0	98,5	98,3	98,7
<b>Sciences du vivant</b>	<b>85,6</b>	<b>92,5</b>	<b>41,8</b>	<b>53,2</b>	<b>95,7</b>	<b>95,5</b>	<b>95,8</b>	<b>95,9</b>
Biologie, médecine et santé	86,5	92,7	42,1	53,4	95,7	95,6	95,5	95,8
Sciences agronomiques et écologiques	80,9	91,4	40,2	52,5	95,4	95,2	97,1	96,8
<b>Sciences humaines et humanités</b>	<b>86,8</b>	<b>91,7</b>	<b>59,5</b>	<b>70,3</b>	<b>89,6</b>	<b>91,5</b>	<b>83,9</b>	<b>87,7</b>
Langues et littératures	87,5	91,4	60,5	73,4	93,5	93,6	83,6	89,6
Philosophie et arts	84,4	91,1	57,6	67,9	87,7	88,8	76,7	81,7
Histoire, géographie	87,8	94,3	52,8	62,6	87,2	91,2	88,6	90,9
Sciences humaines	86,7	90,0	65,6	76,2	89,4	91,6	84,1	86,4
<b>Sciences de la société</b>	<b>86,6</b>	<b>90,2</b>	<b>58,3</b>	<b>69,9</b>	<b>92,7</b>	<b>94,8</b>	<b>88,9</b>	<b>91,7</b>
Sciences économiques et de gestion	90,9	92,8	61,5	70,1	97,4	97,1	92,4	92,2
Sciences juridiques et politiques	84,1	90,9	62,3	79,3	90,8	95,5	88,4	95,0
Sciences sociales, sociologie, démographie	82,6	84,4	46,8	54,7	86,2	89,2	82,9	85,5
<b>Ensemble</b>	<b>87,5</b>	<b>92,8</b>	<b>52,4</b>	<b>66,5</b>	<b>95,2</b>	<b>95,8</b>	<b>93,2</b>	<b>94,5</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2016.

### 3 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois (en euros)

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
<b>Sciences et leurs interactions</b>	<b>2 250</b>	<b>2 575</b>
Mathématiques	2 300	2 720
Physique	2 250	2 600
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 085	2 270
Chimie	2 190	2 500
Sciences pour l'ingénieur	2 285	2 625
Sciences et TIC	2 300	2 600
<b>Sciences du vivant</b>	<b>2 140</b>	<b>2 400</b>
Biologie, médecine et santé	2 185	2 450
Sciences agronomiques et écologiques	2 000	2 180
<b>Sciences humaines et humanités</b>	<b>2 000</b>	<b>2 210</b>
Langues et littératures	2 000	2 285
Philosophie et arts	2 000	2 200
Histoire, géographie	2 100	2 200
Sciences humaines	2 085	2 275
<b>Sciences de la société</b>	<b>2 100</b>	<b>2 325</b>
Sciences économiques et de gestion	2 285	2 500
Sciences juridiques et politiques	2 025	2 300
Sciences sociales, sociologie, démographie	2 000	2 150
<b>Ensemble</b>	<b>2 200</b>	<b>2 450</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

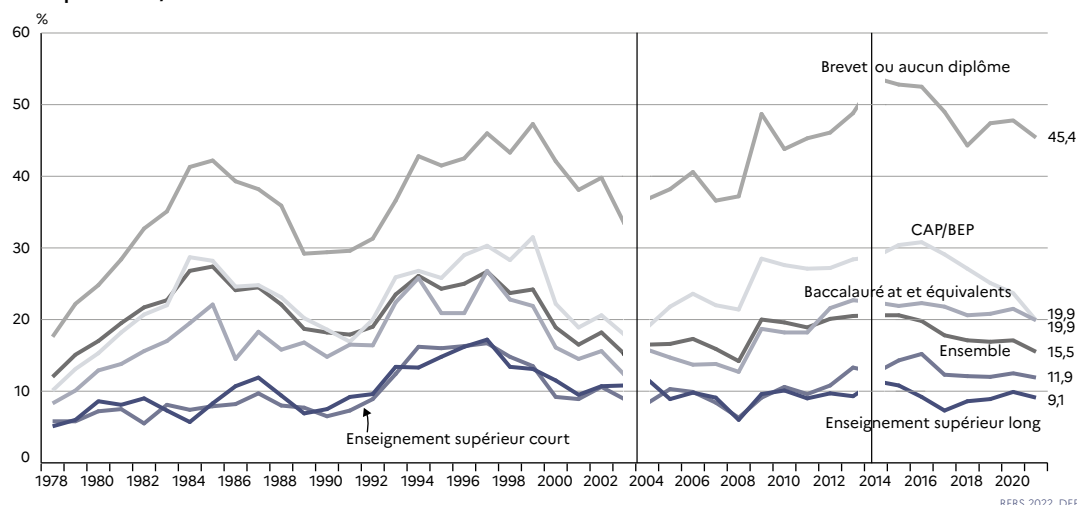
► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2016 et travaillant à temps plein.

La part des jeunes en études décroît rapidement autour des âges correspondant à l'entrée dans la vie active (2). Alors que la quasi-totalité (99%) des jeunes âgés de 15 ans sont en études, ce n'est plus le cas que d'un sur deux à 21 ans (52%), et d'un sur cinq à 24 ans (20%). Inversement, la part de jeunes qui rejoignent le marché du travail augmente avec l'âge. À 21 ans, c'est déjà le cas d'un jeune sur deux : plus d'un quart sont en emploi (29%), 17% cumulent emploi et études et 9% sont au chômage.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population (1). Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 7,9% pour la population active française en moyenne en 2021. Il atteint 15,5% chez les 15-29 ans lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage

est important. En 2021, parmi les jeunes diplômés qui sortent de longues études supérieures, 9,1% sont au chômage, contre 11,9% des sortants de courtes études supérieures, 19,9% des bacheliers et des élèves de CAP ou BEP et 45,4% des jeunes ayant le diplôme national du brevet pour plus haut diplôme ou ne possédant aucun diplôme. Ce constat est habituellement accentué en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois précaires, mais ce n'est pas le cas en 2021, malgré la crise sanitaire. Non seulement les écarts restent sensiblement identiques, mais la crise n'a pas eu d'effet visible sur le taux de chômage des jeunes sortis récemment de formation initiale. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes avec des diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

### 1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► **Champ** : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DROM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2017 à 2020 sont provisoires.

**Lecture** : en 2021, 15,5% des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

**Note** : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. En 2021 a lieu une nouvelle rupture en lien avec la refonte du questionnaire de l'enquête emploi. L'objectif est de moderniser les modes de collecte et de s'harmoniser avec les exigences européennes. Les données 2018 à 2021 sont provisoires.

#### Précisions

Sortants de formation initiale – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

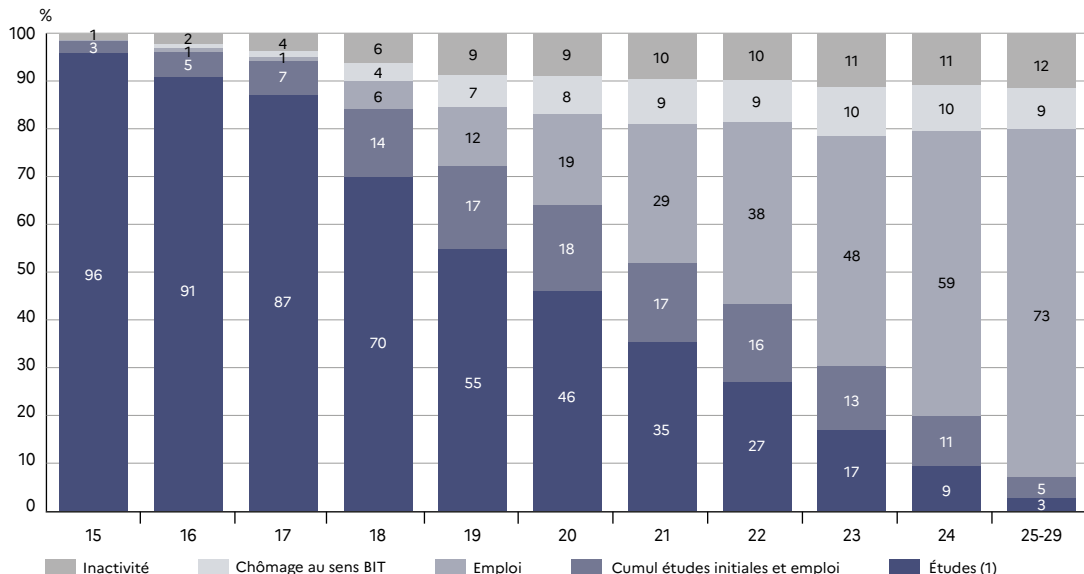
- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.

- *Bilan Formation-emploi*, édition 2021, Insee.

#### Source

Enquête Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DROM hors Mayotte, traitement DEPP.

## 2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

RERS 2022, DEPP

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2021, 46% des jeunes âgés de 20 ans sont en études sans cumul avec de l'emploi.

## 3 Catégorie socioprofessionnelle en 2021 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble
Indépendants	1	5	3	1	3	2
Cadres et professions intellectuelles	50	3	2	0	1	25
Professions intermédiaires	33	42	17	5	7	27
Employés qualifiés	9	19	23	28	15	16
Employés non qualifiés	4	10	22	21	30	12
Ouvriers qualifiés	1	12	21	27	14	10
Ouvriers non qualifiés	1	8	13	19	29	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : Actifs occupés de France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

Lecture : 27% des jeunes, qui sont en emploi en 2020 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, occupent des emplois de professions intermédiaires.

En 2021, le nombre des diplômes délivrés par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) repart à la hausse avec +6% (1)(2). Cette reprise fait suite au recul de 16% enregistré l'année précédente dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

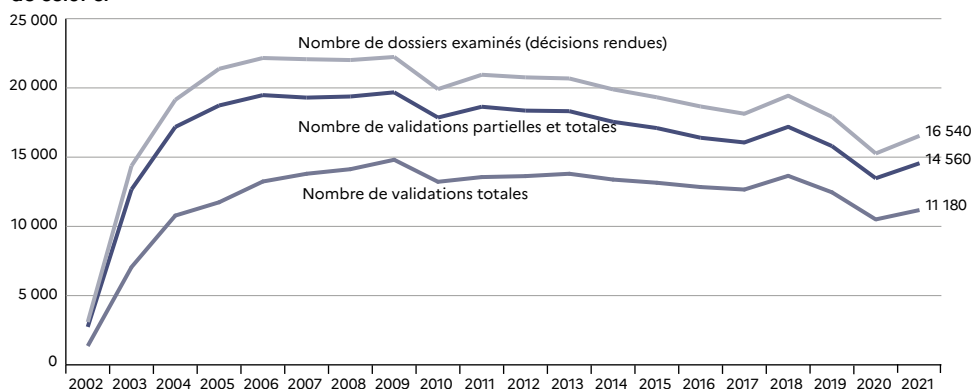
Organisés en deux sessions, les jurys ont accordé 11 200 validations totales de diplôme sur 16 500 dossiers examinés (+8%), avec un taux de validation (68%) en recul de 1 point par rapport à 2020. La reprise est plus marquée à l'entrée du dispositif avec 26 400 recevabilités délivrées tout au long de l'année (+21%).

La part des diplômes du supérieur dans les candidatures examinées recule de 3 points avec 54% tandis qu'elle reste stable au premier niveau (niveau 3) de qualification (15%) mais progresse de 3 points au niveau 4 (31%). Le recul marqué du niveau 5 (-11 points avec 44%) est compensé par une forte progression des niveaux 6 et 7 (+9 points avec 10%) (3).

La structure des candidatures examinées par diplôme varie peu : entre 14 et 15% des candidatures visent un CAP ou un baccalauréat professionnel et 30% un BTS (-1 point). Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) reste le premier diplôme demandé par la VAE avec 20% des candidatures (-1 point), suivi par le diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME) et le CAP accompagnant éducatif petite enfance avec chacun 10%. Parmi les candidatures examinées pour le DEES, 60% visent encore l'ancien diplôme et restent positionnées au niveau 5 (4).

Le public de la VAE est adulte et composé d'abord de femmes (64% en recul de 2 points) et d'actifs occupés (80% en hausse de 2 points). Contrairement aux années précédentes, les demandeurs d'emploi sont un peu moins présents à l'entrée du dispositif tandis que la part des hommes dans les dossiers reste au contraire plus élevée au moment de la recevabilité (5).

### 1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous co-tutelle du ministère chargé des Affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'individu statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque

année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

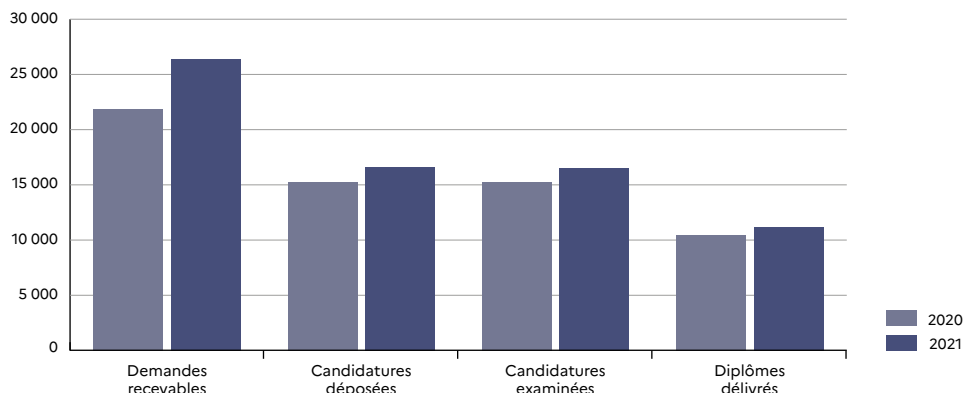
#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.48 ; 20.49.

#### Source

DEPP, enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

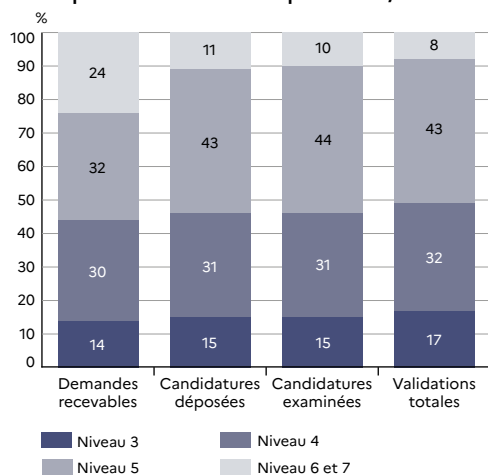
**2 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre en 2020 et 2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

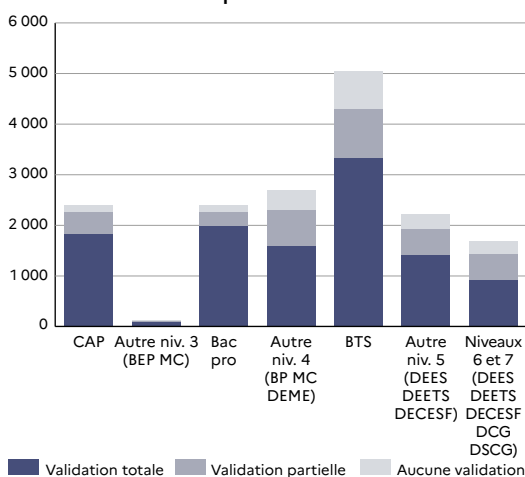
**3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2021 par niveau, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

**4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2021 selon le diplôme visé**



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

**5 Profil des candidats à la VAE en 2021, en %**

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés	Candidats convoqués au jury
<b>Sexe</b>	Hommes	38	36	36
	Femmes	62	64	64
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Âge</b>	Moins de 25 ans	4	2	2
	25-29 ans	13	11	11
	30-39 ans	39	38	38
	40-49 ans	31	33	33
	50 ans et plus	13	16	16
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation par rapport à l'emploi</b>	Demandeurs d'emploi	18	19	19
	En emploi	81	80	80
	Inactifs	1	1	1
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

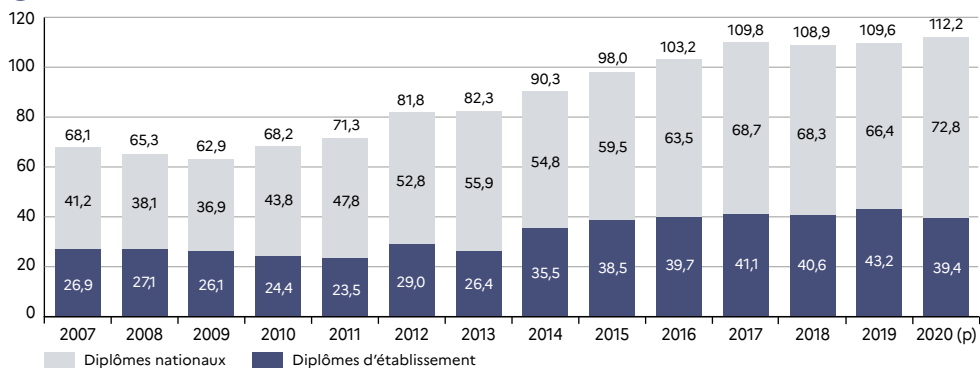
En 2020, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 112 200 diplômes, en légère hausse par rapport à 2019 (+2,4%), à raison de 72 800 **diplômes nationaux** et de 39 400 **diplômes d'établissement** (1)(2).

Les diplômes d'établissements délivrés représentent 35 % de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue, en 2020. Leur nombre diminue de 8,8% quand celui des diplômes nationaux augmente de 9,6%. Parmi ces derniers, plus de huit diplômes sur dix délivrés sont soit de niveau 6 (47%) soit de niveau 7 ou 8 (38%) (cf. **nomenclature nationale des niveaux**) (3). Par ailleurs, les diplômés les plus délivrés sont ceux de licence (28 200), y compris professionnelle, et ceux de master

(22 500). Ils représentent près de 70% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue, en 2020.

Les universités, les universités de technologie (UT) et les instituts nationaux polytechniques (INP) ont délivré plus de diplômes qu'en 2019 (+5%), dont 63% de diplômes nationaux. Au sein de ces derniers, la répartition selon les niveaux reste quasiment inchangée, avec une augmentation pour chacun des niveaux (+9% pour les diplômés de niveau 4). Cependant, le nombre de diplômes issus du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) diminue de 16% pour atteindre 10 300 diplômes délivrés, dont 8 800 diplômes nationaux. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ont délivré 1 900 diplômes nationaux, en augmentation de plus de 20% par rapport à 2019.

### 1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2020, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public (Mayotte à partir de 2015).

RERS 2022, DEPP, SIES

#### Précisions

**Établissements concernés** – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam : la révision et la consolidation des données du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018 ; ces chiffres sont consolidés depuis l'édition 2021 du RERS. Les chiffres 2019 sont susceptibles d'être légèrement modifiés dans l'édition suivante. Les données 2020 sont provisoires.

**Niveaux de diplômes** – Voir détail tableau 3.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 27.12.

## 2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2019 et 2020 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020 (p)	2019	2020 (p)
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	56 763	62 156	1 554	1 863	8 135	8 800	66 452	72 819
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	38 171	37 268	831	598	4 156	1 491	43 158	39 357
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC</b>	<b>94 934</b>	<b>99 424</b>	<b>2 385</b>	<b>2 461</b>	<b>12 291</b>	<b>10 291</b>	<b>109 610</b>	<b>112 176</b>
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	59,8	62,5	65,2	75,7	66,2	85,5	60,6	64,9
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	40,2	37,5	34,8	24,3	33,8	14,5	39,4	35,1
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

**Lecture :** en 2020, 62 156 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62,5% des 99 424 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2019 et 2020 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020 (p)	2019	2020 (p)
Capacité en droit	318	188					318	188
DAEU A (littéraire)								
DAEU B (scientifique)								
DAEU	4 758	5 348					4 758	5 348
DELFDALF								
<b>Total niveau 4</b>	<b>5 076</b>	<b>5 536</b>					<b>5 076</b>	<b>5 536</b>
DEUST (et DEUG)								
DUT (et DNTS)	2 787	3 054			70	57	2 857	3 111
DEUG	723	505	17	5			740	510
DEUST	135	154					135	154
Titres RNCP niveau 5	83	357	20		606	867	709	1 224
Diplômes paramédicaux niveau 5	105	494					105	494
<b>Total niveau 5</b>	<b>3 833</b>	<b>4 564</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>676</b>	<b>924</b>	<b>4 546</b>	<b>5 493</b>
Licences générales	7 605	5 757	7	133	3 445	4 382	11 057	10 272
Licences professionnelles	14 399	16 574	1	1	1 697	1 355	16 097	17 930
Maîtrises-Masters 1	4 114	5 685	208	33			4 322	5 718
DCG								
DECF-DCG	16	49	1	4			17	53
Titres RNCP niveau 6	109	74	62	7	473	387	644	468
<b>Total niveau 6</b>	<b>26 243</b>	<b>28 139</b>	<b>279</b>	<b>178</b>	<b>5 615</b>	<b>6 124</b>	<b>32 137</b>	<b>34 441</b>
DESCF-DSCG	17	5		2			17	7
Masters	19 249	20 500	401	858	1 063	1 141	20 713	22 499
Mastères, MBA	136	261	332	376	83	33	551	670
HDR	23	50	1				24	50
DRT	17	11					17	11
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	863	1 161	474	352	396	287	1 733	1 800
Capacité médecine	801	836					801	836
Titres RNCP niveaux 7 et 8	202	186	29	92	302	291	533	569
Doctorats	303	907	1				304	907
Diplômes d'État								
<b>Total niveaux 7 et 8</b>	<b>21 611</b>	<b>23 917</b>	<b>1 238</b>	<b>1 680</b>	<b>1 844</b>	<b>1 752</b>	<b>24 693</b>	<b>27 349</b>
<b>Ensemble des diplômes</b>	<b>56 763</b>	<b>62 156</b>	<b>1 554</b>	<b>1 863</b>	<b>8 135</b>	<b>8 800</b>	<b>66 452</b>	<b>72 819</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

RERS 2022, DEPP, SIES



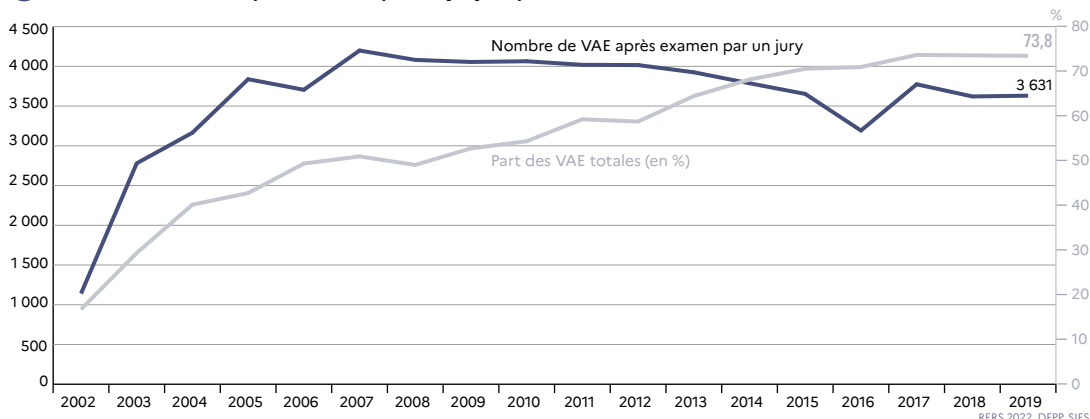
En 2019, dans les universités et au Cnam, plus de 3 600 personnes obtiennent la totalité ou une partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** après examen par un jury (1). Le nombre de VAE a été en forte hausse de 2002 à 2007 puis stable, autour de 4 000, avant de décroître. La part des VAE validées entièrement parmi l'ensemble des VAE, en progression continue depuis 2002, est stable depuis 2017 à près de 74 %.

Les diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (41,8 %) et, le master et le doctorat (38,7 %) (2). En 2019, les titulaires d'un bac + 2 sont les plus nombreux (38,8 %) parmi les bénéficiaires de VAE (3). Ils représentent près de la moitié des diplômés

des licences professionnelles (22,0 % des VAE) mais celles-ci sont aussi délivrées une fois sur trois à des titulaires d'un bac. Si les titulaires d'un bac + 3 représentent la moitié des diplômés de masters et doctorats, un sur quatre est diplômé d'un bac + 2 et un sur six d'un bac + 5.

Dans les universités, une démarche de VAE dure plus de quinze mois en moyenne, du dépôt du dossier de recevabilité à son examen par un jury. Dix mois s'ajoutent à ce délai pour une VAE partielle avec des préconisations du jury pour obtenir le diplôme complet (4). Les trois principales sources pour financer les VAE sont les gestionnaires des fonds de la formation professionnelle (28,9 %), les entreprises et l'autofinancement, devant les fonds publics (15,7 %) (5).

### 1 Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), toutes les universités et le Cnam.

#### Précisions

##### Établissements concernés :

- Universités : les universités et leurs composantes, l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

#### Pour en savoir plus

– Note d'information du SIES : 20.17.

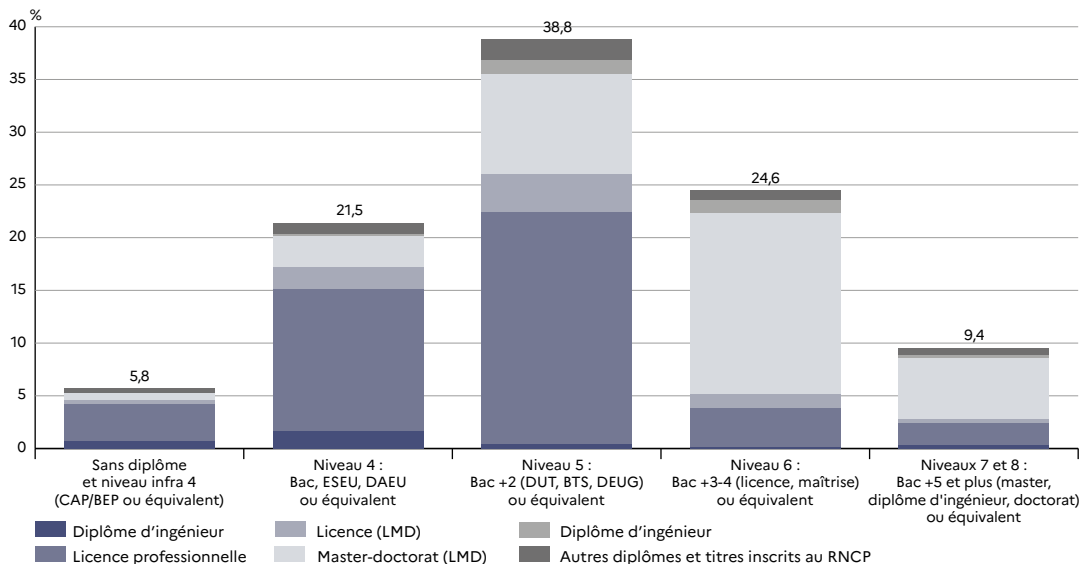
## 2 Répartition des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu en 2019, en %

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle	Licence (LMD)	Master et doctorat (LMD)	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
Validations totales	3,2	45,9	8,3	37,5	1,9	3,2	100,0
Validations partielles	1,6	29,8	8,8	42,1	7,1	10,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>41,8</b>	<b>8,4</b>	<b>38,7</b>	<b>3,2</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>
Part des VAE totales	85	82	74	72	44	47	74

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

RERS 2022, DEPP, SIES

## 3 Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2019, en %

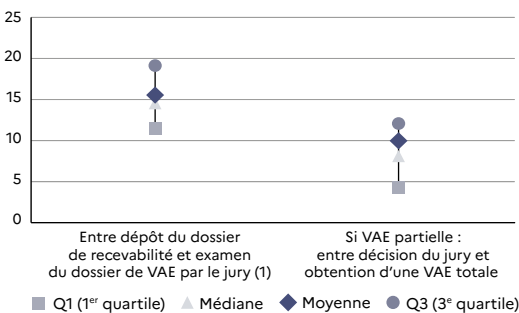


► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

RERS 2022, DEPP, SIES

Lecture : parmi l'ensemble des bénéficiaires de VAE, 22,0% sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 et obtiennent une licence professionnelle par VAE.

## 4 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2019, en mois



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

RERS 2022, DEPP, SIES

Lecture : quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture :

Q3 (3<sup>e</sup> quartile) : pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche de VAE dure moins de 19 mois.

Moyenne : à compter du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à l'examen du dossier par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche de VAE est de 15,6 mois.

Médiane : pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14,6 mois.

Q1 (1<sup>er</sup> quartile) : pour un quart d'entre elles, elle dure moins de 11 mois.

## 5 Financement des VAE délivrées dans les universités en 2019, en %

	Répartition globale des financements des bénéficiaires d'une VAE	Part d'universités qui reçoivent un financement des VAE par des :
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	28,9	87,8
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	26,6	89,2
Entreprises	26,1	86,5
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques	10,0	73,0
Fonds publics pour la formation des agents du service public	5,7	46,0
Autres	1,6	13,5
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	0,6	4,1
Fonds d'assurance de formation des non-salariés	0,5	10,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités.

RERS 2022, DEPP, SIES

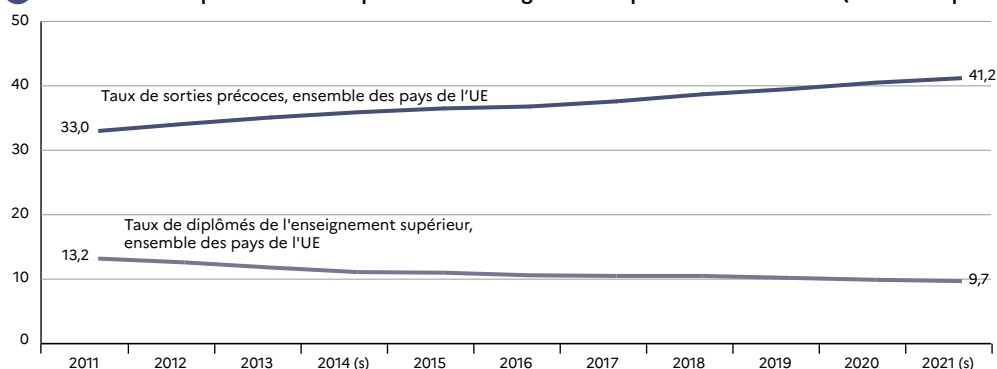
Les gouvernements européens s'orientent vers une société de la connaissance depuis le sommet de Lisbonne de 2000. Des objectifs concrets, chiffrés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE), précisent ces orientations à l'horizon 2030.

En 2021, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans est de 41,2% dans l'UE et de 50,3% en France pour un objectif de 45,0% à atteindre en 2030 (2). Les **sortants précoces**, jeunes sans diplôme de second cycle secondaire qui ne poursuivent pas de formation, représentent 7,8% des 18-24 ans en France et 9,7% de ceux de l'UE, pour un objectif de moins de 9,0% en 2030.

Les parts de jeunes de 15 ans aux faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et scientifique) restent nettement supérieures, en 2018, en moyenne de l'UE comme en France, aux 15,0% espérés en 2030. Le pourcentage d'élèves de quatrième possédant de faibles compétences en littératie numérique est également supérieur à l'objectif. Enfin, 93,0% des enfants de l'Union européenne (100,0% en France) suivent un programme d'éducation de la petite enfance, en 2020, pour un objectif de 96,0% en 2030.

Depuis 2011, les taux de diplômés du supérieur et de sortants précoces de l'ensemble des pays européens ont progressé vers les objectifs communs (1). De plus, les taux des pays ont convergé, car les résultats des pays les plus éloignés de l'objectif ont progressé davantage que ceux des autres (3).

### 1 Taux de sortants précoces et de diplômés de l'enseignement supérieur de 2011 à 2021 (Union européenne), en %



(s) Rupture de série.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Champ** – Union européenne.

**Écarts** – Écart moyen entre les taux des pays de l'Union européenne et la moyenne, rapporté à la moyenne (coefficient de variation).

**Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation** – Voir « Glossaire ».

Note : les indicateurs de professionnalisation de l'enseignement et de formation des adultes seront disponibles ultérieurement.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.13; 21.25; 19.40.
- Résolution du conseil 2021/C 66/01, *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 février 2021.
- *Education and Training Monitor 2021*, European Commission, 2021, PDF ISBN 978-92-76-20443-5.

#### Source

[1] et [2] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DROM inclus depuis 2014); mis à jour 13 juin 2022.

[3], [4] et [5] : Enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[6] : Enquête ICILS (*International Computer and Information Literacy Study*) de l'IEA (association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire);

Note d'information n° 19.40, DEPP.

[7] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); mis à jour 13 juin 2022.

## 2 Les indicateurs de suivi des objectifs européens de l'éducation

	Diplômés de l'enseignement supérieur, en % des 25-34 ans	Sortants précoces, en % des 18-24 ans	Faibles compétences en compréhension de l'écrit, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture mathématique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture scientifique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en littéracie numérique, en % des élèves de 4 <sup>e</sup>	Éducation de la petite enfance, en % des enfants ayant de 3 ans à l'âge d'obligation scolaire
	2021	2021	2018	2018	2018	2018	2020
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]
Allemagne	35,7	11,8	20,7	21,1	19,6	33,2	93,7
Autriche	42,4	8,0	23,6	21,1	21,9		89,7
Belgique	50,9	6,7	21,3	19,7	20,0		(d) 98,5
Bulgarie	33,6	12,2	47,1	44,4	46,5		80,1
Chypre	58,3	10,2	43,7	36,9	39,0		91,1
Croatie	35,7	(f) 2,4	21,6	31,2	25,4		78,8
Danemark	49,1	9,8	16,0	14,6	18,7	16,2	97,6
Espagne	48,7	13,3	0,0	24,7	21,3		97,2
Estonie	43,2	9,8	11,1	10,2	8,8		91,9
Finlande	40,1	8,2	13,5	15,0	12,9	27,3	90,9
France	50,3	7,8	20,9	21,3	20,5	43,5	(p) 100,0
Grèce	44,2	3,2	30,5	35,8	31,7		(d) (e) 71,3
Hongrie	32,9	12,0	25,3	25,6	24,1		92,8
Irlande	61,7	3,3	11,8	15,7	17,0		100,0
Italie	28,3	12,7	23,3	23,8	25,9	-(d)	94,6
Lettonie	45,5	7,3	22,4	17,3	18,5		94,0
Lituanie	57,5	5,3	24,4	25,6	22,2		90,9
Luxembourg	62,6	9,3	29,3	27,2	26,8	50,5	89,5
Malte	42,4	11,0	35,9	30,2	33,5		(d) 89,1
Pays-Bas	55,6	5,3	24,1	15,8	20,0		91,7
Pologne	40,6	5,9	14,7	14,7	13,8		90,8
Portugal	47,5	5,9	20,2	23,3	19,6	33,5	(d) 92,9
République tchèque	34,9	6,4	20,7	20,4	18,8		85,8
Roumanie	23,3	15,3	40,8	46,6	43,9		78,2
Slovaquie	39,5	7,8	31,4	25,1	29,3		78,1
Slovénie	47,9	3,1	17,9	16,4	14,6		92,6
Suède	49,3	8,4	18,4	18,8	19,0		95,9
<b>Union européenne</b>	<b>41,2</b>	<b>9,7</b>	<b>22,5</b>	<b>22,9</b>	<b>22,3</b>	<b>n.d.</b>	<b>93,0</b>
Objectif 2030 (UE)	45,0	9,0	15,0	15,0	15,0	15,0	96,0
Situation n-1 (UE)	40,5	9,9					92,9
Situation 2011 (UE)	33,0	13,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	(d) 91,8

(d) Définition alternative (définition particulière de l'éducation de la petite enfance, littéracie numérique mesurée en début d'année scolaire, indicateur UE d'éducation de la petite enfance de 2013).

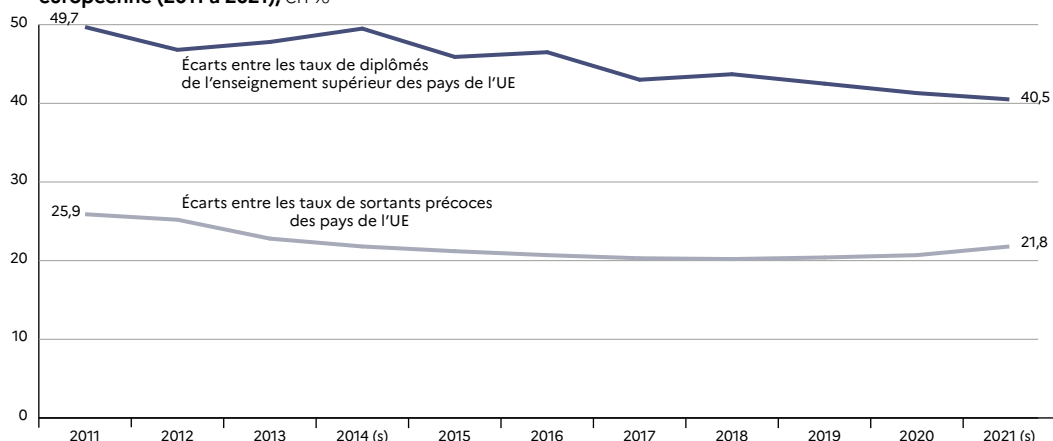
RERS 2022, DEPP

(e) Estimé

(f) Peu fiable

(p) provisoire

## 3 Écarts entre les taux de sortants précoces et de diplômés de l'enseignement supérieur des pays de l'Union européenne (2011 à 2021), en %



(s) Rupture de série.

RERS 2022, DEPP

En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale en 2021-2022 (2). La part des enseignants est prépondérante : 717 800 personnes enseignent dans le secteur public et 141 200 dans le secteur privé sous contrat.

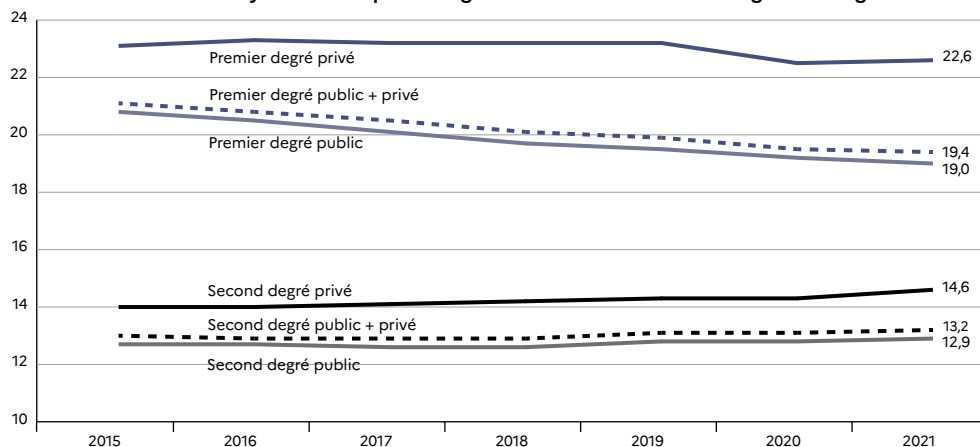
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 1,6% depuis la rentrée 2015. Dans le secteur privé, l'augmentation est plus limitée (+0,7%). Entre 2020 et 2021, les effectifs enseignants du public et du privé sous contrat diminuent légèrement.

En 2021, la moyenne est de 19,0 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le nombre d'élèves

par enseignant a diminué en 2020 et se stabilise à 22,6 élèves en 2021. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse de 44,7% depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due au recrutement soutenu d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui a entraîné l'augmentation du nombre de personnels d'assistance éducative. L'augmentation des effectifs de soutien à l'enseignement en 2021 est due aux alternants, dont le dispositif vient d'être mis en place.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, les élèves sont en moyenne 19,0 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Évolutions** – Le panel des enseignants issu de BSA 2021 s'est enrichi d'une définition plus fine de leurs missions. Cette amélioration méthodologique entraînant une rupture de série en 2015, la comparaison avec des publications antérieures s'en trouve affectée (voir le fichier complémentaire en ligne pour plus de détails).

**Du corps à la mission** – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels

non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

## 2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (%)	2021 Total des ETP consacrés à la mission (1)
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>320 225</b>	<b>324 259</b>	<b>327 469</b>	<b>329 662</b>	<b>329 390</b>	<b>330 660</b>	<b>328 911</b>	<b>-0,5</b>	<b>311 235</b>
Enseignement en classe préélémentaire	79 639	79 542	79 651	77 962	77 355	78 519	78 716	0,3	86 347
Enseignement en classe élémentaire	152 132	154 861	157 498	160 415	162 286	163 202	162 373	-0,5	176 985
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	42 909	42 187	41 457	40 777	40 456	39 811	-1,6	0
Remplacement	27 354	29 085	29 932	31 464	30 306	29 915	29 491	-1,4	29 659
Besoins spécifiques	17 465	17 862	18 201	18 364	18 666	18 568	18 520	-0,3	18 245
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>386 007</b>	<b>390 184</b>	<b>394 467</b>	<b>395 141</b>	<b>391 992</b>	<b>392 185</b>	<b>388 931</b>	<b>-0,8</b>	<b>379 240</b>
Enseignement sur classes attirées	354 529	358 502	361 968	361 971	358 363	357 305	354 388	-0,8	345 260
Remplacement	18 985	18 980	19 731	20 218	20 557	21 743	21 294	-2,1	20 935
Documentation	8 956	9 023	8 979	8 987	8 958	8 933	8 932	0,0	8 700
Besoins spécifiques	3 537	3 679	3 789	3 965	4 114	4 204	4 317	2,7	4 345
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>706 232</b>	<b>714 443</b>	<b>721 936</b>	<b>724 803</b>	<b>721 382</b>	<b>722 845</b>	<b>717 842</b>	<b>-0,7</b>	<b>690 474</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>44 568</b>	<b>44 825</b>	<b>45 178</b>	<b>44 839</b>	<b>44 622</b>	<b>45 234</b>	<b>44 665</b>	<b>-1,3</b>	<b>40 805</b>
Enseignement en classe préélémentaire	10 563	10 553	10 574	10 477	10 463	10 425	10 288	-1,3	10 500
Enseignement en classe élémentaire	23 809	24 115	24 384	24 417	24 553	24 688	24 499	-0,8	24 432
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 841	3 784	3 671	3 616	3 541	3 518	-0,6	0
Remplacement	2 901	2 827	2 863	2 665	2 324	2 901	2 674	-7,8	2 375
Besoins spécifiques	3 447	3 489	3 573	3 609	3 666	3 679	3 686	0,2	3 499
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>95 600</b>	<b>96 289</b>	<b>96 962</b>	<b>96 676</b>	<b>96 464</b>	<b>97 047</b>	<b>96 501</b>	<b>-0,6</b>	<b>89 128</b>
Enseignement sur classes attirées	89 583	90 242	90 801	90 804	90 527	90 486	90 251	-0,3	83 489
Remplacement	3 346	3 345	3 414	3 112	3 150	3 726	3 403	-8,7	2 977
Documentation	2 123	2 144	2 145	2 120	2 113	2 114	2 096	-0,9	1 920
Besoins spécifiques	548	558	602	640	674	721	751	4,2	742
<b>Total enseignement du secteur privé (3)</b>	<b>140 168</b>	<b>141 114</b>	<b>142 140</b>	<b>141 515</b>	<b>141 086</b>	<b>142 281</b>	<b>141 166</b>	<b>-0,8</b>	<b>129 934</b>
Soutien à l'enseignement	7 447	8 032	8 144	7 862	7 971	8 871	14 893	67,9	9 211
Animation pédagogique	12 345	12 605	12 947	13 106	13 299	13 439	13 585	1,1	13 493
Assistance éducative	83 538	95 997	110 062	128 988	157 627	176 061	177 220	0,7	121 060
Éducation (4)	22 169	22 420	22 829	22 504	22 336	22 390	22 233	-0,7	21 675
Direction du premier degré	3 532	3 682	3 875	4 126	4 361	4 485	4 598	2,5	13 653
Direction du second degré	15 070	15 274	15 382	15 452	15 227	15 427	15 487	0,4	15 474
Inspection	3 547	3 567	3 628	3 554	3 601	3 682	3 716	0,9	3 779
Administration, logistique, santé et social	82 352	83 556	84 501	83 376	81 204	80 614	81 043	0,5	78 233
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>230 000</b>	<b>245 133</b>	<b>261 368</b>	<b>278 968</b>	<b>305 626</b>	<b>324 969</b>	<b>332 775</b>	<b>2,4</b>	<b>276 578</b>
<b>Total personnels affectés</b>	<b>1 076 400</b>	<b>1 100 690</b>	<b>1 125 444</b>	<b>1 145 286</b>	<b>1 168 094</b>	<b>1 190 095</b>	<b>1 191 783</b>	<b>0,1</b>	<b>1 096 986</b>
Aucune affectation (5)	12 176	11 951	11 369	11 091	11 179	11 420	11 073	-3,0	
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 088 576</b>	<b>1 112 641</b>	<b>1 136 813</b>	<b>1 156 377</b>	<b>1 179 273</b>	<b>1 201 515</b>	<b>1 202 856</b>	<b>0,1</b>	

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.

2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

3. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

4. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

5. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 1 191 783 agents affectés au 30 novembre 2021, 78 716 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

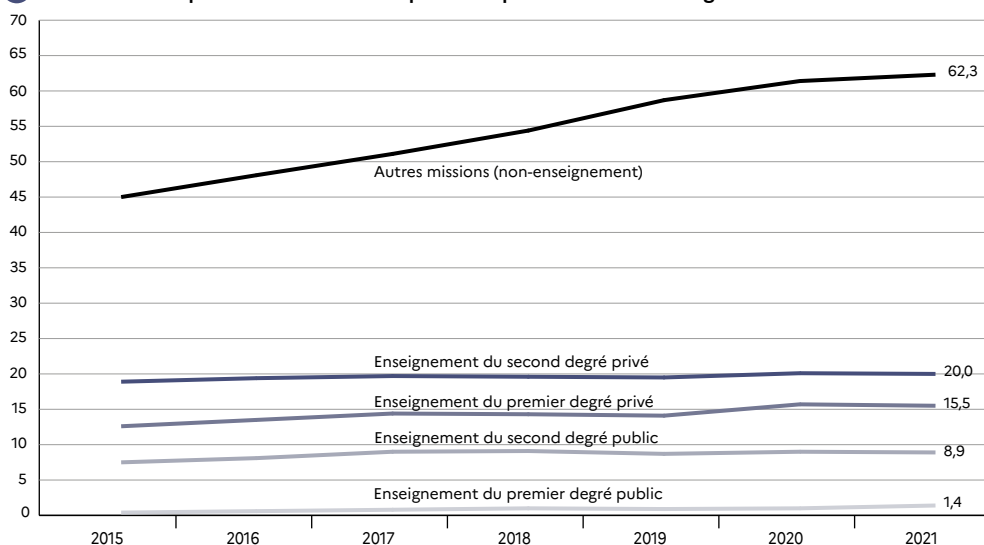
En 2021-2022, plus de 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'Éducation nationale (2). Plus de 328 900 de ces agents ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public, et 44 700 l'enseignement dans le premier degré privé sous contrat : 24% enseignent en classe de préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 12% enseignent en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 97% sont professeurs des écoles. Un peu plus de 1% des enseignants dans le premier degré public sont **non-titulaires**, contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 388 900 personnes enseignent dans le secteur public et 96 500 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 332 800 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 177 200 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont en forte croissance depuis 2015. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse (1).

### 1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 8.01.

**Professeur des écoles** – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

**Certifié, PEPS, PLP, agrégé** – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas

présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non-enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

## 2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2021-2022

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
<b>Enseignement du premier degré public</b>	323 240	1 151		€	€		4 511		328 911
Enseignement en classe préélémentaire	77 685	311					720		78 716
Enseignement en classe élémentaire	160 196	589		€	€		1 585		162 373
Enseignement et direction d'école simultanée	39 705	96					10		39 811
Remplacement	27 425	114					1 952		29 491
Besoins spécifiques	18 229	41			€	€	244		18 520
<b>Enseignement du second degré public</b>	9 303	17	52 451	239 680	52 299		34 556		388 931
Enseignement sur classes attirées	6 034	14	51 365	222 268	51 144	605	22 958		354 388
Remplacement	39		1 003	8 351	740	17	11 144		21 294
Documentation			19	8 519	57		337		8 932
Besoins spécifiques	3 230	€	64	542	358		€	117	4 317
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>332 543</b>	<b>1 168</b>	<b>52 451</b>	<b>239 687</b>	<b>52 301</b>	<b>625</b>	<b>39 067</b>		<b>717 842</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>37 675</b>	<b>43</b>		€	€		<b>6 945</b>		<b>44 665</b>
Enseignement en classe préélémentaire	9 555	11					722		10 288
Enseignement en classe élémentaire	22 226	29					2 244		24 499
Enseignement et direction d'école simultanée	3 360	€					157		3 518
Remplacement							2 674		2 674
Besoins spécifiques	2 534	€		€	€		1 148		3 686
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>520</b>		<b>4 179</b>	<b>60 663</b>	<b>10 851</b>	<b>962</b>	<b>19 326</b>		<b>96 501</b>
Enseignement sur classes attirées	167		4 177	58 884	10 751	924	15 348		90 251
Remplacement							3 403		3 403
Documentation	€			1 656	14		395		2 096
Besoins spécifiques	352		€	123	86	8	180		751
<b>Total enseignement du secteur privé (4)</b>	<b>38 195</b>	<b>43</b>	<b>4 179</b>	<b>60 664</b>	<b>10 852</b>	<b>962</b>	<b>26 271</b>		<b>141 166</b>
Soutien à l'enseignement	26	€					59	14 807	14 893
Animation pédagogique	8 212	12	266	1 598	2 067	14	1 267	149	13 585
Assistance éducative							44	177 176	177 220
Éducation (5)	378	€		9	5		14	21 824	22 233
Direction du premier degré	4 569	14					8	7	4 598
Direction du second degré	1 243		33	431	215		€	13 561	15 487
Inspection	84		55	19	37		€	3 520	3 716
Administration, logistique, santé et social	1 696	15	248	1 126	314	8	52	77 584	81 043
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>16 208</b>	<b>45</b>	<b>602</b>	<b>3 183</b>	<b>2 638</b>	<b>22</b>	<b>1 449</b>	<b>308 628</b>	<b>332 775</b>
Aucune affectation (6)	3 832	51	589	3 665	807	86	132	1 911	11 073
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>390 778</b>	<b>1 307</b>	<b>57 821</b>	<b>307 199</b>	<b>66 598</b>	<b>1 695</b>	<b>66 919</b>	<b>310 539</b>	<b>1 202 856</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'Éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 78 716 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 685 sont des professeurs des écoles.

**Note :** par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

## 3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2021-2022, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
<b>Enseignement du public</b>	Premier degré	98,6	1,4	100,0
	Second degré	91,1	8,9	100,0
<b>Enseignement du privé</b>	Premier degré	84,5	15,5	100,0
	Second degré	80,0	20,0	100,0
<b>Autres missions (non-enseignement)</b>	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	43,1	56,9	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	84,3	15,7	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	86,2	13,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP



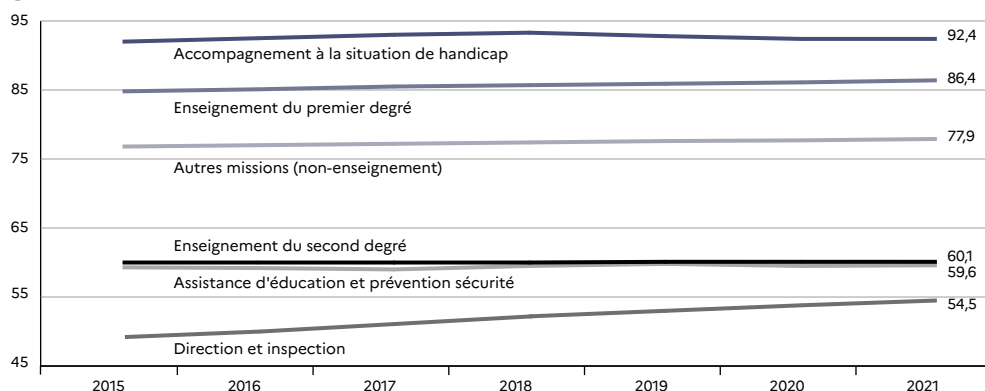
En 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM, 717 800 personnes enseignent dans le secteur public, 141 200 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 332 800 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 71,0% des enseignants du secteur public, 85,6% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,0%, 92,2% et 65,6% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (11,8% contre 5,3% dans le public, 20,5% contre 17,1% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 78,2% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,9%), d'administration et logistique (77,2%), d'éducation (79,1%) et d'assistance éducative (81,6%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (57,0% des femmes et, en particulier, 87,7% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions. Cependant, elle augmente régulièrement chaque année dans les missions de direction ou d'inspection (+ 5 points en six ans), dépassant le seuil des 50% depuis 2016 (1).

### 1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

## 2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>	<b>328 911</b>	<b>85,6</b>	<b>42,4</b>	<b>44,4</b>	<b>42,7</b>	<b>11,5</b>	<b>3,7</b>	<b>10,4</b>
Professeurs des écoles	323 240	85,7	42,5	44,5	42,8	11,6	3,7	10,5
Instituteurs et autres titulaires	1 160	73,2	50,4	49,8	50,3	7,7	3,2	6,5
Non-titulaires	4 511	81,4	33,1	34,2	33,3	5,8	2,1	5,1
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>	<b>388 931</b>	<b>58,7</b>	<b>44,6</b>	<b>45,4</b>	<b>44,9</b>	<b>12,2</b>	<b>5,7</b>	<b>9,6</b>
Professeurs de chaire supérieure	2 112	39,0	53,5	53,8	53,7	0,5		0,2
Professeurs agrégés	50 339	54,0	45,3	45,9	45,6	10,3	4,6	7,7
Professeurs certifiés	212 907	64,9	44,4	45,5	44,8	12,5	4,8	9,8
Professeurs d'EPS	26 773	42,0	43,6	41,9	42,6	9,4	4,0	6,3
Professeurs de lycée professionnel	52 299	50,7	47,4	48,6	48,0	7,5	2,9	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	9 320	67,1	43,3	46,0	44,2	4,1	1,5	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	625	51,5	60,8	61,0	60,9	18,0	7,3	12,8
Non-titulaires	34 556	51,8	40,8	41,2	41,0	25,3	18,5	22,0
<b>Total</b>	<b>717 842</b>	<b>71,0</b>	<b>43,4</b>	<b>45,2</b>	<b>43,9</b>	<b>11,8</b>	<b>5,3</b>	<b>9,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

## 3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré privé</b>	<b>44 665</b>	<b>92,2</b>	<b>44,0</b>	<b>44,5</b>	<b>44,1</b>	<b>18,6</b>	<b>9,9</b>	<b>17,9</b>
Professeurs des écoles et instituteurs	37 718	92,3	45,2	46,1	45,2	15,9	7,8	15,3
Autres assimilés titulaires (2)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Non-titulaires	6 945	91,6	38,0	36,7	37,9	33,3	20,0	32,2
<b>Enseignement d'élèves du second degré privé</b>	<b>96 501</b>	<b>65,6</b>	<b>45,9</b>	<b>45,9</b>	<b>45,9</b>	<b>21,8</b>	<b>17,9</b>	<b>20,4</b>
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 179	53,8	47,4	49,1	48,2	11,0	6,5	8,9
Professeurs certifiés	54 353	71,8	46,9	47,7	47,1	17,1	13,0	15,9
Professeurs d'EPS	6 310	38,5	45,0	44,6	44,7	14,2	8,7	10,8
Professeurs de lycée professionnel	10 851	64,2	48,7	49,6	49,0	12,7	9,3	11,5
Autres assimilés titulaires (2)	1 482	69,1	52,7	54,2	53,2	23,6	30,8	25,8
Non-titulaires	19 326	60,2	40,3	39,7	40,1	46,5	38,5	43,3
<b>Total</b>	<b>141 166</b>	<b>74,0</b>	<b>45,2</b>	<b>45,8</b>	<b>45,3</b>	<b>20,5</b>	<b>17,1</b>	<b>19,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite mais non nulle ou non significative.

Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

## 4 Les personnels de la mission non enseignante en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	14 893	76,9	24,5	24,8	24,6	71,4	70,7	71,3
Animation pédagogique	13 585	63,4	49,3	50,9	49,9	3,5	2,2	3,0
Assistance éducative	177 220	81,6	41,4	32,3	39,7	87,7	64,7	83,5
Éducation (2)	22 233	79,1	44,9	47,0	45,3	9,0	4,1	8,0
Direction (3)	20 085	55,1	51,3	51,6	51,4	0,8	0,3	0,6
Inspection	3 716	51,4	53,0	53,5	53,2	0,2	0,1	0,1
Administration, logistique	67 961	77,2	48,1	47,6	48,0	14,3	4,2	12,0
Santé et social	13 082	95,5	47,9	48,4	47,9	30,8	13,0	30,0
<b>Total</b>	<b>332 775</b>	<b>78,2</b>	<b>43,3</b>	<b>40,5</b>	<b>42,7</b>	<b>57,0</b>	<b>33,9</b>	<b>52,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

## 8.04 Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge

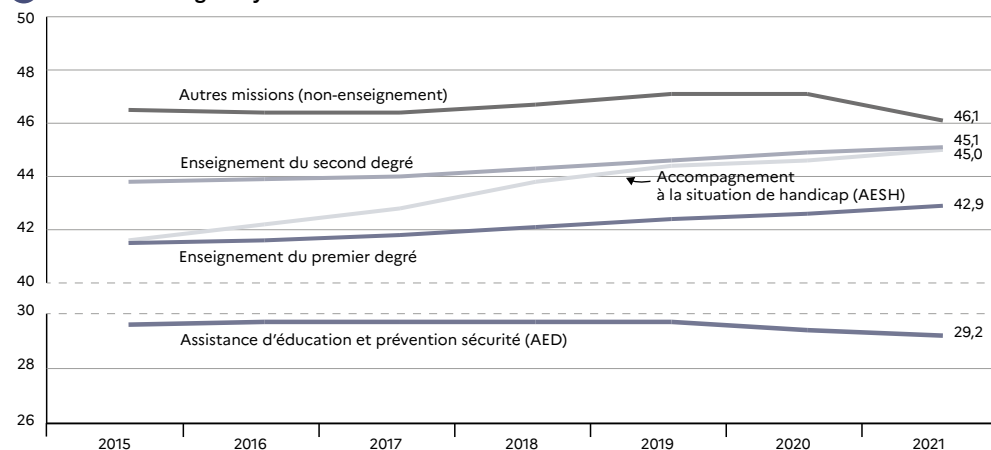
En 2021-2022, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quel que soit le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2)(3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes,

ayant en moyenne 29 ans contre 45 ans pour ceux en charge de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 6,6 ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, on observe un vieillissement des personnels en charge de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (3,4 années en 6 ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

### 1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

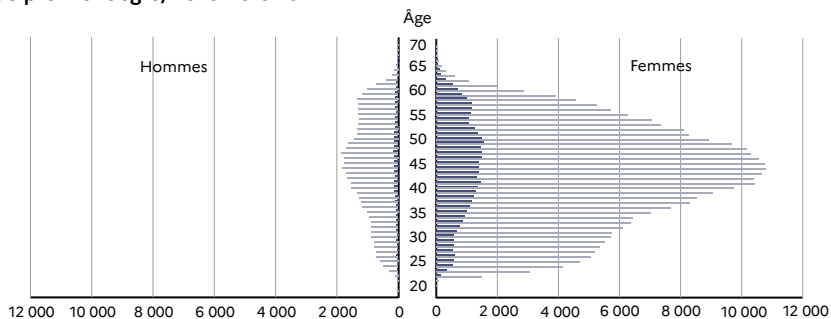
– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

## 2 Enseignement du premier degré, novembre 2021

Âge moyen hommes  
Secteur public : 44,4  
Secteur privé : 44,5

Âge moyen femmes  
Secteur public : 42,4  
Secteur privé : 44,0

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 42,7  
Secteur privé : 44,1



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

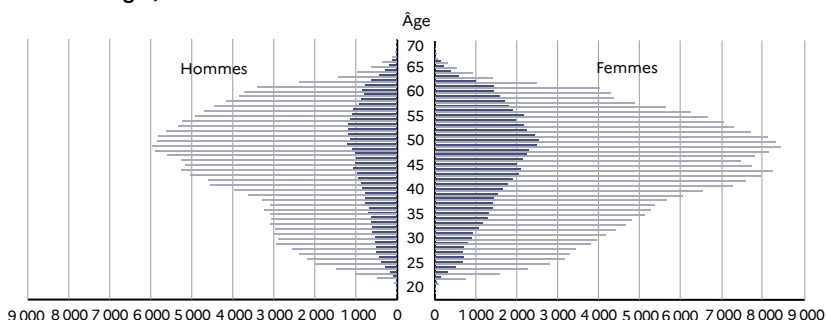
RERS 2022, DEPP

## 3 Enseignement du second degré, novembre 2021

Âge moyen hommes  
Secteur public : 45,4  
Secteur privé : 45,9

Âge moyen femmes  
Secteur public : 44,6  
Secteur privé : 45,9

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 44,9  
Secteur privé : 45,9



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

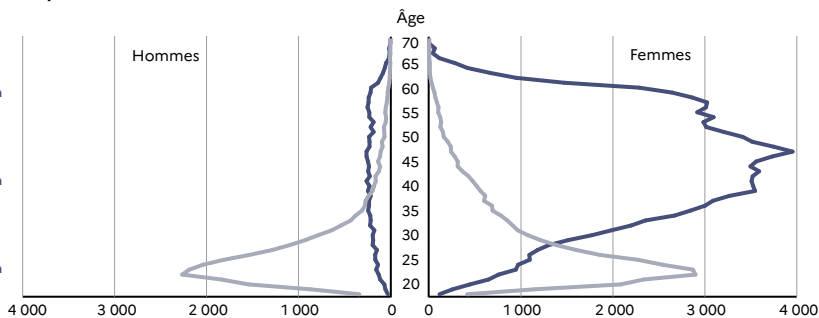
RERS 2022, DEPP

## 4 Assistance éducative, novembre 2021

Âge moyen hommes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 28,1  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 43,5

Âge moyen femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,8  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 45,1

Âge moyen hommes + femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,1  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 45,0



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

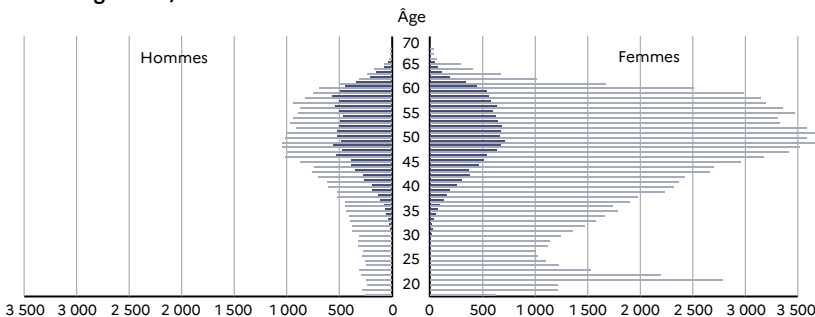
RERS 2022, DEPP

## 5 Autres missions non enseignantes, novembre 2021

Âge moyen hommes  
Direction et inspection : 51,9  
Autres missions  
non enseignantes : 45,4

Âge moyen femmes  
Direction et inspection : 51,5  
Autres missions  
non enseignantes : 45,0

Âge moyen  
hommes + femmes  
Direction et inspection : 51,7  
Autres missions  
non enseignantes : 45,1



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

## 8.05 Les enseignants du premier degré public par département

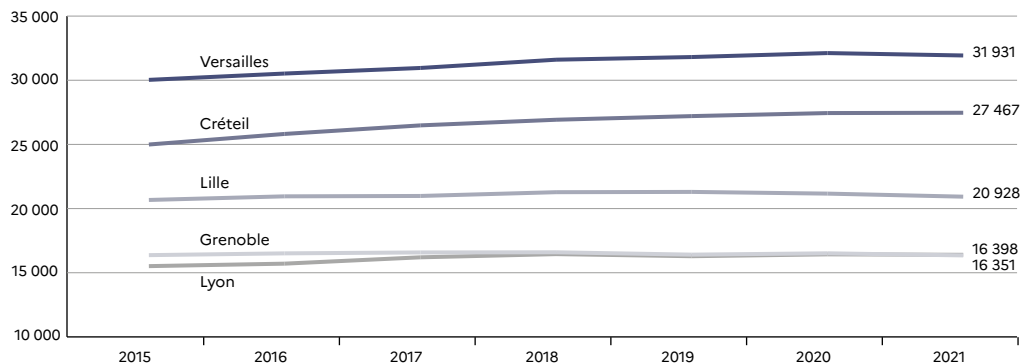
En 2021-2022, la répartition des 329 000 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Plus de la moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû en six ans (respectivement 10%, 6% et 6%) alors que ceux de Lille ont augmenté plus modérément (1%) et ceux de Grenoble sont restés stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 1,4% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles, Strasbourg, Toulouse et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 4,5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement des taux de 11% et 25%.

Environ 16% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (33%) et celles d'Île-de-France : Créteil (26%), Versailles (23%) et Paris (20%).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du premier degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

## 2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2021-2022

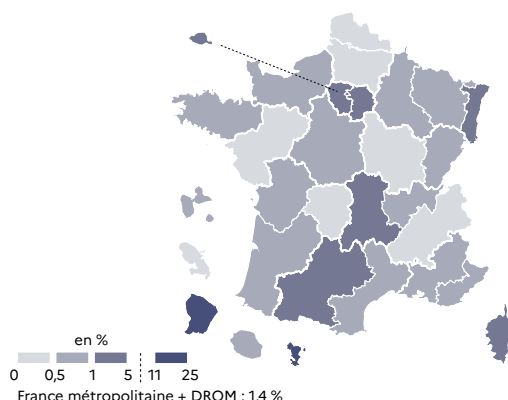
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	200	387	302	889	Nord	3 458	6 200	3 293	12 951	Paris	2 231	3 637	1 737	7 605
Hautes-Alpes	54	432	259	745	Pas-de-Calais	2 009	3 808	2 160	7 977	Charente	350	659	540	1 549
Bouches-du-Rh.	2 669	5 232	2 434	10 335	Lille	5 467	10 008	5 453	20 928	Charente-Marit.	586	1 239	939	2 764
Vaucluse	731	1 452	734	2 917	Corrèze	234	436	365	1 035	Deux-Sèvres	322	699	544	1 565
<b>Aix-Marseille</b>	<b>3 654</b>	<b>7 503</b>	<b>3 729</b>	<b>14 886</b>	Creuse	84	224	258	566	Vienne	441	932	627	2 000
Aisne	685	1 336	885	2 906	Haute-Vienne	333	775	480	1 588	<b>Poitiers</b>	<b>1 699</b>	<b>3 529</b>	<b>2 650</b>	<b>7 878</b>
Oise	1 090	2 049	1 546	4 685	<b>Limoges</b>	<b>651</b>	<b>1 435</b>	<b>1 103</b>	<b>3 189</b>	Ardennes	355	636	480	1 471
Somme	324	1 600	885	2 809	Ain	860	1 722	883	3 465	Aube	393	719	505	1 617
<b>Amiens</b>	<b>2 099</b>	<b>4 985</b>	<b>3 316</b>	<b>10 400</b>	Loire	865	1 676	857	3 398	Marne	680	1 324	881	2 885
Doubs	693	1 310	889	2 892	Rhône	2 589	5 009	1 937	9 535	Haute-Marne	217	366	358	941
Jura	237	516	442	1 195	<b>Lyon</b>	<b>4 314</b>	<b>8 407</b>	<b>3 677</b>	<b>16 398</b>	<b>Reims</b>	<b>1 645</b>	<b>3 045</b>	<b>2 224</b>	<b>6 914</b>
Haute-Saône	286	511	401	1 198	Aude	379	750	589	1 718	Côtes-d'Armor	108	1 347	631	2 086
Terr. de Belfort	180	319	223	722	Gard	878	1 747	905	3 530	Finistère	684	1 415	750	2 849
<b>Besançon</b>	<b>1 396</b>	<b>2 656</b>	<b>1 955</b>	<b>6 007</b>	Hérault	1 437	2 728	1 284	5 449	Ille-et-Vilaine	1 072	1 986	873	3 931
Dordogne	138	908	636	1 682	Lozère	35	210	164	409	Morbihan	454	998	535	1 987
Gironde	1 978	3 755	1 814	7 547	Pyrénées-Orient.	499	1 104	606	2 209	<b>Rennes</b>	<b>2 318</b>	<b>5 746</b>	<b>2 789</b>	<b>10 853</b>
Landes	185	1 000	590	1 775	<b>Montpellier</b>	<b>3 228</b>	<b>6 539</b>	<b>3 548</b>	<b>13 315</b>	Bas-Rhin	1 424	2 761	1 295	5 480
Lot-et-Garonne	335	619	511	1 465	Meurthe-et-Mos.	813	1 648	1 045	3 506	Haut-Rhin	956	1 805	1 053	3 814
Pyrénées-Atl.	557	1 111	838	2 506	Meuse	87	556	323	966	<b>Strasbourg</b>	<b>2 380</b>	<b>4 566</b>	<b>2 348</b>	<b>9 294</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>3 193</b>	<b>7 393</b>	<b>4 389</b>	<b>14 975</b>	Moselle	1 219	2 453	1 572	5 244	Ariège	66	355	268	689
Allier	191	766	595	1 552	Vosges	412	783	634	1 829	Aveyron	70	549	424	1 043
Cantal	25	420	268	713	<b>Nancy-Metz</b>	<b>2 531</b>	<b>5 440</b>	<b>3 574</b>	<b>11 545</b>	Haute-Garonne	1 624	3 226	1 679	6 529
Haute-Loire	60	472	337	869	Loire-Atlantique	1 451	2 723	1 387	5 561	Gers	170	326	317	813
Puy-de-Dôme	572	1 441	921	2 934	Maine-et-Loire	711	1 353	774	2 838	Lot	136	256	307	699
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>848</b>	<b>3 099</b>	<b>2 121</b>	<b>6 068</b>	Mayenne	243	526	379	1 148	Hautes-Pyrénées	202	380	366	948
Corse-du-Sud	158	352	205	715	Sarthe	347	1 535	692	2 574	Tarn	243	842	485	1 570
Haute-Corse	132	439	257	828	Vendée	464	808	540	1 812	Tarn-et-Garonne	122	777	379	1 278
<b>Corse</b>	<b>290</b>	<b>791</b>	<b>462</b>	<b>1 543</b>	<b>Nantes</b>	<b>3 216</b>	<b>6 945</b>	<b>3 772</b>	<b>13 933</b>	<b>Toulouse</b>	<b>2 633</b>	<b>6 711</b>	<b>4 225</b>	<b>13 569</b>
Seine-et-Marne	2 190	4 038	2 067	8 295	Alpes-Maritimes	1 268	2 386	1 223	4 877	Yvelines	2 057	3 986	1 913	7 956
Seine-St-Denis	3 120	6 342	2 248	11 710	Var	1 228	2 425	1 158	4 811	Essonne	2 080	4 068	1 757	7 905
Val-de-Marne	2 076	3 965	1 421	7 462	<b>Nice</b>	<b>2 496</b>	<b>4 811</b>	<b>2 381</b>	<b>9 688</b>	Hauts-de-Seine	2 323	3 870	1 377	7 570
<b>Créteil</b>	<b>7 386</b>	<b>14 345</b>	<b>5 736</b>	<b>27 467</b>	Calvados	213	2 150	715	3 078	Val-d'Oise	2 358	4 318	1 824	8 500
Côte-d'Or	534	1 112	899	2 545	Eure	798	1 509	929	3 236	<b>Versailles</b>	<b>8 818</b>	<b>16 242</b>	<b>6 871</b>	<b>31 931</b>
Nièvre	214	387	359	960	Manche	528	972	584	2 084	<b>France métro.</b>	<b>74 505</b>	<b>153 085</b>	<b>83 557</b>	<b>311 147</b>
Saône-et-Loire	603	1 149	893	2 645	Orne	321	514	346	1 181	Guadeloupe	630	1 206	858	2 694
Yonne	383	1 229	653	1 759	Seine-Maritime	1 481	2 980	1 864	6 325	Guyane	744	1 726	618	3 088
<b>Dijon</b>	<b>1 734</b>	<b>3 371</b>	<b>2 804</b>	<b>7 909</b>	<b>Normandie</b>	<b>3 341</b>	<b>8 125</b>	<b>4 438</b>	<b>15 904</b>	Martinique	430	1 110	754	2 294
Ardèche	120	709	499	1 328	Cher	308	576	521	1 405	Mayotte	611	1 926	451	2 988
Drôme	621	1 171	746	2 538	Eure-et-Loir	589	1 105	639	2 333	La Réunion	1 796	3 320	1 584	6 700
Isère	1 627	3 079	1 769	6 475	Indre	204	387	359	950	<b>DROM</b>	<b>4 211</b>	<b>9 288</b>	<b>4 265</b>	<b>17 764</b>
Savoie	477	900	672	2 049	Indre-et-Loire	713	1 320	765	2 798	<b>Total</b>	<b>78 716</b>	<b>162 373</b>	<b>87 822</b>	<b>328 911</b>
Haute-Savoie	1 079	2 021	861	3 961	Loir-et-Cher	325	720	534	1 579					
<b>Grenoble</b>	<b>3 924</b>	<b>7 880</b>	<b>4 547</b>	<b>16 351</b>	Loiret	874	1 768	890	3 532					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>3 013</b>	<b>5 876</b>	<b>3 708</b>	<b>12 597</b>					

RERS 2022, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, par l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

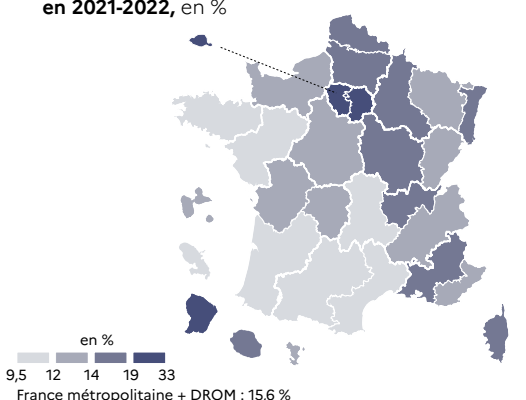
## 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public, en 2021-2022, en %



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

## 4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

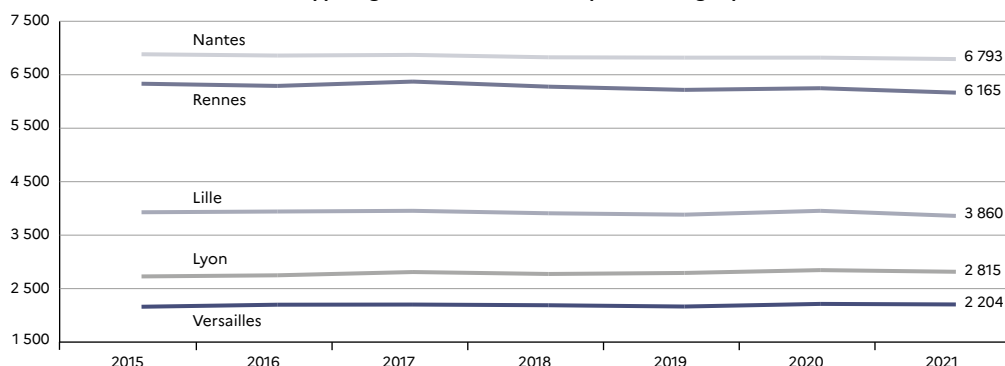
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 700 personnes enseignent en 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (12). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En six ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 3% et 2% alors que ceux de Lille, Rennes et Nantes diminuaient respectivement de 2%, 3% et 1%.

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 16% (3). Cette part atteint 34% dans l'académie de Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 10% pour Rennes et 13% pour Nantes.

Globalement, 12% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (27%) et Paris (24%). Elle est inférieure à 10% dans les académies de Clermont-Ferrand, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nantes, Limoges et La Réunion.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Enseignant assimilé titulaire** – Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

**2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2021-2022**

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	10	23	14	47	Nord	793	1 619	508	2 920	Paris	426	1 025	228	1 679
Hautes-Alpes	13	34	9	56	Pas-de-Calais	253	531	156	940	Charente	36	77	57	170
Bouches-du-Rh.	257	593	226	1 076	Lille	1 046	2 150	664	3 860	Charente-Marit.	41	95	64	200
Vaucluse	66	169	56	291	Corrèze	21	39	16	76	Deux-Sèvres	80	182	74	336
<b>Aix-Marseille</b>	<b>346</b>	<b>819</b>	<b>305</b>	<b>1 470</b>	Creuse	3	6	3	12	Vienne	58	127	59	244
Aisne	55	131	54	240	Haute-Vienne	23	49	26	98	<b>Poitiers</b>	<b>215</b>	<b>481</b>	<b>254</b>	<b>950</b>
Oise	66	142	53	261	<b>Limoges</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>45</b>	<b>186</b>	Ardennes	22	57	21	100
Somme	106	222	66	394	Ain	74	194	87	355	Aube	30	74	26	130
<b>Amiens</b>	<b>227</b>	<b>495</b>	<b>173</b>	<b>895</b>	Loire	206	445	193	844	Marne	77	184	66	327
Doubs	58	137	48	243	Rhône	397	885	334	1 616	Haute-Marne	9	26	5	40
Jura	29	77	23	129	<b>Lyon</b>	<b>677</b>	<b>1 524</b>	<b>614</b>	<b>2 815</b>	<b>Reims</b>	<b>138</b>	<b>341</b>	<b>118</b>	<b>597</b>
Haute-Saône	14	40	10	64	Aude	33	57	29	119	Côtes-d'Armor	16	613	199	828
Terr. de Belfort	13	40	20	73	Gard	105	202	111	418	Finistère	368	823	356	1 547
<b>Besançon</b>	<b>114</b>	<b>294</b>	<b>101</b>	<b>509</b>	Hérault	153	312	170	635	Ille-et-Vilaine	535	1 094	410	2 039
Dordogne	5	76	27	108	Lozère	37	79	35	151	Morbihan	441	910	400	1 751
Gironde	146	361	209	716	Pyrénées-Orient.	42	107	62	211	<b>Rennes</b>	<b>1 360</b>	<b>3 440</b>	<b>1 365</b>	<b>6 165</b>
Landes	4	101	42	147	<b>Montpellier</b>	<b>370</b>	<b>757</b>	<b>407</b>	<b>1 534</b>	Bas-Rhin	46	168	93	307
Lot-et-Garonne	33	92	29	154	Meurthe-et-Mos.	51	135	62	248	Haut-Rhin	33	158	68	259
Pyrénées-Atl.	224	388	217	829	Meuse	5	45	15	65	<b>Strasbourg</b>	<b>79</b>	<b>326</b>	<b>161</b>	<b>566</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>412</b>	<b>1 018</b>	<b>524</b>	<b>1 954</b>	Moselle	58	134	97	289	Ariège	0	38	16	54
Allier	29	80	32	141	Vosges	23	71	24	118	Aveyron	6	202	92	300
Cantal	19	35	19	73	<b>Nancy-Metz</b>	<b>137</b>	<b>385</b>	<b>198</b>	<b>720</b>	Haute-Garonne	148	316	132	596
Haute-Loire	71	198	91	360	Loire-Atlantique	658	1 263	529	2 450	Gers	24	56	29	109
Puy-de-Dôme	86	200	96	382	Maine-et-Loire	416	853	440	1 709	Lot	8	41	26	75
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>205</b>	<b>513</b>	<b>238</b>	<b>956</b>	Mayenne	122	266	132	520	Hautes-Pyrénées	30	67	43	140
Corse-du-Sud	12	17	4	33	Sarthe	12	327	127	466	Tarn	57	140	84	281
Haute-Corse	1	14	2	17	Vendée	437	816	395	1 648	Tarn-et-Garonne	15	92	33	140
<b>Corse</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>50</b>	<b>Nantes</b>	<b>1 645</b>	<b>3 525</b>	<b>1 623</b>	<b>6 793</b>	<b>Toulouse</b>	<b>288</b>	<b>952</b>	<b>455</b>	<b>1 695</b>
Seine-et-Marne	90	201	64	355	Alpes-Maritimes	120	227	77	424	Yvelines	149	409	108	666
Seine-St-Denis	104	310	81	495	Var	66	172	109	347	Essonne	85	208	91	384
Val-de-Marne	113	308	82	503	<b>Nice</b>	<b>186</b>	<b>399</b>	<b>186</b>	<b>771</b>	Hauts-de-Seine	205	488	120	813
<b>Créteil</b>	<b>307</b>	<b>819</b>	<b>227</b>	<b>1 353</b>	Calvados	107	249	83	439	Val-d'Oise	84	199	58	341
Côte-d'Or	61	128	40	229	Eure	54	124	55	233	<b>Versailles</b>	<b>523</b>	<b>1 304</b>	<b>377</b>	<b>2 204</b>
Nièvre	13	31	11	55	Manche	111	238	74	423	<b>France métro.</b>	<b>10 040</b>	<b>23 937</b>	<b>9 647</b>	<b>43 624</b>
Saône-et-Loire	49	112	39	200	Orne	63	141	70	274	Guadeloupe	57	142	51	250
Yonne	34	68	28	130	Seine-Maritime	140	336	143	619	Guyane	35	79	22	136
<b>Dijon</b>	<b>157</b>	<b>339</b>	<b>118</b>	<b>614</b>	<b>Normandie</b>	<b>475</b>	<b>1 088</b>	<b>425</b>	<b>1 988</b>	Martinique	31	93	86	210
Ardèche	6	275	149	430	Cher	22	51	21	94	La Réunion	125	248	72	445
Drôme	78	189	99	366	Eure-et-Loir	44	134	55	233	<b>DROM (1)</b>	<b>248</b>	<b>562</b>	<b>231</b>	<b>1 041</b>
Isère	140	329	147	616	Indre	11	32	20	63	<b>Total</b>	<b>10 288</b>	<b>24 499</b>	<b>9 878</b>	<b>44 665</b>
Savoie	46	105	50	201	Indre-et-Loire	62	180	86	328					
Haute-Savoie	135	280	125	540	Loir-et-Cher	36	87	38	161					
<b>Grenoble</b>	<b>405</b>	<b>1 178</b>	<b>570</b>	<b>2 153</b>	Loiret	67	156	45	268					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>242</b>	<b>640</b>	<b>265</b>	<b>1 147</b>					

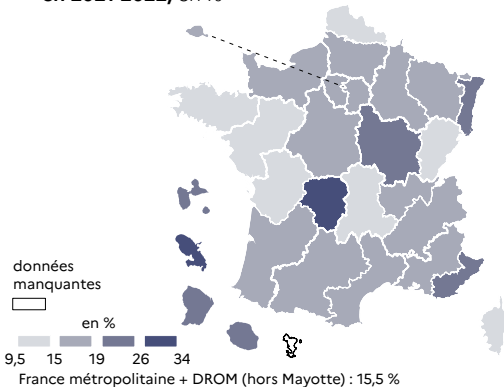
RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

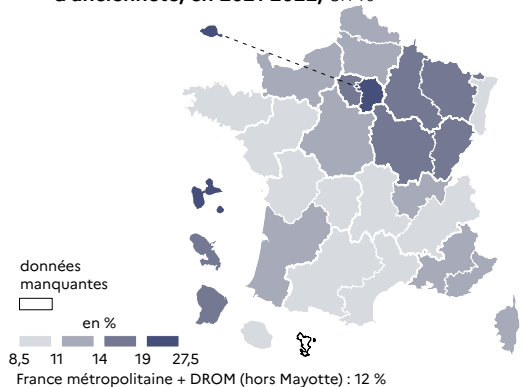
**Note** : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

**3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat, en 2021-2022, en %**



► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

**4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %**



► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.



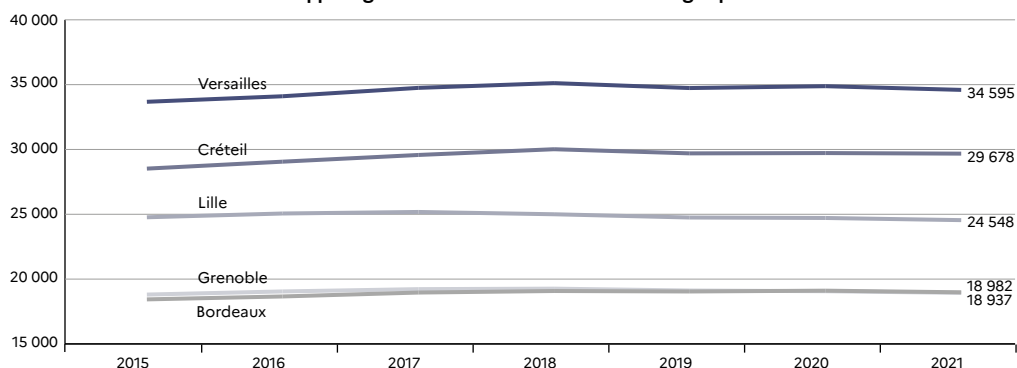
En 2021-2022, la répartition des 389 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 600), Créteil (29 700) et Lille (24 500). À l'inverse, l'académie regroupant le moins d'enseignants est la Corse avec moins de 2 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des académies de Créteil, de Bordeaux et de Versailles ont crû respectivement de 4%, 3% et 3% tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 1% (1).

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 9% (3). Elle est inférieure à 6% dans les académies de Besançon, de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'à Mayotte elle atteint 52%. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (26%).

Environ 12% des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France : Créteil (26%) et Versailles (23%).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du second degré public** – Voir «Glossaire».

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

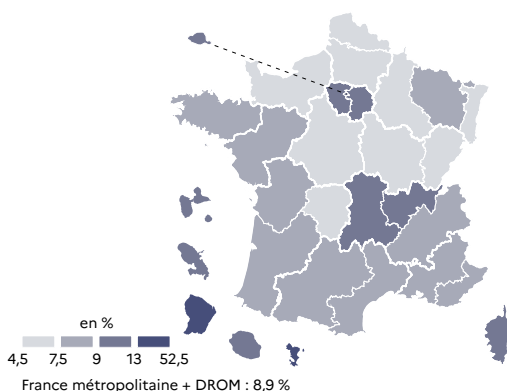
## 2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	896	4 421	1 021	196	6	703	7 243
Grenoble	2 810	11 776	2 247	387	28	1 689	18 937
Lyon	3 053	10 480	2 138	420	18	1 625	17 734
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6 759</b>	<b>26 677</b>	<b>5 406</b>	<b>1 003</b>	<b>52</b>	<b>4 017</b>	<b>43 914</b>
Besançon	899	4 563	1 026	199	7	401	7 095
Dijon	1 112	6 107	1 120	216	17	508	9 080
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 011</b>	<b>10 670</b>	<b>2 146</b>	<b>415</b>	<b>24</b>	<b>909</b>	<b>16 175</b>
Bretagne (Rennes)	1 808	9 067	1 885	348	28	1 139	14 275
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 819	9 795	1 908	431	21	1 108	15 082
Corse	172	1 245	247	49	3	246	1 962
Nancy-Metz	1 632	8 553	1 933	409	34	1 178	13 739
Reims	920	4 877	1 133	223	11	546	7 710
Strasbourg	1 829	6 939	1 618	338	18	639	11 381
<b>Grand Est</b>	<b>4 381</b>	<b>20 369</b>	<b>4 684</b>	<b>970</b>	<b>63</b>	<b>2 363</b>	<b>32 830</b>
Amiens	1 167	7 661	1 932	373	32	740	11 905
Lille	2 428	15 784	3 925	689	52	1 670	24 548
<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 595</b>	<b>23 445</b>	<b>5 857</b>	<b>1 062</b>	<b>84</b>	<b>2 410</b>	<b>36 453</b>
Créteil	4 381	18 045	3 423	527	24	3 278	29 678
Paris	3 424	5 139	1 155	96	6	1 235	11 055
Versailles	5 753	20 805	3 903	620	21	3 493	34 595
<b>Île-de-France</b>	<b>13 558</b>	<b>43 989</b>	<b>8 481</b>	<b>1 243</b>	<b>51</b>	<b>8 006</b>	<b>75 328</b>
Normandie	2 248	12 574	2 636	493	37	942	18 930
Bordeaux	2 588	11 517	2 677	462	33	1 705	18 982
Limoges	499	2 734	610	99	7	270	4 219
Poitiers	1 156	6 383	1 314	271	19	790	9 933
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 243</b>	<b>20 634</b>	<b>4 601</b>	<b>832</b>	<b>59</b>	<b>2 765</b>	<b>33 134</b>
Montpellier	2 112	10 052	2 113	370	36	1 262	15 945
Toulouse	2 391	10 690	2 368	342	31	1 361	17 183
<b>Occitanie</b>	<b>4 503</b>	<b>20 742</b>	<b>4 481</b>	<b>712</b>	<b>67</b>	<b>2 623</b>	<b>33 128</b>
Pays de la Loire (Nantes)	1 998	10 528	2 280	441	26	1 378	16 651
Aix-Marseille	2 386	10 574	2 321	346	29	1 346	17 002
Nice	1 627	7 666	1 465	285	20	997	12 060
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>4 013</b>	<b>18 240</b>	<b>3 786</b>	<b>631</b>	<b>49</b>	<b>2 343</b>	<b>29 062</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>51 108</b>	<b>227 975</b>	<b>48 398</b>	<b>8 630</b>	<b>564</b>	<b>30 249</b>	<b>366 924</b>
Guadeloupe	255	2 258	655	142	17	444	3 771
Guyane	115	1 556	559	167	8	823	3 228
Martinique	162	1 751	608	91	7	374	2 993
Mayotte	76	1 030	392	77	3	1 729	3 307
La Réunion	735	5 110	1 687	213	26	937	8 708
<b>DROM</b>	<b>1 343</b>	<b>11 705</b>	<b>3 901</b>	<b>690</b>	<b>61</b>	<b>4 307</b>	<b>22 007</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>52 451</b>	<b>239 680</b>	<b>52 299</b>	<b>9 320</b>	<b>625</b>	<b>34 556</b>	<b>388 931</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

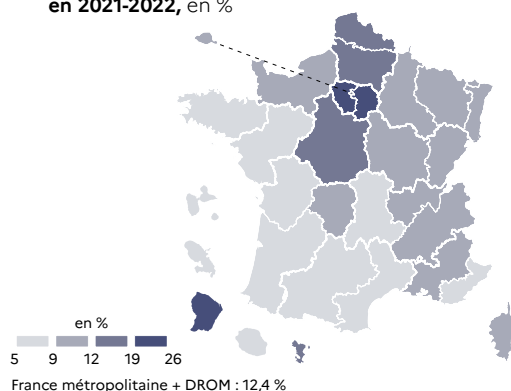
## 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

## 4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

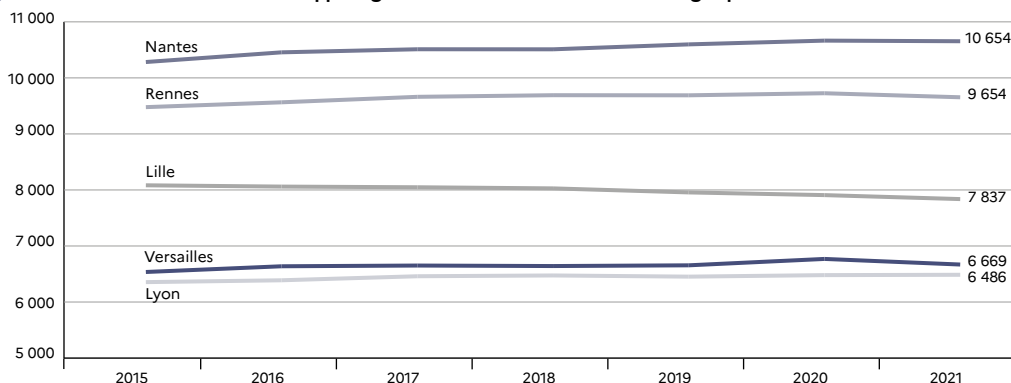
Dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 500 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, en 2021-2022. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (111).

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Nantes ont crû de 4%, ceux de Lyon, de Rennes et de Versailles ont augmenté plus modérément (2%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 3%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'ouest (13% à Rennes et 15% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 14%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (51%).

Environ 16% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Quatre académies, dont deux d'île-de-France (Paris et Versailles) et celles de Lyon et Grenoble, accueillent plus de 17% de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux se situent dans les DROM : environ 12% pour la Guadeloupe et 13% pour la Martinique.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

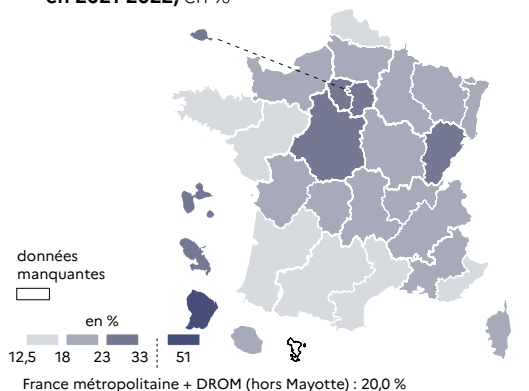
## 2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 <sup>e</sup> degré
Clermont-Ferrand	74	1 264	212	15	25	354	1 944
Grenoble	197	3 088	685	26	39	1 021	5 056
Lyon	396	4 034	750	33	60	1 213	6 486
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>667</b>	<b>8 386</b>	<b>1 647</b>	<b>74</b>	<b>124</b>	<b>2 588</b>	<b>13 486</b>
Besançon	18	797	168	15	8	303	1 309
Dijon	46	927	241	9	9	334	1 566
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>64</b>	<b>1 724</b>	<b>409</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>637</b>	<b>2 875</b>
Bretagne (Rennes)	342	6 731	1 151	95	85	1 250	9 654
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	62	1 527	313	11	27	699	2 639
Corse	3	81	1	0	3	23	111
Nancy-Metz	74	1 412	373	1	44	537	2 441
Reims	38	899	247	9	10	349	1 552
Strasbourg	142	1 152	145	5	9	354	1 807
<b>Grand Est</b>	<b>254</b>	<b>3 463</b>	<b>765</b>	<b>15</b>	<b>63</b>	<b>1 240</b>	<b>5 800</b>
Amiens	57	1 394	203	9	33	492	2 188
Lille	281	5 046	996	25	128	1 361	7 837
<b>Hauts-de-France</b>	<b>338</b>	<b>6 440</b>	<b>1 199</b>	<b>34</b>	<b>161</b>	<b>1 853</b>	<b>10 025</b>
Créteil	116	2 252	249	3	28	1 290	3 938
Paris	462	2 628	207	11	48	1 380	4 736
Versailles	452	3 997	252	21	103	1 844	6 669
<b>Île-de-France</b>	<b>1 030</b>	<b>8 877</b>	<b>708</b>	<b>35</b>	<b>179</b>	<b>4 514</b>	<b>15 343</b>
Normandie	119	2 701	658	15	42	909	4 444
Bordeaux	156	2 733	545	31	26	670	4 161
Limoges	14	331	42	5	3	117	512
Poitiers	56	1 160	209	11	7	356	1 799
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>226</b>	<b>4 224</b>	<b>796</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>1 143</b>	<b>6 472</b>
Montpellier	140	2 016	464	32	17	548	3 217
Toulouse	183	2 405	474	34	59	662	3 817
<b>Occitanie</b>	<b>323</b>	<b>4 421</b>	<b>938</b>	<b>66</b>	<b>76</b>	<b>1 210</b>	<b>7 034</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>408</b>	<b>7 244</b>	<b>1 203</b>	<b>74</b>	<b>86</b>	<b>1 639</b>	<b>10 654</b>
Aix-Marseille	191	2 620	639	15	44	851	4 360
Nice	103	1 281	206	9	11	269	1 879
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>294</b>	<b>3 901</b>	<b>845</b>	<b>24</b>	<b>55</b>	<b>1 120</b>	<b>6 239</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 130</b>	<b>59 720</b>	<b>10 633</b>	<b>514</b>	<b>954</b>	<b>18 825</b>	<b>94 776</b>
Guadeloupe	8	210	99	1	2	119	439
Guyane	2	89	28	1	0	125	245
Martinique	6	240	35	0	0	136	417
La Réunion	33	404	56	4	6	121	624
<b>DROM</b>	<b>49</b>	<b>943</b>	<b>218</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>501</b>	<b>1 725</b>
<b>France métropolitaine + DROM (hors Mayotte)</b>	<b>4 179</b>	<b>60 663</b>	<b>10 851</b>	<b>520</b>	<b>962</b>	<b>19 326</b>	<b>96 501</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

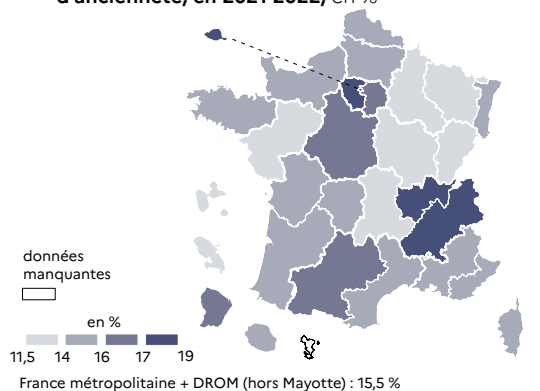
RERS 2022, DEPP

## 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé sous contrat, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

## 4 Part des enseignants titulaires du second degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



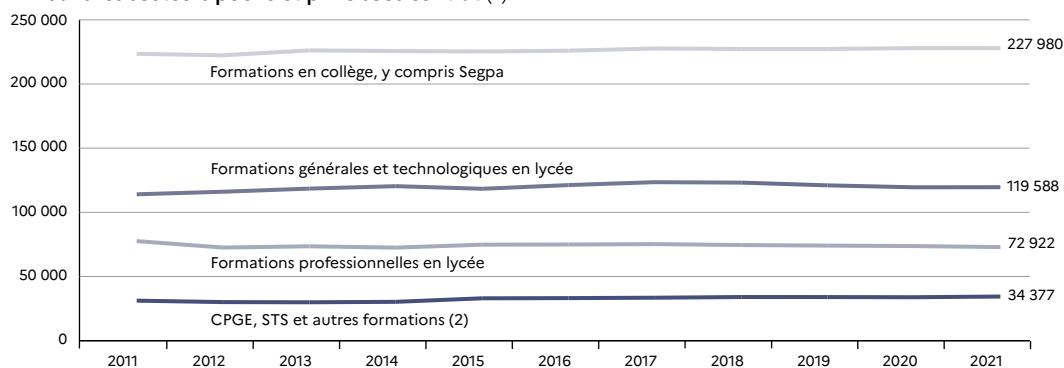
► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

Entre les rentrées 2020 et 2021, les effectifs d'enseignants sont restés stables pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et les formations générales et technologiques en lycée. Le nombre d'enseignants dans les formations professionnelles en lycée a diminué de 1,1% (1).

À la rentrée 2021, la moitié des 362 600 enseignants du second degré public sont chargés d'une formation en collège contre 26,0% pour les formations générales et technologiques et 16,3% pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est proche parmi les 92 300 enseignants du secteur privé sous contrat : 49,3% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 27,6% une formation générale et technologique et 15,0% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (80,8% du corps enseignant dans le public et 76,3% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (64,4% et 75,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (PLP) (77,3% dans le public et 66,4% dans le privé). Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (14,5% dans le public et 24,0% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 5,7% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,2% dans le privé.

### 1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

#### Précisions

La répartition des effectifs par niveau de formation est légèrement différente de celle du RERS de l'an dernier en raison d'un changement de méthodologie.

**Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale** – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, bases relais.

## 2 Répartition des enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2021-2022 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		9	2 100	7	0	2 116	0,6	39,2	0,2
Agrégés	11 190	430	27 563	4 631	5 592	37	49 442	13,6	54,0	7,6
Certifiés et assimilés	147 449	3 985	60 607	117	11 601	169	223 927	61,8	61,5	9,4
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	489	48	70	1	1		609	0,2	52,1	12,5
PLP	3 871	45 641	304	0	1 255	112	51 183	14,1	50,5	5,2
Autres titulaires (4)	7 622	397	20		2	18	8 058	2,2	67,2	3,4
<b>Total titulaires</b>	<b>170 621</b>	<b>50 501</b>	<b>88 571</b>	<b>6 849</b>	<b>18 457</b>	<b>336</b>	<b>335 335</b>	<b>92,5</b>	<b>58,7</b>	<b>8,3</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>11 896</b>	<b>8 539</b>	<b>5 535</b>	<b>8</b>	<b>1 107</b>	<b>149</b>	<b>27 235</b>	<b>7,5</b>	<b>49,9</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>182 517</b>	<b>59 040</b>	<b>94 107</b>	<b>6 857</b>	<b>19 564</b>	<b>485</b>	<b>362 570</b>	<b>100,0</b>	<b>58,1</b>	
<b>Total %</b>	<b>50,3</b>	<b>16,3</b>	<b>26,0</b>	<b>1,9</b>	<b>5,4</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

**Lecture :** 11 190 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 39,2%.

## 3 Répartition des enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2021-2022 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		4	116	3	1	123	0,1	26,1	0,8
Agrégés	789	45	1 844	957	510	7	4 152	4,5	53,8	6,0
Certifiés et assimilés	34 681	1 188	19 177	182	3 732	59	59 018	63,9	67,7	9,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	335	60	92	0	17		504	0,5	64,7	14,9
PLP	924	9 220	324	2	431	26	10 926	11,8	64,2	7,6
Autres titulaires (4)	429	43	9				481	0,5	79,6	7,7
<b>Total titulaires</b>	<b>37 158</b>	<b>10 556</b>	<b>21 449</b>	<b>1 256</b>	<b>4 693</b>	<b>92</b>	<b>75 204</b>	<b>81,5</b>	<b>66,4</b>	<b>9,1</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>8 304</b>	<b>3 327</b>	<b>4 033</b>	<b>16</b>	<b>1 341</b>	<b>72</b>	<b>17 093</b>	<b>18,5</b>	<b>59,8</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>45 462</b>	<b>13 883</b>	<b>25 482</b>	<b>1 272</b>	<b>6 034</b>	<b>164</b>	<b>92 297</b>	<b>100,0</b>	<b>65,2</b>	
<b>Total %</b>	<b>49,3</b>	<b>15,0</b>	<b>27,6</b>	<b>1,4</b>	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

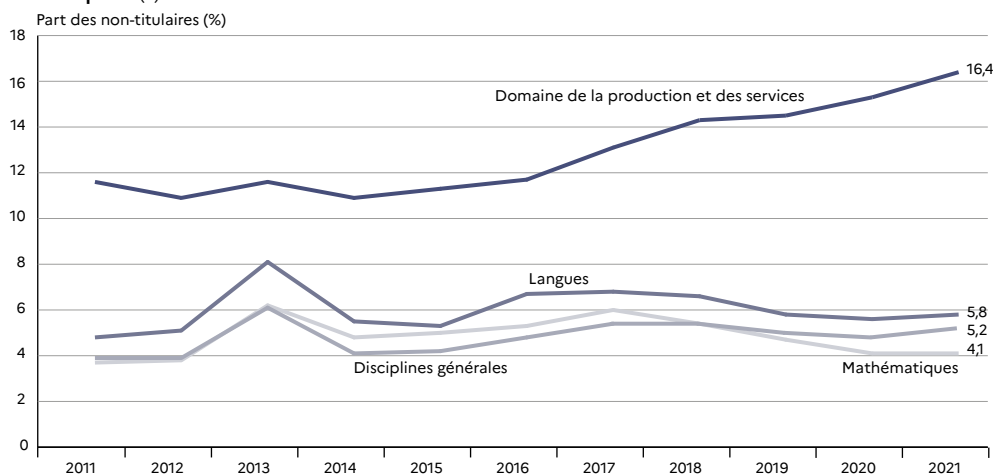
Dans le second degré, 362 600 enseignants sont chargés d'élèves à l'année à la rentrée scolaire 2021 dans le secteur public et 92 300 dans le secteur privé sous contrat. Dans le secteur public, 77,1% d'entre eux, enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,5% des enseignants exercent des disciplines du domaine de la production et 7,9% de celui des services (2). Dans le public, le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 57 300 enseignants devant les « lettres » (56 300) et les « mathématiques » (45 300).

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,7% dans le public et 67,3%

dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (66,0% dans le public et 74,2% dans le privé sous contrat), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,7% dans le public et 37,2% dans le privé sous contrat).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (18,2%) et de la production (15,3%) que dans les disciplines générales (5,2%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services. Depuis la rentrée 2017, la tendance est à la baisse pour les disciplines générales, et remonte en 2021 (1).

### 1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

#### Précisions

La répartition des effectifs par niveau de formation est légèrement différente de celle de RERS de l'an dernier en raison d'un changement de méthodologie.

**Regroupement des disciplines** – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents).

Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « Lettres » comprend principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

## 2 Les enseignants chargés d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2021-2022 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
<b>Disciplines générales</b>											
Philosophie	1	5	3 742	349	64	6	4 166	39,3	5,5	1 170	42,7
Lettres	31 349	12 644	10 017	712	1 486	70	56 277	79,4	5,7	14 309	83,9
<i>dont : lettres modernes</i>	25 245	87	8 209	381	1 188	32	35 142	83,1	3,6	9 960	86,2
<i>lettres classiques</i>	4 984	3	1 677	330	96	2	7 092	82,3	3,4	856	85,2
Langues	34 876	347	18 970	1 159	1 902	25	57 279	82,8	5,8	15 733	87,2
<i>dont : anglais</i>	20 284	54	9 950	621	1 487	15	32 411	82,4	4,7	8 759	87,0
<i>espagnol</i>	9 170	169	5 657	253	284	3	15 529	84,5	6,5	4 369	89,0
<i>allemand</i>	3 537	49	1 921	213	79	2	5 801	83,7	4,6	1 720	86,9
Histoire-géographie	18 350	15	10 770	386	77	5	29 603	50,1	4,7	7 966	56,8
Sciences économiques et sociales	2	2	4 237	124	13	4	4 382	49,2	5,7	1 391	55,1
Mathématiques	24 214	6 754	11 901	1 607	818	17	45 310	44,5	4,1	11 525	56,2
Physique-chimie	9 070	17	9 764	1 439	1 273	6	21 568	42,7	5,5	5 397	50,9
Biologie-géologie	10 266	8	6 861	150	6	4	17 295	65,6	4,6	4 725	71,7
Éducation musicale	6 224	2	2 111	6	4	1	6 447	55,8	10,2	1 703	59,4
Arts plastiques	6 038	21	513	24	20	2	6 617	69,9	7,8	1 806	76,0
Éducation physique et sportive	21 257	3 642	5 430	91	5	10	30 435	42,0	3,8	7 458	37,0
<b>Total disciplines générales</b>	<b>161 646</b>	<b>23 456</b>	<b>82 414</b>	<b>6 046</b>	<b>5 667</b>	<b>150</b>	<b>279 379</b>	<b>61,7</b>	<b>5,2</b>	<b>73 183</b>	<b>67,3</b>
<b>Domaines de la production</b>											
Technologie	9 191	106	3 404	12	3 370	21	16 104	14,6	13,4	3 416	22,2
Sciences techniques industrielles		0	9	607	3		618	10,7	0	75	13,3
Génie industriel (2)	428	3 154	21		171	16	3 789	24,9	18,7	369	28,2
Génie chimique	1	88	0		12		101	35,6	10,9	9	44,4
Génie civil	696	1 763	2		82	5	2 547	13,7	21,4	169	19,5
Génie thermique	96	861	4		72	1	1 033	3,6	16,4	157	8,3
Génie mécanique	180	4 373	20	13	264	15	4 865	4,8	12,6	733	11,1
Génie électrique	42	3 056	27	0	232	8	3 365	4,9	13,6	761	4,7
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 217	4 143	56		237	14	5 667	84,1	15,2	1 345	89,9
Métiers des arts appliqués	94	2 253	379	21	922	7	3 675	68,0	20,0	1 039	66,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	294	154	913	10	567	54	1 991	65,0	18,7	407	73,5
Hôtellerie : techniques culinaires	60	1 328	124		125	1	1 638	18,0	19,8	381	13,7
<b>Total domaines de la production</b>	<b>12 298</b>	<b>21 278</b>	<b>4 957</b>	<b>662</b>	<b>6 057</b>	<b>141</b>	<b>45 393</b>	<b>28,7</b>	<b>15,3</b>	<b>8 861</b>	<b>37,2</b>
<b>Domaines des services</b>											
Informatique, télématique		0	112	2	121	0	235	14,9	6,8	64	31,3
Industries graphiques	2	161	0		72	0	236	42,4	34,8	31	38,7
Autres activités : conduite, navigation	1	655			1		656	9,9	14,6	85	17,7
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	30	448	24	1	74	6	582	42,3	40,0	120	50,8
EFS-employé technique des collectivités (3)	32	4					36	88,9	30,6	25	84,0
Paramédical et social, soins personnels	15	2 379	831		417	108	3 749	90,6	15,4	1 904	93,6
Économie et gestion	357	8 856	5 569	147	6 778	34	21 741	65,7	18,5	6 719	71,7
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 017	137		354	2	1 533	53,0	12,5	365	49,9
<b>Total domaines des services</b>	<b>459</b>	<b>13 520</b>	<b>6 673</b>	<b>150</b>	<b>7 817</b>	<b>150</b>	<b>28 768</b>	<b>66,0</b>	<b>18,2</b>	<b>9 313</b>	<b>74,2</b>
<b>Enseignement non spécialisé</b>	<b>8 114</b>	<b>786</b>	<b>63</b>		<b>24</b>	<b>44</b>	<b>9 030</b>	<b>66,6</b>	<b>5,0</b>	<b>940</b>	<b>73,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>182 517</b>	<b>59 040</b>	<b>94 107</b>	<b>6 857</b>	<b>19 564</b>	<b>485</b>	<b>362 570</b>	<b>58,1</b>	<b>7,5</b>	<b>92 297</b>	<b>65,2</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.



À la rentrée 2021, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 19,0 heures pour les certifiés et assimilés et 19,5 heures pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,1 heures dont 1,7 heure supplémentaire.

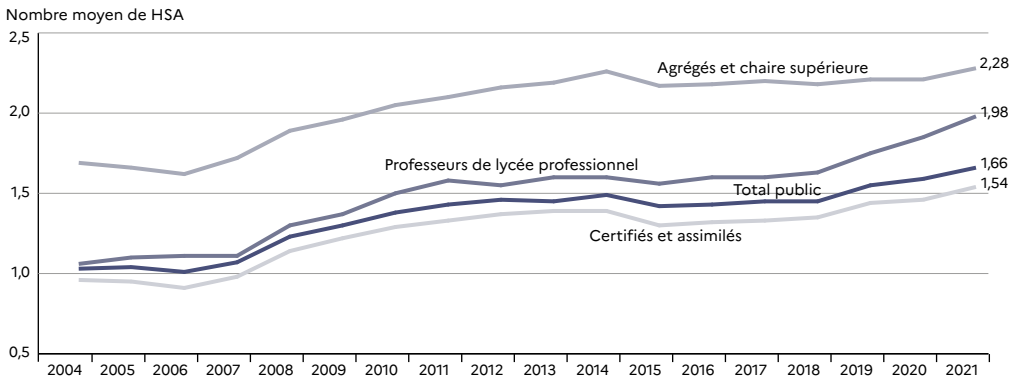
La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (75,9% des hommes contre 67,6% des femmes) que dans le secteur

privé sous contrat (70,8% des hommes contre 64,6% des femmes) (3).

Sur l'année scolaire 2020-2021, dans les secteurs public et privé sous contrat, six enseignants sur dix (60,8%) ont effectué des heures supplémentaires effectives (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 45,8% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 23,1% ont reçu au moins une indemnité pour missions particulières (4).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté entre 2004 et 2021 pour passer de 1,03 à 1,66 (1). En particulier, elles augmentent de 0,35 heure pour les professeurs de lycée professionnel depuis 2018.

### 1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public



► Champ : France métropolitaine + DROM. Public.

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.20.

## 2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré 2021-2022

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	51 558	14,8	0,4	0,9	16,1	2,3
Certifiés et assimilés	223 927	17,8	0,6	0,5	19,0	1,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	609	17,5	1,9	0,1	19,5	1,0
PLP	51 183	19,2	0,2	0,1	19,5	2,0
Autres titulaires (4)	8 058	20,6	0,4	0,2	21,2	0,6
<b>Total titulaires</b>	<b>335 335</b>	<b>17,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Non-titulaires (5)</b>	<b>25 627</b>	<b>16,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>17,4</b>	<b>1,3</b>
Contractuels alternants	1 608	5,9	0,2	0,0	6,1	0,0
<b>Total non-titulaires</b>	<b>27 235</b>	<b>16,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>16,8</b>	<b>1,3</b>
<b>Ensemble public</b>	<b>362 570</b>	<b>17,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,7</b>
Titulaires	75 204	17,6	0,4	0,5	18,5	1,8
Non-titulaires	17 093	15,4	0,2	0,4	16,1	1,5
<b>Ensemble privé sous contrat</b>	<b>92 297</b>	<b>17,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,1</b>	<b>1,7</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

5. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

**Lecture :** dans le secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,8 heures devant élèves, 0,4 heure dans d'autres activités et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,3 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

## 3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2021-2022

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Sexe</b>	Femmes	13,2	10,9	19,2	24,5	67,6	64,6
	Hommes	6,8	5,4	17,3	23,8	75,9	70,8
<b>Âge</b>	Moins de 30 ans	24,8	14,1	20,3	27,9	54,9	58,0
	De 30 à 39 ans	11,3	7,7	18,9	24,2	69,8	68,1
	De 40 à 49 ans	8,7	7,2	17,1	23,0	74,2	69,8
	50 ans ou plus	8,3	10,1	18,9	24,7	72,8	65,2
<b>Corps</b>	Agrégés et chaires supérieures	8,9	5,8	10,2	14,3	80,9	79,9
	Certifiés et assimilés	12,4	11,3	16,3	19,9	71,3	68,9
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	12,5	14,9	32,8	39,5	54,7	45,6
	PLP	7,1	9,2	17,2	19,3	75,7	71,5
	Autres titulaires (2)	3,4	7,7	59,1	74,8	37,5	17,5
	<b>Total titulaires</b>	<b>10,9</b>	<b>10,6</b>	<b>16,5</b>	<b>20,0</b>	<b>72,6</b>	<b>69,4</b>
<b>Non-titulaires (3)</b>	<b>6,7</b>	<b>1,5</b>	<b>41,5</b>	<b>43,3</b>	<b>51,8</b>	<b>55,2</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>10,5</b>	<b>9,0</b>	<b>18,4</b>	<b>24,3</b>	<b>71,1</b>	<b>66,8</b>	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. L'ancienne réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA. Le décret du 12 octobre 2021 qui rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) n'est pas pris en compte dans ce tableau. Depuis 2021, les contractuels alternants font aussi partie de la population non éligible aux HSA.

2. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture :** dans le second degré public, 13,2% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 19,2% pourraient en faire mais n'en font pas et 67,6% en font.

## 4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2020-2021

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	61,6	989	59,7	1 360	60,8	1 136
Indemnités pour missions particulières	21,3	986	25,6	1 283	23,1	1 119
Indemnités de professeur principal	46,4	1 272	44,9	1 280	45,8	1 278

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Enseignants chargés d'élèves à l'année à la rentrée 2020. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

**Lecture :** dans le second degré, 61,6% des enseignantes qui sont chargés d'élèves à la rentrée 2020 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 989 euros.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes.

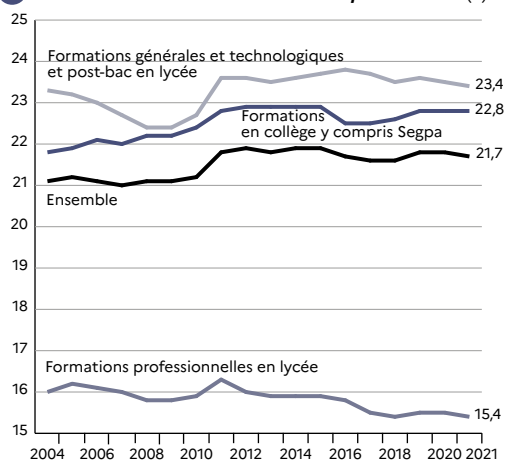
Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis s'est stabilisé pour atteindre 21,7 à la rentrée 2021 (1). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,4). Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, le E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 22,8 pour les formations en collège y compris Segpa et de 23,4 pour les formations générales et technologiques (y compris post-bac) en lycée.

L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2021, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

Pour les formations en collège dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (21,2) et le plus élevé à Mayotte (25,1) (3).

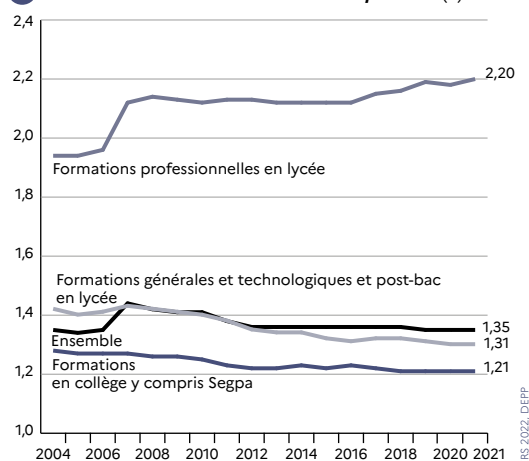
Le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (1,16 heure), tandis qu'il s'établit à 1,25 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits...), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,19 heures).

### 1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

### 2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

#### Précisions

##### Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) :

**E/S** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Heures d'enseignement par élève : H/E** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.47.

### 3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2021-2022 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	23,2	2,34	12,6	2,29	15,0	1,21	24,7	1,88	18,4	1,38	21,3
Grenoble	1,14	23,8	2,23	12,8	2,21	15,4	1,21	24,3	1,76	18,9	1,30	22,1
Lyon	1,15	23,8	2,25	12,5	2,23	15,1	1,21	24,7	1,56	20,8	1,30	22,2
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1,16</b>	<b>23,7</b>	<b>2,26</b>	<b>12,6</b>	<b>2,23</b>	<b>15,2</b>	<b>1,21</b>	<b>24,5</b>	<b>1,69</b>	<b>19,6</b>	<b>1,32</b>	<b>22,0</b>
Besançon	1,18	23,3	2,39	12,7	2,28	15,8	1,24	24,1	1,97	16,4	1,38	21,3
Dijon	1,19	23,0	2,14	13,1	2,38	14,1	1,26	24,1	1,82	18,1	1,37	21,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1,18</b>	<b>23,1</b>	<b>2,24</b>	<b>12,9</b>	<b>2,33</b>	<b>14,9</b>	<b>1,25</b>	<b>24,1</b>	<b>1,88</b>	<b>17,4</b>	<b>1,37</b>	<b>21,2</b>
Bretagne (Rennes)	1,17	23,5	2,32	12,9	2,22	15,4	1,23	24,4	1,66	19,8	1,35	21,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,19	23,2	2,23	12,3	2,13	15,6	1,24	24,8	1,77	18,3	1,35	21,7
Corse	1,30	22,1	2,52	12,0	2,77	11,8	1,34	22,1	2,52	13,6	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,1	2,28	12,1	2,16	15,2	1,22	24,8	1,72	18,4	1,37	21,4
Reims	1,21	22,9	2,48	11,7	2,24	14,9	1,21	24,9	1,80	18,3	1,39	21,1
Strasbourg	1,18	23,6	2,19	12,9	2,18	14,9	1,21	25,2	1,65	20,1	1,34	21,8
<b>Grand Est</b>	<b>1,20</b>	<b>23,2</b>	<b>2,29</b>	<b>12,3</b>	<b>2,19</b>	<b>15,0</b>	<b>1,21</b>	<b>25,0</b>	<b>1,72</b>	<b>18,9</b>	<b>1,36</b>	<b>21,5</b>
Amiens	1,21	22,8	2,33	12,2	2,18	16,0	1,26	24,4	1,87	17,7	1,40	21,1
Lille	1,24	22,3	2,46	11,9	2,13	16,1	1,34	22,9	1,67	19,8	1,43	20,6
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1,23</b>	<b>22,5</b>	<b>2,41</b>	<b>12,0</b>	<b>2,15</b>	<b>16,0</b>	<b>1,31</b>	<b>23,4</b>	<b>1,72</b>	<b>19,3</b>	<b>1,42</b>	<b>20,8</b>
Créteil	1,20	23,0	2,34	12,8	2,08	15,8	1,27	24,1	1,66	20,0	1,36	21,6
Paris	1,19	23,2	2,47	11,6	2,27	14,7	1,20	25,7	1,35	23,9	1,33	22,5
Versailles	1,13	24,2	2,42	12,0	2,10	15,2	1,22	24,7	1,57	21,2	1,29	22,5
<b>Île-de-France</b>	<b>1,17</b>	<b>23,6</b>	<b>2,38</b>	<b>12,4</b>	<b>2,11</b>	<b>15,4</b>	<b>1,24</b>	<b>24,6</b>	<b>1,50</b>	<b>21,8</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>
<b>Normandie</b>	<b>1,20</b>	<b>22,9</b>	<b>2,27</b>	<b>13,2</b>	<b>2,25</b>	<b>15,4</b>	<b>1,22</b>	<b>25,0</b>	<b>1,77</b>	<b>18,6</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Bordeaux	1,17	24,0	2,41	11,7	2,29	15,4	1,23	24,5	1,69	20,3	1,34	22,1
Limoges	1,22	22,9	2,04	13,4	2,40	15,9	1,27	24,4	1,92	17,5	1,41	21,4
Poitiers	1,19	23,1	2,32	12,9	2,40	14,2	1,26	23,9	1,94	17,2	1,38	21,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1,18</b>	<b>23,6</b>	<b>2,33</b>	<b>12,3</b>	<b>2,33</b>	<b>15,1</b>	<b>1,24</b>	<b>24,3</b>	<b>1,79</b>	<b>19,0</b>	<b>1,36</b>	<b>21,7</b>
Montpellier	1,16	23,8	2,16	13,3	2,14	15,9	1,23	24,9	1,71	19,9	1,33	22,2
Toulouse	1,15	23,8	2,29	12,4	2,31	14,9	1,23	24,3	1,80	18,7	1,33	21,8
<b>Occitanie</b>	<b>1,15</b>	<b>23,8</b>	<b>2,23</b>	<b>12,9</b>	<b>2,22</b>	<b>15,4</b>	<b>1,23</b>	<b>24,6</b>	<b>1,75</b>	<b>19,2</b>	<b>1,33</b>	<b>22,0</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>1,15</b>	<b>23,8</b>	<b>2,09</b>	<b>13,6</b>	<b>2,32</b>	<b>14,9</b>	<b>1,22</b>	<b>24,7</b>	<b>1,77</b>	<b>19,3</b>	<b>1,34</b>	<b>21,9</b>
Aix-Marseille	1,16	23,7	2,12	12,7	2,26	14,6	1,27	23,4	1,68	19,7	1,35	21,5
Nice	1,11	24,3	2,26	12,0	2,11	15,7	1,24	24,4	1,69	19,6	1,29	22,3
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1,14</b>	<b>23,9</b>	<b>2,17</b>	<b>12,5</b>	<b>2,20</b>	<b>15,0</b>	<b>1,26</b>	<b>23,8</b>	<b>1,69</b>	<b>19,7</b>	<b>1,32</b>	<b>21,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,18</b>	<b>23,4</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,20</b>	<b>15,3</b>	<b>1,24</b>	<b>24,4</b>	<b>1,68</b>	<b>19,7</b>	<b>1,35</b>	<b>21,7</b>
Guadeloupe	1,34	21,9	2,40	12,5	2,15	17,6	1,43	21,7	1,87	18,0	1,54	20,4
Guyane	1,30	21,2	2,19	12,9	2,05	17,9	1,39	21,4	2,15	15,7	1,50	19,9
Martinique	1,32	21,4	2,36	12,7	2,38	14,4	1,48	21,5	2,02	16,5	1,62	18,8
Mayotte	1,08	25,1	2,08	13,6	1,77	19,5	1,16	26,6	1,63	21,7	1,21	24,0
La Réunion	1,22	22,9	2,14	14,1	2,22	15,1	1,30	23,6	1,91	17,8	1,45	20,5
<b>DROM</b>	<b>1,23</b>	<b>22,7</b>	<b>2,21</b>	<b>13,3</b>	<b>2,13</b>	<b>16,4</b>	<b>1,33</b>	<b>23,2</b>	<b>1,92</b>	<b>17,7</b>	<b>1,45</b>	<b>20,8</b>
<b>Public, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,18</b>	<b>23,4</b>	<b>2,28</b>	<b>12,6</b>	<b>2,20</b>	<b>15,4</b>	<b>1,24</b>	<b>24,3</b>	<b>1,69</b>	<b>19,6</b>	<b>1,35</b>	<b>21,7</b>
<b>Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,08</b>	<b>26,2</b>	<b>2,47</b>	<b>12,0</b>	<b>2,14</b>	<b>16,6</b>	<b>1,27</b>	<b>25,3</b>	<b>1,64</b>	<b>20,9</b>	<b>1,26</b>	<b>24,0</b>
<b>Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,16</b>	<b>24,0</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,19</b>	<b>15,6</b>	<b>1,25</b>	<b>24,6</b>	<b>1,68</b>	<b>19,9</b>	<b>1,33</b>	<b>22,1</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

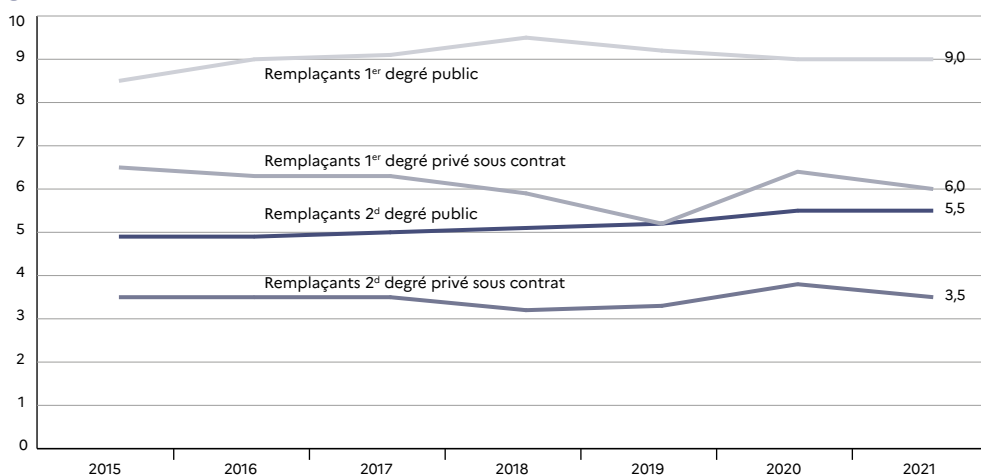
En 2021-2022, dans le premier degré public, 29 500 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,0% des enseignants. Cette part est de 6,0% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 300 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,5% des enseignants. Leur part est de 3,5% dans le privé sous contrat.

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que pour les femmes la tranche d'âge des 30 ans ou moins est plus fortement

représentée. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part de remplaçants parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 (9,5%) et s'est stabilisée depuis (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis décroît légèrement en 2021. Dans le second degré public, leur part s'échelonne entre 4,9% et 5,5% entre 2015 et 2021. Elle est de même niveau en 2021 qu'en 2015 dans le second degré privé sous contrat, malgré quelques variations sur la période (légère baisse en 2018, hausse en 2020).

### 1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Remplaçants** – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

## 2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2021-2022

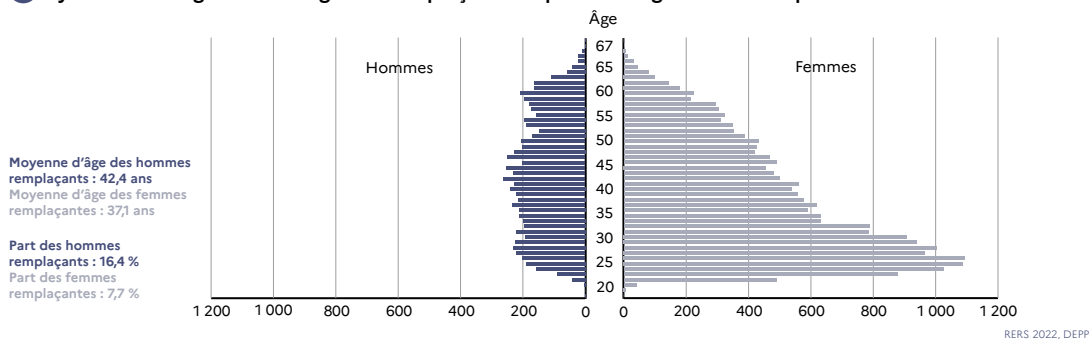
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
<b>Enseignement d'élèves du premier degré</b>				
Enseignant titulaire	27 539	8,5		
Enseignant non titulaire	1 952	43,3	2 674	38,5
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>29 491</b>	<b>9,0</b>	<b>2 674</b>	<b>6,0</b>
<b>Enseignement d'élèves du second degré</b>				
Agrégé et chaire supérieure	1 003	1,9		
Certifié et PEPS	8 351	3,5		
Professeur en lycée professionnel	740	1,4		
Autres enseignants titulaires	56	0,6		
Enseignant non titulaire	11 144	32,2	3 403	17,6
<b>Total 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>21 294</b>	<b>5,5</b>	<b>3 403</b>	<b>3,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

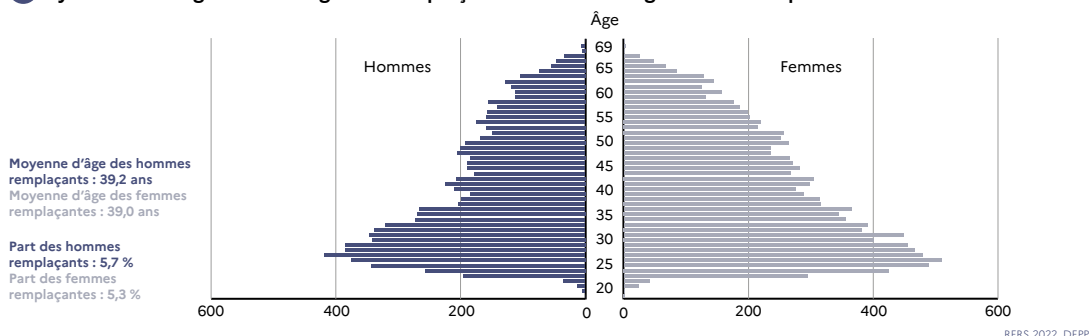
**Lecture :** 21 294 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

## 3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2020-2021



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

## 4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2021-2022



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

À la rentrée 2021, la part des enseignants titulaires du premier degré public qui ont changé de département est de 1,1% (1,2% en 2015) et la part des enseignants titulaires du second degré public qui ont changé d'académie d'affectation est de 1,7% (2,2% en 2015) **(1)(2)**. Ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 16,9% et 8,1% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

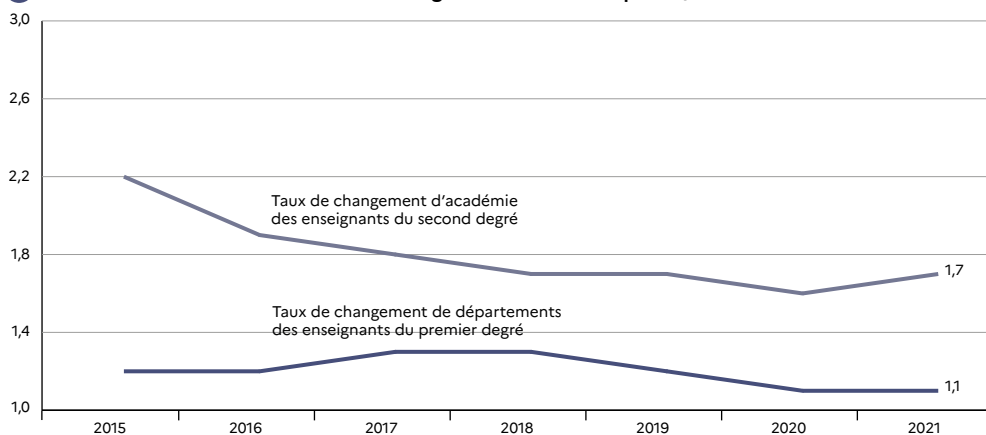
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,4% dans le premier degré et 92,6% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont

effectué leur stage (52,8%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,0% des cas, car les concours sont de niveau académique avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont généralement peu dispersés **(3)**. Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -4,4% dans l'académie de Créteil et +1,8% dans celle de Bordeaux **(4)**.

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'il est en éducation prioritaire que dans les autres **(5)**.

### 1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021.

LECTURE : entre novembre 2020 et novembre 2021, 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Taux de migration nette** – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2020 et/ou en novembre 2021, ni ceux des néo-titulaires.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

**2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2020 et 2021, en %**

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,9	6,9	1,1	8,1	3,8	1,7	12,4
Moins de 30 ans (1)	49,3	10,5	2,3	27,2	8,7	7,5	39,6
30-39 ans (1)	23,3	8,8	1,7	13,8	6,4	3,2	19,0
40-49 ans (1)	12,9	6,9	0,9	6,3	3,6	1,0	9,7
50 ans et plus (1)	8,9	5,3	0,6	4,4	2,3	0,7	6,2
Néo-titulaires (2)	96,4		1,0	92,6		52,8	94,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

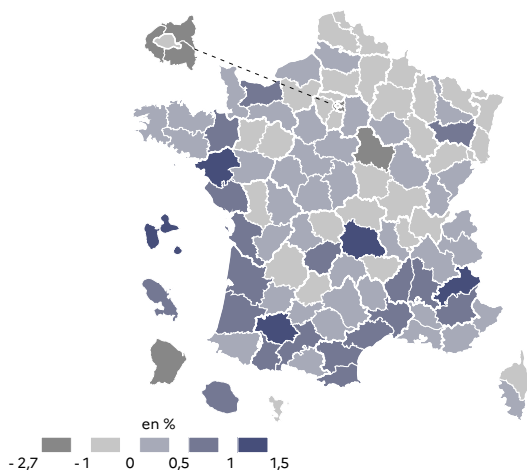
1. Hors néo-titulaires.

2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2020 et titulaires le 30 novembre 2021.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2020 et le 30 novembre 2021, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

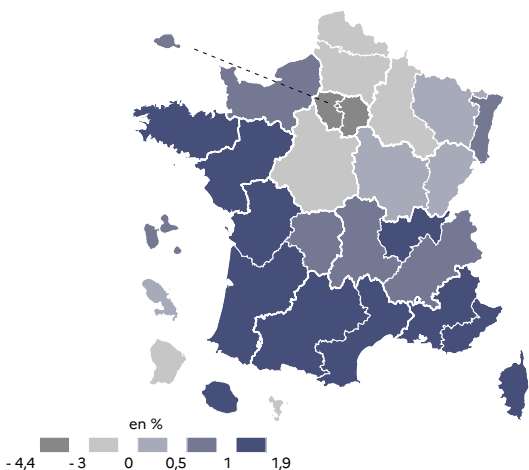
**Lecture :** entre novembre 2020 et novembre 2021, 16,9% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,9% ont changé d'établissement. 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département.

**3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2020-novembre 2021)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

**4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2020-novembre 2021)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

**5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %**

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	13,7	37,9	21,8	26,6	100,0
hors zone REP ou REP+	13,5	35,7	22,1	28,7	100,0
REP	14,3	45,0	20,0	20,7	100,0
REP+	14,2	43,4	22,4	20,0	100,0
Collèges et Segpa	6,8	30,6	25,2	37,4	100,0
hors zone REP ou REP+	6,2	28,2	25,1	40,4	100,0
REP	8,8	37,8	24,3	29,2	100,0
REP+	8,5	39,9	27,7	23,9	100,0
Lycées GT	5,4	26,5	25,3	42,9	100,0
Lycées professionnels	6,6	27,8	22,6	43,0	100,0
Lycées polyvalents	6,4	29,6	24,3	39,6	100,0
Autres établissements	40,9	43,7	10,0	5,5	100,0
<b>Ensemble des écoles et établissements</b>	<b>13,9</b>	<b>34,6</b>	<b>21,6</b>	<b>29,9</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en novembre 2021, 13,5% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.



En 2020, un enseignant de l'Éducation nationale, qu'il soit à temps complet, à temps partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 600 euros nets par mois dans le public et 2 200 euros nets par mois dans le privé sous contrat (2)(3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 690 euros en EQTP dans le public et 2 380 euros en EQTP dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 400 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 650 euros, auquel s'ajoutent 280 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 470 euros par mois pour les certifiés, 730 euros pour les agrégés, et

jusqu'à 2 160 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 580 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 130 euros, soit 270 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 490 euros nets par mois contre 2 870 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

### Précisions

**Le salaire net** est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2021-2022*, à paraître.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.24.
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

### Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

## 1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)	2 944	2 613	268	0	9,1	2 353	1 687	3 056	0,91	2 446
Enseignants titulaires	2 972	2 640	268	0	9,0	2 374	1 737	3 066	0,91	2 459
Enseignants contractuels	1 943	1 638	263	0	13,5	1 562	881	2 243	0,87	1 755
Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)	3 326	2 770	499	242	15,0	2 680	1 728	3 648	0,93	2 802
Enseignants titulaires	3 479	2 902	518	256	14,9	2 801	1 945	3 713	0,92	2 883
Enseignants contractuels	2 253	1 849	364	144	16,1	1 829	1 059	2 555	0,93	2 032
Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)	3 154	2 699	395	137	12,5	2 532	1 708	3 439	0,89	2 640

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2020, les 10% des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 708 euros nets mensuels.

5. En 2020, les 10% des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 439 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année.

Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'Éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année \* 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

## 2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 990	2 643	284	0	9,5	2 397	1 752	3 098	0,91	2 479
Enseignants titulaires	2 996	2 650	283	0	9,4	2 402	1 758	3 101	0,91	2 482
dont professeurs des écoles	2 997	2 651	283	0	9,4	2 403	1 758	3 102	0,91	2 483
Enseignants contractuels	2 348	1 856	447	0	19,0	1 896	1 267	2 509	0,91	1 980
Enseignants du second degré public	3 426	2 843	525	251	15,3	2 774	1 840	3 742	0,93	2 875
Enseignants titulaires	3 542	2 942	540	263	15,2	2 867	1 986	3 795	0,92	2 939
dont : professeurs de chaire supérieure	6 651	4 395	2 160	1 834	32,5	5 575	4 373	6 924	0,90	5 574
professeurs agrégés	4 361	3 546	733	481	16,8	3 546	2 523	4 552	0,93	3 626
professeurs certifiés	3 335	2 806	474	209	14,2	2 694	1 917	3 492	0,94	2 769
professeurs d'EPS	3 370	2 824	487	197	14,4	2 723	1 971	3 466	1,00	2 781
professeurs de lycée professionnel	3 573	2 920	593	255	16,6	2 899	2 138	3 682	0,94	2 948
Enseignants contractuels	2 402	1 970	391	142	16,3	1 952	1 172	2 695	0,94	2 128
Ensemble des enseignants du secteur public	3 220	2 748	411	137	12,8	2 596	1 786	3 496	0,89	2 686

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

## 3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 598	2 391	149	0	5,7	2 018	1 315	2 710	0,95	2 181
Enseignants assimilés titulaires	2 753	2 548	143	0	5,2	2 129	1 564	2 775	0,94	2 248
dont professeurs des écoles	2 756	2 551	143	0	5,2	2 131	1 567	2 776	0,94	2 249
Maîtres délégués du premier degré	1 763	1 542	182	0	10,3	1 415	833	1 904	0,92	1 642
Enseignants du second degré privé	2 916	2 471	394	207	13,5	2 291	1 415	3 201	0,95	2 482
Enseignants assimilés titulaires	3 183	2 712	416	223	13,1	2 488	1 776	3 281	0,94	2 612
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 425	3 599	741	535	16,7	3 482	2 596	4 468	0,90	3 582
professeurs certifiés	3 112	2 665	393	209	12,6	2 431	1 741	3 200	0,95	2 562
professeurs d'EPS	3 135	2 702	378	184	12,1	2 445	1 874	3 141	0,99	2 531
professeurs de lycée professionnel	3 301	2 773	477	242	14,5	2 581	1 923	3 326	0,94	2 678
Maîtres délégués du second degré	1 972	1 621	313	147	15,9	1 597	919	2 136	0,94	1 833
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 811	2 444	313	140	11,1	2 201	1 369	3 073	0,92	2 383

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2021-2022, près de 333 000 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'Éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Seulement 37,7 % d'entre eux sont fonctionnaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative, tous non titulaires (177 200 personnes).

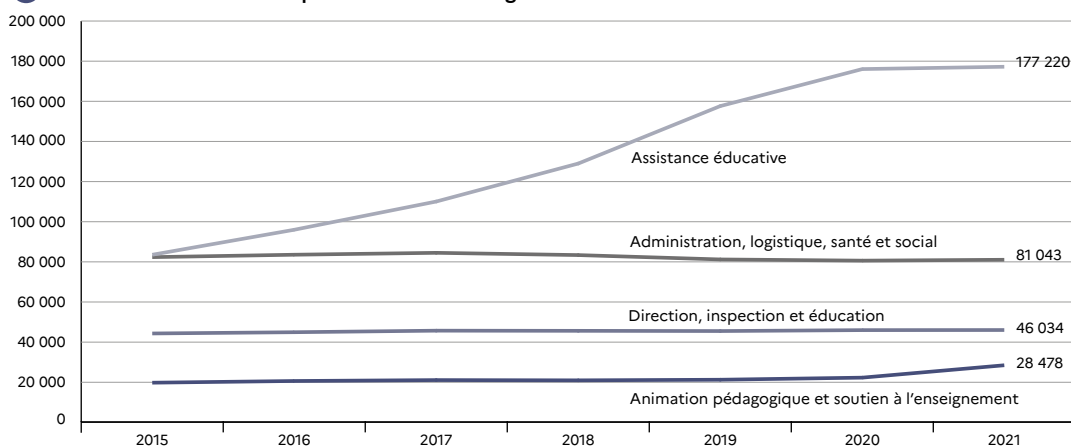
La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative inter-degré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier ou second degré dans les données.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout

marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative (111% entre 2015 et 2020, puis stagnation sur la dernière année), en raison d'un recrutement massif d'AESH ces dernières années. Les effectifs des personnels d'animation pédagogique et soutien à l'enseignement, qui ont cru progressivement jusqu'en 2020, augmentent très fortement, de 28%, sur la dernière année. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs n'évoluent pas.

Au 31 décembre 2020, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'Éducation nationale, 53 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 88 000 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 84% sont fonctionnaires ou stagiaires et 20% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 61% des Attee) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

### 1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Du corps à la mission** – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non-enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2020. Traitement DEPP.

## 2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2021-2022

	Écoles élémentaires et primaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administrations centrales (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré public	1 106	11	€		6 173	19	686	7 996	99,8
Animation pédagogique du 2 <sup>d</sup> degré public		160	1 734	1 105	138	1 197	651	4 985	73,9
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré privé	195						€	198	98,5
Animation pédagogique du 2 <sup>d</sup> degré privé			239	166			€	406	92,9
<b>Animation pédagogique</b>	<b>1 301</b>	<b>171</b>	<b>1 974</b>	<b>1 271</b>	<b>6 311</b>	<b>1 216</b>	<b>1 341</b>	<b>13 585</b>	<b>90,0</b>
Direction d'école du premier degré public sans enseignement	3 731	€			5	€	32	3 771	100,0
Direction d'école du premier degré privé sans enseignement	826						€	827	99,0
Direction d'établissement du second degré	15	10 205	3 736	1 381	11	25	114	15 487	100,0
<b>Direction</b>	<b>4 572</b>	<b>10 207</b>	<b>3 736</b>	<b>1 381</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>147</b>	<b>20 085</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>6</b>	<b>€</b>	<b>59</b>	<b>23</b>	<b>1 428</b>	<b>29</b>	<b>€</b>	<b>1 468</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>18</b>	<b>59</b>	<b>23</b>	<b>107</b>	<b>1 770</b>	<b>11</b>	<b>1 988</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection générale de l'Éducation nationale</b>					<b>260</b>	<b>260</b>		<b>260</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>59</b>	<b>23</b>	<b>1 535</b>	<b>2 059</b>	<b>12</b>	<b>3 716</b>	<b>100,0</b>
Éducation en internat	135						€	139	100,0
Développement psychologique et socialisation des élèves		€	€		3 803	139	31	3 977	88,2
<b>Éducation du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>135</b>	<b>€</b>	<b>€</b>		<b>3 803</b>	<b>139</b>	<b>35</b>	<b>4 116</b>	<b>88,6</b>
Conseiller principal d'éducation		7 037	4 261	1 522		€	456	13 278	86,3
Éducation en internat				267			€	270	85,9
Développement psychologique et orientation des élèves			€	€	€	4 380	184	4 569	74,3
<b>Éducation du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>7 037</b>	<b>4 264</b>	<b>1 790</b>		<b>€</b>	<b>4 382</b>	<b>18 117</b>	<b>83,3</b>
<b>Éducation</b>	<b>135</b>	<b>7 040</b>	<b>4 265</b>	<b>1 790</b>	<b>3 804</b>	<b>4 521</b>	<b>678</b>	<b>22 233</b>	<b>84,3</b>
Assistance d'éducation		340	64	14			€	421	0,0
Accompagnement à la situation handicap		3 939	16 234	1 261	14 159	1 078		36 671	0,0
<b>Assistance éducative du 1<sup>er</sup> degré public</b>		<b>4 279</b>	<b>16 298</b>	<b>1 275</b>	<b>14 159</b>	<b>1 078</b>	<b>€</b>	<b>37 092</b>	<b>0,0</b>
Assistance d'éducation	5	34 246	17 202	6 269		€	23	57 747	0,0
Assistance prévention sécurité		323	61	81				465	0,0
Accompagnement à la situation handicap	€	2 110	6 511	531	8 840	1 218		19 211	0,0
<b>Assistance éducative du 2<sup>d</sup> degré public</b>	<b>6</b>	<b>36 679</b>	<b>23 774</b>	<b>6 881</b>	<b>8 840</b>	<b>1 220</b>	<b>23</b>	<b>77 423</b>	<b>0,0</b>
<b>Assistance éducative interdegré public ou référent</b>	<b>€</b>	<b>2 841</b>	<b>29 596</b>	<b>1 132</b>	<b>26 291</b>	<b>2 844</b>		<b>62 705</b>	
<b>Assistance éducative</b>	<b>7</b>	<b>43 799</b>	<b>69 668</b>	<b>9 288</b>	<b>49 290</b>	<b>5 142</b>	<b>26</b>	<b>177 220</b>	<b>0,0</b>
Administration	136	15 780	13 061	3 222	8 993	14 277	1 407	56 876	86,2
Santé et accompagnement social	11	5 538	2 137	831	4 083	477	5	13 082	87,4
Logistique technique et de services		505	5 888	77	397	3 947	271	11 085	85,1
Administration, logistique, santé et social	147	21 823	21 086	4 130	13 473	18 701	1 683	81 043	86,2
Soutien à l'enseignement	3 492	4 970	4 951	591	830	51	8	14 893	5,3
<b>Ensemble</b>	<b>9 660</b>	<b>88 032</b>	<b>105 739</b>	<b>18 474</b>	<b>75 259</b>	<b>31 716</b>	<b>3 895</b>	<b>332 775</b>	<b>37,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

## 3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
<b>ATSEM (1)</b>	<b>53 740</b>	<b>99,4</b>	<b>32,9</b>	<b>47,9</b>	<b>40,8</b>
Titulaires	44 468	99,6	30,8	49,7	45,1
Stagiaires	904	99,3	30,9	38,4	33,0
Contractuels	8 368	98,7	44,3	39,3	33,5
<b>ATTEE (2)</b>	<b>87 966</b>	<b>60,5</b>	<b>12,5</b>	<b>49,9</b>	<b>48,5</b>
Titulaires	71 424	59,7	10,5	51,6	49,9
Stagiaires	1 566	54,2	15,4	42,5	40,9
Contractuels	14 976	65,1	21,6	42,8	41,8
<b>Ensemble</b>	<b>141 706</b>	<b>75,3</b>	<b>20,2</b>	<b>48,9</b>	<b>48,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2020.

RERS 2022, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

En 2020-2021, plus de 91 700 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

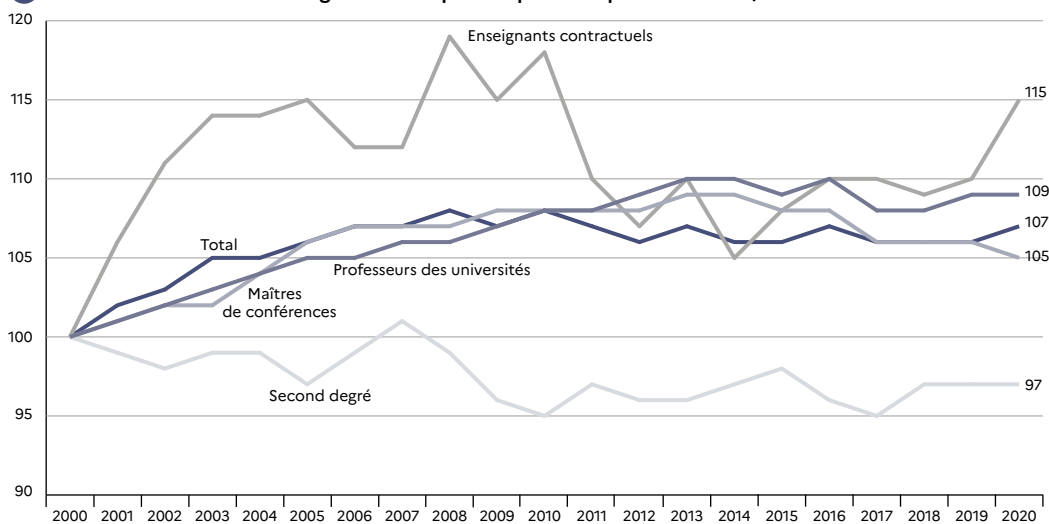
Ils se répartissent en trois grandes catégories : près de 55 400 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 23 200 enseignants contractuels (soit 25%) dont la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 7% au cours des vingt dernières années, de 85 850 à 91 700. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+15%), puis les professeurs des universités (+9%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%). En sciences, les EC constituent 72% du personnel alors que les enseignants contractuels ne représentent que 16%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante, 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 38% de MCF dans l'ensemble).

### 1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2000-2001, base 100 en 2000-2001



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP, DGRH

#### Précisions

**La discipline** – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

**Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPinfo au 31 décembre 2020 (année 2020-2021) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2020-2021.

## 2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2020-2021

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
<b>Droit</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 285	16	125	2 426
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 047	31	188	5 266
	Enseignants du second degré	1 802	30	29	1 861
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 797	2	157	1 956
	Enseignants associés	763	12	75	850
	Autres enseignants contractuels (5)	669	15	1	685
	<b>Total</b>	<b>12 363</b>	<b>106</b>	<b>575</b>	<b>13 044</b>
<b>Lettres</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 052	13	197	4 262
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 941	42	337	10 320
	Enseignants du second degré	6 520	223	185	6 928
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 588	1	220	2 809
	Enseignants associés	737	23	37	797
	Autres enseignants contractuels (5)	2 225	103	87	2 415
	<b>Total</b>	<b>26 063</b>	<b>405</b>	<b>1 063</b>	<b>27 531</b>
<b>Sciences</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 118	774	165	8 057
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 628	1 382	290	16 300
	Enseignants du second degré	3 699	333	95	4 127
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	3 855	217	198	4 270
	Enseignants associés	384	20	35	439
	Autres enseignants contractuels (5)	548	153	5	706
	<b>Total</b>	<b>30 232</b>	<b>2 879</b>	<b>788</b>	<b>33 899</b>
<b>Santé</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 821			4 821
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 916		2	2 918
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	134		5	139
	Enseignants associés	467		1	468
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 259			4 259
	Autres enseignants contractuels (5)	49			49
	<b>Total</b>	<b>12 646</b>		<b>8</b>	<b>12 654</b>
<b>Corps spécifiques</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	82	2	450	534
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	118		347	465
	<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>2</b>	<b>797</b>	<b>999</b>
<b>Non renseignée</b>	Enseignants du second degré	112	20	67	199
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 052	111	89	2 252
	Enseignants associés	161	7	12	180
	Autres enseignants contractuels (5)	836	82	30	948
	<b>Total</b>	<b>3 161</b>	<b>220</b>	<b>198</b>	<b>3 579</b>
<b>Total</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 358	805	937	20 100
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 650	1 455	1 164	35 269
	Enseignants du second degré	12 133	606	376	13 115
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 426	331	669	11 426
	Enseignants associés	2 512	62	160	2 734
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 259			4 259
	Autres enseignants contractuels (5)	4 327	353	123	4 803
	<b>Total</b>	<b>84 665</b>	<b>3 612</b>	<b>3 429</b>	<b>91 706</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2022, DEPP, DGRH

En 2020, l'enseignement supérieur public compte 85 111 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 61 532 agents titulaires et 23 579 agents contractuels sur missions permanentes (1). La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 27,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont : la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 77,3% de l'ensemble des personnels BIATSS et la filière administrative qui en regroupe 15,8%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé sont moins nombreux : respectivement 5,7% et 1,2% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 72,7% des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,2% des

agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière. La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,5%). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,3%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,2%) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,8%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,7%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89,2%). La part des femmes dans les filières administrative et des bibliothèques est également très élevée (respectivement 81,3% et 69,8%) tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,3%).

### Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itrf (au 1<sup>er</sup> février 2021). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2020 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les agents

contractuels BIATSS en fonction en 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2021). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020, quelle que soit la durée de leur contrat.

### Source

DGRH, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT), DGRH - Service de l'encadrement - Bureau des études, de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation (DGRH E1-3).

### 1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231) en 2020

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223	0	223	54,3		54,3
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	285	0	285	36,5		36,5
		Attachés d'administration de l'État	2 068	701	2 769	66,1	68,9	66,8
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 576</b>	<b>701</b>	<b>3 277</b>	<b>61,8</b>	<b>68,9</b>	<b>63,3</b>
	B	Secrétaires administratifs	3 254	410	3 664	85,1	88,3	85,5
	C	Adjoints administratifs	5 936	613	6 549	88,3	85,5	88,0
<b>Total ADM</b>			<b>11 766</b>	<b>1 724</b>	<b>13 490</b>	<b>81,6</b>	<b>79,4</b>	<b>81,3</b>
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	1	107	63,2	100,0	63,6
		Conservateurs des bibliothèques	729	8	737	69,3	100,0	69,6
		Bibliothécaires	528	65	593	75,2	67,7	74,4
		<b>Total catégorie A</b>	<b>1 363</b>	<b>74</b>	<b>1 437</b>	<b>71,1</b>	<b>71,6</b>	<b>71,1</b>
		B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	90	1 573	77,7	74,4
	C	Magasiniers	1 678	191	1 869	62,0	64,4	62,3
<b>Total BIB</b>			<b>4 524</b>	<b>355</b>	<b>4 879</b>	<b>69,9</b>	<b>68,5</b>	<b>69,8</b>
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 572	2 248	4 820	39,3	45,5	42,2
		Ingénieurs d'études	8 816	6 711	15 527	53,1	61,9	56,9
		Assistants-ingénieurs	4 062	2 717	6 779	52,0	65,8	57,6
		<b>Total catégorie A</b>	<b>15 450</b>	<b>11 676</b>	<b>27 126</b>	<b>50,5</b>	<b>59,6</b>	<b>54,5</b>
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 161	3 735	15 896	58,2	70,4	61,0
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	17 120	5 617	22 737	61,7	70,5	63,9
<b>Total ITRF</b>			<b>44 731</b>	<b>21 028</b>	<b>65 759</b>	<b>56,9</b>	<b>64,5</b>	<b>59,3</b>
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		340	340		78,2	78,2
		Infirmiers	242	96	338	95,5	90,6	94,1
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	43	3	46	97,7	66,7	95,7
		Assistants de service social des administrations de l'État	219	33	252	96,8	93,9	96,4
		<b>Total catégorie A</b>	<b>504</b>	<b>472</b>	<b>976</b>	<b>96,2</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7
<b>Total SS</b>			<b>511</b>	<b>472</b>	<b>983</b>	<b>96,1</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>
<b>Ensemble</b>			<b>61 532</b>	<b>23 579</b>	<b>85 111</b>	<b>62,9</b>	<b>66,0</b>	<b>63,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

RERS 2022, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020 quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

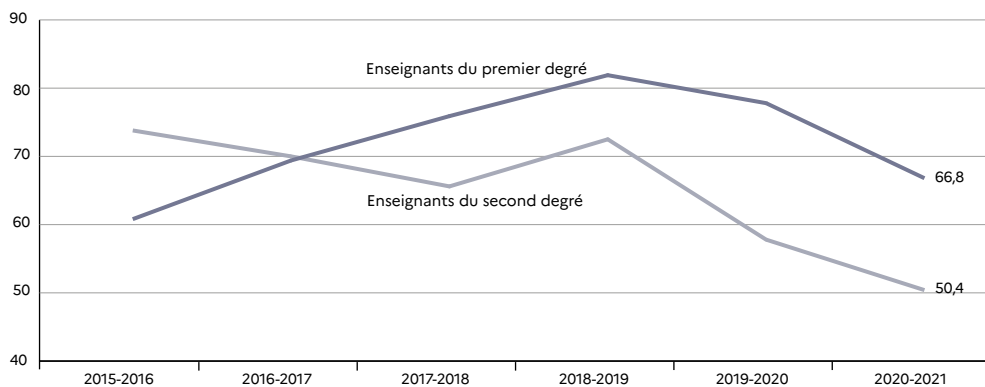
3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.



Le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté entre 2015-2016 et 2018-2019 pour atteindre près de 82%. Il a diminué ces deux dernières années jusqu'à 67% en 2020-2021 (1). Concernant les enseignants du second degré, ce taux est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 74% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 73% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, il a baissé ces deux dernières années pour atteindre 50%. Les activités de formation ont en effet été largement impactées par la crise sanitaire depuis l'année scolaire 2019-2020, ce qui explique en large partie cette diminution du taux d'accès.

En 2020-2021, plus de 283 900 enseignants du premier degré public et 253 900 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 221 000 et 197 700 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (80%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 76% de formés. Par ailleurs, 11 700 directeurs d'école et 10 800 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, 61% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 53% des enseignants dans le domaine de la production et 49% des enseignants des disciplines générales (3).

### 1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration), présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le taux d'inscription, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le taux d'accès, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

**Personnels de l'éducation** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

**Regroupement des disciplines** – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 8.10.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

**2 Les personnes en formation continue en 2020-2021, selon leur mission**

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Enseignement du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>283 948</b>	<b>85,9</b>	<b>275 841</b>	<b>220 996</b>	<b>66,8</b>
Enseignement en classe préélémentaire	67 902	86,5	65 736	51 267	65,3
Enseignement en classe élémentaire	142 376	87,2	138 175	110 859	67,9
Enseignement et direction d'école simultanés	38 040	94,0	37 454	32 272	79,8
Remplacement	23 265	77,8	22 452	17 182	57,4
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	12 365	66,6	12 024	9 416	50,7
<b>Enseignement du 2<sup>d</sup> degré</b>	<b>253 932</b>	<b>64,7</b>	<b>245 237</b>	<b>197 719</b>	<b>50,4</b>
Enseignement sur classes attitrées	230 818	64,6	222 676	179 331	50,2
Agrégés et chaires supérieures	31 938	62,7	30 916	24 636	48,4
Certifiés et PEPS	141 463	63,1	135 492	108 035	48,2
Professeurs de lycée professionnel	38 164	73,2	37 446	31 515	60,4
Enseignants non titulaires	15 219	66,1	14 930	12 030	52,2
Autres titulaires	4 034	57,6	3 892	3 115	44,5
Remplacement	12 397	57	12 015	9 421	43,3
Documentation	7 884	88,3	7 790	6 762	75,7
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	2 833	67,4	2 756	2 205	52,5
<b>Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation</b>					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 <sup>d</sup> degré	15 106	79,0	14 863	11 691	61,2
Éducation	15 023	67,1	14 748	10 823	48,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre 2020.

RERS 2022, DEPP

**3 Les enseignants du 2<sup>d</sup> degré en formation continue en 2020-2021, selon le groupe de discipline**

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Disciplines générales</b>	<b>175 364</b>	<b>63,5</b>	<b>168 271</b>	<b>134 242</b>	<b>48,6</b>
Philosophie	2 949	72,6	2 911	2 266	55,8
Lettres	35 964	64,4	34 510	27 836	49,8
dont : lettres modernes	3 032	62,0	2 859	15 542	44,7
lettres classiques	1 465	61,1	1 389	15 542	44,7
Langues	32 614	57,9	31 140	25 467	45,2
dont : allemand	1 063	61,4	1 019	2 922	50,6
anglais	2 052	58,4	1 962	14 080	44,2
espagnol	919	58,1	877	6 742	44,2
Histoire-géographie	18 577	63,8	17 991	14 256	49,0
Sciences économiques et sociales	3 401	81,5	3 348	2 845	68,2
Mathématiques	27 477	61,1	26 590	21 120	47,0
Physique-chimie	13 366	62,2	12 960	10 429	48,5
Biologie-géologie	13 272	77,3	12 971	10 381	60,4
Éducation musicale	4 299	67,4	4 178	3 180	49,8
Arts plastiques	4 554	70,4	4 401	3 183	49,2
Éducation physique et sportive	18 891	62,7	17 271	13 279	44,1
Domaines de la production	30 380	66,6	29 712	24 261	53,2
Domaines des services	20 659	72,9	20 422	17 386	61,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre 2020.

RERS 2022, DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.  
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP  
**Lecture :** 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

## 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP  
**Lecture :** en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

## 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP  
**Lecture :** 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

## 4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

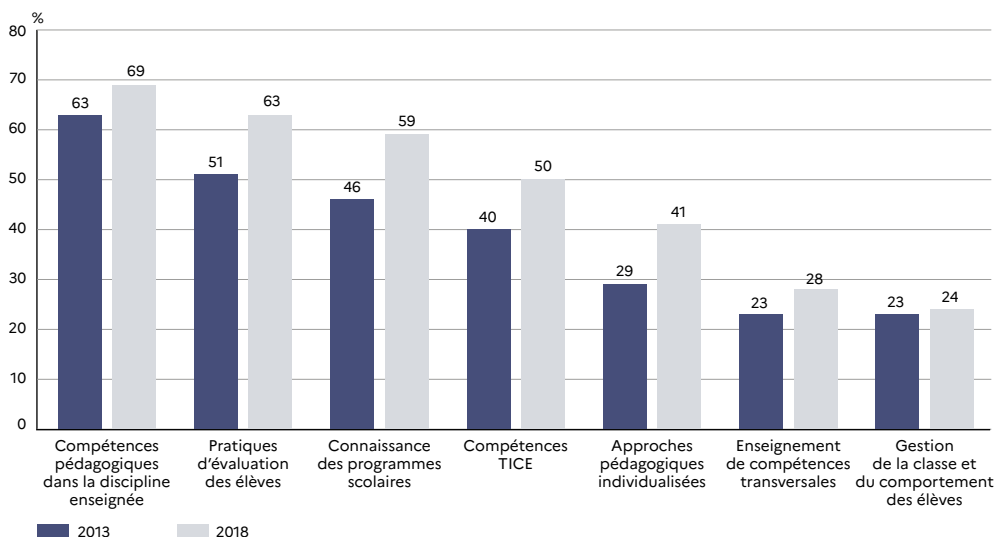
	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP  
**Lecture :** 1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94 % et 77 % à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39 %) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

### 1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69 % ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63 % en 2013.

#### Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Le principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

## 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP

**Lecture :** 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP

**Lecture :** 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP

**Lecture :** en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP  
**Lecture** : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

## 2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP  
**Lecture** : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

## 3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP  
**Lecture** : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

## 4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP  
**Lecture** : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

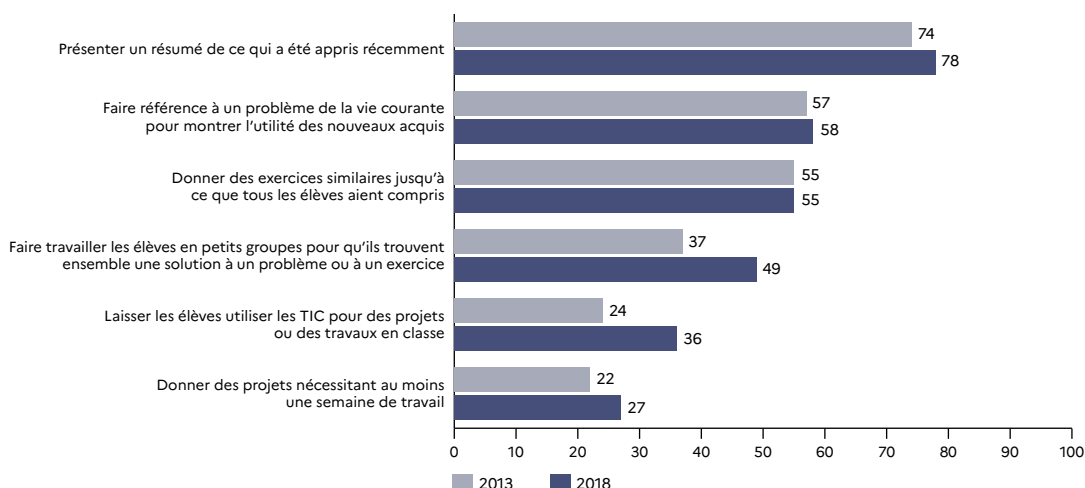


La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'UE (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes française et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

### 1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2022, DEPP

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

#### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.

- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

## 2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

**Lecture** : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

**Lecture** : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

## 4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

**Lecture** : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

**Lecture** : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

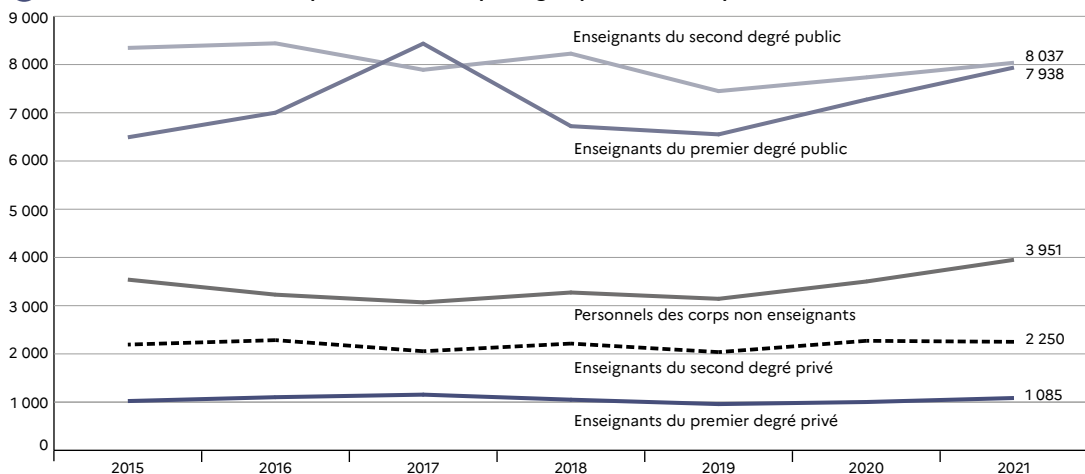
Durant l'année scolaire 2020-2021, plus de 19 900 fonctionnaires de l'Éducation nationale et plus de 3 300 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total près de 23 300 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 62 ans (2).

De nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,5 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de cinq mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ceux du second degré privé, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés d'environ 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2021, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes. Néanmoins, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

L'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a augmenté d'environ un an entre 2015 et 2021 dans tous les corps, pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2 ans pour les hommes, +1,4 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion d'anciens instituteurs.

### 1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Lecture : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 septembre 2021, 7 938 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

#### Précisions

**Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus** – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*. À paraître.

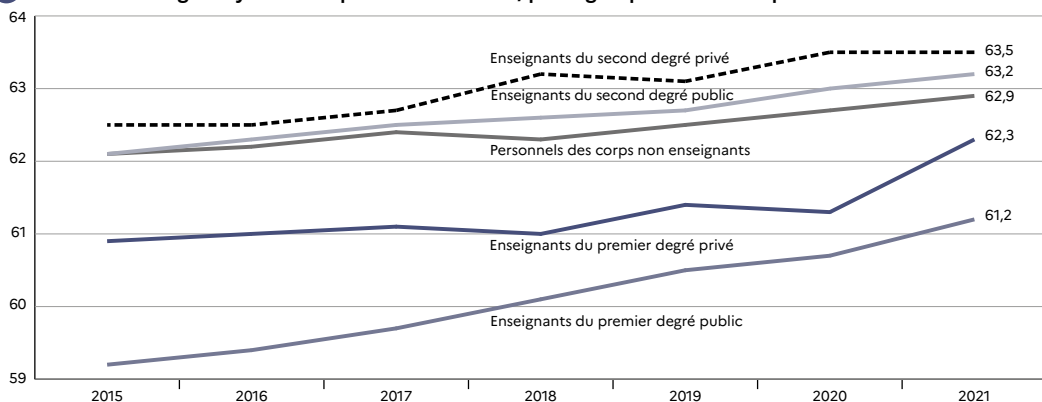
## 2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2020-2021

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,1	60,5	60,3	61,2	60,5
Enseignants du second degré public	59,2	63,0	62,8	63,2	63,0
Enseignants du premier degré privé	58,2	61,3	60,8	62,3	60,9
Enseignants du second degré privé	58,5	63,2	63,0	63,5	63,2
Personnels d'encadrement	59,1	63,3	62,9	63,3	63,1
Vie scolaire	59,1	63,1	62,8	63,7	63,0
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,4	62,9	62,8	62,4	62,7
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,7	62,7	62,5	62,4	62,5
<b>Ensemble</b>	<b>58,6</b>	<b>62,0</b>	<b>61,8</b>	<b>62,6</b>	<b>62,0</b>
Effectifs	1 130	14 809	15 939	7 322	23 261

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps

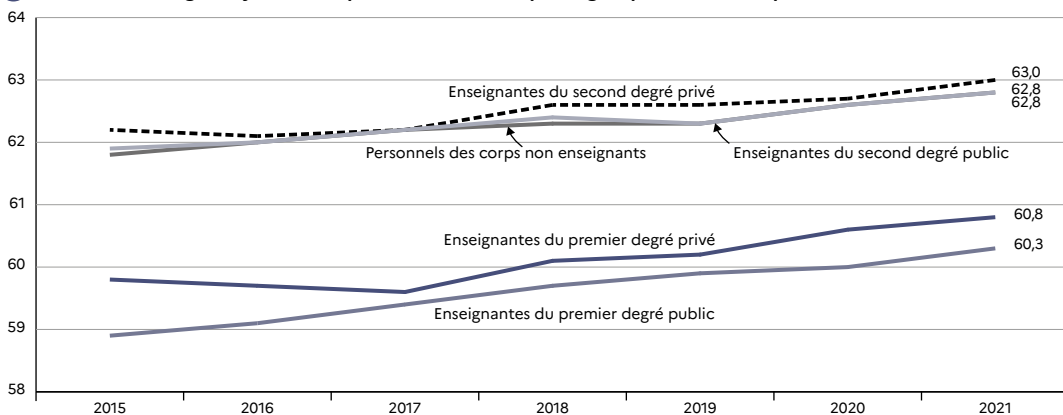


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année  $n-1$  et le 30 septembre de l'année  $n$ . 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

## 4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année  $n-1$  et le 30 septembre de l'année  $n$ . 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

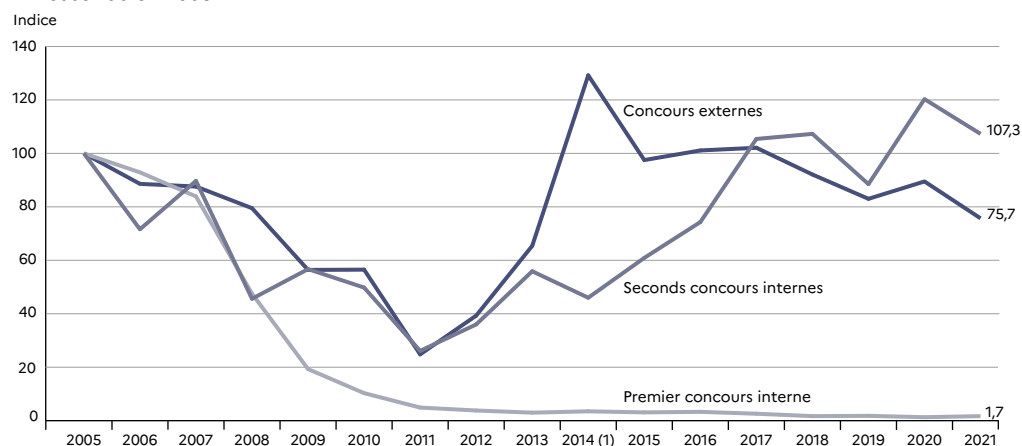
En 2021, dans l'enseignement public, 9 573 postes sont offerts aux concours externes de professeurs des écoles (2). L'offre de postes à la session de droit commun diminue de 13% par rapport à 2020, après une tendance à la baisse ces dernières années, et un léger rebond en 2020 du nombre de postes comme du nombre d'admis (1). Le taux de couverture passe de 94,3% en 2020 à 95,2%. La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert uniquement dans l'académie de Créteil en 2021 (300 admis), porte le taux de couverture global à 98,4% (100,6% en 2020).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 417 postes sont ouverts, dont 90 postes au titre du premier concours réservé aux instituteurs titulaires et 327 au titre des seconds concours. Au premier concours

interne, le taux de couverture s'améliore fortement (54,4% au lieu de 39,0% en 2020), en raison du recul de l'offre et de la hausse du nombre d'admis. Aux seconds concours internes, le nombre de postes et d'admis diminue par rapport à 2020, le taux de couverture, de l'ordre de 86%, fléchit légèrement.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 059 contrats sont ouverts (3). Pour la voie externe, la principale, l'offre de contrats baisse de 16% et le nombre d'admis de 15%. Tous les contrats sont pourvus (99,3% en 2020). Au premier concours interne, aucun contrat n'a été offert, faute de candidat remplissant les conditions. Aux seconds concours internes, le nombre d'admis augmente moins vite que l'offre, le taux de couverture se dégrade (64,2% au lieu de 73,1% en 2020).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.
- Séries chronologiques : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours.  
DGRH et DAF.

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062	9 573
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380	33 144	29 996
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701	10 433	9 116
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3	94,3	95,2
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700	700	300
	Présents			5 027	5 464	3 917	2 368	3 137
	Admis			500	650	620	700	300
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6	100,0	100,0
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062	9 573
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297	35 512	33 133
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321	11 133	9 416
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2	100,6	98,4
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130	100	90
	Présents	4 235	472	150	89	74	68	96
	Admis	2 934	303	90	50	52	39	49
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0	39,0	54,4
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292	363	327
	Présents	1 630	661	581	1 036	962	1 032	933
	Admis	261	130	159	280	231	314	280
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1	86,5	85,6
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930	11 525	9 990
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333	36 612	34 162
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604	11 486	9 745
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0	99,7	97,5
Recrutements réservés	Postes			40	20			
	Présents			26	12			
	Admis			14	7			
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0			

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM.

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 573 postes à pourvoir aux concours externes en 2021. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

**Note :** à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

## 3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes (1)	Contrats	738	835	800	1 111	1 070	900
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923	4 500	3 745
	Admis	652	815	800	1 061	1 063	904
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5	99,3	100,4
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22	7	
	Présents	6	38	16	17	1	
	Admis	5	11	8	13		
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1		
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90	93	159
	Présents	624	117	103	143	175	343
	Admis	65	34	39	54	68	102
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0	73,1	64,2
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223	1 170	1 059
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083	4 676	4 088
	Admis	722	860	847	1 128	1 131	1 006
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2	96,7	95,0
Recrutements réservés	Contrats		510	370			
	Présents		814	304			
	Admis		445	210			
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8			

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

**Note :** les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2021, à la session de droit commun, 29 996 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 9 % de moins qu'en 2020, pour une offre de postes en recul de 13 % hors session supplémentaire (1). Aussi, l'attractivité se maintient autour de trois présents pour un poste. Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une moindre attractivité, soit à peine plus d'un présent pour un poste contre près de sept dans les académies de Limoges et de Toulouse.

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si les académies de Créteil et de Versailles enregistrent de nouveau un déficit, le taux de couverture

se maintient autour de 75 % pour Créteil hors session supplémentaire et s'améliore pour Versailles, passant de 88,3 % à 93,9 %. La session supplémentaire reste plus attractive avec un taux de candidature de 10,5 présents pour un poste dans l'académie de Créteil. Tous les postes y sont pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré privé sous contrat est supérieure à celle du public avec en moyenne 4,2 candidats présents pour un contrat, comme en 2020. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte environ deux présents pour un contrat dans les académies de Créteil et de Reims, contre six dans l'académie de Nantes (2).

### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes ou de contrats.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part

de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

## 1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2021 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Session de droit commun</b>	<b>9 573</b>	<b>29 996</b>	<b>3,1</b>	<b>9 116</b>	<b>95,2</b>
Aix-Marseille	440	1 491	3,4	440	100,0
Amiens	290	816	2,8	290	100,0
Besançon	145	454	3,1	145	100,0
Bordeaux (2)	266	1 559	5,9	271	101,9
Caen (2)	118	634	5,4	119	100,8
Clermont-Ferrand (2)	100	506	5,1	101	101,0
Corse	58	230	4,0	58	100,0
Créteil	1 620	1 941	1,2	1 218	75,2
Dijon	230	584	2,5	230	100,0
Grenoble	375	1 290	3,4	375	100,0
Lille	530	2 506	4,7	530	100,0
Limoges	55	375	6,8	55	100,0
Lyon	480	1 694	3,5	480	100,0
Montpellier	268	994	3,7	268	100,0
Nancy-Metz (2)	291	923	3,2	299	102,7
Nantes	230	1 213	5,3	230	100,0
Nice (2)	210	902	4,3	213	101,4
Orléans-Tours	320	1 101	3,4	320	100,0
Paris	207	550	2,7	207	100,0
Poitiers	144	781	5,4	144	100,0
Reims	166	508	3,1	166	100,0
Rennes (2)	170	995	5,9	174	102,4
Rouen	220	950	4,3	220	100,0
Strasbourg (2)	235	875	3,7	250	106,4
Toulouse	206	1 385	6,7	206	100,0
Versailles	1 552	2 038	1,3	1 457	93,9
Guadeloupe (2)	62	299	4,8	64	103,2
Guyane (2)	185	359	1,9	186	100,5
Martinique	48	273	5,7	48	100,0
Mayotte	160	458	2,9	160	100,0
La Réunion	182	1 192	6,5	182	100,0
Polynésie française	10	120	12,0	10	100,0
<b>Session supplémentaire</b>	<b>300</b>	<b>3 137</b>	<b>10,5</b>	<b>300</b>	<b>100,0</b>
Créteil	300	3 137	10,5	300	100,0
<b>Tous concours externes</b>	<b>9 573</b>	<b>33 133</b>	<b>3,5</b>	<b>9 416</b>	<b>98,4</b>
Rappel 2020	11 062	35 512	3,2	11 133	100,6

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 573 postes à pourvoir aux concours externes en 2021. RERS 2022, DEPP

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

## 2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2021 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	22	120	5,5	22	100,0
Bordeaux	50	208	4,2	49	98,0
Caen	21	105	5,0	21	100,0
Créteil (1)	88	139	1,6	93	105,7
Grenoble	25	106	4,2	25	100,0
Lille	80	311	3,9	80	100,0
Lyon	60	266	4,4	60	100,0
Montpellier	38	155	4,1	31	81,6
Nantes	88	530	6,0	88	100,0
Paris (1)	70	210	3,0	89	127,1
Reims	22	51	2,3	22	100,0
Rennes	93	539	5,8	85	91,4
Rouen	25	92	3,7	25	100,0
Toulouse	25	129	5,2	25	100,0
Versailles	33	99	3,0	33	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes. RERS 2022, DEPP



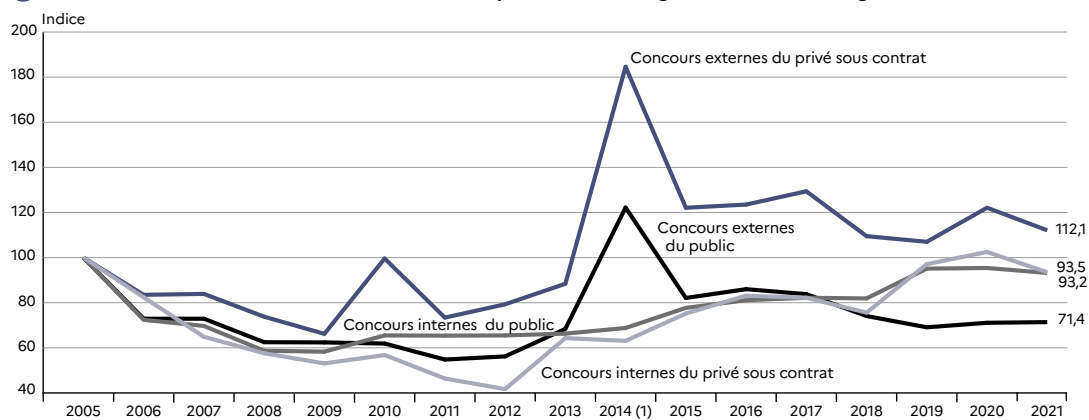
En 2021, aux concours de personnels enseignants du second degré public, 12 840 postes sont offerts : 10 160 pour les concours externes et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2020, l'offre aux concours externes est comparable (-10 postes), et celle aux concours internes identique.

Aux concours externes, quasiment autant de candidats sont déclarés admis qu'en 2020 (+0,3%), le taux de couverture se maintient autour de 93%. Aux concours internes, le nombre d'admis fléchit de 2%. En moyenne 94,3% des postes sont pourvus contre 96,5% en 2020.

Aux concours enseignants du second degré privé sous contrat, 2 900 contrats sont ouverts. Par rapport à 2020, l'offre diminue de 100 contrats aux concours externes (Cafep), de 150 aux concours internes (CAER) (3). Le nombre de candidats déclarés admis diminue légèrement plus que l'offre dans chacune des voies de recrutement, et les taux de couverture fléchissent en 2021. Aux concours externes, ils restent en moyenne plus élevés dans le privé (96,6%) que dans le public (93,5%).

En 2021, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+12%). En revanche, il est inférieur de 7% pour les concours internes public et privé, de 29% pour les concours externes du public (1).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER)** – Voir « Glossaire ».

**Concours de recrutement des professeurs agrégés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

**2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610	2 610	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484	2 513	2 525
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845	6 880	6 890
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242	6 493	6 555
Capeps (1)	Postes	920	490	865	700	730	750	750
	Admis	920	490	865	700	730	750	749
Capet	Postes	765	275	670	620	770	795	780
	Admis	757	275	588	588	669	661	665
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905	1 815	1 810
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651	1 641	1 535
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>16 210</b>	<b>10 085</b>	<b>14 764</b>	<b>12 818</b>	<b>12 860</b>	<b>12 850</b>	<b>12 840</b>
	<b>Présents</b>	<b>108 561</b>	<b>66 759</b>	<b>62 358</b>	<b>61 305</b>	<b>59 762</b>	<b>56 154</b>	<b>57 206</b>
	<b>Admis</b>	<b>16 029</b>	<b>10 015</b>	<b>13 042</b>	<b>12 083</b>	<b>11 776</b>	<b>12 058</b>	<b>12 029</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>98,9</b>	<b>99,3</b>	<b>88,3</b>	<b>94,3</b>	<b>91,6</b>	<b>93,8</b>	<b>93,7</b>
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180	10 170	10 160
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079	39 357	39 531
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195	9 471	9 501
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3	93,1	93,5
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680	2 680	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683	16 797	17 675
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581	2 587	2 528
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3	96,5	94,3
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163			
	Présents			2 399	1 375			
	Admis			1 283	612			
	Taux de couverture (%)			45,7	28,3			

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP

1. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

**3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200	1 350	1 250
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486	5 670	5 845
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152	1 315	1 207
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0	97,4	96,6
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741	1 800	1 650
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164	5 774	6 058
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580	1 668	1 522
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8	92,7	92,2
<b>Tous concours</b>	<b>Contrats</b>	<b>4 225</b>	<b>2 780</b>	<b>2 750</b>	<b>2 500</b>	<b>2 941</b>	<b>3 150</b>	<b>2 900</b>
	<b>Présents</b>	<b>15 714</b>	<b>12 924</b>	<b>12 316</b>	<b>12 704</b>	<b>12 650</b>	<b>11 444</b>	<b>11 903</b>
	<b>Admis</b>	<b>2 705</b>	<b>1 997</b>	<b>2 540</b>	<b>2 410</b>	<b>2 732</b>	<b>2 983</b>	<b>2 729</b>
	<b>Taux de couverture (%)</b>	<b>64,0</b>	<b>71,8</b>	<b>92,4</b>	<b>96,4</b>	<b>92,9</b>	<b>94,7</b>	<b>94,1</b>
Recrutements réservés	Contrats			800	600			
	Présents			1 542	859			
	Admis			732	408			
	Taux de couverture (%)			91,5	68,0			

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP

1. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

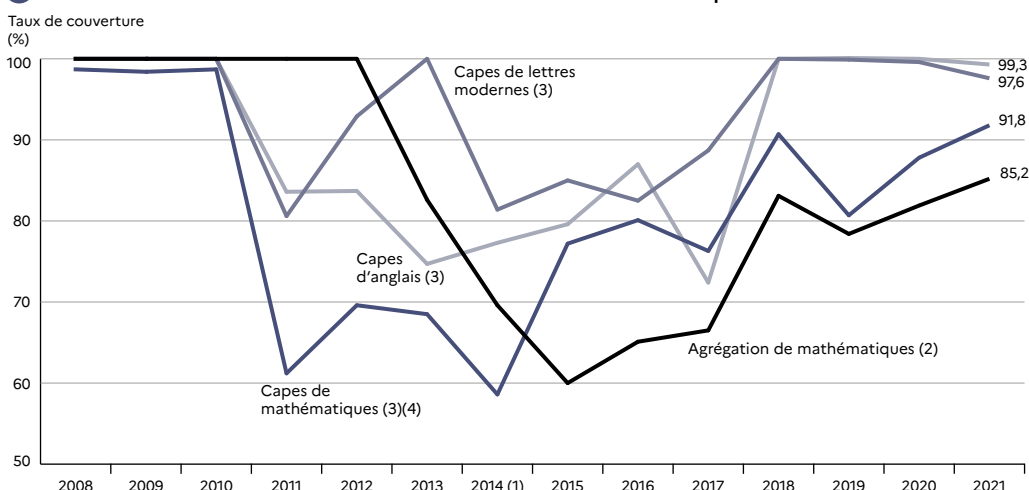
Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes, le nombre de présents en 2021 est comparable à celui de 2020 (1) (2). Néanmoins, l'évolution est contrastée selon le concours : les effectifs augmentent aux différents concours de certifiés contrairement à l'agrégation et au CAPLP. Le taux de candidature moyen se stabilise à 3,9 présents pour un poste. En 2021, 659 postes ne sont pas pourvus contre 699 à la session précédente. Le taux de couverture continue de s'améliorer pour les sections scientifiques de l'agrégation et du Capes. En mathématiques, le déficit se réduit avec 14,8% de postes non pourvus au lieu de 18,1% à la session 2020 pour l'agrégation, et 8,2% de postes non pourvus au lieu de 12,2% pour le Capes (1). L'agrégation externe d'anglais n'est plus déficitaire en 2021. En revanche, le taux de couverture recule légèrement aux Capes externes de lettres

modernes et d'anglais, sous tension pendant plusieurs années, mais qui ont pourvu tous leurs postes lors des trois dernières sessions. Le taux de couverture progresse au Capet (83,0% de postes couverts en 2021 contre 79,8% en 2020) alors qu'il se dégrade au CAPLP pour les sections professionnelles (80,7% au lieu de 89,4%).

Aux concours internes, les présents sont plus nombreux en 2021 qu'en 2020, à l'exception de l'agrégation. Le taux de candidature moyen reste plus élevé aux concours internes (6,6) qu'aux concours externes. Globalement, le taux de couverture fléchit au Capes pour les sections littéraires et sciences humaines (-3 points), scientifiques (-4 points), et plus encore au CAPLP pour les sections professionnelles (-9 points).

### 1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.
3. Y compris les troisièmes concours.
4. Y compris le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte organisé en 2021.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40; 20.44.
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2021

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)	1 610	9 451	5,9	1 529	95,0	1 000	9 478	9,5	996	99,6
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>601</b>	<b>2 900</b>	<b>4,8</b>	<b>542</b>	<b>90,2</b>	<b>274</b>	<b>2 676</b>	<b>9,8</b>	<b>273</b>	<b>99,6</b>
dont : mathématiques	398	1 517	3,8	339	85,2	160	1 255	7,8	159	99,4
physique-chimie	133	806	6,1	133	100,0	49	728	14,9	49	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>418</b>	<b>2 600</b>	<b>6,2</b>	<b>401</b>	<b>95,9</b>	<b>325</b>	<b>2 445</b>	<b>7,5</b>	<b>325</b>	<b>100,0</b>
dont : lettres modernes	120	696	5,8	120	100,0	120	1 006	8,4	120	100,0
philosophie	73	743	10,2	73	100,0	23	288	12,5	23	100,0
<b>Langues</b>	<b>267</b>	<b>1 636</b>	<b>6,1</b>	<b>265</b>	<b>99,3</b>	<b>176</b>	<b>1 897</b>	<b>10,8</b>	<b>174</b>	<b>98,9</b>
dont : anglais	156	993	6,4	156	100,0	70	972	13,9	70	100,0
espagnol	46	322	7,0	46	100,0	41	608	14,8	41	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>219</b>	<b>1 465</b>	<b>6,7</b>	<b>216</b>	<b>98,6</b>	<b>74</b>	<b>923</b>	<b>12,5</b>	<b>73</b>	<b>98,6</b>
dont : économie et gestion	102	616	6,0	99	97,1	46	422	9,2	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	99	661	6,7	99	100,0	20	434	21,7	19	95,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>65</b>	<b>398</b>	<b>6,1</b>	<b>65</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>	<b>448</b>	<b>10,9</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>40</b>	<b>452</b>	<b>11,3</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>1 089</b>	<b>9,9</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020-2021 (2)	-0,3	-4,5	-0,2	0,7	1,0	0,5	-0,9	-0,1	0,1	-0,4
<b>Capes (3) (4)</b>	<b>5 860</b>	<b>18 880</b>	<b>3,2</b>	<b>5 568</b>	<b>95,0</b>	<b>1 030</b>	<b>4 544</b>	<b>4,4</b>	<b>987</b>	<b>95,8</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 085</b>	<b>5 388</b>	<b>2,6</b>	<b>1 973</b>	<b>94,6</b>	<b>356</b>	<b>1 293</b>	<b>3,6</b>	<b>343</b>	<b>96,3</b>
dont : mathématiques	1 330	2 539	1,9	1 221	91,8	230	712	3,1	217	94,3
physique-chimie	415	981	2,4	414	99,8	66	309	4,7	66	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>1 951</b>	<b>7 116</b>	<b>3,6</b>	<b>1 853</b>	<b>95,0</b>	<b>348</b>	<b>1 921</b>	<b>5,5</b>	<b>323</b>	<b>92,8</b>
dont : lettres modernes	870	1 850	2,1	849	97,6	133	614	4,6	130	97,7
histoire et géographie	552	2 802	5,1	552	100,0	72	601	8,3	72	100,0
<b>Langues</b>	<b>1 574</b>	<b>5 454</b>	<b>3,5</b>	<b>1 492</b>	<b>94,8</b>	<b>264</b>	<b>1 061</b>	<b>4,0</b>	<b>259</b>	<b>98,1</b>
dont : anglais	892	2 938	3,3	886	99,3	152	486	3,2	148	97,4
espagnol	365	1 602	4,4	365	100,0	63	392	6,2	63	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>247</b>	<b>915</b>	<b>3,7</b>	<b>247</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>269</b>	<b>4,3</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<b>Langages spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2,3</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>					
Évolution 2020-2021 (2)	-0,1	3,2	0,1	1,3	1,3	1,5	8,8	0,3	-0,8	-2,2
<b>Capets</b>	<b>670</b>	<b>4 646</b>	<b>6,9</b>	<b>670</b>	<b>100,0</b>	<b>80</b>	<b>1 105</b>	<b>13,8</b>	<b>79</b>	<b>98,8</b>
Évolution 2020-2021 (2)	0,0	4,9	0,3	0,0	0,0	0,0	17,4	2,0	-1,3	-1,2
<b>Capet (3)</b>	<b>670</b>	<b>2 362</b>	<b>3,5</b>	<b>556</b>	<b>83,0</b>	<b>110</b>	<b>866</b>	<b>7,9</b>	<b>109</b>	<b>99,1</b>
dont : économie et gestion	296	1 282	4,3	272	91,9	51	455	8,9	50	98,0
sciences industrielles de l'ingénieur	278	459	1,7	189	68,0	37	225	6,1	37	100,0
Évolution 2020-2021 (2)	0,8	3,9	0,1	4,7	3,2	-15,4	30,8	2,8	-16,2	-0,9
<b>CAPLP (3)</b>	<b>1 350</b>	<b>4 192</b>	<b>3,1</b>	<b>1 178</b>	<b>87,3</b>	<b>460</b>	<b>1 682</b>	<b>3,7</b>	<b>357</b>	<b>77,6</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>463</b>	<b>1 563</b>	<b>3,4</b>	<b>462</b>	<b>99,8</b>	<b>120</b>	<b>575</b>	<b>4,8</b>	<b>106</b>	<b>88,3</b>
dont : mathématiques-physique chimie	248	519	2,1	247	99,6	60	193	3,2	51	85,0
lettres-histoire et géographie	120	523	4,4	120	100,0	30	236	7,9	30	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>887</b>	<b>2 629</b>	<b>3,0</b>	<b>716</b>	<b>80,7</b>	<b>340</b>	<b>1 107</b>	<b>3,3</b>	<b>251</b>	<b>73,8</b>
dont : biotechnologies	200	327	1,6	149	74,5	75	182	2,4	63	84,0
économie et gestion	152	899	5,9	152	100,0	30	284	9,5	30	100,0
Évolution 2020-2021 (2)	-0,4	-6,1	-0,2	-6,1	-5,2	0,0	15,4	0,5	-7,8	-6,5
<b>Tous concours</b>	<b>10 160</b>	<b>39 531</b>	<b>3,9</b>	<b>9 501</b>	<b>93,5</b>	<b>2 680</b>	<b>17 675</b>	<b>6,6</b>	<b>2 528</b>	<b>94,3</b>
Évolution 2020-2021 (2)	-0,1	0,4	0,0	0,3	0,4	0,0	5,2	0,3	-2,3	-2,2

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Disciplines scientifiques** - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.) (agrégation et Capes) ; hébreu (agrégation) ; portugais (Capes) ; sections langue corse, langues kanak (Capes) ; langues de France (options basque, breton, créole, occitan-langue d'oc, tahitien) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

3. Y compris les troisièmes concours.

4. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

Entre 2008 et 2021, le nombre d'admis baisse aux concours de direction, il est stable depuis 2011 aux concours d'inspection et croît globalement depuis 2009 aux concours de personnels de vie scolaire, avec de fortes variations annuelles (1).

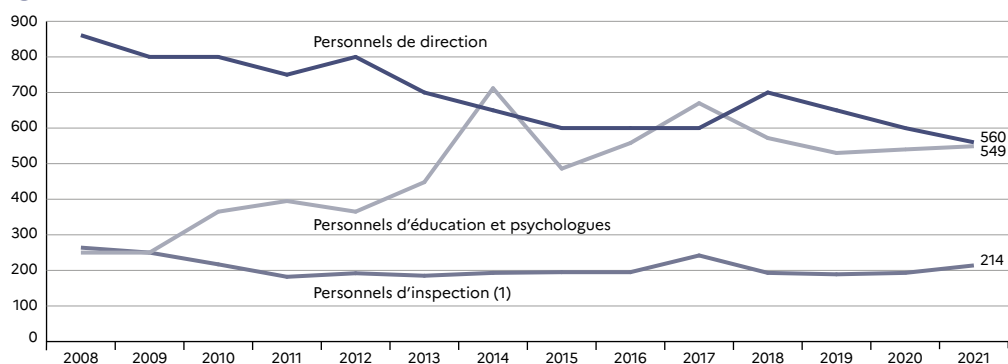
Au concours de personnels de direction, l'offre de postes passe de 600 en 2020 à 560 en 2021. Le nombre de présents augmente de 1%. Le taux de candidature se maintient autour de cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la treizième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, 125 postes sont offerts au lieu de 115 à la session précédente, le nombre d'inscrits progresse de 11% (3). Le taux de candidature reste autour de cinq dossiers examinés pour un poste. Un poste est resté vacant. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques

régionaux (IA-IPR), 105 postes sont offerts contre 110 en 2020, mais les inscrits sont plus nombreux. Environ deux dossiers sont examinés pour un poste depuis 2020. Le taux de couverture s'améliore, 15 postes sont restés vacants (29 en 2020).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 340 postes sont ouverts comme en 2020 (4). Les présents sont plus nombreux. L'attractivité reste forte au concours interne avec 24,6 présents pour un poste (9,9 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale, 210 postes sont offerts en 2021 (200 en 2020). La baisse du nombre de présents se poursuit dans les deux voies de recrutement. Le taux de candidature est de 2,7 présents pour un poste au concours externe, 4,3 à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes, à l'exception du concours interne de psychologues.

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.  
1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650	600	560
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368	3 033	3 073
	Admis	861	800	600	700	650	600	560
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

## 3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Inspecteurs de l'Éducation nationale	Postes	178	135	115	125	115	115	125
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729	596	660
	Admis	177	135	115	123	115	112	124
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0	97,4	99,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	80	80	110	105
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306	234	263
	Admis	87	82	80	70	74	81	90
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5	73,6	85,7
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195	225	230
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035	830	923
	Admis	264	217	195	193	189	193	214
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9	85,8	93,0

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

## 4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021	
Conseillers principaux d'éducation	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260	270	270
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893	2 678	2 677
		Admis	200	250	310	270	260	270	270
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682	1 585	1 722
		Admis		50	65	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160	160	170
		Présents	524	395	529	807	674	488	454
		Admis	50	50	90	192	160	160	170
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	40	40
		Présents		58	87	261	209	184	172
		Admis		15	21	40	40	40	39
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	97,5
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	540	550	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	4 925	5 025	
	Admis	250	365	486	572	530	540	549	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	
Recrutements réservés	Postes			155	137				
	Présents			134	156				
	Admis			62	84				
	Taux de couverture (%)			40,0	61,3				

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2021, aux concours de personnels ASS, 1 951 postes sont ouverts aux concours externes (+ 23,4 % par rapport à 2020) et 1 525 aux concours internes (+ 19,5 %) dont globalement 85 % de postes destinés à la filière administrative (1). Le nombre de présents augmente pour la plupart des concours. Le taux de candidature est élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Si le concours de médecin reste peu attractif, avec à peine plus d'un candidat présent pour deux postes, le taux de couverture s'améliore avec 53,8 % de postes pourvus contre 32,7 % en 2020.

Aux concours de personnels des bibliothèques, 60 postes sont ouverts en 2021 aux concours externes et 33 aux concours internes (2). Aux concours externes, en raison de la hausse de l'offre plus forte que celle du nombre

de présents, le taux de candidature moyen recule sensiblement (26,5 candidats présents pour un poste). Aux concours internes, 17,5 candidats sont présents pour un poste, soit 14,8 points de moins qu'en 2020. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours.

Aux concours de personnels ITRF, entre 2020 et 2021, l'offre de postes est stable aux concours externes (1 135) mais baisse de 10,9 % aux concours internes (953) (3). Parmi ces postes, 60 % sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents se réduit de 7,5 % aux concours internes. Le taux de candidature moyen est comparable à celui de 2020 dans chacune des voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent en général les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 44 % des lauréats.

### Précisions

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

#### Source

DEPP, bases de données sur les concours ASS.  
DGRH (personnels des bibliothèques, ITRF).

**1 Concours de personnels ASS, session 2021**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						91	3 005	33,0	90	98,9
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	840	8 169	9,7	840	100,0	865	8 337	9,6	836	96,6
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	38	390	10,3	37	97,4	51	802	15,7	50	98,0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (2)	637	8 972	14,1	637	100,0	449	4 732	10,5	449	100,0
<b>Total filière administrative</b>	<b>1 515</b>	<b>17 531</b>	<b>11,6</b>	<b>1 514</b>	<b>99,9</b>	<b>1 456</b>	<b>16 876</b>	<b>11,6</b>	<b>1 425</b>	<b>97,9</b>
Évolution 2020/2021 (7)	26,8	19,6	-0,7	27,3	0,4	19,5	1,4	-2,1	17,6	-1,6
Médecin (4)	52	32	0,6	28	53,8					
Conseiller technique de service social (5)						22	70	3,2	22	100,0
Assistant de service social	94	390	4,1	84	89,4	47	40	0,9	12	25,5
Infirmier (6)	290	1 835	6,3	274	94,5					
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>436</b>	<b>2 257</b>	<b>5,2</b>	<b>386</b>	<b>88,5</b>	<b>69</b>	<b>110</b>	<b>1,6</b>	<b>34</b>	<b>49,3</b>
Évolution 2020/2021 (7)	13,0	-10,2	-1,3	12,9	-0,1	19,0	42,9	0,3	17,2	-0,7
<b>Total</b>	<b>1 951</b>	<b>19 788</b>	<b>10,1</b>	<b>1 900</b>	<b>97,4</b>	<b>1 525</b>	<b>16 986</b>	<b>11,1</b>	<b>1 459</b>	<b>95,7</b>
Évolution 2020/2021 (7)	23,4	15,3	-0,8	24,1	0,6	19,5	1,6	-2,0	17,6	-1,6

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisés dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

**2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2021**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	223	18,6	12	100,0	8	52	6,5	8	100,0
Bibliothécaire (1)	13	451	34,7	13	100,0	4	181	45,3	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	18	612	34,0	18	100,0	12	247	20,6	12	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	17	302	17,8	17	100,0	9	96	10,7	9	100,0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1 588</b>	<b>26,5</b>	<b>60</b>	<b>100,0</b>	<b>33</b>	<b>576</b>	<b>17,5</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020/2021 (3)	71,4	10,7	-14,5	71,4	0,0	73,7	-6,0	-14,8	83,3	5,3

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ne sont pas organisés à la session 2021, contrairement à 2020, et inversement pour ceux de magasinier principal des bibliothèques.

**3 Concours de personnels ITRF, session 2021**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Par corps</b>										
Ingénieur de recherche	55	635	11,5	41	74,5	55	545	9,9	44	80,0
Ingénieur d'études	281	4 548	16,2	224	79,7	164	2 850	17,4	141	86,0
Assistant ingénieur	144	1 937	13,5	115	79,9	144	3 783	26,3	124	86,1
Technicien	403	2 311	5,7	316	78,4	338	2 668	7,9	318	94,1
Adjoint technique	252	1 067	4,2	203	80,6	252	1 412	5,6	222	88,1
<b>Par BAP</b>										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	92	603	6,6	82	89,1	59	187	3,2	51	86,4
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	70	388	5,5	55	78,6	49	174	3,6	42	85,7
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	60	246	4,1	43	71,7	9	45	5,0	8	88,9
D : sciences humaines et sociales	16	379	23,7	15	93,8	7	40	5,7	7	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	199	1 498	7,5	150	75,4	83	578	7,0	68	81,9
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	91	1 242	13,6	80	87,9	60	452	7,5	54	90,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	219	793	3,6	165	75,3	186	733	3,9	160	86,0
J : gestion et pilotage	388	5 349	13,8	309	79,6	500	9 049	18,1	459	91,8
<b>Total</b>	<b>1 135</b>	<b>10 498</b>	<b>9,2</b>	<b>899</b>	<b>79,2</b>	<b>953</b>	<b>11 258</b>	<b>11,8</b>	<b>849</b>	<b>89,1</b>
Évolution 2020/2021 (1)	-0,2	0,4	0,0	-1,0	-0,7	-10,9	-7,5	0,4	-11,3	-0,4

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

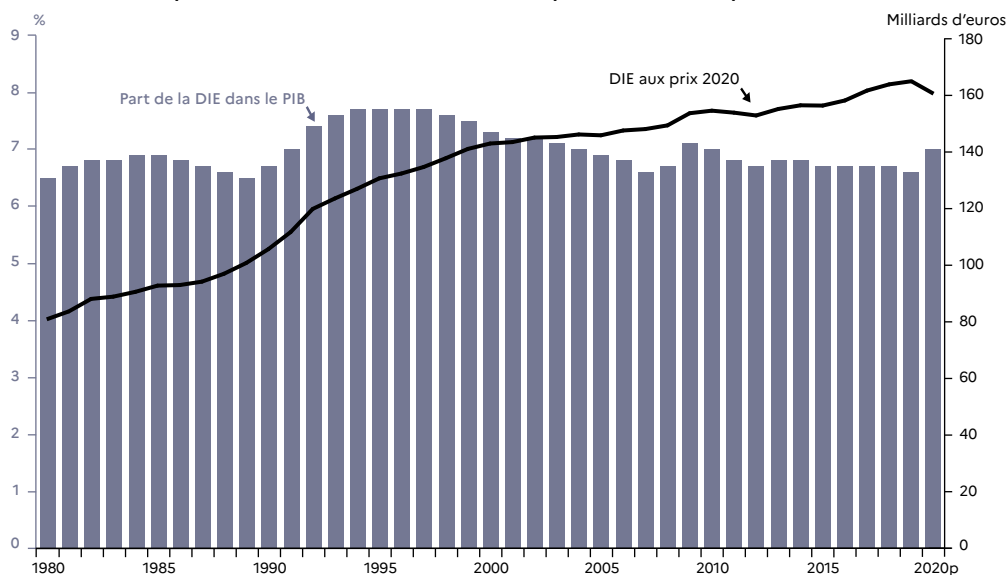


La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 160,6 milliards d'euros en 2020 (1). Elle a doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,7%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. En 2020, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB augmente (7,0%), car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,3% en 2020). À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 37,8% en 2020. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 21,0% en 2020.

### 1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2020 et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture** : en 2020, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 7,0% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2020** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.38; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 941	160 642
DIE (millions d'euros, prix 2020)	80 939	105 678	143 029	145 867	154 568	156 419	165 004	160 642
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,6	7,0

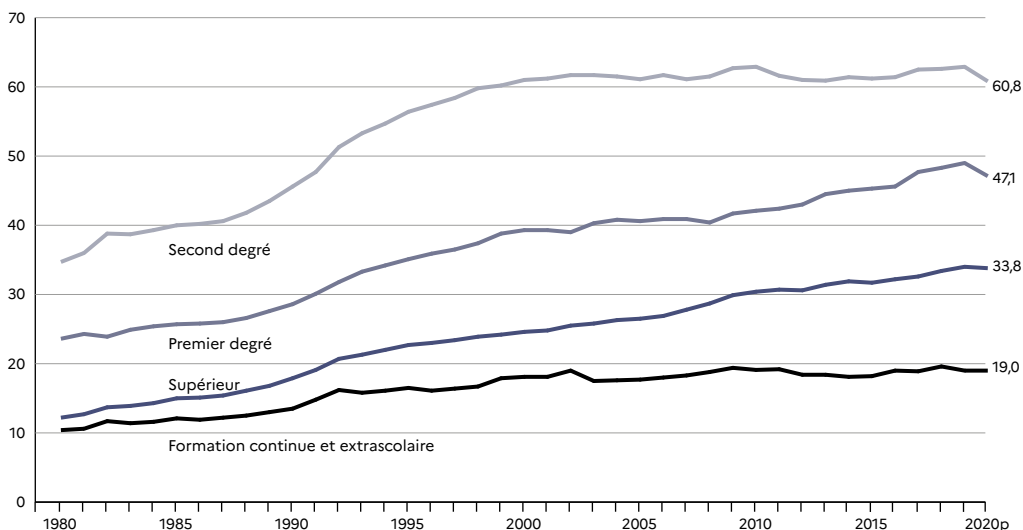
RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture** : en 2020, en prix constants, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros, après 165,0 milliards en 2019. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

## 3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2020

Milliards d'euros



RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture** : en 2020, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 47,1 milliards d'euros après 49,0 milliards en 2019. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

## 4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,7	29,3
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,8
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,6	21,0
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,7	10,0
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

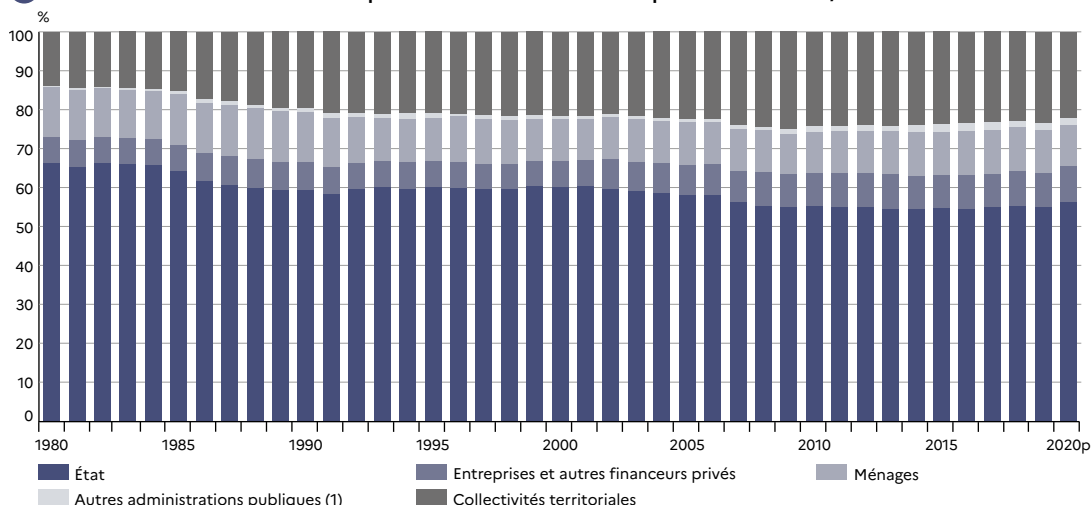
L'État est le premier financeur de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en assurant 56,3% du financement final en 2020. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,3%, elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives (1). Les autres financeurs sont les ménages (10,4%), les entreprises (9,2%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,8%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est encore plus importante (58,8%) (3). Celle des autres administrations

publiques est également renforcée (3,2%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (6,5%). En 2020, notamment sous l'effet de la crise sanitaire, la place de l'État dans le financement de la DIE s'est renforcée tandis que les parts des collectivités territoriales et des ménages ont diminué.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (139,8 milliards d'euros en 2020, soit 87,0% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 6,3%. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,1%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,4%) (4).

### 1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Précisions ».

RERS 2022, DEPP

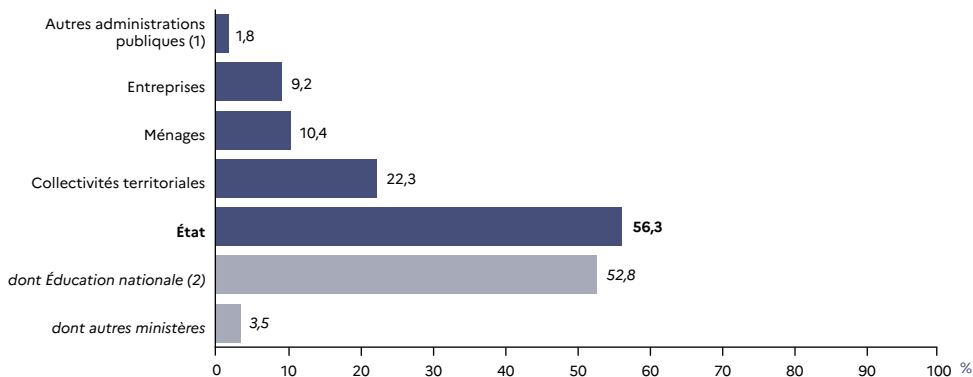
#### Précisions

**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.38 ; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## 3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2020, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	52,8	55,0
Autres ministères (2)	3,5	3,8
<b>Total État</b>	<b>56,3</b>	<b>58,8</b>
Collectivités territoriales	22,3	22,4
Autres administrations publiques (3)	1,8	3,2
Ménages	10,4	6,5
Entreprises et autres financeurs privés	9,2	9,1
<b>Total de la dépense intérieure d'éducation</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 326,0 millions d'euros en 2020 (en financement final).

3. Voir « Précisions ».

## 4 Le financement des activités d'éducation en 2020, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
<b>Enseignement de type scolaire</b>	Premier degré	25 601	147	25 748	12 644	116	976	1	39 485
	Second degré	36 350	1 320	37 670	10 110	158	1 728	1 752	51 418
	Enseignement supérieur (4)	16 843	2 079	18 922	2 505	1 122	3 627	3 733	29 909
<b>Enseignement de type extrascolaire (5)</b>		420	1 614	2 034	4 152	1 495	2 216	9 067	18 964
<b>Total dépense intérieure d'enseignement</b>		<b>79 214</b>	<b>5 161</b>	<b>84 374</b>	<b>29 411</b>	<b>2 891</b>	<b>8 546</b>	<b>14 553</b>	<b>139 775</b>
<b>Activités annexes</b>	Hébergement, restauration	1 735	200	1 935	4 038	36	3 976	60	10 045
	Médecine scolaire	761		761	12				773
	Orientation	308	0	308	13	0	6	2	329
	Administration générale	2 740	289	3 029	130	12	13	165	3 349
<b>Achats de biens et services liés</b>	Transports scolaires				1 965		347		2 312
	Fournitures et livres scolaires				181		2 821		3 001
	Habillement, leçons particulières						1 057		1 057
<b>Total dépense intérieure d'éducation</b>		<b>84 758</b>	<b>5 650</b>	<b>90 407</b>	<b>35 749</b>	<b>2 939</b>	<b>16 766</b>	<b>14 780</b>	<b>160 642</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 326,0 millions d'euros en 2020.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

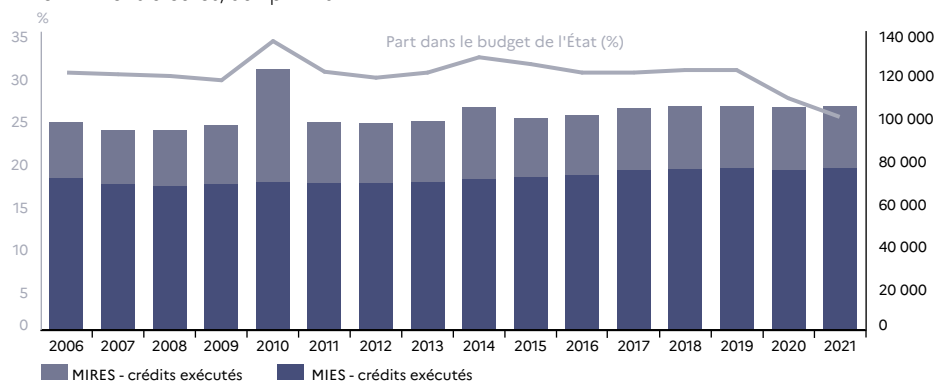
Le budget des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2022 au titre de ces deux missions s'élèvent à 107,0 milliards d'euros de dépenses, soit 27,3% du budget de l'État. Cette part reste en deçà de son niveau de 2019 malgré une hausse des crédits car la crise sanitaire a bouleversé la répartition du budget de l'État (1)(2).

En 2022, près de 77,8 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 2,5% de hausse en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2021. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2022 font apparaître une augmentation plus forte pour

le programme 230 « Vie de l'élève » (+7,4%) (3). Ce programme représente 8,8% des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,2 milliards d'euros pour 2022, soit une hausse de 1,5% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2021. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 3,1 milliards d'euros en 2022, augmentent presque au même rythme (+1,3%), et sont portés par les aides directes aux étudiants. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2022 pour les « autres programmes » augmentent de 1,6% pour se situer à 11,6 milliards d'euros.

### 1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2021, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 104 672 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 25,0% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Champ** – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

**Évaluation aux prix de 2021** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP, LFI 2022 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

## 2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2019 à 2022, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)	Évolution 2021/2022 (%)
	2019	2020	2021		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	72 715,6	73 968,6	75 897,8	77 791,3	2,5
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	27 964,0	28 747,6	28 774,1	29 237,8	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>100 679,7</b>	<b>102 716,2</b>	<b>104 671,9</b>	<b>107 029,2</b>	<b>2,3</b>
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,5	27,2	25,0	27,3	
Part dans le PIB (%) (5)	4,1	4,5	4,2	n.d	

RERS 2022, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des Armées.
5. Voir « Glossaire ».

## 3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2019 à 2022, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)		Évolution (%) 2021/2022
	2018	2019	2020	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	22 549,4	23 101,3	23 587,6	24 204,5	31,1	2,6
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 204,0	33 452,2	33 976,3	34 609,2	44,5	1,9
Programme 230 : Vie de l'élève	5 638,9	6 041,2	6 384,1	6 859,3	8,8	7,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 626,7	7 721,6	7 767,2	7 997,0	10,3	3,0
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 263,9	2 188,0	2 701,2	2 594,2	3,3	-4,0
<b>Sous total MENJ</b>	<b>71 283,0</b>	<b>72 504,4</b>	<b>74 416,4</b>	<b>76 264,2</b>	<b>98,0</b>	<b>2,5</b>
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 432,6	1 464,2	1 481,4	1 527,1	2,0	3,1
<b>Total mission « Enseignement scolaire »</b>	<b>72 715,6</b>	<b>73 968,6</b>	<b>75 897,8</b>	<b>77 791,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2,5</b>

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)		Évolution (%) 2022/2021
	2018	2019	2020	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
<b>Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire</b>						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 160,2	6 320,8	6 624,6	6 650,0	22,7	0,4
Établissements d'enseignement privés (action 4)	81,7	81,7	90,3	93,9	0,3	4,0
Bibliothèques et documentation (action 5)	465,3	479,5	476,2	461,2	1,6	-3,1
Recherche universitaire (action 17)	3 871,1	3 875,1	3 869,1	4 054,7	13,9	4,8
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	133,7	134,4	134,3	128,9	0,4	-4,0
Immobilier (action 14)	1 180,7	1 144,9	1 183,6	1 197,6	4,1	1,2
Pilotage et support du programme (action 15)	1 625,0	1 639,8	1 619,7	1 626,6	5,6	0,4
<b>Total programme 150</b>	<b>13 517,7</b>	<b>13 676,2</b>	<b>13 997,7</b>	<b>14 212,8</b>	<b>48,6</b>	<b>1,5</b>
<b>Programme 231 - Vie étudiante</b>						
Aides directes (action 1)	2 233,9	2 471,4	2 502,2	2 534,9	8,7	1,3
Aides indirectes (action 2)	275,9	372,8	376,4	371,9	1,3	-1,2
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	57,9	59,9	60,6	72,3	0,2	19,4
Pilotage et animation du programme (action 4)	98,0	100,7	101,6	100,9	0,3	-0,7
<b>Total programme 231</b>	<b>2 665,7</b>	<b>3 004,8</b>	<b>3 040,7</b>	<b>3 080,0</b>	<b>10,5</b>	<b>1,3</b>
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	342,3	345,4	352,2	378,0	1,3	7,3
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 438,3	11 721,1	11 383,4	11 567,1	39,6	1,6
<b>Total mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	<b>27 964,0</b>	<b>28 747,6</b>	<b>28 774,1</b>	<b>29 237,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1,6</b>

RERS 2022, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

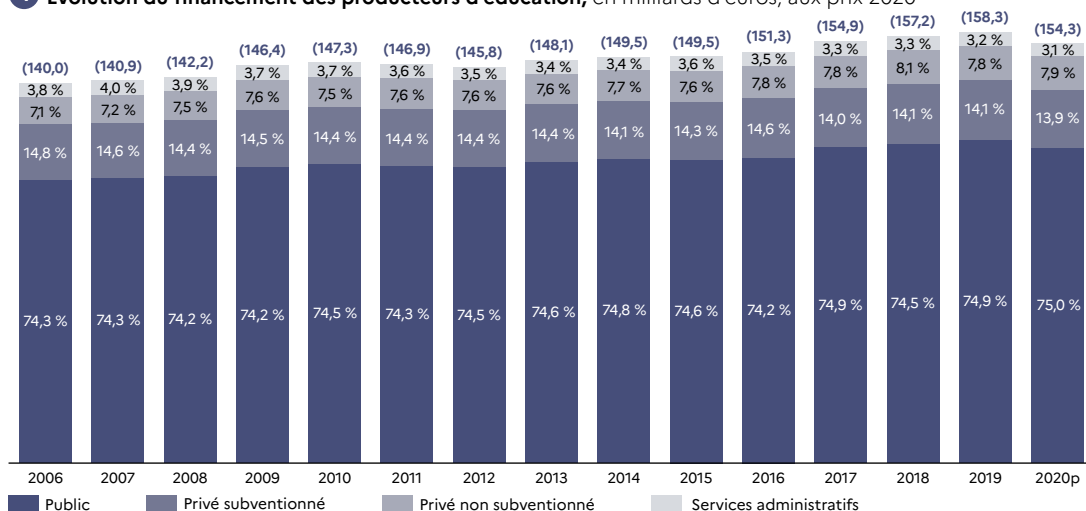
Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (154,3 milliards d'euros en 2020) (1). Ces ressources financent les établissements publics (75,0% en 2020), les **établissements privés subventionnés** (13,9%), les **établissements privés non subventionnés** (7,9%) et les services administratifs et organismes publics (3,1%). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2020, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 40,9 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (37,3% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (58,6%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 49,0 milliards d'euros, dont 74,3% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 21,4%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 67,2% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 23,2% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

### 1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture :** en 2020, 75% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 154,3 milliards d'euros en 2020, après 158,3 milliards en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Producteurs d'éducation** – Voir « Glossaire ».

**Services administratifs et organismes publics** – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

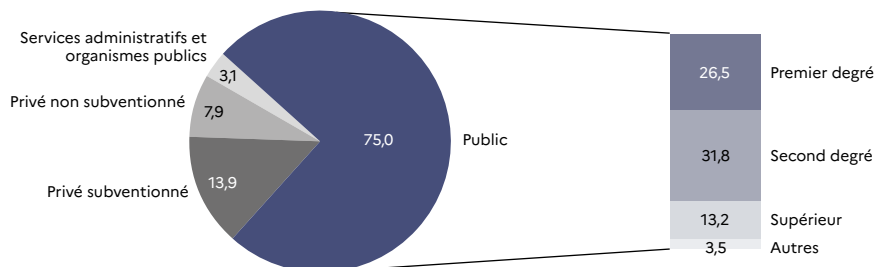
**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour

le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.38; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

## 2 Répartition du financement selon le producteur en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,5% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2022, DEPP

## 3 Financement des producteurs d'éducation en 2020 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	23 838	134	23 972	15 243	116	1 558		40 889
Collèges et lycées	35 489	932	36 421	10 496	146	1 410	531	49 004
Centre de formation d'apprentis	6	117	123	86	26	12	511	758
Universités	11 743	248	11 990	584	790	374	1 117	14 855
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 941	1 530	3 471	980	196	232	704	5 583
Centres de formation artistique				1 774				1 774
Centres d'enseignement spécial	247	195	442	18	0	6	4	470
Organismes d'enseignement à distance	96		96			54	10	160
Organismes de formation extrascolaire (4)	112	741	853	860	340	36	194	2 283
<b>Total établissements publics d'enseignement</b>	<b>73 471</b>	<b>3 897</b>	<b>77 368</b>	<b>30 042</b>	<b>1 613</b>	<b>3 683</b>	<b>3 071</b>	<b>115 778</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 962		1 962	766		826		3 553
Collèges et lycées	5 601	557	6 157	879	0	1 968	155	9 159
Centres de formation d'apprentis	0	38	38	136	42	15	833	1 063
Établissements d'enseignement supérieur	82	68	149	188	10	1 156	705	2 208
Organismes de formation extrascolaire (4)	118	360	478	779	613	393	3 157	5 420
<b>Total établissements privés subventionnés</b>	<b>7 762</b>	<b>1 022</b>	<b>8 784</b>	<b>2 747</b>	<b>665</b>	<b>4 357</b>	<b>4 850</b>	<b>21 403</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						250		250
Établissements du second degré						188	20	208
Centres de formation d'apprentis		13	13	197	66	28	1 328	1 632
Écoles supérieures					70	1 691	384	2 145
Organismes de formation extrascolaire (4)		393	393	450	512	1 723	4 943	8 021
<b>Total établissements privés non subventionnés</b>		<b>405</b>	<b>405</b>	<b>647</b>	<b>649</b>	<b>3 880</b>	<b>6 675</b>	<b>12 256</b>
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>81 233</b>	<b>5 324</b>	<b>86 557</b>	<b>33 437</b>	<b>2 927</b>	<b>11 920</b>	<b>14 596</b>	<b>149 437</b>
Services administratifs et organismes publics	3 525	325	3 850	167	12	621	184	4 834
<b>Total</b>	<b>84 758</b>	<b>5 650</b>	<b>90 407</b>	<b>33 604</b>	<b>2 939</b>	<b>12 541</b>	<b>14 780</b>	<b>154 271</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

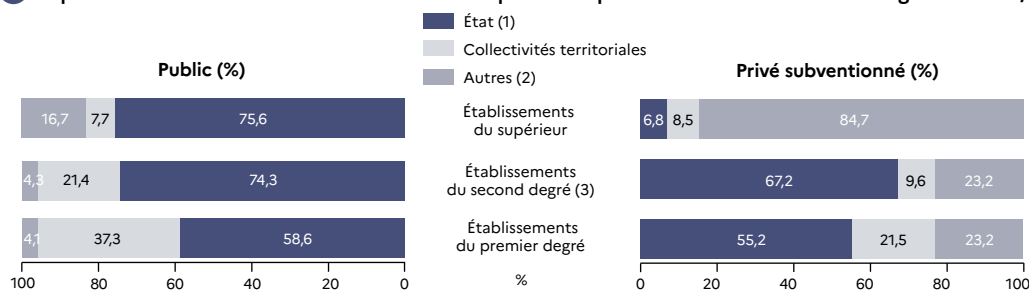
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers) pour 326 millions d'euros en 2020.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

RERS 2022, DEPP

## 4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2022, DEPP



Tous niveaux confondus, la **dépense par élève ou étudiant** est en progression de 1,5 % par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 8 900 euros en 2020 (2). C'est 80 euros de moins qu'en 2019 en prix courants et 310 euros en prix constants, reflet de la baisse de la DIE et de l'effet prix lié à la crise, ce dernier étant très fort.

Le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Les dépenses moyennes sont très proches entre l'élémentaire et le préélémentaire, porté par la présence des Atsem (3).

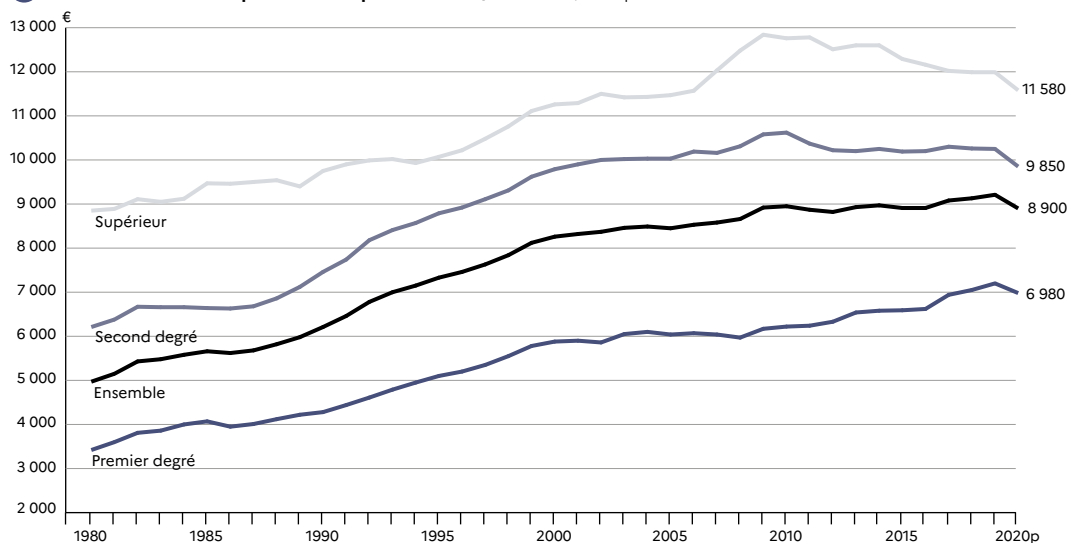
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, mais surtout à celui par lycéen en enseignement

professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

### 1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

**Lecture** : en 2020, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 8 900 euros après 9 210 euros en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2020** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.38 ; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020

Niveau	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
Préélémentaire	n.d.	3 790	5 710	5 820	6 150	6 770	7 270	7 080
Élémentaire	n.d.	4 530	5 930	6 190	6 260	6 490	7 160	6 920
<b>Premier degré (1)</b>	<b>3 420</b>	<b>4 280</b>	<b>5 880</b>	<b>6 040</b>	<b>6 220</b>	<b>6 590</b>	<b>7 200</b>	<b>6 980</b>
Formations en collège	n.d.	6 500	8 460	8 910	9 140	8 940	9 050	8 730
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 430	11 490	11 330	12 610	11 640	11 660	11 140
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 270	12 880	12 660	13 410	13 000	13 110	12 680
<b>Second degré (2)</b>	<b>6 210</b>	<b>7 460</b>	<b>9 790</b>	<b>10 030</b>	<b>10 620</b>	<b>10 190</b>	<b>10 250</b>	<b>9 850</b>
<b>Premier et second degrés (1) (2)</b>	<b>4 670</b>	<b>5 800</b>	<b>7 770</b>	<b>7 940</b>	<b>8 270</b>	<b>8 270</b>	<b>8 650</b>	<b>8 350</b>
STS	n.d.	n.d.	15 010	15 580	15 430	14 410	14 750	14 220
CPGE	n.d.	n.d.	16 820	17 240	16 970	15 980	16 260	15 730
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 400	9 450	11 480	11 050	10 590	10 440
<b>Supérieur (4)</b>	<b>8 850</b>	<b>9 750</b>	<b>11 260</b>	<b>11 470</b>	<b>12 760</b>	<b>12 290</b>	<b>11 990</b>	<b>11 580</b>
<b>Coût moyen tous niveaux</b>	<b>4 970</b>	<b>6 210</b>	<b>8 260</b>	<b>8 450</b>	<b>8 950</b>	<b>8 910</b>	<b>9 210</b>	<b>8 900</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris l'enseignement spécial.

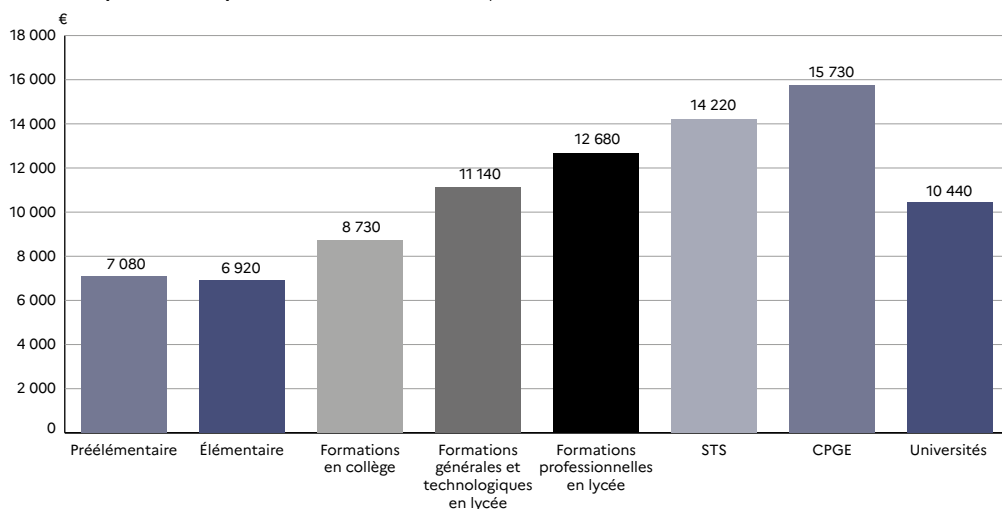
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

**Lecture :** en 2020, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 8 900 euros après 9 210 euros en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

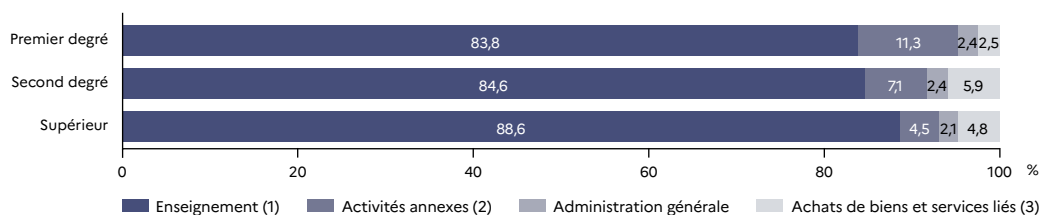
## 3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

## 4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'Éducation nationale au titre des bourses et des fonds sociaux s'élève à 836,6 millions d'euros en 2021 (3).

En 2021-2022, près de 1 441 000 jeunes (métropole et DROM), soit 25,4% des élèves du second degré, bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,1% contre 11,8%.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (24,4%) au lycée (26,9%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,1%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,5%).

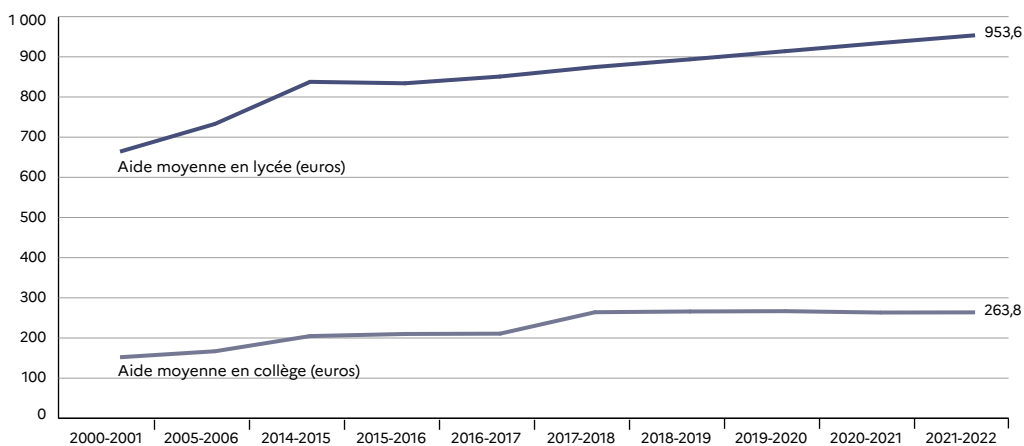
Les bourses nationales de collège concernent 835 000 jeunes et 606 000 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : -0,4 point entre 2020-2021 et 2021-2022. Le taux des boursiers de lycée est quasiment stable alors que celui des collèges enregistre une légère baisse de -0,9 point.

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1)(4). Par ailleurs, la forte évolution des mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) de la session 2020 et 2021 a généré une augmentation des bourses au mérite : 171 000 bénéficiaires pour une dépense de 116,9 millions d'euros en 2021-2022.

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,042 milliards d'euros en 2021.

### 1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

RERS 2022, DEPP, DGESCO

#### Précisions

##### Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2021-2022 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 euros pour l'échelon 1, 294 euros pour l'échelon 2 et de 459 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 441 euros pour l'échelon 1 à 936 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

**Bourses du second degré** – Voir « Glossaire ».

## 2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2021-2022

	Effectifs de boursiers en 2021-2022			Part des élèves boursiers en 2021-2022 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2020-2021 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	327 679	41 379	369 058						
Échelon 2 : 294 euros	187 005	18 564	205 569						
Échelon 3 : 459 euros	244 179	15 797	259 976						
<b>Total collège</b>	<b>758 863</b>	<b>75 740</b>	<b>834 603</b>	<b>28,3</b>	<b>10,4</b>	<b>24,4</b>	<b>29,1</b>	<b>11,0</b>	<b>25,3</b>
Primes à l'internat au collège (2)	2 757	1 627	4 384						
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	<b>214 993</b>	<b>30 506</b>	<b>245 499</b>	<b>42,3</b>	<b>25,7</b>	<b>39,1</b>	<b>42,5</b>	<b>25,0</b>	<b>39,0</b>
Montant moyen boursier (€) (3)	726	677	720						
Primes d'équipement	39 879	3 814	43 693						
Bourses au mérite	12 529	2 450	14 979						
Primes à l'internat	22 296	2 215	24 511						
Primes de reprise d'études	32	13	45						
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>316 254</b>	<b>32 497</b>	<b>348 751</b>	<b>24,8</b>	<b>9,4</b>	<b>21,5</b>	<b>24,7</b>	<b>9,4</b>	<b>21,4</b>
Enseignement général	231 026	25 934	256 960	22,4	8,6	19,2	22,2	8,6	19,1
Montant moyen boursier (€) (3)	683	653	680						
Primes d'équipement	11	1	12						
Bourses au mérite	119 534	15 232	134 766						
Primes à l'internat (2)	10 608	1 550	12 158						
Primes de reprise d'études	8	1	9						
<b>Enseignement technologique</b>	<b>85 228</b>	<b>6 563</b>	<b>91 791</b>	<b>35,4</b>	<b>14,4</b>	<b>32,0</b>	<b>35,6</b>	<b>14,6</b>	<b>32,1</b>
Montant moyen boursier (€) (3)	696	652	693						
Primes d'équipement	8 646	474	9 120						
Bourses au mérite	19 566	1 769	21 335						
Primes à l'internat (2)	4 559	505	5 064						
Primes de reprise d'études	5	0	5						
<b>Total formations en lycée (4)</b>	<b>531 247</b>	<b>63 003</b>	<b>594 250</b>	<b>29,8</b>	<b>13,5</b>	<b>26,4</b>	<b>29,9</b>	<b>13,6</b>	<b>26,4</b>
<b>Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (5)</b>	<b>540 901</b>	<b>65 159</b>	<b>606 060</b>	<b>30,3</b>	<b>14,0</b>	<b>26,9</b>	<b>30,0</b>	<b>13,6</b>	<b>26,5</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 299 764</b>	<b>140 899</b>	<b>1 440 663</b>	<b>29,1</b>	<b>11,8</b>	<b>25,4</b>	<b>29,5</b>	<b>12,1</b>	<b>25,8</b>

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. À la rentrée scolaire 2021-2022, le montant de la prime à l'internat a été augmenté de 69 euros pour les bourses de collège et de lycée.
3. Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

5. Niveau collège en lycée : 3<sup>e</sup> prépa métier, 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en EREA.

## 3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2020-2021	2021-2022	Évolution 2000-2001/2021-2022 (en %)	
				en € courants	en € constants
<b>Bourses de Collège</b>	<b>115 070</b>	<b>224 573</b>	<b>218 517</b>	<b>89,9</b>	<b>45,1</b>
Bourses de Lycée (1)	206 853	422 942	422 067	0,0	0,0
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 075	18 087	0,0	0,0
Bourses au mérite - Lycée (3)	7 055	112 812	116 939	0,0	0,0
<b>Bourses et primes lycée</b>	<b>379 328</b>	<b>553 829</b>	<b>557 093</b>	<b>46,9</b>	<b>12,2</b>
Prime à l'internat - Collège (4)		1 218	1 685		
Prime à l'internat - Lycée (4)		14 154	20 864		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	32 571	38 440	-43,4	-56,8
<b>Total aides directes MENJ</b>	<b>563 336</b>	<b>826 345</b>	<b>836 599</b>	<b>48,5</b>	<b>13,5</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>2 580 526</b>	<b>2 042 794</b>	<b>65,6</b>	<b>26,5</b>

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de la rentrée scolaire 2021, la bourse au mérite a été étendue aux élèves s'inscrivant dans un cursus conduisant au CAP.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

## 4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2000/2021 (%)
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152,1</b>	<b>204,8</b>	<b>210,0</b>	<b>210,8</b>	<b>264,2</b>	<b>266,0</b>	<b>266,8</b>	<b>263,4</b>	<b>263,8</b>	<b>73,2</b>
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	857,3	834,6	8,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	3 393,5	3 387,2	1,4
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664,0</b>	<b>837,7</b>	<b>834,1</b>	<b>850,9</b>	<b>874,6</b>	<b>893,7</b>	<b>914,0</b>	<b>934,2</b>	<b>940,0</b>	<b>40,7</b>
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	608,0	606,1	3,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	2 292,3	2 298,7	4,0
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	
6-10 ans		363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	470 €	370 €	
11-14 ans	253 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	490 €	390 €	
15-18 ans		396 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €	504 €	404 €	

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

En 2020-2021, près de 800 200 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 41,0% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

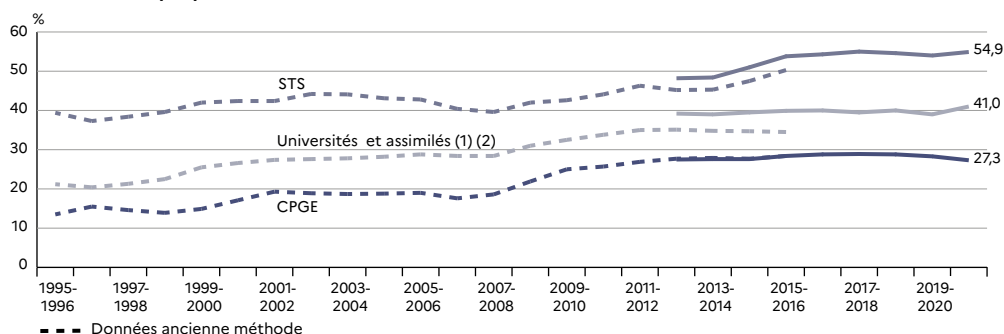
La baisse du nombre d'étudiants aidés est due au non renouvellement de l'aide spécifique Covid. Cette aide avait été mise en place après le premier confinement pour venir en aide aux étudiants dont les revenus ont été impactés par la crise (perte d'emploi, perte de stage gratifié, baisse du nombre d'heures travaillées) et pour les étudiants originaires d'outre-mer bloqués en métropole : plus de 50 000 en avaient bénéficié.

Les **bourses sur critères sociaux**, avec 749 600 étudiants bénéficiaires, représentent 94% des aides financières directes. En 2020, 65 000 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 19 300 boursiers sur critères sociaux, et 1 160 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

Plus de la moitié des étudiants en STS et assimilés sont boursiers (54,9%) (1). Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 27,3%. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 41,0%. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,4%) et comprise entre 21% et 27% dans les autres filières (formations d'ingénieurs, grands établissements, etc.) (3). La part de boursiers diffère selon le statut de la formation. En STS publique, 58,1% des étudiants sont boursiers contre 45,5% en STS privée. En CPGE, cette part est de 29,1% dans le public contre 17,9% dans le privé.

Pour l'année universitaire 2020-2021 marquée par la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des revenus, la part totale de boursiers connaît une augmentation de 4%, alors qu'elle avait légèrement baissé au cours des quatre années précédentes. Les effectifs de boursiers progressent à tous les échelons et particulièrement à l'échelon 7 (+14,1% sur un an). Cet échelon correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 679 euros annuels en 2020-2021 (4).

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2022, DEPR, SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

#### Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

**Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 20.21.

## 2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562
dont aide au mérite			23 344	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,8					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>478 600</b>	<b>522 242</b>	<b>665 114</b>	<b>711 261</b>	<b>719 436</b>	<b>730 487</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>	<b>800 191</b>
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,3					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				39,5	39,2	39,3	39,5	41,9	41,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2020-2021, 19 143 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 160 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

## 3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2020	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2020 (%)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Université	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	532 594	13,2
dont : IUT	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	49 579	12,1
filiales ingénieurs	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,0	34,0	8 373	7,1
CPGE	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	22 435	6,6
dont : économiques et commerciales	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	27,9	27,3	5 035	8,1
littéraires	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	30,5	30,0	3 611	6,6
scientifiques	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	27,9	26,7	13 789	6,1
STS et assimilées	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	119 934	21,2
dont : STS Production	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	49,7	49,6	30 259	18,2
STS Services	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	56,2	57,4	89 234	22,5
Formations d'ingénieurs hors université	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	22,5	22,8	20 231	4,7
Écoles de commerce	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	12,0	12,4	17 476	3,4
Grands établissements de type universitaire	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	21,2	23,3	6 263	7,7
Établissements d'enseignement universitaires privés	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	26,8	27,4	8 918	6,4
Autres écoles	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	21,7	27,1	17 565	7,3
Scolarité à l'étranger (1)								4 146	
<b>Total boursiers</b>	<b>37,2</b>	<b>37,9</b>	<b>37,7</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>36,8</b>	<b>38,4</b>	<b>749 562</b>	<b>12,3</b>

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

## 4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2020-2021

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2020-2021 (en euros)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)
Échelon 0	1 032	238 162	31,8	230 931	32,2
Échelon 1	1 707	105 137	14,0	102 604	14,3
Échelon 2	2 571	55 004	7,3	53 248	7,4
Échelon 3	3 292	55 578	7,4	53 504	7,5
Échelon 4	4 015	53 554	7,1	51 185	7,1
Échelon 5	4 610	97 850	13,1	93 688	13,1
Échelon 6	4 889	88 185	11,8	83 614	11,7
Échelon 7	5 679	56 092	7,5	49 181	6,9
<b>Ensemble</b>		<b>749 562</b>	<b>100,0</b>	<b>717 955</b>	<b>100,0</b>

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP, SIES

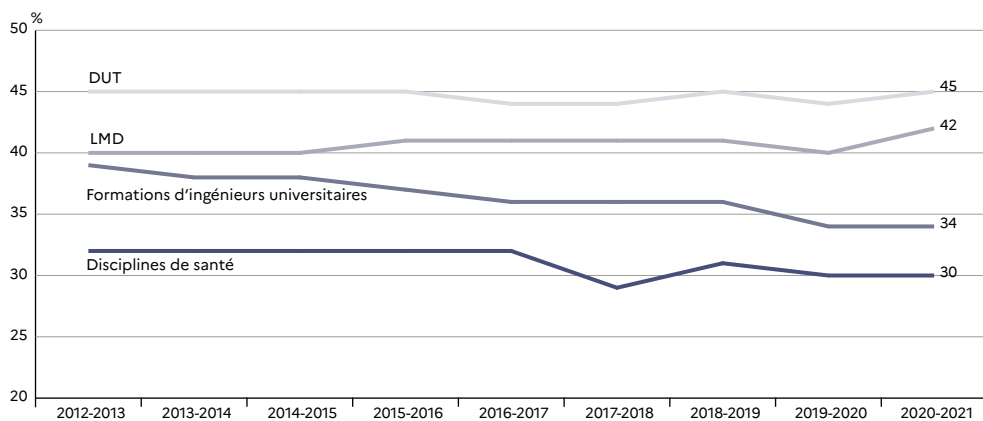
En 2020-2021, près de 532 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en  **cursus licence** et un quart en  **cursus master**, le  **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. Plus d'un étudiant sur dix inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés (échelons 5 à 7) (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 41,0%, en hausse de deux points par rapport à 2020-2021. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 44,9% en cursus licence contre 32,2% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. C'est en « Administration économique et sociale » (AES) et en « Langues » que les parts d'étudiants boursiers sont les plus importantes (respectivement 55,2 et 52,9%). À l'inverse, en « Plurisciences » (41,6%), en « Sciences fondamentales et applications » (39,6%) et dans les disciplines de santé (36,3%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (« Médecine, odontologie et pharmacie») et en « Sciences fondamentales et applications », le quart des étudiants est boursier.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2022, DEPR, SIES

#### Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 20.21.

Source  
SIES-MESR, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars  $n+1$ ) et SISE.

## 2 Effectifs 2020-2021 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2016	2017	2018	2019	2020		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	12,1	49 579
Licence professionnelle	41,8	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	12,6	6 446
Formations d'ingénieurs	39,0	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	7,1	8 373
Masters enseignement (2)	43,0	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	12,6	16 798
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	14,3	400 738
Droit, sciences politiques	37,0	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	14,0	64 355
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	14,1	39 626
AES	52,0	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	24,7	15 951
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	14,4	31 917
Langues	45,3	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	19,8	52 509
Sciences humaines et sociales	40,5	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	14,0	88 087
Plurilicettes, langues, sciences humaines	43,8	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	15,2	3 124
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	11,8	42 275
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	12,1	31 901
Plurisciences	37,6	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	13,9	5 982
Staps	46,7	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	9,7	25 011
Disciplines de santé	31,6	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	8,2	37 473
Plurisanté (Paces, PASS) (5)	38,7	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	13,1	16 390
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	5,8	21 083
Autres formations	30,0	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	9,0	13 187
<b>Total</b>	<b>39,2</b>	<b>40,0</b>	<b>39,5</b>	<b>40,0</b>	<b>39,0</b>	<b>41,0</b>	<b>13,2</b>	<b>532 594</b>
dont formations de cursus licence	42,9	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	15,0	405 690
dont formations de cursus master	31,8	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	9,0	126 904

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des Espé, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet, depuis 2013, ceux scolarisés dans les Espé.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en LAS sont comptabilisés dans les formations LMD.

## 3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 579	45,2		
Licence professionnelle	6 446	41,1		
Formations d'ingénieurs			8 373	34,0
Masters enseignement			16 798	46,2
Formations LMD disciplines générales (1)	328 127	45,4	72 611	32,9
Droit, sciences politiques	50 130	42,3	14 225	35,5
Sciences économiques, gestion (2)	28 389	42,8	11 237	31,3
AES	15 666	55,2	285	43,5
Arts, lettres, sciences du langage	26 345	46,7	5 572	32,5
Langues	47 243	52,9	5 266	36,9
Sciences humaines et sociales	70 837	45,9	17 250	36,2
Plurilicettes, langues, sciences humaines	1 844	43,8	1 280	39,3
Sciences fondamentales et applications	33 773	39,6	8 502	24,5
Sciences de la nature et de la vie	25 045	45,5	6 856	32,6
Plurisciences	5 684	41,6	298	28,4
Staps	23 171	45,0	1 840	39,0
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>17 447</b>	<b>36,3</b>	<b>20 026</b>	<b>25,6</b>
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	16 390	38,7		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 057	18,5	20 026	25,6
Autres formations (4)			13 187	26,5
<b>Total</b>	<b>405 690</b>	<b>44,9</b>	<b>126 904</b>	<b>32,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en LAS sont comptabilisés dans les formations LMD.
4. Regroupe les formations de cursus licence et master.



En 2019, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 53,4 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,5 Md€ par rapport à 2018 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,6% entre 2018 et 2019, dont +2,2% pour les entreprises et +0,5% pour les administrations. Les entreprises réalisent 66% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Il s'élève à 2,19% en 2019, dont 1,44% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations (2).

En 2019, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 57,7 Md€, dont 35,6 Md€ pour les entreprises et 22,1 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,37%, dont 1,46% pour les entreprises et 0,91% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 62% en 2019.

En 2019, la R&D mobilise en France 461 900 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 1,9% par rapport à 2018. Les chercheurs occupent un peu plus des deux tiers des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 69% dans les entreprises).

### Précisions

**Entreprises** – Enquête réalisée auprès d'environ 11 400 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

**Administrations** – Enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

**ETP (équivalent temps plein recherche)** – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETPT recherche ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 21.13; 21.01; 20.01.
- *Notes Flash du SIES* : 21.06; 20.15; 20.05.
- *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n°14, SIES-MESRI, avril 2021.

## 1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016	2017	2018	2019 (2)	Évolution (%) (3)
<b>DNRD</b>	5 897	29 885	44 841	49 377	52 283	52 607	53 004	54 101	56 407	57 702	1,0
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	20 252	20 765	20 991	20 675	21 016	21 546	22 089	1,2
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	29 126	31 517	31 616	32 329	33 085	34 861	35 613	0,9
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	59,0	60,3	60,1	61,0	61,2	61,8	61,7	
<b>DIRD</b>	5 743	29 529	43 469	47 362	48 927	48 959	49 651	50 514	51 914	53 428	1,6
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	17 891	18 207	0,5
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	34 023	35 220	2,2
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

2. Résultats semi-définitifs.

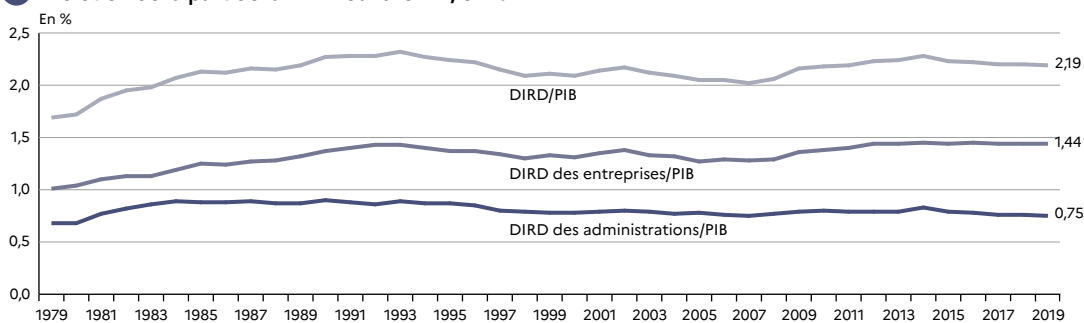
3. Évolution entre 2018 et 2019 (en volume, en %).

4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

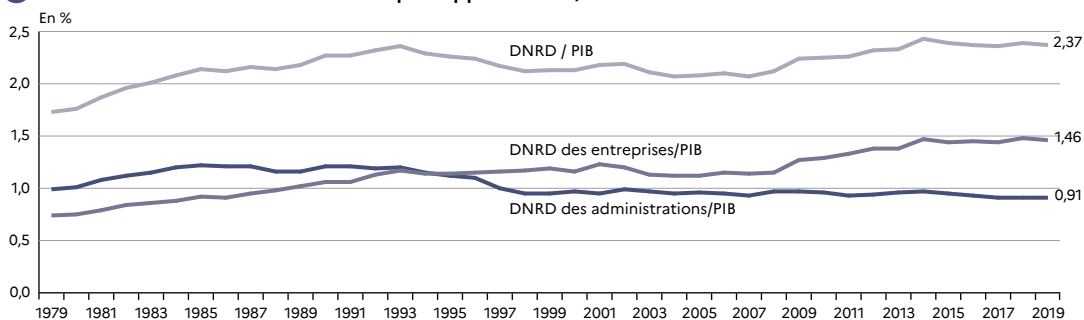
RERS 2022, DEPP, SIES

## 2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

## 3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France entière.

## 4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (3)	2019 (%)	Évolution (%) (4)
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	293 272	397 756	416 687	423 903	426 428	432 245	442 222	453 387	461 891	100	1,9
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	265 466	271 772	279 470	285 488	296 324	305 439	313 374	68	2,6
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	249 991	248 145	251 915	255 805	265 701	276 547	283 545	100	2,5
dont chercheurs en entreprise	66 455	143 828	161 460	161 744	166 814	170 571	180 642	189 012	195 503	69	3,4
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	166 696	175 758	174 514	176 440	176 521	176 840	178 346	100	0,9
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	104 006	110 029	112 656	114 916	115 682	116 427	117 870	66	1,2

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats semi-définitifs.

4. Évolution entre 2018 et 2019.

RERS 2022, DEPP, SIES

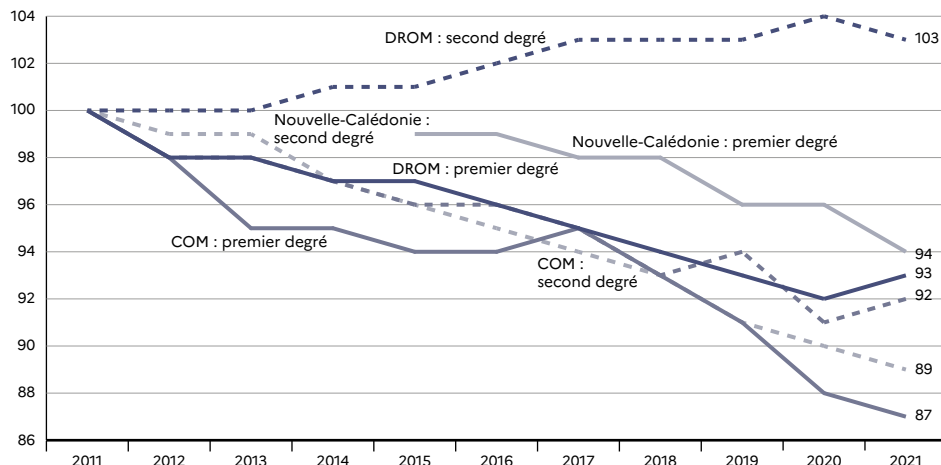
Entre 2011 et 2021, les populations scolaires en outre-mer ont baissé dans presque l'ensemble des territoires à part les élèves du second degré dans les **DROM (1)**. À la rentrée 2021, le secteur public et le secteur privé sous contrat scolarisent plus de 682 700 élèves du premier et du second degrés (2)(3). Les effectifs augmentent légèrement par rapport à la rentrée 2020 dans le premier degré (+0,6%) et diminuent légèrement dans le second (-0,4%). La majorité des élèves (557 000) sont scolarisés dans les DROM. Les **COM** regroupent 64 100 élèves et la Nouvelle-Calédonie 61 600.

Dans le premier degré, les effectifs sont stables ou en baisse dans tous les territoires à l'exception de la Guyane (+3,3%) et surtout de Mayotte (+6,9%). La part du secteur public dans les DROM (92,9%) est plus forte qu'en métropole (86,6%), en particulier

à Mayotte où l'enseignement sous contrat ne scolarise pas d'élèves. Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (78,5%) et dans les COM (82,4%) en particulier à Saint-Pierre-et-Miquelon (53,9%) et à Wallis-et-Futuna, où l'enseignement du premier degré est exclusivement privé hors contrat.

Dans le second degré, les effectifs sont également stables ou en baisse dans tous les territoires à l'exception de la Guyane (+1,5%) et surtout de Mayotte (+2,7%). La part du secteur public dans les DROM (92,4%) est encore plus forte qu'en métropole (78,9%), en particulier à Mayotte (99,6%). Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (71,6%) et globalement dans les COM (73,9%), exception faite de Wallis-et-Futuna où tous les élèves du second degré sont scolarisés dans le public.

### 1 Évolution des effectifs en outre-mer par degré d'enseignement, en indice



► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Note : les données du premier degré pour la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas de distinguer le privé hors contrat du privé sous contrat entre 2012 et 2014, elles ne sont donc pas utilisées dans ce graphique.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Départements et régions d'outre-mer (DROM)** – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

**Collectivités d'outre-mer (COM)** – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est inclus jusqu'au 31 mars 2011.

**Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante** – Voir « Glossaire ».

#### Source

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

## 2 Effectifs du premier degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2021

	Pré-élémentaire	Élémentaire	ULIS	Total public	Pré-élémentaire	Élémentaire	ULIS	Total privé sous contrat	Total premier degré
Guadeloupe	13 079	23 319	335	36 733	1 589	3 125	19	4 733	41 466
Guyane	16 334	27 402	375	44 111	1 001	2 023		3 024	47 135
Martinique	10 550	17 561	243	28 354	831	2 329		3 160	31 514
Mayotte	20 670	37 102	198	57 970					57 970
La Réunion	38 211	64 957	1 228	104 396	3 553	6 331	21	9 905	114 301
<b>Total DROM</b>	<b>98 844</b>	<b>170 341</b>	<b>2 379</b>	<b>271 564</b>	<b>6 974</b>	<b>13 808</b>	<b>40</b>	<b>20 822</b>	<b>292 386</b>
Saint-Pierre-et-Miquelon	67	205		272	74	159		233	505
Polynésie française	9 996	16 790	109	26 895	1 950	3 609	20	5 579	32 474
Wallis-et-Futuna									
<b>Total COM</b>	<b>10 063</b>	<b>16 995</b>	<b>109</b>	<b>27 167</b>	<b>2 024</b>	<b>3 768</b>	<b>20</b>	<b>5 812</b>	<b>32 979</b>
Nouvelle-Calédonie	9 032	16 510	230	25 772	2 590	4 449	12	7 051	32 823
<b>Total outre-mer</b>	<b>117 939</b>	<b>203 846</b>	<b>2 718</b>	<b>324 503</b>	<b>11 588</b>	<b>22 025</b>	<b>72</b>	<b>33 685</b>	<b>358 186</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions des effectifs et la part du public ne doivent pas être comparés à l'année précédente en raison d'un changement de champ, l'enseignement privé concernant désormais exclusivement le privé sous contrat.

## 3 Effectifs du second degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2021

	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total public	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total privé sous contrat	Total second degré
Guadeloupe	21 289	11 285	6 343	38 917	2 780	829	806	4 415	43 332
Guyane	22 688	6 711	6 730	36 129	1 973	700	514	3 187	39 316
Martinique	15 545	7 334	4 991	27 870	2 819	1 298	207	4 324	32 194
Mayotte	29 843	12 550	6 225	48 618	114		100	214	48 832
La Réunion	54 157	23 482	15 287	92 926	5 559	2 010	486	8 055	100 981
<b>Total DROM</b>	<b>143 522</b>	<b>61 362</b>	<b>39 576</b>	<b>244 460</b>	<b>13 245</b>	<b>4 837</b>	<b>2 113</b>	<b>20 195</b>	<b>264 655</b>
Saint-Pierre-et-Miquelon	161	129	91	381	142			142	523
Polynésie française	12 809	4 195	4 295	21 299	4 760	2 025	1 202	7 987	29 286
Wallis-et-Futuna	818	279	208	1 305					1 305
<b>Total COM</b>	<b>13 788</b>	<b>4 603</b>	<b>4 594</b>	<b>22 985</b>	<b>4 902</b>	<b>2 025</b>	<b>1 202</b>	<b>8 129</b>	<b>31 114</b>
Nouvelle-Calédonie	12 869	4 623	3 086	20 578	3 785	1 745	2 643	8 173	28 751
<b>Total outre-mer</b>	<b>170 179</b>	<b>70 588</b>	<b>47 256</b>	<b>288 023</b>	<b>21 932</b>	<b>8 607</b>	<b>5 958</b>	<b>36 497</b>	<b>324 520</b>

RERS 2022, DEPP

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions des effectifs et la part du public ne doivent pas être comparés à l'année précédente en raison d'un changement de champ, l'enseignement privé concernant désormais exclusivement le privé sous contrat.

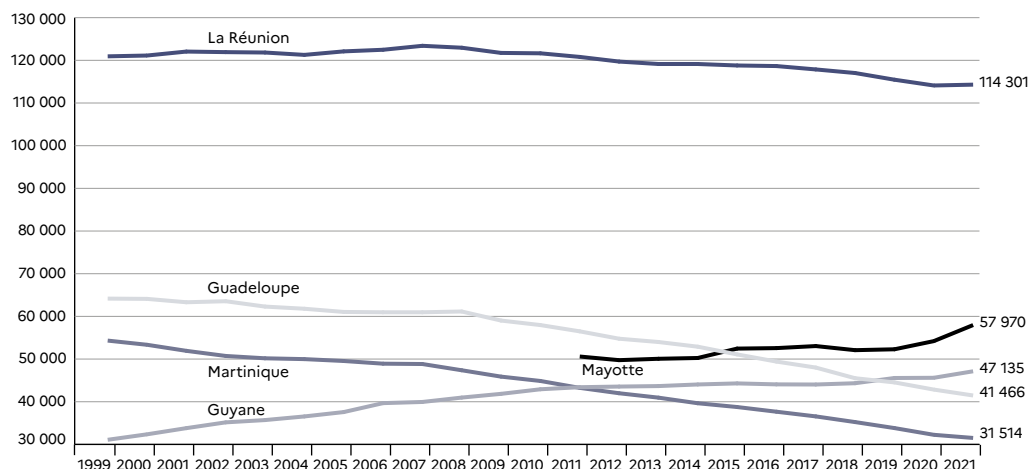
Depuis les années 2000, les effectifs de la population du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2021, cette population s'établit à 292 400 élèves, soit 4,5% de la population scolaire (2). Entre les rentrées 2016 et 2021, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent de très fortes réductions d'effectifs (16%), au contraire de la Guyane et de Mayotte. La Réunion baisse également mais de manière moins marquée (-3,7%)

La part de l'enseignement privé sous contrat dans les DROM (7,1%) est inférieure à celle observée en France métropolitaine (13,7%). Comme en métropole, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé.

Au sein des DROM, le taux de scolarisation à 2 ans s'établit à 9,9% mais il est largement plus élevé en Guadeloupe et en Martinique. À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans en Guyane et à Mayotte est faible.

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national pour les niveaux allant du CE1 au CM2. Les retards sont plus fréquents dans l'académie de La Réunion pour les niveaux allant du CP au CE2 et dans l'académie de la Guadeloupe en CM1, ainsi que dans l'académie de Guyane en CM2 (3). Contrairement aux années précédentes, les **taux de redoublement** dans les écoles publiques sont quasiment identiques à ceux de la France métropolitaine, à l'exception du CP (4).

### 1 Évolution des effectifs du premier degré dans les DROM



► Champ : Public + Privé sous contrat à partir de 2009 (Public et Privé sous et hors contrat de 1999 à 2008).

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

La source **Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2021, 100,0% des écoles publiques et 99,4% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,8% des classes et 99,9% des élèves.

**Unité localisée pour l'inclusion scolaire, taux de retard, taux de redoublement** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.45 ; 20.36.
- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.03.

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

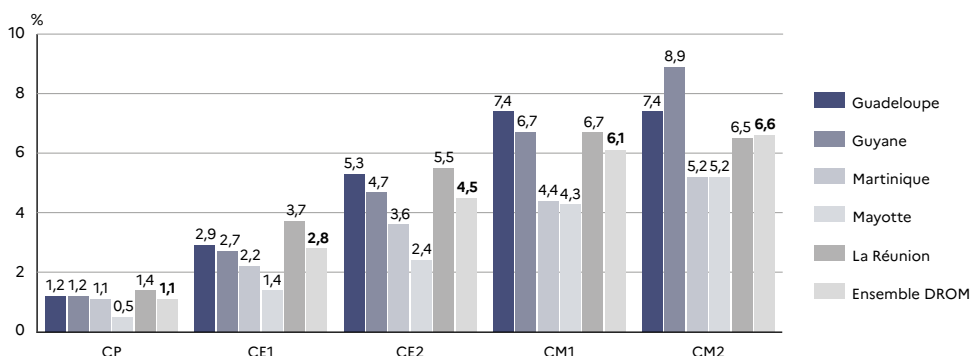
## 2 Effectifs du premier degré dans les DROM : évolution, part du privé sous contrat et taux de scolarisation à 2 ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Effectifs en 2021 (Public + Privé sous contrat)</b>	<b>41 466</b>	<b>47 135</b>	<b>31 514</b>	<b>57 970</b>	<b>114 301</b>	<b>292 386</b>
Préélémentaire	14 668	17 335	11 381	20 670	41 764	105 818
Élémentaire	26 444	29 425	19 890	37 102	71 288	184 149
ULIS	354	375	243	198	1 249	2 419
<b>Évolution des effectifs (%) entre 2016 et 2021 (Public + Privé sous contrat)</b>	<b>-16,1</b>	<b>7,0</b>	<b>-16,3</b>	<b>10,3</b>	<b>-3,7</b>	<b>-3,3</b>
Préélémentaire	-16,1	12,3	-16,0	25,8	-4,2	-0,6
Élémentaire	-16,1	4,5	-16,5	3,4	-3,5	-4,7
ULIS	-12,8	-22,2	-16,8	-23,8	7,5	-7,0
<b>Part du privé sous contrat (%) en 2021</b>	<b>11,4</b>	<b>6,4</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,7</b>	<b>7,1</b>
Préélémentaire	10,8	5,8	7,3	0,0	8,5	6,6
Élémentaire	11,8	6,9	11,7	0,0	8,9	7,5
ULIS	5,4	0,0	0,0	0,0	1,7	1,7
<b>Évolution de la part du privé sous contrat (en points) entre 2016 et 2021</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
Préélémentaire	1,6	0,1	1,3	0,0	0,7	0,3
Élémentaire	0,9	-0,5	1,5	0,0	0,5	0,2
<b>Taux de scolarisation à 2 ans (%) en 2021</b>	<b>22,6</b>	<b>1,8</b>	<b>30,7</b>	<b>2,0</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>

► Champ : Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2021, en %



► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2022, DEPP

## 4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2021, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	2,8	2,0	1,6	0,3	0,8
Guyane	1,5	1,3	1,0	0,7	1,0
Martinique	1,7	1,1	1,4	0,2	0,5
Mayotte	0,5	0,5	0,6	0,2	0,2
La Réunion	3,1	2,7	1,8	0,5	0,8
<b>DROM</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>
France métropolitaine	2,0	1,7	1,4	0,4	0,6

► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2022, DEPP

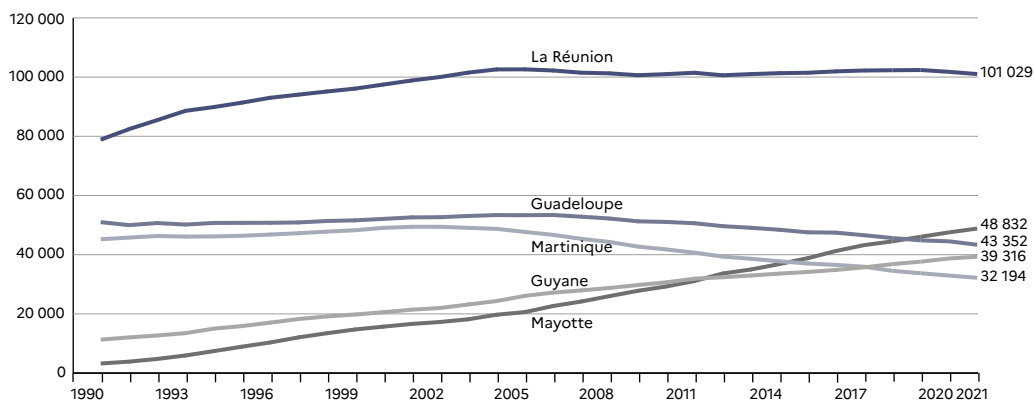
Les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 264 700 élèves dans le second degré au sein d'un établissement public ou privé sous contrat à la rentrée 2021, soit des effectifs en très légère baisse par rapport à la rentrée 2020 (-0,3%) (1). Depuis 2005, les effectifs augmentent de manière continue dans les académies de Guyane (+13 200 élèves) et surtout de Mayotte (+28 200). À l'inverse, sur la même période, les effectifs de la Guadeloupe (-10 000 élèves) et de la Martinique (-15 500 élèves) sont en net recul. Par ailleurs, seulement 7,6% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat, contre plus de 20,0% sur l'ensemble du territoire français (2).

Dans les **formations en collège**, 156 800 élèves sont inscrits, soit une baisse de 1,4% par rapport à la rentrée précédente. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 6 500 élèves à la rentrée 2021, soit 4,1% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques** accueillent 66 200 élèves (en hausse de 1,5% par rapport à 2020), dont une majorité de filles (57,6%) (3). Près des deux tiers des élèves suivent une formation générale. En première et terminale, la part des lycéennes est légèrement supérieure en voie générale (59,5%) qu'en voie technologique (55,7%).

Dans les **formations professionnelles en lycée**, 41 800 élèves des DROM sont scolarisés (en hausse de 1,0% par rapport à 2020), soit 38,6% des effectifs inscrits au lycée (contre 27,9% sur l'ensemble du territoire français) (4). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un sur six sur l'ensemble du territoire.

### 1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, public et privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.46; 20.37.

## 2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2021

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	16 476	16 163	32 639	1 633	1 648	3 281	35 920	50,4
Cinquième	16 502	16 617	33 119	1 700	1 576	3 276	36 395	50,0
Quatrième	17 152	17 060	34 212	1 707	1 581	3 288	37 500	50,3
Troisième	17 341	17 186	34 527	1 640	1 580	3 220	37 747	50,3
<b>Total sixième-troisième</b>	<b>67 471</b>	<b>67 026</b>	<b>134 497</b>	<b>6 680</b>	<b>6 385</b>	<b>13 065</b>	<b>147 562</b>	<b>50,3</b>
Sixième Segpa	549	824	1 373	11	21	32	1 405	39,9
Cinquième Segpa	615	1 077	1 692	26	20	46	1 738	36,9
Quatrième Segpa	578	1 060	1 638	18	27	45	1 683	35,4
Troisième Segpa	534	1 097	1 631	17	30	47	1 678	32,8
<b>Total Segpa</b>	<b>2 276</b>	<b>4 058</b>	<b>6 334</b>	<b>72</b>	<b>98</b>	<b>170</b>	<b>6 504</b>	<b>36,1</b>
ULIS	847	1 844	2 691	4	6	10	2 701	31,5
<b>Total</b>	<b>70 594</b>	<b>72 928</b>	<b>143 522</b>	<b>6 756</b>	<b>6 489</b>	<b>13 245</b>	<b>156 767</b>	<b>49,3</b>

► Champ : DROM, public et privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

## 3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2021

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	12 300	9 304	21 604	897	845	1 742	23 346	56,5
Première	11 722	8 499	20 221	913	673	1 586	21 807	57,9
Générale	7 853	5 440	13 293	744	543	1 287	14 580	59,0
STMG	2 058	1 532	3 590	100	106	206	3 796	56,8
STL	287	179	466				466	61,6
ST2S	1 096	195	1 291	67	18	85	1 376	84,5
STI2D	254	1 039	1 293	2	6	8	1 301	19,7
Autres (1)	174	114	288				288	60,4
<b>Terminale</b>	<b>11 489</b>	<b>8 032</b>	<b>19 521</b>	<b>825</b>	<b>684</b>	<b>1 509</b>	<b>21 030</b>	<b>58,6</b>
Générale	7 597	4 917	12 514	643	543	1 186	13 700	60,1
STMG	2 169	1 630	3 799	123	111	234	4 033	56,8
STL	249	130	379				379	65,7
ST2S	1 074	204	1 278	55	19	74	1 352	83,5
STI2D	238	1 048	1 286	4	11	15	1 301	18,6
Autres (1)	162	103	265				265	61,1
ULIS	7	9	16				16	43,8
<b>Total</b>	<b>35 518</b>	<b>25 844</b>	<b>61 362</b>	<b>2 635</b>	<b>2 202</b>	<b>4 837</b>	<b>66 199</b>	<b>57,6</b>

► Champ : DROM, public et privé sous contrat.

1. Séries des baccalauréats technologiques STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

RERS 2022, DEPP

## 4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2021

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)	
CAP 2 ans (1)	Total	3 777	6 492	10 269	208	244	452	10 721	37,2
	1 <sup>re</sup> année	1 985	3 500	5 485	100	123	223	5 708	36,5
	2 <sup>e</sup> année	1 792	2 976	4 768	108	121	229	4 997	38,0
	<b>Total</b>	<b>11 960</b>	<b>16 358</b>	<b>28 318</b>	<b>774</b>	<b>873</b>	<b>1 647</b>	<b>29 965</b>	<b>42,5</b>
Bac pro/ BMA (2)	Seconde professionnelle	3 986	5 278	9 264	250	231	481	9 745	43,5
	Première professionnelle	4 083	5 702	9 785	284	285	569	10 354	42,2
	Terminale professionnelle	3 879	5 361	9 240	240	357	597	9 837	41,9
Autres formations de niveaux 3 et 4	280	267	547		4	4	551	50,8	
Ulis	166	344	510	4	6	10	520	32,7	
<b>Total</b>	<b>16 183</b>	<b>23 461</b>	<b>39 644</b>	<b>986</b>	<b>1 127</b>	<b>2 113</b>	<b>41 757</b>	<b>41,1</b>	

► Champ : DROM, public et privé sous contrat.

1. Sont inclus 16 élèves préparant un CAP en un an.  
2. Sont inclus 29 élèves préparant un BMA en deux ans.

RERS 2022, DEPP



Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2020 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), 33,0% se sont orientés en formations professionnelles en lycée à la rentrée 2021, en augmentation sensible par rapport à celle constatée à la rentrée 2020 (1). L'entrée dans la voie professionnelle est nettement plus élevée dans les DROM qu'en métropole (11 points de pourcentage en plus).

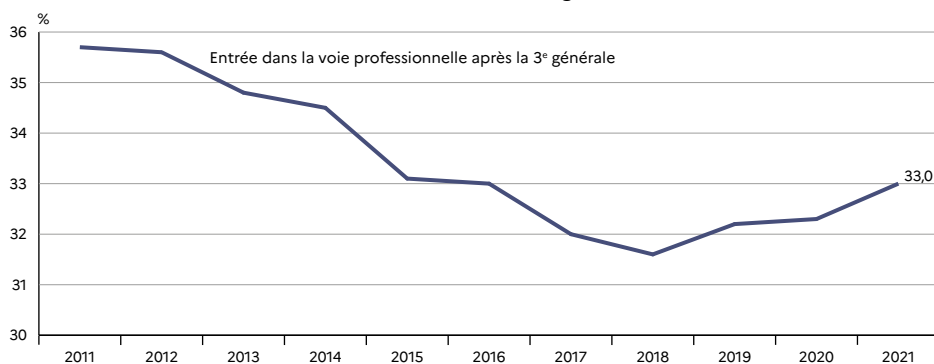
Cette orientation différente après la troisième dans les DROM peut s'expliquer en partie par l'origine sociale des élèves. En effet, dans les départements et régions d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (2). D'une part, 40,2% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (9,3% en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, les parts des élèves avec des parents enseignants, exerçant une profession libérale ou d'encadrement, sont plus élevées dans les formations générales et technologiques que dans les formations professionnelles au lycée. Au contraire, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que pour l'ensemble des formations en collège quatre élèves sur dix sont enfants d'inactifs (41,6%), cette proportion s'élève à près de sept sur dix en Segpa (65,8%).

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore qu'en France métropolitaine, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (3).

### 1 Évolution du flux d'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'Éducation nationale des DROM à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

**2** Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale à la rentrée 2021, en %

	Agricul-teurs	Artisans, commer-çants, chefs d'entre-prise	Prof. libérales, cadres (1)	Ensei-gnants (2)	Profes-sions intermé-diaires (3)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
Sixième à troisième	1,2	8,0	7,5	3,8	8,5	17,3	12,7	1,0	40,2	100,0	147 562
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	0,9	4,3	1,5	0,7	3,9	12,0	11,2	1,2	64,4	100,0	2 701
Segpa	0,8	3,9	0,9	0,4	3,7	10,5	13,2	0,9	65,8	100,0	6 504
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>1,2</b>	<b>7,8</b>	<b>7,1</b>	<b>3,6</b>	<b>8,2</b>	<b>17,0</b>	<b>12,7</b>	<b>1,0</b>	<b>41,6</b>	<b>100,0</b>	<b>156 767</b>
Seconde générale et technologique	1,3	9,6	10,3	5,3	9,8	18,8	13,8	1,4	29,7	100,0	23 346
Première et terminale générales	1,4	10,7	13,6	7,4	10,4	19,0	12,7	1,7	23,2	100,0	28 280
Première et terminale technologiques	1,3	8,5	5,0	2,4	8,0	18,6	17,1	1,5	37,5	100,0	14 557
ULIS en formations GT en lycée	0,0	20,0	6,7	0,0	0,0	26,7	0,0	6,7	40,0	100,0	16
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1,4</b>	<b>9,8</b>	<b>10,6</b>	<b>5,6</b>	<b>9,7</b>	<b>18,9</b>	<b>14,0</b>	<b>1,6</b>	<b>28,6</b>	<b>100,0</b>	<b>66 199</b>
CAP	0,8	4,4	1,0	0,4	3,2	10,9	14,2	0,8	64,3	100,0	10 721
Baccalauréat professionnel, BMA	1,3	6,4	2,4	0,7	5,2	15,3	17,3	1,2	50,2	100,0	29 965
ULIS en formations professionnelles en lycée	0,4	5,1	1,5	0,9	4,9	13,8	16,0	0,9	56,6	100,0	520
Autres niveaux 3 et 4	1,4	4,9	3,3	0,8	6,3	12,6	15,9	1,4	53,5	100,0	551
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>1,2</b>	<b>5,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,6</b>	<b>4,7</b>	<b>14,2</b>	<b>16,5</b>	<b>1,1</b>	<b>53,9</b>	<b>100,0</b>	<b>41 757</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,2</b>	<b>8,0</b>	<b>7,2</b>	<b>3,6</b>	<b>8,0</b>	<b>17,0</b>	<b>13,6</b>	<b>1,1</b>	<b>40,2</b>	<b>100,0</b>	<b>264 723</b>
France métropolitaine	1,4	10,4	20,7	3,3	13,1	17,3	23,3	1,3	9,3	100,0	5 390 126

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée ou inconnue (10,3% des effectifs dans les DROM).

RERS 2022, DEPP

**3** Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2021, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total
Sixième à troisième	10,1	7,7	24,5	57,7	100,0	38,5	16,3	33,4	11,9	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	2,5	4,0	17,5	76,1	100,0	0,0	10,0	20,0	70,0	100,0
Segpa	1,5	3,7	15,3	79,5	100,0	3,5	5,3	21,9	69,3	100,0
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>9,6</b>	<b>7,5</b>	<b>24,0</b>	<b>59,0</b>	<b>100,0</b>	<b>38,1</b>	<b>16,2</b>	<b>33,2</b>	<b>12,4</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	15,4	9,6	27,7	47,2	100,0	45,3	15,0	31,4	8,3	100,0
Première et terminale générales	20,7	10,3	29,4	39,6	100,0	50,2	16,4	27,0	6,3	100,0
Première et terminale technologiques	8,0	8,0	27,0	57,0	100,0	25,0	15,1	40,3	19,5	100,0
ULIS en formations GT en lycée	26,7	0,0	33,3	40,0	100,0					
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>16,0</b>	<b>9,5</b>	<b>28,3</b>	<b>46,2</b>	<b>100,0</b>	<b>45,3</b>	<b>15,8</b>	<b>30,2</b>	<b>8,7</b>	<b>100,0</b>
CAP	1,6	3,1	15,9	79,4	100,0	2,5	7,1	21,5	68,9	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,4	4,9	22,0	69,7	100,0	11,4	14,0	38,1	36,5	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	2,6	5,0	18,9	73,5	100,0	22,2	0,0	22,2	55,6	100,0
Autres niveaux 3 et 4	4,3	6,4	18,9	70,5	100,0					100,0
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>3,0</b>	<b>4,4</b>	<b>20,4</b>	<b>72,2</b>	<b>100,0</b>	<b>9,6</b>	<b>12,4</b>	<b>34,4</b>	<b>43,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,1</b>	<b>7,5</b>	<b>24,5</b>	<b>57,9</b>	<b>100,0</b>	<b>37,4</b>	<b>15,8</b>	<b>32,6</b>	<b>14,3</b>	<b>100,0</b>

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire ».

RERS 2022, DEPP

En 2021-2022, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements ou régions d'outre-mer (DROM) augmente de 1,4% et s'établit à 55 400 (1).

Les effectifs de l'université (62,1% de l'enseignement supérieur dans les DROM), diminuent de 1,1% entre 2020 et 2021 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un DUT sont en baisse de 2,0%. En STS, le nombre d'étudiants diminue dans les parcours scolaires (0,5%), mais augmente dans les parcours en apprentissage (+42,1%). Les effectifs en CPGE sont en baisse de 1,2%.

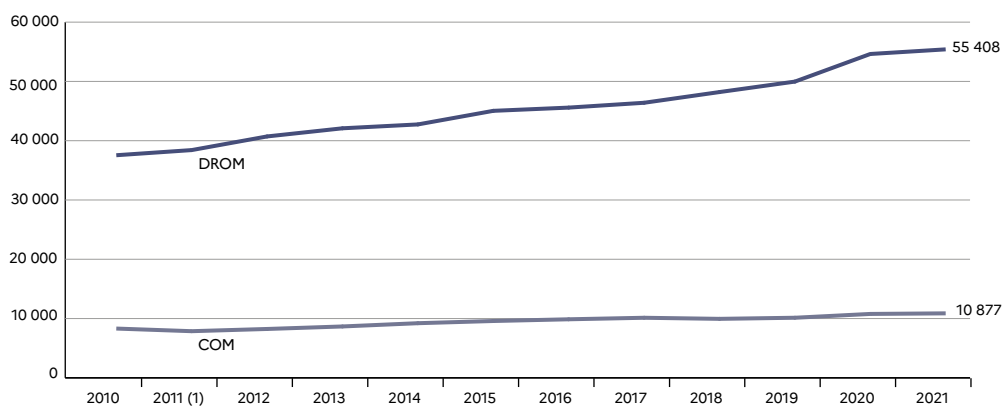
Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DROM a diminué régulièrement de 2011 (62,7%) à 2017 (60,1%) avant de remonter et de se stabiliser depuis 2018 à près de 60,6%. Elle reste

cependant supérieure de 5,2 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 0,9% en 2021 pour s'établir à 10 900 (3). L'université accueille 61,1% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est de nouveau en hausse pour la troisième année consécutive (+0,5 point de plus par rapport à l'année précédente) sous l'effet de l'augmentation du nombre d'inscrits à l'université (+1,8%).

Les effectifs augmentent de 0,2% dans les parcours scolaires de STS et formations assimilées, et diminuent de 5,3% en CPGE. La part des étudiantes reste élevée : 61,0% des étudiants, soit 5,6 points de plus qu'en métropole.

### 1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenue un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DROM.

#### Précisions

**Localisation des établissements** – L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest.

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note d'Information du SIES : 21.14.

**2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM, hors inscriptions simultanées université-CPGE**

	2010 2011	2011 2012	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022 (p)
<b>Universités (1)</b>	<b>24 202</b>	<b>24 117</b>	<b>27 084</b>	<b>29 034</b>	<b>29 196</b>	<b>29 485</b>	<b>30 441</b>	<b>31 834</b>	<b>34 778</b>	<b>34 402</b>
Part des femmes (%)	63,4	63,3	61,9	61,6	61,6	61,8	62,3	62,4	62,1	62,8
<i>dont préparation DUT</i>	919	958	1 089	1 119	1 162	1 212	1 320	1 344	1 313	1 287
Part des femmes en DUT (%)	53,0	55,3	52,8	51,2	53,6	54,6	54,2	53,9	53,9	54,2
<b>STS et assimilés (scolaires)</b>	<b>7 195</b>	<b>7 910</b>	<b>8 768</b>	<b>8 997</b>	<b>9 116</b>	<b>9 181</b>	<b>9 929</b>	<b>10 280</b>	<b>10 921</b>	<b>10 866</b>
Part des femmes (%)	53,4	54,7	53,0	52,7	51,5	50,3	50,6	50,7	50,7	50,6
<b>STS et assimilés (apprentis)</b>	<b>804</b>	<b>900</b>	<b>1 318</b>	<b>1 346</b>	<b>1 441</b>	<b>1 464</b>	<b>1 448</b>	<b>1 436</b>	<b>2 402</b>	<b>3 413</b>
Part des femmes (%)	58,7	59,8	49,9	52,2	52,0	50,3	49,9	48,8	52,0	53,6
<b>CPGE</b>	<b>1 290</b>	<b>1 302</b>	<b>1 636</b>	<b>1 685</b>	<b>1 646</b>	<b>1 741</b>	<b>1 763</b>	<b>1 693</b>	<b>1 713</b>	<b>1 692</b>
Part des femmes (%)	54,3	53,6	50,2	48,6	49,4	49,6	48,7	48,5	48,4	46,5
<b>Autres écoles (2)</b>	<b>4 058</b>	<b>4 188</b>	<b>3 939</b>	<b>3 975</b>	<b>4 184</b>	<b>4 527</b>	<b>4 624</b>	<b>4 726</b>	<b>4 813</b>	<b>5 035</b>
Part des femmes (%)	76,7	77,6	78,2	76,6	76,3	75,9	76,7	77,7	78,1	77,0
<b>Ensemble</b>	<b>37 549</b>	<b>38 417</b>	<b>42 745</b>	<b>45 037</b>	<b>45 583</b>	<b>46 398</b>	<b>48 205</b>	<b>49 969</b>	<b>54 627</b>	<b>55 408</b>
Part des femmes (%)	62,5	62,7	60,8	60,4	60,2	60,1	60,4	60,6	60,4	60,6

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2020-2021 reconduites en 2021-2022.

**3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE**

	2010 2011	2011 2012	2014 2015	2015 2016 (p)	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022 (p)
<b>Universités</b>	<b>5 661</b>	<b>5 371</b>	<b>6 340</b>	<b>(2) 6 487</b>	<b>6 331</b>	<b>6 149</b>	<b>5 830</b>	<b>6 107</b>	<b>6 535</b>	<b>6 650</b>
Part des femmes (%)	64,2	64,3	64,0	(2) 64,5	64,5	64,5	65,1	64,5	65,1	64,3
<b>STS et assimilés (scolaires) (1)</b>	<b>1 920</b>	<b>(3) 1 771</b>	<b>2 081</b>	<b>2 197</b>	<b>2 537</b>	<b>2 881</b>	<b>3 000</b>	<b>2 912</b>	<b>3 029</b>	<b>3 035</b>
Part des femmes (%)	59,4	58,6	57,4	57,7	57,9	57,3	55,8	55,5	55,1	54,9
<b>CPGE</b>	<b>207</b>	<b>202</b>	<b>307</b>	<b>382</b>	<b>433</b>	<b>477</b>	<b>472</b>	<b>490</b>	<b>527</b>	<b>499</b>
Part des femmes (%)	41,1	37,1	44,0	48,2	49,0	47,2	45,8	48,0	48,6	48,7
<b>Autres écoles (4)</b>	<b>523</b>	<b>523</b>	<b>487</b>	<b>520</b>	<b>574</b>	<b>625</b>	<b>647</b>	<b>628</b>	<b>687</b>	<b>693</b>
Part des femmes (%)	72,3	69,8	74,3	71,9	73,7	67,4	64,6	62,9	63,6	65,4
<b>Ensemble</b>	<b>8 311</b>	<b>7 867</b>	<b>9 215</b>	<b>9 586</b>	<b>9 875</b>	<b>10 132</b>	<b>9 949</b>	<b>10 137</b>	<b>10 778</b>	<b>10 877</b>
Part des femmes (%)	63,0	62,7	62,4	62,7	62,6	61,8	61,4	61,0	61,4	61,0

RERS 2022, DEPP, SIES

► Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).

1. Seuls des STS scolaires sont dispensés dans les COM.

2. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

En 2021-2022, près de 41 100 étudiants sont inscrits dans l'une des six **universités** françaises d'outre-mer, soit une très légère baisse de 0,6% par rapport à l'année précédente (1). En outre-mer, moins d'un étudiant sur dix est inscrit dans un Inspé (**institut national supérieur du professorat et de l'éducation**), part en diminution de 0,5 point. En 2021-2022, le nombre de nouveaux entrants diminue de 7,0% (2).

Les trois quarts (75,3%; stable par rapport à 2020) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,3% (-0,9 point) en métropole. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 23,5% (+0,4 point) en cursus master contre 36,4% pour la France métropolitaine; seulement 1,3% des étudiants sont en cursus doctorat contre 3,3% en métropole.

Un tiers des étudiants d'outre-mer (33,4%) sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 28,0% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 25,4% en sciences ou Staps et 9,3% dans les disciplines de santé. Enfin, 3,5% préparent un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole où ces filières représentent respectivement 13,1% et 7,0% des inscriptions.

La part de femmes dans les universités d'outre-mer augmente légèrement (63,1%, +0,5 point) quand elle est plus faible et stable en métropole (58,3%). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en Staps (27,4%).

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans les universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie** – Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois,

des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DROM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

**Nouvel entrant, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence-master-doctorat, DUT** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 22.12; 22.13; 22.14.

- *Note d'information du SIES* : 21.12.

**1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2021-2022**

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
<b>Antilles</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 329	536	51	2 916
	Lettres, sciences humaines, langues	1 675	1 084	72	2 831
	Sciences, Staps	2 569	298	95	2 962
	Santé	759	1 361	1	2 121
	DUT	438			438
	<b>Total</b>	<b>7 770</b>	<b>3 279</b>	<b>219</b>	<b>11 268</b>
<b>Guyane</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 272	224	11	1 507
	Lettres, sciences humaines, langues	977	42	17	1 036
	Sciences, Staps	503	33	38	574
	Santé	134		2	136
	DUT	165			165
	<b>Total</b>	<b>3 051</b>	<b>299</b>	<b>68</b>	<b>3 418</b>
<b>La Réunion</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 629	632	28	4 289
	Lettres, sciences humaines, langues	3 556	574	45	4 175
	Sciences, Staps	4 201	590	74	4 865
	Santé	713	857	2	1 572
	DUT	684			684
	<b>Total</b>	<b>12 783</b>	<b>2 653</b>	<b>149</b>	<b>15 585</b>
<b>Mayotte</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	600			600
	Lettres, sciences humaines, langues	391			391
	Sciences	234			234
	Santé				
	Interdisciplinaire	110			110
	<b>Total</b>	<b>1 335</b>			<b>1 335</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	945	49	5	999
	Lettres, sciences humaines, langues	1 146	23	8	1 177
	Sciences, Staps	1 059	30	28	1 117
	Santé	1	0	1	2
	DUT	134	0	0	134
	<b>Total</b>	<b>3 312</b>	<b>102</b>	<b>42</b>	<b>3 456</b>
<b>Polynésie française</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 032	133	11	1 176
	Lettres, sciences humaines, langues	948	31	16	995
	Sciences	663	13	17	693
	Santé				
	DUT				
	<b>Total</b>	<b>2 643</b>	<b>177</b>	<b>44</b>	<b>2 864</b>
<b>Ensemble (y compris Inspé)</b>		<b>30 894</b>	<b>9 636</b>	<b>522</b>	<b>41 052</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

**2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre-mer**

		Effectifs 2020-2021	Part des femmes (%)	Effectifs 2021-2022	Part des femmes (%)	Entrants 2020-2021	Part des femmes (%)	Entrants 2021-2022	Part des femmes (%)
<b>Antilles</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 876	63,2	2 916	65,5	963	60,2	758	64,2
	Lettres, sciences humaines, langues	2 760	75,2	2 831	73,9	489	72,8	458	71,0
	Sciences, Staps	2 904	47,1	2 962	48,3	798	43,9	692	45,5
	Santé	2 175	66,5	2 121	66,2	668	73,8	720	72,9
	DUT	452	61,5	438	60,7	212	63,7	197	54,8
	<b>Total</b>	<b>11 167</b>	<b>62,6</b>	<b>11 268</b>	<b>63,0</b>	<b>3 130</b>	<b>61,2</b>	<b>2 825</b>	<b>62,3</b>
<b>Guyane</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 480	62,5	1 507	66,8	475	61,3	389	68,1
	Lettres, sciences humaines, langues	902	70,7	1 036	75,0	325	0,7	308	76,0
	Sciences, Staps	561	36,5	574	37,1	197	35,0	174	32,8
	Santé	156	84,0	136	77,9	129	83,7	131	80,2
	DUT	173	48,6	165	46,1	63	38,1	89	44,9
	<b>Total</b>	<b>3 272</b>	<b>60,6</b>	<b>3 418</b>	<b>63,8</b>	<b>1 189</b>	<b>60,7</b>	<b>1 091</b>	<b>64,3</b>
<b>La Réunion</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 583	62,7	4 289	63,7	1 703	62,5	1 417	61,8
	Lettres, sciences humaines, langues	4 229	71,4	4 175	72,5	1 406	69,6	1 235	72,4
	Sciences, Staps	4 685	41,3	4 865	42,5	1 410	38,4	1 355	35,0
	Santé	1 915	67,5	1 572	67,0	636	71,5	617	69,4
	DUT	688	50,3	684	51,9	308	47,1	340	55,6
	<b>Total</b>	<b>16 100</b>	<b>58,8</b>	<b>15 585</b>	<b>59,2</b>	<b>5 463</b>	<b>58,3</b>	<b>4 964</b>	<b>57,6</b>
<b>Mayotte</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	558	72,2	600	72,5	200	71,0	219	70,8
	Lettres, sciences humaines, langues	487	74,9	391	77,2	211	71,6	140	72,1
	Sciences	211	58,3	234	63,2	67	55,2	86	67,4
	Santé								
	Interdisciplinaire			110	54,5			106	52,8
	<b>Total</b>	<b>1 256</b>	<b>70,9</b>	<b>1 335</b>	<b>70,8</b>	<b>478</b>	<b>69,0</b>	<b>551</b>	<b>67,2</b>
<b>Nouvelle-Calédonie (p)</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	969	71,2	999	68,8	328	69,8	341	63,9
	Lettres, sciences humaines, langues	1 184	71,2	1 177	71,4	289	73,0	329	69,0
	Sciences	1 086	49,4	1 117	50,2	431	49,7	396	48,7
	Santé	64	81,3	2	100,0				
	DUT	139	51,1	134	53,7	69	47,8	66	43,9
	<b>Total</b>	<b>3 442</b>	<b>63,7</b>	<b>3 456</b>	<b>63,0</b>	<b>1 117</b>	<b>61,5</b>	<b>1 132</b>	<b>58,9</b>
<b>Polynésie française</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 083	68,1	1 176	67,7	308	64,9	507	62,7
	Lettres, sciences humaines, langues	899	74,0	995	71,1	300	73,3	297	67,7
	Sciences	705	50,4	693	50,6	302	56,3	262	50,8
	Santé	46	63,0						
	DUT								
	<b>Total</b>	<b>2 733</b>	<b>65,4</b>	<b>2 864</b>	<b>64,7</b>	<b>910</b>	<b>64,8</b>	<b>865</b>	<b>61,4</b>
<b>Ensemble (y compris Inspé)</b>		<b>41 313</b>	<b>62,6</b>	<b>41 052</b>	<b>63,1</b>	<b>12 287</b>	<b>60,5</b>	<b>11 428</b>	<b>60,3</b>

RERS 2022, DEPP, SIES

À la session 2021, le nombre de diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) délivrés dans les DROM a diminué de 8,4% par rapport à la session précédente : 14 500 au niveau 3 (**CAP et AIP** essentiellement) et 28 200 au niveau 4 (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Au niveau 3, le **taux de réussite** global est de 82,8% (-5,7 points par rapport à 2020). Avec un taux de réussite de 79,8% pour le CAP et de 85,3% pour l'AIP, les écarts avec la métropole sont respectivement de -3,9 et -2,7 points. Près de 27 700 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2021 dans les DROM. Le taux de réussite est en baisse de 4,5 points par rapport à 2020 : 89,3%, contre 93,9% en métropole, soit un écart de -4,6 points. Toutefois, les taux de réussite sont très différents selon les DROM.

À la session 2020, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de Mayotte, 3 800 licences et 1 800 masters ont été délivrés

(soit +10,3% et +26,1% respectivement par rapport à la session 2019) (3). Le nombre de thèses soutenues diminue (81 thèses en 2020 contre 101 thèses en 2019) et 571 **DUT** ont été délivrés (76 de plus qu'en 2019). Par ailleurs, 304 diplômes médicaux ont été délivrés aux Antilles et 89 à La Réunion (principalement DE et DES de médecine mais aussi DES, DE de maïeutique). Les évolutions sont à mettre en regard du contexte sanitaire et des modalités d'études et de passation d'examens différentes des années antérieures. Des soutenances de doctorat ont été reportées.

Quatre écoles de commerce ont délivré 123 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et 37 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés en université.

À la session 2021, le taux de réussite en **BTS** (agricole ou non) est de 86,4%, en hausse de 6,2 points par rapport à la session 2020 (2). Le taux de réussite en **DCG** et **DSCG** est de 35,1%, en diminution de 6,6 points.

### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

**Attestation intermédiaire professionnelle (AIP), brevet professionnel (BP), mention complémentaire (MC), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 2019.

#### Source

DEPP et SIES-MESR

- (1) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n°4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère chargé de l'Agriculture.

- (2) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n°24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère chargé de l'Agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

## 1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DROM, session 2021

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	931	81,0	1 107	75,2	630	79,7	822	78,0	2 776	82,0	6 266	79,8
AIP (1)	1 324	88,6	1 204	82,0	987	80,0	1 195	83,6	3 264	87,6	7 974	85,3
MC niveau 3	42	85,7	23	88,5	45	95,7	12	100,0	118	77,6	240	83,9
<b>Total niveau 3</b>	<b>2 297</b>	<b>85,3</b>	<b>2 334</b>	<b>78,6</b>	<b>1 662</b>	<b>80,3</b>	<b>2 029</b>	<b>81,3</b>	<b>6 158</b>	<b>84,8</b>	<b>14 480</b>	<b>82,8</b>
Baccalauréat général	2 617	98,2	1 413	92,1	1 982	97,9	1 749	85,0	5 251	98,3	13 012	95,5
Baccalauréat technologique	1 163	96,1	592	86,2	868	96,1	1 090	71,8	2 622	93,0	6 335	88,8
Baccalauréat professionnel	1 677	86,4	1 204	75,4	1 355	85,1	976	70,9	3 123	83,7	8 335	81,4
<b>Total baccalauréat</b>	<b>5 457</b>	<b>93,8</b>	<b>3 209</b>	<b>84,0</b>	<b>4 205</b>	<b>93,1</b>	<b>3 815</b>	<b>77,0</b>	<b>10 996</b>	<b>92,5</b>	<b>27 682</b>	<b>89,3</b>
Brevet professionnel (BP)	64	30,5	22	55,0	65	70,7			196	68,8	347	55,3
MC niveau 4	42	82,4	11	47,8	24	92,3	20	71,4	84	86,6	181	80,4
<b>Total niveau 4</b>	<b>5 563</b>	<b>91,5</b>	<b>3 242</b>	<b>83,5</b>	<b>4 294</b>	<b>92,6</b>	<b>3 835</b>	<b>77,0</b>	<b>11 276</b>	<b>91,9</b>	<b>28 210</b>	<b>88,6</b>
<i>dont niveau 4 professionnel</i>	1 783	80,9	1 237	74,6	1 444	84,4	996	70,9	3 403	82,7	8 863	79,9

RERS 2022, DEPP

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. À compter de la session 2021, une attestation intermédiaire professionnelle est délivrée sous condition de moyenne aux élèves de première professionnelle inscrits sous statut scolaire.

## 2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM, session 2021

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)
BTS/BTSA (1)	1 283	89,0	392	84,7	1 205	87,6	212	86,5	1 805	84,2	4 897	86,4
DCG et DSCG (2)	21	31,3	ε	0,0	14	24,1	ε	0,0	56	44,4	94	35,1

RERS 2022, DEPP, SIES

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

## 3 Les diplômes nationaux (hors diplômes d'État médicaux) délivrés par les universités en 2020 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters indifférenciés (2)	DUFAE (3)	Doctorats	DUT	Total
<b>DROM</b>	Droit, sciences politiques	345	344	191	128	0	2	0	1 010
	Sciences économiques, AES	324	914	261	279	0	0	213	1 991
	Lettres, langues, sciences humaines	836	894	1 139	1 063	370	21	105	4 428
	Sciences	574	741	220	188	0	41	213	1 977
	Staps	257	242	19	21	0	3	0	542
	<b>Total DROM</b>	<b>2 336</b>	<b>3 135</b>	<b>1 830</b>	<b>1 679</b>	<b>370</b>	<b>67</b>	<b>531</b>	<b>9 948</b>
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	Droit, sciences politiques	52	93	31	38	0	1	0	215
	Sciences économiques, AES	74	200	28	6	0	2	24	334
	Lettres, langues, sciences humaines	104	208	102	114	9	1	16	554
	Sciences	92	149	0	11	0	10	0	262
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>322</b>	<b>650</b>	<b>161</b>	<b>169</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>40</b>	<b>1 365</b>	
<b>Total</b>	<b>2 658</b>	<b>3 785</b>	<b>1 991</b>	<b>1 848</b>	<b>379</b>	<b>81</b>	<b>571</b>	<b>11 313</b>	

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Glossaire »).

2. Il n'y a plus de masters professionnels ni de masters recherche à partir de la session 2019.

3. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.



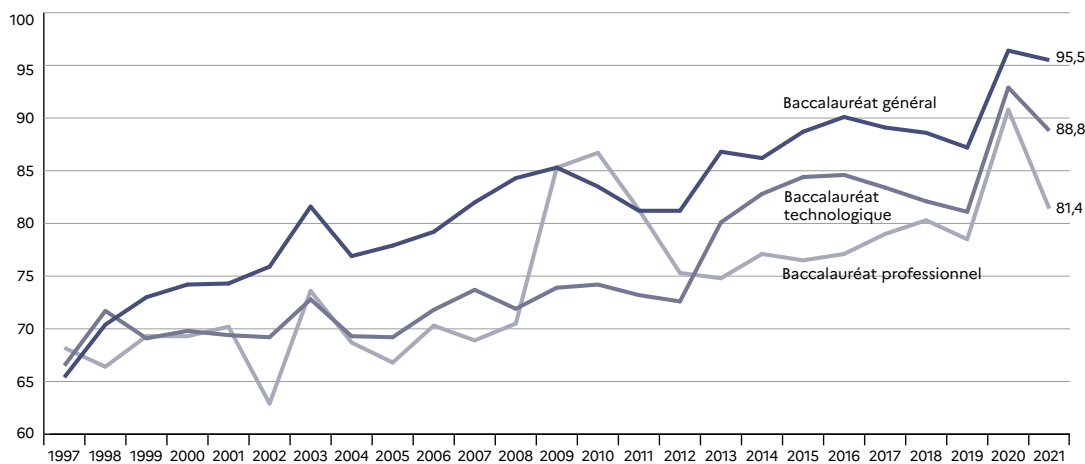
Dans les DROM, avec 31 000 candidats et 27 700 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2021 est de 89,3%. Il est inférieur de 4,6 points à celui de la France métropolitaine (2). L'écart dépasse 5 points dans les voies technologique et professionnelle. Il est proche de 2 points dans la voie générale.

Au sein des DROM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 90%. Ceux des voies générale et technologique sont supérieurs de près de 10 à 15 points à celui de la voie professionnelle. Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. En Guyane, celui de la voie générale est supérieur à 90%. À Mayotte, le taux de réussite est proche de 70% dans les voies technologique et professionnelle et atteint 85% dans la voie générale.

Au global, les taux de réussite en voies générale et technologique augmentent rapidement entre 2011 et 2016, puis diminuent un peu jusqu'en 2019 (1). La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'épreuve de rattrapage, a, dès 2012, un taux de réussite plus proche de celui des années précédentes, avant une nouvelle hausse jusqu'en 2018. En 2021, avec une réglementation adaptée au contexte de l'épidémie de Covid-19 comme en 2020, le taux de réussite diminue de 4,5 points dans l'ensemble des DROM. La baisse dépasse 10 points à Mayotte (3).

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie. Dans la voie technologique à Mayotte, les garçons réussissent mieux que les filles à la session 2021.

### 1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DROM (y compris Mayotte à partir de 2011).

RERS 2022, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2021

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Bac général	2 617	98,2	1 413	92,1	1 982	97,9	1 749	85,0	5 251	98,3	13 012	95,5
STI2D	214	94,7	121	92,4	125	93,3	173	78,6	589	94,1	1 222	91,4
STL	43	93,5	35	63,6	30	100,0	84	91,3	136	95,1	328	89,6
STAV	18	100,0	13	100,0	10	90,9			12	92,3	53	96,4
STMG	550	94,7	253	91,3	476	97,3	732	67,8	1 386	91,8	3 397	86,3
ST2S	267	99,6	158	82,3	186	95,4	54	80,6	445	94,7	1 110	93,1
STD2A	34	100,0			26	100,0	31	83,8	31	100,0	122	95,3
S2TMD	13	100,0									13	100,0
STHR	24	100,0	12	63,2	15	83,3	16	66,7	23	88,5	90	81,1
Bac technologique	1 163	96,1	592	86,2	868	96,1	1 090	71,8	2 622	93,0	6 335	88,8
Production	789	85,4	453	71,3	666	86,0	345	66,3	1 293	79,4	3 546	79,1
Services	888	87,2	751	78,1	689	84,2	631	73,6	1 830	87,0	4 789	83,2
Bac professionnel	1 677	86,4	1 204	75,4	1 355	85,1	976	70,9	3 123	83,7	8 335	81,4
<b>Ensemble</b>	<b>5 457</b>	<b>93,8</b>	<b>3 209</b>	<b>84,0</b>	<b>4 205</b>	<b>93,1</b>	<b>3 815</b>	<b>77,0</b>	<b>10 996</b>	<b>92,5</b>	<b>27 682</b>	<b>89,3</b>

► Champ : DROM.

RERS 2022, DEPP

## 3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %

		Guadeloupe						Guyane													
		2001		2005		2011		2020		2021		2001		2005		2011		2020		2021	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Filles	73,7	75,5	79,8	98,9	1 598	98,4	65,6	75,3	74,4	93,3	886	93,3								
	Garçons	71,8	71,1	77,4	98,1	1 067	97,9	59,1	70,5	66,7	91,9	649	90,3								
	Ensemble	73,0	73,8	78,9	98,6	2 665	98,2	63,0	73,4	71,6	92,8	1 535	92,1								
Bac technologique	Filles	72,0	73,0	83,9	99,0	654	97,6	57,4	54,8	64,1	91,4	419	86,2								
	Garçons	73,9	67,3	77,7	96,9	556	94,4	57,4	59,9	64,0	91,8	268	86,2								
	Ensemble	72,9	70,2	81,0	97,8	1 210	96,1	57,4	56,9	64,1	91,6	687	86,2								
Bac professionnel	Filles	78,6	77,7	88,1	92,4	785	89,7	77,2	59,6	81,3	86,2	805	77,8								
	Garçons	72,0	58,0	82,9	91,9	1 157	84,1	62,3	67,2	77,7	86,8	791	73,1								
	Ensemble	75,3	67,4	85,5	92,1	1 942	86,4	69,5	64,0	79,4	86,5	1 596	75,4								
Tous baccalauréats	Filles	74,2	75,3	83,2	97,2	3 037	95,9	65,4	64,8	72,2	90,4	2 110	86,0								
	Garçons	72,5	66,0	79,6	95,3	2 780	91,5	59,6	66,2	69,2	89,6	1 708	81,7								
	Ensemble	73,5	71,1	81,7	96,3	5 817	93,8	63,0	65,4	71,0	90,0	3 818	87,0								
		Martinique						Mayotte (1)													
		2001		2005		2011		2020		2021		2001		2005		2011		2020		2021	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Filles	76,8	78,2	83,6	99,4	1 162	98,2														
	Garçons	73,2	78,3	80,3	98,3	862	97,6														
	Ensemble	75,4	78,2	82,3	98,9	2 024	97,9														
Bac technologique	Filles	66,3	67,2	72,9	98,4	478	96,7														
	Garçons	62,9	55,4	70,0	98,4	425	95,5														
	Ensemble	64,7	61,5	71,6	98,4	903	96,1														
Bac professionnel	Filles	69,5	67,2	83,3	93,5	686	85,4														
	Garçons	58,9	54,5	75,3	91,5	906	84,9														
	Ensemble	64,0	60,3	79,2	92,3	1 592	85,1														
Tous baccalauréats	Filles	72,2	72,3	80,6	97,6	2 326	94,1														
	Garçons	66,0	63,1	75,5	95,5	2 193	91,9														
	Ensemble	69,4	68,1	78,3	96,6	4 519	93,1														
		La Réunion						France métropolitaine													
		2001		2005		2011		2020		2021		2001		2005		2011		2020		2021	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Filles	78,6	82,8	88,0	98,4	3 130	98,8														
	Garçons	73,3	77,5	85,4	98,1	2 212	97,6														
	Ensemble	76,4	80,7	87,0	98,3	5 342	98,3														
Bac technologique	Filles	76,2	81,7	79,4	97,0	1 444	93,2														
	Garçons	67,6	70,7	72,9	93,1	1 374	92,9														
	Ensemble	71,9	76,3	76,4	95,1	2 818	93,0														
Bac professionnel	Filles	72,7	71,4	82,4	93,1	1 583	88,3														
	Garçons	69,2	72,5	80,2	89,7	2 148	80,3														
	Ensemble	70,9	72,0	81,3	91,2	3 731	83,7														
Tous baccalauréats	Filles	76,9	80,6	84,1	96,8	6 157	94,8														
	Garçons	70,4	74,1	80,1	93,9	5 734	90,0														
	Ensemble	73,9	77,7	82,3	95,4	11 891	92,5														

► Champ : DROM.

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DROM en 2011.

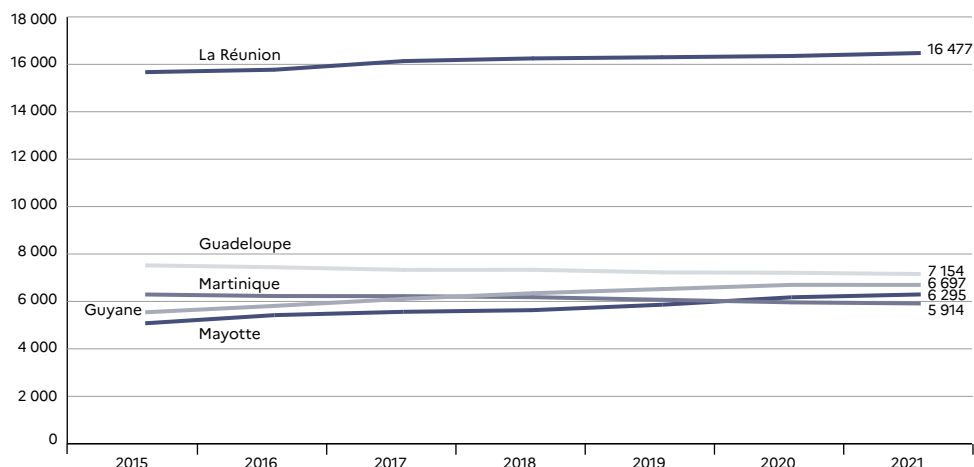
RERS 2022, DEPP

En 2021-2022, dans les DROM, 60 500 personnes travaillent pour le ministère chargé de l'Éducation nationale (2). Parmi eux, sept sur dix ont pour mission l'enseignement d'élèves. Leur nombre est en augmentation à Mayotte et en diminution à la Martinique et en Guadeloupe (1). Les enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) représentent la moitié des enseignants qui sont chargés d'élèves dans le second degré public (comme pour la France entière secteur public). La part d'enseignants des formations générales et technologiques (22,6%) est plus faible que sur la France entière (26,0%), au contraire de celle des formations professionnelles en lycée (21,4% contre 16,3%) (3).

Dans le secteur public comme dans le privé sous contrat, la part de femmes parmi les enseignants est moins élevée dans les DROM (64,0%) qu'en métropole (71,9%) (4). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés alors que Mayotte est un département paritaire. Les enseignants de Guadeloupe et de Martinique sont en moyenne plus âgés que ceux de France métropolitaine, et ceux de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM qu'en métropole. Le recours aux **non-titulaires** est plus fréquent dans les DROM, en particulier en Guyane et à Mayotte : 19,8% des enseignants de Guyane et 39,3% de ceux de Mayotte sont non-titulaires contre 7,2% en métropole.

## 1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

### Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*, à paraître.

#### Source

DEPP, bases relais.  
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

## 2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2021-2022

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
Enseignement du premier degré public	2 694	3 088	2 294	2 988	6 700	17 764	311 147
Enseignement du second degré public	3 771	3 228	2 993	3 307	8 708	22 007	366 924
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>6 465</b>	<b>6 316</b>	<b>5 287</b>	<b>6 295</b>	<b>15 408</b>	<b>39 771</b>	<b>678 071</b>
Enseignement du premier degré privé	250	136	210		445	1 041	43 624
Enseignement du second degré privé	439	245	417		624	1 725	94 776
<b>Total enseignement du secteur privé (1)</b>	<b>689</b>	<b>381</b>	<b>627</b>		<b>1 069</b>	<b>2 766</b>	<b>138 400</b>
Autres missions (non-enseignement)	3 329	2 532	2 603	1 904	6 990	17 358	315 417
Aucune affectation (2)	176	62	78	20	304	640	10 433
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>10 659</b>	<b>9 291</b>	<b>8 595</b>	<b>8 219</b>	<b>23 771</b>	<b>60 535</b>	<b>1 142 321</b>

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

2. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture** : parmi les 10 659 agents affectés en Guadeloupe, 2 694 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public.

## 3 Répartition des enseignants du second degré public et privé sous contrat chargés d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2021-2022 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	219	24	647	223	208	1	1 322
Certifiés et assimilés	7 140	242	3 214	8	611	4	11 220
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	51	5	4				60
PLP	202	3 401	22		168	4	3 796
Autres titulaires (2)	565	43	3				611
<b>Total titulaires</b>	<b>8 178</b>	<b>3 714</b>	<b>3 891</b>	<b>231</b>	<b>986</b>	<b>9</b>	<b>17 009</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>1 938</b>	<b>751</b>	<b>717</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>6</b>	<b>3 475</b>
<b>Ensemble Public</b>	<b>10 116</b>	<b>4 465</b>	<b>4 608</b>	<b>232</b>	<b>1 049</b>	<b>15</b>	<b>20 484</b>
<b>Ensemble Privé sous contrat</b>	<b>766</b>	<b>275</b>	<b>388</b>	<b>13</b>	<b>200</b>		<b>1 641</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 882</b>	<b>4 740</b>	<b>4 995</b>	<b>245</b>	<b>1 249</b>	<b>15</b>	<b>22 125</b>

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

RERS 2022, DEPP

2. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

**Lecture** : 1 322 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM.

## 4 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2021-2022

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
<b>Enseignement du premier degré public</b>							
Âge moyen	44,9	39,6	45,7	39,7	42,8	42,4	42,7
Part des femmes (%)	83,3	79,0	85,3	59,9	77,9	76,8	86,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	3,0	1,5	3,3	0,2	4,4	2,9	10,8
Part des non-titulaires (%)	0,6	11,0	0,0	25,0	0,7	6,5	1,1
<b>Enseignement du second degré public</b>							
Âge moyen	47,1	43,0	48,3	39,2	45,9	45,0	44,9
Part des femmes (%)	59,4	47,3	63,9	41,4	52,4	52,8	59,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,9	4,3	3,7	2,2	6,7	5,1	9,8
Part des non-titulaires (%)	11,8	25,5	12,5	52,3	10,8	19,6	8,2
<b>Enseignement du premier degré privé (2)</b>							
Âge moyen	45,1	42,7	46,8		43,3	44,4	44,1
Part des femmes (%)	89,2	81,6	87,6		91,0	88,7	92,3
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	4,4	3,7	2,4		9,2	6,0	18,2
Part des non-titulaires (%)	24,4	25,7	33,8		23,4	26,0	15,3
<b>Enseignement du second degré privé (2)</b>							
Âge moyen	49,0	41,9	47,5		45,5	46,4	45,9
Part des femmes (%)	59,7	58,8	66,2		59,9	61,2	65,7
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	17,3	20,8	14,4		22,1	18,8	20,5
Part des non-titulaires (%)	27,1	51,0	32,6		19,4	29,0	19,9
<b>Total enseignement</b>							
Âge moyen	46,3	41,4	47,2	39,5	44,5	43,9	44,1
Part des femmes (%)	69,5	63,0	73,2	50,2	64,1	64,0	71,9
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,5	3,6	4,2	1,3	6,4	4,8	11,9
Part des non-titulaires (%)	8,9	19,8	9,8	39,3	7,3	14,7	7,2

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

**Lecture** : en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves du premier degré public ont en moyenne 44,9 ans et sont des femmes à 83,3%.

**Âge atteint au cours de l'année** – Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

**Âge révolu** – C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

**Âge théorique** – C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », en retard sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

**Aide humaine** – Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

**Aides au mérite** – C'est un complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat.

**Aides spécifiques** – Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

**Allocation de rentrée scolaire (ARS)** – Aide versée, sous conditions de ressources, par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

**Apprentis** – Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

**Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPLE)** – Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPLE et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.
- la section d'apprentissage (SA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPLE, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.
- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPLE accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLE et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières;
- la convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 ») : l'EPLE assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPLE et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

**Arts-enseignement obligatoire et facultatif** – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

**ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

**Attestation intermédiaire professionnelle (AIP)** – Attestation délivrée en classe de première aux élèves préparant un baccalauréat professionnel. Sont concernés les élèves sous statut scolaire, scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

**Baccalauréat général** – Il sanctionne une formation générale – à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) jusqu'à la session 2020 – organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

**Baccalauréat professionnel** – Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

**Baccalauréat technologique** – Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, en remplacement de la série « Hôtellerie » depuis la session 2018.
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD (Techniques de la musique et de la danse) à partir de la rentrée 2019.

**Bachelor universitaire de technologie (BUT)** – Diplôme national universitaire qui se prépare en trois ans au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) et confère un diplôme de niveau bac + 3. Défini dans l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, le BUT est proposé aux étudiants depuis la rentrée 2021. Le BUT a vocation à remplacer le DUT existant et se décline, comme ce dernier, en 24 spécialités. Pour autant chaque étudiant qui valide deux ans de la formation BUT va automatiquement obtenir une certification de type DUT et il peut, s'il le souhaite, s'arrêter à ce moment.

**Bourses du second degré** – Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa métier et 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté);
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes;
- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

**Bourses nationales** – Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère chargé de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

**Bourses sur critères sociaux (BCS)** – Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

**Branche de recherche** – Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

**Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles)** – L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation** – Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

**Brevet professionnel (BP)** – Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

**Candidat individuel** – Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

**Cadre national des formations (CNF)** – Le cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

**Capacité d'accueil pour l'enseignement** – Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

**Centre de formation d'apprentis (CFA)** – Les CFA sont des organismes de formation professionnelle continue responsables de la formation d'apprentis, dans le cadre de contrats d'apprentissage. Ils dispensent, eux-mêmes ou « hors les murs », une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère chargé de l'Agriculture.

**Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (CAPA pour agricole)** – Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

**Charte de bon usage de l'Internet et des TIC** – Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

**Cités scolaires** – Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles primaires.

**Classe (division)** – Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe », correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ». Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

**Classe de mise à niveau pour le BTS** – Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

**Classe passerelle** – Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

**Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** – Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

**Classification des principaux troubles présentés par les élèves**

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriés.
- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

**Collège** – Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

**Communautés d'universités et établissements (Comue)** – Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

**Compte de l'éducation** – Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

**Compte personnel de formation (CPF)** – Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

**Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)** – Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe des concours externes, internes, uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

**Les concours de recrutement de personnels des bibliothèques** – Il existe cinq corps : magasinier de bibliothèque (catégorie C), bibliothécaire assistant spécialisé (catégorie B), bibliothécaire, conservateur et conservateur général (catégorie A), qui correspondent à des niveaux de responsabilité et de rémunération différents. Le statut de magasinier de 2<sup>e</sup> classe est accessible par recrutement direct. Les statuts accessibles par concours sont ceux de magasinier principal de 2<sup>e</sup> classe, BIBAS de classe normale, BIBAS de classe supérieure, bibliothécaire, conservateur.

Outre le concours externe et interne, le concours de conservateur est aussi ouvert, via un concours réservé, aux élèves sortants de l'École nationale des chartes ou disposant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue comme équivalente. La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission, puis l'affectation sur un poste. Les bibliothécaires sont affectés puis suivent une formation d'application de six mois à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib). Les conservateurs doivent suivre une formation prérecrutement de



dix-huit mois sanctionnée par la réussite du diplôme de conservateur des bibliothèques auprès de l'Enssib. Puis ils prennent leurs fonctions dans les établissements où ils sont affectés.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement** – Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé à la session 2017.

### Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation** – Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat de second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

- Les concours externes se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années.
- Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.
- Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.
- Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

- un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;
- le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;
- à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

**Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)** – Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage).

Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

**Concours de recrutement des professeurs agrégés** – Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

**Corps enseignants du premier degré public** – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;
- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

**Corps enseignants du privé sous contrat** – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

**Corps enseignants du second degré public** – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du Capes et du Capet ;
- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capes ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;
- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

**Corps non enseignants** – Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

**Cursus licence-master-doctorat (LMD)** – Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs) ;
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

**Cycle ingénieur** – Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

**DCG** – Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du Répertoire national de certification professionnelle (R.N.C.P.), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4,5,6 ou 7 du Cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D 6113-19 du Code du travail.

**DSCG** – Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECIF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense

du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n°16 du 17 avril 2008).

**Demi-pensionnaire** – Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

**Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE)** – Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

**Dépense intérieure d'éducation (DIE)** – La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

**Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** – Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

**Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD)** – Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

**Dépense par élève ou étudiant** – La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers).

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile  $n$ , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $n-1/n$  et un tiers des effectifs de l'année scolaire  $n/n+1$ .

**Dépense totale de R&D** – La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

**Diplôme d'études en langue française (DELFF) et diplôme approfondi de langue française (DALF)** – Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELF et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

**Diplôme des métiers d'art (DMA)** – Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

**Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)** – Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS « en arts ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « Lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en arts ». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS « en arts », afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

**Diplôme national du brevet (DNB)** – Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

**Diplômes d'ingénieur** – Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

**Diplômes des écoles de commerce** – Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

**Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)** – Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

**Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU)** – Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détiennent « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

**Diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités)** – La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil-construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

#### Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

- Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

- Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).
- Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

**Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants** – La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année  $n$  dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année  $n-1/n$ . Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source est complétée par les données collectées par le ministère chargé de l'Éducation nationale (CPGE, STS et assimilés) ainsi que par les ministères chargé de l'Agriculture (formations agricoles) et de la Santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

**Dispositifs relais** – Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère chargé de l'Éducation nationale, ministère chargé de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur

associatif et bénéficiant d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

**Division (classe)** – Voir « Classe ».

**École élémentaire** – L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

**École primaire** – L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

**École maternelle** – L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

**École ou établissement privé** – Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »). Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n°59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale.

Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n°98-1165 du 18 décembre 1998.

**Écoles d'ingénieurs** – Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

**Écoles de commerce, gestion et vente** – Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

**Écoles doctorales** – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

**Écoles et collèges numériques** – Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

**Éducation prioritaire (EP)** – Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

**Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D)** – Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés :

ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les

qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les docteurs financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participe à l'exécution des projets de R&D.

**Élève allophone** – Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé, tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

**Élèves par structure E/S (Nombre moyen d'élèves par structure)** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Emplois aidés** – Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

#### Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

**Enseignement supérieur** – Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

**Enseignement supérieur court et long** – L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

**Enseignements adaptés du second degré** – Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère chargé de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

**Enseignements d'exploration** – Les enseignements d'exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu'en 2018/2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d'exploration dont l'un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin ; langues et cultures de l'Antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

**Enseignements de spécialité** – Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée ; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

**Ensemble immobilier du second degré public** – L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

**Équivalent temps plein recherche** – Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

**Établissement public expérimental (EPE)** – À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Cet établissement expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe. Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent conserver leur personnalité morale. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental. Après deux ans, l'établissement peut sortir de l'expérimentation ou à devenir un grand établissement. De plus, les communautés d'universités et établissements peuvent expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement

**Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)** – Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985, relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée), en fait des établissements du second degré.

**Établissements hospitaliers et médico-sociaux** – Sous tutelle du ministère chargé de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une inclusion scolaire partielle.

**Établissements privés non subventionnés** – Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

**Établissements privés subventionnés** – Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

**Étudiants non bacheliers** – Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

**Externe** – Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

**Financier final et financier initial** – Le financier final est le dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

**Fonds social pour les cantines** – Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

**Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens** – Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

**Formation initiale** – il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

**Formations d'ingénieurs** – Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

**Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** – Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac +2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

**Formations en collège** – Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisièmes prépa métier et, auparavant, les troisièmes prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections

d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

**Formations générales et technologiques en lycée** – Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

**Formation professionnelle continue** – La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

**Formations professionnelles en lycée** – Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux 3 et 4 (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

**Heures d'enseignement par élève H/E** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

**Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré** – Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

**Heures supplémentaires effectives des enseignants du second degré** – Les heures supplémentaires effectives (HSE) correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Contrairement aux HSA, tous les enseignants exerçant dans un établissement du second degré sont éligibles aux HSE et ces heures supplémentaires ne sont pas prises en compte dans

le service de l'enseignant. Les motifs d'HSE peuvent être liés au remplacement d'un collègue absent, à de l'accompagnement éducatif, à la participation au dispositif « Devoirs faits » ou aux heures d'interrogation en CPGE.

**Indemnités pour missions particulières des enseignants du second degré** – Ces indemnités (IMP) sont versées aux enseignants qui accomplissent des missions toute l'année (IMP annuelles) ou ponctuellement à un niveau académique et au niveau d'un établissement. Dans le tableau, les indemnités pour la mission de professeur principal sont présentées séparément. Ces missions ne sont pas effectuées directement face aux élèves mais relèvent plutôt de la coordination (dans une discipline, dans un cycle d'enseignement ou dans un niveau d'enseignement). Des activités de référent culture, de référent décrochage scolaire ou de référent pour les ressources numériques peuvent aussi donner lieu à une indemnisation par IMP selon un forfait fonction de la charge de travail liée à la fonction.

**Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation** – L'Union européenne s'est doté d'objectifs chiffrés dans le domaine de l'éducation, à atteindre en 2030 :

- faibles compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique en culture scientifique : la proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : programme international pour le suivi des acquis des élèves [Pisa]);
- faibles compétences en littéracie numérique : la proportion d'élèves en huitième année de scolarité (4<sup>e</sup> en France) ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : enquête *International Computer and Information Literacy Study* [Icils]);
- Éducation de la petite enfance : au moins 96% des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance d'ici à 2030 (source : statistiques scolaires UOE).
- Sorties précoces : la proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9% d'ici à 2030 ; mesurée par la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans qui ont seulement le niveau du premier cycle d'enseignement secondaire (niveaux 0-2 de la classification internationale de l'éducation (CITE), soit, en France, aucun diplôme ou, au plus, un diplôme national du brevet) et n'ont pas poursuivi de formation, formelle ou non, au cours des quatre dernières semaines (source : enquête européenne sur les forces de travail). Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.
- Diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 45% (source : enquête européenne sur les forces de travail).

(Le suivi européen devrait prochainement être étendu à deux nouveaux indicateurs, sur la professionnalisation de l'enseignement professionnel et la formation des adultes.)



**Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue** – Il mesure la proportion d’enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l’enquête l’une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel;
- cours/séminaires en ligne;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d’établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l’éducation;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple);
- visites d’études dans d’autres établissements;
- visites d’étude au sein d’entreprises, de services publics ou d’organisations non gouvernementales;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d’un dispositif pédagogique formel;
- participation aux activités d’un réseau d’enseignants axé sur la formation continue des enseignants;
- lecture d’ouvrages spécialisés.

**Inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l’université et en CPGE** – Par l’article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d’une part à tous les lycées publics dispensant des formations d’enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie; d’autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s’inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l’université.

**Instituts d’études politiques (IEP)** –. Il s’agit d’établissements publics d’enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix en Provence et Saint-Germain-en-Laye.

**Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l’éducation (Inspé)** – Par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l’éducation (Espé) depuis la rentrée 2019, les Espé ayant eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010. Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l’éducation sont comptabilisées au niveau de l’académie et non des établissements partenaires. Dans l’enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créés pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l’académie de La Réunion, une pour l’académie de Polynésie française et une pour l’académie de Nouvelle-Calédonie.

**Instituts universitaires de technologie (IUT)** – Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d’un an à temps plein après deux années d’enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

**Internat** – Il s’agit des internats fonctionnant dans l’établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d’un internat peut ne pas loger tous ses internes.

**Interne** – Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir; l’hébergement peut être assuré dans l’établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur; dans ces deux derniers cas, l’élève est appelé interne « externé ».

**Journée défense et citoyenneté** – La *journée défense et citoyenneté* (JDC) permet d’informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. Il est obligatoire d’y participer sauf cas exceptionnel et lors de cette journée, des tests d’évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves de la journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d’inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l’identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir;
- une compétence langagière insuffisante : il s’agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d’un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l’écrit, soit par défaut d’expertise, soit par difficulté de maintien de l’attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d’évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

**Langues vivantes** – L’étude d’une première langue est obligatoire pour tous dès l’entrée dans l’enseignement du second degré.

Le « bilinguisme » est l’apprentissage d’une première et d’une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d’une deuxième langue vivante, dès l’entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l’apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

**Latin et grec ancien** – Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements optionnels obligatoires et/ou facultatifs.

En première et terminale générales, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité et comme option facultative. Avant la rentrée 2022, les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série technique de la musique et de la danse (TMD).

**L.AS (licences avec un « accès santé »)** – Il s'agit de licences « classiques » avec une option « accès santé » à suivre en plus des matières fondamentales. Les L.AS sont des années de licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, mathématiques, lettres, etc.), des enseignements liés à l'option « santé » qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

**Licence** – Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

**LOLF** – La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc ;
- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs. Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) :

- « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
- « Vie étudiante ».

**Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)** – Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

**Lycée polyvalent (LPO)** – Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

**Lycée professionnel (LP)** – Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bac jusqu'au niveau bac +2 (type brevet de technicien supérieur).

**Marché de la formation professionnelle** – Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

**Master of business administration (MBA)** – Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

**Mention complémentaire** – Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d'insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

**Missions des personnels** – La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire);
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.);
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année;
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré;
- éducation : personnel chargé de la vie scolaire au sein de l'établissement;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap;
- inspection;
- administration, logistique, santé et social.

**Mobilité d'échange des étudiants** – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

**Mobilité des enseignants** – Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

**Mobilité diplômante des étudiants** – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

**Mobilité internationale des étudiants** – Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange. Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

**Nomenclature nationale des niveaux** – Elle est fixée par la commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- niveau VI et V bis : niveau collège;
- niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP;
- niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel;
- niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac +2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.);

– niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

La nomenclature des niveaux a été modifiée par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles :

- niveaux VI et Vbis : niveaux 1 et 2 ;
- niveau V : niveau 3 ;
- niveau IV : niveau 4 ;
- niveau III : niveau 5 ;
- niveau II : niveau 6 ;
- niveau I : niveaux 7 et 8.

**Nouveau bachelier** – Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

**Non-titulaire** – Voir « Titulaire ».

**Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur** – Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

**Opérateurs de compétences (OPCO)** – Les opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Ils remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2019.

**Origine sociale de l'élève** – Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, profession de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles ;

- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession ;
- inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

**Origine sociale regroupée** – Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

**Parcoursup** – Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

**PASS (parcours spécifiques avec un accès santé)** – Il s'agit d'une année de licence spécifique comprenant des enseignements « santé », des enseignements disciplinaires hors « santé » (droit, biologie, mathématiques, lettres etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Les PASS ne se font que dans les universités disposant d'une faculté de santé.

À la fin de la première année de L.AS ou de PASS et selon les résultats obtenus, il est possible d'intégrer l'une des cinq filières de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

En cas de réussite, l'étudiant peut poursuivre dans une des cinq filières de santé. En cas d'échec, il poursuit ses études en première ou deuxième année de licence « classique » selon les enseignements disciplinaires choisis et validés en première année.

**Personnels enseignants du supérieur** – Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

**Personnels enseignants du supérieur de type « second degré »** – Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

**Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques** – Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

**Population étudiante** – Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

**Population scolaire du premier degré** – Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

**Population scolaire du second degré** – Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Population scolarisée** – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivement d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

**Population totale** – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2019 et 2020). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM (Mayotte à partir de 2018).

**Préélémentaire** – Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

**Premier degré** – Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

**Première année commune aux études de santé (PACES)** – Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Au cours de cette première année, sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé. Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

**Première professionnelle** – Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

**Première d'adaptation** – Elle prépare au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

**Premières et terminales générales et technologiques** – Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- une voie générale : depuis la rentrée 2019, pour les élèves qui entrent en première générale et depuis la rentrée 2020 pour les élèves de terminale générale, les élèves n'optent plus pour une série, mais pour une combinaison de trois enseignements de spécialité en première générale et de deux enseignements de spécialité en terminale générale;
- des séries technologiques :
  - STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles;
  - STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
  - STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
  - STL : sciences et technologies de laboratoire;
  - STMG : sciences et technologies du management et de la gestion;
  - ST2S : sciences et technologies de la santé et du social;

- STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliquées (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
- S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

#### Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Elle peut être « individuelle » ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective s'applique lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.
- La scolarisation en milieu spécialisé s'effectue dans les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux sous tutelle du ministère chargé de la Santé. Les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Pro court scolaire** – Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau 3.

**Pro court apprentissage** – Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

**Pro long scolaire** – Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau 4.

**Pro long apprentissage** – Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

**Post-bac** – Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

**Processus de Bologne** – Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

**Producteurs d'éducation** – Ce sont les agents économiques qui réalisent les activités d'éducation (écoles, collèges, lycées, universités, services administratifs, etc.). Les ressources qu'ils utilisent correspondent à la dépense intérieure d'éducation diminuée du montant des achats de biens et services (fournitures scolaires, transport scolaire, etc.).

**Produit intérieur brut (PIB)** – Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

**Projet personnalisé de scolarisation (PPS)** – Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

**Proportion d'étudiants aidés** – Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

**Proportion de bacheliers dans une génération** – Il s'agit de la proportion de bacheliers que l'on observerait dans une génération si les individus se comportaient, à chaque âge, de la même façon que les individus se présentant à la session observée (en termes de taux de candidature et de réussite à chaque âge).

**Quartier prioritaire (QP)** – Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

**Regroupements d'établissements** – La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement chargé de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou inter-académique, sauf par dérogation en Île-de-France.

**Remplaçant** – Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone

de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

**Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** – Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

**Réseau national des Greta** – C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée.

**Salaire net mensuel médian** – Salaire net à temps plein, primes incluses.

**Scolarisation collective, individuelle, en milieu ordinaire, en milieu spécialisé** – Voir « Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap ».

**Second degré** – Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Seconde générale et technologique** – La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

**Seconde professionnelle** – Première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

**Seconde spécifique** – Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), STHR, ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

**Secteur académique** – Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

**Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** – Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Une classe Segpa accueille les jeunes de la sixième à la troisième présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la troisième.

**Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés** – Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

**Sections linguistiques** – Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes. Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

**Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération** – Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en CPGE compte comme 1 h 30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement, les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service ;
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

**Sortants de formation initiale** – La fin de la formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont ainsi pas de la formation initiale.

**Sortants précoces** – Voir « Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation ».

**Spécialités de formation** – Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère chargé de l'Éducation nationale.



**Stage des étudiants dans les cursus universitaires** – Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

**Surface bâtie** – Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

**Surface développée** – Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

**Surface non bâtie** – Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

**Surface plancher** – Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

**Taux d'emploi** – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs).

**Taux d'emploi stable** – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Taux de chômage** – Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

**Taux de passage** – Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année  $n$ .

**Taux de poursuite dans la filière** – Proportion d'entrants en  $n-1/n$  inscrits dans la même filière l'année suivante, en  $n/n+1$ . Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

**Taux de redoublement** – C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année  $n$ . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

**Taux de réorientation vers une autre filière** – Proportion d'entrants en  $n-1/n$  inscrits l'année suivante, en  $n/n+1$ , dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

**Taux de retard** – Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

**Taux de réussite** – Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

**Taux de scolarisation en apprentissage** – Pourcentage de jeunes scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale.

**Taux de scolarisation par âge** – Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

**Taux de sortie dans le second degré de l'Éducation nationale** – Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année  $n$  dans une classe du second degré dépendant du ministère chargé de l'Éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère chargé de l'Agriculture; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

**Taux d'insertion professionnelle** – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

**Temps de travail des agents de l'Éducation nationale** – Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

**Terminal fixe** – Ordinateur de bureau type PC avec, généralement, clavier et écran séparés, et une unité centrale (tour).

**Terminal mobile** – Cela peut être un ordinateur portable, un net book, un ultrabook, une tablette, un terminal de classe mobile ou tout objet mobile permettant de travailler avec des outils numériques et/ou accéder à un réseau local ou internet (à l'exception des smartphones).

**Terminale BEP** – Seconde année de BEP en deux ans.

**Terminale professionnelle** – Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

**Titulaire** – Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires via une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B, C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non-titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

**Unités élémentaires d'enseignement autisme (UEEA)** – Dispositifs ayant un statut et un fonctionnement particuliers, fondés sur une coopération étroite et quotidienne entre l'éducation nationale et le partenaire sanitaire ou médico-social qui la porte. Implantées en milieu scolaire ordinaire dans des écoles du premier degré, elles constituent une modalité de scolarisation d'élèves âgés de six à onze ans et atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEEA est de mettre en place, pour des enfants de six à onze ans avec TSA orientés par la CDAPH, un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir leur réussite scolaire et éducative. Dans ce but, elles modulent temps individuel et collectif autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation de l'élève. Créées à la rentrée 2018 à titre expérimental, leurs élèves étaient initialement comptabilisés dans l'enquête n° 32, puis dans l'enquête n° 3 à partir de la rentrée 2021.

**Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), ex CLIS** – Créées en 1989, les « classes pour l'intégration scolaire » (CLIS) sont les premiers dispositifs créés en milieu ordinaire à destination des élèves en situation de handicap « pour lesquels l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas ». En 2009, le sens de l'acronyme évolue, les CLIS devenues « classes pour l'inclusion scolaire » s'affirment comme des classes à part

entière au sein des écoles et établissements scolaires. Elles regroupent dans une classe spécialisée les élèves en situation de handicap nécessitant un enseignant adapté. Depuis 2015, l'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (CLIS) a été remplacée par « unité localisée pour l'inclusion scolaire - école » (ULIS école). Cette évolution terminologique reflète le passage d'une logique intégrative (l'élève doit s'adapter à l'environnement scolaire) à une logique inclusive (l'environnement scolaire s'adapte aux besoins de l'élève). Il s'agit de généraliser le fonctionnement en dispositif et de sortir d'une logique de filière pour penser les parcours des élèves. Les ULIS sont des dispositifs ouverts qui constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Les élèves notifiés par la CDAPH pour une scolarisation avec appui d'une ULIS sont ceux qui, en plus des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives en classe ordinaire, nécessitent des temps d'enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Chaque élève scolarisé avec appui d'une ULIS est inscrit dans la classe de référence correspondant à sa classe d'âge et bénéficie de temps de regroupement en tant que de besoin.

**Université** – En 2019-2020, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 65 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des communautés d'universités et établissements (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université Paris-Est » et huit établissements expérimentaux. Ces derniers sont de grands ensembles universitaires, créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux début 2020. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Par ailleurs, d'autres établissements ou organismes de recherche participent aux nouveaux ensembles universitaires par association ou partenariat, mais ce périmètre plus large encore n'est pas adopté dans cette publication :

- l'université de Cergy-Pontoise intègre la nouvelle université CY Cergy Paris université ;
- la Comue Université Côte d'Azur et l'université de Nice intègrent la nouvelle université Côte d'Azur ;
- les universités Paris V et Paris VII intègrent la nouvelle université de Paris ;
- l'université Grenoble Alpes et la Comue du même nom intègrent la nouvelle université Grenoble Alpes ;
- la Comue Université Paris Saclay et l'université Paris XI intègrent la nouvelle université Paris Saclay ;
- l'université de Valenciennes intègre la nouvelle université polytechnique des Hauts de France ;
- la Comue Paris sciences et lettres intègre la nouvelle université Paris sciences et lettres ;
- l'université de Marne la Vallée intègre la nouvelle université Gustave Eiffel.

Intervenue en cours d'année universitaire, cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, celui en vigueur en début ou en fin d'année (respectivement périmètre 2019 et périmètre 2020). Les évolutions sont calculées exclusivement sur le périmètre 2019.

**Validation des acquis de l'expérience** – Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômes à finalité professionnelle des ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Recherche, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonne le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

**Visa du ministère chargé de l'Enseignement supérieur** – Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

## A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
AIP	Attestation intermédiaire professionnelle.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Attee	Adjoint technique territorial.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

## B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (BOEN)	Bulletin officiel (du ministère chargé de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
BUT	<i>Bachelor</i> universitaire de technologie

## C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.

# Table des sigles

CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.

## D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère chargé du Travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DEG	Droit-économie-gestion.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJ).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJ).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJ).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DGS	Direction générale de la Santé.
Diapre	Données individuelles anonymes du premier degré.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA (diplôme des métiers d'art) et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) à partir de la rentrée 2018).
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DROM	Département et région d'outre-mer.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère chargé de la Santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSNJ	Direction du service national et de la Jeunesse.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUFAE	Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

## E

EC	Enseignant-chercheur.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.

# Table des sigles

ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPE	Établissement public expérimental.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté.
ES	Économique et social (baccalauréat général). Également : enseignement de spécialité.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

## F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.

## G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

## H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences économiques.
HSA	Heures supplémentaires année.

## I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICILS	<i>International Computer and Information Literacy Study</i>
ICN	Informatique et création numérique.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.

INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (ex-ESPÉ).
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

## J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

## L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
L.AS	Licence accès santé.
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLA	Lettres-langues-arts.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 <sup>er</sup> août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

## M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MMOPK	(Filières) médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.



## N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NSI	Numérique et sciences informatiques.

## O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

## P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PASS	Parcours accès santé spécifique.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale.
PU	Professeur des universités.

## Q

QP	Quartier prioritaire.
----	-----------------------

## R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/réseau d'éducation prioritaire renforcé.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

## S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
S2TMD	Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

## T

Talis	<i>Teaching and Learning International Survey.</i>
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TIMSS	<i>Trends in Mathematics and Science Study.</i>
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

## U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme.
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

## V

VAE Validation des acquis de l'expérience.

## Z

ZEP Zone d'éducation prioritaire.

ZUS Zone urbaine sensible.

## 1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

### Notes d'information

- 20.39 « 67 909 élèves allophones nouvellement arrivés en 2018-2019 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », novembre 2020.
- 19.52 « 64 350 élèves allophones nouvellement arrivés en 2017-2018 : 8 sur 10 étaient déjà scolarisés précédemment », décembre 2019.
- 18.15 « 60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90% bénéficient d'un soutien linguistique », juin 2018.

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS

### Notes d'information

- 22.09 « En 2020-2021, l'absentéisme touche en moyenne 4,8% des élèves du second degré public », mars 2022.
- 22.08 « Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4% d'entre eux déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école », mars 2022.
- 22.02 « Taille des classes du premier degré : la baisse se poursuit sous l'effet du dédoublement des grandes sections de maternelle », janvier 2022.
- 21.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », décembre 2021.
- 21.39 « Résultats de l'enquête Sivis 2020-2021 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat », novembre 2021.
- 21.14 « En janvier 2020, l'absentéisme touche en moyenne 6,8% des élèves du second degré public », mars 2021.
- 21.09 « Résultats de l'enquête Sivis 2019-2020 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré », février 2021.
- 20.18 « En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6% des élèves du second degré public », mai 2020.
- 18.02 « L'éducation prioritaire - État des lieux », février 2018.

### Note d'information du SIES

- 16.08 « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », novembre 2016.

## 3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

### Notes d'information

- 22.11 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2026 », mars 2022.
- 21.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », décembre 2021.
- 20.36 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.

## 4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

### Notes d'information

- 21.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2021 : des effectifs stables avec moins de collégiens et davantage de lycéens », décembre 2021.
- 21.41 « À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020 », décembre 2021.
- 21.36 « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020 », novembre 2021.
- 20.37 « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève », juillet 2015.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.

## 5. LES APPRENTIS

### Notes d'information

- 22.22 « L'apprentissage au 31 décembre 2021 », juillet 2022.
- 21.30 « L'apprentissage au 31 décembre 2020 », juillet 2021.

## 6. LES ÉTUDIANTS

### Notes d'information du SIES

- 21.14 « Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 en progression constante », décembre 2021.
- 21.12 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021 », novembre 2021.
- 21.09 « Une insertion et des conditions d'emploi des docteurs plus favorables pour les diplômés de 2016 par rapport à ceux de 2014 », septembre 2021.
- 20.13 « Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2020 à 2027 : projection des évolutions par grande discipline », juin 2020.
- 20.10 « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », juillet 2020.

### Notes flash du SIES

- 22.17 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2021 », juin 2022.
- 22.15 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2021-2022 », juin 2022.
- 22.14 « Stabilité des effectifs en Inspe en 2021-2022 », juin 2022.
- 22.13 « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2021-2022 », juin 2022.
- 22.12 « Effectifs universitaires en 2021-2022 », juin 2022.
- 22.04 « Baisse des effectifs étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2021-2022 », février 2022.

- 21.22 « Parcoursup 2021 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2021.
- 21.12 « Ralentissement de la baisse des effectifs en Inspe en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.06 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2019 (données provisoires) », avril 2021.
- 20.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2019-2020 », janvier 2020.
- 19.18 « En 2017-2018, un étudiant en stage sur deux est rétribué », septembre 2019.
- 19.04 « Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 », février 2019.

## 7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

### Notes d'information

- 22.16 « Résultats du test de positionnement en littératie et numératie des élèves de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la rentrée 2021 », juin 2022.
- 22.15 « Test de positionnement de début de seconde 2021 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », juin 2022.
- 22.10 « Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat », mars 2022.
- 22.06 « L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020 - Une insertion professionnelle comparable à celle observée avant la crise sanitaire », mars 2022.
- 22.04 « Évaluations de début de sixième en 2021 : des performances en légère hausse en français et des progrès plus marqués en éducation prioritaire renforcé (REP+) y compris en mathématiques », février 2022.
- 22.01 « Évaluations Repères 2021 de début de CP et de CE1 : les effets négatifs de la crise sanitaire de 2020 surmontés en 2021 », janvier 2022.
- 21.48 « Dispositif académique de validation des acquis : nouvelle baisse de 16% des diplômes délivrés en 2020 dans un contexte de crise sanitaire », décembre 2021.
- 21.43 « Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 61% sont en emploi salarié en janvier 2021 », décembre 2021.
- 21.42 « Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 36% sont en emploi salarié en janvier 2021 », décembre 2021.
- 21.27 « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2021.
- 21.25 « L'Union européenne s'est fixée de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030 », mai 2021.
- 21.17 « Test de positionnement de début de seconde 2020 : des performances en hausse en français, mais des résultats toujours contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », mars 2021.
- 21.12 « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », mars 2021.
- 21.03 « 800 000 élèves évalués en début de sixième en 2020 : des performances en hausse, mais toujours contrastées selon les caractéristiques des élèves et des établissements », janvier 2021.
- 21.02 « Évaluations repères 2020 de début de CP et de CE1 : baisse des performances par rapport à 2019, notamment en français en CE1, et hausse des écarts selon les secteurs de scolarisation », janvier 2021.
- 20.49 « Dispositif académique de validation des acquis : une baisse de 9% des diplômes délivrés en 2019 à relativiser », décembre 2020.
- 20.24 « Test de positionnement de début de seconde 2019 : des écarts de performances selon la voie de formation, le profil des élèves et les académies », juillet 2020.
- 20.20 « Journée défense et citoyenneté 2019 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2020.
- 20.06 « Évaluations repères 2019 de début de CE1 : des performances en hausse », mars 2020.
- 19.29 « La réussite au CAP et au BEP, session 2018 », juillet 2019.
- 19.17 « Diplôme national du brevet 2018 », mai 2019.

- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 8 3% de réussite », mars 2017.
- 17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.

## Notes d'information du SIES

- 20.17 « La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur en 2019 », décembre 2020.
- 20.13 « Les docteurs ingénieurs : le choix d'une insertion professionnelle dans le secteur privé », septembre 2020.
- 20.09 « Les effectifs en INSPE en 2019-2020 », juin 2020.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.

## Notes flash du SIES

- 22.17 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2021 », juin 2022.
- 21.29 « Légère baisse de l'insertion des diplômés de master au 1<sup>er</sup> décembre 2020 », décembre 2021.
- 21.28 « Légère baisse de l'insertion des diplômés de licence professionnelle au 1<sup>er</sup> décembre 2020 », décembre 2021.
- 21.25 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2020 », novembre 2021.
- 21.24 « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2020 », novembre 2021.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.

## 8. LES PERSONNELS

### Notes d'information

- 22.24 « L'évolution du salaire des enseignants entre 2019 et 2020 », juillet 2022.
- 21.47 « Les effectifs d'élèves pour une heure de cours dans un établissement du second degré en 2020 », décembre 2021.
- 21.40 « Profil des admis aux concours enseignants 2020 du premier degré et du second degré », novembre 2021.
- 21.38 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0% du PIB », novembre 2021.
- 21.31 « L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019 », juillet 2021.
- 21.20 « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2020 dans le second degré », mai 2021.
- 20.44 « Profil des admis aux concours enseignants 2019 des premier et second degrés », décembre 2020.
- 20.43 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2019 », novembre 2020.
- 20.22 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2019 dans le second degré », juin 2020.
- 20.11 « Les apports de l'enquête Talis 2018 », mars 2020.
- 19.39 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018 », octobre 2019.
- 19.23 « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège ? », juin 2019.
- 19.22 « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 », juin 2019.

## 9. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

### Notes d'information

21.38 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0% du PIB », novembre 2021.

20.35 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2019 : 6,6% du PIB », octobre 2020.

### Notes d'information du SIES

21.13 « Dépenses de R&D expérimental en France - résultats 2019 et estimations 2020 », décembre 2021.

21.01 « Dépenses de recherche et développement expérimental en France », février 2021.

20.01 « Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2017 et premières estimations pour 2018 », janvier 2020.

### Notes flash du SIES

21.06 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2019 (données provisoires) », avril 2021.

20.21 « Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019 », octobre 2020.

20.15 « Les dépenses intérieures de R&D en 2018 », septembre 2020.

20.05 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2018 (données provisoires) », avril 2020.

## 10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

### Notes d'information

22.10 « Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat », mars 2022.

21.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2021 : des effectifs stables avec moins de collégiens et davantage de lycéens », décembre 2021.

21.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », décembre 2021.

21.12 « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », mars 2021.

20.37 « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.

20.36 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.

### Notes d'information du SIES

21.14 « Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 en progression constante », décembre 2021.

21.12 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021 », novembre 2021.

20.19 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », décembre 2020.

20.03 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019 » janvier 2020.

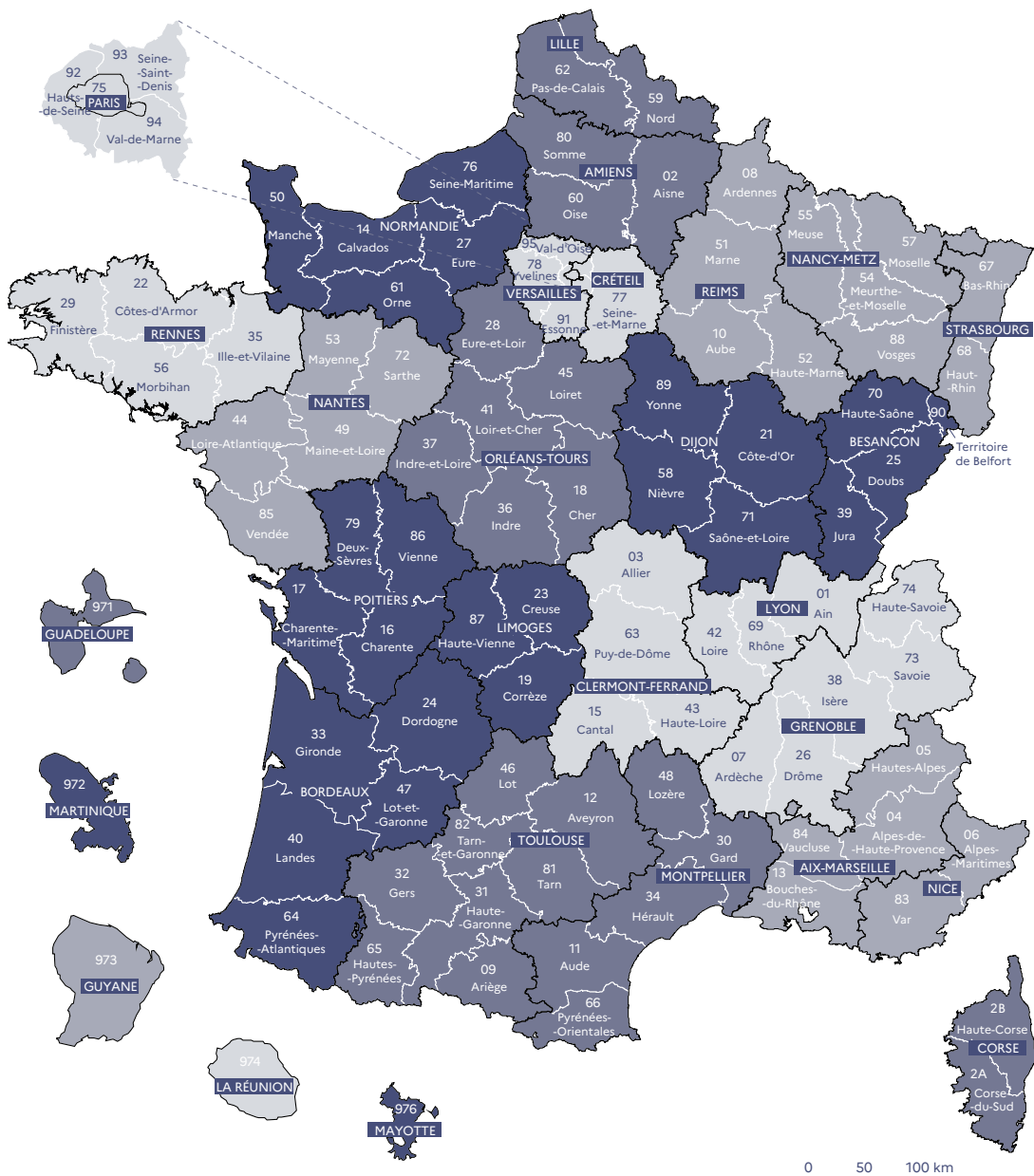
### Notes flash du SIES

22.14 « Stabilité des effectifs en Inspe en 2021-2022 », juin 2022.

22.13 « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2021-2022 », juin 2022.

22.12 « Effectifs universitaires en 2021-2022 », juin 2022.





DEPP - IGN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 18 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

## Régions académiques, académies et départements

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Clermont-Ferrand** • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

**Grenoble** • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

**Lyon** • Ain • Loire • Rhône

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Besançon** • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

**Dijon** • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

### BRETAGNE

**Rennes** • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**Orléans-Tours** • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

### CORSE

**Corse** • Corse-du-Sud • Haute-Corse

### GRAND EST

**Nancy-Metz** • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

**Reims** • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

**Strasbourg** • Bas-Rhin • Haut-Rhin

### HAUTS-DE-FRANCE

**Amiens** • Aisne • Oise • Somme

**Lille** • Nord • Pas-de-Calais

### ÎLE-DE-FRANCE

**Créteil** • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

**Paris**

**Versailles** • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

### NORMANDIE

**Normandie** • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

### NOUVELLE-AQUITAINE

**Bordeaux** • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

**Limoges** • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

**Poitiers** • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

### OCCITANIE

**Montpellier** • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

**Toulouse** • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

### PAYS DE LA LOIRE

**Nantes** • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Aix-Marseille** • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

**Nice** • Alpes-Maritimes • Var

### GUADELOUPE

### GUYANE

### MARTINIQUE

### MAYOTTE

### LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



## L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



**LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DEPP** présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports.



**FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ** regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



## L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



## GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



## L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



## LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Le **PANORAMA STATISTIQUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE** est une nouvelle publication de la DEPP qui présente les informations statistiques disponibles les plus récentes sur les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat ainsi que des personnels non enseignants du secteur public.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

# VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

## NOS SITES

[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)  
[enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)  
[data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)



## RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition en continu sur les sites Internet institutionnels. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez Repères et références statistiques  
sur [education.gouv.fr/RERS2022](http://education.gouv.fr/RERS2022)

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes;
- les publications et rapports de référence;
- des données détaillées et actualisées;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation;
- des séries chronologiques (voir « Notes au lecteur »).

## VOUS RECHERCHEZ UNE PUBLICATION OU DES DONNÉES PRODUITES PAR LA DEPP ?

Rendez-vous sur DEPPaDoc, le catalogue en ligne qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation : [archives-statistiques-depp.education.gouv.fr](http://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr)

Besoin d'aide pour trouver une information ?

Envoyez un courriel à [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

# Repères et références statistiques

2022

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Cet ouvrage de référence apporte une information riche et pertinente sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français avec une profondeur historique illustrée par des séries temporelles longues. L'ensemble des informations de ce numéro et des données complémentaires sont disponibles en ligne sur le site du ministère en charge de l'éducation.

À travers **177 fiches**, les différentes thématiques abordent les établissements, mais également ceux qui les fréquentent : les élèves du premier et du second degré, les apprentis et les étudiants. D'autres thématiques sont consacrées aux résultats, aux personnels, au budget et à l'enseignement en outre-mer.

ISBN 978-2-11-162578-5  
e-ISBN 978-2-11-162579-2



Entièrement téléchargeable sur  
[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

